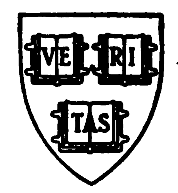



VE RI
TAS



François-Vincent TOUSSAINT

ANECDOTES CURIEUSES

DE LA COUR DE FRANCE

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XV

TEXTE ORIGINAL PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS

AVEC UNE NOTICE SUR TOUSSAINT ET DES ANNOTATIONS

PAR PAUL FOULD

Deuxième édition



PARIS

LIBRAIRIE PLON

PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

8, RUE GARANCIÈRE — 6e

—

1908

FRANÇOIS-VINCENT TOUSSAINT

Toussaint, l'auteur du manuscrit que nous publions, n'est plus guère connu de nos jours. Il a cependant eu son heure de célébrité, qu'il devait surtout à son livre sur « les Mœurs », relégué lui-même maintenant au nombre des « bouquins » du dix-huitième siècle.

C'est là un de ces arrêts cruels et trop souvent immérités que la postérité, obligée de faire un choix parmi les productions littéraires des temps qui l'ont précédée, prononce toujours sans appel. Nous n'aurions peut-être pas songé nous-même à exhumer ces cendres bien refroidies, si, par une bonne fortune dont nous sentons le prix, nous n'avions été mis sur la trace des *Anecdotes curieuses de la cour de France sous le règne de Louis XV*, par Toussaint, qui ne sont autre chose que la première rédaction des célèbres *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse* (1). Il nous a dès lors semblé qu'il pouvait être de quelque intérêt de faire revivre, ne fût-ce que pour un temps, cette figure secondaire de l'avant-dernier siècle, effacée comme

(1) Nous devons cette précieuse indication à l'obligeance de M. de Nolhac, le conservateur du Musée de Versailles, et l'érudit auteur de tant d'ouvrages intéressants sur le dix-huitième siècle, et à celle de M. Léon Dorez, le savant bibliothécaire du département des manuscrits à la Bibliothèque nationale.

tant d'autres par l'éclat des grands noms de Voltaire et de Diderot, et de retracer rapidement la vie et les travaux de cet oublié, dont les ouvrages ont eu vers 1750 une réelle influence et se rattachent en tout cas directement au grand mouvement philosophique de cette époque.

François-Vincent Toussaint est né à Paris le 21 décembre 1715, au commencement même de la Régence. On a peu de détails sur son origine; on sait seulement que sa famille était d'une extraction modeste et que ses parents vivaient dans la retraite et la dévotion; leur dévotion allait même jusqu'au mysticisme, puisqu'ils furent du nombre des convulsionnaires du cimetière Saint-Médard, après la mort du fameux diacre Pâris. Le diacre était un saint homme, austère, charitable, qui vivait très à l'écart dans une modeste maison du faubourg Saint-Marceau, où il mourut prématurément en 1727, à l'âge de trente-sept ans. Mais le tombeau qu'on lui éleva dans le petit cimetière Saint-Médard, sa paroisse, devint très vite un lieu de pèlerinage, de prières et de scènes d'extase dont on aurait peine à se figurer la violence. C'était une véritable démence : les convulsionnaires réclamaient le martyre; ils allaient en souriant au-devant des supplices les plus affreux; des femmes, des jeunes filles participaient, au premier rang, à ces scènes horribles et étranges (1). Et ce n'était pas seulement une foule crédule, ignorante, de malades ou de désespérés qui s'y portait en masse : des esprits réfléchis et éclairés, le bon

(1) Le cimetière fut fermé par arrêt du Parlement du 27 janvier 1732. Il existe au Cabinet des Estampes, à la Bibliothèque nationale, des reproductions de ces scènes, ainsi que le portrait du diacre, avec son tombeau, son épitaphe et son testament. (Voir collection Hennin, t. 92 et 95.)

Rollin par exemple, se laissèrent émouvoir par ces prétendus miracles. Un conseiller au Parlement de Paris, Carré de Montgeron, en fut si convaincu qu'il consacra une partie de sa vie à leur glorification et publia sur leur authenticité un ouvrage en plusieurs volumes (1). Presque tout le parti janséniste s'associa à ce mouvement et, s'il n'en fut pas le promoteur, ainsi qu'on l'en accusa, il s'empressa de le mettre à profit, comme un moyen de protestation contre la cour de Rome et contre l'enregistrement de la bulle *Unigenitus* par le Parlement de Paris.

Rien d'étonnant à ce que, dans ce milieu de fanatisme où s'écoula sa jeunesse, Toussaint ait été, lui aussi, pendant quelque temps la dupe des miracles attribués au diacre Pâris, et qu'il ait voulu le célébrer à son tour et à sa manière. Il composa donc en son honneur une hymne en latin, avec la traduction en vers français. Nous la reproduisons comme un témoignage de la crise religieuse qui traversa la jeunesse de Toussaint.

A LA GLOIRE DU BIENHEUREUX PARIS

HYMNE

Dans ce lieu révéré, peuple, rassemblez-vous!
Prophanes, loin d'ici; fuyez, esprits rebelles!
Il y brille des faits aux yeux des vrais fidèles,
Qui les étonnent tous.

Noirs envieux, cessez de parler hautement!
Que l'impie étonné tremble et devienne blême!
En l'honneur de PARIS la voix de DIEU lui-même
Sort de ce monument.

Le marbre précieux qui couvre ces saints Os
Est le fatal écueil où se perd l'hérésie;
Mais la religion agitée et transie
Y trouve un sûr repos.

(1) *La Vérité sur les miracles opérés par l'intercession de M. Pâris* (s. l., 2 vol. in-4°, 1737-1741).

De cette cendre froide il part une Clarté,
Un feu vif qui détruit l'ombre de l'imposture,
Et par qui l'on te voit, vérité simple et pure,
Dans toute ta beauté.

La pourpre te plut moins qu'un sac de pénitent;
Et caché dans le fond d'une retraite obscure,
Tu méprisas, PARIS, ce que l'Architecture
A de plus éclatant.

Les plus vils alimens composoient tes repas,
Ta vie étoit enfin une mort presque entière;
Mais tu sçais retrouver la vie et la lumière
Au milieu du trépas.

Tu jouïs d'un bonheur et durable et certain;
A l'envi l'on te rend un glorieux hommage.
Celui dont l'Univers est l'étonnant ouvrage
Te renferme en son sein.

A ce tombeau sacré venez donc promtement,
Malades, la santé va suivre vôtre envie;
Honorez, ce saint mort, vous, que pendant sa vie
Il aima tendrement.

Pleins de joye et d'ardeur, célébrons l'Éternel;
Qu'entre son Fils et lui nôtre encens se partage.
Glorifions aussi l'Esprit très saint, très sage,
Par un chant solennel (1).

Ces mauvais vers ne firent pourtant pas enfermer leur auteur à la Bastille, comme il arriva au conseiller Montgeron; et, si nous les avons reproduits, c'est seulement parce qu'ils indiquent chez Toussaint, au début de sa carrière, un moment d'égarement mystique que démentira le reste de sa vie et qui fut d'ailleurs de courte durée.

Son goût pour l'étude était vif, et la séduction qu'exerçaient sur son esprit les grands problèmes de la méta-

(1) Bibliothèque nationale. Imprimés Yc 337, pièce in-folio gravée, aux armes des Paris de Branscourt : « de gueules à un sautoir dentelé d'or, accompagné en chef et en pointe de deux quintefeuilles et aux flancs de deux besants de même. » Voyez aux *Pièces justificatives*, n° I, le texte latin de cette hymne.

physique, de la morale et de la religion l'attiraient vers l'Église; il crut même, un instant, qu'il avait une véritable vocation pour l'état ecclésiastique; la perspective du célibat l'en détourna. Ses parents, dénués de ressources, essayèrent vainement alors de lui faire embrasser une carrière qui pût du moins lui assurer l'existence; mais il aimait passionnément les lettres, ses besoins étaient modestes, et il préféra entrer au barreau. Reçu, à vingt-six ans, avocat au Parlement de Paris, sa santé l'obligea bientôt à abandonner sa nouvelle profession, et il se consacra dès lors tout entier à l'étude et aux lettres.

Noble et séduisante carrière que celle-là, à toute époque et dans tous les temps, mais dont les débuts, toujours pénibles, furent d'autant plus difficiles pour Toussaint qu'il était laissé à lui-même, sans fortune et sans protection. Le hasard vint à son secours.

Un célèbre savant anglais, le docteur Robert James, venait de publier à Londres, avec Samuel Johnson, un Dictionnaire de médecine (1). C'était le premier livre de ce genre; et ce qui en augmentait l'intérêt, c'est qu'il était précédé d'une sorte d'histoire, nouvelle également, des origines et des progrès de la médecine. Le mérite et la nouveauté de l'ouvrage engagèrent plusieurs libraires de Paris à le répandre en France; et, comme il fallait le traduire, ils s'adressèrent à Diderot, qui demanda leur concours à Toussaint et à Eidous, tous deux sans pain et à la recherche d'une occupation.

Les trois nouveaux collaborateurs devaient savoir à

(1) *A Medical Dictionary, with a History of Drugs* (Londres, 1743, 3 volumes in-folio). C'est une compilation fort bien faite, mais peu originale. — James était né à Kinverston (comté de Stafford) en 1705 et mourut en 1776. On dit que la dédicace de son ouvrage au Dr Richard Mead a été composée par Samuel Johnson.

fond la langue anglaise, qu'assez peu de gens connaissaient alors en France et qui, du temps de Corneille, passait encore pour un jargon barbare. Pour la traduction des termes techniques de médecine, ils recoururent à Julien Busson, docteur régent de la Faculté de Paris (1).

Voilà donc Toussaint à l'œuvre, en relations journalières avec Diderot, du même âge et aussi peu riche que lui, enseignant les mathématiques pour vivre, ayant comme lui renoncé à la vie ecclésiastique, et dont l'âme, grandie par la lutte et par les épreuves, semblait déjà comme illuminée des rayons du génie. Quelle influence cette exquise intimité ne devait-elle pas exercer sur le caractère de Toussaint, sur les tendances et sur la direction définitive de son esprit! Songeons que dans quelques années l'*Encyclopédie* va paraître et qu'à son berceau nous retrouverons les deux traducteurs du Dictionnaire de James. Qui sait si ce n'est pas de leurs entretiens d'alors qu'allait naître la première pensée de l'œuvre qui, comme une graine féconde, germerait et se développerait dans le cerveau de Diderot?

Cependant, antérieurement déjà aux travaux de l'*Encyclopédie*, leurs vues philosophiques n'étaient plus les mêmes. Diderot, « ce puits d'idées », comme l'appellera Grimm, fait en peu de temps d'immenses enjambées; à peine parti, il est déjà au but. Mais lorsqu'il publie, en 1745, son *Essai sur la vertu* d'après Shaftesbury, il a encore le courage d'associer la vertu à l'idée de Dieu. « Elle est — écrit-il — presque indivisiblement attachée à la connaissance de Dieu. »

L'année suivante, il n'est déjà plus le même : c'est

(1) Cette traduction parut à Paris, de 1746 à 1748, sous le titre de *Dictionnaire universel de Médecine...*, en six volumes in-folio. — Julien Busson était alors lecteur et médecin de la duchesse du Maine.

déjà le Diderot « passionnément athée » des *Pensées philosophiques* et de la *Lettre sur les aveugles*.

Le livre des *Mœurs* de Toussaint, dont nous parlerons plus loin, paraît presque dans le même temps. Lui aussi, il a fait beaucoup de bruit, et on l'a confondu dans le même anathème que les *Pensées philosophiques* (1) : on l'a également condamné et brûlé. Les deux écrits sont pourtant bien différents l'un de l'autre, non seulement parce que Diderot s'élève à des hauteurs inconnues de Toussaint, mais aussi parce que les idées de ce dernier sont plus sages, plus prudentes, plus mesurées. Comme c'est de l'apparition des *Mœurs* que date la célébrité de Toussaint, il nous paraît utile, avant d'apprécier cet ouvrage, de jeter un rapide coup d'œil en arrière, afin de bien déterminer le point où le mouvement philosophique est parvenu à cette époque, c'est-à-dire à la fin de la première moitié du dix-huitième siècle, et quelle est la part qui revient, dans cette marche en avant des idées, à chacun des principaux écrivains.

Pendant les dernières années du règne de Louis XIV, la France était lasse, fatiguée de la guerre et énervée de la longueur d'un règne qui semblait ne pas vouloir finir. Courbée sous le joug que faisaient peser sur elle l'austérité excessive de Madame de Maintenon et les violences du P. Le Tellier, ce successeur indigne du P. La Chaise, elle étouffait dans un silence qu'elle n'aspirait qu'à rompre, et auquel un changement de règne pouvait seul mettre un terme. Le Roi avait perdu l'affection de son peuple, devenu janséniste en haine des jésuites, et si la religion catholique en avait

(1) Voyez les *Lettres sur l'écrit intitulé « Pensées philosophiques » et sur le livre des « Mœurs »*, par l'abbé Fr. Ilharat de La Chambre (Paris, 1749, in-12).

souffert, le parti des philosophes avait su en profiter.

Ce parti ne faisait alors qu'un avec celui des savants; car c'est de la science qu'il était né, — de la science moderne s'entend, c'est-à-dire de celle qui se forme librement des découvertes successives de l'intelligence humaine, et non plus de cette « scolastique vieillie, à jamais détrônée, qui s'en tenait à la parole du maître, à l'autorité du livre, à un respect aveugle pour l'antiquité et la tradition, aux mots enfin plutôt qu'aux idées ». Des mots, on n'en veut plus désormais; le jargon des siècles passés n'a plus cours. Ce qu'on exige, ce sont des principes clairs, simples et positifs, que l'esprit puisse saisir et vérifier.

De quels éléments se composait, au moment où parut le livre de Toussaint, ce parti des philosophes? Quelles œuvres avait-il produites depuis la mort de Louis XIV? Et quels en avaient été les effets sur le mouvement des idées? Quand on considère le dix-huitième siècle dans son ensemble, on est frappé non seulement de cette brillante pléiade d'écrivains supérieurs qui en ont illustré le cours, mais, si l'on peut s'exprimer ainsi, de leur coexistence. Fontenelle, Montesquieu et Voltaire sont tout à fait contemporains; nés tous trois au siècle précédent, c'est surtout dans la première moitié du dix-huitième siècle que leur génie s'affirme et se développe. Rousseau naît en 1712; Diderot et Raynal, l'année suivante. L'année 1715 voit apparaître Helvétius, Toussaint et Condillac; Saint-Lambert est de 1716, et d'Alembert de l'année qui suit; d'Holbach et Marmontel naissent en 1723.

En 1706, Pierre Bayle mourait à Rotterdam (1), lais-

(1) Il était né à Carlat-le-Comte, dans le comté de Foix, le 18 novembre 1647.

sant comme héritage son *Dictionnaire historique et critique*, cet ouvrage « incomparable », au dire de Locke, et qui est comme la source du scepticisme du dix-huitième siècle. Fontenelle avait à peine parcouru la moitié de sa longue carrière.

Penseur attardé de la fin du grand règne, Bayle avait été incrédule, mais son incrédulité n'avait rien eu d'agressif. Dépourvu de passion et de goût pour la lutte, ne se proposant d'ailleurs aucun but déterminé, il attachait plus de prix à ses propres idées qu'à leur application pratique; aussi s'était-il contenté de poursuivre doucement et sans bruit l'amélioration d'un état social qu'il ne voulait ni brusquement transformer ni renouveler de toutes pièces. Disciple convaincu de la Raison, il en niait cependant l'action sur les hommes, parce qu'en général ils n'aiment pas la vérité, qui fut la passion de toute sa vie. Par scepticisme plutôt que par un sentiment inné de justice et de droit, il était arrivé à l'idée de la tolérance, qui était devenue son seul culte. Le spectacle des conséquences de la révocation de l'édit de Nantes, dont il avait été le témoin attristé, la lui avait profondément enracinée dans l'esprit, et c'est à ce titre surtout qu'il appartient au dix-huitième siècle. A-t-il mérité le nom de « père de l'incrédulité moderne », que lui a généreusement octroyé Joseph de Maistre, ce pourfendeur de l'athéisme (1)? Cela n'est pas très sûr. Car, outre qu'il est assez malaisé d'affirmer les paternités de ce genre, on peut dire, sans jouer sur les mots, que la doctrine de l'incrédulité a eu certainement bien des pères; elle n'est pas sortie, tout d'un coup, du cerveau d'un seul

(1) Dans l'*Essai sur le principe générateur des constitutions politiques et des autres institutions humaines* (Saint-Pétersbourg, 1810, in-8°); et à la fin de la quatrième édition des *Considérations sur la France* (Paris, 1821, in-8°).



homme : elle est le produit d'une longue série de causes, d'événements et d'erreurs.

L'action de Bayle sur les idées philosophiques du dix-huitième siècle n'est donc pas douteuse ; mais comme elle s'est exercée sans un plan systématiquement arrêté et qu'il ne fut jamais un homme de parti, elle a certainement été moins importante qu'on serait tenté de le croire (1).

C'est plutôt au neveu du grand Corneille, c'est à Fontenelle (2) qu'il convient de faire remonter l'origine de la nouvelle philosophie. Ame froide et dépourvue de sensibilité, mais doué d'un esprit infini, profond, malicieux et sceptique, « Fontenelle avait tout mis dans son cerveau et peu dans son cœur ». Il fut surtout un grand démêleur d'idées, qui apprit aux savants « à secouer le joug du pédantisme (3) » et « sut rendre aimables les choses que beaucoup d'autres philosophes avaient à peine rendues intelligibles ». Peu respectueux de la religion, mais trop clairvoyant et surtout trop mêlé à la vie de la société de son temps pour jamais entrer en guerre ouverte avec elle, c'est par derrière ou de biais qu'il attaque le christianisme, et comme par mégarde, en opposant la science à la foi. N'est-ce pas lui qui a dit de l'*Imitation de Jésus-Christ* : « C'est le plus beau livre sorti de la main des hommes, puisque l'Évangile n'en sort pas »? Et cependant il n'a pas craint d'ébranler les croyances jusque dans leurs fondements et d'ouvrir la voie de l'irréligion à des successeurs plus ardents et moins avisés. Il y a eu, comme chacun sait, deux hommes très diffé-

(1) Voyez Émile FAGUET, *Études sur le dix-huitième siècle* (Paris, 1890, in-12), et Ernest BERSOT, *Études sur le dix-huitième siècle* (Paris, 1855, 2 vol. in-12).

(2) Né à Rouen le 11 février 1657, mort le 9 janvier 1757.

(3) *Éloge de Fontenelle*, lu par M. de Fourchy à la séance de l'Académie des sciences du 20 avril 1757 (*Histoire de l'Académie des sciences*, année 1757, p. 185).

rents dans Fontenelle. Nous n'avons rien à dire ici du coureur des ruelles et de l'Opéra, léger, précieux, bel esprit et assez libertin, qui offre, à son entrée dans le monde, « des vérités, bonbonnière en main, absolument comme on offrirait des dragées ou des pastilles (1). » Nous n'avons affaire qu'au savant hors de pair, au membre de l'Académie des sciences, à l'auteur de la *Pluralité des mondes* et des *Éloges*. Celui-là a réellement contribué à l'expansion des idées nouvelles, et son grand esprit a éclairé le siècle, sans qu'il se soit un seul instant ému de l'incendie qu'il allumait et qui devait finir par tout consumer. Toussaint peut se rattacher à lui, car il a continué son œuvre, tout en se plaçant à un autre point de vue.

Nous voici arrivés à l'année 1721, celle des *Lettres Persanes*, que Villemain a si justement appelées « le plus profond des livres frivoles », et dont l'Oratorien Des Molets avait prédit « qu'elles se vendraient comme du pain ». On sait s'il avait eu raison. « Faites-moi des *Lettres Persanes* », disaient les libraires à tout venant, comme si on refaisait les *Lettres Persanes* (2)! Il n'est d'ailleurs nullement besoin de les refaire, pas plus que les *Maximes* de La Rochefoucauld, les *Caractères* de La Bruyère ou les *comédies* de Molière, qui ne marquent en réalité ni un siècle ni une époque, mais qui sont de tous les siècles et de tous les temps et planent éternellement au-dessus de l'humanité.

(1) SAINTE-BEUVE, *Causeries du Lundi*.

(2) Lord George LYTTELTON publia cependant à Londres de *Nouvelles Lettres Persanes (Letters from a Persian in England to his friend at Ispahan)*, dont la traduction française parut en 1736 (2 vol. in-16). Le succès de ces *Lettres* fut assez grand, puisqu'il y en eut au moins cinq éditions de 1735 à 1744, et que plusieurs traductions en virent le jour de 1736 à 1775. Elles sont cependant bien loin de valoir leur modèle français.

Quand parurent les *Lettres Persanes*, on était en pleine Régence, au milieu de toutes les querelles d'alors : querelle janséniste, querelle des anciens et des modernes, et à l'heure où la société française, de plus en plus livrée au plaisir et à la corruption depuis la mort du Grand Roi, ne connaissait plus de frein. Le voile qui recouvrait les idées et les allusions des *Lettres* était trop léger pour nuire à une transparence qui aurait peut-être suffi, même avec un moindre génie, à en assurer le succès. On avait peu osé jusque-là; mais, l'élan une fois donné, on allait bientôt tout dire et presque tout écrire. Après les *Lettres Persanes*, ce seront les *Lettres sur les Anglais* de Voltaire, puis les *Pensées philosophiques* de Diderot, et enfin le livre des *Mœurs* de Toussaint. Tous ces écrits, en effet, se rattachent les uns aux autres et préparent la voie à l'*Esprit des lois*, et surtout à l'*Encyclopédie*, qui viendront presque en même temps couper, pour ainsi dire, le siècle en deux. Ce sera la grande, la véritable œuvre de Montesquieu que l'*Esprit des lois*. C'est elle qui immortalisera son nom; car c'est là que désormais puiseront, comme à une source intarissable et lumineuse, tous ceux qui seront épris des idées de droit, de justice et de liberté politique.

Montesquieu, qui était bien de son siècle, n'était pas non plus — tant s'en faut — un croyant; mais ce qui le distingue à cet égard de Voltaire et surtout de Diderot, c'est qu'il a toujours admis le principe d'une raison supérieure et d'une justice primordiale, et qu'il a ouvertement repoussé l'athéisme.

Les *Lettres sur les Anglais* de Voltaire, qui parurent en 1734, donnèrent véritablement le signal d'une lutte ouverte contre le Christianisme et les anciennes insti-

tutions de la France. Condorcet les considère comme le premier acte d'une révolution qui introduisait chez nous le goût de la philosophie et de la littérature de l'Angleterre (1). C'est à partir de ce moment que l'on commença à s'intéresser aux mœurs, à la politique, au commerce de ce pays. Quand il s'y réfugia, au printemps de l'année 1726, Voltaire avait trente-deux ans à peine, et il ne cessa, durant son séjour, d'être en relations constantes avec les hommes les plus importants, lord Stair, Bolingbroke, Pope, Dodington, Fawkener, lord Lyttelton, et tant d'autres, qui diminuèrent encore sa foi déjà bien affaiblie. Le scepticisme de cette élite dépassait de beaucoup le nôtre; on souriait, dans les classes élevées, au seul mot de religion. Mais les relations entre les deux pays étaient trop rares pour que ces idées eussent pu pénétrer chez nous. Passer le détroit était un événement, et on connaissait aussi peu en France la littérature que la langue anglaise; on croyait généralement, dit un contemporain, que « tout ce qui n'était pas Français mangeait du foin et marchait à quatre pattes (2) ». Pour modifier cet état de choses, il ne fallut rien moins que la révocation de l'édit de Nantes et la révolution de 1688. On sait si le nombre des protestants réfugiés en Angleterre fut considérable. Ils firent pendant leur exil l'apprentissage de la liberté et commencèrent à s'éprendre de ces institutions politiques et de ce gouvernement dont les principes différaient tant des nôtres. Et en attendant que, cinquante ans plus tard, Montesquieu vînt condenser les théories nouvelles et leur donner un corps, les relations entre les deux pays devinrent plus fréquentes, les

(1) Dans sa *Vie de Voltaire*, suivie des Mémoires de Voltaire écrits par lui-même (Genève, 1790, 2 vol. in-18).

(2) Voyez Joseph Texte, *Jean-Jacques Rousseau et les origines du cosmopolitisme littéraire* (Paris, 1895, in-12).

correspondances se multiplièrent; les réfugiés adressaient à leurs amis de France des livres, des journaux, des écrits de toute nature, qui contribuèrent puissamment à la pénétration des idées libérales et indépendantes de l'Angleterre.

Voltaire n'avait d'ailleurs pas été le premier écrivain de marque qui fût venu dans ce pays pour y chercher asile. Le Bernois Louis de Muralt et l'abbé Prévost, après sa rupture avec l'Église, y avaient été également attirés et avaient déjà contribué à en faire connaître les institutions. De 1715 à 1730, la propagande politique et littéraire avait été très active de l'autre côté du détroit; mais c'est à Voltaire qu'on doit de connaître en France la philosophie de Locke, et ce fut lui qui, le premier, osa écrire et publier les observations et les pensées que lui avait inspirées son séjour de trois années dans un pays libre.

A son retour, il commença par faire imprimer à Rouen, en 1731, les *Lettres sur les Anglais* adressées à Thieriot. Si le scandale fut grand, le châtiment ne se fit pas attendre. Un arrêt du Parlement de Paris, en date du 10 juin 1734, condamna les *Lettres* à être brûlées comme « scandaleuses, contraires à la religion, aux bonnes mœurs et au respect dû aux puissances ».

La guerre était déclarée : elle durera aussi longtemps que Voltaire. N'est-il pas, en effet, à lui seul, presque tout le dix-huitième siècle? Son vaste génie, qui a tant occupé et charmé le monde, a pénétré partout, et sa verve impitoyable a tout dit et presque tout critiqué.

Hostile à toute religion, sans cependant faire profession d'athéisme, il a voulu « écraser l'infâme », mais il a cru à un Dieu de sa façon; ou plutôt il a cru qu'il y croyait, en demandant pour le peuple une religion dont il

n'avait que faire pour lui-même. Si sa vie et ses œuvres sont peu conséquentes, en revanche il a mis toute son éloquence et employé toute la force de son génie à défendre la tolérance et la liberté de conscience. C'est à lui surtout, il ne faut pas l'oublier, qu'elles doivent d'avoir été inscrites dans nos lois, en attendant qu'elles soient définitivement passées dans nos mœurs.

Mais plus encore qu'aucun de ses devanciers ou contemporains, il a démoli, jour par jour et pierre à pierre, les fondements mêmes de l'ancien édifice dont l'écroulement, à la fin du siècle, amènera le triomphe de principes beaucoup plus démocratiques que n'étaient les siens et qu'il ne les voulait pour la France.

Bien différent est d'Alembert que, dans sa *Correspondance littéraire,* Grimm appelle « le Fontenelle de nos jours », en ajoutant qu'il a été « le chef visible de l'Église dont Voltaire fut le fondateur et le soutien ». D'Alembert a en effet beaucoup de ressemblance avec Fontenelle. Ils ont tous deux été de caractère prudent et circonspect; leurs doctrines étaient sobres et réservées, et leurs tendances également généreuses. D'un esprit délicat et fin, avec moins de préciosité toutefois chez d'Alembert, tous deux comptent parmi les causeurs les plus exquis d'une époque qui en a tant produit; tous deux ont beaucoup vécu dans la société des femmes, bien qu'ils les aient aimées différemment; ils ont occupé tous deux une place considérable dans leur siècle.

Mais d'Alembert a presque autant subi l'influence de son milieu qu'il en a lui-même exercé; il n'a jamais et à aucun degré dirigé un mouvement auquel il a cependant largement participé. Les sciences surtout l'ont séduit, entraîné jusqu'à l'enthousiasme. A une époque où l'on

recherchait la société des géomètres et où « il était de bon ton » d'en avoir à souper (1) », il n'a pas seulement voulu prouver, comme on l'a dit spirituellement (2), « qu'un géomètre pouvait avoir le sens commun » : il a été « un géomètre sublime (3) ».

Pour lui, comme pour la secte philosophique, la vraie souveraine a été encore et toujours la Raison, sans qu'il se soit pourtant cru obligé, comme la plupart de ses contemporains, de faire complètement litière de la religion. « Ce n'est ni parce que l'on croit à l'existence de Dieu qu'on est philosophe, ni parce qu'on en doute qu'on cesse de l'être. » Il est vrai qu'il la réduit à peu de chose, cette religion : « quelques vérités à croire et un petit nombre de préceptes à pratiquer ». Mais, en dépit de son incrédulité, il s'est tenu éloigné des doctrines matérialistes.

La carrière littéraire de d'Alembert date en réalité du *Discours préliminaire à l'Encyclopédie*, qui marque une étape importante dans la marche du siècle et qui est le résumé d'un passé qui va disparaître et le point de départ de principes nouveaux, sinon toujours supérieurs (1751).

Remontant à l'origine et à la génération de nos idées, comme Buffon est remonté à l'origine de l'homme, d'Alembert, dans un admirable langage, avec une logique toute mathématique, a retracé à grands traits le chemin parcouru depuis le seizième siècle par ces maîtres de l'esprit humain qui se nomment Bacon, Descartes, Newton, Leibniz, défini le caractère et l'œuvre de chacun d'eux, et s'en est servi comme de base, de point de comparaison et d'entrée en matière à ce nouveau

(1) Voyez Grimm, *Correspondance littéraire*, édition Tourneux (Paris, 1877-1882, 16 vol. in-8°), t. IX, p. 420.

(2) Joseph Bertrand, *D'Alembert* (Paris, 1889, in-18).

(3) Le mot est de Condorcet.

corps de doctrines qui, jusqu'alors éparses, vont se fondre et se condenser dans l'*Encyclopédie*, sous l'influence et l'inspiration de Diderot.

C'est ce dernier qui, de tous les hommes du siècle, résume le mieux ce qu'on peut appeler « l'insurrection philosophique », dont il a été l'organe accrédité et l'écrivain par excellence. Diderot est, comme on le nommait de son vivant, « le Philosophe ». Poussant à fond les idées de son temps avec une audace, une fougue, un talent et un charme incomparables, il personnifie pleinement l'athéisme, et il ne s'en cache pas : Dieu lui semble inutile, il le supprime, c'est bien simple; il ne le nie pas, il l'ignore, et, pour qu'il y croie, il faudrait « le lui faire toucher ». On peut le rapprocher de Rousseau, avec lequel il a une certaine analogie, mais rarement il se laisse, comme lui, conduire ou distraire par le sentiment : il poursuit sa doctrine dans toute sa rigueur et sans que rien l'en puisse détourner. C'est même ce qui explique comment il a si souvent dépassé le but. Prenons pour exemple ses idées sur les passions, sujet qui lui est commun avec Toussaint.

Il veut, comme c'est son droit, détruire la superstition et les préjugés religieux; mais, au lieu de s'en prendre directement à eux, c'est la religion elle-même qu'il attaque; et sans se borner, par exemple, à combattre les pratiques de l'ascétisme qui lui semblent contraires aux aspirations et aux besoins mêmes de la nature humaine, il court de suite aux extrêmes et finit par s'ériger en apôtre, en apologiste des passions humaines : doctrine insoutenable, et sur laquelle nous n'insisterons pas.

C'est de la sorte que, se grisant de ses paroles et de sa propre pensée, Diderot en est venu à de si fréquentes

contradictions avec lui-même. Car ce n'est point par défaut de sincérité qu'il pèche : il croit à ce qu'il dit, il est bon, il est humain et ne cesse pas d'être convaincu de la grandeur de son œuvre et de la moralité de son but. Cette observation s'applique d'ailleurs à la plupart des réformateurs de cette époque, qui sont généralement des êtres doux et pacifiques, de braves et honnêtes gens, dont la vie privée et le caractère sont certainement d'une moralité supérieure à celle de beaucoup de leurs écrits. Compatissants aux souffrances humaines, les idées de justice et de droit ne les laissent jamais insensibles, et c'est sans aucune arrière-pensée et avec une conviction parfois même un peu naïve qu'ils se consacrent à ce qu'ils regardent comme une œuvre de progrès social.

A côté des grands esprits qui ont inauguré le siècle, ceux que Villemain a appelés les « dominateurs » et dont nous venons d'esquisser rapidement les traits principaux, il y en a beaucoup d'autres, qui n'ont manqué ni d'idées, ni de talent, ni même d'influence, mais qui ont plutôt reçu que donné l'impulsion. Leur philosophie semble s'être développée et avoir mûri au contact des premiers, dont ils furent comme des échos plus ou moins sonores; ils ont eu pourtant leur personnalité et leur caractère propre; ils ont occupé une place encore assez belle, et leurs œuvres offrent de l'intérêt. C'est à cette catégorie que doit se rattacher Toussaint, comme aussi Helvétius, le baron d'Holbach, Saint-Lambert, Grimm, l'abbé Raynal.

Ce qu'on peut dire de plus avantageux d'Helvétius, c'est qu'il fut l'ami de Montesquieu, bien que, malheureusement pour lui, il ait eu peu de points de ressemblance avec celui-ci. Sa jeunesse s'était écoulée dans les plaisirs; mais, plus tard, ses idées, d'abord très avancées, comme

on dirait de nos jours, se modifièrent, surtout après l'apparition de l'*Esprit des lois*. Sa vie elle-même se transforma à cette époque : il ne rêva plus que célébrité. Il avait l'ambition d'égaler Maupertuis, Voltaire et Montesquieu; mais il ne suffit pas de vouloir, et son livre *de l'Esprit,* sans portée, superficiel et parfois même quelque peu indécent, serait vraisemblablement resté à jamais ignoré, malgré la multiplicité de ses éditions (1), sans le bruit que fit autour de lui le directeur de la Librairie, M. de Malesherbes, et sans la condamnation qui le frappa. De même que Saint-Lambert, Helvétius fut surtout un galant homme, d'un commerce agréable, amateur de philosophie plutôt que réellement philosophe. Il poussait le matérialisme à l'extrême : c'est lui qui prétendait que, « si la nature avait terminé nos poignets par un pied de cheval, toute notre supériorité sur les animaux disparaîtrait aussitôt ». Il n'en eut pas moins beaucoup de vogue en son temps; ses fameux dîners n'ont d'ailleurs pas nui à sa notoriété.

Ceux du baron d'Holbach, qui l'avaient fait surnommer par l'abbé Galiani « le maître d'hôtel de la Philosophie », lui avaient aussi acquis de la célébrité, et sa maison, dont Diderot était l'âme, avait fini par devenir une sorte d'académie de la libre pensée. Le nouveau Mécène était du reste un savant dans toute l'acception du mot, sans qu'il eût pourtant le moindre désir de le paraître. L'histoire naturelle et la chimie lui doivent beaucoup, et son livre sur le *Système de la Nature* (2), auquel Diderot travailla, fit beaucoup de bruit en Europe. Frappé par le Parlement et par le clergé pour son fanatisme irréligieux, d'Holbach

(1) Dans son *Éloge d'Helvétius* (1774, in-8°), le marquis François-Jean DE CHASTELLUX prétend qu'il en parut plus de cinquante, de 1748 à la date où il écrit, c'est-à-dire en vingt-six ans environ.

(2) Paru en 1770, à Londres et à Amsterdam, en deux vol. in-8°.

représente l'athéisme dans toute sa pureté. Dieu, pour lui, c'est le néant infini, et il aboutit ainsi à l'avilissement même de l'humanité et à la destruction de la morale. Cela n'empêchait pas Madame Geoffrin de le trouver l'homme « le plus simplement simple » qu'elle eût connu, et Voltaire, qui ne l'aimait pas, de dire, en parlant de lui, « qu'il prenait souvent ses cinq sens pour du bon sens ».

Le mouvement philosophique va continuer à se développer dans la seconde moitié du siècle, mais il changera bientôt d'allure sous l'influence de Jean-Jacques Rousseau, le plus révolutionnaire des poètes, tout de pensée, d'imagination et de sentiment, qui marquera l'époque de son empreinte si pénétrante et si personnelle (1).

Descendons maintenant de ces hauteurs pour revenir à Toussaint et à son livre des *Mœurs*.

Ce livre, comme nous l'avons dit, a été un événement quand il parut pour la première fois, en 1748; les éditions se multiplièrent rapidement (2), et on le traduisit dans plusieurs langues; en un mot, il fit époque. « Un seul exemplaire, dit Barbier (3), passe dans cinquante mains; chacun se demande : « Avez-vous lu les *Mœurs?* » En effet, depuis les *Lettres sur les Anglais* de Voltaire et les premiers écrits de Diderot, aucune œuvre de ce genre n'avait occupé et retenu à ce point l'attention des contemporains. Le respect des choses saintes avait assurément déjà subi

(1) Voyez Émile Faguet, *Dix-huitième siècle. Études littéraires* (Paris, 1901, in-12); M.-J.-P. Flourens, *Fontenelle, ou de la Philosophie moderne* (Paris, 1847, in-12); Ernest Bersot, *Études sur le dix-huitième siècle* (Paris, 1855, 2 vol. in-12); Joseph Reinach, *Diderot* (Paris, 1894, in-16); Joseph Bertrand, *D'Alembert* (Paris, 1889, in-16); Jules Barni, *Histoire des idées morales et politiques en France au dix-huitième siècle* (Paris, 1865-1866, 2 vol. in-12).

(2) Voyez, à la fin du volume, la bibliographie des *Mœurs*.

(3) *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV*, édition A. de La Villegille (Paris, 1849-1856, in-8°), t. III, p. 34.

bien des atteintes, et l'incrédulité s'était répandue un peu partout; mais, si libres qu'ils aient été, les écrits de morale ou de philosophie ne s'adressaient guère jusque-là qu'à une élite, aux lettrés et aux grands seigneurs. Le péril était donc léger; car « le nombre de ceux qui pensent — comme le disait Voltaire — est excessivement petit, et ce ne sont pas ceux-là qui s'avisent de troubler le monde ». Mais quand on vit un écrivain de talent écrire et publier un ouvrage en opposition aussi tranchée avec les idées reçues, on s'arracha son livre, qui eut un immense succès. Ce n'est pas que la religion y soit aussi violemment prise à partie qu'elle l'avait été dans un grand nombre d'écrits antérieurs. Ce qui caractérise cette œuvre de Toussaint, et ce qui a fait son succès, c'est que, pour la première fois, un écrivain osait nettement séparer la morale de toute croyance religieuse, avec laquelle elle avait été, jusqu'alors, toujours confondue, et qu'il en faisait une chose distincte et tout à fait à part, créant ainsi de toutes pièces ce que plus tard on a appelé « la morale indépendante ». C'était, pour l'époque, une tentative aussi monstrueuse que téméraire, et qui devait susciter contre son auteur les plus violentes attaques.

Nous examinerons tout à l'heure ce que peuvent avoir de fondé les critiques qui lui ont été adressées. Ce que nous tenons à faire ressortir pour l'instant, c'est que Toussaint, comme il a d'ailleurs soin de le dire dans la préface de son livre, ne publiait pas un ouvrage sur la religion : il faisait un traité sur la morale, sur les mœurs; et, selon lui, la religion naturelle y suffit. Il voulait qu'un mahométan pût le lire et suivre ses principes aussi bien qu'un chrétien; et, au lieu de comparer entre elles les diverses religions, en signalant leurs différences ou leur degré de supériorité pour exalter l'une aux dépens de

l'autre, il a cru préférable de rechercher, au contraire, leurs points d'analogie et de ressemblance et de s'y attacher.

La morale n'est-elle pas précisément le point qui leur est commun, puisqu'elle forme la base même de toutes les religions?

Le livre des *Mœurs* n'est donc pas une œuvre de polémique religieuse (il importe de l'établir à cause des violentes critiques qu'il a soulevées), mais un simple traité de philosophie morale.

L'auteur commence par définir la Vertu, qui est, dit-il, « la fidélité constante à remplir les obligations que la raison nous dicte ». Voilà bien une définition du dix-huitième siècle : c'est la Raison, et elle seule, qui intervient comme cause première et essentielle, et cette Raison fait partie de la Sagesse « dont le Créateur a orné nos âmes, pour nous éclairer sur nos devoirs ».

En quoi consistent ces devoirs? A aimer Dieu, d'où naît la piété; à nous aimer nous-mêmes, ce qui constitue la sagesse, et enfin à aimer nos semblables, d'où sont engendrées toutes les vertus sociales.

Ces trois sortes d'amour, d'après Toussaint, sont les bases mêmes de la morale. Dieu est la vertu personnifiée, et aimer Dieu, c'est aimer la vertu. On lui doit de la reconnaissance, comme on en doit à une mère qui nous a donné le jour, au plus parfait et au plus tendre des pères qui nous a élevés et instruits, comme on en doit encore à un bienfaiteur qui nous a comblés de ses faveurs et de ses grâces. Toussaint, on le voit, rattache tout à Dieu, à la différence de presque tous les écrivains de son temps; seulement, il part d'un principe de raison et non de foi, et, à cet égard, il est d'accord avec la plupart d'entre eux.

Il distingue deux modes de rendre hommage à Dieu :

« le culte intérieur et le culte extérieur ». Le culte intérieur lui apparaît comme le plus vrai, le plus puissant, puisqu'il réside dans l'âme même, et que le Dieu qu'il sert est bien celui qu'il faut aimer « en esprit et en vérité », indépendamment de toutes pratiques extérieures, de toutes cérémonies. Très simples à l'origine, et très pures, ces pratiques ont peu à peu dégénéré en véritable spectacle, de sorte que ce qui n'était qu'« ombre ou écorce », a changé de caractère et est devenu l'essentiel aux yeux du plus grand nombre; les « symboles » sont devenus réalité, ils ont ensuite varié à l'infini; et ce sont eux surtout, c'est-à-dire les divers modes d'adorer Dieu extérieurement, qui ont amené la dissension parmi ses serviteurs. Des divisions ont commencé à naître, puis des cultes absolument différents, ce qui a suscité entre les hommes ces haines irréconciliables qui ont fait couler tant de sang. En outre, et du jour où l'unité a été malheureusement rompue, le culte extérieur a encore eu moins de raison d'être, car il nous a fallu nous attacher de plus en plus à ce culte intérieur qui réside dans notre conscience et dans nos sentiments.

Toussaint n'est donc pas un irréligieux, tant s'en faut. Il s'en défend d'ailleurs de toutes ses forces : il croit en Dieu et veut qu'on l'honore; mais ce qu'il n'admet à aucun prix, c'est que l'on fasse consister principalement la religion dans des pompes et des cérémonies. Il est parfaitement spiritualiste quand il parle de l'âme, à laquelle « le corps, dit-il, est subordonné », et qui est elle-même « subordonnée à Dieu ». Ce qu'il faut lui reprocher toutefois — et on n'y a pas manqué — c'est d'avoir fait une part vraiment un peu large à ce corps, à ce qu'il appelle assez crûment « les appétits corporels ». Il devient alors un véritable disciple d'Épicure. Quand nous avons parlé

tout à l'heure de Diderot, nous avons fait remarquer qu'à son exemple, et dans un certain sens, l'auteur des *Mœurs* s'était également un peu trop fait l'apologiste des passions humaines, dont il ne blâmait que les excès. C'est déjà quelque chose que d'en régler l'exercice en leur donnant des bornes; mais c'est aller bien loin, dans un traité de morale, que d'admettre qu'il faille y satisfaire comme à un don et à un bienfait dont nous serions redevables à la Nature.

La seconde partie des *Mœurs* est consacrée à la Sagesse, c'est-à-dire à la prudence, qui doit régler nos pensées, nos sentiments et nos actes, à la circonspection et à la modestie dans nos discours, à la bienséance et à la pudeur. Il nous faut de la force d'âme pour affronter le danger et supporter la douleur et l'adversité. La patience ne nous aide pas seulement à souffrir : nous en avons besoin pour ne pas outrager la Providence en murmurant contre ses décrets. L'auteur définit le courage, l'héroïsme, la grandeur d'âme, ainsi que le principe de justice qui nous fait agir avec droiture et rendre à nos semblables ce à quoi ils ont droit; et, à ce propos, il se livre à un assez amusant paradoxe sur ce qu'il appelle « la supériorité des minorités ». « C'est à la pluralité des voix — dit-il — que se rendent les décisions judiciaires, parce qu'on présume que la vérité et le discernement sont du côté du nombre; n'est-ce pas plutôt l'opposé qui est vrai, et n'est-il pas plus raisonnable de présumer que sur vingt-cinq magistrats, par exemple, il y en a plutôt cinq que vingt de prudents et de sages? D'où la conséquence que les décisions de la minorité devraient l'emporter sur celles de la majorité. » Ce n'est pas sérieusement d'ailleurs, et pour la mettre en pratique, que Toussaint émet cette théorie; c'est à titre de démonstration et pour mieux faire saisir

les inconvénients et les dangers de la théorie opposée, celle du nombre.

Dans la troisième partie de l'œuvre, il étudie les « vérités sociales », autrement dit nos devoirs envers nos semblables, qu'il rattache à ces trois sentiments : l'amour, l'amitié, ou simplement l'humanité.

Que n'a-t-on pas écrit sur l'amour, depuis l'*Imitation*, qui, le prenant dans son acception la plus large, la plus poétique et la plus haute, a dit ces belles paroles que nous ne résistons pas à la tentation de citer : « Il n'est au ciel ni sur la terre rien de plus doux que l'amour, rien de plus élevé, rien de plus étendu, rien de plus délicieux, rien de plus parfait, ni rien de meilleur, car l'amour est né de Dieu et ne peut se reposer qu'en Dieu par-dessus toutes les choses créées (1)? »

Il est bien certain que Toussaint n'a pas envisagé l'amour à ce point de vue, mais il n'admet cependant pas qu'il puisse jamais exister sans la tendresse du cœur et qu'on le rabaisse au seul désir, à « la courte épilepsie de Démocrite ». Et cette tendresse du cœur, il la croit surtout nécessaire dans l'amour conjugal, qui doit subir l'épreuve du temps.

L'amour paternel, lui, est instinctif, chez l'homme comme chez les animaux; la nature s'est chargée d'y pourvoir. L'amour filial est naturel aussi, mais bien différent cependant, puisque la volonté personnelle y joue un rôle; il peut se faire, en effet, « qu'un fils ne puisse pas aimer un père indigne; mais il doit, en tout cas, l'honorer ». De plus, si pendant son enfance — ajoute Toussaint — un fils est tenu vis-à-vis de son père à une soumission aveugle et sans bornes, il a le droit de s'y soustraire

(1) *Imitation de Jésus-Christ*, livre III, chapitre v.

quand, avancé en âge, sa raison se développe. Notre moraliste va plus loin encore, beaucoup trop loin même, lorsqu'il écrit que, « vis-à-vis d'un père dont on n'a reçu que des témoignages de haine, toute la distinction qu'on lui doit, c'est de le traiter en ennemi respectable ». On a beaucoup reproché ce passage à Toussaint, et on a eu raison; car telle ne doit jamais être, et en aucun cas, l'attitude d'un fils, si indigne que soit son père. Bien certainement, l'expression a dépassé la pensée de l'auteur, qui s'en est d'ailleurs excusé lui-même plus tard, en disant qu'il n'a entendu parler que des exceptions, des mauvais pères qui tyrannisent leurs enfants et leur rendent insupportable la vie qu'ils leur ont donnée. C'est encore trop.

Des diverses espèces d'amour dont il vient de parler, Toussaint passe à l'amitié. N'est-ce pas le cas de rappeler cette jolie pensée de d'Alembert : « La philosophie s'est donné beaucoup de peine pour faire des traités de la vieillesse et de l'amitié, parce que la nature fait toute seule ceux de la jeunesse et de l'amour »? L'amitié ne résulte pas seulement de la ressemblance des caractères et des goûts; elle a besoin, pour se développer, de la pureté et de la droiture des sentiments. La conformité des habitudes peut bien rapprocher les hommes, mais sans en faire pour cela des amis; la parenté même ne se confond pas avec l'amitié, qui est, avant tout, désintéressée et ne repose que sur l'estime et la sympathie. Il est impossible de la forcer et, pour être durable, il faut qu'elle se forme lentement, car il serait aussi absurde d'obliger les hommes à aimer que de leur apprendre à respirer.

Toussaint donne le nom de « vertus sociales » au sentiment d'affection que les hommes éprouvent pour leurs semblables, à l'intérêt qu'ils prennent à leur sort en général, en leur simple qualité d'hommes, sans nulle distinc-

tion des individus. Ce sentiment d'humanité produit la bonté sous toutes ses formes : la politesse, la civilité, les égards. Nous ne nous y étendrons pas.

Il nous suffit d'avoir essayé de montrer, dans cette rapide analyse, l'importance et le nombre des sujets abordés dans le livre des *Mœurs*. Bien souvent agitées déjà dans le cours des siècles, ces questions ne vieillissent jamais, car elles intéressent et intéresseront éternellement l'humanité. Il y a cependant des époques, dans son histoire, où elles semblent prendre plus d'importance et d'actualité. Le dix-huitième siècle est un de ces moments, où, après le silence et le recueillement des temps qui l'ont précédé, ces éternels problèmes de religion, de morale et de sentiment sont revenus imprimer à la pensée de nouvelles secousses, réclamant des solutions qui satisfassent mieux que par le passé aux besoins de bonheur et d'idéal inhérents à la nature même de l'homme.

L'audace des solutions proposées, ce mélange de déisme et de négation religieuse dont Toussaint a peine à se défendre, les portraits dont il a parsemé son œuvre et dont la curiosité publique a voulu pénétrer les modèles dissimulés sous des noms supposés, toutes ces causes ont grandement contribué à son succès. Les attaques et la condamnation dont il a été frappé ont fait le reste.

Les critiques ne lui ont en effet pas manqué. Nous ne nous occuperons que des principales, d'autant qu'on trouve dans la plupart d'entre elles des reproches identiques (1). Celle de l'abbé de La Cham-

(1) D'ailleurs, en dépit des recherches que nous avons faites à la Bibliothèque nationale, à l'Arsenal et à la Mazarine, nous n'avons pu les trouver toutes à Paris. Plusieurs d'entre elles, comme l'ouvrage de Madame Le Prince de Beaumont, *Lettres diverses et critiques* (Paris, 1750. 2 vol. in-12), etc., nous ont échappé. — Voir l'article de M. Maurice

bre (1), on le sait, visait tout à la fois les *Mœurs* et les *Pensées philosophiques* de Diderot; Grimm ne manqua pas d'en profiter pour écrire « qu'un sot croyant attaquait deux incrédules gens d'esprit (2) ».

D'après l'abbé de La Chambre, le livre de Toussaint n'est que la suite et le commentaire des *Pensées philosophiques* et de l'*Histoire de l'origine de l'âme*, qui ne reconnaissent aucun Être spirituel; avec cette différence, toutefois, que Toussaint admet bien l'Être spirituel, mais le confond dans la doctrine déiste. Mais, comme celle-ci repousse la Révélation, il faut en conclure que Moïse était un imposteur, ou qu'il a été trompé lui-même, et que le Christ n'a rien eu de divin.

Or, la Révélation résulte de la faiblesse même de l'esprit humain et de la difficulté où sont la plupart des hommes de se faire, par leur seule raison, une idée juste de la divinité et de leurs devoirs envers elle. L'abbé de La Chambre examine les principaux caractères de la Révélation considérée en elle-même ou dans son objet, dans sa promulgation et par rapport à ceux qui l'ont enseignée aux hommes; il résume les objections des déistes et leur répond en invoquant les prophéties et les miracles, ainsi que les vérités de l'Ancien Testament et de la religion juive, sur les ruines de laquelle s'est établi le Christianisme.

Le livre des *Mœurs* lui semble d'autant plus dangereux qu'il est fait avec talent, qu'il est dans toutes les mains, qu'on le lit sans méfiance et qu'on court le risque de regarder les paradoxes qu'il contient comme les pensées

Pellisson intitulé « Toussaint et le livre des Mœurs » dans la *Revue de la Révolution française*, livraison du mois de mai 1898.

(1) Fr. Ilharat de La Chambre, *Lettres sur l'écrit intitulé « Pensées philosophiques » et sur le livre des « Mœurs »* ([Paris,] 1749, in-12).

(2) *Correspondance littéraire*, édition citée, t. I, p. 254.

d'un homme exempt de préjugés et qui raisonne sainement. — Mais, répond la *Contre-critique* (1), l'auteur des *Mœurs* n'a pas peint les hommes comme ils devraient être, mais bien comme ils sont, et à ses yeux la raison bien comprise est inséparable de la religion.

Dans une autre critique intitulée « *Les Mœurs* » *appréciées* (2), Toussaint est qualifié de « déiste dévot : » on devait un peu plus tard le surnommer « le capucin de la secte encyclopédique (3) », ce qui était assez joliment trouvé; cependant, comme il est proscrit, ajoute-t-on, il est en quelque sorte hors de prise et ressemble « à ces arbres frappés de la foudre que les passants respectent ».

Ce respect n'empêche toutefois pas l'auteur de cette critique de serrer le livre de près. Ainsi, pour le passage où il est dit « qu'il n'y a pas deux manières d'aimer et qu'on aime Dieu comme sa maîtresse », il fait observer que ce culte doit alors se manifester par des « effets sensibles » et que, peu à peu, il deviendra nécessairement « extérieur », car les femmes ne s'accommoderaient guère d'un culte purement spirituel et d'un amant « intérieur ». Il est en effet nécessaire qu'il y ait un culte extérieur; aucune religion n'a pu s'en passer : « Si du temps des patriarches on n'avait ni temples, ni oratoires, ni heures fixes pour la prière, ni formules d'oraisons, ni rites, il existait des autels et des sacrifices à l'origine même de

(1) *Réflexions critiques sur le livre intitulé « Les Mœurs »*, [par l'abbé Jérôme RICHARD], *avec une Contre-critique à la fin, et des Réflexions en forme d'Analyse sur les deux Ouvrages*, par [Étienne] D[E] S[ILHOUETTE] (Aux Indes [Paris ?], 1748, in-12, 215 pages). — Il y en a eu une autre édition, qui se dit « correcte », publiée à Amsterdam en 1751, petit in-8°, 219 pages.

(2) *« Les Mœurs » appréciées ou Lettre écrite à un bel esprit du Marais à l'occasion de cet ouvrage* (Paris, 1748, in-8°).

(3) Charles PALISSOT, *Mémoires pour servir à l'histoire de notre littérature depuis François Ier jusqu'à nos jours*. Nouvelle édition (Genève, 1775, in-8°), page 265. (Voyez aux *Pièces justificatives*, n° II).

l'humanité. » Car il ne faut pas perdre de vue que « l'homme est beaucoup plus corps qu'esprit, qu'on n'arrive à convaincre l'esprit qu'après avoir frappé les sens, et que le culte extérieur a certainement dû précéder le culte intérieur ». Toussaint — ajoute-t-on — est un docteur commode et rigide à la fois : sa morale est tantôt « relâchée jusqu'à l'épicurisme et tantôt d'une austérité ridicule. C'est un libertin honteux, qui semble à chaque pas se repentir de ceux qu'il a faits..., et l'amour analysé dans toutes les espèces fait toute la matière de son livre, rempli néanmoins de choses excellentes; on sent que celui qui l'a fait est un honnête homme. Mais on aimerait pourtant qu'il ne fût point à demi tout ce qu'il paraît être : à demi dévot, à demi peintre, à demi disciple d'Énoch... » Il nous faut reconnaître qu'il y a beaucoup de vérité dans ces reproches.

Dans son *Examen critique* ou *Réfutation du livre des « Mœurs »* (1), qui est comme une ébauche de l'écrit qu'il a publié plus tard sur les erreurs de Voltaire, l'abbé Nonnotte considère les *Mœurs* comme le plus dangereux des livres. Les sentiments de ce « docteur ès mœurs » sont monstrueux, c'est de Toussaint qu'il parle, « et ses principaux sentent l'impiété et la lubricité. C'est une erreur absurde de n'admettre que le culte intérieur, car il n'y aurait plus alors de différence entre les juifs, les mahométans et les chrétiens. Or il faut bien que les uns ou les autres soient dans la vérité, il n'est pas possible qu'ils y soient tous, et si chacun devait demeurer dans le culte où il est né, on ne s'expliquerait pas la venue du Christ sur la terre. Quant à la morale du livre, elle est tout bonne-

(1) Publié à Paris en 1757, en un volume in-12, 95 pages.

ment indécente. N'est-il pas honteux de prôner les douceurs de l'amour, en montrant la nécessité pour chacun de lui obéir, d'attaquer l'indissolubilité du mariage et de saper l'autorité du père de famille? » Au dix-huitième siècle, les droits du père sur ses enfants étaient, en effet, aussi absolus que celui du souverain sur son peuple, et il eût paru invraisemblable de permettre à des sujets d'examiner si les rois usent bien ou mal de l'autorité qui leur a été confiée, de juger ceux à qui ils étaient tenus d'obéir, et peut-être même de les condamner. On ne prévoyait guère alors les doctrines sur les droits et le pouvoir des peuples, dont la fin du siècle allait si brusquement inaugurer la théorie et la pratique.

Une autre critique des *Mœurs* parut à La Haye sous ce titre : *Panagiana Panurgica*, par M. de Prémontval (1). Elle donna même lieu à une méprise assez amusante, provenant de ce que Toussaint avait publié son livre sous le pseudonyme de *Panage*, qui n'était que son nom traduit en grec. Or, il se trouva qu'au moment de la publication des *Mœurs* par Panage, il y avait à La Haye un Français de ce nom; on s'imagina que c'était Toussaint. Le Guay de Prémontval, qui habitait La Haye et avait eu à se plaindre d'un écrit de ce M. Panage (2), tomba dans l'erreur et publia son *Panagiana Panurgica*, où il fait du Panage de La Haye et de l'auteur des *Mœurs* un seul et même individu. « Ou vous êtes l'auteur des *Mœurs*, lui dit-il, ou vous ne l'êtes pas; et, si vous ne l'êtes pas, pourquoi vous nommez-vous Panage? Ce nom n'est pas français, il est grec; pourquoi vous êtes-vous gré-

(1) A.-P. Le Guay de Prémontval, *Panagiana Panurgica ou le Faux Évangéliste* (s. l., 1750, in-8°, et La Haye, 1751, in-8°).
(2) Voyez l'Avertissement de la *Lettre* qui va être citée.

cisé? » Comme il était convaincu de l'identité des deux Panage et qu'il avait été fort malmené par le Panage de La Haye, il abîma les *Mœurs*, qu'il avait d'abord déclaré un « ouvrage exquis » et que lui et d'autres avaient appelé « l'Évangile des vrais croyants (1) ». Et le voilà parti en guerre contre cet évangile du déisme qu'il n'aurait jamais attaqué sans l'attaque dont il avait lui-même été l'objet. Dès qu'il eut connaissance de la méprise, Toussaint rétablit les faits dans une lettre pleine d'esprit, datée du 15 juin 1750 (2) et que nous n'hésitons pas à reproduire en son entier.

MONSIEUR,

Pour vous informer parfaitement sur ce que vous demandez à mon sujet, Monsieur de *Mar*... a cru que le mieux étoit que ce fut moi-même qui répondisse à votre lettre; parce que, de quelque poids que dut être son témoignage, ce serait toujours celui d'un tiers; au lieu qu'il ne doit rester aucun prétexte de douter à qui que ce soit, lorsqu'une lettre munie de ma propre signature attestera qui je suis et où j'habite. Monsieur de *Mar*... a aussi eu en vue ma propre satisfaction, en me procurant par là, Monsieur, l'occasion d'ouvrir avec vous un commerce de lettres, qui ne peut que me faire beaucoup d'honneur et me flatter infiniment.

Il m'étoit déjà revenu, Monsieur, par plusieurs lettres de *Hollande*, qu'il y avait à *la Haie* un homme qui se faisoit appeler *Panage*. Sur les premières nouvelles que j'en ai eues, je n'ai pas douté que ce ne fut un homme qui se nommât effectivement ainsi; attendu qu'on n'est pas imposteur gratis, et que personne n'auroit assez à gagner en me prenant mon nom, pour croire que quelqu'un prétendit me le voler. Ma conjecture s'est trouvée vraie : ce n'est point M. *Panage* qui m'a volé; c'est moi au contraire qui ai usurpé son nom sans le savoir. Et comme j'en porte un autre qui est plus à mon usage, et dont tous mes pères se sont contentés, je lui res-

(1) *Panagiana Panurgica*, p. 50 et suiv.

(2) *Lettre de M. Toussaint, auteur du livre des « Mœurs », destinée à faire voir qu'un autre n'est pas lui* (Leide. De l'Imp. d'Elie Luzac, Fils. 1750. Et se trouve à la *Haye* chez Daniel Aillaud, Libraire à la sale de la Cour). Petit in-8°, 16 pages. — Avec cette épigraphe tirée de Plaute :

... Nec potest fieri, tempore uno,
Homo idem duobus locis ut simul sit.

L'*Avertissement* est daté du 27 juin 1750.

titue volontiers celui de *Panage*, et ne demande pas mieux que de l'en laisser jouir, si longtems qu'il lui plaira. Il doit au reste me pardonner de le lui avoir pris, pour deux raisons : l'une qu'en le prenant, je ne croiois pas qu'il appartint à quelqu'un; l'autre, que je ne m'en suis pas couvert pour faire aucun personnage qui le pût déshonorer.

Mais une chose qui doit le fâcher, et qui me fâche aussi, c'est la méprise de ce Monsieur de *Prémontval*, qui, parce que je me suis masqué sous le nom de *Panage*, s'est avisé d'imputer mon livre à un Monsieur *Panage* qui ne l'a point fait, et l'a, sous ce prétexte, chargé d'injures et d'invectives, dans son *Panagiana Panurgica* ou son *Faux Évangéliste*. Je n'ai point vu cet ouvrage à Paris : mais j'y ai vu une brochure de trente-six pages, prétendue imprimée à Paris avec l'approbation du Lieutenant Général de Police, chez le *Gras*, sale du Palais, et qui cependant m'est arrivée de *Hollande* par la poste, dans laquelle on rend compte du *Panagiana* en des termes qui ne font pas honneur à l'auteur. J'ai été attendri moi-même de la manière impitoyable dont je l'y ai vu déchiré. Car je suis bien éloigné de vouloir du mal à M. *de Prémontval*, pour qui j'avois conçu de l'estime lorsqu'il demeuroit à *Paris*. Or depuis ce temps il n'a rien fait qui me concerne que sa critique des *Mœurs;* de quoi je ne me tiens point offensé, parcequ'il est permis à qui le veut de penser autrement que moi. Quant aux injures dont on dit que sa critique est pleine, je ne m'en offense pas d'avantage, tant parceque celui qui dit des injures dans une querelle littératre se fait plus de tort à soi-même qu'à son adversaire, que parce que ces injures, quelles qu'elles soient, ne tombent pas sur moi, puisque M. de *Prémontval* en veut à un *Panage* actuellement à *la Haie;* au lieu que moi, outre que je ne suis *Panage* que sous le masque, je ne suis point à *la Haie*, et n'y ai jamais été. J'ai même quelque chose à reformer à la Lettre à M. *de Prémontval* souscrite R. de S. A. qui fait partie de la brochure de trente-six pages. Cet honnête homme, qui d'ailleurs m'y sert avec chaleur et avec zèle, s'est trompé en disant que j'ai été successivement à *la Bastille*, puis à *Vincennes*. J'ai toujours joui, grâces à Dieu et à nos judicieux magistrats, d'une pleine liberté au sein de ma patrie, où je suis actuellement, non pas comme le dit la Lettre, logé au *faubourg Saint-Germain*, mais *rue Saint-Jacques vis à vis des Mathurins*.

Une chose plaisante, c'est que si j'en crois la brochure, M. *Panage* déclare très formellement qu'il n'est point l'auteur du Livre des *Mœurs;* et que M. *de Prémontval*, par un défaut de justesse mal séant dans un Mathématicien, mettant en principe la question de fait qu'il s'agiroit d'établir, appelle M. *Panage* fourbe, précisément à cause de cette déclaration, la plus véritable et la plus sincère qui se puisse faire.

Enfin, Monsieur, pour achever de me laver de toutes les taches que pourroit m'imprimer la méprise de M. *de Prémontval*, je me

crois aussi obligé à protester que je n'ai aucune part aux deux lettres à M. *de Prémontval* qui composent la brochure prétendue imprimée chez le *Gras*, dont je suis bien éloigné d'aprouver le stile et le ton; et que l'auteur du *Faux Évangéliste* pourra dire tant de mal qu'il voudra des *Mœurs*, et ajouter si bon lui semble un second volume à son premier, comme il en menace le public et M. *Panage*, sans que pour cela je m'en mette de plus mauvaise humeur.

Je voudrois seulement, s'il fait de son Monsieur *Panage* un portrait désavantageux, qu'on sache parfaitement en *Hollande*, que ce portrait n'est pas le mien. Et c'est vous, Monsieur, qui pouvez me rendre ce service, soit en faisant part de ma lettre à quiconque en sera curieux, soit en la faisant insérer dans quelque Journal bien répandu, soit même en la remettant à quelque Imprimeur qui voulut bien prêter son ministère pour la publier. Vous en userez au reste, Monsieur, comme vous le jugerez à propos : je sens bien qu'il n'est pas juste que pour la première fois que j'ai l'honneur de vous écrire, je vous charge de soins embarrassans pour choses qui vous sont étrangères, si ce n'est en ce que la charité chrétienne et l'air d'estime que vous m'avez témoigné à *Paris* chez notre ami commun, semblent vous intéresser à me sauver des calomnies dont la méprise de M. *de Prémontval* pourrait ternir mon nom. Je me passeroi bien que ma réputation soit illustre : mais je veux au moins l'avoir intacte. J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur,

TOUSSAINT.

Paris, 15 juin 1750.

Cette lettre ne laisse subsister aucun doute sur la confusion commise par M. de Prémontval. Voyons maintenant ce que dit ce dernier de l'œuvre elle-même.

Suivant lui, le déisme, ou plutôt la religion naturelle, « n'a été en quelque sorte, jusque-là, qu'une espèce de fantôme, de forme fort indécise, dénuée d'âme aussi bien que de corps. Il n'est pas étonnant que toutes les sectes se soient soulevées contre elle; mais pour lever ces inconvénients, il ne faut qu'un homme hardi qui ait le courage de l'entreprendre. Qui empêcherait, dit-il, de fixer la forme indécise de ce fantôme par un petit nombre de dogmes, si simples, si clairs, et surtout d'une telle influence dans la pratique, qu'il y aurait à espérer que la plupart

des cerveaux raisonnables l'adopteraient? Ceci serait pour les philosophes. Ensuite, pour prendre le peuple — ajoute-t-il — il faudrait donner un corps à cet esprit, avoir des temples, des autels, des cérémonies brillantes, des assemblées de fêtes, mais sans superstitions ni idolâtrie. »

Tout se réduit donc — lui répond-on justement — à piller l'Ancien et le Nouveau Testament et à défigurer leur doctrine (1).

M. de Prémontval engage aussi Toussaint à se rétracter sur plusieurs points, s'il tient à ne pas perdre l'estime des honnêtes gens (2). Nous verrons plus loin qu'il a suivi ce conseil dans son *Éclaircissement sur les Mœurs*.

Grimm ne pouvait passer sous silence un livre aussi lu. Dans sa *Correspondance,* il lui reproche « d'être superficiel, de manquer d'ordre dans le détail, d'omettre plusieurs choses essentielles, et de trop appesantir sur les superficielles. C'est — dit-il — un cours de philosophie bourgeoise, où il y a plus d'esprit dans le tour que dans la chose même, plus de vérité que de lumière, plus d'imagination que de sentiment, plus de médiocre que de bon ou de mauvais. Il déplaît aux connaisseurs parce qu'il n'est pas excellent; aux magistrats, parce que le culte y est tourné en ridicule; à la Cour, parce qu'on y trouve des portraits de la reine et de la marquise de Pompadour (3). »

Dans ses *Cinq années littéraires,* Pierre Clément trouve, au contraire, que le livre est très agréable et composé avec art. Tout le passage qu'il lui consacre mérite d'être reproduit : « Et voiés — dit-il — comme on traite les

(1) *Panagiana Panurgica*, p. 3 et 5.
(2) *Ibid.*, p. 89.
(3) GRIMM, *Correspondance littéraire*, éd. Tourneux, tome I, page 150.

honnêtes gens qui s'avisent de faire les raisonnables. M. Toussaint, avocat au Parlement de Paris, déguisé sous le nom de Panage, c'est la même chose en grec, vient de publier un traité de morale intitulé *les Mœurs*, où il se renferme dans les loix de la nature; son livre a été brûlé par la main du bourreau. Cependant les idées n'en sont point neuves, ni même bien hardies, et il y règne un caractère de galant homme qui intéresse : mais qui peut avec les meilleures intentions du monde s'assurer de n'être pas cru hérétique? L'accueil le plus favorable de la part du Public a dédommagé le nouveau moraliste. Son livre est écrit purement et avec esprit, mais dans un ordre bizarre à mon sens, la plupart des qualités sociales s'y trouvant rapportées à l'article des Devoirs envers nous-mêmes, ce qui répand un jour louche et très affoibli sur le développement de ces qualités, et n'est rien moins que justifié par ce que dit l'auteur au commencement du chapitre de la Justice.

« Ce n'est pas l'unique fois que je crois avoir trouvé sa logique en défaut : voïés à la page 235 la première espèce de preuve qu'il donne de l'intention de la nature sur la perpétuité du mariage; sa démonstration contre le suicide, page 249; et surtout la page 226, où il semble vouloir qu'on décide les contestations en justice au plus petit nombre des voix, et non à la pluralité, *parce,* dit-il, *qu'il est plus raisonnable de supposer qu'il y ait cinq Conseillers prudens sur vingt-cinq, que de présumer qu'il y en ait vingt.* Il appuie ce sophisme palpable sur une loi de l'Exode, qu'il n'a non plus entendue que sa propre idée.

« L'article de la Sincérité, ou du mensonge, m'a paru très superficiellement pensé; celui de l'Amour proprement dit, une déclamation de morale, faite par un homme qui aime la vertu et ne connoit guère la nature; celui de

l'Amour conjugal est beaucoup mieux. Le langage favori de l'auteur est celui des tableaux. Cette manière de traiter les mœurs demande une extrême délicatesse dans le choix, et une grande attention à rendre ses portraits nécessaires, c'est-à-dire à ne les jamais placer de façon qu'ils servent d'exemple à des vérités qui n'ont que faire d'être éclaircies : M. Toussaint a quelquefois péché contre l'une et l'autre de ces règles, mais rarement. En général le livre est marqué au bon coin, et se fait lire avec plaisir, ce qui n'est pas peu de chose pour un traité de morale. Ce n'est pas précisément un ouvrage de génie; mais il y a beaucoup d'art dans ce mélange de raisonnemens, de tableaux et de conseils, qui se prêtent de la force les uns aux autres. Quelques portraits de gens connus, indiscrètement mis au salon, ont apparemment contribué à la petite disgrâce du papier brûlé (1). »

Quant à La Harpe, il a, un peu plus tard, vivement critiqué les *Mœurs*. C'est le premier livre du siècle — fait-il observer — qui ait séparé la morale de la religion, et c'est aussi le premier code du déisme. « Le poison est bénin, mais c'est un poison », et on peut le considérer comme « le protocole du charlatanisme philosophique qui commençait à s'établir (2) ».

Ce qui ressort pour nous le plus clairement de ces polémiques, c'est l'importance qui fut alors attribuée à l'ouvrage. Toutes ces attaques ne devaient d'ailleurs pas demeurer lettre morte.

Le livre fut déféré par le chancelier d'Aguesseau à la Cour du Parlement de Paris, et par arrêt du 6 mai 1748,

(1) *Les Cinq années littéraires, ou Nouvelles littéraires, etc. des années 1748, 1749, 1750, 1751 et 1752*, par M. Clément. Volume I (La Haye, 1754, petit in-8°), p. 81-84.

(2) *Cours de littérature. Philosophie du dix-huitième siècle*, chapitre Ier.

rendu sur les réquisitions de l'avocat du Roi Lefèvre d'Ormesson, il fut condamné « à être brûlé comme contraire aux bonnes mœurs, scandaleux, impie et blasphématoire », ainsi que l'avaient été les *Lettres Anglaises* de Voltaire, l'*Histoire de l'Ame* de La Mettrie et les *Pensées philosophiques* de Diderot.

Il n'est pas sans intérêt de reproduire ici le réquisitoire de Lefèvre d'Ormesson :

Messieurs,

Il est de notre devoir de defférer à votre sévérité un ouvrage scandaleux qui paroît depuis quelque temps et qui porte pour titre : *Les Mœurs*.

Le but que l'on se propose est d'établir la religion naturelle sur les ruines de tout culte extérieur, et d'affranchir l'homme des loix divines et humaines, pour le soumettre uniquement à ses propres lumières. C'est dans ce dessein que l'on commence par essayer de faire passer toutes les lois pour des institutions quelquefois contraires à la vertu, ou dont au moins l'observation n'entre pour rien dans ce qui constitue les bonnes mœurs.

C'est dans la même idée qu'attaquant ouvertement ce qu'il y a de plus sacré, on censure sans respect les préceptes et les cérémonies de l'ancienne Loy, les rites et les sacrements de la nouvelle; qu'on affecte de ne reconnoître nulle part ni la mission divine de Moïse, ni celle de Jésus Christ, qu'on met en doute si le juif et le chrétien ne sont pas également dans l'erreur, si de tous les cultes établis sur la terre il en est aucun qui puisse satisfaire la raison, en même temps qu'on met aussi en problème s'il en est aucun qui puisse déplaire à Dieu.

Après avoir fortement soutenu qu'en matière de religion, la raison humaine n'a cessé d'être la dupe de l'ignorance et de l'imposture, le jouet de l'intérêt et de la politique, c'est cette même raison qu'on érige en juge souverain de toutes les religions. Elle est la seule loy qu'on veuille reconnoître, quoiqu'elle n'ait aucun des caractères nécessaires à une loy; quoique ni les plus grands philosophes, ni les plus habiles de ceux qui se livrent à leurs sens particuliers, n'ayent pu depuis tant de siècles démêler exactement ce qu'elle prescrit ni s'accorder sur ce qu'il faut faire pour s'y conformer. Enfin, comme si l'on s'était piqué de renchérir sur les absurdités et les impiétés ordinaires aux Déistes, on abuse des paroles de Jésus Christ même pour abolir tout culte extérieur, l'auteur discréditant ainsi sa propre doctrine par les arguments qu'il employe pour l'établir et par les excès et les contradictions fréquentes où son système le conduit.

Mais comme l'incrédulité n'a pas seulement pour objet de flatter l'esprit par l'idée de l'indépendance, mais bien plus encore de gagner le cœur par une morale qui convienne au libertinage, l'auteur de cet ouvrage s'élève principalement contre l'humilité, la mortification, la pénitence, le célibat, l'indissolubilité du mariage, la défense du concubinage et contre toutes les vertus chrétiennes. Il s'attache surtout à nier les effets du péché et l'éternité des peines de l'autre vie, dogmes si redoutables aux passions et aux vices. Tandis qu'il affecte partout un ton de probité, d'austérité, de réforme, il ne peut souffrir que les méchants ayent des châtiments à craindre; il s'emporte avec des blasphèmes, que nous n'oserions rappeller ici, contre tout ce qui annonce, dans l'Écriture sainte et dans l'Évangile, la rigueur des jugements de Dieu, et il blâme les supplices dont on punit en ce monde le vol et l'homicide.

Tel est, Messieurs, le caractère d'un ouvrage qu'on a l'audace de présenter au public comme l'école des mœurs et des vertus qui forment le lien de la société. Il n'est personne qui ne soit révolté de l'irreligion qui y règne et même du style satirique par lequel on a cherché à intéresser la malignité des lecteurs.

C'est à la Cour à réprimer un tel scandale en prononçant contre cet écrit les condamnations qu'il mérite et en ordonnant une recherche prompte et exacte de ceux qui ont la témérité de mettre au jour de pareils ouvrages...

Et sur ces réquisitions, la Cour a arrêté et ordonné *que le dit livre sera lacéré et brûlé dans la cour du palais, au pied du grand escalier d'icelui par l'exécuteur de la haute justice comme contraire aux bonnes mœurs, scandaleux, impie et blasphématoire; fait très expresses inhibitions et défenses à tout libraire, etc.* (1).

Le lendemain 7 mai 1748, à onze heures du matin, à la levée de la Cour, en exécution du dit arrêt, « le livre y mentionné a été lacéré, et jetté au feu par l'exécuteur de la Haute Justice, en bas du grand escalier du Palais, en présence de nous Étienne-Henry Isabeau, l'un des trois premiers et principaux commis par la Grand'Chambre, assisté de deux huissiers de la dite Cour ».

Bien que le Parlement eût ainsi traité les *Mœurs*, Palissot, l'auteur de la célèbre comédie des *Philosophes* et l'ennemi acharné des Encyclopédistes, jugea l'œuvre de

(1) *Arrest de la Cour du Parlement.* Paris, Simon, imprimeur. (Bibl. nat., F. 23673, 307-369.)

Toussaint tout différemment (1) : « Son livre des *Mœurs* étonne — dit-il — par des principes auxquels on n'était point encore accoutumé; mais certaines vérités morales y sont présentées avec le sentiment de la conviction et, en général, on y reconnaît toutes les obligations imposées à l'homme par la loi naturelle. Le livre, appuyé sur les principes du pur théisme, ne ferait plus fortune aujourd'hui parmi nos philosophes : aussi est-il relégué, pour ainsi dire, par nos esprits forts, dans la classe des livres de dévotion et traité par eux avec le même mépris. »

Ces violences lui furent d'ailleurs profitables : les éditions se multiplièrent avec les attaques (2). Puis, quand le bruit cessa et que « la tête de l'auteur se fut refroidie », il publia lui-même sa défense sous ce titre : *Éclaircissements sur les Mœurs*, par l'auteur des *Mœurs* (3).

Plus de treize années s'étaient écoulées depuis que le livre avait vu le jour.

Cette défense n'est cependant pas un plaidoyer; car, sur plusieurs points, Toussaint reconnaît ses fautes et ses torts : ses expressions ont été parfois trop hardies ou inconsidérées; dans des sujets aussi sérieux, il n'aurait jamais dû prendre le ton de la plaisanterie.

Il convient qu'il eût mieux fait de moins parler d'amour, et d'éviter surtout certaines images voluptueuses et choquantes. C'est le feu de la jeunesse et l'ardeur de son imagination qui l'ont entraîné. Il s'en excuse et s'en

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de notre littérature* (Paris, an XI-1803, 2 vol. in-8°), t. II, p. 424.

(2) Ce qui fit dire à Grimm, en 1753, que Toussaint « semble devoir sa grande célébrité au bonheur d'avoir été brûlé et lacéré ». C'est, ajoutait-il, « un recueil de lieux communs qu'on trouve partout ». *Correspondance littéraire*, tome II, page 267.

(3) Amsterdam, 1762, in-12. — Voyez, à la fin du présent ouvrage, la bibliographie des *Mœurs*.

repent; mais, par contre, il se défend énergiquement de n'avoir point de sentiments religieux, et d'avoir voulu faire un culte du déisme. Il élève chrétiennement ses enfants et observe sa religion : que veut-on de plus? S'adressant aux hommes de tous les pays et de tous les cultes dans un livre sur la morale : « Vous professez des religions diverses — a-t-il entendu leur dire — mais vous êtes tous d'accord sur les principes fondamentaux de la morale. Soyez-y donc au moins fidèles, et vous aurez moins d'éloignement les uns pour les autres, quand vous aurez les mêmes sentiments sur la piété, sur ce que vous vous devez à vous-mêmes et à vos semblables. »

C'est en deçà ou à côté du christianisme qu'il s'est placé, et de ce qu'il n'a pas parlé de l'Évangile, il ne s'ensuit pas qu'il n'y croie point. Il n'a jamais poussé ni à l'indifférence religieuse ni à l'inutilité du culte, se bornant à condamner « les haines et les persécutions que la diversité des pratiques religieuses a causées parmi les hommes ». A ses yeux, le culte intérieur est le plus digne de la divinité, et d'ailleurs, à cette époque, beaucoup d'esprits supérieurs étaient déjà pénétrés du principe de l'indépendance de la morale vis-à-vis des religions positives. C'est en isolant certains passages de son livre, qu'on lui a fait dire ce qu'on voulait, et non ce qu'il avait dit (1).

Malgré tout, cette défense de Toussaint par lui-même ne modifie pas sensiblement l'esprit général d'une œuvre, qui reste quand même un traité de morale indépendante

(1) En 1750, sur la dénonciation de l'archevêque de Sens, Jean-Joseph Languet de Gergy, la Sorbonne examina plusieurs livres « contre la révélation et pour la religion naturelle ». Parmi ces livres figuraient, outre l'*Esprit des lois* et la *Lettre sur les aveugles*, les *Pensées philosophiques*, et les *Mœurs*, qui se trouvaient encore une fois rapprochés par la critique. Voyez *Correspondance littéraire*, tome I, page 475.

de toute religion (1). Comme tant d'autres écrivains de son temps, l'auteur des *Mœurs* s'est imaginé posséder la faculté de guérir ou de soulager les souffrances humaines. Il les soulage en effet à sa manière, qui n'a peut-être rien de bien efficace, mais aussi rien de très subversif.

En résumé, son traité est loin d'être une œuvre de génie; mais c'est une œuvre honnête, courageuse et sincère, et qui aurait peut-être rendu la société plus heureuse, « si — comme l'a dit d'Argenson — elle pouvait le devenir par un livre ».

C'est peu de temps après les *Mœurs* que parut l'*Encyclopédie* (2), qui a essayé de réunir toute cette philosophie dans un même corps et comme en un faisceau resserré. Sans refaire ici l'histoire de cette grande entreprise, il nous semble impossible de ne pas en rappeler brièvement l'origine et le but.

Imaginée d'abord par des libraires comme une affaire purement commerciale, à l'exemple de l'Encyclopédie anglaise d'Éphraïm Chambers (3), l'*Encyclopédie* ne tarda

(1) Palissot ne put pardonner à Toussaint ce qu'il avait dit de lu dans les *Éclaircissements*. Aussi, après avoir été assez favorable à Toussaint dans les premières éditions de ses *Mémoires*, il ajoutait aux suivantes cette peu aimable conclusion : « Malgré la douceur apparente de son caractère, Toussaint avait sa bonne dose de l'orgueil, du fiel et de l'intolérance des adeptes de la nouvelle philosophie... [Puis il cite les épithètes discourtoises que lui avait décochées Toussaint, et il termine ainsi :] Eh quoi! doucereux Toussaint, c'est ainsi que vous prétendiez justifier ce caractère de bonhomie, cette humanité, cette sensibilité tendre que vous vous attribuez dans votre livre? Ne voyez-vous pas que, sous la peau de mouton qui vous couvre, vous laissez trop maladroitement apercevoir qui vous êtes? » Édition de 1803, tome II, p. 426-427.

(2) En voici le véritable titre : *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, par une Société de gens de lettres, mis en ordre par Diderot; et, quant à la partie mathématique, par d'Alembert. *Paris* (et sous l'indication de *Neufchâtel*), 1751-1772, 28 volumes in-folio, dont 11 de planches.

(3) *Cyclopædia, or the Dictionary of arts and sciences* (Londres, 1728, 2 volumes in-folio; réimprimé en 1738, 1741, 1746, etc.).

pas, sous l'impulsion de Diderot, à se transformer radicalement et à devenir quelque chose d'infiniment plus vaste, d'infiniment plus élevé. Il ne s'agit pas désormais d'une compilation plus ou moins savante, plus ou moins bien condensée : on cherche à réaliser le rêve inachevé de Bacon, en préparant l'avenir par l'inventaire du passé (1). « On veut former l'arbre généalogique de toutes les sciences et de tous les arts, qui marque l'origine de chaque branche de nos connaissances et des liaisons qu'elles ont entre elles et avec la tige commune (2). » Autour du fils du coutelier de Langres viennent se grouper d'Alembert, son premier et plus important collaborateur; puis Voltaire, Buffon, toute la suite de ces écrivains dont nous avons parlé et qui tous avaient leur spécialité et leur rôle. « Habit d'Arlequin — disait d'Alembert — où il y a nombre de morceaux de bonne étoffe, mais aussi beaucoup de haillons. » Toussaint, qui était de « la bonne étoffe », fut chargé de toute la partie relative à la jurisprudence (3). « La jurisprudence — lit-on dans le *Discours préliminaire* — est de M. Toussaint, avocat au Parlement et membre de l'Académie des Sciences et des Belles-Lettres du Roi de Prusse (4), titre qu'il doit à l'étendue de ses connaissances et à son talent pour écrire, qui lui ont fait un nom dans la littérature (5). »

Pendant les deux années où il travailla au Dictionnaire, Toussaint y donna un grand nombre d'articles. Les deux premiers volumes avaient déjà paru lorsqu'il se retira, en 1753, et fut remplacé par Boucher d'Argis, avocat au

(1) Joseph Reinach, *Diderot* (Paris, 1894, in-12), p. 36 et suivantes.

(2) Prospectus de l'*Encyclopédie*.

(3) Avertissement en tête du tome I de l'*Encyclopédie*, p. 36. — Toussaint signait ses articles de la lettre H.

(4) A cette date, Toussaint n'était encore que membre étranger de l'Académie de Berlin. Il ne devint membre titulaire qu'en 1764.

(5) Tome I, p. 12 (1751).

Parlement comme lui, et conseiller au Conseil souverain de Dombes. On ne connaît pas exactement les motifs de sa retraite; sans doute ne se trouva-t-il plus en harmonie de pensée avec Diderot, dès que l'*Encyclopédie* cessa d'être un champ ouvert aux libres discussions philosophiques, pour devenir l'organe d'une secte, une machine de guerre et de destruction. Marquée dès son début au coin de l'irréligion par son silence voulu sur la Révélation, elle aurait pu cependant encore demeurer un simple et éloquent hommage rendu à la raison humaine, si l'on n'en avait pas poussé la doctrine à l'extrême, en dépit des efforts que Diderot lui-même, dans son désir de mener son œuvre à bonne fin, s'imposa pendant plusieurs années pour atténuer l'intransigeance de sa pensée. « Les Encyclopédistes — comme on l'a si bien dit — se sont obstinément tenus à terre sans vouloir monter au ciel, de peur d'y trouver la religion. » L'œuvre de destruction, une fois commencée, continua sans relâche. Les Jansénistes, les Molinistes, tous les partis se liguèrent contre elle, sans compter les gens de lettres qui ne manquaient point l'occasion de la déchirer par la raison surtout qu'ils n'y travaillaient pas (1). Survint un arrêt du Conseil qui supprima les deux premiers volumes, et les grandes épreuves commencèrent pour Diderot. Après le départ de Toussaint, ce fut le tour de Rousseau, puis celui de d'Alembert; Voltaire lui-même se découragea. Le privilège accordé à l'ouvrage fut révoqué, et l'imprimeur mis à la Bastille (2).

(1) *Correspondance littéraire* de Grimm, t. IV, p. 97.

(2) Il s'appelait Le Breton. C'était lui qui de sa propre autorité avait retranché tout ce qui lui déplaisait dans la copie manuscrite fournie par les collaborateurs de l'*Encyclopédie*. Diderot lui adressa à ce sujet une lettre aussi injurieuse qu'éloquente (*Correspondance littéraire* de Grimm, t. IX, p. 210, à la date du 12 novembre 1764).

Le gouvernement ne voulait cependant pas, à ce moment, malgré toutes les apparences contraires, frapper sérieusement les écrivains de l'*Encyclopédie*. Il tenait surtout « à prévenir les criailleries des prêtres pendant l'assemblée du Clergé, en lui ôtant tout prétexte de faire des représentations (1) ».

Parmi ceux qui occupaient le pouvoir, il y eut aussi quelques esprits libéraux, comme M. de Malesherbes, auquel on avait donné l'ordre, en qualité de Directeur de la librairie, de saisir les papiers de Diderot, et qui prenait le temps de l'avertir : « Envoyez-les chez moi, lui écrivait-il; on ne viendra pas les y chercher. »

On sait que le courage et l'énergie de Diderot finirent par avoir raison des obstacles qui s'opposaient à l'achèvement de son œuvre. L'avènement de Choiseul et l'expulsion des Jésuites par le Parlement vinrent ensuite en faciliter le progrès, jusqu'au moment où, dans sa logique impitoyable, la Révolution traduisit dans ses actes et dans ses lois la plupart des principes de cette philosophie.

Si l'on considère cette époque, on ne peut, malgré ses erreurs et ses fautes, s'empêcher de la trouver particulièrement attachante. Car ce ne fut pas seulement un siècle d'idées que le dix-huitième siècle : il en a été prodigue, et presque toutes furent grandes et généreuses; mais ce qu'il a poursuivi peut-être avec le plus d'acharnement, c'est l'établissement des principes de droit, de liberté, de justice et de tolérance. Le besoin d'apprendre et de comprendre y était général, et les esprits, avides de lumière, de science et de vérité, ont été conduits par l'idée du progrès à celle de la perfectibilité de l'homme et, par suite, au relèvement de sa condition et de sa

(1) *Correspondance littéraire* de GRIMM, t. IX, p. 44.

dignité. La pensée s'est alors définitivement émancipée, et ce que l'on est convenu d'appeler « l'opinion » a osé faire entendre sa voix, avec laquelle désormais il faudra compter.

Par contre, et croyant avoir réponse à tout, la Raison, cette nouvelle idole, a essayé de se substituer à la foi, à l'autorité, au respect de la tradition, et elle n'a réussi qu'à les ébranler.

On a confondu le fanatisme avec la religion, comme on a confondu les époques troublées de l'Église avec les principes éternellement vrais de l'Évangile; et de la sorte, on n'a abouti qu'à des négations, au scepticisme et à un matérialisme inconscient, c'est-à-dire à l'abaissement moral de l'individu, auquel il n'est plus resté que sa propre pensée comme force, comme soutien et comme consolation.

Malgré tout, il nous faut honorer ce siècle parce qu'il a eu l'amour de l'humanité, qu'il a voulu son bonheur, et surtout parce qu'il a émancipé les esprits, en donnant au monde deux libertés désormais indestructibles, celles de la pensée et de la conscience.

Quand Toussaint quitta l'*Encyclopédie,* il était dans toute la force de son activité et de son talent, et il sut les employer.

// Parmi les diverses publications périodiques auxquelles il donna alors son concours, on remarque en premier lieu celle de Jacques Gautier d'Agoty qui était à la fois un peintre et un savant (1); tout le monde ne l'était-il pas

(1) Né à Marseille, mort à Paris en 1785, dans un âge très avancé.

un peu à ce moment? Il croyait avoir découvert un procédé de gravure et d'impression en couleurs, qui n'était d'ailleurs, à peu de chose près, qu'un procédé déjà connu, inventé à la fin du dix-septième siècle par un autre graveur, nommé Jacques-Christophe Leblond. Comme il se trouvait avoir recueilli une grande quantité de matériaux sur les sciences, Gautier d'Agoty fonda, en 1752, une sorte de revue ou de journal, auquel il donna le titre suivant : *Observations sur l'Histoire naturelle, sur la Physique et sur la Peinture, avec des planches imprimées en couleurs* (1). « Ce journal, disait-il, renferme les secrets des arts, les nouvelles découvertes, en même temps que les disputes des philosophes, et des articles modernes. » Il obtint un certain succès, de curiosité tout au moins, malgré ou peut-être à cause des prétentions de son fondateur, qui s'érigeait bravement en adversaire de Newton et se mettait de pair, au point de vue philosophique, avec Pythagore, Aristote, Descartes et Leibniz. Toussaint écrivit donc dans cette feuille (2); puis il en devint seul directeur, en s'adjoignant cependant le fils de Gautier d'Agoty, graveur comme son père, pour ce qui concernait la gravure et les planches. La publication, dont le titre fut légèrement modifié, s'appela alors : *Observations périodiques sur la Physique, l'Histoire naturelle et les Beaux-Arts* (3). La direction de Toussaint ne commença qu'à partir du second volume : « Jusques-là — dit-il dans sa Préface — on n'a guères fait que badiner avec la nature, sans essayer sérieusement de lui arracher son bandeau. »

(1) Paris, 1752-1755, 6 volumes in-4° avec planches, ou 6 volumes in-12 sans planches (18 numéros). — Cf. Eugène Hatin, *Bibliographie historique et critique de la Presse périodique* (Paris, 1866, in-8°), p. 36-37, et J.-M. Quérard, *La France littéraire*, t. III (Paris, 1829, in-8°), p. 291.

(2) Voyez la lettre à lui adressée par J. Gauthier d'Agoty en décembre 1756 et publiée dans les *Observations historiques*, t. I, p. 409.

(3) Paris, 1756-1757, in-4°.

C'est ce bandeau qu'il veut enlever, et, pour y parvenir, il se propose de « rapprocher les vues de tous les savants de l'Europe, de les analyser et d'en présenter une sorte de plan abrégé ». C'est toujours, on le voit, l'*Encyclopédie* qui sert de type; chaque écrivain semble vouloir avoir la sienne propre, et il n'y a que les horizons sans fin qui les attirent. Le programme de Toussaint va plus loin encore au point de vue philosophique : il veut « suivre périodiquement les progrès de la raison humaine, créer en quelque sorte un thermomètre des progrès de l'esprit humain », et tenir état des idées philosophiques nouvelles, en recourant au besoin aux correspondances étrangères. Ce n'est pas tout encore. Les beaux-arts occuperont une place importante dans la publication naissante, afin de constituer des documents pour « l'histoire du goût au dix-huitième siècle ». La métaphysique et la morale ne seront pas non plus oubliées : ne faut-il pas « étudier le cœur humain, analyser ses mouvements et ses craintes, ainsi que les motifs qui le font agir »? L'Essai de Locke sur l'entendement humain servira de base, car c'est là qu'on peut « apprendre à penser et à combiner des idées (1) ». Tout cela était grand et généreux, trop grand même; car, pour mener à bien une semblable entreprise, une vie d'homme ne suffirait pas. Mais, au dix-huitième siècle, on ne sait ni se réduire ni se limiter, et telle est l'activité des esprits, si intense est le désir de réformer et de renouveler la société, qu'aucun obstacle n'arrête les écrivains, aucun dessein ne semble trop vaste. On veut tout embrasser d'un seul coup, et on se grise de projets

(1) L'*Essay concerning human understanding* parut à Londres en 1690, in-folio. Annoncé en Hollande dès 1688, dans la *Bibliothèque universelle et historique* de Jean Le Clerc (Amsterdam, t. II, p. 49 et suivantes), il fut traduit en français, dès la fin du siècle, par Pierre COSTE (Amsterdam, in-4°, 1700 et 1729; 4 vol. in-12, 1742; etc.).

et de programmes dont l'étendue même empêche la réalisation. Il en fut des *Observations périodiques* comme de tant d'autres essais du même genre : l'œuvre ne dura pas. La publication cessa de paraître en 1758. Plus tard, il est vrai, en 1771, l'abbé Rozier tenta de la reprendre (1); puis elle passa, en 1779, dans les mains de Mongez (2), et dans celles de La Métherie (3), de 1785 à 1817. Ducrotay de Blainville (4) la continua jusqu'en 1823. Dès 1794, elle avait d'ailleurs changé de titre et pris celui de *Journal de Physique* (5).

Toussaint ne se contenta pas de diriger les *Observations périodiques :* il remplaça Grimm au *Journal étranger* (6), entreprise encore plus gigantesque, s'il est possible, que la précédente.

Plusieurs tentatives avaient déjà été faites pour initier la France aux œuvres littéraires de l'étranger. Lorsque nous avons parlé de l'influence exercée par l'Angleterre au dix-huitième siècle à la suite des séjours qu'y avaient faits l'abbé Prévost, Voltaire et Montesquieu, nous avons rappelé de quelle hauteur était la barrière qui séparait notre pays des nations voisines et jusqu'à quel point on était demeuré ignorant de leur langue et de leur littérature.

(1) François Rozier, né à Lyon en 1734, mort en 1793. Il avait été l'ami de Turgot, qui le chargea de missions agricoles dans le midi de la France et en Corse. Son principal ouvrage est un *Cours complet d'agriculture théorique, pratique, etc.* (Paris, 1781-1793, 9 vol. in-8°).

(2) Jean-André Mongez, neveu de François Rozier, né à Lyon en 1751, mort vers 1788. Il disparut dans l'expédition de La Pérouse autour du monde.

(3) Jean-Claude de La Métherie, médecin et naturaliste (1743-1817).

(4) Henri-Marie Ducrotay de Blainville (1777-1850), successeur de Cuvier, au Muséum d'histoire naturelle, dans la chaire d'anatomie comparée.

(5) Outre la Bibliographie déjà citée d'Eugène Hatin, voyez BARBIER, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, 3e édition, t. III, col. 616.

(6) Voyez *Correspondance littéraire* de GRIMM, etc., t. II, p. 352 (lettre du 1er mai 1754).

En 1754, une réunion d'hommes de lettres voulut faire cesser cet état de choses.

Elle comptait parmi ses membres l'abbé Prévost, Grimm, Moett, l'adepte des sciences occultes; Deleyre, le futur conventionnel, qui vota la mort de Louis XVI; l'abbé Arnaud et son ami Suard, tous deux de l'Académie française; Jean-Jacques Favier, qui entra plus tard dans la diplomatie; l'abbé Béraud, le polyglotte Hernandez. Ils conçurent le projet de comprendre, dans une même feuille périodique, rédigée en français, « les connaissances, les découvertes et les chefs-d'œuvre de tous les savants du monde en tout genre et dans toutes les langues vivantes (1) ». N'était-ce pas encore un projet démesuré? Mais qu'importe? On en confia la direction à Grimm, qui en composa la préface. « Les productions de la terre — écrit-il — varient selon les climats, les productions du génie selon les caractères, celles de l'art selon les besoins, et c'est en étudiant les rapports des unes et des autres qu'on peut surtout étendre et généraliser les connaissances humaines, déraciner les préjugés, naturaliser, pour ainsi dire, la raison chez tous les peuples, et lui donner partout une certaine universalité qui semble lui manquer encore. » Et entrevoyant les résultats de l'œuvre poursuivie, il ajoutait : « Chaque peuple enrichi des trésors de ses rivaux sans avoir rien perdu des siens, l'Europe entière se trouvera plus savante et plus philosophe. »

L'idée n'était pas seulement élevée et féconde : c'était encore un moyen de rapprocher les peuples par la littérature. Grimm reconnut bientôt cependant l'impossibilité où il se trouvait de mener à bonne fin une pareille œuvre, et,

(1) Prospectus du *Journal étranger*. — Les bureaux de cette feuille étaient rue Saint-Louis, au Marais.

au bout de deux mois, il en abandonna la direction à Toussaint : « Il y a lieu de croire — écrivait-il à ce moment — que ce dernier, en intéressant beaucoup de gens de mérite au succès de l'ouvrage, aura le bonheur de se rendre digne du public (1). » Les efforts de Toussaint ne furent pas mieux récompensés que ceux de Grimm. L'abbé Prévost lui succéda et fut remplacé lui-même, au bout de peu de temps, par Fréron (2).

Celui-ci resta directeur du *Journal étranger* jusqu'à la fin de l'année 1756; il fut alors remercié par les associés au privilège de ce recueil (3), et Alexandre Deleyre, auteur de l'*Analyse de la philosophie de Bacon* (4), le remplaça, sous les auspices du chevalier d'Arcq, l'un des coassociés.

Le journal vint ensuite aux mains de l'abbé Arnaud et de Suard (5), qui le menèrent tant bien que mal jusqu'en 1762, époque à laquelle ces deux écrivains furent chargés par le gouvernement de rédiger la *Gazette de France*. Le *Journal étranger* en resta là (6).

Toutefois, pour y suppléer, ils fondèrent la *Gazette littéraire de l'Europe* (7), qui devait paraître au mois de juillet 1763, sous le patronage du secrétaire d'État des Affaires étrangères. Des obstacles sans nombre en retardèrent la publication. Violemment attaquée par l'archevêque de Paris dans un mémoire qu'il remit au duc de Choiseul (8),

(1) Lettre, déjà citée, du 1er mai 1754.
(2) *Correspondance littéraire* de Grimm, etc., t. III, p. 88.
(3) *Ibid.*, p. 310.
(4) Amsterdam et Paris, 1755, 3 vol. in-12.
(5) Ils avaient pris pour épigraphe ce passage imité de Virgile (*Géorgiques*, livre II, vers 9) :

Quæ robora cuique,
Quis color et quæ sit rebus natura creandis.

(6) Voyez Hatin, ouvrage cité, p. 47-48.
(7) *Ibid.*, page 48.
(8) *Correspondance littéraire* de Grimm, etc., t. VI, p. 293. — Morellet a rédigé une réponse à ce mémoire, sous le titre d'*Observations sur une*

la *Gazette littéraire* eût grand'peine à se maintenir jusqu'au mois de septembre 1766, où elle dut cesser de paraître.

L'œuvre de Toussaint ne se compose pas seulement d'ouvrages originaux. Il a mis en français un grand nombre d'ouvrages anglais et allemands. Ces deux langues lui étaient familières, car on se souvient qu'au début de sa carrière il avait traduit, de concert avec, Diderot, le grand *Dictionnaire de médecine* de Robert James. Un peu plus tard, il arriva qu'un pasteur de l'Église anglicane, docteur en philosophie et chapelain de « Mylord comte de Lorraine », J.-P. Bernard, avait commencé la traduction d'un ouvrage de Samuel Shuckford, curé de Shelton (comté de Norfolk), intitulé : *Histoire du monde sacré et profane, depuis la création du monde jusqu'à la destruction de l'empire des Assyriens, à la mort de Sardanapale, et jusqu'à la décadence du royaume de Juda et d'Israël sous les règnes d'Achaz et de Pékach.*

J.-P. Bernard n'avait traduit que le premier volume de cet ouvrage, qui devait servir d'introduction à l'*Histoire des Juifs* du docteur Prideaux. Chaufepié traduisit le second volume. Ce fut Toussaint qui se chargea du troisième (1); mais il ne se borna pas à une traduction servile, ce qu'il ne fit d'ailleurs jamais; il ajouta au texte de Shuckford des notes et des éclaircissements, où, comme on peut le constater en les parcourant, il n'est pas tou-

dénonciation de la « Gazette littéraire ». — L'archevêque de Paris était alors Christophe de Beaumont du Repaire, qui s'opposait de son mieux, mais sans aucun succès, aux progrès des « philosophes ».

(1) Les deux premiers volumes avaient été imprimés à Leyde, chez Jean et Hermann Verbeek (1738, in-12); le troisième fut publié à Paris, chez G. Cavelier (1752, in-12). Cet ouvrage est accompagné de cartes et de figures. — Voyez J.-M. QUÉRARD, *La France littéraire*, t. IX (1838), p. 125, col. 1.

jours d'accord avec l'auteur anglais. Ainsi, par exemple, Shuckford prétend qu'en adorant les images les catholiques se rendent coupables d'idolâtrie, autant que les juifs adorant le veau d'or. Toussaint n'attend pas, comme un traducteur ordinaire, qu'un autre réponde à l'auteur; il lui répond lui-même en note : « On a tant de fois et si heureusement expliqué — dit-il — dans quel sens la religion catholique honorait les images, qu'il est impossible de prendre au sérieux les critiques des protestants à cet égard. » Ailleurs, il donne, à sa façon, l'explication de difficultés soulevées par les commentateurs de la Bible, ou bien il interprète autrement que Shuckford certains passages de la Vulgate. Il commente enfin, plutôt qu'il ne traduit; il donne son avis, à tout moment, et nous permet ainsi de juger de la variété et de l'étendue de ses connaissances.

Au demeurant, le métier de traducteur ne lui plaît guère. Il y a là plus à perdre qu'à gagner. « C'est — dit-il — une entreprise hasardeuse de faire parler un auteur dans une langue qui n'est pas la sienne. Le lecteur lui fait honneur de ce qu'il y a de bon dans l'ouvrage ! Et s'il y rencontre quelque tour gauche ou obscur, c'est au traducteur qu'il s'en prend, et d'ordinaire il a raison... Il faut distinguer, il est vrai, deux sortes de traductions, très différentes les unes des autres : celles des ouvrages scientifiques qu'il faut rendre, pour ainsi dire, mot à mot : c'est du travail à tant la feuille; et celles des ouvrages de goût, qui font plus d'honneur, parce que, pour bien s'en acquitter, il faudrait avoir non seulement autant de génie que l'auteur, mais l'avoir de même teinte. Aussi ne faut-il pas exiger, en ce cas, du traducteur une fidélité trop servile, car le génie abhorre les entraves (1)... Il n'y a pas

(1) Préface de la *Vie du Petit Pompée* (1752). Voir plus loin page LX.

toujours dans deux idiomes des expressions correspondantes, et le tour d'esprit d'une nation n'est pas celui d'une autre. Il faut conserver à chaque pensée sa force et sa couleur, mais il en faut quelquefois modifier les nuances (1). »

Examinons maintenant les autres traductions de Toussaint.

Il avait paru à Londres, en 1751, un petit écrit, sans grande importance d'ailleurs, mais que nous tenons à signaler, ne fût-ce que pour être complet. C'était un *Essai sur le rachat des rentes et redevances*, où l'on proposait, dans l'intérêt de l'agriculture et pour venir en aide aux propriétaires obérés d'impôts, de rendre toutes les rentes foncières rachetables en déclarant imprescriptible la faculté de rachat. Toussaint trouva l'idée excellente et traduisit la brochure (2); mais ce qui l'y décida sans doute le plus, c'est que l'auteur anglais ne se faisait pas faute d'attaquer à cette occasion les gens d'Église, de s'élever contre leur esprit d'envahissement, et les trouvait moins préoccupés, en général, de l'intérêt public que de leur intérêt particulier. « Si on n'y prend garde, ajoutait-il, ils finiront par posséder tous les biens du royaume, dont ils possèdent déjà le tiers, en continuant de faire accroire aux simples que donner à l'Église les biens qu'on possède en ce monde, c'est préparer son salut dans l'autre. »

(1) Avertissement de la traduction des *Extraits des Œuvres de Gellert* (1768). — Sur les idées de Gellert et de son ami Maurice de Brühl au sujet de la traduction de ses œuvres et de la traduction en général, voyez ses *Lettres* (traduction française, Utrecht, 1775, 2e partie, p. 33, 43, 120, 150 et suiv.; édition allemande de Leipzig, 1774, in-8°, pages 31, 39, 103, 125-127. Dans les premières, il est question de la traduction de Boulenger de Rivery (Paris, 1754, in-12); dans la dernière, il s'agit peut-être de la traduction de Toussaint.

(2) Londres, 1751, in-8°

Ces idées étaint trop conformes à celles qui dominaient alors, pour qu'un philosophe de la trempe de Toussaint ne s'empressât pas de les publier et d'en tirer argument.

Dans ce même ordre des sciences sociales, nous trouvons une autre traduction de Toussaint, intitulée : *Recueil d'actes et pièces concernant le commerce de divers pays de l'Europe* (1). C'est une réunion de discours, prononcés à à la Chambre des Pairs d'Angleterre, sur la question de savoir s'il valait mieux pour ce pays que son commerce dans le Levant fût dévolu exclusivement à une Compagnie ou bien qu'il restât libre. Cette question soulevait une vive agitation; des pétitions avaient été adressées, en 1743, à la Chambre des Communes. On s'y plaignait du dépérissement du commerce dans le Levant, et on demandait de nouveaux règlements pour y porter remède. Un bill intervint, et fut voté par la Chambre des Communes; mais il provoqua, dans la Chambre Haute, une importante discussion, à laquelle prirent part les plus grands noms de l'Angleterre : le duc de Bedford, lord Sandys, lord Delawarr, lord Downsdale, lord Bathurst, le comte de Sandwich. L'intérêt que Toussaint trouve à cette discussion ne consiste pas uniquement dans les arguments présentés de part et d'autre par les orateurs; ce qui le frappe surtout, c'est cette intervention des plus grands seigneurs de l'aristocratie anglaise dans une simple question de commerce, dont ils montrent qu'ils connaissent à merveille les détails et dont ils parlent avec

(1) A la suite de ce titre général, on lit : *Numéro premier, contenant les discours prononcés au Parlement d'Angleterre, dans la Chambre des Pairs, pour et contre la liberté du commerce au Levant* (Londres, 1754, in-12). — Voyez Ant.-Alex. Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes* (édition de 1882), t. IV, p. 51, col. 1.

autant de chaleur que de compétence : ces arguments ont bien autrement de poids dans leur bouche que dans celle d'un marchand, qui est, presque toujours, uniquement préoccupé de son intérêt particulier.

Que de sujets différents et variés, et combien peu — nous ne saurions trop le faire remarquer — les écrivains se spécialisaient à cette époque! Tout semble les intéresser et leur plaire, et ils passent avec la même facilité de la géométrie à la philosophie, de la morale et de la religion aux lettres proprement dites.

C'est ainsi qu'en étudiant les œuvres de Toussaint, nous arrivons à une série de traductions qui n'ont plus guère d'analogie avec les précédentes et qui doivent nous arrêter quelques instants.

Cette fois, ce sont des anecdotes, de véritables contes, des romans humoristiques et des récits d'aventures qui ont paru en Angleterre, y ont fait fureur, et ont assez plu à Toussaint pour qu'il se soit donné la peine de les traduire. Sous une forme parfois un peu puérile et qui a beaucoup vieilli, ces contes sont comme un reflet des mœurs et des habitudes anglaises au dix-huitième siècle; et nous y trouvons en même temps des remarques, des pensées et des peintures de caractères qui ne sont pas sans quelque intérêt. Fabuliste d'un nouveau genre, l'auteur nous y fait assister au défilé de ses personnages, en ayant soin de nous conduire et de nous arrêter souvent, pour nous rappeler que, sous les masques et dans les tableaux qui passent devant nos yeux, c'est toujours la nature humaine qu'il s'agit de dépeindre et d'étudier. Cela suffit pour que nous y prenions quelque plaisir à notre tour.

Le *Chevalier Shroop* (1), dont on nous conte les aventures, est une sorte de héros de roman que rien ne rebute. C'est le fils aventureux d'une grande famille anglaise, que l'auteur suit à partir de l'enfance, à cet âge « où toutes les passions sont en germe; car il n'existe aucune des émotions de l'âme qu'éprouve un homme dans l'âge mûr, qui ne se manifeste presque aussitôt qu'il est né, à l'exception toutefois de l'espérance, de la jalousie et du désespoir, qui sont plutôt des suites de passions que des passions mêmes ». Cette doctrine, qui se rapproche des idées de Jean-Jacques Rousseau, peut être vraie; et même l'auteur a sûrement raison, s'il n'entend parler que du nouveau-né, lequel n'a évidemment pas encore de passions bien exigeantes, si ce n'est pour sa nourrice; mais elles s'éveillent promptement en lui, au fur et à mesure du développement progressif de ses organes et de ses facultés. Il espère alors ou désire des choses qu'il n'a pas, tout comme s'il était déjà un homme, jalouse ceux qui les possèdent, et peut, si on l'en prive, connaître une sorte de désespoir. Ce sont évidemment là des lieux communs; de même, ce que l'auteur appelle « les impressions d'un sexe sur l'autre, qui se manifestent souvent dès les plus jeunes années, s'effacent et disparaissent avec la même facilité ». Amusante aussi est cette périphrase où, parlant des femmes dangereuses pour la jeunesse, il les

(1) *Histoire des passions ou Aventures du chevalier Shroop*, traduit de l'anglais (La Haye, Neaulme, 1751, 2 vol. in-12). Dans le court avertissement mis par lui en tête de sa réimpression (sous le titre d'*Histoire des passions*, Amsterdam, 1751), Marc-Michel Rey déclare avoir appris que l'auteur des *Mœurs* venoit de publier cette sorte de roman à Paris, où l'on ne croyait nullement que cette histoire eût été traduite de l'anglais. Cf. Quérard, *La France littéraire*, t. IX (1838), p. 525, col. 1, et Ant.-Alex. Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, t. II (1882), p. 759, col. 2. — Il est bien possible que Rey et Barbier aient raison, et que le *Chevalier Shroop* soit non une traduction, mais un habile pastiche de l'anglais. Son intérêt n'en serait qu'augmenté.

appelle avec prétention « des nymphes complaisantes qui s'abaissent à éteindre les tempéraments trop enflammés » !

Mais suivons un peu le jeune Shroop dans ses pérégrinations. Le voilà qui fait connaissance d'une jeune fille, qu'il prend pour une ingénue et veut épouser : il lui signe une promesse de mariage, emprunte de l'argent pour lui en donner, et s'enfuit de la maison paternelle, lorsqu'il s'aperçoit que la fille le trompe. Cela s'est déjà vu. Son père le rattrape et lui pardonne. On l'expédie alors en Italie avec un gouverneur qui meurt en route. Livré à lui-même, Shroop s'introduisit dans un couvent de femmes libres, très libres assurément, puisqu'il y noue des intrigues amoureuses. Il en a bientôt de nouvelles à Rome, avec une jeune femme, mariée depuis un mois à peine, dont il nous raconte le facile entraînement et ce qu'il décore du nom de « surprise involontaire des sens ». Au bout de six années d'une existence ainsi mouvementée, notre héros retourne en Angleterre et veut s'y marier. Agréé par une jeune fille de bonne famille, il a malheureusement un duel qui fait rompre son mariage, — et le voilà qui repart pour l'étranger. On le suit en Hollande, en Allemagne, à Vienne, où il tombe gravement malade. Dans cette situation critique, des prêtres catholiques le tourmentent pour le convertir, pendant que le chapelain de l'ambassade d'Angleterre ne néglige rien, de son côté, pour le retenir dans sa croyance : tout cela pour aboutir à cette conclusion, que la plupart des ministres de la religion « se servent plutôt d'elle qu'ils ne la servent ». Cependant Shroop se rétablit, retourne en Angleterre, s'y marie, pour de bon, cette fois, et devient membre du Parlement. Son père meurt, mais son chagrin dure peu; « car rien ne s'oublie aussi aisément que la mort, lorsqu'un accroissement de biens vient l'adoucir »;

en d'autres termes, lorsqu'on fait un héritage. Mais il éprouve, hélas! un nouveau malheur : sa femme succombe à son tour en donnant naissance à un fils. Et désormais il ne rêve plus que grandeurs : il se remarie avec la nièce d'un personnage important d'Angleterre et devient important lui-même. Pendant ce temps, sa nouvelle épouse le trompe avec son propre frère. Il est sur le point d'en tirer vengeance, mais son ambition lui conseille la prudence et le calme. Pour le consoler, on lui confie une ambassade. Son désir de vengeance le poursuit cependant; car, nous dit l'auteur, « c'est une des passions de l'âme qui n'a pas son antidote. La tristesse et la joie se succèdent tour à tour, l'espérance se satisfait par la possession, la crainte cesse par l'éloignement de celui qui la causait ou par la certitude du malheur qu'on redoutait. L'ambition meurt en nous par la pensée de la folie qu'il y a à s'y abandonner; la haine peut être désarmée et l'avarice satisfaite; la vengeance seule est éternelle et ne peut être assouvie par aucune autre passion ». Shroop ne songe donc qu'à se venger; et pour ne pas laisser son bien à un frère indigne, il est à la veille d'épouser la fille d'un simple paysan, quand le frère meurt à temps pour l'empêcher au moins d'épouser celle-là. Retiré chez sa sœur, il s'éprend d'une veuve avec laquelle il se marie; il allait enfin jouir de quelque bonheur quand il perd la santé; son humeur s'aigrit, et il commence à songer à l'autre vie : « Si persuadé qu'on en soit pendant qu'on se porte bien, on en est plus convaincu à mesure qu'on approche du moment qui nous y fait entrer. »

Notre héros meurt ainsi à soixante-trois ans.

Tel est ce conte, dans lequel on a voulu dépeindre les différents états de la nature humaine, en l'envisageant successivement au milieu des diverses passions qui

l'agitent, s'emparent d'elle au berceau et ne font plus que grandir et se développer jusqu'à la tombe. Lorsqu'il a entrepris de traduire l'ouvrage anglais (s'il s'agit — ce qui n'est point sûr — d'une traduction), Toussaint s'est senti attiré sans doute, non point tant par la série de faits et d'événements qui traversent la vie agitée d'un homme, que par les réflexions philosophiques et morales qui s'en dégagent. C'est de ce côté que tend sans cesse son esprit; le moraliste chez lui est toujours en éveil.

Le second roman anglais qu'il a traduit en est une nouvelle preuve. C'est encore une peinture de mœurs, mais dans un tout autre cadre, et d'un caractère bien différent. Cette fois, le héros est un petit chien : *l'Histoire de la vie et des aventures du petit Pompée,* de Coventry, qui eut, lors de son apparition, un immense succès en Angleterre, et y fut un moment populaire, et si l'on en juge par le nombre des éditions et par les traductions qui en ont été faites (1). La mode n'est plus sans doute aujourd'hui aux écrits de ce genre, dont on a quelque peu abusé au dix-huitième siècle; nous ne goûtons plus guère ces incidents burlesques, assez grossiers parfois, qui se succèdent sans interruption, sentent la farce et l'exagération, mais qui, somme toute, sont empreints d'humour et de gaieté, et, bien que dépourvus d'intérêt véritable, ne dé-

(1) *The history of Pompey the little : or, the life and adventures of a lap-dog* [by F. Coventry]. Le Musée Britannique en possède les éditions suivantes : Londres, 1751, in-12; 3e édition, Londres, 1752, in-12; 4e édition, Londres, 1761, in-12; 5e édition, Londres, 1773, in-12; [autre édition], Londres, 1785, in-8o; Londres, 1810, in-12.

La traduction de Toussaint porte le titre qui suit : *La vie et les aventures du petit Pompée*. Histoire critique traduite de l'anglois, par M. Toussaint (Amsterdam, 1752, 2 volumes in-12). Une autre traduction française parut une trentaine d'années plus tard : *Histoire du Petit Pompée, ou la Vie et les Aventures d'un chien de dame*, imitée de l'anglois, par G. H. D. B**** [Briel] (Londres, 1784, in-12).

plaisent point, parce qu'ils sont saupoudrés de réflexions amusantes et fines.

La vie d'un petit chien, et surtout d'un petit chien de dame, pouvait-elle commencer autrement que par un panégyrique de ces charmantes bêtes? Coventry n'y a pas manqué, en refaisant leur histoire depuis la plus haute antiquité et en nous montrant que le chien est un des rares animaux qui aiment l'homme et se plaisent dans sa société. C'est déjà très flatteur pour celui-ci, mais en outre il y aurait noire ingratitude de sa part s'il ne leur rendait pas un peu de l'affection qu'il en reçoit. Ne sait-on pas d'ailleurs que beaucoup de grands hommes et de grandes dames aussi les ont passionnément aimés? Ne se souvient-on pas que le roi Charles II était toujours suivi de son fidèle épagneul, et que Jacques, son successeur, forcé par une tempête d'abandonner le vaisseau qui le portait, poussa ce cri tout à l'éloge des chiens : « Sauvez mes chiens et le duc de M...! » Il y en a d'ailleurs de si intelligents et de si adroits, qu'on s'est demandé souvent si la raison de bien des hommes n'était pas inférieure à celle de leurs amis à quatre pattes.

Quelle vie agitée que celle du petit Pompée, et que d'aventures vont lui échoir! Rien ne pouvait cependant les lui présager, puisque « les chiens ne lisent pas plus loin dans l'avenir que les hommes, et que le livre du destin est aussi bien scellé pour eux que pour nous ». Et ils ne choisissent pas davantage qu'eux le lieu de leur naissance, car c'est chez une célèbre courtisane de Bologne que Pompée vit le jour. Ses père et mère s'appelaient Philis et Julio; tous d'eux étaient d'ancienne et noble origine, ce qui explique pourquoi Pompée était lui-même un petit être ravissant. Sa maîtresse l'adorait, ce qui ne l'empêchait pas d'aimer, en même temps, un

certain Anglais du nom d'Hilarion, en train de faire son tour d'Europe. A la veille de retourner en Angleterre, celui-ci supplie la dame de lui donner Pompée comme gage de son amour. Elle y consent; tous deux partent. Leur arrivée fait sensation en Angleterre : chacun admire la bonne mine du petit chien et de son maître, leurs manières, leur luxe, leurs vêtements, tant et si bien qu'Hilarion, qui voulait se défaire de Pompée, n'a pas le courage de le refuser à lady Hermione, une de ses amies, à qui il cherchait à plaire. Voilà donc Pompée installé dans sa nouvelle demeure, entouré de laquais et de soins. C'était une veuve sémillante et très consolable que lady Hermione; elle s'était éprise des chiens du vivant de son mari, par cette unique raison que celui-ci les détestait, et elle en avait toujours six ou sept à ses trousses. Ses domestiques qui n'avaient rien à faire, grognaient d'en avoir un de plus à soigner : ils sont si fainéants! N'est-ce pas un peu la faute des maîtres, qui ne les prennent pas pour les faire travailler, mais pour la parade et par vanité?

Pompée, bien entendu, entre dans le beau monde avec sa maîtresse, qu'il ne quitte plus; il l'accompagne à la promenade, dans ses visites, aux bals, aux spectacles, et se pâme à la musique sans savoir pourquoi, comme tant de nos amateurs. Il a surtout grand soin de bien choisir sa société, ne se plaît qu'avec les chiens de qualité et se croirait déshonoré de saluer seulement les autres. Dans ce milieu, son éducation devient parfaite, et il n'est pas de jour où lady Hermione ne reçoive des lettres d'amies, qui la supplient de leur prêter quelques instants Pompée pour « calmer les transports amoureux de leurs chères petites Vénus ». Notre héros volait ainsi de plaisirs en plaisirs. Cependant cette félicité eut une fin. Il s'égara

un jour à la promenade; lady Hermione fut prise d'un violent désespoir, et toute la maison fut sur pied; les domestiques cherchèrent le chien de tous côtés, ou plutôt firent, comme d'ordinaire, semblant de le chercher. Hélas! Pompée avait disparu. Il avait été recueilli par une enfant de huit ans, qui l'avait introduit dans sa ménagerie, déjà composée d'une marmotte, de deux chats, d'un perroquet et d'une pie. Le nouveau venu s'apprivoisa facilement et, en moins d'une semaine, il avait oublié son ancienne maîtresse, « comme s'il eût été un homme ». Malheureusement pour lui, les gens qui l'avaient recueilli, étaient de simples bourgeois enrichis; leurs enfants étaient mal élevés; le précepteur ne s'en occupait pas, et Pompée souffrait le martyre, si bien qu'une vieille fille de la famille le prit un jour en pitié et l'emporta. La vieille fille était dévote, et comme Pompée ne l'était pas, il devint hypocrite. Il eut heureusement alors pour compagne une petite chatte nommée Mopsa, d'ancienne extraction, qui eut la meilleure influence sur son caractère. Ses conseils, ses remontrances lui firent le plus grand bien, et, à la suite de leurs longs entretiens, il devint moins mondain et plus sérieux. Tout aurait donc été pour le mieux, si notre petit héros ne s'était un jour oublié sur un livre : dans sa colère, la vieille fille vendit Pompée à la fille d'un cabaretier, qui le revendit bientôt elle-même à une écaillère. Il appartint ensuite à la maîtresse d'un café où il passa quelques bons instants, il faut le reconnaître, s'intéressant vivement aux conversations des gens de toute sorte qui fréquentaient l'établissement et parmi lesquels on comptait des hommes de lettres et des politiques. Comme on s'en doute, le café devient pour l'auteur un prétexte à satire. Pour se désennuyer des dissertations quotidiennes auxquelles se livre un certain avocat sans

causes, client assidu de la maison, Pompée lui fait toutes sorte de niches; il lui déchire ses manchettes, emporte ses lunettes, si bien qu'on le poursuit et que finalement il s'enfuit. On l'arrête, et pendant qu'on le conduit à la prison du guet dite alors « la maison ronde », on y amène également deux jeunes lords complètement ivres. « Qu'on est heureux d'être lord, s'écrie-t-il, puisque ce titre donne le droit de faire toutes les sottises qu'on veut sans rougir! »

A sa sortie de prison, Pompée devient, le croirait-on? un pauvre simple chien d'aveugle! Combien il en est mortifié! Mais comme son maître et lui mangent fort bien, il finit par se consoler. « Ce métier de mendiant a d'ailleurs, dit Coventry, ses règles et ses principes comme toute autre profession. »

Après la mort de l'aveugle, on trouva notre petit héros dans un coin, et on s'apprêtait à le noyer quand une servante de l'auberge où était mort son maître s'en occupa, le soigna, le caressa et ne le quitta plus ni jour ni nuit. « Les filles, remarque l'auteur, sont toujours bien aises d'avoir quelque chose de vivant couché auprès d'elles. »

Au bout d'un certain temps, des dames élégantes qui passaient par là remarquèrent Pompée, le trouvèrent à leur goût et l'achetèrent. Il fut bien heureux de se retrouver en bonne société. Et, à ce propos, Coventry nous fait des portraits fort amusants des deux dames et d'un de leurs amants, le comte Targ, qui dédaignait les façons bourgeoises, et ne voulait plus voir que des grands, afin de le devenir lui-même, du moins à ses propres yeux. Il fréquentait les théâtres où il guettait les gens de condition qu'il avait connus au collège, se faufilait avec eux et parvenait à s'introduire dans quelques grandes maisons. Il en eut bientôt pris le ton, et en moins de trois mois,

« il sut dire des riens aussi agréablement que le lord le mieux titré ». Il se mit, de plus, à faire des madrigaux aux dames, et il avait grand soin d'éclater de rire quand un seigneur lâchait quelque sottise gaie. Il soudoyait des gens pour l'informer de ce qui arrivait de neuf dans la ville, et savait toujours, « deux heures avant les autres, que tel seigneur était mort, que tel autre était cocu, quelle était la maîtresse de tel lord et l'amant de telle milady ». « Il s'était fait également un tarif de civilités pour les différents ordres, en donnait moins à un des membres des Communes qu'à un lord, moins à un comte qu'à un marquis, moins à un marquis qu'à un duc. » Cependant la nouvelle maîtresse de Pompée l'entourait de tendresse et le comblait de baisers « qu'elle destinait d'ailleurs en secret à son amant », car il est à remarquer « qu'une femme, pleine de l'idée de celui qu'elle aime, en aime davantage son chien, son chat et ses oiseaux ».

Les incidents burlesques continuent de la sorte jusqu'à la mort de Pompée, suivis toujours des réflexions qu'ils provoquent chez l'auteur du roman. Nous n'en citerons plus qu'un. Pompée, un jour, se trouve appartenir à une marchande de modes nommée miss Rubanète, au-dessus de laquelle demeurait un gentilhomme de la vieille Cour, Thomas Fripery, gascon anglais, qui « appelait les grands seigneurs par leurs noms tout courts, comme il aurait appelé son fermier ». Sa femme était aussi ridicule que lui, avec ses airs tendres et langoureux, et « sa manie de se mettre sans cesse en garde contre les entreprises de gens qui ne pensaient guères à elle; leur fille était une sotte mijaurée, une bégueule impertinente, qui n'avait pas un seul geste naturel et ne remuait pas le bout du doigt comme une autre; le son de sa voix était emprunté, sa contenance était gauche par affectation, et ses deux

grands yeux presque louches, par l'habitude qu'elle avait prise de ne regarder que de côté ». Pour compléter ce tableau, il y avait encore dans la maison un certain M. Horsemann, qui « dépensait la plus grande partie de ses revenus en selles, brides, harnais, chiens, fusils, poudre et plomb », et « qui se croyait vaiment sur un trône, quand il était sur le siège d'un phaéton ou sur la selle d'un cheval ».

On pense bien que cet Horsemann va devenir le mari de miss Fripery; on dépensera la moitié de sa dot en hardes et bijoux pour célébrer la noce qui ressemblera à toutes les autres; la toilette de la mariée sera longue, les futurs époux arriveront deux heures en retard à l'église et seront « moins occupés de la cérémonie nuptiale que des suites qu'ils en espèrent ». Au repas de noces, les hommes s'enivreront; il se dira beaucoup d'équivoques, de mots à double entente et plus encore d'obscénités; sur les dix heures du soir enfin, les époux s'éclipseront sans mot dire, puis... « tout ce qui s'ensuit ».

Coventry nous conduisit ainsi jusqu'à la mort de son héros, qui eut enfin la joie de retrouver lady Hermione, celle qui l'avait tant aimé, et c'est chez elle qu'il rendit l'âme. On l'enterra dans son jardin, et on éleva sur sa tombe un mausolée en marbre, avec une épitaphe en vers conçue à peu près en ces termes : « Élevé dans le grand monde, il en avait les manières nobles et hautes; il se prêtait à tout ce qu'on lui demandait, portant, rapportant, sautant pour le roi George, pour le prince de Galles et pour toute la famille royale; il était aimable et soumis comme les grands, quand il voulait obtenir quelque chose. Du côté des mœurs, ses ennemis, s'il en a eu, ont eu beau jeu pour décrier sa mémoire, car c'était un petit déver-

gondé qui en voulait à toutes les chiennes du monde. Quant à sa religion, il n'en avait pas, et ne s'en était peut-être pas préoccupé une seule fois pendant sa vie, et par là ne faisait encore que ressembler aux grands et aux beaux esprits qu'il avait fréquentés et qui n'imaginaient pas que la religion fût faite pour autre chose que pour l'honneur des maris, le bon ordre des villes et la tranquillité du genre humain. En politique, on n'a jamais su s'il était wigh ou tory; la vérité était qu'il tenait alternativement aux deux partis selon les maîtres qu'il servait. »

Le troisième conte anglais que traduisit Toussaint est de Tobias George Smollett (1), que ses contemporains admiraient beaucoup et que lady Wortley Montagu préférait à tous ses amis (2). Il est intitulé : *l'Histoire et les Aventures de sir William Pickle, fils de Gamaliel Pickle* (3).

(1) Né en 1721, mort en 1771.

(2) Voici les éditions que possède de ce roman le Musée Britannique : *The Adventures of Pickle, in which are included Memoirs of a lady of quality*, Londres, 1751, 4 vol., in-12; 3e édition, Londres, 1765, 4 vol. in-12; 3e édition, Londres, 1769, 4 vol. in-12; 5e édition, Londres, 1773, 4 vol. in-8°; [autre édition], Londres, 1781, 4 vol. in-8°; Londres, 1784, 4 vol. in-12; édition Cooke, Londres, [1794], 4 vol. in-12; Édimbourg, 1815, 2 vol. in-12, avec planches par Rowlandson; Weybridge, 1815, 2 vol. in-12 (Walker's British Classics); s. l., 1831, 2 vol. in-12; Londres, 1857, in-8° avec illustrations de Phiz; Londres, 1882, 2 vol. in-8°; Londres, 1882, in-8°; 1895, 2 vol. in-8°. — Une traduction a paru assez récemment en Allemagne : *Peregrine Pickle.* Neu uebersetzt [by W. C. S. Mylius] (Berlin, 1875, 4 vol. in-8°). — Nous n'avons pu consulter l'opuscule suivant : *A Letter to the... Lady Vss V...* [*Viscountess Vane*], *occasioned by the publication of her Memoirs in the « Adventures of Peregrine Pikcle »* (1751, in-8°). Il est relatif à l'insertion par Smollett, dans le quatre-vingt-unième chapitre de son livre, des *Mémoires* de la vicomtesse Vane. Cf. le *Dictionary of National Biography*, au mot Vane.

(3) Amsterdam (Paris), 1753, 4 volumes in-12. — Paris, an VII-1799, 6 volumes in-12; puis sous le titre de : *Aventures de sir William Pickle...*, nouvelle édition, même année, 6 volumes in-18, avec figures. Cf. Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, tome II (1882), col. 800-801.

Ce dernier était d'un caractère indolent, d'une extrême timidité, et n'avait eu aucun écart de jeunesse jusqu'au jour de son mariage. Si, comme l'a dit Horace, le secret pour être heureux est de ne s'étonner de rien, il dut l'être tant qu'il vécut. « Sa sœur, miss Grizzle, le dirigeait entièrement. C'était une personne étrange que miss Grizzle : son visage était blafard, et tirait même un peu sur le vert; peut-être en était-elle redevable à son état de fille ; elle avait de plus un regard désagréable, et sa bouche d'une largeur démesurée n'en devenait que plus insoutenable par les efforts qu'elle faisait pour l'étrécir. La dévotion la rendait plutôt maussade et n'avait rien rabattu de ses tons vains et fastueux. » Miss Grizzle décide son frère à se retirer en province : ils vont donc vivre à cent milles de Londres. Ce sont ainsi des scènes de la vie de province en Angleterre que décrit l'auteur. Gamaliel Pickle et sa sœur se trouvent avoir pour voisin un certain capitaine Trunnion qui joue un rôle important dans cette histoire. C'est un type connu, mais amusant, « un ancien marin, riche, bourru et grand jureur, qui racontait à qui voulait l'entendre ses expéditions sur mer; il fallait absolument écouter les noms et les surnoms de tous les bâtiments qu'il avait montés, de toutes les côtes qu'il avait parcourues; dans quelle occasion il avait perdu l'œil, dans quelle autre il s'était estropié la jambe: il ne rêvait que canons, bombes et coups d'épée, et tenait garnison chez lui comme s'il était en pays ennemi. Tous ses valets montaient la garde l'un après l'autre, et son château était entouré de fossés et de ponts-levis, de crainte de surprises; il avait toujours vingt carabines braquées et chargées sur des affûts. » Ajoutons que le capitaine Trunnion avait horreur du beau sexe et surtout des vieilles filles, ce qui n'empêchera pas miss Grizzle de se faire épouser par lui, Dieu sait par quelles machinations!

En attendant, comme elle voulait d'abord marier son frère, elle découvrit une certaine miss Appleby. On célébra la noce, et la jeune femme devint bientôt enceinte. Smollett imagine alors qu'elle a pendant sa grossesse les idées les plus folles, qui ne sont pour elle qu'un moyen de se débarrasser des soins ennuyeux de sa belle-sœur. Nous assistons enfin à la naissance de William Pickle, le futur héros du roman. Miss Grizzle, qui s'était juré de faire la conquête du capitaine Trunnion, l'amène, à force de soins et de stratagèmes, à dire un jour d'elle : « Cette hase-là n'est pas un sujet à jeter par les fenêtres. » Un pareil éloge dans la bouche du capitaine équivalait à une déclaration amoureuse. Miss Grizzle triomphe donc : il va l'épouser! La noce a lieu, en effet, et sert de prétexte à des scènes aussi fortes qu'invraisemblables. Peu de temps après, la nouvelle mariée se croit grosse, mais elle n'est qu'« enflée ». Le capitaine, furieux, n'espérant plus d'enfant, se prend d'affection pour William, son neveu, le retire de pension et le garde chez lui. Le cher neveu fait toutes les folies possibles chez son oncle. Sur ces entrefaites, ce dernier tombe malade, et comme il se sent mourir, il fait ses recommandations à William. L'imagination de l'auteur trouve son compte en cette affaire. Le moribond veut « qu'on l'enterre avec le justaucorps rouge qu'il portait sur mer et qu'on mette sur son cercueil ses pistolets, son coutelas et sa boussole; il tient à être porté en terre par ses domestiques, pour n'avoir rien à démêler avec les corbeaux en soutanes qui ne vivent que de funérailles, et rédige enfin lui-même son épitaphe, ainsi conçue :

CI GIT

MESSIRE HAWER TRUNNION

EN SON VIVANT
CHEVALIER CHEF D'ESCADRE POUR SA MAJESTÉ
QUI NAVIGUA AVEC HONNEUR DANS LE
VASTE OCÉAN DE CE MONDE
JUSQU'A L'AGE DE LXXIX ANS.
SON ARTILLERIE FUT TOUJOURS PRÊTE A FAIRE
FEU,
SA MANŒUVRE TOUJOURS BIEN CONDUITE.
JAMAIS IL NE MONTRA SA POUPE A L'ENNEMI,
SI CE N'EST LORSQU'IL L'ENCHAINA CAPTIF A
SON BORD.
MAIS ENFIN SES MUNITIONS ÉTANT ÉPUISÉES,
SA POUDRE USÉE,
ET SON BATIMENT DÉMATÉ,
LA MORT MIEUX APPROVISIONNÉE
L'A COULÉ A FOND.
IL ATTEND LE GRAND JOUR DE LA RÉSURRECTION
OU, ÉQUIPÉ TOUT A NEUF.
IL VENGERA SUR ELLE SA DÉFAITE
ET EN TRIOMPHERA POUR JAMAIS.

Tout cela, comme on le voit, est très gros, mais assez vivement mené.

Il en est de même des autres aventures qui arrivent à William Pickle après la mort de son oncle. Ce ne sont que scènes de cabaret, de place publique et de grand chemin, avec force coups de poing, de pied et de bâton, le tout clairsemé de quelques belles polissonneries. Ces scènes, presque toujours triviales, n'offrent pas grand intérêt. Sans doute, l'auteur y fait preuve d'une certaine verve; il sait observer les gens et les choses, et relever par les détails un sujet qui n'existe pas; mais il est véritablement trop dépourvu de finesse, d'enthousiasme et de poésie, comme le sont d'ailleurs la plupart des romanciers anglais de cette époque.

Pour égayer ou ennoblir ses tableaux, Smollett n'a ni

la jovialité de Fielding ni le rigorisme de Richardson, ses deux devanciers (1). Il est sensuel et grossier; il outre les caricatures et croit beaucoup nous divertir, en nous montrant des bouches fendues jusqu'aux oreilles et des nez longs d'un demi-pied. Au lieu d'esquisser en passant ses personnages, comme Lesage, par exemple, qu'il a imité, il appuie trop sur les détails, sans s'apercevoir qu'ils sont souvent odieux et dégoûtants. Mais en même temps il est psychologue et sait faire de ses héros, bien observés, des types qu'on n'oublie plus. C'est par ce côté qu'il a séduit notre moraliste. Celui-ci, tout entier à ses idées, s'est emparé de ce roman pour le traduire, bien qu'il fût certain à l'avance qu'il ne conviendrait guère au goût ni au tempérament français.

Pour ne rien omettre des traductions de Toussaint, nous devons noter en passant les additions qu'il a faites au traité anglais de géographie de Patrick Gordon, traduit par M. de Puisieux (2), et qui porte le titre suivant : *Grammaire géographique ou Analyse exacte et courte du corps entier de géographie moderne* (3). Les traités antérieurs de ce genre étaient en général ou trop volumineux ou trop abrégés; l'auteur a donc cherché à tenir le milieu entre la longueur d'un gros ouvrage et la sécheresse d'un petit abrégé. Il a divisé sa grammaire en deux parties, dont la première est relative au globe terrestre en général, et la seconde contient la description particulière de tous les pays qui composent le globe et des peuples qui les habitent. L'ouvrage a été composé en vue des jeunes gens, afin de leur donner le goût de la géographie et de les

(1) H. Taine, *Histoire de la littérature anglaise*, tome IV, page 139 (édition de 1866).

(2) Philippe-Florentin de Puisieux, né en 1713, mort en 1772.

(3) Paris, chez Pissot fils, 1748, in-16. Voyez Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, tome V, col. 555.

mettre en état d'étudier l'histoire avec fruit. Dans sa *Méthode pour étudier l'histoire* (1), l'abbé Lenglet du Fresnoy dit que le traité qui a été augmenté par Toussaint est « un très bon abrégé de la géographie ». La partie qui concerne la France a été composée par Gilles Robert de Vaugondy.

Toussaint s'était réfugié en Belgique, afin d'échapper aux poursuites qu'avaient suscitées contre lui la publication et le succès de son livre des *Mœurs*. On a peu de détails sur le séjour qu'il y fit. On sait seulement qu'il apporta son concours à la *Gazette française de Bruxelles*, appelée à l'origine le *Courrier véritable des Pays-Bas*. En 1741, le nouvel imprimeur de cette feuille, François Claudinet, en avait changé le titre en celui de *Gazette de Bruxelles*, qui fut, le 1er mai 1759, modifié en *Gazette française des Pays-Bas;* mais, dès le treizième numéro, on supprima le mot *française*, et le journal s'appela définitivement *Gazette des Pays-Bas* (2).

Il ne semble pas que rien de bien intéressant ait marqué le séjour de Toussaint en Belgique. Ce fut cependant à cette époque qu'il reçut les premières ouvertures du roi de Prusse Frédéric II, qui voulait à tout prix l'attirer à Berlin, et qui, dès le 4 mars 1751, le nomma membre étranger (*auswærtiges Mitglied*) de son Académie, en même temps que Diderot et Tronchin (3). Cette Académie était bien, comme on l'a dit, « l'esprit français transporté en Prusse. » Frédéric en avait lui-même choisi les membres, et il les avait pris parmi les plus illustres de nos écrivains.

(1) Paris, 1772, tome X, page 37.

(2) Voyez, entre autres, HATIN, *Bibliographie de la Presse périodique* (Paris, 1866, in-8°), page 90.

(3) Adolf HARNACK, *Geschichte königlich preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin* (Berlin, 1900, 2 volumes en 4 tomes in-8°), t. I, première partie, p. 476.

Fondée en 1700 par son aïeul Frédéric Ier, sous le nom de Société brandebourgeoise des Sciences, et présidée alors par Leibniz, elle était tombée dans une véritable langueur sous Frédéric-Guillaume Ier, qui ne s'intéressait pas aux lettres. Ni le dévouement de Leibniz ni les efforts de Christian Wolf pour doter l'Allemagne d'une philosophie propre ne l'avaient arrêtée dans sa chute, et pour la relever il avait fallu la volonté et le génie de Frédéric le Grand. Dès son avènement au trône, il la réunit avec la Nouvelle Société littéraire, la réorganisa sous le nom d'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres, prit le titre de protecteur, créa une classe de philosophie spéculative, et ne craignit pas, pour faciliter les discussions, de substituer le français au latin. Le séjour de Voltaire à Potsdam (20 octobre-3 décembre 1740) n'avait pas peu contribué à rehausser l'éclat de la Compagnie. D'Alembert, d'Argens, Condorcet et Lucchesini étaient devenus les conseillers habituels du Roi, qui s'était réservé la présentation des membres et leur confirmation. Formey avait été désigné, d'abord comme historiographe, en 1745; puis comme secrétaire perpétuel, au commencement de l'année 1748 (1).

Bien qu'il y eût été beaucoup moins actif qu'en France, le mouvement philosophique avait cependant marqué son empreinte en Allemagne. Les idées de tolérance religieuse, d'une part, le socinianisme, de l'autre, avaient ouvert la voie au déisme et à l'athéisme. La théologie s'était transformée en métaphysique pure ou en philosophie, et, se sentant soutenus par Frédéric, les hommes de lettres, les professeurs de l'Université la battaient en

(1) Cf. Bartholmess, *Histoire philosophique de l'Académie de Prusse* (Paris, 1850-1851, 2 vol. in-8°, t. I. p. 139 et suiv.; et surtout Ad. Harnack, ouvrage cité, t. I, première partie, page 476.

brèche. Les pasteurs protestants eux-mêmes se mirent à enseigner l'Évangile sans se préoccuper des symboles (1). On conçoit, dans ces conditions, l'entraînement du Roi vers les idées françaises, et on s'explique tout le crédit dont elles jouissaient alors en Allemagne.

Pendant son séjour à Bruxelles, Toussaint avait été en relations avec Castillon, qui enseignait les mathématiques à Utrecht avant d'aller vivre à la cour de Prusse (2). Ce fut lui qui fut chargé, avec d'Alembert et Darget (3), d'entraîner Toussaint à Berlin, et de lui offrir une chaire à l'Académie des Nobles (4). « Vous me parlez de deux sujets — écrivait Frédéric à Darget, le 31 juillet 1752 — dont je ne connais que le premier, auteur des *Mœurs*. Je vous en laisse le choix ; prenez celui qui est le plus doux, le plus gai et dont l'humeur est la plus égale, et offrez-lui la place de La Mettrie avec les conditions y annexées que vous savez (5). »

Le marquis d'Argens se mêla aussi de l'affaire, comme

(1) C. DENINA, *La Prusse littéraire sous Frédéric II* (Berlin, 1790-1791, 3 volumes in-8°), t. I p. 86 et suivantes.

(2) Jean-François Salvemini de Castillon, né en 1709 à Castiglione (Toscane), mourut en 1791. Mathématicien et philosophe, il avait eu en Suisse des relations littéraires avec Euler. Il était professeur à Utrecht lorsque Frédéric l'appela à Berlin comme professeur à l'École d'artillerie. Membre étranger de l'Académie dès le 4 septembre 1755, il en devint membre ordinaire le 5 janvier 1764. Son principal titre scientifique était sa traduction et son commentaire de l'Arithmétique générale de Newton. Cf. HARNACK, ouvrage cité, t. I, première partie, p. 359-360, 476 ~~477~~, etc. ; et DENINA, ouvrage cité, t. I, p. 321-323.

(3) Charles-Étienne Darget, secrétaire du marquis de Valori, ambassadeur de France à Berlin, devint secrétaire des commandements de Frédéric II en 1746. Sur lui, voyez, *Œuvres de Frédéric le Grand*, t. XX, p. XII-XIII. Nous citons toujours l'édition de Berlin, 1846-1357, 31 volumes in-8°.

(4) Sur l'Académie des Nobles, école militaire, voyez DENINA, ouvrage cité, t. I, p. 44 et suivantes. — Sur la part prise à sa réorganisation par Toussaint et ses collègues, voyez D. THIÉBAULT, *Mes Souvenirs de vingt ans à Berlin* (cf. plus bas, p. LXXVI, note 2), t. V, p. 176 et suivantes.

(5) *Œuvres de Frédéric le Grand*, t. XX, p. 34.

en témoigne sa lettre à d'Alembert du 20 novembre 1753 : « J'ai montré au Roi — dit-il — la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet de M. Toussaint; elle a produit l'effet qu'il était naturel qu'elle produisît. S. M. m'a dit, après l'avoir lue, qu'elle ferait venir, au commencement du printemps, M. Toussaint à Berlin; j'écris en conséquence à M. de Beausobre (1); mais quoique je regarde cette affaire comme terminée entièrement, je crois qu'il est à propos de ne la divulguer qu'au moment du départ de M. Toussaint. Vous connaissez les intrigues des cours; il est toujours sage de les éviter, même dans les choses dont la réussite est le plus assurée (2). »

L'affaire était-elle aussi décidée que le croyait d'Argens? C'est possible; cependant, Toussaint ne se pressait pas de partir, et ce ne fut que dix ans plus tard, en 1764, qu'il se fixa définitivement à Berlin. Frédéric ne pouvait être que mécontent de ce peu d'empressement. Voici, en effet, ce qu'il écrivait à M. de Catt (3), en cette même année 1764 : « Les gens de lettres deviennent, à la honte du siècle, aussi avides d'intérêt que les financiers. Ce Toussaint n'a rien à Bruxelles, et refuse 500 écus qu'on lui offre avec une place à l'Académie. Ce siècle philosophique est très peu philosophe. J'en ai honte. Un professeur de langue française n'est pas ce qu'il nous faut, mais bien un grammairien et un puriste. Voyez, je vous prie, ce que nous pouvons faire de cet homme, qui s'est

(1) Charles-Louis de Beausobre, ou peut-être Louis, son fils. Voyez DENINA, ouvrage cité, t. I, p. 243-245.

(2) *Œuvres de Frédéric le Grand*, t. XXV, p. 266. — 7

(3) Henri-Alexandre de Catt, né à Morges (Suisse), lecteur de Frédéric II, de 1758 à 1780, mort à Postdam en 1795. Cf. *Ibid.*, t. XXIV, p. IX-XI. — Voyez aussi, sur ce personnage, DENINA, ouvrage cité, t. I, p. 327-328, et D. THIÉBAULT, *Mes souvenirs de vingt ans à Berlin* (ouvrage dont le titre complet est donné ci-dessous, p. LXXVI, note 2), t. V, p. 373-375.

attiré la disgrâce de la Reine de France pour avoir dit qu'une reine abandonnée de son époux pour l'ordinaire se faisait dévote. Cela est bien français et très académique, mais peu pratique (1). » Quoi qu'il en soit, l'arrivée de Toussaint à Berlin ne passa pas inaperçue. On prétend même que Prémontval, qui, on s'en souvient, avait eu maille à partir avec lui à propos des *Mœurs*, fut si troublé de son arrivée, que le célèbre Euler lui avait annoncée sans préparation dans un dîner chez l'envoyé de Russie, qu'il tomba malade et mourut le lendemain (2).

Toussaint occupa la chaire de logique et de rhétorique à l'Académie des Nobles, qui avait pour objet de former les jeunes gentilshommes à la guerre ou à la politique, selon leur vocation. Elle brillait d'un vif éclat; le Roi s'y intéressait personnellement et se mêlait de tous les détails de son administration. Voici, d'après l'instruction qu'il avait lui-même rédigée, le rôle qu'il avait réservé à Toussaint :

« Le sieur Toussaint prendra les jeunes gens en rhétorique; il commencera par leur enseigner la logique, sans trop peser sur les diverses formes des arguments de l'école. Son principal soin se tournera du côté de la justesse de l'esprit; il sera rigoureux pour les définitions, et ne leur pardonnera aucune équivoque, aucune pensée fausse, aucun sens louche; il les exercera le plus qu'il pourra dans l'argumentation; il les accoutumera à tirer des conséquences des principes et à combiner des idées; puis il leur expliquera les Tropes, et, la leçon finie, il leur

(1) *Œuvres de Frédéric le Grand*, t. XXIV, p. ~~18~~. 19

(2) Voyez Dieudonné Thiébault, *Mes souvenirs de vingt ans de séjour à Berlin; ou Frédéric le Grand, sa famille, sa cour, son gouvernement, son Académie, ses écoles, et ses amis littérateurs et philosophes*, seconde édition, revue et corrigée (Paris, an XIII-1805, 5 volumes in-8°), t. V, p. 64 et suivantes. — Denina (ouvrage cité, t. III, p. 172-173) rapporte la même anecdote.

donnera encore une demi-heure pour qu'ils fassent eux-mêmes des métaphores, des comparaisons, des apostrophes, des prosopopées, etc. Ensuite, il leur enseignera la façon d'argumenter de l'orateur, l'enthymème, le grand argument à cinq parties, les diverses parties de l'oraison, et la manière de les traiter. Pour le genre judiciaire, il se servira des Oraisons de Cicéron; pour le genre délibératif, il leur proposera Démosthène; pour le genre démonstratif, il se servira de Fléchier et de Bossuet; tous ces livres sont en français. Il pourra leur faire un petit cours de poésie pour leur former le goût : Homère, Virgile, quelques odes d'Horace, Voltaire, Boileau, Racine, voilà les sources fécondes dans lesquelles il peut puiser; ce qui ornera l'esprit des jeunes gens et leur donnera en même temps du goût pour les arts. Dès que les élèves auront fait quelques sujets de harangues dans les trois genres, il les laissera composer sans les aider, et il ne les corrigera qu'àprès qu'ils auront lu leurs ouvrages.

« Le grammairien, qui est un supplément à cette classe, corrigera les fautes de langage, et le sieur Toussaint, les fautes contre la rhétorique. On fera de plus lire les lettres de Madame de Sévigné aux jeunes gens, celles du comte d'Estrades et du cardinal d'Ossat, et on leur fera écrire des lettres sur toutes sortes de différents sujets. M. Toussaint ajoutera à ceci une histoire des beaux-arts; il les prendra de la Grèce, leur berceau; il nommera ceux qui s'y sont le plus distingués; il passera à la seconde époque des arts sous César et Auguste, à la renaissance des lettres au temps des Médicis, au haut point de perfection où ils parvinrent sous Louis XIV, et il finira par les personnes les plus célèbres qui les cultivent de nos jours (1). »

(1) *Œuvres de Frédéric le Grand*, t. IX, p. 78-79.

On voit combien les fonctions de Toussaint avaient d'importance; le Roi était enchanté de lui : « Je suis très content de M. Toussaint dont j'ai fait l'acquisition — écrit-il à d'Alembert; — sa science est plus humaine que celle de l'autre (1). Toussaint est un habitant d'Athènes, et Lambert un Caraïbe ou quelque sauvage des côtes de la Cafrerie. Cependant, jusqu'à M. Euler, toute l'Académie est à genoux devant lui, et cet animal, tout crotté du bourbier de la plus crasse pédanterie, reçoit ces hommages comme Caligula recueillait ceux du peuple romain chez lequel il voulait passer pour Dieu. Je vous prie que ces petites anecdotes de notre Académie ne sortent pas de vos mains (2). »

Malgré l'importance de ses fonctions de professeur à l'Académie des Nobles, Toussaint prenait une part active aux travaux de l'Académie des sciences.

Il rédigea et lui présenta de nombreux Mémoires, qui roulaient généralement sur les sujets qu'il affectionnait le plus, la morale et la philosophie (3).

(1) « L'autre » est Jean-Henri Lambert (1728-1777), sur lequel on peut voir Denina, ouvrage cité, t. II, p. 380-383. C'est M. de Catt, Suisse comme lui, qui le fit agréer par Frédéric, en 1765, en qualité de membre ordinaire de l'Académie royale.

(2) *Œuvres de Frédéric le Grand*, t. XXIV, p. 391-392.

(3) Denina (ouvrage cité, t. III, p. 406-407) trouve ces Mémoires très inférieurs aux *Mœurs* : « Comme il [Toussaint] ne fit jamais plus rien qui approchât de la force du livre sur les *Mœurs*, cela fit douter que cet ouvrage fût de lui. Mais il faut observer que dans ce genre un seul ouvrage écrit fortement doit épuiser l'auteur pour toujours, ou du moins pour longtemps. Qu'auroit fait Épictète après son Manuel? Il n'auroit donné que des choses traînantes. Si Théophraste, si La Bruyère, chacun dans leur temps, eussent voulu faire d'autres livres sur les caractères, on auroit dit d'eux ce que l'on dit de Milton à l'égard de son *Paradis reconquis*. Quel ouvrage de morale auroit fait Montaigne après ses *Essais*, malgré le désordre et la négligence qui y règnent? Mr. Toussaint se borna à composer quelques mémoires qu'il lut à l'Académie des sciences, et à donner des leçons aux jeunes gentilshommes pour l'instruction desquels il étoit logé et payé. Ceux qui ont été de son temps à l'École militaire s'en louent beaucoup. »

Nous allons y retrouver quelques redites sans doute, et beaucoup d'idées des *Mœurs*, mais aussi certains aperçus nouveaux qui méritent d'être signalés et mis en relief.

Le premier de ces Mémoires a pour titre : *Des inductions qu'on peut tirer du langage d'une nation par rapport à sa culture et à ses mœurs* (1).

Quand on veut, selon Toussaint, se rendre compte du caractère d'un peuple, il ne suffit pas de lire son histoire ou d'examiner ses monuments; il faut encore étudier sa langue. Toutes les langues n'ont-elles pas en effet commencé par les expressions qui répondaient aux premiers besoins de l'homme? Lorsqu'on trouve dans une langue des termes d'agriculture, de chasse, ou d'économie rurale, par exemple, on peut être assuré que ces hommes savaient cultiver la terre, faire la chasse aux animaux et nourrir les bestiaux. De même, quand les sciences ou les arts se développèrent, on créa des mots pour toutes les idées, et si on rencontre ces mots dans la langue d'un peuple, on peut affirmer que ce peuple est cultivé.

Qu'on prenne, par exemple, la langue grecque. Ne voit-on pas, en l'étudiant de près, que la nation qui l'a parlée était exercée dans l'art oratoire, dans la poésie, dans la philosophie, dans tous les genres de connaissances, et qu'en même temps elle était vive, pétulante, frivole et emportée par son imagination? Le latin donne, au contraire, l'idée d'une nation grave, austère et belliqueuse, tout occupée de ses idées de conquêtes et d'agrandissements. D'autre part, si on le compare à la langue italienne moderne, celle qu'on a appelée la *langue des*

(1) C'est vraisemblablement le premier Mémoire lu par Toussaint devant ses nouveaux collègues. Voy. l'*Histoire de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Berlin, depuis son renouvellement, en 1765, jusqu'en 1769* (Berlin, 1746-1771, 25 volumes in-4°), année 1765, p. 495-505.

femmes, on ne trouve plus qu'un jargon tendre et maniéré à la place d'un idiome simple et majestueux. L'espagnol, ce mélange de latin et d'arabe, possède des termes nobles, dignes et réservés, et fait bien concevoir un peuple qui aime le cérémonial et l'étiquette, mais qui en même temps est très susceptible sur le point d'honneur.

Par la clarté, la régularité de sa construction, la simplicité de ses tours et l'absence de toute inversion, la langue française dénote chez ceux qui la parlent une intelligence prompte, des idées nettes et des raisonnements conséquents et méthodiques.

L'anglais, au contraire, informe et mal combiné, s'enrichit de tous les termes nouveaux qu'il prend un peu partout, et qu'il accumule pêle-mêle dans son vocabulaire. N'est-ce pas encore là l'image de la nation ?

La langue allemande suppose des hommes solides et sensés; elle est méthodique, dépourvue de mots exotiques, et n'a guère subi d'altérations depuis des siècles; c'est dans son propre fonds qu'elle a pris ses expressions techniques.

Ce n'est pas tout; il existe une connexité véritable entre le langage et les habitudes de chaque nation. Si, par exemple, les termes de galanterie abondent dans une langue, c'est une preuve que l'amour est une affaire capitale dans le pays où on la parle; si on y célèbre le vin, c'est que le sol en produit ou que ses habitants aiment à boire, et ainsi de suite. En un mot, le langage habituel des hommes les fait bien connaître, et il est aisé d'en tirer des conséquences sur leur origine, leurs migrations et leur histoire.

Dans une séance (1), Toussaint prononça un *Discours*

(1) Celle du 5 juin 1766. Voyez l'*Histoire de l'Académie royale des sciences*, année 1766, p. 461-186.

sur les avantages de la vertu. Le sujet n'était guère neuf, mais peu lui importe : « On doit — dit-il — s'attacher à la vertu pour elle-même, sans aucun espoir de récompenses temporelles, et peut-être même en faisant abstraction de celles de l'autre vie. Si Dieu a inégalement partagé les biens qu'il a donnés à l'homme, l'avantage est du côté de ceux qui possèdent, non pas des titres ou des richesses qui souvent sont des charges et des assujétissements, mais du côté de la vertu et des talents. La paix de l'âme, la santé du corps, la célébrité, voilà les biens suprêmes. La vertu sans doute ne tient pas lieu de tout, et il est certain qu'un homme vertueux peut, tout comme un autre, avoir la fièvre et la goutte; il peut aussi bien avoir faim et soif; mais la vertu fournit aux besoins du cœur, comme les talents à ceux de l'esprit, et le sentiment que l'homme a de sa vertu, est la plus grande des jouissances qui lui aient été données. »

L'année suivante, Toussaint lit à l'Académie un autre discours qui traite de la *Sensibilité pour autrui* (1), laquelle ne se confond pas avec la bienfaisance : elle en diffère même totalement; mais, comme elle a joué un grand rôle dans le siècle, il est assez intéressant de savoir ce qu'en a pensé et ce qu'en dit un écrivain de cette époque, doué, comme l'était Toussaint, de ce don d'observation et d'analyse que nous avons si souvent déjà constaté dans son œuvre. « Plus on est sensible, plus on existe », dit-il. C'est bien là le cri du dix-huitième siècle. Et la sensibilité ne consiste pas seulement à pleurer avec ceux qui pleurent : il faut se réjouir avec ceux qui sont dans la joie; car, en général, on prend plus volontiers part au

(1) *Histoire de l'Académie*, année 1767, p. 452-469. (Séance publique du 4 juin 1767).

malheur des autres, qu'on n'en prend à leurs joies. Les insensibles sont en effet de deux sortes : ceux chez qui le sentiment ne sert qu'à les avertir de ce qui les touche personnellement, sans les entraîner jamais à s'intéresser à autrui, « les gens titrés, par exemple, qui se croient assez grands seigneurs pour n'avoir pas besoin d'être gens de bien », et qui oublient que « les honneurs ne suppléent point à l'honneur ». La seconde sorte d'insensibles se compose de ceux pour qui l'insensibilité est chose naturelle, les hommes nouveaux, « les parvenus, chez qui la vanité étouffe les sentiments. Ceux-là rougissent du néant dont ils sont sortis, et en rougissent de si bonne foi qu'ils voudraient le cacher à tout l'univers. Pour y réussir, ils commencent par se le dissimuler à eux-mêmes, semblables à ces animaux qui, blottis dans un trou, la queue en dehors, se croient à couvert, parce qu'ils ne voient plus leur ennemi. Leur plus grande crainte est d'être reconnus par ceux dont ils ont été les égaux, et leur premier soin est de s'en tenir loin ».

Il y a aussi les insensibles qui s'en font gloire, et ceux qui jouent l'attendrissement; d'autres enfin, chez qui la sensibilité pour autrui n'a commencé que du jour où eux-mêmes ont éprouvé des chagrins. N'est-ce pas pour eux que semble avoir été fait le vers que Virgile a mis dans la bouche de Didon?

Non ignara mali miseris succurrere disco.

« Mes malheurs m'ont appris à sentir ceux des autres. »

Tout cela est finement observé, bien dit, et ces études font honneur à Toussaint. En outre, les portraits satiriques, dont le Mémoire abonde, lui donnent de la vie et de la couleur. C'est celui de l'homme dont l'amour-propre

est tel, qu'il imagine que tout ce qui l'entoure a été fait pour lui, « pour sa commodité, et qui dirait volontiers *ma* lune, *mon* soleil, *mes* hommes ». C'est celui des nobles, « qui se reposent sur les titres de leurs maisons comme sur un oreiller commode, où leur fortune indolente vit dans une molle inaction et se croit acquittée, par les exploits de leurs pères, de tous les devoirs de la société ». C'est encore l'homme riche, qui l'est devenu tout à coup et « dont la peau ne suffit plus à contenir l'embonpoint; qui est boursouflé comme un ballon, et dont l'âme, perdue dans la graisse, pourvu qu'on ne touche pas à son coffre, est inaccessible au sentiment ».

Ce sont enfin ces soi-disant hommes, connus sous le nom de *petits-maîtres*, et qui ne sont que « des poupées ayant la forme masculine ».

On ne saurait guère mieux dire.

Dans une autre séance (1), c'est *la Bienfaisance considérée en tant qu'agissante*, qui est le sujet du discours. Donnons-en un aperçu. La bienfaisance n'existe que si elle agit, et ce n'est pas faire du bien que de s'abstenir de faire du mal, car il n'y a pas loin entre ne faire du bien à personne et faire du mal à quelqu'un.

Cette véritable bienfaisance, Toussaint la définit ainsi : « l'humanité tendre et affectueuse, qui, dans la crainte de ne pas faire assez, croit ne pouvoir jamais faire trop. » Elle n'est malheureusement pas honorée comme elle le mérite. Et, à ce propos, voilà Toussaint parti en guerre contre les moines. Nous citons en entier ce passage, parce qu'il donne l'idée de l'hostilité qui régnait déjà à cette époque contre les associations religieuses, et aussi parce que nous n'avons trouvé nulle part, dans les écrits

(1) *Histoire de l'Académie*, année 1768, p. 421-444.

de Toussaint, rien d'aussi violent sur ce point : « Il y a certaines associations d'hommes dans le monde (ou pour mieux dire hors du monde, car ceux qui les composent ne tiennent plus à la société par aucuns liens), qui affectent d'être vètus comme personne ne l'est, de porter des poils que nous rasons ou de raser ceux que nous portons ; qui jurent à Dieu de n'avoir ni volonté, ni femmes, ni argent, et tiennent leur promesse comme ils peuvent. Ils mangent, ils boivent, ils occupent de vastes bâtiments, mais ils ne font aucun travail qui les autorise à consommer, car ils ne cultivent par état ni terres, ni sciences, ni arts, ni métiers. Ils ont beau se faire un mérite de leur éloignement du monde, la droite raison leur en fait un reproche. Plus ils se tiennent à distance, moins ils se trouvent à portée d'être utiles à leurs semblables. Il est vrai que dans leur retraite quelques-uns prient, jeûnent et se flagellent ; mais je n'ai jamais lu dans Cicéron, ni dans Marc-Aurèle, ni dans Épictète, qui tous ont traité des devoirs moraux, ni dans Sénèque même, qui a traité expressément des bienfaits, qu'il y ait quelque ombre de bienfaisance à nasiller des poèmes latins, à se coucher l'estomac vide, ou à se donner des coups de fouet : je ne l'ai même pas lu dans l'Évangile. On ne peut pas dire que ces hommes-là fassent dans le monde autant de mal que des brigands, des empoisonneurs, des ambitieux, ou des conquérants. Le seul reproche qu'on ait à leur faire, c'est que des trois cent soixante-cinq jours de l'année, il n'y en a pas un où ils ne puissent dire le soir : « *Diem perdidi*, « voilà une journée de perdue. »

Et la conclusion de Toussaint, la voici : « Il faut vivre parmi les hommes, en connaître toutes les classes, et s'identifier avec eux, pour sentir leurs besoins, compatir à leurs peines, et remédier à leurs maux. » Ceci est assu-

rément aussi évident que juste; mais ce qui ne l'est pas, c'est de s'imaginer qu'une soutane de prêtre, une robe de bure ou une barbe de capucin empêchent ceux qui les portent de connaître les besoins des hommes et de les soulager, quand au contraire c'est le plus souvent l'unique but de leur vie, de leurs efforts et de leurs propres souffrances.

Toussaint rentre dans la vérité quand il soutient qu'il faut des actes à la bienfaisance, et que le désir d'obliger ne suffit pas. Il y a peu d'hommes que n'émeut pas la souffrance; mais, trop souvent, leur émotion n'est que passagère. Or, « la bienfaisance est au cœur humain ce qu'est aux fruits les plus exquis le velouté qui les recouvre; l'esprit de frivolité suffit à l'éteindre, de même que le moindre vent emporte ce léger duvet ».

Il existe des milliers de gens qui ne se doutent seulement pas qu'on est dans le monde pour y faire tout le bien dont on est capable, et ces gens, après avoir passé leur vie dans une suite continuelle d'inaction, d'amusements, d'inutilités et d'excès, viennent vous dire froidement : « Au moins, je n'ai fait de tort qu'à moi-même! — Qu'à vous-même! répond Toussaint. Vous avez fait tort à cent mille autres que vous auriez pu servir; car on est coupable, non seulement pour le mal qu'on fait, mais aussi pour le bien qu'on ne fait pas. » En résumé, on n'est heureux dans ce monde que par les sentiments, et tout ce qui ne va pas au cœur n'est que futilité. Il y a, dans ce Mémoire, des réflexions et des pensées d'une remarquable élévation, qui témoignent de la grandeur d'âme de Toussaint. Il s'y trouve également une idée qui, à proprement parler, n'a pas de rapport direct avec la bienfaisance, mais que nous voulons cependant relever, car elle n'a pas encore, même de nos jours, reçu de solu-

tion décisive. Il s'agit du droit qui appartient à un innocent, à tort déclaré coupable, de réclamer un dédommagement à l'État. En posant la question et en affirmant ce droit, Toussaint donne une nouvelle preuve de son esprit éclairé et équitable; il se montre en outre précurseur, dans toute l'acception de ce mot. « Les Athéniens, rappelle-t-il, ne se contentaient pas de condamner à la peine du fouet l'insolent qui avait brisé le tonneau de Diogène, ils donnaient un autre tonneau au philosophe. » D'ailleurs, plus nous parcourons les Mémoires de Toussaint, plus nous sommes amenés à voir en lui le moraliste, avant tout imprégné des idées de La Bruyère, qui observe, qui pense et qui a le courage de dire tout haut sa pensée.

Dans la séance publique du 28 janvier 1768, Toussaint lut un autre mémoire, qui traitait de l'*Empire de l'homme sur lui-même* (1).

Il y examine si, comme on le croit généralement, ce sont les penchants naturels qui l'emportent chez l'homme sur les habitudes acquises; et il pense que, lorsqu'on ne surmonte pas ses penchants, c'est que l'on ne veut pas les surmonter. On combat pour la forme contre eux, on les ménage comme un ennemi qu'on craint de blesser parce qu'on a un faible pour lui et, avant même d'avoir combattu, on se tient pour vaincu.

L'homme ne connaît pas l'étendue de ses forces. Tel qui craint de jeûner pendant vingt-quatre heures serait peut-être capable de le faire pendant vingt-quatre jours.

(1) Ce mémoire ne figure pas dans l'*Histoire de l'Académie* (cf. Ad. Harnack, ouvrage cité, t. III, p. 266-267, où l'on trouvera la liste des Mémoires de Toussaint publiés dans ce recueil). Il a été imprimé à part (Berlin, 1768, in-4°), pour répondre au désir de quelques amis de l'auteur et aussi parce que ce dernier considérait ce sujet comme un point de morale fort important.

Il y a, en effet, des exemples d'hommes qui ont passé des mois entiers sans prendre aucune nourriture. Des êtres faibles et délicats arrivent à faire sur des théâtres des tours de force extraordinaires, et on en demeure stupéfait, parce qu'on n'a pas essayé d'en faire autant.

On ne doit donc regarder comme impossible rien de ce qu'un autre homme a pu faire. Faute de préparation et d'étude, le talent fait défaut là où la faculté ne manque pas.

Rien n'oblige heureusement tous les hommes à être poètes ou orateurs, mais la raison les oblige tous à combattre leurs habitudes vicieuses, à corriger leurs passions, et à diriger leurs instincts. On peut, en un mot, par un travail constant sur soi-même, se donner non seulement des habitudes nouvelles, mais, pour ainsi dire, une nouvelle nature.

Une autre fois, Toussaint traite *des Lettres et de la Philosophie,* qu'il faut tâcher, suivant lui, de combiner heureusement (1). Le bel esprit, c'est-à-dire la raison ou le bon sens orné des grâces de l'imagination, est un don naturel. La philosophie, au contraire, qui apprend à connaître les êtres et leurs rapports, est un fruit de l'étude. Ils diffèrent entre eux, mais s'attirent et, quand ils se trouvent réunis, ils élèvent l'homme au-dessus de lui-même. Sans les opposer l'un à l'autre, il faut donc chercher à les combiner.

Si le bel esprit est un don de la nature, elle en fournit seulement le germe; ce germe a besoin de culture et, comme l'a dit Cicéron, en parlant de l'orateur, « il n'est

(1) *Qu'il faut combiner ensemble les lettres et la philosophie,* dans l'*Histoire de l'Académie,* année 1769, p. 412-426 (séance du 26 janvier 1769).

aucune science qu'il ne doive posséder ». De même, celui qui se consacre à l'histoire ne doit pas oublier que le tableau des événements est aussi celui du cœur humain et que, pour les juger, il lui faut recourir à la philosophie. Elle est aussi nécessaire aux poètes qu'à ceux qui causent et discutent. Les lettres conduisent également à l'étude des sciences, qu'elles embellissent de toutes les grâces du style, et en rendant la philosophie aimable, elles la rendent accessible à toutes les classes de la société. De son côté, la philosophie fournit des matériaux au bel esprit. C'est ainsi que, pour germer et se développer, les plantes ont à la fois besoin de terre et d'eau.

Dans une assemblée publique de l'Académie de Berlin, au mois de janvier 1770 (1), Toussaint a encore présenté deux Mémoires sur *les Journaux littéraires*, pour lesquels il déclare avoir peu de goût et qu'il trouve assez inutiles. Oubliant qu'il a été lui-même journaliste, il fait de ses anciens confrères un portrait peu flatteur. « L'un, dit-il, saisit le premier auteur qui lui tombe sous la main, le pompe et le dévore; puis, à quelques heures de là, le revomit corrompu et mal digéré; semblable à ces animaux voraces qui avalent sans mâcher, il rend des morceaux entiers, mais sans proportion, sans assemblage, et toujours des membres sans vie. » C'est bien là de quoi mettre un docteur au fait! Toussaint a peut-être raison, mais pour nous faire saisir sa pensée, n'aurait-il pu choisir une comparaison un peu plus poétique?

« Un autre, ajoute-t-il, vous extraira d'un bon écrivain des endroits faibles, et vous réprouverez d'après lui un auteur qui peut-être était du premier mérite, ou encore

(1) *Histoire de l'Académie* déjà citée, année 1770, p. 56-60.

d'un auteur faible il extraira quelques morceaux heureux qui vous le feront prendre pour un génie. »

Tout cela se voit assurément trop souvent, et il est évident que l'impartialité devrait toujours être la première qualité de la critique littéraire ou autre; mais notre moraliste a le tort d'englober dans ses reproches tous les journalistes sans exception.

Il est plus dans le vrai lorsqu'il émet des doutes sur leur capacité en général. Un homme en effet ne peut tout savoir, sa vie est trop courte et trop partagée; et s'il a des notions générales en bien des genres, elles ne peuvent être que superficielles, et en admettant même qu'un journaliste possède toute la capacité et toutes les connaissances voulues, le temps, les documents, les correspondances lui feront toujours défaut.

Comment supposer, pour ce qui touche l'impartialité, qu'un journaliste soit réellement impartial « lorsque des hommes de la meilleure foi du monde, de l'esprit le plus pénétrant, et du sens le plus rassis, sont cependant tous les jours dupes de leur cœur, de leurs affections, de leurs haines, et jouets des circonstances et des impulsions étrangères »?

Toussaint remarque, en terminant, qu'un autre grand tort des journalistes, c'est leur envie de plaisanter à tout propos et d'amuser le public aux dépens des écrivains : « Ils aiment mieux être plaisants que justes; mais quand on s'est annoncé comme un arbitre en matière de goût, il ne faut pas finir par n'être qu'un bouffon. »

Les deux derniers Mémoires que Toussaint a présentés à l'Académie roulent sur *la Médisance* (1). Elle ne se confond

(1) *Discours sur la Médisance* (*Histoire de l'Académie*, année 1770, p. 283-306); et *Discours où l'on se propose de prouver qu'il y a des circonstances dans lesquelles on peut parler au désavantage d'autrui, sans être censé*

pas avec la calomnie, car elle porte sur des faits généralement exacts; la calomnie en invente de faux. On voit des peuples rivaux se livrer l'un contre l'autre à toutes sortes d'invectives en temps de guerre et même en temps de paix; ils ne savent que se dénigrer. Dans le même pays, un ordre de citoyens est en lutte avec un autre, chacun cherche à jouer le premier rôle. Telle religion tourne l'autre en ridicule, et celle qui domine écrase les autres. Si un moine libertin a commis quelque faute éclatante, on en conclut que tous les moines sont libertins : c'est de la médisance. Elle s'insinue adroitement dans la société, où elle est exempte de répression. On s'en prenait autrefois à la vie des gens; on s'en prend aujourd'hui à leur honneur. Ce prétendu progrès de la civilisation nous ferait regretter la barbarie.

La manie de médire est presque universelle, et on peut être certain que, lorsque deux personnes s'arrêtent pour causer, l'une médit, et l'autre écoute ou renchérit sur elle; il y a cependant peu d'hommes dont il n'y ait à dire que du mal. D'ailleurs, on ne médit pas seulement pour médire, mais souvent aussi par jalousie, ou pour le plaisir de faire un bon mot.

Il existe toutefois des cas où, sans médire, on peut parler d'autrui avec désavantage, si un bien en peut résulter pour d'autres, si la nécessité le commande, ou si l'utilité morale y engage. L'avocat, par exemple, lorsqu'il plaide, peut charger la partie adverse autant que le comporte la cause. Un juge est tenu, par son caractère, de dévoiler les faiblesses d'autrui; le témoin, par son serment; celui qu'on interroge, par sa bonne foi. Dans ce cas, l'intérêt public est en cause, et il n'y a pas à hésiter.

médire (*ibid.*, année 1770, p. 307-326). — Séances du 31 mai 1770 et du 24 janvier 1771.

Ce n'est pas non plus médire que de donner des renseignements défavorables sur autrui, pourvu que ces rensignements soient exacts. Enfin, il peut aussi exister des cas où des raisons spéciales, tirées soit de l'intérêt public, soit même d'un intérêt particulier, autorisent à ne pas parler favorablement d'autrui.

Par la rapide analyse que nous venons de faire de ces Mémoires qui traitent de tant de sujets différents, on voit de nouveau à quel point Toussaint s'est intéressé aux questions de morale; on sent que sa pensée y a été absorbée presque tout entière. Ce sont elles qui inspirent et dominent la plupart de ses écrits. S'il ne cesse pas d'observer le cœur humain, s'il se plaît à constater ses besoins, ses faiblesses, ses aspirations et ses souffrances, ce n'est pas seulement comme philosophe, comme curieux ou comme simple moraliste, c'est surtout parce que sa nature généreuse poursuivait d'une manière continue et sans découragement le bien et le progrès sous toutes ses formes.

Ces divers travaux ne suffisaient point encore à l'activité d'esprit de Toussaint.

Pendant son séjour à Berlin, il fit et publia une traduction très appréciée des œuvres choisies du poète Gellert, professeur à l'Université de Leipzig, et très populaire en Allemagne au dix-huitième siècle (1). Ce poète avait la passion des lettres, et ses œuvres respirent toutes comme un parfum d'honnêteté qui leur donne un charme singu-

(1) *Extrait des œuvres de M. Gellert, contenant ses Apologues, ses Fables et ses Histoires*, traduit de l'allemand en françois par M. Toussaint, avocat au Parlement de Paris, de l'Académie royale de Prusse (Zulli chow, 1768, 2 volumes in-8°).

lier. Il a écrit des drames, des romans, des poésies lyriques, et publié un cours de morale entremêlé de portraits à la manière de La Bruyère; mais ce sont surtout ses fables qui ont fait sa réputation. Sans approcher de celles de La Fontaine ni même de celles de Florian, elles ne manquent ni de naturel ni d'une certaine profondeur, mais restent quand même très germaniques, avec plus de lourdeur que de finesse et de grâce (1).

Frédéric le Grand, qui avait voulu connaître Gellert, l'avait au premier abord trouvé un peu bourru; mais sa franchise ne lui avait pas déplu. « C'est un hibou — écrit-il — qu'on ne saurait arracher de son réduit. Mais le tenez-vous une fois, c'est le philosophe le plus doux et le plus gai; un esprit fin, toujours nouveau et ne ressemblant qu'à lui-même. »

Toussaint n'avait donc pas tort de s'arrêter à l'œuvre du fabuliste allemand, et la traduction partielle qu'il en a faite, il l'a dédiée à la princesse Henri de Prusse, en la munissant d'une préface ou *Discours préliminaire*, comme on disait alors, où il fait lui-même la critique des traductions en général. Cette critique, il l'avait déjà essayée ailleurs, nous l'avons vu; car ce traducteur n'aime pas les traductions serviles, littérales; il veut pouvoir modifier, ajouter ou retrancher à sa guise, afin de mieux faire saisir la pensée de l'auteur, qui perd généralement, suivant lui, à une reproduction trop brutale dans une autre langue. Toussaint a d'ailleurs eu le soin d'indiquer, dans cette préface, quelques-uns des changements qu'il s'est permis d'introduire dans les fables de Gellert, et il a exposé les raisons de ces changements (2).

(1) Voyez Heinrich, *Histoire de la littérature allemande* (Paris, 1888, in-8°), t. I, p. 491.

(2) Voyez, sur la manière dont Gellert lui-même envisageait la traduction de ses ouvrages, les *Lettres de Gellert et de quelques-uns de ses amis*

Prenons par exemple l'apologue XXIII, *la Pie et le Moineau*. Nous mettrons d'un côté la traduction littérale du texte allemand et en regard la traduction de Toussaint. Nous verrons ainsi facilement combien celle-ci est plus vive, plus alerte et mieux tournée.

Traduction de Toussaint.	*Traduction littérale de l'allemand*
Un moineau perché sur un cep en trouvait les grains excellents et les becquetait tout à son aise. Une pie survint, qui le vit là avec des yeux d'envie et voulut être de la fête. Elle s'approche et, adressant la parole au moineau : « Ah! s'écria-t-elle, à peine en puis-je croire mes yeux! Que voilà de magnifiques raisins et combien en voilà! Vous êtes connaisseur, monsieur le moineau : je doute qu'on en ait vu d'aussi beau depuis dix ans. » Tout en disant cela, elle en goûta, le trouva exquis et se mit à jaser tout de plus belle. Le vigneron, qui était près de là, entendit l'éloge de la pie et fit détaler les deux compagnons. « Oh! s'écria le moineau, tout en fuyant, quel plaisir tu m'ôtes là par ton babil! Ne pouvais-tu manger de ce fruit sans que tous les alentours en fussent imbus? Prends exemple sur moi, je ne dis mot. Viens à l'autre bout de la vigne, mais point de caquet. » Elle va et mange sans rien dire. Mais, s'ennuyant bientôt de cette gêne : « Un seul mot, dit-elle, moineau, mon ami : il me semble qu'à présent je ne le trouve pas si bon. — Pourquoi	Sur les ceps du vignoble un moineau se régalait excellemment et dévorait tranquillement les meilleurs grains. La pie vit cela d'un mauvais œil et voulut ne pas être simplement un témoin éloigné du bonheur du moineau. Elle sautilla jusqu'aux raisins bien pleins. « Comment puis-je en croire mes yeux! Oh! quelle provision! Oui, certainement, et si mûrs, monsieur le moineau, et si doux (car ils se connaissent en raisins), que vraiment, et le vigneron en convient dès maintenant, il n'y aura pas eu de pareil vin depuis bien des années. » Le vendangeur entend lė dithyrambe de la pie et cherche à faire envoler ses hôtes. « Oh! dit le moineau, quel plaisir tu m'enlèves, ô bavarde! Si tu veux jouir en paix du fruit, il ne faut pas le faire savoir à tout le vignoble. Ne vois-tu donc pas comme je suis silencieux? Tais-toi et viens parcourir encore une fois le coteau. » Ainsi fit-elle, et elle mange avec lui tout en silence. « Un seul mot, monsieur le pierrot : je ne puis comprendre pourquoi ce que je mange n'a plus de goût pour moi; les raisins sont

(Utrecht, 1775, in-8°), tome II, page 43, la lettre sur la version de ses *Fables* donnée par Boulenger de Rivery (Paris, 1754, in-8°), et surtout, p. 150, une lettre non datée où il s'agit peut-être de la traduction même de Toussaint.

Traduction de Toussaint.

cela? Il est pourtant mûr, ce me semble. — Et paix, causeuse! Je gagerais cette grappe que voilà que le vigneron va revenir. — Eh bien, dit la pie, faisons une chose : j'en vais couper une par le pié, nous l'emporterons et nous l'irons manger paisiblement, bien loin de la vigne. » Elle en coupe une en effet et va se guinder en haut d'un chêne. A peine y est-elle qu'elle crie à tue-tête : « Ah! cher moineau, quels délices! Connais-tu quelqu'être au monde plus heureux que nous? Toute la nature, sans doute, nous porte envie. » Elle criait encore lorsque trente autres pies, arrivant à la fois, lui mangent la grappe dans le bec.

Cette aventure vous apprend, jaseurs indiscrets, qui croyez ne jouir qu'à demi quand vous ne publiez pas vos bonnes fortunes, qu'elles en auraient été plus savoureuses et plus constantes si vous aviez su vous taire.

Traduction littérale de l'allemand.

pourtant mûrs. — Silence donc! » Le vigneron se fait entendre de nouveau. « Sais-tu ce je vais faire? Prendre une grappe des raisins bleus pour la manger tranquillement. Viens avec moi sous cet arbre. » Elle emporte le raisin, et, à peine atteignait-elle l'arbre sûr, qu'elle s'écria tout haut : « Oh! moineau, quelle joie! Que nous sommes heureux tous les deux! En vérité, heureux jusqu'à inspirer l'envie! » Elle criait encore que déjà un essaim de pies arrivait et lui prenait le bonheur tant prisé.

Toi qui découvres ton bonheur au monde entier, oh! bavard, apprends à jouir d'un bien qui, tant que peu d'envieux le connaissent, nous reste plus sûrement et a bien meilleur goût.

Poursuivons ce rapprochement et voyons l'apologue XXIV, dont la moralité, traduite mot à mot, se présente ainsi : « Combien de gens à qui l'amour de la réputation a été fatal! Une chimère, un rien les a déçus. » Toussaint conserve l'idée, mais il lui donne plus de clarté et de mouvement : « L'émulation est bonne à quelque chose, elle anime et soutient les talents; mais si, portée à l'excès, elle dégénère en jalousie, elle les dégrade et les avilit. »

Dans une autre fable (n° VI), un mendiant entre chez un riche l'épée à la main. Toussaint a préféré que cette épée fût cachée sous l'habit du mendiant pendant quel-

ques instants; cette attitude lui a semblé mieux s'accorder avec l'air humilié dont le pauvre aborde le riche. Ce sont des détails, il est vrai, mais qui ne manquent pas d'intérêt.

Dans le conte XIII, à propos d'Alceste, Gellert dit que « malgré ses talents, ce dernier était abîmé dans le malheur », et il ajoute : « O vous qui avez quelque sentiment, n'êtes-vous pas touché de voir que c'est la supériorité de mérite et de génie qui réduit souvent les grands hommes à manquer du nécessaire? » Cette pensée de Gellert, Toussaint la développe et l'étend, mais sans apostropher personne : « Que dis-je? Malgré ses talents? C'était à cause de ses talents mêmes. Les talents, en élevant l'âme, rendent celui qui les possède incapable de flatterie et de jactance; il ne sait caresser lâchement ni l'amour-propre des autres, ni le sien. Il ne veut pas s'abaisser à étayer son mérite par le manège et par l'intrigue, et il échoue. »

Ces libertés du traducteur se réduisent presque uniquement à donner à la phrase allemande la forme plus ample du dix-huitième siècle français; cependant Toussaint croit devoir en demander pardon à Gellert, pour lequel il professe la plus grande vénération et qu'il considère comme le premier fabuliste allemand. Ce n'est point pour le corriger qu'il a risqué de légers changements à son texte : ç'a été uniquement pour ne dire en français que ce que comporte non seulement l'idiome, mais le génie même de la langue française.

Il semble intéressant de dire ici que, dans une séance qui eut lieu à la Bibliothèque de l'Université de Leipzig, le 29 avril 1765 (et non le 15 avril, comme le dit Toussaint), Gellert prononça un discours sur *la nature, l'étendue et l'utilité de la morale*, qui « mit le comble à l'estime » du

traducteur pour son « auteur ». « Je lui sais gré, écrivait Toussaint, de sa tendre sensibilité pour toute l'espèce humaine. »

Après avoir analysé les œuvres déjà connues de Toussaint, nous arrivons enfin aux *Anecdotes* qui font l'objet de notre publication.

Ces *Anecdotes* ne sont pas à proprement parler un livre nouveau; car, à peu de chose près, ce sont les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse*. Ces Mémoires ont paru pour la première fois en 1745. Leur succès fut retentissant (1).

L'auteur avait voulu, lors de leur apparition, et apparemment pour donner le change, prétendre qu'il n'avait fait que traduire un livre anglais (2).

Était-ce pour mieux dissimuler son véritable nom, ou pour exciter davantage la curiosité publique? Les deux hypothèses sont plausibles; mais ce qui est sûr, c'est que tous ceux qui se sont occupés des *Mémoires de Perse*, de nos jours aussi bien qu'au dix-huitième siècle, en ont été réduits à des suppositions. On a attribué cet ouvrage aux auteurs les plus divers, sans que personne jusqu'ici ait

(1) Voir la Lettre de M. le B. de C*** à un de ses amis sur les *Mémoires secrets de Perse* (Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savans de l'Europe, t. XXXIV, 1re partie, p. 483, Amsterdam, 1745), et la lettre en réponse de M. de W*** à M. de G*** (*Journal des savans*, mai 1745, t. 136, Amsterdam, 1745).

(2) Préface de l'éditeur, en tête de l'édition de 1763 (Amsterdam, 1763, petit in-8°) : « Les Mémoires secrets pour servir à l'*Histoire de Perse*, c'est-à-dire de *France*, parurent pour la première fois en 1745. L'éditeur voulut faire accroire au public qu'ils n'étoient qu'une traduction d'un original anglois. Peut-être le fit-il pour exciter d'autant plus la curiosité du public, et pour cacher en même tems le véritable auteur. » — Ce genre d'innocente supercherie était dans les goûts et les habitudes de Toussaint. On se souvient que *Le Chevalier Shroop*, donné comme une traduction de l'anglais, est probablement une invention due tout entière à Toussaint. Voyez plus haut, p. LVII.

jamais prononcé le nom de Toussaint, qui en est cependant le seul et véritable auteur.

On les donna d'abord à Antoine Pecquet (1), et c'est lui en effet qui a été le plus souvent considéré comme l'auteur des *Mémoires de Perse*. Pecquet était un esprit distingué; il jouissait d'une grande considération, et appartenait d'ailleurs à une excellente famille bourgeoise, anoblie par Louis XIV en 1715 (2).

Son père, qui avait fait ses débuts dans le service des fortifications, avait ensuite été nommé trésorier des finances en Bretagne, puis avait travaillé dans les bureaux du contrôleur général Le Pelletier. Il avait été également sous les ordres du marquis de Torcy, garde des sceaux.

Le fils occupait l'emploi de premier commis aux Affaires étrangères, qui n'était pas une sinécure. Il fallait posséder une connaissance approfondie de toutes les questions internationales et se trouver à même de prêter un concours journalier au chef du département, en lui fournissant, sur les précédents diplomatiques et sur la politique, des notions que celui-ci n'avait généralement pas le temps d'acquérir lui-même (3). Antoine Pecquet fut plus tard nommé grand maître des eaux et forêts de Rouen, puis intendant de l'École militaire en survivance.

Il a publié quelques ouvrages, notamment un recueil apprécié des Lois forestières de France, des *Pensées sur l'homme*, et aussi un écrit intitulé : *Esprit des maximes politiques, pour servir de suite à l'Esprit des lois*. Ce qui fit dire à Grimm que l'auteur était bien hardi, et « qu'il aurait dû

(1) Né à Paris, en 1704, mort le 27 août 1762. Cf., sur ses ouvrages, J.-M. QUÉRARD, *La France littéraire*, t. VII (Paris, 1835, in-8°), p. 8.

(2) Les lettres d'anoblissement de son père Antoine sont du mois de juillet 1715. Voyez, à la Bibliothèque nationale, le volume 2220 des *Pièces originales*, dossier 50.197, fol. 8-10.

(3) Cf. P. DE RAYNAL, *Le Mariage d'un roi* (Paris, 1887, in-12), p. 69.

laisser au public le soin de le mettre à côté de l'*Esprit des lois* ».

Le 30 septembre 1740, et sans que rien eût pu lui donner l'éveil, Pecquet fut arrêté et conduit au château de Vincennes. Tous ses papiers furent mis sous scellés (1). Cette arrestation fit du bruit; on fut assez embarrassé pour l'expliquer; mais enfin, comme Chauvelin venait de tomber en disgrâce, on crut pouvoir la rattacher à cet événement. On prétendit que Pecquet était resté en intelligence secrète avec lui. Rien n'était plus faux, et si l'on en croit le *Journal* de Barbier (2), l'affaire était beaucoup plus simple. Amelot, qui avait succédé à Chauvelin, ne voulait plus de Pecquet parce que celui-ci avait eu toute la confiance de son chef; mais comme il était au courant de plus d'un secret d'État, on jugea plus sage de ne pas le renvoyer, et sans plus, on le fit arrêter. « Cela est si vrai — ajoute Barbier — que, depuis que M. Pecquet est à Vincennes, il n'a point été interrogé, il a eu la liberté de voir sa femme et ses enfants, et de plus, le Roi lui a conservé par un brevet une pension de 6,000 livres qu'il avait sur les postes. » Mais alors, si telle est la véritable cause de l'arrestation de Pecquet, comment expliquer qu'on ait été la chercher dans la publication des *Mémoires de Perse?* La réponse est facile. L'auteur du *Dictionnaire des Ouvrages anonymes* a eu entre les mains un exemplaire des *Mémoires de Perse* qui contenait une note manuscrite ainsi conçue : « M. Pecquet, commis au bureau des Affaires étrangères, est l'auteur du livre et a été mis à la Bastille en punition. » Barbier a naturellement adopté cette version, qui n'avait rien d'invraisemblable, et on l'a

(1) E.-J.-F. Barbier, *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV*, éd. A. de La Villegille (Paris, 1849-1856, in-8°), t. II, p. 265-267.

(2) Édition citée, t. II, page 266.

reproduite après lui, sans examiner si elle était ou non fondée. Or, c'est précisément la partie finale de la note qui en démontre l'erreur. En effet, c'est, comme nous l'avons dit, en 1740 que Pecquet a été arrêté, et c'est seulement en 1745 qu'a paru la première édition des *Mémoires*. Il est donc matériellement impossible que Pecquet ait été arrêté pour avoir fait un livre qui ne fut publié que cinq ans plus tard. Ainsi, et sans même tenir compte des autres raisons que nous avons indiquées, la note sur laquelle est basée l'opinion de Barbier est erronée : Pecquet n'est pas et n'a jamais été l'auteur des *Mémoires de Perse*. Cependant le document suivant, récemment publié par M. de Boislisle (1), pourrait encore expliquer d'une autre manière cette confusion.

Lettre de M. de Maurepas au Roi.

21 juin 1745.

SIRE,

Je reçois dans ce moment les ordres de Votre Majesté du 19me.

Je n'ai ouï parler d'autre livre qui courut à Paris que d'un intitulé : *Anecdotes de la cour de Perse*. Il est imprimé en Hollande. Je ne sais si c'est de celui-là que Votre Majesté veut parler. Je ne l'ai pas lu; on prétend même qu'il n'y en a que sept exemplaires à Paris. J'en ai vu quelques endroits; ils content une histoire assez plate de tout ce qui s'est passé pendant le ministère de M. le Cardinal de Fleury jusqu'à présent, sous des noms grossièrement déguisés (2). L'auteur n'en sera pas aisé à découvrir. On pourrait pourtant soupçonner qu'il est dans les bureaux parce qu'il dit autant de bien des commis que de mal des ministres. Peut-être serait-ce un fruit du commis de Pecquet à Vincennes, mais je n'oserais l'assurer.

(1) *Lettres de M. de Marville, lieutenant-général de police, au ministre Maurepas* (Paris, 1903, in-8°), t. II, p. 94.

(2) Maboul, chargé de la librairie, écrivit au Chancelier le 5 juillet : « Il paraît un ouvrage où l'on a inséré avec des traits remplis de méchanceté les portraits des ministres du temps de M. le Régent et de ceux d'à présent. Cet ouvrage est fort rare, mais des gens dignes de foi m'ont assuré qu'il existait. On ne m'a pas pu dire le titre bien exactement; mais c'est une histoire de Perse. Vous jugerez peut-être à

L'arrestation de Pecquet lui-même, en 1740, et les soupçons portés sur un de ses commis, en 1745, se sont facilement confondus avec le temps, et c'est de cette confusion qu'a pu sortir l'attribution des *Mémoires de Perse* au premier commis des Affaires étrangères.

Mais les registres de la Bastille (1) contiennent un document qui explique plus nettement encore cette erreur; on y lit en effet ce qui suit :

« Année 1740. — Le sieur Pecquet, premier commis des Affaires étrangères, appelé et conduit au château de Vincennes au mois d'octobre 1740, d'où il est sorti et exilé en sa terre de Parroy par ordre du 10 septembre 1742.

« Il fut arrêté dans sa maison de Parroy près Provins, pour avoir composé deux manuscrits intitulés « Anecdotes de la Régence de « S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans », le second « Réflexions « sur le gouvernement addressé[es] au Roi en 1732. » (Signé :) M. de Marville, le sieur Duval, secrétaire, le sieur Duval commanmandant du guet. »

Ainsi ce sont d'autres *Anecdotes* que Pecquet avait composées, des anecdotes sur la Régence, et non pas celles que nous publions.

Les *Mémoires de Perse* seraient-ils du chevalier de Res-

propos de charger M. de Marville d'en faire faire une recherche exacte. » (*Archives de la Bastille*, t. XII, p. 261).

Il existe aux Archives des Affaires étrangères (*France*, vol. 1605, fol. 420 et 432) deux lettres de Pecquet, adressées de Vincennes, les 14 et 18 octobre 1740, au cardinal de Fleury, pour le supplier de lui rendre la liberté. Il jure de n'avoir rien à se reprocher pendant le temps qu'il a exercé sa place aux Affaires étrangères; aucun des papiers concernant Chauvelin n'est en sa possession et du jour où celui-ci a été renvoyé, il a cessé toutes liaisons avec ceux qui lui semblaient dans le cas de devenir suspects.

Le Cardinal lui répond de Fontainebleau, le 4 novembre suivant (même vol. fol. 461) : « Vous vous êtes fort trompé en supposant que votre disgrâce vient du commerce qu'on vous accuse d'avoir entretenu avec M. Chauvelin...; ce qu'on a sujet de vous reprocher est d'une autre espèce et vous le saurez quand il en sera temps... »

(1) Personnes détenues à la Bastille depuis l'année 1660 jusques et y compris l'année 1754 (Bibl. nat., Nouv. acq. fr. 1891, fol. 325.)

séguier (1), comme on l'a dit également, en se fondant aussi sur son emprisonnement? Pas davantage. Rességuier ne manquait assurément pas d'audace, ses écrits en témoignent, et à plusieurs reprises il a été, comme tant d'autres, enfermé à la Bastille. Mais les dates ont, ici encore, leur importance. C'est plus tard, c'est en 1750 (2) qu'il a été arrêté la première fois, pour avoir écrit des vers, de bien mauvais vers d'ailleurs (3), contre Mme de Pompadour. On l'envoya au château d'If, d'où il ne serait probablement jamais sorti sans l'intervention de son frère, conseiller au Parlement de Toulouse.

L'attribution qu'on a faite à La Beaumelle (4) des *Mémoires de Perse* serait-elle mieux fondée (5)? De même que Rességuier, il est l'auteur d'écrits très libres qui l'ont fait enfermer à la Bastille, mais qui n'avaient rien de commun avec les fameux *Mémoires*. C'est à la suite d'une publication intitulée *Notes sur le siècle de Louis XIV*, que La Beaumelle a été arrêté, le 24 avril 1753, et ce fut Voltaire, son ennemi acharné, qui, pour le perdre, imagina

(1) Clément-Ignace, chevalier de Rességuier, né à Toulouse en 1724, mort à Malte en 1797. Voyez dans l'ouvrage d'Honoré BONHOMME, *La Société galante et littéraire au dix-huitième siècle* (Paris, 1880, in-16, p. 119 et suivantes), le chapitre intitulé : « Le chevalier de Rességuier et la marquise de Pompadour. »

(2) *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, édition Rathery (Paris, 1859-1867, in-8°), t. VI, p. 326. — Collé et Barbier donnent la même date.

(3) En voici un échantillon emprunté au *Journal* du chansonnier COLLÉ (Paris, 1868, in-8°, t. I, p. 268; cf. BARBIER, *Journal*, t. III, p. 196) et où il est fait allusion à la construction du château de Bellevue :

Fille d'une sangsue, et sangsue elle-même,
Poisson, dans son palais, d'une arrogance extrême,
Étale, à tous les yeux, sans honte et sans effroi,
Les dépouilles du peuple et l'opprobre du roi.

(4) Laurent Angliviel de La Beaumelle, né en 1726, mort à Paris en 1773.

(5) Cf. Jean BUVAT, *Journal de la Régence* (Paris, 1865, in-8°), t. I, p. 338, note; et Eugène ASSE, *Mémoires de la duchesse de Brancas* (Paris, 1890, in-16), p. 195, note 1.

de le dénoncer comme l'auteur des *Mémoires*. Cette attribution n'est basée sur rien. Par de justes représailles on a d'ailleurs attribué les *Mémoires* à Voltaire lui-même (1). Cette hypothèse ne mérite pas l'examen.

Enfin on s'est appuyé sur une lettre trouvée dans les papiers de Madame du Hausset, femme de chambre de Madame de Pompadour, pour prétendre qu'ils étaient l'œuvre de Madame de Vieuxmaisons (2). Ce qui paraissait donner quelque fondement à ce bruit, c'est que Madame de Vieuxmaisons passait pour la plus méchante femme qui fût au monde. On en trouve la preuve dans une note de police du 10 octobre 1750 : « Mme de Vieux Maisons, 28 ans, demeurant à Paris, rue de Bourbon, faubourg Saint-Germain, à côté des Théatins, petite, fort blanche, blonde, la physionomie perfide. C'est la femme d'un conseiller au Parlement, sœur de Mme de Vouvray, et fille de M. Ath, fermier général. Elle a beaucoup d'esprit, et fait des vers et des couplets contre tout le monde, étant très méchante. Elle était ci-devant faufilée avec Robbé et Bret, avec lesquels elle vient de se brouiller; elle est maintenant maîtresse de M. de Latteignant, conseiller au Parlement. Cette société, dans laquelle est M. le marquis de Billy, qui a été l'amant de Mme de Vouvray, est la plus dangereuse de Paris, et est soupçonnée d'avoir enfanté les *Anecdotes de Perse*. Elle a une copie de tous les vers de Robbé qu'elle ne veut pas lui rendre, parce qu'il est brouillé avec elle. Elle le menace même de les faire imprimer pour le perdre (3). »

(1) Voyez Paul LACROIX, *L'homme au masque de fer* (Paris, 1840, in-12), p. 30; Édouard DE BARTHÉLEMY, *Erreurs et mensonges historiques* (Paris, 1862, 2 vol. in-8°), t. I, p. 232.

(2) Voyez QUÉRARD, *La France littéraire*, t. VII (1835), p. 8, col. 2.

(3) BARBIER, *Dictionnaire des ouvrages anonymes* (Paris, 1882, in-8°), t. III, col. 245.

Dans ses *Mélanges d'histoire et de littérature*, Craufurd (1) reprend cette même attribution, et il ajoute : « S'il est vrai que Madame de Vieux-Maisons soit l'auteur des *Mémoires secrets de la Cour de Perse*, c'est donc elle aussi qui est l'auteur des *Amours de Leokinisul, roi des Kofirans* (Louis XV, roi des Français), car c'est absolument le même style. » Or il est aujourd'hui établi que les *Amours de Leokinisul* sont l'œuvre de La Beaumelle, et non pas de Madame de Vieux-Maisons. L'argument de Craufurd est donc sans aucune espèce de valeur.

Pour ne rien omettre, il faut mentionner Gatien Sandras de Courtilz et de Vergé comme un des auteurs qu'on a donnés aux *Mémoires de Perse*. Mais ce qui témoigne de la légèreté — ou de la mauvaise foi — avec laquelle ont été lancées ces attributions, c'est que Sandras de Courtilz était mort à soixante-huit ans, le 6 mai 1712 (2), c'est-à-dire trente-quatre ans avant la date de la première édition des *Mémoires*.

En résumé, les *Mémoires de Perse* ne sont ni de Pecquet, ni de Rességuier, ni de Voltaire, ni de La Beaumelle, ni de Madame de Vieux-Maisons. La vérité est qu'ils sont de Toussaint, que cela ne peut désormais faire le moindre doute, puisque le manuscrit que nous publions, demeuré jusqu'ici presque entièrement ignoré, porte le titre suivant : *Anecdotes curieuses de la Cour de France sous le règne de Louis XV, par Toussaint, auteur des « Mœurs »*.

Ces *Anecdotes*, ce sont les *Mémoires de Perse*, avec cette différence, toutefois, que dans les *Mémoires* tous les personnages portent des noms d'emprunt de tournure orientale, pour justifier la prétendue *Cour de Perse*, et que,

(1) Quentin Craufurd, *Mélanges d'histoire et de littérature*, 2e édition (Paris, 1817, in-8°), p. 447, et p. 592, note.

(2) Niceron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de la république des lettres* (Paris, 1729, in-8°), t. II, p. 165-177, et t. X, p. 86-87.

pour en faciliter la lecture, on a dû publier des clefs explicatives souvent divergentes; tandis que notre manuscrit des *Anecdotes* porte en toutes lettres, avec le nom de l'auteur, non plus les noms supposés, mais les noms véritables de tous les personnages.

Ce sont là des faits matériels. L'examen littéraire des *Anecdotes* conduit encore à la même conclusion, car le style des *Anecdotes* paraît bien être le même que celui des autres ouvrages de Toussaint. Ce sont les mêmes aperçus, le même genre de réflexions sur la Cour et la religion; c'est surtout cette suite de portraits écrits et de caractères, que nous avons signalés dans les *Mœurs* et qui prennent ici une importance toute particulière.

L'auteur a choisi ses personnages, leur a conservé leurs noms, dans le manuscrit du moins, et les a dépeints comme il les a vus, sans trop de malice, et avec ce talent d'observation et d'analyse qui nous a déjà frappé dans ses autres œuvres.

Ce sont de précieux documents pour l'histoire.

Elle était d'ailleurs bien dans le goût du temps, cette manie des portraits (1). Au dix-septième siècle, elle faisait déjà fureur, quand, dans leurs fameuses *Relazioni*, les Ambassadeurs de la République de Venise dépeignaient les principaux personnages de la Cour où ils avaient résidé, et que les instructions données à nos agents, lors de leur départ, contenaient les portraits des personnes les plus importantes à connaître dans le pays où ils allaient se fixer.

Il n'y avait qu'un pas à franchir pour que cet usage

(1) Voyez l'intéressante étude de M. A. de Boislisle, *Un Recueil inédi de Portraits et de Caractères, 1703*, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Sociét de l'Histoire de France*, année 1895 (Paris, in-8°), p. 206-252.

passât de la diplomatie dans les salons, où il eut peu de peine à faire fortune.

Tallemant des Réaux le fait remonter à Mademoiselle de Scudéri, qui dans le *Grand Cyrus* et dans *Clélie* fait défiler les personnages de son temps, assez aisément reconnaissables sous leurs noms supposés. On sait que le cardinal de Retz était passé maître en cet art, et la « manie » du jour n'a pas échappé à la verve de Molière, dans ses *Précieuses ridicules* (1). Elle était même poussée si loin, que les peintres auraient, dit-on, fini par se plaindre du tort que leur faisaient les portraits écrits (2).

Dès qu'on parle de « portraits » ou de caractères », les premiers noms qui viennent à l'esprit sont ceux de Brantôme, de La Rochefoucauld et surtout de La Bruyère, qui ne désigne pas les gens par leur nom, mais les dévisage, les démasque et les met à nu. Après lui, il ne reste rien à dire.

Saint-Simon, dont l'œuvre est comme « une kermesse historique qui se passe dans la galerie de Versailles » (3) au-dessus de laquelle il plane et qu'il embrasse dans tous ses détails, est le plus infatigable de ces observateurs, le plus parfait de ces peintres, par la vivacité des traits, la pénétration de l'intelligence, la couleur et la vigueur du style. Il n'a guère d'autre faiblesse que ses accès de haine : quand ils le prennent et qu'il s'acharne contre quelqu'un, il ne le lâche plus.

On trouve aussi des portraits dans les Mémoires du duc de Luynes, mais ce sont plutôt des notes et des renseignements historiques que des peintures de physionomies et

(1) Scène IX. Voyez le t. II, p. 81-82, des Œuvres de Molière dans la collection des *Grands Écrivains de France*.

(2) Voyez la *Remontrance aux Précieuses du temps*, reproduite par M. Éd. DE BARTHÉLEMY dans la *Revue universelle des Arts*, année 1860.

(3) SAINTE-BEUVE, *Causeries du Lundi*, t. III, p. 288.

de personnes. Luynes s'attache moins à les juger qu'à nous informer fidèlement de leur vie, et à relever avec un soin minutieux les événements dont il a été le témoin.

Notre Toussaint, lui, fait de véritables portraits : il décrit les traits et l'expression du visage, la démarche et l'allure des personnages ; il ne manque pas de mettre en relief leurs défauts, leurs qualités ou leurs travers, juge leur conduite et leur genre de vie. Quelquefois même, oubliant qu'il n'en faut dire ni trop ni trop peu, il pénètre trop avant dans le détail, mais il est généralement discret, et quand il ne donne pas les noms de ses modèles, il évite les allusions et les ressemblances trop criantes. On lui a pourtant beaucoup reproché, non sans raison, le portrait de Marie Leczinska qu'il a opposée, dans les *Mœurs*, sous le nom d'Irène, à Madame de Pompadour transformée en Chloé (1). En dépit de cet incident, on ne peut pas dire que Toussaint soit méchant ou même satirique de parti pris, comme tant d'autres. Il traite les gens avec l'accent de la sincérité et, quand il les attaque, ce n'est ni par calcul ni par besoin de médire. Aussi aurait-il pu, à l'exemple de La Bruyère, prendre pour épigraphe l'honnête avertissement d'Érasme : *Admonere voluimus, non mordere ; prodesse, non lædere ; consulere moribus hominum, non officere.* « Notre intention a été d'avertir non de mordre ; d'être utile, non de blesser ; d'améliorer les mœurs, et non de nuire aux hommes. »

Si on comparait entre eux les divers portraits écrits qui de leur vivant ont été faits de quelques personnages, et si on les rapprochait aussi des peintures ou gravures du temps qui nous sont parvenues, on serait bien près de connaître exactement leur port et leur physionomie.

(1) Édition de 1748, t. I, p. 9.

Cette étude, faite avec soin, ne manquerait pas d'intérêt.

Voici, par exemple, la célèbre maîtresse du duc de Bourbon, la marquise de Prie. Selon Toussaint, « elle était grande, bien faite, brune, moins belle à la vérité que Madame de Nesle, mais plus vive, plus enjouée, ayant plus d'esprit, le caractère aussi méprisable, mais l'âme plus ferme, un penchant aussi vif pour le plaisir, se souciant peu qu'on l'estimât pourvu qu'on rendît à ses appas des hommages qu'elle voulait réels et fréquents ».

Si nous interrogeons maintenant Duclos, plus incisif et plus mordant, il ne la juge guère autrement que Toussaint : « Elle avait — dit-il — plus que de la beauté; toute sa personne était séduisante, avec autant de grâce dans l'esprit que dans la figure; elle cachait sous un voile de naïveté la fausseté la plus dangereuse; sans la moindre idée de la vertu, qui était à son égard un mot vide de sens, elle était simple dans le vice, violente sous un air de douceur, libertine par tempérament; elle trompait avec impunité son amant, qui croyait ce qu'elle lui disait contre ce qu'il voyait lui-même (1). »

D'Argenson n'est pas d'un avis différent, mais il dit les choses moins crûment d'abord, puis en termes si violents qu'il est difficile de les reproduire : « C'était véritablement la fleur des pois, écrit-il, elle avait la plus jolie figure et parée encore de plus de grâce que de beauté; un esprit délié et qui allait à tout, du génie et de l'ambition, étourdie avec présence d'esprit. Enfin — ajoute-t-il — on sait qu'elle a gouverné l'État pendant deux ans. Dire qu'elle l'ait bien gouverné, c'est autre chose. Au fond, elle

(1) *Mémoires secrets de Duclos*, dans la *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France* publiée par Michaud et Poujoulat (Paris, in-8°), t. X (1839), p. 599, col. 1.

était grande libertine et si indifférente sur le vice qu'elle cachait sans effort le grand nombre de ses affaires... (1). » Ne connaissons-nous pas maintenant la marquise de Prie, et pouvons-nous douter de la puissance de ses charmes, de la séduction de toute sa personne, aussi bien que de la foncière légèreté de son caractère?

Si nous examinons maintenant le portrait qu'en a fait Vanloo (2), nous verrons qu'il répond de tout point à ce que nous savons d'elle. Est-il assez spirituel et joli? Et peut-on exprimer avec plus de malice et d'ironie le pouvoir de cette femme sur le duc de Bourbon? Cet oiseau qu'elle tient dans sa main, ce captif enchanté semble l'interroger, attendre d'elle un ordre, un signe, un mot pour lui obéir, pendant que de son côté elle a l'air de poser ses conditions et de se défendre. Tout l'esprit, à la fois moqueur et profond, du dix-huitième siècle est là.

Voulons-nous un autre exemple? Prenons le comte de Maurepas. D'Argenson nous le dépeint comme « un petit-maître français, brillant et spirituel, installé dans le ministère à vingt-six ans, doyen du conseil à trente-cinq, décidé et toujours fautif, parlant beaucoup, écoutant peu, traitant sérieusement des bagatelles et légèrement les grands objets. On lui dispute d'être homme; il a une grande réputation d'impuissance et même tous les défauts des eunuques, au point d'aimer les femmes jusqu'à la fureur, pour les tourmenter sans les satisfaire (3) ».

La plume de Toussaint est moins sévère. « Il a — dit-il — le visage long et maigre, le front grand, les yeux bleus,

(1) *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, éd. Rathery (Paris, 1859 et années suivantes, in-8°), t. I, p. 56-57.

(2) Ce portrait, qui fait partie de la collection de la baronne Le Lasseur, a été reproduit dans la première édition que nous avons donnée du présent ouvrage, page XXVIII.

(3) *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, édition citée, t. IV (Paris, 1862, in-8°), p. 185.

fort ouverts, le regard assez doux, le nez long, la bouche ni grande ni petite, le menton pointu, la tête un peu aplatie, la physionomie revenante; le teint pâle, l'air délicat, la taille grande et mince, la jambe sèche, le port assez noble. » Tout cela est bien conforme au portrait dû à Vanloo (1).

Puis il ajoute : « Il est vif, ambitieux, né avec beaucoup d'esprit; possédant toutes les délicatesses de la langue, s'exprimant avec grâce, capable et travaillant avec facilité; mais paresseux, défaut que son goût pour la table et les plaisirs, auxquels il donne souvent des nuits entières, rend forcé par la nécessité indispensable de reprendre sur le jour le repos qu'il perd la nuit. »

D'après Barbier, « Maurepas était un homme de beaucoup d'esprit, élevé à la Cour, la connaissant parfaitement, ayant l'esprit fort pour la politique de ce temps-là; il était aimé du Roi et probablement jouera un grand rôle après la mort du Cardinal (2) ».

Barbier n'a pas été bon prophète : Maurepas n'a joué un grand rôle ni avant ni après la mort du Cardinal, et s'il a été un moment aimé du Roi, il en fut néanmoins congédié assez brusquement, comme le prouve la lettre suivante, du 15 avril 1749 : « Je vous ai promis — lui écrit Louis XV — de vous prévenir quand vos services ne me conviendroient plus; je vous tiens parole. Vous remettrez la démission de vos emplois à M. de Saint-Florentin, et dans deux fois vingt-quatre heures vous partirez pour Bourges, attendu que Pontchartrain seroit trop près de moi (3). »

(1) Voir notre première édition des *Anecdotes*, page LIV.
(2) *Journal historique et anecdotique*, édition citée, t. II (Paris, 1849, in-8°), p. 187.
(3) *Ibid.*, t. III (Paris, 1851, in-8°), p. 79. — On sait que Maurepas possédait la terre de Pontchartrain, dont il portait aussi le nom.

était grande libertine et
cachait sans effort le gra
Ne connaissons-nous pa
et pouvons-nous douter
de la séduction de toute
foncière légèreté de son

Si nous examinons
Vanloo (2), nous verro
que nous savons d'ell
peut-on exprimer avec
de cette femme sur le
tient dans sa main, ce
attendre d'elle un ord
pendant que de son c
et de se défendre. T
fond, du dix-huitièn

Voulons-nous un
Maurepas. D'Argen
maître français,
ministère à vingt-
décidé et toujour
traitant sérieuse
grands objets.
grande réputati
des eunuques,
fureur, pour l

La plume
— le visage

…bure. Sa physionomie est pensive …sur ses genoux un livre où on peut … « pénitence » (1). Ce n'est plus la …jeunesse et des premières impres- …Louis XV.

…ousser ces comparaisons plus loin; …nerons là, nous contentant d'avoir …l'importance et l'exactitude des por- …petite galerie des *Anecdotes*.

…que les *Anecdotes* comprenaient un cer- …aits et d'incidents qui appartiennent à …gence et de la première partie du règne …s premiers datent de la mort du grand …derniers concerne l'arrestation du maré- …le en 1744. Mais ils se terminent si brus- …st à présumer que l'auteur, pour un motif …t-être par peur de la Bastille, ne s'est point …continuer.

…raconte et juge à sa manière les événements …te sous un jour nouveau. Il dit peu de chose …he déjà sur la Régence, quelques mots seule- …Law et ce qu'on est convenu d'appeler son …». Mais il donne des détails intéressants sur la …on bretonne de 1719, qui se termina de si tra- …on. D'accord sur ce point avec Duclos, il la juge …nt : « Je n'ai jamais vu — dit Duclos — de com- …s mal organisé. Plusieurs ne savaient pas exacte- …e quoi il était question, ou ne s'accordaient pas les …ec les autres. Le plus grand nombre pensait seule- …qu'il se faisait une révolution, s'était engagé de la …ucoup avaient donné leur parole et leur

…uction de ce portrait dans notre j…

Pour un ami du Roi, le congé était dur.

Si nous passons à Madame de Mailly et si nous comparons ses portraits entre eux, il nous faut bien admettre qu'elle « n'était pas jolie », mais « qu'elle était bien faite ». D'Argenson est sur ce point du même avis que Barbier; mais tandis que l'un lui refuse de l'esprit (1), l'autre lui en accorde un peu (2), et Toussaint lui en donne beaucoup. Le portrait qu'il a laissé d'elle est un de ses meilleurs, un des plus amples et des mieux observés. Toute la personne y est détaillée et passée en revue : visage, taille, allure, humeur et caractère; on croit la voir. Nous n'irons cependant point jusqu'à dire qu'il ressemble à s'y méprendre au portrait qui se voit au Musée du Louvre et que nous devons au pinceau de Nattier (3). Mais, quoique celui-ci ait eu le modèle sous les yeux, nous serions presque tenté de donner la préférence à Toussaint au point de vue de l'exactitude. Nattier avait, on le sait, l'art et l'habitude d'embellir les femmes qu'il peignait. « Les grandes dames voulaient se regarder dans leurs portraits comme dans des miroirs magiques qui leur renvoyaient l'image non pas de ce qu'elles étaient, mais de ce qu'elles rêvaient d'être (4). »

Cette habile précaution a sans doute profité au peintre, mais elle a certainement nui à la vérité de ses œuvres. D'ailleurs, il a représenté *la Madeleine*, c'est-à-dire Madame de Mailly, après sa disgrâce, alors qu'elle s'était jetée dans la religion. Il lui a fait les cheveux gris, les pieds nus simplement appuyés sur des sandales, et il l'a

(1) *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, édition citée, t. I (Paris, 1859, in-8°), p. 220 : « Elle a peu d'esprit et nulles vues. »

(2) *Journal historique et anecdotique*, édition citée, t. II (Paris, 1849, in-8°), p. 179-180.

(3) C'est le tableau connu sous le nom de la *Madeleine repentante*.

(4) *Les Peintures au château de Chantilly*, par F.-A. Gruyer (Paris, 1898, in-4°), t. IV, p. 289.

revêtue d'une robe de bure. Sa physionomie est pensive et recueillie, et on voit sur ses genoux un livre où on peut distinguer le mot de « pénitence » (1). Ce n'est plus la Madame de Mailly de la jeunesse et des premières impressions amoureuses de Louis XV.

Il serait aisé de pousser ces comparaisons plus loin; mais nous nous bornerons là, nous contentant d'avoir essayé de faire saisir l'importance et l'exactitude des portraits qui forment la petite galerie des *Anecdotes*.

Nous avons dit que les *Anecdotes* comprenaient un certain nombre de faits et d'incidents qui appartiennent à l'histoire de la Régence et de la première partie du règne de Louis XV. Les premiers datent de la mort du grand Roi, et l'un des derniers concerne l'arrestation du maréchal de Belle-Isle en 1744. Mais ils se terminent si brusquement qu'il est à présumer que l'auteur, pour un motif inconnu et peut-être par peur de la Bastille, ne s'est point soucié de les continuer.

Toussaint raconte et juge à sa manière les événements ou les présente sous un jour nouveau. Il dit peu de chose qu'on ne sache déjà sur la Régence, quelques mots seulement sur Law et ce qu'on est convenu d'appeler son « système ». Mais il donne des détails intéressants sur la conspiration bretonne de 1719, qui se termina de si tragique façon. D'accord sur ce point avec Duclos, il la juge sévèrement : « Je n'ai jamais vu — dit Duclos — de complot plus mal organisé. Plusieurs ne savaient pas exactement de quoi il était question, ou ne s'accordaient pas les uns avec les autres. Le plus grand nombre pensait seulement qu'il se faisait une révolution, s'était engagé de la seconder, et beaucoup avaient donné leur parole et leur

(1) Voir la reproduction de ce portrait dans notre première édition, page LXXII.

signature, sans entrer en plus d'examen... Ils comptaient enlever le Roi à un voyage de Rambouillet, le conduire en Bretagne, et de là faire la loi au Régent... On ne pouvait se défendre de compassion pour certains complices que j'ai connus, quand on considérait leur peu de valeur personnelle (1) »

Ce sont les *Anecdotes* — il y a lieu d'insister sur ce point — qui pour la première fois ont appelé l'attention sur l'*Homme au masque de fer*, ou plutôt au masque de velours, puisque c'était un masque de velours qu'il portait. On sait à quel point cette histoire a défrayé la curiosité publique et à combien d'hypothèses a donné lieu le mystère qui plane encore, à l'heure actuelle, sur l'identité du fameux prisonnier enfermé aux îles Sainte-Marguerite et entouré d'une si étroite surveillance. Toussaint prétend qu'il s'agit du comte de Vermandois, fils naturel de Louis XIV et de Madame de La Vallière, lequel, dans une discussion violente avec le Dauphin, se serait laissé emporter jusqu'à frapper ce dernier au visage. Résolu à le punir sans cependant lui ôter la vie, le Roi se serait décidé à le priver de la liberté; mais, pour éviter le bruit et le scandale, voici le moyen qu'il aurait adopté. Le comte de Vermandois aurait été envoyé à l'armée de Flandre, où il serait censé mort de la peste; personne n'aurait ainsi osé l'approcher, et pendant qu'on lui faisait de splendides funérailles devant toute l'armée, on l'aurait enlevé de nuit et transporté secrètement à Pignerol, puis aux îles Sainte-Marguerite, et enfin à la Bastille, où il serait mort.

Cette version de Toussaint est aussi celle du Père Grif-

(1) Duclos, *Mémoires secrets*, dans la Nouvelle collection de Michaud et Poujoulat, t. X, p. 549, col. 2.

fet (1) qui confessait les prisonniers de la Bastille, ce qui lui donne quelque autorité; mais elle a été victorieusement réfutée par Poullain de Saint-Foix (2). Il paraît aujourd'hui bien prouvé que le prisonnier enfermé aux îles Sainte-Marguerite y a été conduit en 1661, quelques mois après la mort du cardinal Mazarin; que, de là, il a été transporté, le 18 septembre 1698, à la Bastille par M. de Saint-Mars, passé du gouvernement des îles Sainte-Marguerite à celui de la Bastille, et que c'est là qu'il est mort le 19 novembre 1703. Il fut enterré le lendemain dans le cimetière de Saint-Paul. Ces faits sont constants. Mais d'après M. de Saint-Foix, le prisonnier ne serait ni le comte de Vermandois, ni le duc de Beaufort, comme le prétendait Lagrange-Chancel, mais bien le duc de Monmouth, fils naturel du roi d'Angleterre Charles II. Quant au comte de Vermandois, il est de toute évidence que si une mésintelligence quelconque avait éclaté entre le Dauphin et lui, Saint-Simon, qui vivait à la cour et tenait état des moindres incidents, n'aurait pas manqué d'en parler : l'acte reproché au comte de Vermandois était trop grave pour qu'il l'eût passé sous silence. Aucun autre Mémoire du temps n'en parle. Ceux de Mademoiselle de Montpensier se bornent à dire, au sujet du comte de Vermandois, qu'il tomba malade au siège de Courtrai pour avoir bu trop d'eau-de-vie, et la présidente d'Onsembray, également très au courant des événements, annonce sa mort dans une lettre à Bussy-Rabutin, mais sans faire la moindre allusion à la violence de son caractère. La correspondance

(1) Henri Griffet, *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire* (Liège, 1769, in-12). Tout le chapitre consacré à l'*Examen de la vérité dans les anecdotes* est relatif au Masque de fer.

(2) *Lettre au sujet de l'Homme au masque de fer* (Amsterdam [Paris], 1768, in-12). — Cf. l'*Année littéraire* de Fréron, année 1770.

des généraux de l'armée de Flandre atteste, d'autre part, que pendant sa maladie ils pouvaient librement entrer dans sa chambre et qu'ils le virent étendu sur son lit de mort (1). Tout cela semble démontrer avec évidence que la version de Toussaint n'est pas exacte. Faisons remarquer enfin que le comte de Vermandois est né le 2 octobre 1667, et que c'est en 1661, six ans avant sa naissance, que l'Homme au masque de fer a été conduit à Pignerol.

Ce n'est pas d'ailleurs ici le lieu de passer en revue toutes les hypothèses qu'on a émises, au dix-huitième siècle comme de nos jours, sur l'identité du célèbre prisonnier.

Les plus singulières ont été mises en avant. On a été jusqu'à prétendre que la reine Anne d'Autiche, du vivant de Louis XIII, serait secrètement accouchée d'un fils, qu'elle aurait eu du duc de Buckingham, et qui ne serait autre que le Masque de fer. D'autres ont dit que l'accouchement de la Reine aurait eu lieu pendant la Régence, après la mort du Roi par conséquent, et ce ne serait plus à Buckingham, mais à Mazarin, que la paternité serait attribuée : on aurait fait enfermer l'enfant pour sauver l'honneur de la Reine.

On a prétendu également, qu'en même temps qu'elle mettait Louis XIV au monde, Anne d'Autriche aurait eu un autre fils jumeau et que, pour éviter la guerre civile, on aurait fait disparaître l'un des frères.

Aucune de ces légendes n'est accompagnée de la moindre preuve. Sans vouloir en discuter aucune, nous devons dire cependant que la plus accréditée à l'heure actuelle identifie l'Homme au masque de fer avec le comte

(1) Q. Craufurd, *Mélanges* déjà cités, édition de 1817, p. 106 et suivantes.

Mattioli, secrétaire d'État du duc de Mantoue (1), et que cette opinion est aujourd'hui partagée par presque tous ceux qui se sont occupés de cette question (2).

L'abdication inattendue du duc de Savoie, en 1730, est aussi l'un des incidents qui ont attiré l'attention de Toussaint. Ce fut un véritable roman que cette abdication.

Par son mariage avec Mademoiselle de Blois, fille de Philippe d'Orléans, le roi de Sardaigne Victor-Amédée II était devenu le propre neveu de Louis XIV. Passionnément épris de la comtesse de Saint-Sébastien, qui prit plus tard le nom de marquise de Spigne, il avait voulu l'élever jusqu'au trône; n'ayant pu y réussir, il préféra en descendre plutôt que de se séparer d'elle. De tels sacrifices sont assez rares pour qu'on les cite; mais il faut croire que le cœur du roi détrôné n'avait plus les mêmes attraits pour la marquise, et que Victor-Amédée s'en aperçut, car il regretta bientôt son abdication et voulut reprendre sa couronne. Il était malheureusement trop tard : son fils, devenu son successeur, n'était guère disposé à lui céder la place, et, pour être certain de la garder, il n'hésita ni à faire enlever son père ni à le tenir enfermé jusqu'à sa mort.

Pendant ce temps, des événements d'une portée plus considérable se déroulaient en Europe. L'électeur de Saxe Auguste II, roi de Pologne, était mort. Il fallait lui élire un successeur, et comme il importait que Marie Leczinska, « simple demoiselle » jusque-là, fût effectivement

(1) Voir la lettre du baron d'Heiss du 28 juin 1770, insérée dans le *Journal encyclopédique*.
(2) MM. Dutens, le baron de Chambrier, Roux-Fozillac, Reth, Delort, Ellis, Carlo Botta, Armand Baschet, Marius Topin, Paul de Saint-Victor, Funck-Brentano, etc.

« fille de Roi », le cardinal Fleury se laissa entraîner à la guerre pour soutenir la canditature de Stanislas. On connaît les incidents, les suites de cette élection, la proclamation simultanée de l'électeur de Saxe et du beau-père de Louis XV, le siège de Dantzig, où pendant quatre mois Stanislas tint bon contre les Russes qui avaient embrassé le parti de son compétiteur, et enfin sa fuite précipitée sous un déguisement. Les *Anecdotes* racontent tous ces faits en détail.

La guerre éclatait en même temps sur le Rhin, où les armées du Roi étaient tenues en échec par le prince Eugène, et en Italie, où, réunies à celles de l'Espagne et de la Sardaigne, elles triomphaient des Autrichiens. Le traité de Vienne régla la succession au trône de Pologne, ainsi que le sort de la Toscane et de la Lombardie : il reconnut en même temps la souveraineté des Bourbons d'Espagne sur le royaume des Deux-Siciles, et, en échange de sa renonciation, Stanislas obtint le duché de Bar et celui de Lorraine avec réversibilité à la couronne de France.

Depuis près de huit cents ans, ce duché était gouverné par la même Maison; aussi les Lorrains furent-ils désespérés qu'on eût disposé de leur sort sans les consulter. Le duc régnant Léopold, par son égoïsme et la dureté de ses procédés, avait perdu leur affection; mais leur attachement à sa maison était demeuré aussi vif. Sur ce point, les *Anecdotes* contiennent une pièce intéressante, que nous croyons inédite (1), et sur laquelle nous devons appeler l'attention du lecteur. C'est une protestation indignée,

(1) Nous n'en avons trouvé trace nulle part, ni dans aucune des éditions des *Mémoires de Perse*, ni dans l'ouvrage pourtant si documenté de M. le comte D'HAUSSONVILLE, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France* (Paris, 1854-1859, 4 vol. in-8°; deuxième édit., *ibid.*, 1860, 4 vol. in-12).

adressée au duc de Lorraine par les habitants de la province, quand ils apprirent qu'ils allaient changer de maître. Cette émouvante adresse est un nouveau témoignage de la fidélité de leurs sentiments et de leur désespoir à l'idée de subir une domination étrangère. Un siècle plus tard, ce désespoir ne fera que grandir, quand la force des armes les arrachera de nouveau à la patrie qu'ils aimaient et voulaient continuer à servir.

Cette séparation violente menaçait d'ailleurs aussi leurs intérêts. La petite cour de Nancy comportait en effet un grand nombre de charges et d'emplois qui allaient disparaître (1), et il était naturel que ceux qui les occupaient tentassent d'agir sur le duc de Lorraine pour l'empêcher de se laisser dépouiller de sa souveraineté avant d'avoir acquis un droit certain à l'héritage de la Maison d'Autriche (2). Au surplus, voici ce que le roi de Prusse pensait à cette époque de ces mêmes Lorrains, alors qu'il n'était encore qu'héritier présomptif : « Lorsqu'ils ont été obligés de changer de domination, écrit-il, toute la Lorraine était en pleurs. Ils regrettaient de perdre les rejetons de ces Ducs qui depuis tant de siècles furent en possession de ce florissant pays, et parmi lesquels on en compte de si estimables par leur bonté, qu'ils méritaient d'être l'exemple des Rois... Quand la veuve du duc Léopold fut obligée de quitter Lunéville, tout le peuple se jeta à genoux au devant de son carrosse, et l'on arrêta les chevaux à plusieurs reprises. On n'entendait que des cris, on ne voyait que des larmes (3). »

(1) Le marquis de Gerbevilliers, grand chambellan, allait perdre un traitement annuel de 15 à 18,000 livres; le prince de Craon, grand écuyer, un traitement de 20,000, etc. Voyez le *Mémoire de quelques observations à faire sur la Lorraine tant pour l'intérêt du Roy que pour le bien du pays* (Archives du Ministère des Affaires étrangères, 1736).

(2) D'Haussonville, ouvrage cité, t. IV, p. 363.

(3) *Essai de critique sur « le Prince » de Machiavel*, par Frédéric II

Ces larmes, que le cours des années avait séchées, semblaient à jamais taries; de nouvelles douleurs étaient cependant réservées à ce malheureux peuple, qui momentanément résigné ne manque jamais l'occasion de manifester sa fidèle affection et la vivacité de son attachement à la France.

La guerre de la Succession d'Autriche est longuement traitée dans les *Anecdotes*. Nous n'en referons pas l'histoire qui commence à la mort de Charles VI, dont « la politique, écrit Toussaint, était raffinée, la haine contre la France implacable, l'humeur sombre et mélancolique, le gouvernement dur ». Cette Maison d'Autriche, devant laquelle « tout l'Empire tremblait », était parvenue, au mépris des droits et des privilèges qui les faisaient électifs, à rendre ses souverains héréditaires, et par sa pragmatique sanction, Charles VI avait cru assurer à défaut d'héritier mâle l'avènement au trône de sa fille Marie-Thérèse. A sa mort, les compétitions n'en furent cependant ni moins vives ni moins nombreuses. L'électeur de Bavière Charles-Albert, le roi de Sardaigne, le roi d'Espagne, le grand Frédéric firent chacun valoir leurs droits, et la France fut entraînée à la guerre par son alliance avec la Bavière.

Toussaint nous raconte les principaux événements de cette campagne de Bohême qui se termina si tristement pour nos armes, la prise de Prague par Maurice de Saxe, la capitulation de la place de Linz si sévèrement repro-

(troisième édition, La Haye, 1741, 2 vol. in-8°), t. X, p. 10 et 13. — Cf. le P. Ernest Leslie, *Abrégé de l'histoire généalogique de la maison de Lorraine* (Commercy, 1743, in-8°), p. 177; François-Antoine de Chevrier, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine* (Londres, 1784, 2 vol. in-12), t. II, p. 32; Louis Lallement, *Le Départ de la famille ducale de Lorraine* (Nancy, 1860, in-8°).

chée à M. de Ségur, la première défection de Frédéric le Grand qui eut tant de conséquences sur le résultat final de la campagne, le second siège de Prague au cours duquel éclata la funeste rivalité entre les maréchaux de Broglie et de Belle-Isle, la glorieuse retraite de ce dernier suivie de l'évacuation de l'Allemagne par nos troupes. D'offensive qu'elle avait été jusqu'alors, la guerre était devenue défensive à la suite de nos revers, et pendant que le prince de Conti opérait en Piémont, que le maréchal de Coigny défendait l'Alsace contre les Autrichiens, le Roi et le maréchal de Noailles se dirigeaient vers les Flandres pour y combattre l'Angleterre et la Hollande. La maladie de Louis XV vint, comme on sait, arrêter le cours de cette campagne.

L'élection de Charles VII en qualité d'Empereur d'Allemagne donne lieu à des détails intéressants sur le mode et les formes de cette élection, la réunion de la Diète de Francfort et la célèbre Bulle d'or qui en réglait le fonctionnement.

Tout cela est connu, et nous n'y insisterons pas, mais les événements sont racontés avec talent et de première main; on sent que l'auteur les a écrits pour ainsi dire au moment où ils s'accomplissaient, ce qui donne à son récit du poids et de l'agrément.

L'arrestation du maréchal de Belle-Isle en 1744 est un des derniers incidents dont parle Toussaint. Cet événement causa une vive émotion à la cour de France (1).

Le maréchal se trouvait à Munich au mois de décembre 1744 et cherchait la meilleure route pour se rendre directement à Berlin. On l'engagea à passer par

(1) On trouvera au Dépôt du Ministère de la guerre les pièces relatives à cette arrestation (*Diplomatie*, année 1745, vol. 3126).

Cassel au lieu de traverser la Franconie et la Saxe; ce qui l'obligeait d'emprunter pendant un quart de lieue le territoire de Hanovre. Le maître de poste d'Elbingerode avait été aussitôt avisé de tenir prêts pour le 20 décembre les trente-quatre chevaux dont il avait besoin, lui et sa suite; il est vrai que l'écusson du roi de Prusse figurait sur les portes de la maison de poste et que les postillons portaient la livrée du roi. La chaise du maréchal ne fut pas plus tôt entrée dans l'hôtel que les portes se refermèrent; la cour se remplit de soldats et de paysans armés, ayant à leur tête le bailli d'Elbingerode qui déclara au voyageur qu'il le faisait prisonnier, au nom du roi d'Angleterre son maître, à qui la France avait déclaré la guerre. On ne lui permit pas d'écrire aux autorités, on le remit de force dans sa chaise, et on fit monter près de lui des soldats armés de leurs fusils, baïonnette au canon. C'est de la sorte qu'on le transporta à Hanovre, et de là en Angleterre, au château de Windsor, où il n'arriva que le 2 mars.

Le roi de France et l'Empereur protestèrent contre cette arrestation, mais le roi d'Angleterre et ses ministres trouvèrent l'occasion favorable pour abaisser la France (1); et, quand le ministre de l'Empereur à Londres voulut remettre au roi d'Angleterre le mémoire (2) dont il était chargé en faveur du maréchal, celui-ci l'interrompit en lui disant que « toutes les représentations auraient sur lui peu d'effet, que le maréchal était son prisonnier, et qu'il y resterait (3) ». Le gouvernement

(1) *Mémoires du duc de Luynes sur la cour de Louis XV* (1735-1758), publiés par L. Dussieux et E. Soulié (Paris, 1860-1865, 17 volumes in-8°), t. VI, p. 274 et 275.

(2) Ce mémoire porte la date du 18 janvier 1745. Voir les pièces du Dépôt de la guerre déjà citées, fol. 24.

(3) Pièces du Dépôt de la guerre, fol. 40.

anglais feignait de croire que la France cherchait à envahir le Hanovre et que c'était pour reconnaître le pays par où devaient passer les armées, que le maréchal avait pris la route de Cassel, en allant se concerter avec le roi de Prusse. Cette supposition n'était cependant rien moins que fondée. Si tel avait été en effet le but poursuivi par le maréchal, il n'aurait pas manqué de prendre un déguisement; il aurait cherché à se cacher, comme il le faisait observer à lord Harington dans l'entrevue qu'il eut avec lui à Petenham (1) Au lieu de cela, il avait voyagé ostensiblement en se faisant annoncer sous son véritable nom par les estafettes qui le précédaient. La route qu'il a suivie lui avait été simplement mal indiquée.

Quoi qu'il en soit, le maréchal de Belle-Isle demeura prisonnier au château de Windsor jusqu'au mois d'août 1745. On tomba alors d'acord sur un compromis qui lui permit de rentrer en France. « Il engageait sa parole à revenir se constituer de nouveau prisonnier si, dès son arrivée dans son pays, tous les soldats et officiers du roi de la Grande-Bretagne, tant anglais que hanovriens, qui étaient alors détenus en France comme prisonniers de guerre, n'étaient pas immédiatement relâchés, conformément au traité de cartel conclu à Francfort en 1743 (2). » La condition fut exécutée, et le maréchal de Belle-Isle fut ainsi définitivement rendu à la liberté après une détention qui dura six mois (3).

Nous trouvons encore à la fin du manuscrit quelques

(1) L'entrevue eut lieu le 9 mai 1745. (Dépôt de la guerre, fol. 140.)

(2) Le compromis est daté d'Hamptoncourt, le 11 août 1745 (Dépôt de la guerre, fol. 199).

(3) Le cabinet des Estampes de la Bibl. nat. possède plusieurs pièces relatives à l'arrestation et à la détention du maréchal (voir Collection Hennin, t. 96).

considérations, qui ne manquent pas d'intérêt, sur l'état des Réformés en France, les inconvénients, les dangers pour la richesse du pays de leur émigration qui avait commencé lors de la révocation de l'Édit de Nantes et n'avait guère cessé depuis, et sur les bruits de tolérance à leur égard qui auraient couru à un certain moment du règne de Louis XV. Cette sage pensée politique a-t-elle jamais réellement existé, ou bien Toussaint, dont on connaît la largeur de vues et les sentiments généreux, a-t-il simplement pris son désir pour une réalité? Ou plutôt, s'il soulevait la question, n'était-ce pas pour lui un moyen de faire entendre en faveur des malheureux Réformés une voix qu'il a mise dans la bouche royale? Ce qui tendrait à le faire croire, c'est que nous n'avons trouvé nulle part ailleurs la trace de ces prétendues dispositions conciliantes de Louis XV à cette époque, et que bien au contraire toute sa politique religieuse semble avoir été étrangère à l'esprit de tolérance qu'on lui attribue à ce moment de son règne.

L'état des Religionnaires, comme on les appelait, les persécutions qu'ils enduraient, cette mise hors la loi qui pesait si lourdement sur eux n'avaient cependant pas été sans préoccuper les esprits en France. Dans les vingt années qui avaient suivi l'acte de révocation, le silence avait été absolu, et on pouvait s'imaginer, comme l'avait dit le Roi dans le préambule de cet acte, que « la meilleure et la plus grande partie de ses sujets de la Religion prétendue Réformée, ayant embrassé la Catholique Romaine, ce changement rendait inutile l'Édit de Nantes et que dès lors il le révoquait (1) ». La guerre des Camisards avait pris fin, et la déclaration royale

(1) Voir le préambule de l'acte du 22 octobre 1685.

de 1715, en affirmant de nouveau la disparition des protestants, avait été comme le dernier cri de guerre du grand Roi qui allait disparaître quelques mois plus tard.

Sur un million de protestants disséminés alors en France au milieu de vingt millions de catholiques, on estimait à près de trois cent mille le nombre de ceux qui s'étaient expatriés (1); les autres, pleins de courage et de foi, persévéraient dans la lutte; quelques-uns cependant s'étaient soumis en apparence, sans que leur conviction eût été ébranlée; les conciliabules, les prières et les prédications clandestines l'entretenaient, ainsi que les célèbres assemblées du Désert. Quel adoucissement les Réformés pouvaient-ils attendre de la Régence? Le cardinal Dubois n'était pas de ceux que leur sort aurait pu émouvoir, et le Régent ne s'en souciait guère.

Aux espérances que pouvait laisser entrevoir l'avènement d'un nouveau Roi (2), Louis XV, à peine majeur, répondit par cette déclaration du 14 mai 1724 déjà conçue sous la Régence et qui aggravait encore les mesures prises contre les protestants par son prédécesseur. Le mouvement d'émigration reprit de plus belle alors; cependant, malgré la réunion de quelques synodes, l'agitation devint forcément plus prudente et plus sourde. Antoine Court (3), qui consacra sa vie à la cause du protestantisme, ne cessait de tenir les cœurs en éveil; ce fut lui qui adressa au cardinal Fleury l'éloquente

(1) Charles Weiss, *Histoire des réfugiés protestants de France depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à nos jours* (Paris, 1853, 2 volumes in-12), t. I, p. 104.

(2) Extrait d'un rapport de La Fare (Bibl. nat., ms. franç. 7046, fol. 213), cité par Edmond Hugues dans son ouvrage sur *Antoine Court. Histoire de la restauration du protestantisme en France au dix-huitième siècle* (Paris, 1872, 2 vol. in-8°), t. I, p. 129, note 2.

(3) Antoine Court de Gébelin, né le 17 mai 1696 à Villeneuve-de-Berg, dans le Vivarais, mort le 15 juin 1760. — Voyez *La France protestante*, nouvelle édition, t. IV (Paris, 1884, in-8°), col. 809-822.

supplique de 1738, qui ne fut suivie d'aucun adoucissement. Les persécutions contre les Réformés ne devinrent un instant moins vives, que lorsque l'attention de la France fut absorbée par les préoccupations de la guerre si malheureuse où elle était engagée.

A la suite des revers de la campagne de Bohême, le protestantisme se sentit plus fort : on se réunit plus souvent, on osa prier plus ouvertement, et les églises se multiplièrent en Normandie, dans le Poitou, dans la Saintonge, dans la Guienne et surtout dans le Languedoc. Le gouverneur de cette province, le duc de Richelieu, se montra même plus mesuré après la mort du cardinal; une ère d'apaisement semblait enfin s'ouvrir, et c'est sans doute à cette période que Toussaint fait allusion.

Pendant la maladie du Roi à Metz, les membres du synode national organisèrent des prières publiques pour implorer sa guérison. A ce moment encore, la situation des Réformés semblait à la veille de s'améliorer : le clergé catholique ne le permit pas; les attaques, les calomnies reprirent de toutes parts pour aboutir enfin à la grande persécution de 1745. Louis XV signa les fameuses ordonnances des 1er février et 22 mars qui prescrivirent d'envoyer aux galères quiconque aurait assisté aux prêches des Religionnaires; les dragonnades recommencèrent, et, à part quelques courtes éclaircies, on poursuivit les protestants sans merci.

Ce n'est pas ici le lieu de refaire l'histoire du protestantisme au dix-huitième siècle; nous avons simplement essayé d'esquisser la situation des Réformés au moment où Toussaint s'occupe d'eux, en prêtant au Roi des idées de tolérance qui n'ont jamais eu, croyons-nous, de fondement sérieux.

Ces idées qui étaient, ainsi que nous l'avons vu, celles de toute la philosophie encyclopédiste, poursuivirent cependant leur marche lente pour aboutir enfin à l'époque de la Révolution (1); et ce qui contribua à en assurer le succès final, c'est qu'elles intéressaient la richesse même et la prospérité du royaume. Cette émigration continue des protestants pendant l'espace d'un siècle entier avait exercé une funeste influence sur son état économique; la population n'avait pas seulement diminué de nombre, le numéraire était sorti de France, les ressources du pays étaient atteintes et nos relations avec l'étranger s'en ressentaient. Toutes ces raisons suffisaient pour que l'attention fût appelée sur l'état des Réformés, et elles expliquent pourquoi Toussaint en a parlé.

Il n'était d'ailleurs pas le seul, comme on pense, à s'en préoccuper. Sans citer les ouvrages connus, La Beaumelle, qui ne cessa de s'intéresser au sort des protestants, publia sous forme de roman un petit écrit en leur faveur, dont il nous fait dire un mot. Cet écrit était intitulé *l'Asiatique tolérant* (2); et comme on n'aurait pas osé, à l'époque, soutenir ouvertement les idées de tolérance et de liberté de conscience, et que Crébillon fils venait de peindre les amours de Louis XV sous le voile d'un conte oriental, La Beaumelle crut bon de l'imiter en lui empruntant les noms de ses personnages. Il suppose qu'un gen-

(1) Ce fut le baron de Breteuil, un des ministres de Louis XVI, qui présenta au Roi un mémoire sur la nécessité de donner un état civil aux protestants. Lafayette, Lamoignon, Malesherbes prirent leur défense, l'édit de tolérance fut signé en 1787 et, le 21 août 1789, l'Assemblée constituante déclara solennellement « que tous les citoyens étaient égaux aux yeux de la loi ». Deux jours après, le 23 août, elle proclama la liberté des cultes, en décrétant que « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public ».

(2) *L'Asiatique tolérant. Traité à l'usage de Zéokinizul, roi des Kofirans, surnommé le Chéri* (Paris, l'an XXIV du traducteur [1748], in-12).

tilhomme a présenté au roi *Zéokinizul* (Louis XV) un mémoire sur la tolérance, et qu'il a traduit ce mémoire. « *Zéokinizul* avait cru, dit-il, qu'il devait commencer son règne en versant le sang de ses sujets. *L'Ebba Boisdu* (l'abbé Dubois), un de ses ministres, qui avait intérêt de plaire à Rome pour en obtenir une espèce de bonnet (chapeau de cardinal), sans doute pour couvrir les ravages que ses libertines amours avaient faits sur sa tête, lui fit signer une déclaration (celle de 1724) qui portait les derniers coups à un monstre dont on avait depuis longtemps fait l'épitaphe. »

Le roman continue sur ce ton sans qu'il y ait intérêt à le suivre; mais, sous cette forme caustique et orientale, l'auteur veut prouver que la tolérance est une obligation du christianisme, qu'elle est de droit naturel, que l'intolérance conduit à des conséquences déplorables, que les souverains n'ont aucun droit de contrôle sur la conscience humaine, et que les principes opposés ne peuvent qu'engendrer la guerre parmi les hommes. Il en conclut que l'édit de Nantes était irrévocable et qu'il doit être rétabli.

A partir de 1764, Toussaint vécut toujours à Berlin, qu'il ne quitta plus jusqu'à sa mort. Le roi, qui l'y avait attiré et le tenait en grande estime, ne le conserva cependant pas longtemps dans son intimité. Il ne le trouvait peut-être pas assez discret, ni assez réservé dans ses relations avec lui; le ton de sa conversation lui avait parfois déplu; car Frédéric voulait bien paraître oublier qu'il était roi, mais c'était à la condition que les autres ne l'oublieraient jamais. Lorsqu'il avait admis quelqu'un

auprès de lui, il le faisait suivre par ses agents; et si leurs rapports ne lui convenaient pas, il éloignait aussitôt le nouveau venu de sa personne (1).

Ce fut surtout dans l'intimité du prince Henri, le second frère de Frédéric II, que vécut Toussaint; il ne le quittait pas. La sœur de prince, la princesse Amélie, avait cependant peu de goût pour lui; mais cela ne l'empêcha point de devenir lecteur du prince à la place de M. de Francheville (2), et de remplacer aussi, comme bibliothécaire, Richer de Loubans.

Il s'était marié une première fois en 1744; mais sa femme mourut aussitôt après avoir mis au monde une fille, qu'il perdit à l'âge de quinze ans. Il se remaria en 1748 et eut dix enfants de sa seconde femme; mais, à sa mort, il ne lui restait qu'un fils et deux filles (3). Son fils le remplaça en qualité de lecteur du prince Henri, qui s'occupa avec une grande bonté de toute la famille, restée dans une très modeste situation de fortune.

L'aînée de ses filles épousa plus tard un certain Bilger, fils d'un chirurgien de Berlin, et en même temps valet de chambre du prince; mais elle fut obligée de divorcer et se remaria avec Kap Hensk, également attaché à la personne du prince. Elle devint veuve de bonne heure, après avoir eu de son second mariage plusieurs enfants (4).

On a peu de détails sur la seconde des filles de Tous-

(1) THIÉBAULT, ouvr. cité, t. I, p. 67.

(2) Jean Dufresne de Francheville né à Saint-Valery (Picardie) en 1704, mort à Berlin en 1782. Cf. DENINA, *La Prusse littéraire* (Berlin, 1790-1791, 3 volumes in-8°), t. II, p. 57-59.

(3) DENINA, ouvrage cité, t. III, p. 407: D. THIÉBAULT, *Mes Souvenirs de vingt ans de séjour à Berlin*, seconde édition, t. V (Paris, an XIII-1805, in-8°), p. 83-84. Il faut citer ce passage de Denina (t. III, p. 408) : « Le fils pourroit encore suivre la carrière de son père en qualité d'auteur; et l'on croit que les filles, dont une est mariée à un gentilhomme brandebourgeois, pourroient écrire avec goût des choses utiles. »

(4) THIÉBAULT, ouvr. cité, t. II, p. 172.

saint, qui s'appelait Bathilde. On sait seulement que par un acte passé en l'étude de Mᵉ Le Rat d'Auteuil, notaire à Paris (1), le 24 septembre 1778, le baron d'Holbach lui constitua une rente annuelle et viagère de 700 livres.

Toussaint sentit les infirmités qui l'ont conduit à sa fin avant qu'elles fussent remarquées par son entourage. Sa dernière maladie dura cinq mois (2); il s'y montra d'un calme et d'une soumission dignes des grands caractères. Il annonça lui-même sa dernière heure et expira le 22 juin 1772, à quatre heures du matin (3).

Quelques jours après sa mort, le roi parla de lui à l'abbé Bastiani et l'entretint de la situation de fortune dans laquelle il laissait sa famille. « Je ferai 400 livres de pension à sa veuve, dit le roi; mais vous qui êtes bon catholique, j'espère que vous trouverez moyen de faire élever les filles dans un couvent de Breslau. Il serait honteux, ajouta-t-il, que moi, protestant et impie, je sollicite en vain une bonne œuvre auprès de vous. » Il fallut bien que l'abbé se rendît à cette invitation. Cependant l'argent manquait, et l'abbé n'en trouvait pas. Un soir, à un dîner chez Madame de Launay, on vint à parler de Toussaint. M. de Brière, qui était présent, dit à l'abbé qu'il ne l'avait connu que fort peu, qu'il lui avait cependant autrefois demandé quelque argent à titre de prêt, mais qu'il ne lui avait même pas répondu, ne comprenant pas qu'un homme de son âge, ayant à dépenser six mille livres par an, pût en être réduit à une semblable extrémité. Comme il ne s'agissait plus de lui, mais de ses filles, M. de Brière eut la générosité de remettre l'argent du voyage à l'abbé. La veuve de Toussaint n'en sut

(1) Le titulaire actuel de l'étude est M. Martin Deslandes.
(2) Sept ou huit mois, selon D. Thiébault, ouvrage cité, t. V, p. 79.
(3) *Éloge de Toussaint* prononcé par Formey en 1773 à l'Académie de Berlin.

jamais rien et s'imagina que c'était à la reine de Suède qu'elle en était redevable (1).

Thiébault raconte qu'il assista aux derniers moments de Toussaint et à la confession qu'il aurait faite à son fils, âgé de quinze à seize ans, au moment où il allait recevoir les sacrements. « J'atteste — aurait-il dit — le Dieu que je vais recevoir, et devant qui je vais paraître, que si j'ai paru peu chrétien dans mes écrits, ce n'a jamais été par conviction, mais par respect humain, par vanité et pour plaire à telles ou telles personnes (2). »

Toussaint a-t-il réellement tenu un pareil langage? Thiébault l'affirme, tout en s'en étonnant d'ailleurs (3), et nous ne voulons pas contester son témoignage. Mais s'ensuit-il qu'il faille sur ce seul témoignage juger son caractère et la fermeté de ses principes? A combien d'hommes n'a-t-on pas prêté, à leur lit de mort, des paroles qu'ils n'ont souvent pas prononcées, ou dont tout au moins ils n'étaient plus, à ce moment extrême, en état de mesurer la portée? Pourquoi Toussaint, dont la vie n'a rien eu que d'honorable et dont les œuvres n'ont rien eu non plus d'immoral, aurait-il renié sa conduite passée? Et s'il a eu cette faiblesse, ne peut-on pas supposer qu'il a pu obéir aux influences et aux suggestions de l'heure dernière, qui trouvent trop souvent à ce moment un moyen favorable de s'exercer (4)?

C'est d'après ses œuvres que nous devons le juger,

(1) THIÉBAULT, ouvr. cité, t. IV, p. 122.

(2) *Ibid.*, t. V, p. 80-83. Plusieurs Dictionnaires biographiques de la fin du dix-huitième siècle affirment qu'il laissa, outre les œuvres dont nous avons parlé, les matériaux d'un Dictionnaire de la langue française.

(3) « Ce discours m'étonna singulièrement; je ne m'y attendois pas; et j'admirai avec quelle force et quelle présence d'esprit cet homme mourant et si affoibli le débita. » THIÉBAULT, ouv. cité, t. V, p. 82.

(4) Il ne faut cependant pas oublier qu'il avait commencé par admirer le diacre Pâris, et que DENINA dit de lui : « Ses parens étoient plus dévots que riches. » *La Prusse littéraire*, t. III, p. 406.

plutôt que par des paroles prononcées *in extremis*. « Mon Dieu à moi — a-t-il écrit (1) — a fait l'univers; il m'a tiré du néant; tous les avantages du corps, de l'esprit et du cœur dont je jouis, c'est de lui que je les tiens; il veille à ma conservation et saura pourvoir à ma félicité. Pour sa bonté je lui dois de l'amour, pour ses bienfaits de la reconnaissance, et pour sa majesté des hommages. » Sont-ce là des sentiments peu religieux et qu'il faille renier?

D'autre part, nous lisons ce qui suit dans l'éloge que Formey a prononcé de lui devant l'Académie de Berlin : « Son caractère était simple et doux; il était sans orgueil et sans prétention, aimable dans la société, parlant peu, mais bien, et réveillant l'attention par des traits heureux et imprévus qui partaient chez lui de source, en parlant comme en écrivant. Il était plein de vues — ajoute-t-il — et ses vues étaient marquées au coin du génie et de l'honnêteté (2). » Et lorsque M. Borelly, ancien professeur d'éloquence à Aix-en-Provence, remplaça Toussaint à l'Académie des Sciences de Berlin. le Secrétaire perpétuel de cette Académie répondit en ces termes à son discours de réception : « Nous avons eu en M. Toussaint un confrère dont le génie, les talents et les écrits lui avaient fait une réputation distinguée, dont les mœurs et le caractère avaient gagné notre confiance et notre attachement (3). »

Tous les témoignages que nous venons de réunir parlent éloquemment en faveur de Toussaint. Non seulement il fut, comme l'a remarqué Denina (4), « le seul des Fran-

(1) *Les Mœurs*, édition de 1755, première partie, p. 35 et 36.

(2) *Histoire de l'Académie*, année 1773, p. 29-32.

(3) *Ibid.*, année 1772, p. 23.

(4) *La Prusse littéraire*, t. III, p. 407. Le même auteur nous apprend (*ibid.*, p. 480) qu'il avait entrepris une traduction de l'*Histoire de l'Art*

çais attirés en Prusse, pensionnés par Frédéric II, qui ait travaillé à faire connaître à la France les auteurs allemands »; mais surtout, et ce n'est pas un de ses moindres titres, il a été un philosophe, l'esprit un peu tourné, comme il l'a dit lui-même, à la philosophie morale. A de certains points de vue même, il a été un précurseur. Parfois encore, nous le reconnaissons, il a mal exprimé et outrepassé sa propre pensée, croyant la mieux faire saisir; mais à aucun moment de sa vie et dans aucun de ses écrits, il n'a jamais donné dans les excès de de la philosophie de son temps, qu'il a comprise autrement et souvent mieux que la plupart de ses contemporains.

Qu'est-ce d'ailleurs qu'un philosophe? Toussaint se charge lui-même de nous répondre (1) : « Dans le langage des collèges, dit-il, les philosophes sont des hommes vêtus d'une robe à larges manches et coëffés d'un bonnet hupé, qui forment la jeunesse dans l'art d'obscurcir la raison par le raisonnement, de donner aux simples hypothèses la teinture de l'évidence, et de convertir l'évidence en problème... Mais pour tout homme de bon sens, le philosophe est celui qui examine avant que de croire et réfléchit avant que d'agir, et quand il est décidé, ne peut manquer d'être ferme dans sa croyance et constant dans ses démarches. »

Toussaint a été, a voulu être ce vrai philosophe. Il fut de plus un penseur et un historien de talent, et, à ces différents titres, il est digne de figurer parmi les bons écrivains qui ont honoré le dix-huitième siècle.

Paul FOULD.

du célèbre Winckelmann. Il n'en aurait achevé qu'une partie, qui fut envoyée à Vienne.

(1) *Les Mœurs*, édition citée, p. 31 et 32.

ANECDOTES CURIEUSES

DE LA COUR DE FRANCE

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XV

Le règne de Louis XIV, qu'on a comparé avec raison à celui d'Auguste (1), a été un des plus glorieux dont l'histoire de France fasse mention (2). Il mourut à Versailles le 1er septembre 1715 (3) et ne laissa pour successeur qu'un arrière-petit-fils qui sortoit à peine du berceau (4), reste infortuné d'une famille nombreuse (5). Ce jeune prince, qui s'appelloit

(1) Toutes les éditions donnent : « qui mérita le surnom de *Grand* ».
(2) Le manuscrit donne ensuite ces deux phrases : « Il a été surnommé le Grand; il étoit digne de ce nom, indépendamment de toutes ses conquestes. Il étoit né à Saint-Germain-en-Laye le 5 septembre 1638 et étoit parvenu à la couronne le 14 may 1643. »
(3) Éditions : « Il mourut dans un âge très avancé, et ne laissa... »
(4) Éditions : « encore enfant ».
(5) Le manuscrit a été complété par des noms et des dates : « Ce jeune prince, qui est Louis XV aujourd'huy régnant, étoit né le 15 février 1710, et avoit par une protection singulière du Ciel évité le triste sort de Louis, duc de Bourgogne, son père, mort le 18 février 1712, âgé de 30 ans; de sa mère, Marie-Adélaïde de Savoye, morte le 12 février 1712, dans sa vingt-sixième année (elle étoit fille de Victor-Amédée II, duc de Savoye, et d'Anne-Marie d'Orléans, fille de Philippe de France, frère de Louis XIV, et d'Henriette-Anne d'Angleterre, fille de Charles Ier, morte à Saint-Cloud en 1670); de ses deux frères, le premier mort en 1705, et le second le 8 mars 1712, âgé de 5 ans : on l'apelloit le duc de Bretagne; de son oncle Charles, duc de Berry, mort à Marly le 4 mai 1714 dans sa vingt-huitième année; et enfin de son grand-père Louis Dauphin, dit Monseigneur, mort à Meudon, de la petite vérole, le 14 avril 1711, âgé de 50 ans. »
Note de l'édition de 1763 : « Louis, Duc de Bourgogne, père de Louis XV, sa mère Marie-Adélaïde de Savoye, son frère Louis, duc de Bretagne, furent enlevés rapidement par la même espèce de maladie, Louis XV,

Louis XV, avoit par une protection singulière du Ciel, évité le triste sort de son père, de ses frères et de ses oncles, que la mort avoit enlevés en très peu de temps à la fleur de leur âge.

Louis XV, appelé alors M. le duc d'Anjou, fut aussi en grand danger, et (1) comme il étoit d'une complexion foible, il fut élevé assez délicatement par des femmes (Madame la duchesse de Ventadour) (2) jusqu'à l'âge de sept ans qu'il fut mis entre les mains des hommes (3). Mais les uns et les autres

étant dans le berceau et à l'extrémité. La consternation en étoit d'autant plus grande, que la France espéroit du Duc de Bourgogne un gouvernement tel que M. de Cambrai imagina dans son *Télémaque*. Les Grands et le peuple n'hésitèrent point de prononcer sur la cause et sur l'auteur. Un seigneur très qualifié *(M. d. V.)* dit publiquement à Versailles : « Peut-on en ignorer l'auteur? C'est le Duc d'O[rléans]. Et si celui-ci meurt, — ajouta-t-il, parlant de Louis XV, agonisant alors, — je serai le Brutus. » Le Duc d'O[rléans] en fut au désespoir, et se jettant aux piés du Roi, son oncle, le supplia de lui faire son procès dans les formes, s'il le croyoit coupable. Le Siècle de Louis XIV, p. 90, *éd. de Berlin*, vous fournira plusieurs autres particularités. Mais les soupçons tombèrent, chacun rougit de l'imputation. Pourquoi, dit-on, a-t-il laissé vivre Louis XV, s'il vouloit régner? L'argument n'est pourtant pas sans réplique. Un homme d'esprit, avec qui je m'entretenois sur ce sujet, me dit un jour : « Auroit-il régné, si Louis XV mouroit! »

(1) Cette première partie de la phrase manque dans les éditions.

(2) Ce nom ne figure que dans le manuscrit.

Charlotte-Éléonore-Madeleine de La Mothe-Houdancourt, mariée le 14 mars 1671 à Louis-Charles de Lévis, duc de Ventadour, mort en 1717. Elle était fille de Philippe de La Mothe-Houdancourt, duc de Cardonne, maréchal de France, et de Louise de Prie, gouvernante des Enfants de France. Elle obtint la survivance de cette charge et prêta serment le 1er juin 1704, entre les mains de Louis XIV. Voy. le P. Anselme, *Hist. généalogique*, t. IV, p. 336.

Saint-Simon en parle dans les termes suivants : « Madame de Ventadour avait été charmante; elle conserva toujours un grand air et un air de beauté, et parfaitement faite. Nul esprit, de la bonté, mais gouvernée toute sa vie et faite pour l'être; d'ailleurs esclave de la Cour par ses aventures et ses besoins domestiques, et quand elle en fût à l'abri, par habitude et par rage de place et d'être. » La marquise de Prie, qui fut plus tard la maîtresse du duc de Bourbon, était sa parente, et ce fut elle qui la présenta au Roi. Cf. *Mémoires de Saint-Simon*, édition Chéruel, t. XI, p. 223, et t. XIX, p. 52.

(3) Le manuscrit ajoute : « On lui donna pour précepteur le cardinal de Fleury, premier ministre, et pour gouverneur M. le maréchal de Villeroy (*a*), qui dans la suite fut exilé par le Régent, de ce qu'il n'avoit

(*a*) François de Neufville, duc de Villeroy et de Beaupréau, pair et maréchal de France, né le 7 avril 1644, mourut le 18 juillet 1730; il avait épousé Marie-Marguerite de Cossé,

s'attachèrent moins à l'instruire dans l'art de gouverner et à former son esprit (1) qu'à ménager sa santé. C'étoit d'ailleurs l'unique espérance et le seul soutien d'un grand Royaume. Ces motifs parurent suffisans pour lui épargner les fatigues du gouvernement et les dégoûts inséparables d'une étude si sèche.

Louis XIV, avant de mourir, avoit pris la précaution de régler par son testament la manière dont il entendoit que l'État fût gouverné pendant la minorité de Louis XV (2). Il excluoit du maniment des affaires Philippe, duc d'Orléans, son neveu (3), prince d'un génie supérieur et possédant toutes les qualités nécessaires pour conduire un grand État. Il con-

pas voulu permettre que le Roy entrât seul avec lui dans son cabinet où, disait-il, il avait quelque chose à lui communiquer en particulier (*b*). M. le duc de Charost (*c*) fut mis en sa place. »

(1) Le manuscrit donne : « un esprit ».

(2) Le testament de Louis XIV est daté de Marly, 2 août 1714; les deux codicilles sont, l'un du 13 avril, l'autre du 23 août 1715.

(3) Le manuscrit ajoute entre parenthèses : « Il étoit né du second mariage de Philippes de France, frère unique de Louis XIV, avec Charlotte-Élisabeth de Bavière, fille de l'Electeur Palatin, morte en 1722. »

fille de Louis Cossé, duc de Brissac, et de Catherine de Gondy, dame de Beaupréau. (Voy. le P. Anselme, *Hist. généalogique*, t. IV, p. 643.) — Le testament de Louis XIV portait : « Nous nommons pour gouverneur du Roi mineur, sous l'autorité du duc du Maine, le maréchal de Villeroy qui, par sa bonne conduite, par sa probité et ses talents, nous a paru mériter d'être honoré de cette marque de notre estime et de notre confiance... » Le maréchal fut confirmé dans cette charge par arrêt du Parlement de Paris du 2 septembre 1715, et en exerça les fonctions jusqu'au 10 août 1722, jour où il fut arrêté et exilé dans sa terre de Neuville, près de Lyon.

(*b*) Le motif de cette disgrâce est bien celui-là; Saint-Simon prétend toutefois que l'arrestation du maréchal était depuis longtemps déjà décidée entre le Régent et le cardinal Dubois. Le Régent savait bien que s'il demandait à parler au roi en dehors de la présence du maréchal, celui-ci n'y consentirait pas. C'était un prétexte qu'on cherchait et un piège qu'on lui tendait. (Voy. Buvat, *Journal de la Régence*, t. II, p. 412, et Saint-Simon, édition Chéruel, t. XVIII, p. 469, et t. XIX, p. 2 et 3.)

(*c*) Armand de Béthune, duc de Charost, né le 25 mars 1663, l'un des quatre capitaines des gardes du corps du Roi, mourut le 23 octobre 1747. Il fut déclaré gouverneur le 13 août 1722. Saint-Simon prétend (édition citée, t. XI, p. 285) qu'avant même qu'on connût le testament du roi, il avait conseillé ce choix au duc d'Orléans. Comme on ne le croyait gouverneur que pour peu de temps, on lui avait donné le surnom de Pillaurine, qui était, dit Barbier (t. I, p. 154), le prête-nom des fermiers généraux pour un reste de bail.

Mathieu Marais (*Mémoires*, t. II, p. 330) rapporte la réponse pleine de dignité du maréchal de Villeroy à Charost, quand celui-ci lui fit part de son élévation : « Il ne pouvait, lui dit-il, se réjouir avec lui, de ce qu'on lui a donné la place de gouverneur, parce que lui, maréchal, tenait cette place de la main du feu roi, à qui il avait promis de ne jamais abandonner le roi tant qu'il serait au monde, et que, se voyant hors d'état de tenir une si noble parole donnée à un grand roi mourant, il ne pouvait prendre part à l'élévation de M. de Charost, qui le privait de cette gloire et le faisait manquer à sa parole. »

fioit le soin du gouvernement au duc du Maine, l'un de ses fils, né de Madame de Montespan (1), qu'il avoit tendrement aimée. Ce prince étoit bien digne de la confiance de son père; et par son esprit et par ses lumières, il n'étoit guère inférieur au duc d'Orléans; mais on peut dire qu'un amour paternel aveugle et une ancienne haine (2) que, sur un fondement assez léger (3), Louis XIV avoit conçue contre son neveu, avoient fermé les yeux de ce Monarque sur les droits de la nature et du sang. C'est ainsi que Louis XIV voulut faire régner encore après lui cette autorité absolue à laquelle rien n'avoit résisté pendant sa vie. Mais que les hommes s'abusent! Le même instant anéantit Louis le Grand et son autorité. Son testament fut cassé (4). Si l'ambition du Duc d'Orléans n'eut aucune part à ce grand événement, le succès en fut du moins dû à sa profonde politique et à son habileté. Ce trait d'histoire est assez intéressant pour mériter qu'on s'y arrête.

L'autorité des Rois de France est sans bornes; ils ont droit de vie et de mort sur leurs sujets, et il n'est point de Souverains qui soient si absolument et si promptement obéis; mais dans le cas d'une minorité, il faut que les dernières volontés

(1) Françoise-Athénaïs de Rochechouart, fille du duc de Mortemart, née en 1641, morte le 28 mai 1707 à Bourbon-l'Archambault, avait épousé en 1663 Henri-Louis de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan.

(2) Note de l'édition de 1763 : « Peut-être sur ce qui s'était passé en Espagne. » — Le mot « une » manque dans le manuscrit.

(3) L'éloignement de Louis XIV pour son neveu lui avait été surtout inspiré par Madame de Maintenon qui ne l'aimait pas et ne lui pardonnait pas les injures qu'il avait prononcées contre elle et contre la princesse des Ursins, à un souper qui avait eu lieu à Madrid, pendant le séjour du duc. (*Mémoires de Saint-Simon*, édition citée, t. VII, p. 44 et suivantes.) — On sait, en outre, que le duc d'Orléans avait été accusé d'avoir voulu détrôner Philippe V. Il l'aurait fait empoisonner, aurait répudié la duchesse d'Orléans et épousé la Reine en se faisant proclamer roi d'Espagne. — Barbier raconte à ce propos que Louis XIV possédait toutes les preuves de cette conjuration et qu'il avait confié à d'Argenson la cassette qui les contenait. Or, lorsqu'on arrêta Pomereu, un des exempts de ce dernier, on saisit une autre cassette qui renfermait de quoi perdre d'Argenson. Les deux cassettes furent alors échangées d'un commun accord, et tous les papiers qu'elles contenaient furent brûlés, opération qui dura plus de deux heures. (*Journal*, t. I, p. 194 et suivantes.)

(4) L'arrêt du Parlement qui cassa le testament de Louis XIV est du 2 septembre 1715.

du Monarque défunt soient reconnues par les Princes, par les Grands du Royaume, par le Chancelier qui est le chef de la Justice, et par ceux qui composent avec lui ce corps respectable. A cet effet, on s'assemble en présence du jeune prince, héritier présomptif de la Couronne (1); on lit à haute voix le testament, on l'examine, on en pèse toutes les dispositions; et dans cette assemblée, qui représente la nation, ce testament reçoit toute son authenticité, ou est infirmé. Telle est la constitution de l'État. Le Duc d'Orléans, qui ne l'ignoroit pas, et qui, comme premier Prince du Sang, avoit à figurer plus qu'aucun autre dans cette assemblée, ne s'endormit pas. Il pratiqua et fit pratiquer par ses favoris les plus puissans des Seigneurs et les plus accrédités du corps de la Justice, les promesses, les menaces, les largesses, les raisonnemens les plus forts; rien ne fut épargné pour en gagner (2) une partie et intimider l'autre. Tout répondit aux vœux (3) du prince, et le jour de la cérémonie fut pour lui un jour de triomphe (4). Comme il possédoit au suprême degré le don de la parole, il prononça un discours très éloquent, qui ne roula que sur le droit que sa naissance lui donnoit à la Régence du Royaume, droit qu'il prouva que le feu Roy n'avoit dû ni pu transmettre à d'autres à son préjudice; et en homme habile, glissant légèrement sur ses qualités personnelles, il laissa à l'assemblée le soin de décider du mérite et de la capacité des deux concurrents. Tous les suffrages se réunirent en sa faveur. Le testament de Louis XIV fut annulé, et le Duc d'Orléans unanimement déclaré Tuteur du jeune Roy et Régent du Royaume.

Cet acte de politique et d'autorité tout ensemble fut suivi d'établissement de Conseils et de Promotions, où les créatures du nouveau Régent, et ceux qui ne pouvoient lui faire obstacle, eurent la meilleure part. Le Duc du Maine (5), ses par-

(1) Ces cinq derniers mots ne se trouvent que dans le manuscrit.
(2) Le manuscrit porte : « engager ».
(3) Les éditions portent « vues » au lieu de « vœux ».
(4) Voyez le compte rendu officiel de la séance du Parlement qui se trouve notamment dans le *Journal de la Régence* de Buvat, t. I (Pièces justificatives, n° 1).
(5) Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine et d'Aumale, fils naturel

tisans, ceux qui parurent suspects, furent exilés (1). Ce fut sans doute un bien pour le Royaume, que les choses eussent pris cette tournure. Par là tous motifs de jalousie et dissension, maux bien dangereux dans une minorité, furent ôtés. Tout plia d'autant plus aisément, que l'autorité se trouvoit entre les mains d'un Prince à qui on convenoit qu'elle étoit légitimement dûe, et qu'on connoissoit capable de bien gouverner.

Le premier soin du Duc Régent fut de se faire rendre compte de l'état des Finances, qu'il trouva dans un désordre extrême. Louis XIV (2) en mourant avoit laissé son royaume dans un état très propre à calmer les alarmes générales de ses voisins. Un Roy encore enfant, des finances épuisées, et les revenus de la couronne tellement engagés qu'il y en avoit au moins quatre ans d'anticipés, une infinité de charges municipales onéreuses à l'État qui en payoit les gages à proportion de la finance, et dont la création n'avoit eu pour but d'autre utilité que celle de tirer de l'argent pour les besoins du feu Roy, ce

de Louis XIV et de la marquise de Montespan, né à Versailles le 31 mars 1670, légitimé par lettres patentes du 29 décembre 1673, mort à Sceaux le 14 mai 1736. Il avait épousé, le 19 mars 1692, Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon, fille puînée de Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, et d'Anne de Bavière, dite la princesse Palatine. (Le P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, t. I, p. 193-194). — Sur sa mort, voy. les *Mémoires du duc de Luynes*, t. I, p. 75.

(1) Ce fut seulement le 29 décembre 1718 que le duc du Maine fut arrêté dans son hôtel de la rue Saint-Honoré, conduit et enfermé au château de Doullens, d'où il écrivait quelques jours après à sa sœur : « Ce n'est pas en prison qu'on devrait me mettre, mais on devrait m'ôter mes habits et me mettre en jaquette pour avoir consenti à me laisser mener par ma femme. » Il fut plus tard transféré à Eu. La duchesse du Maine, arrêtée le même jour que lui, fut amenée au château de Dijon et postérieurement à Chalon-sur-Saône. Cf. Ad. Jobez, *La France sous Louis XV*, t. I, p. 76.

Le duc du Maine a étudié verset par verset les chapitres de l'Évangile de saint Matthieu, où se trouve reproduit le *Sermon sur la montagne*, et en a fait soixante et une méditations qu'il a adressées à son fils le prince de Dombes. Elles ont été publiées par l'abbé Mellier. Paris, 1884, in-8°.

(2) Les deux phrases qui suivent sont remplacées dans les éditions par celle-ci : « *Cha Abbas* [*Louis XIV*] avoit épuisé ses trésors pour soutenir de grandes et longues guerres; il avoit contracté des dettes pour des sommes immenses avec des *Arméniens* [*Négotians*], tant régnicoles qu'étrangers, qui lui avoient avancé des fonds considérables pour l'entretien de ses nombreuses armées. »

qui ne servoit qu'à multiplier de plus en plus les dettes de l'État, qui étoient immenses : telle est la situation où Louis XIV laissa la monarchie; de sorte que les années de sa gloire et de ses prospérités étoient balancées par le dépérissement réel qui avoit été une suite naturelle des grands efforts que la Nation avoit faits pour soutenir de grandes et longues guerres.

Il falloit cependant acquitter ces dettes, et le Royaume n'étoit rien moins qu'en état d'y fournir. Les Gouverneurs des Provinces, accoutumés de tout tems à envoyer aux Rois de France des sommes considérables (1), ne pouvoient plus tirer de leurs Gouvernemens de quoi y satisfaire. Les campagnes étoient désertes, les terres sans culture; le commerce languissoit; la confiance et le crédit étoient perdus. En un mot, le Royaume étoit dans la crise la plus violente. Cependant l'État jouissoit d'une paix profonde. Le Régent se flatta qu'en peu d'années il viendroit à bout de rétablir les finances, qui sans contredit méritent par préférence l'attention d'un Souverain. Mais le désordre de cette partie ayant influé sur toutes celles de l'État, le Prince se trouvoit dans un embarras des plus grands. Il travailloit pendant une partie des jours et des nuits à des arrangemens que, par sa grande capacité et sa facilité pour le travail, il étoit seul en état d'imaginer et de faire exécuter. Il se déchargeoit d'une partie des affaires, et principalement des détails sur le Cardinal du Bois, qui depuis plusieurs années avoit l'intendance de son sérail (2).

(1) Éditions : « de très-grands présens ».

(2) Le manuscrit ajoute : « L'abbé du Bois étoit fils d'un apoticaire de Brives-la-Gaillarde en Languedoc. Il fut d'abord lecteur de M. le Régent. La conformité de leur génie et de leurs mœurs en fit bientost deux amis. Il eut toute la confiance de son maître et mourut chargé de titres [et] d'honneurs, âgé d'environ soixante-six ans. Il étoit cardinal, archevêque-duc de Cambrai, prince du Saint-Empire, abbé de Saint-Juste, de Nogent-sous-Coucy, de Bourgueil, de Cercamp, de Bergues-Saint-Vinoc, de Saint-Bertin, premier Ministre, Secrétaire d'État pour les Affaires Étrangères, grand-maître et surintendant général des courriers, postes et relais de France, un des quarante de l'Académie françoise, honoraire de l'Académie royalle des Sciences et de celle des Inscriptions et Belles-Lettres, président de l'Assemblée générale du Clergé. La maladie dont il mourut étoit le fruit de son incontinence et de ses débauches outrées. L'amputation qu'on fut obligé de lui faire ne permet pas d'en douter. Il a tou-

C'étoit un homme de la plus obscure naissance, d'une taille ordinaire, d'une physionomie rude et basse, d'un abord dur, sans religion, sans autre mérite que l'esprit d'intrigue, et qui n'avoit d'autre capacité que celle de sçavoir déterrer chaque

jours passé pour avoir été marié et pour avoir eu des enfans. » — Né à Brive-la-Gaillarde le 6 septembre 1656, il mourut à Versailles, le 10 août 1723.

On prétend qu'après avoir été domestique du principal du collège Saint-Michel, lequel avait été choisi pour être précepteur du duc de Chartres, il finit par lui succéder. D'autres disent qu'étant boursier au collège Saint-Michel, le marquis de Saint-Laurent ayant besoin d'un lecteur, en parla à l'abbé Faure, chanoine de Reims, qui proposa Dubois.

La duchesse d'Orléans, mère du Régent, l'estimait si peu, qu'elle avait fait jurer à son fils de ne jamais l'employer : « C'était, disait-elle, le plus grand coquin et le plus insigne fripon qu'il y eût au monde. » On sait comment ce serment fut tenu.

On connaît aussi l'anecdote qui lui avait fait donner le surnom de « Sacredieu ». Un laquais du cardinal François de Mailly, archevêque de Reims, s'étant pris de querelle sur ses qualités avec un laquais de l'abbé Dubois, celui-ci dit à son camarade : « Ton maître sacre les Rois, mais le mien sacre Dieu tout le long du jour. »

C'est encore en parlant de lui que le marquis de Nocé avait dit au Régent « qu'il pouvait bien faire d'un cuistre un cardinal, mais jamais du cardinal Dubois un honnête homme ».

(Barbier, t. I, p. 30 et 93. — Buvat, *Journal de la Régence*, t. II, p. 370, note. — Mathieu Marais, à la date du 9 juin 1720, t. II, p. 274 et 277. — *Correspondance de Madame*, t. II, p 307. — *Mémoires de Saint-Simon*, édition Chéruel, t. XII, p. 214.)

L'abbé Dubois a été beaucoup chansonné; voici une de ces chansons qu'on trouve dans la *Correspondance de Madame* (t. II, p. 281) :

Je suis du bois dont on fait les cuistres,
Et cuistre je fus autrefois;
Mais à présent, je suis du bois
Dont on fait les ministres.

Il n'avait reçu aucun des ordres sacrés; l'évêque de Nantes Tressan lui conféra en une heure tous les ordres qui conduisent à la prêtrise et la prêtrise elle-même. Voy. Vatout, *La Conspiration de Cellamare* (Paris, 1832, in-8°), t. II, p. 63, note.

Il fut reçu à l'Académie française le 3 décembre 1722. — Tombé malade le 16 juillet 1723, le cardinal Dubois mourut, le 10 août suivant, d'un ulcère dans la vessie sans qu'on lui eût fait aucune amputation. (Buvat, *Journal de la Régence*, t. II, p. 448.) — Lorsqu'il fut nommé à l'archevêché de Cambrai, le bruit courait en effet qu'il était marié, mais que pour lui faire la cour un intendant de province avait déchiré des registres paroissiaux la page où se trouvait la preuve de ce mariage. L'intendant dont il s'agit est M. de Breteuil, maître des requêtes et intendant à Limoges; c'est, dit-on, en récompense de ce service, qu'il fut nommé secrétaire d'État en remplacement de M. Le Blanc. (Soulavie, *Mémoires du maréchal duc de Richelieu*, t. III, p. 203. — Buvat, *Journal de la Régence*, t. II, p. 440. — Barbier, *Journal*, t. I, p. 182, note.)

jour des femmes de toutes conditions pour les plaisirs de son Maître (1) : emploi que la difficulté de trouver tout ce que le Régent désiroit de jeunesse, d'agrémens et d'esprit dans une femme, et son inconstance extrême rendoient pénible, mais qui par cette raison même avoit acquis au Cardinal du Bois toute la confiance du Prince et une si grande autorité, que souvent il osa refuser, avec la dernière dureté et les expressions les plus indécentes, des grâces et des places que le Régent avoit accordées. Un excès de bonté fermoit les yeux du Maître sur l'impertinente conduite d'un homme qu'assurément il méprisoit, mais que des talens peu communs pour servir sa luxure lui faisoient estimer nécessaire, et qu'il éleva, plutôt par complaisance que pour tout autre sentiment, à des postes qui rendoient ce vil prêtre d'autant plus méprisable, qu'ils étoient plus éminens (2).

La Guerre étoit sous la direction de M. de Breteuil (3), homme dont la capacité ne suffisoit pas à un si grand détail, et que le crédit des femmes avoit élevé; d'ailleurs assez aimé, ayant le cœur bon, les manières assez nobles et toutes les dispositions possibles à rendre service. Il avoit succédé à M. Le Blanc (4), qui s'étoit fait, avec justice, une grande réputation, et que son mérite, son expérience, son affabilité pour les gens de guerre,

(1) Note de l'édition de 1763 : « On m'a raconté dans mes voyages de ces manœuvres du cardinal du Bois, qui font frémir. »

(2) Les éditions donnent ici la phrase suivante : « *Rica* [le comte de Maurepas] et *Hassein* [M. de Saint-Florentin], dont nous parlerons dans la suite, avoient dès lors chacun leur district. » C'est-à-dire que le cardinal n'avait pas toute la charge des affaires et était déjà aidé par de précieux collaborateurs.

(3) François-Victor Le Tonnellier-Breteuil, marquis de Fontenay-Trésigny, etc., né en 1686, mort à Paris le 7 janvier 1743, avait épousé, le 15 octobre 1714, la fille de Jacques-Thomas-François Charpentier, seigneur d'Ennery, près Pontoise (Le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. IX, p. 319). Il avait 36 ans quand il remplaça M. Le Blanc à la guerre. « Il est beau d'être ministre à 38 ans, dit Barbier (t. I, p. 182). Cela est encore plus beau pour sa femme qui est fille de Charpentier, homme très riche, dit *des Bœufs*, parce qu'il était boucher des Invalides. Elle va se voir à présent dame et maîtresse dans l'hôtel des Invalides dont le père était boucher. »

(4) Claude Le Blanc, né le 1er décembre 1669, mourut à Versailles le 19 mai 1728. Il fut nommé, le 24 septembre 1718, secrétaire d'État du département de la guerre.

son zèle à les obliger, et plus encore ses malheurs, faisoient journellement regretter (1). Soupçonné de s'être prêté à quelques malversations, le Régent le fit arrêter; mais malgré une longue et rigoureuse détention, malgré le dessein de le perdre, marqué par la passion avec laquelle on instruisit son procès et celui de ses prétendus complices, on ne put trouver matière à le punir que par l'exil; encore ses juges furent-ils taxés de s'être en cela livrés à trop de complaisance pour ses ennemis (2).

La Justice étoit régie et administrée par M. d'Aguesseau (3).

(1) Note de l'édition de 1763 : « Mr. le Blanc, Ministre de la guerre sous la régence, perdit cette place le 1er juillet 1723. Il fut encore plus durement traité sous le ministère du Duc de Bourbon; impliqué dans des accusations de malversation et dans l'assassinat du sieur Sandrier, il fut mis à la Bastille, où il essuya la honte de l'interrogation [la torture]. Mr. Arnaud de Boëx, Maître des Requêtes et Conseiller au Parlement, qui en étoit chargé, la poussa au delà des bornes qui lui avoient été prescrites. Mr. le Blanc, après être parvenu à se justifier, fut élargi en 1725 et se retira à la campagne. Peu de temps après, l'Évêque de Fréjus [le futur Cardinal de Fleury] le rétablit dans sa charge. Mais le triomphe de voir son innocence reconnue et ses ennemis humiliés ne fut qu'imparfait Ses chagrins et une longue détention avoient fait trop d'impression sur sa santé. Il se comporta à l'égard de ses ennemis avec beaucoup de modération, qui lui fit beaucoup d'honneur, et le seul Arnaud de Boëx, qui avait montré trop de passion, reçut ordre de se défaire de sa charge et de se retirer à Angoulême. »

Sandrier dont parle la note ci-dessus fut assassiné à la suite de la banqueroute de M. de La Jonchère, trésorier de l'extraordinaire des guerres, dont il était secrétaire et qui était très protégé par M. Le Blanc. Ce dernier vivait avec Mme Berthelot de Pléneuf, mère de la marquise de Prie, qui était elle-même la maîtresse du duc de Bourbon et qui détestait sa mère. Il n'en fallut pas davantage pour que Madame de Prie excitât le duc de Bourbon contre Le Blanc. (Buvat, *Journal de la Régence*, t. II, p. 377, 439 et 440, note 1; Barbier, t. I, p. 141, 206 et 207.) — Arnaud de Boëx avait été rapporteur du procès de Cartouche.

(2) Le Blanc fut acquitté par le Parlement le 15 janvier 1725; sur 173 juges qui composaient cette assemblée, il n'y eut pas une seule voix contre lui. Il reprit sa place de secrétaire d'État à la guerre au mois de juin 1726. (Barbier, *Journal de la Régence*, t. I, p. 215 et 238.)

(3) Henri-François d'Aguesseau, chancelier de France, né le 26 novembre 1668, mourut à Paris le 9 février 1751. Il avait épousé en 1694 Anne Lefèvre d'Ormesson, qui mourut à Auteuil le 1er décembre 1735, à l'âge de cinquante-huit ans. Le Régent lui confia une première fois les sceaux le 1er février 1717, et les lui enleva au mois de mars de l'année suivante, à cause de son opposition au système financier de Law. Ce dernier, accompagné du premier gentilhomme de la chambre du prince, vint lui-même les lui rapporter au mois de mai 1720, à sa terre de Fresnes, où

M. d'Aguesseau étoit l'homme le plus sçavant de la France; il avoit longtemps rempli avec distinction la place de Procu-

il avait été exilé. Il les reperdit en 1722, pour les reprendre en 1737, et les conserver jusqu'en 1750. (*Mémoires de Luynes*, t. I, p. 183.)

C'est à lui et au président de Mesmes que Louis XIV avait remis son testament.

D'Aguesseau s'était opposé énergiquement à la proposition des frères Pâris qui, pour rétablir les finances de l'État, voulaient qu'on remontât à l'origine des fortunes privées, dont l'histoire se trouvait chez les notaires.

Le duc de Luynes a fait dans ses Mémoires un grand éloge de d'Aguesseau, et, dans une note additionnelle, il déclare n'avoir pas encore assez fait l'éloge de ses lumières, de l'ornement de son esprit, de la sagesse et de la justesse de ses réflexions et de ses réponses. Voy. t. XI, p. 39-40 et la note 1, et *Gazette de France*, table de 1631 à 1765, t. I, p. 4.

Le manuscrit ajoute : « Il a succédé en qualité de chancelier à M. Voisin (*a*), que Madame de Maintenon avoit fait passer de l'intendance de Saint-Cyr à la première place de la magistrature. M. le Président de Maisons (*b*) avoit été désigné son successeur; mais il étoit mort quelque tems avant M. Voisin, en s'écriant, pénétré de regret : « Faut-il mourir à la veille d'être revestu des « premiers emplois! » M. le chancelier d'Aguesseau est originaire d'Amiens, où ses ancestres étoient marchands. Il a été élevé à Port-Royal et formé par M. Le Maître; à vingt ans, il brilla dans sa charge d'avocat général, plus par sa grande application que par son grand génie. Sa place de procureur général fut remplie par M. Joly de Fleury (*c*) qui a beaucoup mieux que luy soutenu les espérances qu'on en avoit conçues. »

Note de l'édition de 1763 : « Après la mort de Mr. Voisin, le Duc Régent fit dire le lendemain sur les huit heures du matin à Mr. Daguesseau, Procureur Général, qui entendoit la messe, qu'il vouloit lui parler. Ce

(*a*) Daniel-François Voisin, chevalier, seigneur de la Noraye et du Mesnil-Bourré, né en 1655, mort à Paris, le 2 février 1717, était fils de Jean-Baptiste Voisin et de Madeleine Guillart; il avait épousé, en 1683, Charlotte Trudaine, qui mourut le 20 avril 1714, et avait succédé comme chancelier et garde des sceaux au comte de Pontchartrain. (Le P. Anselme, *Hist. gén.*, t. VI, p. 588 et 590.)

(*b*) Jean-René de Longueil, marquis de Maisons et de Poissy, né le 14 juillet 1699, mourut de la petite vérole le 13 septembre 1731; il était beau-frère du maréchal de Villars, et avait succédé à son père dans sa charge de président à mortier. Il fut un des favoris du Régent, auquel il proposa, dit-on, de faire disparaître le testament de Louis XIV en s'assurant des troupes. Il possédait la terre et le château de Maisons, aujourd'hui Maisons-Laffitte, que son bisaïeul René de Longueil, surintendant des finances et chancelier de la reine-mère de Louis XIV, fit construire par Mansard. Cette terre valait, 1,800,000 livres. Madame de Pompadour eut un moment le désir de l'acheter en vendant sa terre de Crécy, dont elle ne trouvait pas la vue agréable. (Moréri, *Dict. histor.*, t. VI, 2e partie, p. 381. — Jobez, *La France sous Louis XV*, t. I, p. 362. — *Mémoires de Luynes*, t. VIII, p. 208.)

(*c*) Guillaume-François Joly de Fleury, né à Paris le 11 novembre 1675, procureur général au Parlement de Paris, jurisconsulte éminent, mort à l'âge de quatre-vingts ans, le 25 mars 1756. Il fut inhumé dans l'église Saint-André-des-Arts, à Paris.

On l'appelait le *vieux renard*, à cause de son esprit et de sa science. C'était, dit Barbier, un des hommes les plus profonds du royaume, et il joignait à sa science une grande supériorité d'esprit et de politique. Il fut un des deux exécuteurs testamentaires du comte de Toulouse. (Moréri, *Dict. hist.*, t. VI, p. 364. — Barbier, *Journal*, t. IV, p. 130. — *Mémoires du duc de Luynes*, t. I, p. 406.)

reur Général et s'y étoit fait un grand nom. Son mérite seul l'éleva au poste de Chancelier et en même temps de Garde des Sceaux; exemple rare et d'autant plus glorieux pour M. d'Aguesseau, que le choix qu'on fit de lui fut généralement applaudi. Que ne pouvoit-on pas se promettre d'un Magistrat qui entroit par une si belle porte, dont l'esprit étoit transcendant, l'intégrité à toute épreuve, le zèle ardent pour le bien de l'État, et qui étoit consommé dans l'étude et l'administration de la Justice? Ses premières démarches donnèrent en effet les plus hautes espérançes. Dans le tems où tout plioit sous le Régent, on vit avec étonnement M. d'Aguesseau, qui lui devoit son élévation, oser résister à ce Prince et opposer à ses volontés une fermeté inébranlable dans des circonstances qu'il estima préjudiciables à l'État. L'exil (1) fut le prix de sa résistance et un honneur infini celui de son exil : trop heureux et trop grand s'il eût sçu soutenir sa disgrâce! Mais trop tôt dégoûté de sa retraite, ou fatigué des vives sollicitations de ses proches et de ses amis, ou ébranlé d'un côté par les espérances dont on le flattoit à la Cour, de l'autre par le désir d'avancer ses enfans, il céda et sacrifia à des motifs frivoles la gloire qu'il avoit chèrement achetée. On grava alors sur la porte de son hôtel : *Et homo factus est* (2). On le rétablit dans les fonctions qui concernoient la Justice seulement; mais abattu par l'âge ou par les réflexions, ce ne fut plus dans la suite qu'un homme très ordinaire, foible, indécis, uniquement occupé de formalités et de petits détails, n'expédiant aucune affaire à force de vouloir l'éplucher, autant mésestimé qu'il avoit été honoré, trop livré à son fils

Magistrat fit réponse que dès que la messe seroit finie, il se rendroit chez S. A. R. Mais ce Prince, peu scrupuleux sur les devoirs de la religion, lui ordonna de le venir trouver dans le moment. Mr. Daguesseau partit sur le champ, et le Duc Régent l'obligea d'accepter les sceaux malgré le refus qu'il en faisoit. Ce Magistrat étoit originaire d'Amiens, d'une famille marchande. Sa jeunesse fut des plus brillantes. Après avoir été élevé à Port-Royal, il se fit une très grande réputation dès l'âge de vingt ans. Ce n'est pas qu'il fût un génie supérieur; mais sa grande application et la grâce avec laquelle il prononçoit ses discours y suppléèrent. »

(1) Voyez plus haut, page 10, note 3.

(2) Cette phrase manque dans toutes les éditions.

dont les projets hasardés et les conseils violens l'exposoient à compromettre l'autorité souveraine et la dignité de sa place avec des membres de Justice du second ordre (avocats au Conseil) (1), qui, s'imaginant qu'on ne pouvoit se passer d'eux, avoient osé s'élever contre leur chef avec une opiniâtreté mal placée dont ils furent à la fin les victimes.

Les fonctions du Chancelier, au moment de sa disgrâce, furent confiées à M. d'Argenson (2), homme de naissance, de beaucoup d'esprit, capable; d'ailleurs dur et intraitable; défauts que soutenoient bien son visage noir et sec et sa physionomie rébarbative (3), mais qui ne lui étoient pas naturels; car il étoit né gai et galant. Il avoit longtemps occupé la place de Lieutenant de Police, qui demande un extérieur rude et sévère, auquel il s'étoit si fort accoutumé, qu'il n'avoit pu s'en défaire (4).

En rendant à M. d'Aguesseau, à son rappel, l'exercice de

(1) Ces trois mots ne sont que dans le manuscrit.

(2) Marc-René de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, né le 4 novembre 1652, avait succédé à La Reynie dans la charge de lieutenant de police; quand on lui enleva les sceaux, en 1720, pour les rendre à d'Aguesseau, il se retira à la Madeleine de Traînel, couvent de bénédictines réformées, dans le faubourg Saint-Antoine, où il avait un appartement et où il mourut le 8 mai 1721. A l'époque de sa retraite dans ce couvent, on publia l'avis suivant : « Il a été perdu un grand chien noir (d'Argenson était grand et noir) avec un collier rouge et les oreilles plates (il avait le grand cordon rouge de l'ordre de Saint-Louis); ceux qui le trouveront s'adresseront à l'abbesse du Traînel où on les récompensera. » (Barbier, *Journal*, t. I, p. 32; *Éloge de M. d'Argenson*, dans les *Œuvres de Fontenelle*, Paris, 1767, t. VI, p. 141.)

(3) Son physique lui avait fait donner par le peuple le surnom de *Damné*. (Barbier, t. I, p. 8, note.)

(4) Le manuscrit ajoute : « La famille de M. d'Argenson avoit possédé longtemps la charge de grand bailly (*a*) de Tourraine, et ce n'étoit que du tems du cardinal de Richelieu qu'elle étoit entrée dans la robe. Son père et son grand-père (*b*) avoient été ambassadeurs à Venise, et lui-même y étoit né. Ayant perdu son père encore jeune, il se trouva avec

(*a*) On appelait ordinairement *Baillis* les juges ordinaires qui rendaient la justice sous les sénéchaux; mais les sénéchaux de province ont été aussi appelés de ce même nom : ainsi on appelle le sénéchal de Touraine, le Bailli de Touraine. (*Dict. de Trévoux*, t. I, p. 706.)

(*b*) René de Voyer de Paulmy, seigneur d'Argenson, né à Blois le 13 décembre 1623, ambassadeur du roi à Venise, en remplacement de son père, René de Voyer (né le 21 novembre 1596, mort le 14 juin 1651), mourut au mois de mai 1700. Le Sénat de Venise, par considération pour sa personne, lui avait octroyé la permission d'ajouter sur le tour de ses armes celles de la République, avec le lion de Saint-Marc pour cimier. (Moréri, *Dict. hist.*, t. X, p. 710 et 711.)

ce qui concernoit la charge de Chancelier, M. le Régent jugea à propos de conserver M. d'Argenson dans le poste de Garde des Sceaux, poste de confiance et lucratif, dont M. d'Aguesseau ne se vit pas privé sans chagrin. Mais le Prince ayant voulu faire sentir au Chancelier le danger qu'il y a de déplaire aux Grands, ce démembrement fut une continuation de punition à laquelle le Chancelier eut tout le tems de se faire, les Sceaux ne lui ayant été donnés de nouveau que plus de seize ans après la mort du Régent.

A M. d'Argenson, mort (1) peu de tems avant M. le Régent, succéda M. d'Armenonville (2), petit-fils d'un marchand qui s'étoit enrichi par son commerce. C'étoit un homme

6,000 livres de rente, réduit à être lieutenant général du présidial (a) d'Angoulême. Ce fut M. Pelletier (b), père de celui qui a été premier Président, qui détermina cet homme déplacé à venir se montrer à Paris. Il engagea son bien pour acheter une charge. Celle de lieutenant de police étant venue à vacquer, il la demanda et l'obtint. La manière dont il s'en acquitta lui fit assez d'honneur pour qu'on convînt qu'il méritoit d'être mieux placé; mais elle lui en fit trop pour qu'on pensât en effet à l'en tirer. Il exerça pendant plus de vingt ans. »

En parlant de sa famille, le marquis d'Argenson, l'auteur des *Mémoires*, en définit lui-même ainsi le caractère : « Le cœur excellent, dit-il, l'esprit moins bon que le cœur, et la langue plus mauvaise que tout cela. » (*Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, publiés par Rathery, t. I, p. 34.)

(1) On a gravé une estampe sur la mort de M. d'Argenson : il y est représenté en robe longue de garde des sceaux avec une perruque très noire. Un diable avec une masse et un flambeau marche devant lui et le mène aux trois juges d'enfer. Un autre diable, avec une masse, le suit et lui donne des coups de pied au c... et des coups de masse pour le faire avancer, et un autre petit diable lui porte la queue de sa robe. Dans le fond, on voit sa bière renversée à coups de pied par les harengères de la halle; on le voit dans différents petits tableaux, tantôt assis avec des filles au devant de lui qui comptent de l'argent, avec ces mots : « *Contribution des filles de joie*, tantôt en conversation avec des religieuses : *Madame du Trainel.*

(2) Joseph-Jean-Baptiste Fleuriau d'Armenonville, né en 1660, mourut

(a) Le Présidial était le tribunal institué dans certaines villes pour y juger en dernier ressort les affaires peu importantes. Les juges présidiaux avaient été établis par un édit de 1551. (*Dict. de Trévoux*, t. VI, p. 980.)

(b) Il s'agit de Louis Le Peletier II, marquis de Mortfontaine, avocat du roi au Châtelet de Paris, né en 1662, mort le 31 janvier 1739. Il fut nommé premier président en 1707, mais se démit en 1712; aussi le roi, ayant égard à ce que, s'il avait rempli cette place, il se serait trouvé alors le plus ancien des Présidents, lui accorda, le 17 février 1712, des lettres de Président honoraire. Son fils, Louis Le Peletier III de Rosambo (sa mère était Geneviève-Josèphe de Coetkaes de Rosambo), né le 8 octobre 1690, fut nommé premier président à sa place en janvier 1712, à condition qu'il n'en exercerait les fonctions qu'à l'âge de vingt-cinq ans. (Bibl. nationale, *Dossiers bleus*, vol. 515, dossier Le Peletier, fol. 10 et 131.)

blanchi dans différens emplois qui avoient rapport aux finances, d'un génie trop borné pour en faire un Ministre, toujours de l'avis qu'on vouloit, et qui ne devoit la considération qu'on avoit pour luy qu'à son fils, M. de Morville (1), qui étoit premier Secrétaire d'État. Celui-ci avoit beaucoup d'esprit, étoit aimé de la Nation, honoré par les Étrangers, bien venu (2) du Régent, faisoit sa place avec distinction, étoit grand politique et honnête homme. Sous le ministère de M. le Cardinal de Fleury, dont nous parlerons dans la suite, les Sceaux ayant été ôtés à son père, qu'il soutenoit (3) par son mérite et son crédit, cette disgrâce lui tourna la tête au point qu'il fit la folie de se démettre de la charge de premier Secrétaire d'État. Dès ce moment, le père et le fils tombèrent dans un oubli universel (accident fort connu à la Cour), et se virent réduits à une solitude qui leur fut d'autant plus

au château de Madrid, le 27 novembre 1728. Il était issu d'une famille de marchands, établis à Tours, sous le nom de Bonneau, Bouchaud et Fleuriau, et avait été intendant, puis directeur des finances; lors de la suppression de cette place, il avait obtenu la charge de capitaine des chasses du bois de Boulogne et des plaines environnantes. Il avait ensuite rempli les fonctions de président de la Chambre établie aux Grands-Augustins pendant l'exil du Parlement, en 1720. Le château de Rambouillet lui avait appartenu; il y avait fait tant d'embellissements, que Louis XIV le lui acheta pour le comte de Toulouse, lui donnant en échange l'usage du château de la Muette et du bois de Boulogne, détachés de la capitainerie de Catelan. (*Journal de Barbier*, t. I, p. 129, note 1, et p. 260; SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. IV, p. 308; le P. ANSELME, *Hist. généal.*, t. VI, p. 605.)

M. d'Armenonville ne succéda pas directement à M. d'Argenson; ce dernier fut nommé garde des sceaux en janvier 1718, puis chancelier et garde des sceaux en avril 1719 : il se démit de ces deux charges en 1720. Ce fut alors que d'Aguesseau, comme on l'a vu plus haut (note 3, p. 10) reprit les Sceaux qu'il conserva jusqu'au 28 février 1722, date de la nomination de M. d'Armenonville. (Le P. ANSELME *Hist. généal.*, t. VI, p. 604 et 605. — *Journal de Barbier*, t. I, p. 129. — *Mémoires du duc de Luynes*, t. I, p. 184.)

(1) Charles-Jean-Baptiste Fleuriau, comte de Morville, né à Paris le 30 octobre 1686, mort à quarante-six ans, le 3 février 1732. Ministre de la marine en 1722, il fut secrétaire d'État des affaires étrangères, du 18 août 1723 au 19 août 1727. Il avait été élu membre de l'Académie française, le 23 juin 1723, en remplacement de l'abbé de Dangeau; d'Alembert a prononcé son éloge.

(2) Les éditions portent : « bien voulu ».

(3) Le manuscrit donne « contenoit », ce qui paraît bien être une simple faute de plume.

sensible, qu'ils avoient vu leur cour brillante et nombreuse. Le chagrin s'empara de l'un et de l'autre, et les mit en peu de tems au tombeau.

On nous reprochera, sans doute, d'avoir suivi peu exactement l'ordre des tems et des matières; mais nous avons cru qu'il convenoit, pour la commodité même du Lecteur, de raconter de suite ce qui touche le même homme, ou ce qui se trouve lié avec le même fait, afin d'éviter les répétitions et le désagrément de couper les événemens; ce qui cause toujours de l'embarras et de la confusion (1).

Le duc Régent donnoit les matinées aux audiences et aux affaires, et les après-dînées à ses plaisirs, qu'il poussoit bien avant dans la nuit. Alors, enfermé (2) avec d'aimables femmes et quelques Seigneurs qu'il admettoit à sa familiarité, il se dédommageoit, dans le sein de la volupté et souvent de la débauche, des fatigues du Gouvernement. N'ayant dessein de le faire voir que comme homme d'État, on ne dira rien de sa vie privée (3), et on ne fera point de description de ces fameux banquets (4), où les plaisirs de toutes espèces,

(1) Les éditions ajoutent : « Telle est la méthode à laquelle nous nous sommes assujettis dans tout le cours de cet ouvrage. Si on la trouve blâmable, nous demandons grâce pour elle. »

(2) Les éditions portent : « enfermé dans son *Haram* avec d'aimables femmes ».

(3) Les éditions donnent : « vie passée ».

(4) Voici notamment ce que dit Saint-Simon sur les soupers du Régent : « Ses soupers étaient toujours en compagnie fort étrange. Ses maîtresses, quelquefois une fille de l'Opéra, souvent madame la Duchesse de Berry et une douzaine d'hommes, tantôt les uns tantôt les autres, que sans façon il ne nommait jamais autrement que ses *roués*. C'était Broglie, l'aîné de celui qui est mort maréchal de France et duc; Nocé; quatre ou cinq de ses officiers, non des premiers; le duc de Brancas, Biron, Canillac, quelques jeunes gens de talent, et quelque dame de moyenne vertu, mais du monde; quelques gens obscurs encore sans nom, brillants par leur esprit ou leur débauche. La chère exquise s'apprêtait dans les endroits faits exprès de plain pied, dont toutes (*sic*) les ustensiles étaient d'argent; eux-mêmes mettaient souvent la main à l'œuvre avec les cuisiniers. C'était en ces séances où chacun était repassé, les ministres et les familiers tout au moins comme les autres, avec une liberté qui était licence effrénée. Les galanteries passées et présentes de la cour et de la ville sans ménagement; les vieux contes, les disputes, les plaisanteries, les ridicules, rien ni personne n'était épargné... On buvait d'autant, on s'échauffait, on disait des ordures à gorge déployée et des impiétés à qui mieux mieux, et, quand on avait bien fait du bruit et

même ceux qui font rougir la nature, se succédoient tour à tour. C'est une carrière qu'il n'appartient de courir qu'à ceux qui voudront entreprendre d'écrire l'histoire de ce Prince.

Quoiqu'il ne se refusât aucuns plaisirs, il n'étoit ni moins attentif à ce qui concernoit le Gouvernement, ni moins actif à donner à propos des ordres et à les faire exécuter. Ayant été informé qu'il se tramoit une conspiration en Bretagne (1), il vint à bout de découvrir que quelques Seigneurs puissans (2) de cette Province en étoient les Chefs (3), et qu'ils

qu'on était bien ivre, on s'allait coucher, et on recommençait le lendemain. » (*Mémoires de Saint-Simon*, édition Chéruel, t. XII, p. 441 et s.)

(1) Note de l'édition de 1763 : « On dit que le Duc Régent en reçut les premiers avis de Londres; mais la fameuse Fillon ne contribua pas peu à la découverte de ce complot. On arrêta l'Abbé de Portocarrero, envoyé à Madrid par le Prince de Cellamare, Ministre d'Espagne. L'Abbé, courant la poste en chaise, versa en passant un gué près de Poitiers. L'inquiétude pour sa malle découvrit l'endroit où il avoit caché les dépêches. Mais on n'eut pas l'attention de s'assurer de la personne de son valet de chambre, qui reprit la poste pour venir avertir le Prince de Cellamare de cet événement. Ce qui lui fit jetter au feu tous ses papiers relatifs au complot. On n'en trouva donc rien, quand on vint de la part du Roy y mettre le scellé. »

Il ne s'agit pas, comme semble le croire l'auteur de la note ci-dessus, de la conspiration de Cellamare, mais de celle qui eut lieu au mois d'avril 1719, à la suite des réunions, à l'abbaye de Lanvaux, de plusieurs membres de la noblesse bretonne et qui se termina si tragiquement. Voy. Baudrillart, *Philippe V et la cour de France*, t. II, p. 382. — L'histoire de cette conspiration a été racontée avec soin par M. de La Borderie, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. I et II (1857); t. III (1858); t. VI (1859).

(2) Le mot « seigneurs » manque dans le manuscrit, où on lit : « quelques puissans ».

(3) Le manuscrit ajoute les détails suivants : « Un grand nombre de gens de condition entra dans cette conjuration. Le seul homme de mérite qu'il y eut étoit Hervieu de Mélac (*a*), qui après plus de vingt ans de service n'étoit encore que lieutenant d'infanterie. On avoit mis à la teste de cette affaire le Marquis de Pontcalec (*b*), qui suffisoit pour la faire

(*a*) Hervieu de Mellac, gentilhomme du pays de Ploërmel, avait été en Espagne demander au premier ministre, Alberoni, son appui en faveur du soulèvement que méditaient les Bretons. Ce fut lui qui fut chargé ensuite de traiter, au nom de l'assemblée des gentilshommes bretons, réunis le 8 avril 1719, dans le parc de l'abbaye de Lanvaux. (*Histoire de la Conspiration de Pontcallec*, par A. de La Borderie, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. III, p. 158.)

(*b*) Clément-Chrysogone de Guer, marquis de Pontcallec, mousquetaire du roi, né vers 1690, était fils de Charles-René de Guer, marquis de Pontcallec, et de Bonne-Louise Le Voyer, dame de Trégomar et de la Haie-Painel. Il fut arrêté au mois de décembre 1719,

avoient été gagnés par les émissaires du Roy d'Espagne, qui s'étoit engagé à soutenir les révoltés. Aussitôt, sous le prétexte de faire faire des mouvemens aux différentes garnisons du Royaume, le Régent fait passer dans cette Province plusieurs corps de troupes dont les Chefs lui étoient dévoués, et il fait arrêter les coupables; mais comme il n'étoit pas sanguinaire, il n'en coûta la tête qu'à un petit (1) nombre de principaux conjurés (2). Il prévint ainsi la révolte générale d'une province que plusieurs autres auroient sans doute imitée. Exemple rare de clémence dans un Prince offensé, et qui peut punir; mais en même tems belle leçon, qui apprend à ceux qui gouvernent que, dans les révoltes, c'est moins la quantité

eschouer : c'estoit un homme sans mœurs, sans courage, sans génie, et extrêmement décrié. Pour punir les coupables, le Régent établit à Nantes une Chambre ardente (*a*). Les prisons de cette ville furent bientost remplies; mais tout se termina par la mort de cinq gentilshommes qui eurent la teste tranchée. Le Marquis de Pontcalec mourut comme une femme, en pleurant et en soupirant (*b*). Un des plus coupables, nommé Chemendi (?), sénéchal de Faouet, fut sauvé de la potence par les sollicitations des Jésuites, chez qui il avoit un frère. M. de Castanières, marquis de Chasteauneuf, étoit président de cette Chambre ardente, et M. de Vatan (*c*), âgé de vingt-huit ans, y fit les fonctions de Procureur général. Elle fut transférée de Nantes à l'Arsenal de Paris, où elle subsista encore quelque tems. » Ce passage se retrouve textuellement dans la *Vie de Philippe d'Orléans*, attribuée à La Mothe dit de La Hode (Londres, 1736, 2 vol. in-16, t. I, p. 375.)

(1) Les éditions portent : « très-petit ».

(2) Note de l'édition de 1763 : « Le Marquis de Poncallec et Messieurs Talhœs, le Moine, Coëdic et Monlouet eurent la tête tranchée. Deux autres furent pendus, et dix-sept Seigneurs de la première distinction furent jugés par contumace et exécutés en effigie. » (Voir la note ci-dessus, *in fine*.)

déguisé en paysan, chez le curé de Lignol, puis condamné et exécuté le 26 mars 1720. (*Revue de Bretagne et de Vendée*, année 1857, t. III, p. 163 et 341, note 1. — Bibl. nat., *Dossiers bleus*, vol. 336, n° 8617, folio 11.)

(*a*) La Chambre de Nantes fut composée de quatorze Maitres des Requêtes, présidés par un Conseiller d'Etat. Elle se réunit pour la première fois le 30 octobre 1719 et rendit son arrêt le 26 mars 1720. Cet arrêt prononçait sur le sort de 146 accusés, dont 93 étaient prisonniers; 4 gentilshommes, et non 5, comme dit le manuscrit, furent condamnés à mort et exécutés le même jour. Ce furent MM. de Pontcallec, de Montlouis, Lemoyne de Thalhouët et du Couëdic; 16 autres furent condamnés à la même peine, mais ils étaient en fuite et profitèrent plus tard de la clémence du Régent. (*Ibid.*, année 1858, t. IV, p. 30, 34, 47 et 49.)

(*b*) Une relation de l'exécution des condamnés, écrite par le P. Nicolas de Tous-les-Saints, religieux du couvent des carmes de Nantes, affirme au contraire que le marquis de Pontcallec est mort avec dignité. (*Ibid.*, année 1859, t. IV, p. 370 et suivantes.)

(*c*) Le nom de Vatan dans les pièces du temps est écrit Vastan, Vattan et Vatan. *Ibid.*, t. IV, (1858) p. 31, note 2.

que la qualité du sang qu'on répand, qui fait rentrer les peuples dans le devoir ou qui contient ceux dont la fidélité chancelle, que le choix des moyens de se saisir des coupables le secret et la promptitude dans l'exécution!

Le calme rétabli, le Duc Régent pensa à se venger du Roy d'Espagne en portant la guerre dans ses États. Mais n'étant pas de la prudence de se déclarer avant d'avoir assuré les frontières contre les Princes voisins, à qui l'envie pouvoit prendre de profiter de cette guerre et d'un tems de minorité pour faire quelque entreprise sur le Royaume, il conclut une ligue offensive et défensive avec l'Empereur, le Roy d'Angleterre et les Provinces Unies. A peine ce traité, qui fut tenu secret, fut-il signé (1), qu'il lève le masque et fait entrer subitement une armée en Espagne. Le Roy, surpris, et qui redoutoit avec raison son ennemi, cède au tems; il fait faire quelques avances à la Cour de France; on négocie, et enfin la paix se fait au moyen d'un triple mariage d'une Princesse d'Espagne (2) avec Louis XV et de deux filles du Régent (3)

(1) Un premier traité, connu sous le nom de *Triple Alliance*, fut signé à la Haye, le 4 janvier 1717, avec George Ier, roi de la Grande-Bretagne, et les Provinces-Unies. C'est ce traité dont Dubois aurait annoncé la conclusion au Régent par ce billet laconique : « J'ai signé à minuit; vous voilà hors de page et moi hors de peur. » (LEMONTEY, *Hist. de la Régence*, t. I, p. 105). Plus tard, le 2 août 1718, ce traité devint, par l'adhésion de l'Empire, la Quadruple Alliance. (DUMONT, *Recueil des traités*, t. VIII, p. 484 et 531.)

(2) Voyez plus loin page 28, note 3.

(3) De son mariage avec Marie-Françoise de Bourbon, fille légitimée du roi Louis XIV, le Régent eut six filles, savoir :

1° Marie-Louise-Élisabeth, née le 20 août 1695, mariée en 1710 au duc de Berry, morte le 21 juillet 1719;

2° Louise-Adélaïde, née le 13 août 1698, abbesse de Chelles en septembre 1719, morte au prieuré de la Magdeleine de Traînel le 10 février 1743;

3° Charlotte-Aglaé, née le 22 octobre 1700, mariée en 1720 au prince héréditaire de Modène;

4° Louise-Élisabeth, née le 11 décembre 1709, mariée le 20 janvier 1722 à Louis Ier, roi d'Espagne, morte à Paris, au palais du Luxembourg, le 16 juin 1742;

5° Philippe-Élisabeth, née le 18 décembre 1714, morte à Bagnolet, près Paris, le 21 mai 1734; c'est elle qui avait dû épouser l'infant don Carlos : le contrat avait été signé à Versailles le 26 novembre 1722; elle était ensuite partie pour l'Espagne, mais elle en fut renvoyée en 1725;

6° Enfin, Louise-Diane, dite Mademoiselle de Chartres, née à Paris le

avec les deux fils aînés du Roy d'Espagne. Le Régent se prêta d'autant plus volontiers à la paix (1), que son dessein n'avoit pas été de faire une guerre sérieuse au Roy d'Espagne, mais seulement de l'inquiéter et de lui donner dans ses propres États assez d'affaires pour l'empêcher de se mêler de celles de la France. Ainsi finit cette guerre, presque aussitôt terminée que commencée.

Pour remplir les conditions du traité, les trois Princesses furent en même tems échangées sur la frontière; mais de ces trois mariages un seul fut consommé (2), et les deux autres, attendu l'enfance des parties, furent différés et n'ont point eu lieu dans la suite, par des raisons d'État.

Ce fut à peu près dans le tems de la guerre dont on vient de parler, qu'il arriva à Paris un Écossois nommé Law (3), fils d'un orfèvre d'Édimbourg (4), homme d'un esprit systématique, et que le désir de faire fortune avait conduit à la Cour de différents Princes, à qui il n'avoit pu faire goûter ses idées. Il trouva de l'accès auprès du Régent, ce qui n'étoit pas

27 juin 1716 et mariée, le 22 janvier 1732, à Louis-François de Bourbon, prince de Conti. (MORÉRI, *Dict. histor.*, t. VIII, p. 110 et 111.)

(1) Cette paix fut conclue le 17 février 1720. (DUMONT, *Recueil des traités*, t. VIII, 2e partie, p. 26.)

(2) Celui de Louise-Élisabeth, mariée en 1722 à Louis Ier d'Espagne.

(3) Jean Law, né à Édimbourg en 1671, mort à Venise en 1729. Son *système* avait été successivement proposé au parlement d'Angleterre, à Louis XIV et à Victor-Amédée II de Savoie; ce dernier lui répondit qu'il n'était pas assez puissant pour se ruiner. « J'ai vu, dit Voltaire, sa veuve à Bruxelles, aussi humiliée qu'elle avait été fière et triomphante à Paris. » Law serait lui-même mort de faim à Venise où il s'était retiré, si M. de Lassay ne lui avait fait une pension jusqu'à la fin de sa vie. (LACRETELLE, *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, t. I, p. 286; — VOLTAIRE, *Précis du siècle de Louis XV*; — *Mémoires du duc de Luynes*, t. VII, p. 117.)

Voici une épigramme du temps sur la banque de Law :

Lundi, j'achetai des actions;
Mardi, je gagnai des millions;
Mercredi, j'arrangeai mon ménage;
Jeudi, je pris équipage;
Vendredi, je fus au bal;
Et samedi, à l'hôpital.

(4) Ces six derniers mots ne sont que dans le manuscrit. — Note de l'édition de 1763 : « Le sistème de Law ne manqua pas de solidité; voyés son mémoire sur l'usage de la monnoie, inséré dans le 2e tome des *Recherches et considérations sur les finances de France.* »

difficile; et comme il connoissoit parfaitement le mauvais état des finances de la France et l'embarras du Prince, il lui fit part d'un projet par lequel il se faisoit fort, non seulement d'acquitter en très peu de tems les dettes de Louis XIV, mais même d'enrichir le Royaume et de le rendre plus puissant et plus florissant qu'il n'avoit jamais été. Ce projet, si beau dans la spéculation, plut au Régent, et Law reçut ordre de travailler, sans délai, à le mettre en exécution. On ne revient point de son étonnement, quand on voit un Prince si éclairé donner tête baissée dans un projet dont on ne peut douter qu'il ne sentît tout le faux, et on seroit porté à croire, ou qu'il eût des vues indignes de sa naissance et d'un homme d'État, ou qu'il pensât (ce qui est plus vraisemblable) que le désordre ne pouvoit être réparé que par un désordre plus grand. En effet, en moins de dix-huit mois, la fortune des particuliers fut bouleversée et le Royaume ruiné.

Ce projet (1) consistoit à substituer du papier à l'or et à l'argent, et à le faire même préférer à l'espèce réelle, en mettant le public dans une sorte de nécessité, mais volontaire, de lui donner une valeur beaucoup au-dessus des monnoïes, et à rétablir le crédit en faisant passer tout l'argent de l'État dans les mains du Souverain, qu'on entendoit rendre ainsi le Caissier général de la Nation. Ce petit jeu, dont la France et ses voisins se souviendront longtems, qui ruina une infinité de familles, étoit un moyen bien singulier de faire revivre la confiance, et dont les siècles à venir ne fourniront point un second exemple (2).

Nous ne nous étendrons point sur cet événement, ni sur la plus grande partie de ceux qui sont arrivés pendant les huit années (3) que le Duc d'Orléans a tenu les rênes du Royaume,

(1) François Véron de Forbonnais, dans ses *Recherches et considérations sur les finances de la France depuis 1595 jusqu'en 1721* (Bâle, 1758, 2 vol. in-4°; Liège, 1758, 6 vol. in-12), et Charles Ganilh, dans son *Essai politique sur le revenu public* (Paris, 1806; 2e éd., 1823; 2 vol. in-8°), ont exposé en détail les théories de Law. Cf. aussi Ad. THIERS, *Histoire de Law* (Paris, 1858, in-12).

(2) Les éditions disent plus simplement : « Moyen bien singulier, *etc.* »

(3) Editions : « sept années et quelques lunes ».

les Mémoires du tems en ayant amplement parlé. N'ayant d'autre dessein que de raconter des choses ignorées, ou qui n'ont point été écrites, ou qu'il est impossible de taire, nous allons passer à un fait peu connu, qui concerne Louis de Bourbon, comte de Vermandois (1), que le Régent alla visiter à la Bastille, où il étoit prisonnier depuis plusieurs années. Cette visite n'eut vraisemblablement point d'autre motif que de s'assurer de l'existence d'un Prince cru mort de la peste depuis près de trente-huit ans, et dont les obsèques s'étoient faites à la vue de toute une armée (2). Pour mettre ce trait d'histoire dans tout son jour, il faut reprendre les choses dès le règne de Louis XIV.

Ce Prince aima passionnément les femmes, et il eut plusieurs maîtresses (3). Une des premières fut Madame la Duchesse de La Vallière (4), sans beauté, grande et assez bien foite, mais que le Ciel avoit bien dédommagée du côté de l'esprit et des sentimens. Son cœur étoit plein de cette ten-

(1) Louis de Bourbon, comte de Vermandois, fils naturel de Louis XIV et de la duchesse de La Vallière, né le 2 octobre 1667 au château de Saint-Germain-en-Laye, légitimé par lettres du mois de février 1669, mourut à Courtray le 18 novembre 1683, au retour de sa première campagne; il fut enterré le 26 du même mois dans le chœur de l'église cathédrale d'Arras. (Voy. le P. Anselme, *Histoire généalogique,* t. I, p. 175; et ci-dessous, p. 23 et s., l'*Histoire du Masque de fer.)*

(2) Le manuscrit ajoute : « Au mois de novembre 1683, quelques jours après la prise de Courtray, dont le siège avoit été fait par le maréchal d'Humières, et où le Comte de Vermandois étoit. » — Louis de Crevant, marquis, puis duc d'Humières, né en 1628, maréchal de France en 1668, mourut à Versailles le 30 août 1694. Il avait épousé en 1653 Louise-Antoinette-Thérèse de La Châtre, réputée pour sa beauté et qui contribua à sa fortune. La terre de Mouchi, qui lui appartenait, fut érigée en duché sous le nom d'Humières; il mourut criblé de dettes, malgré les 230,000 livres qu'il recevait du Roi. Sa veuve obtint néanmoins une pension de 20,000 livres. (Moréri, *Dict. hist.*, t. II, p. 255; Saint-Simon, édition A. de Boislisle, t. II, p. 175 à 180; *Mercure de France*, septembre 1694, p. 208-216.

(3) Editions : « favorites ».

(4) Louise-Françoise de La Baume Le Blanc, duchesse de La Vallière, née à Tours en 1644, mourut à Paris le 6 juin 1710, au couvent des Carmélites où elle s'était retirée en 1675. Quand Bossuet lui annonça la mort de son fils le comte de Vermandois, en cherchant à calmer sa douleur, elle lui répondit : « Oh! Monsieur, je pleure trop la mort d'un fils dont je n'ai pas assez pleuré la naissance. » (Voy. *Mémoires du duc de Luynes,* t. IX, p. 253.)

dresse délicate qui fait le charme de l'amour, et peut-être le principal mérite d'une femme. Louis XIV l'aima au-delà de toute expression; il en eut un fils qu'il fit appeler comte de Vermandois et une fille dite Mademoiselle de Blois (1), princesse de Conty, morte en 1739 (2). Ce jeune Prince fut élevé avec tout le soin possible. Il étoit beau, bien fait, plein d'esprit, mais fier et emporté, et ne pouvoit prendre sur lui de rendre au Dauphin (3) le respect qu'il devoit à un Prince né pour être son Roy. Ces deux Princes, à peu près de même âge, étoient de caractères très opposés. Le Dauphin, aussi bien partagé que le Comte de Vermandois du côté des agrémens, l'emportoit infiniment par sa douceur, par son affabilité et par la bonté de son cœur. C'étoient ces qualités, d'autant plus admirables qu'elles sont plus rares dans un Prince né à l'ombre du trône, qui rendoient le Dauphin l'objet des mépris du Comte de Vermandois, et celui-ci ne laissoit échapper aucune occasion de dire qu'il plaignoit les François de ce qu'ils étoient destinés à obéir un jour à un Prince sans esprit et si peu digne de commander. Louis XIV, à qui on rendoit compte de la conduite du Prince de Vermandois, en sentoit bien toute l'irrégularité; mais l'autorité cédoit à l'amour paternel, et ce Monarque si absolu n'avoit pas la force d'en imposer à un fils qui abusoit de sa tendresse. Enfin le Comte de Vermandois s'oublia un jour au point de donner un soufflet au Dauphin. Louis XIV en est aussitôt informé; il tremble pour le coupable; mais quelqu'envie qu'il eût (4) de feindre d'ignorer cet attentat, ce qu'il se doit à lui-même et à sa couronne, et l'éclat que cette action avoit fait à la Cour ne lui permettent pas d'écouter sa tendresse. Il assemble, non sans se faire de violence, ses confidens les plus intimes : il

(1) Marie-Anne de Bourbon, dite Mademoiselle de Blois, née au château de Vincennes le 2 octobre 1666, légitimée par lettres du mois de mars 1667, mariée en 1680 à Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, mort à Fontainebleau, le 9 novembre 1685. (Le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. I, p. 175.)

(2) Ce dernier membre de phrase ne se lit que dans le manuscrit.

(3) Les éditions ajoutent : « seul fils reconnu de *Cha-Abas* [Louis XIV] et l'Héritier de sa Couronne. »

(4) Éditions : « qu'il ait ».

leur laisse voir toute sa douleur et leur demande conseil. Attendu la grandeur du crime et conformément aux lois de l'État, tous opinent à la mort. Quel coup pour un père trop tendre! Cependant un des ministres, plus sensible que les autres à l'affliction de Louis XIV, lui dit qu'il y avoit un moyen de punir le Comte de Vermandois sans lui ôter la vie; qu'il falloit l'envoyer au plus tôt à l'armée, qui pour lors étoit sur les frontières de la Flandre; que peu après son arrivée, on sèmeroit le bruit qu'il étoit attaqué de la peste, afin d'effrayer et d'écarter tous ceux qui auroient envie de le voir; qu'au bout de quelques jours de cette maladie feinte, on le feroit passer pour mort, et que tandis qu'aux yeux de toute l'armée on lui feroit des obsèques dignes de sa naissance, on le transfèreroit de nuit avec un grand secret à la citadelle des Isles Sainte-Marguerite pour y finir ses jours. Cet avis fut généralement approuvé et surtout par Louis XIV (1).

On choisit des gens fidèles et discrets pour la conduite de cette affaire. M. de Vermandois part pour l'armée avec un équipage magnifique. Tout s'exécute ainsi qu'on l'a projetté, et pendant qu'on pleure au camp la mort de cet infortuné Prince, on le conduit par des chemins détournés aux Isles de Sainte-Marguerite, et on le remet entre les mains du Commandant, qui avoit reçu d'avance ordre de Louis XIV de ne laisser voir son prisonnier à qui que ce fût.

Un seul domestique, qui étoit du secret, fut transféré avec le Prince; mais étant mort en chemin, les chefs de l'escorte lui défigurèrent le visage à coups de poignard, afin d'empêcher qu'il ne fût reconnu, le laissèrent étendu dans le chemin, après l'avoir fait dépouiller pour plus de précaution, et continuèrent leur route. Le Commandant de la citadelle des Isles Sainte-Marguerite traitoit son prisonnier avec le plus profond respect; il le servoit lui-même et prenoit les plats, à la porte de l'appartement, des mains des cuisiniers, dont aucun n'a

(1) Éditions : « et surtout par l'affligé *Cha-Abas* [Louis-XIV] ».

jamais vu le visage de M. de Vermandois. Ce Prince s'avisa un jour de graver son nom sur le dos d'une assiette. Un des cuisiniers, entre les mains de qui tomba cette assiette (1), crut faire sa cour en la portant au Commandant et se flatta d'en être récompensé; mais ce malheureux fut trompé, et on s'en défit sur le champ, afin d'ensevelir avec cet homme un secret d'une si grande importance. Précaution déplacée, puisqu'il est plus que vraisemblable, par les faits qu'on vient de rapporter et par ceux qu'on va lire, que le secret a été mal gardé. Accident très ordinaire, surtout dans les affaires des Grands, qui sont exposés à confier leurs secrets à plusieurs gens, parmi lesquels il s'en trouve toujours d'indiscrets, ou par tempérament, ou par des vues d'intérêt, et souvent par haine et par ingratitude.

Le Comte de Vermandois resta plusieurs années dans la citadelle des Isles Sainte-Marguerite. On ne la lui fit quitter, pour le transférer à la Bastille, que lorsque Louis XIV, en reconnoissance de la fidélité du Commandant, lui donna le gouvernement de la Bastille, qui vint à vacquer. Il étoit en effet de la prudence de faire suivre à M. de Vermandois le sort de celui à qui on l'avoit confié, et c'eût été agir contre toutes les règles que de se donner un autre confident, qui auroit pu être moins fidèle et moins exact.

On prenoit la précaution, tant aux Isles Sainte-Marguerite qu'à la Bastille, de faire mettre un masque au Prince (2), lorsque pour cause de maladie, ou pour quelqu'autre sujet, on étoit obligé de l'exposer à la vue. Plusieurs personnes dignes de foi ont affirmé avoir vu plus d'une fois ce prison-

(1) Cette incidente manque dans le manuscrit.

(2) Note de l'édition de 1763 : « Mr. de Voltaire, en parlant de l'homme au masque de fer, dit que tous les historiens l'ont ignoré. Mr. de la Beaumelle remarque là-dessus que les *Mémoires de Perse* en ont parlé. Mr. de Voltaire réplique avec chaleur que les *Mémoires de Perse* sont un libelle, qui est aussi obscur et presque aussi méprisable que le *Qu'en dira-t-on*, etc. Ce trait contre un auteur aussi respectable que celui des *Mémoires de Perse* est trop fort, et on ne sauroit le pardonner qu'à la colère où il fut justement contre M. de la Beaumelle. C'est très sûr qu'on m'a parlé de l'homme au masque de fer avant que le *Siècle de Louis XIV* eût paru. »

nier masqué et ont rapporté (1) qu'il tutoyoit le Gouverneur, qui au contraire lui rendoit des respects infinis.

Si l'on demande pourquoi, ayant beaucoup survécu à Louis XIV et au Dauphin, le Comte de Vermandois n'a pas été élargi, comme il semble que cela auroit dû être, qu'on fasse attention qu'il n'étoit pas possible de rétablir dans son état, son rang et ses dignités un Prince dont le tombeau existoit encore et des obsèques duquel il y avoit non seulement des témoins, mais des preuves par écrit, dont (quelque chose qu'on pût imaginer) on n'auroit pas détruit l'authenticité dans l'esprit des peuples, encore persuadés aujourd'hui que le Prince de Vermandois est mort de la peste en Flandres, au camp de l'armée qui avoit fait le siège de Courtray (2).

Le Régent mourut peu de tems après la visite qu'il fit au Comte de Vermandois et la même année que Louis XV fut déclaré majeur. Sa mort fut si prompte qu'on la soupçonna de n'être pas naturelle. A ce Prince succéda dans le maniment des affaires le Duc de Bourbon (3), moins capable que son prédécesseur, mais autant livré que lui à la débauche. Les femmes eurent tout crédit sur ce premier Ministre qui, après trois ans et demi d'administration, fut exilé par les menées

(1) Le manuscrit donne une autre leçon, très plausible : « et on raporte ».

(2) Éditions : « au camp de l'Armée de Feldran [Flandre] ».

(3) Louis-Henri de Bourbon, arrière-petit-fils du grand Condé, connu sous le nom de M. le Duc, naquit à Versailles le 18 août 1692, fut chargé des affaires le 2 décembre 1723; il les conserva jusqu'au mois de juin 1727, et mourut à Chantilly le 27 janvier 1740.

Il avait épousé en premières noces Marie-Anne de Bourbon, fille de François-Louis, prince de Conti, morte en 1720; de son second mariage avec Charlotte de Hesse-Rheinfels, il eut un fils, Louis-Joseph, duc de Bourbon, qui forma plus tard l'armée dite armée de Condé. D'après les *Mémoires du duc de Luynes* (t. V, p. 496), la seconde femme du duc de Bourbon s'appelait Caroline et non pas Charlotte. Il avait d'abord voulu épouser sa sœur, la princesse Philippine de Hesse-Rothenburg, mais il fut détourné de ce mariage par l'envoyé de France Blondel qu'il avait chargé de voir la princese et de le renseigner sur sa figure, sa taille, son esprit et son caractère. Cette princesse épousa en 1730 le prince Palatin de Sultzbach, qui mourut après un an de mariage. (Voyez Anecdotes de Blondel, Bib. nat., Mss. Nouv. acq. franç. 349, t. I, fol. 191 et suivants.)

de M. de Mortemart (1), gentilhomme de la Chambre qui était son ennemi déclaré. Ce M. de Mortemart étoit un homme singulier, d'un esprit bizarre, d'un commerce dur, se parant d'une phisionomie (2) austère et d'un grand amour du bien de l'État; mais dans le fond jaloux, aimant à être consulté sur le Gouvernement, voulant être de ce qu'on appelle *Petits Conseils*, ennemi des gens en place qui ne lui donnoient pas leur confiance; d'ailleurs homme d'esprit, connoisseur en bien des choses, aimant et protégeant les beaux-arts, curieux et assez instruit (3) pour la partie des mathématiques qui concerne la

(1) L'édition de 1763 donne au contraire en marge le nom de M. « le Duc d'Aumont ». — Il y a dans le texte : « par les menées d'un *Mether*. nommé *Sélim*... », et la même édition contient, à cet endroit, la note suivante : « La charge de *Mether* revient à celle de Grand Chambellan; elle est toujours tenue par un Eunuque blanc. L'auteur veut signifier par le mot de *Mether* les premiers Gentilshommes de la chambre du Roi. Celui qui a travaillé à la clef, explique très mal le mot de *Mether* par Secrétaire d'État. Preuve incontestable qu'elle a été faite à l'insçu de l'Auteur. » — Les clefs des éditions de 1745 et de 1759 donnent : « Secrétaire d'État »; celle de 1746 : « Le Duc de Montemar (*sic*). »

C'est bien du duc de Mortemart et non pas du duc d'Aumont qu'il s'agit. — Louis de Rochechouart, duc de Mortemart, né le 8 octobre 1681, nommé maréchal de camp en 1710 après la reddition de Douai, avait obtenu la même année la charge de premier gentilhomme de la chambre du Roi, en survivance du duc de Beauvilliers, son beau-père. Il mourut le 31 juillet 1746, dans une maison de campagne qu'il venait d'acheter à Soisy-sous-Étioles, après s'être remarié en 1732 avec la veuve de M. de Combourg, dont il n'eut pas d'enfants.

Quant au duc d'Aumont (Louis-Marie-Victor-Augustin), il était né en 1709 et avait à peine quatorze ans lorsqu'il fut nommé premier gentilhomme de la chambre. Ce n'est donc pas de lui qu'il peut être question ici. (*Mémoires de Luynes*, t. VII, p. 365.)

(2) Les éditions donnent « philosophie ».

(3) Saint-Simon, qui n'aime pas le duc de Mortemart, en a fait un portrait bien différent. « C'était, dit-il, une espèce de fou sauvage, extrêmement ivrogne, que son mariage *rapprivoisait* au monde sans que le monde se rapprivoisât à lui. » Et plus loin : « La solitude, la mauvaise compagnie, le vin surnageaient au reste de sa conduite. » (*Mémoires de Saint-Simon*, édition Chéruel, t. VI, p. 252.) — D'après les *Mémoires du duc de Richelieu* (t. IV, p. 121) : « C'était un honnête gentilhomme, qui avait à la cour de Louis XV un caractère décidé, les mœurs et le ton de l'ancienne cour. Il était d'une galanterie aimable, mais respectueux envers les femmes, dont il voulait être estimé; il était respecté des seigneurs à cause de son caractère et s'attachait à sa femme dont il était jaloux et amoureux. »

Le duc de Luynes le juge un peu comme Saint-Simon : « Il avait été mal élevé, dit-il, et dans sa jeunesse il aimait la mauvaise compagnie,

Mécanique. Il se servit, pour perdre le Duc de Bourbon, de M. de Fleury, évêque de Fréjus, qui avoit été précepteur de Louis XV, et qui avoit beaucoup d'empire sur l'esprit de ce Prince (1). Nous aurons occasion dans la suite de parler de M. de Fleury (2).

Il ne se passa rien de remarquable, pendant le court ministère du Duc de Bourbon, que le renvoi de l'infante d'Espagne (3), le mariage de Louis XV avec la fille unique du comte Stanislas Lexinski (4), Palatin de Posnanie et Roy de Pologne, fugitif et errant, auquel depuis nombre d'années

la table et le vin. Il avait peu de conséquence dans sa conduite; il croyait avoir les principes de l'honnête homme le plus digne d'estime, mais il les poussait à un tel excès qu'il les rendait déraisonnables; il menait une vie très particulière et n'était plus connu que par son talent de jouer aux échecs. Il se prétendait toujours accablé d'affaires et l'était pour coller des cartons et mettre des étiquettes, tourner, imprimer des titres de tablettes et autres occupations aussi frivoles. Il avait fait des dépenses folles dans l'intérieur de sa maison de la rue Saint-Guillaume; il n'avait pas fait moins de folies en tours, en cartons, en estampes, en livres, et à la fin de sa vie s'était remis à boire considérablement à dîner, et à soutenir des thèses extraordinaires. » (*Mémoires du duc de Luynes*, t. VII, p. 365 et 366.)

(1) On peut lire dans Saint-Simon le récit des circonstances dans lesquelles le duc de Mortemart alla chercher le cardinal de Fleury, à sa maison de campagne d'Issy, où il s'était retiré après avoir envoyé au Roi sa démission. (*Mémoires de Saint-Simon*, édition Chéruel, t. XV, p. 321.)

(2) Note de l'édition de 1763 : « Le Duc de Bourbon aurait pu se conserver avec lui, s'il avoit voulu renvoyer Madame de Prie. »

(3) Marie-Anne-Victoire, infante, née le 30 mars 1718, fut accordée au roi Louis XV par traité signé à Madrid le 25 novembre 1721; elle fit son entrée solennelle à Paris le 2 mars 1722, et en repartit le 5 avril 1725; le 17 mai suivant, elle fut remise aux envoyés de l'Espagne; elle avait alors sept ans. Le 19 janvier 1729, elle épousa Joseph, né le 6 juin 1714, qui devint roi de Portugal le 31 juillet 1750. (Le P. Anselme, *Hist. gén.*, t. I, p. 186. — *Mémoires du duc de Luynes*, t. XVII, p. 91, notes 1 et 2.)

(4) Marie Leczinska, née le 21 juin 1703, fille unique du roi Stanislas et de Catherine, comtesse de Bnin-Opalinski.

Le roi Stanislas était né le 18 avril 1677; il fut élu roi de Pologne le 12 juillet 1704 et couronné avec sa femme, à Varsovie, le 4 octobre 1705

Les articles du mariage de Marie Leczinska avec le roi ayant été signés à Paris le 19 juillet 1725, le duc d'Antin et le marquis de Beauvau, ambassadeurs extraordinaires, firent la demande de la princesse à Strasbourg, où résidait Stanislas; le contrat fut signé à Versailles le 9 août; la célébration du mariage se fit à Strasbourg, le 15 du même mois, le duc d'Orléans, premier prince du sang, ayant épousé la princesse au nom du roi, et la cérémonie du mariage fut ensuite célébrée à Fontainebleau le 5 septembre 1725. (Le P. Anselme, *Hist. gén.*, t. I, p. 182.)

une Province de France (1) servoit d'asile, et l'occasion que le Duc de Bourbon laissa échapper de mettre la couronne sur la tête d'une de ses sœurs. Le lecteur sera sans doute bien aise d'être instruit de ce qui fit manquer cette affaire.

Après le renvoi de la Princesse infante d'Espagne, il fut question de faire choix d'une épouse pour Louis XV. La Duchesse de Bourbon (2), mère du Duc dont nous parlons, Princesse qui avoit joué un grand rôle sous le règne de Louis XIV, son père (3), et dont l'esprit égaloit l'ambition, s'imagina que son fils étant à la tête des affaires, il ne seroit pas difficile de faire partager le trône de France à une de ses filles. Elle s'en ouvrit à son fils, qu'elle trouva disposé à entrer dans ses vues, mais qui ne jugea pas à propos de paroître se mêler de cette intrigue, ne voulant pas qu'une affaire de cette nature venant à manquer, le mauvais succès et la témérité du projet pussent lui être imputés, mais bien que l'un et l'autre pussent être excusés par l'excès de la tendresse d'une mère pour sa fille, sentiment bien naturel, et par l'ambition d'une femme, autre sentiment pour le moins aussi puissant sur le cœur du beau sexe. Le Duc de Bourbon (4) s'en rapporta donc entièrement à la Princesse sa mère de la conduite de cette importante négociation. Celle de ses filles sur laquelle elle jetta les yeux étoit Mademoiselle de Vermandois (5), Princesse extrêmement belle, âgée pour lors

(1) Note de l'édition de 1763 : « L'Alsace. »

(2) Louise-Françoise de Bourbon, dite Mademoiselle de Nantes, nommée Madame la Duchesse, née le 1er juin 1673, légitimée par lettres du mois de décembre suivant, mariée à Versailles, le 24 juillet 1685, à Louis III, duc de Bourbon, prince de Condé, qui mourut le 4 mars 1710. (Le P. ANSELME, *Hist. généal.*, t. I, p. 177.)

(3) Ces deux mots ne sont que dans le manuscrit.

(4) A partir de ces mots « le duc de Bourbon » jusqu'à la fin de phrase « l'air à la campagne », ce passage a été textuellement reproduit dans l'ouvrage intitulé *Galerie de l'ancienne cour* (Paris, 1786, in-12), t. III, p. 349 et 350.

(5) Henriette-Louise-Marie-Françoise-Gabrielle de Bourbon, née le 15 janvier 1703, dite Mademoiselle de Vermandois, religieuse au monastère de Beaumont-lès-Tours. (MORÉRI, *Dict. hist.*, t. II, p. 147 et 148.) — Dans un mémoire intitulé *Raisons de marier le roy*, on fait ainsi le portrait de Mademoiselle de Vermandois : « Sa figure est telle qu'on la peut souhaiter; ses mœurs ont répondu à son éducation; sa vocation pour la

d'environ vingt-deux ans, grande, parfaitement bien faite, ayant beaucoup d'esprit et des connoissances qui ne sont pas communes parmi les femmes, même de la plus haute naissance, une très grande bonté de cœur, un caractère doux et aimable, l'âme grande et ferme, Princesse en un mot bien digne du rang auquel on la vouloit élever. Elle étoit retirée depuis son enfance dans un couvent dont elle n'avoit jamais voulu sortir, même pour aller prendre l'air à la campagne. Entourée de femmes qui l'aimoient et la respectoient, elle menoit une vie assez solitaire, mais tranquille. Sa mère se rendit auprès d'elle, accompagnée de deux femmes perdues de réputation qu'il est à propos de faire connoître.

L'une étoit Madame de Nesle (1) qui, quoique dans un âge peu avancé, avoit perdu de cette grande beauté avec laquelle elle avoit débuté dans le monde. Elle étoit cependant encore fort belle. C'étoit une blonde avec de grands yeux languissans, où l'Amour sembloit avoir établi le siège de son empire, une bouche charmante, un nez parfaitement bien fait, un tour de visage admirable, une gorge et des bras plus admirables encore. Sa taille auroit établi au-dessus de la médiocre si elle eût été moins épaisse. Il régnoit dans toute sa personne un air de volupté, pour ne rien dire de plus, qui annonçoit son caractère. Son âme étoit l'esclave de ses sens, son cœur

retraite est un témoignage de sa sagesse et de sa religion. Elle est d'un caractère doux et aimable. » Arch. nationales, K 139 B, n° 2468; cité par M. Henri Gauthier-Villars dans son ouvrage : *Le Mariage de Louis XV* (Paris, 1900, in-8°), p. 15. — Marais prétend dans ses Mémoires que le duc de Bourbon, en faisant sa sœur reine, voulait se venger du duc d'Orléans qui n'avait pas voulu l'épouser. (*Mém. de Marais*, édition de Lescure, t. III, p. 159.)

(1) Armande-Félice de La Porte-Mazzarini, née le 3 septembre 1691, fille de Paul-Jules de La Porte-Mazzarini, duc de La Meilleraye, et de Félice-Charlotte-Armande de Durfort, épousa le 2 avril 1709 Louis de Mailly, marquis de Nesle, troisième du nom; elle fut nommée dame du palais de la Reine en 1725 et mourut à Versailles, âgée de 38 ans, le 12 octobre 1729. (Le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. IV, p. 626 D.) — Elle avait eu un duel célèbre avec la marquise de Polignac, sa belle-sœur, au sujet du marquis d'Alincourt, second fils du duc de Villeroy, dont toutes deux, disent les uns, se disputaient le cœur. Soulavie prétend que le duc de Richelieu fut la cause de ce duel. (*Mémoires du duc de Richelieu*, t. II, p. 208.)

fourbe et son esprit médiocre; elle parloit gras et lentement; elle avoit un son de voix séduisant et entendoit le manège de la Cour. Quoique mariée à un Seigneur du Royaume, elle partageoit les bonnes grâces du Duc de Bourbon avec Madame de Prie qui est celle dont il nous reste à faire le portrait.

Madame de Prie (1), femme d'un autre Seigneur, étoit grande, bien faite, brune, moins belle à la vérité que Madame de Nesle, mais plus vive, plus enjouée, ayant plus d'esprit, le caractère aussi méprisable, mais l'âme plus ferme, un penchant aussi vif pour le plaisir, se souciant peu qu'on l'estimât, pourvu qu'on rendît à ses appas des hommages qu'elle vouloit réels et fréquents.

Ces deux femmes vivoient dans une parfaite intelligence et ne se montroient rivales que dans l'art d'inventer des plaisirs et que dans la gloire de les sçavoir mieux goûter ou faire sentir. L'une et l'autre sans pudeur, elles n'avoient d'autre mérite que celui de posséder parfaitement la science de conduire les sens par degrés jusqu'aux plus grands excès que la débauche et la luxure puissent faire imaginer. On ne pouvoit se défendre de ressentir de l'amour pour elles et, en même tems, de rougir de honte d'une foiblesse que la délicatesse condamnoit.

Telles étoient celles par qui la mère du Duc de Bourbon se fit accompagner, faute inexcusable qui lui fit perdre le fruit de son voyage et détruisit les espérances dont son cœur ambitieux s'étoit flatté (2).

(1) Agnès Berthelot de Pléneuf, née en 1698, fut mariée en 1714 à Louis Aymar, marquis de Prie, lieutenant général en Languedoc, ambassadeur à Turin de 1715 à 1719; elle mourut le 7 octobre 1727 dans sa terre de Courbe-Épine, près de Bernay (Eure).

(2) Le président Hénault, dans ses Mémoires, admet également que la duchesse de Bourbon se soit fait accompagner de Madame de Prie auprès de sa fille, qui ne se serait guère aperçue de sa présence. Richelieu et Duclos donnent la même version; mais, suivant eux, la marquise de Prie serait venue incognito, pour ainsi dire, en se faisant passer pour une dame de la Cour apportant à Mademoiselle de Vermandois des nouvelles de son frère, et devant la manière fâcheuse dont se serait exprimée sur son propre compte celle dont elle voulait faire une reine de France, elle se serait retirée très irritée, se promettant bien de ne jamais la laisser monter sur le trône. (*Mémoires du Président Hénault,*

Mademoiselle de Vermandois ne se laissa point éblouir aux propositions de sa mère. Le trône où on lui faisoit voir qu'elle étoit la maîtresse de s'asseoir, loin de la tenter, lui déplut, et la couronne présentée par des négociatrices infâmes ne fut pour elle qu'un objet de mépris. Sensible aux bontés de sa mère, elle lui en marqua sa reconnoissance; mais en même tems elle ne put s'empêcher de lui dire, en présence même de Mesdames de Nesle et de Prie, qu'elle étoit bien éloignée de croire sérieuse une négociation pour laquelle elle avoit jugé ne devoir faire choix que des deux femmes de la Cour les plus méprisées et les plus méprisables; que, vivant dans la retraite depuis sa plus tendre enfance, elle s'étoit accoutumée à regarder les grandeurs d'un œil indifférent, et qu'elle y renonçoit pour toujours. La Princesse sa mère fit de vains efforts pour la ramener à des sentiments plus conformes à ses vues. Elle ne put y réussir, et outrée de dépit, elle fut obligée de repartir sans avoir pu rien gagner. Rare et admirable exemple de fermeté et d'une noble indifférence pour le rang suprême dans une Princesse jeune et belle, et qui s'en connoissoit digne!

Ce fut ainsi que le Duc de Bourbon, par trop de confiance en l'habileté de sa mère et par une prudence mal entendue, manqua l'occasion d'élever sa famille au plus haut degré de puissance et de grandeur, et de se mettre lui-même à l'abri du coup que lui portèrent dans la suite ses ennemis, qu'il auroit vu ramper devant lui, s'il eût sçu se procurer l'avantage d'être beau-frère de Louis XV. La fille de Stanislas, Roy de Pologne, profita des refus de Mademoiselle de Vermandois, et épousa le Roy de France.

Au Duc de Bourbon succéda dans la place de premier Ministre le Cardinal de Fleury (1), ce même homme qui avoit été l'instrument de sa disgrâce.

chap. XIII. — *Mémoires de Richelieu.* — *Mémoires de Duclos.* — GAUTHIER-VILLARS, *Le Mariage de Louis XV*, p. 141.)

(1) André-Hercule de Fleury, cardinal, premier ministre, grand-aumônier de la Reine, né à Lodève le 22 juin 1653, évêque de Fréjus le 1er novembre 1698, cardinal le 11 novembre 1726, avait été désigné pour précepteur de Louis XV par un codicille du testament de Louis XIV; il

Avant que de parler des nouvelles scènes qui vont remplir le théâtre de la Cour de France, il est à propos d'en faire connoître les principaux acteurs, en commençant par Louis XV, dont nous n'avons point encore dépeint la personne et le caractère.

Louis XV, à l'âge de seize à dix-sept ans, étoit beau, d'une taille avantageuse; il avoit la jambe parfaitement bien faite, l'air noble, les yeux grands, le regard plus doux que fier, les sourcils bruns, et un tempérament délicat, que l'âge fortifia cependant au point qu'il soutint dans la suite les plus grandes fatigues. Son éducation ayant été négligée, son esprit étoit peu orné. Il avoit un caractère doux et timide, un dégoût invincible pour les affaires, dont il n'aimoit pas même à entendre parler. Il faisoit de la chasse son occupation ordinaire, parloit peu, à moins qu'il ne fût avec des favoris familiers et hors de la vue des courtisans. Il se montra d'abord indifférent pour les femmes et pour la table, qu'il aima beaucoup dans la suite; voulant être obéi plutôt par le sentiment de son rang que par tempérament, sa phisionomie ne portant point cet air décidé qui caractérise les hommes absolus. Bien différent de son prédécesseur, il n'aimoit ni la magnificence ni ces cérémonies d'éclat où le grand homme figure si bien. Il ne sçavoit pas récompenser et ne favorisoit ni les sciences ni les sçavans ni les hommes excellens dans leur art. Il parloit cependant très-bien de quantité de choses et possédoit parfaitement l'histoire de son Royaume et celle des autres États de l'Europe. Il étoit fort attaché à sa religion (1), bon Roy, bon maître, capable d'amitié et sçachant en donner des marques; plus pacifique que guerrier, plus foible que grand, trop peu sensible à la belle gloire, indolent, haïssant et craignant le travail, peu libéral, ne manquant pas d'esprit, mais ne voyant que par les yeux du Cardinal de Fleury, dont il

mourut dans sa maison de campagne d'Issy le 29 janvier 1743. Son ministère, commencé au mois de juin 1727, dura jusqu'à sa mort. (Moréri, *Dict. hist.*, t. V, p. 191.)

(1) Les éditions ajoutent : « Au moins aussi zélé qu'aucun de ses prédécesseurs pour la secte *d'Hali* [*Jésuites*]. »

étoit trop dépendant; en un mot, un Prince manquant de cette âme qui fait à coup sûr distinguer les Rois et qui doit mettre le sceau à leurs actions.

La Reine étoit plus âgée que le Roy (1). Sa taille et sa beauté étoient médiocres, sa phisionomie et son maintien peu nobles. Elle avoit un caractère doux et aimable, le cœur bon, de l'esprit assez pour ne se mêler de rien et n'entrer dans aucune intrigue de Cour, beaucoup de vertu et de raison. Trop souvent laissée à elle-même, elle avoit le talent de ne pas faire sentir qu'elle s'aperçût de ces défauts d'attention et d'égards. On juge bien qu'avec ces qualités, et dépendante par contre-coup d'un premier Ministre qui gouvernoit le Roy son époux, elle n'avoit que peu ou point de crédit.

La première personne de l'État, après Louis XV et ses enfans, c'est le Duc d'Orléans (2), fils du Régent, Prince à la fleur de son âge, vivant dans la retraite, paroissant peu à la Cour, ne prenant presque point de part aux affaires, dévot outre mesure, en affectant tout l'extérieur, se livrant tour à tour à différens ecclésiastiques, réglant son zèle par le leur, et dès lors souvent la dupe de son zèle; aimant à faire le bien, marquant chaque jour de sa vie par des charités, quelquefois mal placées; entier dans ses sentimens; voulant être regardé comme entendant parfaitement le gouvernement, dont il n'a qu'une légère théorie, mais d'ailleurs plein de vertus et de bonnes intentions.

La Princesse sa mère (3), appelée avant son mariage Mademoiselle de Blois, est fille de Louis XIV, sœur cadette du Duc du Maine, du Comte de Toulouse (4) et de la Duchesse de

(1) Louis XV était né, comme on le sait, le 15 février 1710, et Marie Leczinska près de sept ans auparavant, le 23 juin 1703.

(2) Louis, duc de Chartres et d'Orléans, né à Versailles le 4 août 1703, mort à Paris le 4 février 1752, premier prince du sang, marié à Auguste-Marie-Jeanne, princesse de Bade, morte le 8 août 1726. (Le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. I, p. 190-191.)

(3) Voir page 35, note 1.

(4) Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, né à Versailles le 6 juin 1678, légitimé par lettres patentes du mois de novembre 1681, mourut à Rambouillet le 1er décembre 1737; il était le sixième enfant naturel de Louis XIV et de Madame de Montespan, et avait épousé

Bourbon (1) morte en 1743. Elle est d'une grande douceur. Elle a souffert, sans en murmurer, les fréquentes infidélités du Régent, son mari. Bien loin que le nombre et la qualité de ses maîtresses eussent lassé sa patience, au contraire elle en avoit pris occasion de faire éclater sa bonté et sa grandeur d'âme. Une favorite, nommée Mademoiselle de Séry, dame d'Argenton (2), que le Duc Régent, indigné d'un trait de jalousie qu'elle osa porter jusqu'à lui manquer de respect, avoit jugé à propos d'éloigner avec de foibles marques de l'extrême tendresse qu'il lui avoit hautement témoignée, l'éprouva bien efficacement. La Duchesse d'Orléans, informée du triste état de cette disgrâce, engagea son époux par ses pressantes instances à lui faire un parti digne d'un Prince et non pas d'un amant irrité. Générosité qui a été et sera sans doute peu imitée, et d'autant plus admirable qu'elle-même étoit l'objet de la jalousie de cette rivale! Depuis la mort du Régent, la Duchesse d'Orléans vit assez retirée, se montre peu en public; mais quand elle fait tant que d'y paroître, c'est avec toute la pompe que sa naissance et son rang exigent. Elle partage son tems entre quelques ouvrages de broderie qu'elle donne aux Églises et le soin de faire chercher et de soulager les malheureux, qui la trouvent toujours compatissante et toujours libérale, dès qu'elle est assurée qu'ils méritent qu'elle s'intéresse à leur sort. Tout cela, joint à

Marie-Victoire-Sophie de Noailles, veuve de Louis de Pardaillan d'Antin, marquis de Gondrin, qui mourut en 1736. (Le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. I, p. 176 et 177.)

(1) Françoise-Marie de Bourbon, né le 4 mai 1677, fille de Louis XIV, légitimée par lettres patentes du mois de novembre 1681, mariée à Versailles le 18 février 1692, à Philippe d'Orléans, mort le 2 décembre 1723. (Le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. I, p. 177.)

(2) Marie-Louise-Madeleine-Victoire Le Bel de La Boissière de Séry, comtesse d'Argenton, née à Rouen vers 1680, épousa en 1713 le chevalier d'Oppède, neveu du cardinal Janson, qui mourut en 1717. Elle fut de toutes les maîtresses du Régent celle qu'il aima le plus, et mourut le 4 mars 1748, laissant deux fils naturels : l'un, Jean Philippe, chevalier d'Orléans, né en 1702, légitimé par le Régent en 1706 et qui mourut trois mois après sa mère, le 16 juin 1748; l'autre, Charles de Saint-Albin, né en 1698, fut archevêque de Cambrai et mourut en 1764. (Buvat, *Journal de la Régence*, t. I, p. 148, note 3.) D'après les *Mémoires du duc de Luynes* (t. VIII, p. 467), elle n'aurait jamais été mariée.

beaucoup de piété, lui a fait la réputation d'une haute vertu. Peut-être que le désir de dérober aux yeux clairvoyans l'indolence qui domine dans son caractère et qui peut donner lieu de la soupçonner de n'être pas assez sensible à des choses auxquelles les grands ne sont jamais indifférens, lui fait de cette piété une sorte de nécessité, autant que la bienséance, le souvenir de ses chagrins domestiques et la perte de la plus grande partie de ses enfans. Elle avoit épousé le Duc d'Orléans (1) malgré Madame (2), mère de ce Prince, qui étoit fille de l'Électeur Palatin. Princesse fière, emportée, souvent violente, et difficile à apaiser dans ses momens de crise, d'ailleurs d'un excellent caractère, elle avoit l'âme élevée, le cœur grand et généreux; mais fière outre mesure de la noblesse de son sang, elle comptoit un peu trop avec ses ayeux. Elle s'étoit toujours opposée au mariage de Mademoiselle de Blois, fille naturelle de Louis XIV, et de son fils, et même, à ce sujet elle en étoit venue avec lui à des procédés d'éclat, dont sa passion ne lui permettoit pas d'envisager toutes les suites, non plus que les avantages d'une alliance qui procuroit au Duc son fils des prééminences, des titres et des honneurs bien flatteurs et d'autant plus nécessaires qu'il importoit à son

(1) Le manuscrit ajoute ces détails : « Philippe de France, frère unique de Louis X[I]V, appellé Monsieur, avoit épousé en premières noces Henriette-Anna, Princesse d'Angleterre, fille de Charles Ier, morte à Saint-Cloud en 1670, dont il eut : Philippe-Charles d'Orléans, mort peu après sa naissance; Marie-Louise, mariée à Charles II, Roy d'Espagne, morte en 1689; une autre princesse morte après sa naissance; Anne-Marie d'Orléans, mariée au Duc de Savoye Victor-Amédée, morte en 1728; — en secondes noces, Charlotte-Élizabeth de Bavière, fille de l'Électeur Palatin, morte en 1722, dont il eut : Alexandre-Louis d'Orléans, mort jeune; Philippe d'Orléans, Régent de France, mort le 2 décembre 1723; Élizabeth-Charlotte, mariée au Duc de Lorraine, morte en 1745. Il mourut en 1701. »

(2) Charlotte-Élisabeth de Bavière était née à Heidelberg le 27 mai 1652; elle mourut à Saint-Cloud le 9 décembre 1722. Son père, le comte palatin Charles-Louis, né le 20 décembre 1617, mourut le 28 août 1680, et sa mère Charlotte, fille de Guillaume V, landgrave de Hesse-Cassel, le 16 mars 1686. C'est elle qui est connue sous le nom de *Princesse Palatine* et dont on a publié un recueil de lettres adressées au duc de Brunswick-Wolfenbüttel, à la princesse de Galles, née d'Anspach, et autres. (*Art de vérifier les dates*, t. III, p. 127 et 128. — Boisjourdain, *Mélanges historiques*, Paris, 1807, in-8°, t. I, p. 440.)

rang, à son autorité, et même à sa fortune, qu'il se conciliât les bonnes grâces de Louis XIV (1).

Le Duc de Bourbon (2), dont nous avons déjà parlé, étoit grand, maigre, d'une figure peu revenante, d'une humeur brusque et peu commode, curieux, aimant les choses rares et précieuses, possesseur d'une très belle femme (3) dont il ne connoissoit pas tout le prix, cherchant ailleurs des plaisirs qu'il étoit peu en état de goûter, faisant une belle et grande dépense, et n'allant, depuis son rappel, que rarement à la Cour.

Des deux Princes ses frères l'un, le Comte de Charolois (4), né à Versailles le 19 juin 1700, a eu une jeunesse extrêmement irrégulière. La débauche la plus outrée a été longtemps l'âme de ses actions. Prince bien fait, doué d'un beau génie, et à qui l'âge et la raison ont fait enfin mériter qu'on oubliât ses écarts. L'autre est M. le Comte de Clermont (5), né à Ver-

(1) Tout ce portrait de Madame ne se trouve que dans l'édition de 1746 et dans le manuscrit.

(2) Dans le manuscrit : « Louis-Henry, Duc de Bourbon, est mort à Chantilly le 27 janvier 1740, âgé de 48 ans. »

(3) Dans le manuscrit, on lit en addition : « Charlotte de Hesse-Rhinsfeld, duchesse de Bourbon, morte à Paris le 14 juin 1741, âgée de 27 ans; elle a laissé un fils, nommé Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, né à Paris le 9 aoust 1736. »

(4) Charles de Bourbon-Condé, comte de Charolais, fait chevalier des ordres du roi le 22 octobre 1722, mourut presque subitement le 23 juillet 1760, dans sa petite maison située barrière Montmartre. Il avait fait des folies pour la Delisle, danseuse à l'Opéra. Sa vie avait été très mouvementée. (Le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. I, p. 342. — *Journal de Barbier*, t. I, p. 174 et t. IV, p. 355. — Voir aussi la *Correspondance de Madame*, t. II, p. 307 et 317; les *Mémoires de Maurepas* et les *Mélanges* de Boisjourdain, t. II, p. 10.)

(5) Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont, chevalier des ordres du roi le 3 juin 1724; en 1737, il échangea les abbayes du Bec, de Saint-Claude, de Marmoutier, de Châlis et de Cercamp, dont il avait été pourvu, contre l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, qu'il afferma plus tard 180,000 livres. Il est connu par ses folles dépenses pour la Camargo et pour Mademoiselle Leduc, danseuses à l'Opéra. Ce fut cette dernière qui traversa un jour Paris, dans un carrosse à six chevaux, couverte de diamants, pour aller aux Ténèbres à Longchamp. Le comte de Clermont fut nommé, en 1758, au commandement de l'armée du Bas-Rhin, en remplacement du maréchal de Richelieu; il fut lui-même remplacé quelques mois plus tard. (Le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. I, p. 342; *Journal de Barbier*, t. II, p. 20, 156 note 3, et 316. — Boisjourdain,

sailles le 15 juin 1709, abbé de Saint-Germain des Prés, beau Prince (1), d'une taille un peu épaisse, d'un esprit borné, aimant la dépense, faisant chercher de toutes parts des femmes pour ses plaisirs (2), voltigeant de l'une à l'autre, ne donnant pas toujours la préférence à celles qui l'auroient méritée, et capable de sacrifier toutes ses richesses pour satisfaire son goût inconstant.

Le Prince de Conty (3) a été dans ses jeunes années d'une grande beauté et bien fait. Il avait de l'esprit; il étoit d'un caractère aimable, et il n'a guère démenti en croissant les grandes espérances qu'on en avoit conçues. Il est brave, aimant le métier de la guerre, vif, jaloux de son rang, mais trop prodigue, défaut qui a dérangé ses affaires.

La Princesse de Conty (4), l'une des sœurs, comme nous venons de le dire, du Duc de Bourbon, a beaucoup brillé par sa beauté. Le Prince son époux lui avoit souvent préféré des maîtresses bien inférieures à elle à tous égards. Cependant, il était si jaloux de la Princesse sa femme que, quelques années avant sa mort, il entra dans sa chambre le sabre à la main, la fureur et la rage dans les yeux, au retour d'un long souper où le vin n'avoit pas été épargné. Il fit une exacte, mais inutile recherche dans tout l'appartement, sondant avec la pointe de son poignard les endroits où ses yeux ne pouvoient pénétrer. La frayeur de la Princesse ne se put exprimer (5). La bizarrerie

Mélanges historiques, t. III, p. 89. — *Mémoires du duc de Luynes*, t. I, p. 324 et 375; t. XVI, p. 336, et t. XVII, p. 11.)

(1) Ces indications ne se trouvent que dans le manuscrit. Les éditions portent simplement : « L'autre, qu'on appelloit *Miram*, étoit beau, d'une taille..., etc. »

(2) Editions : « pour peupler son *Haram* ».

(3) Le manuscrit ajoute : « Louis-François de Bourbon, né à Paris le 13 aoust 1717, fils d'une sœur du Duc de Bourbon. » Il était le second fils de Louis-Armand de Bourbon, prince de Conty, et de Louise-Élisabeth de Bourbon, fille de Louis III, duc de Bourbon. (Le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. I, p. 349.)

(4) Dans le manuscrit : « Louise-Élizabeth de Bourbon-Condé, princesse douairière de Louis-Armand, Prince de Conty, née à Versailles le 12 novembre 1693. » La princesse de Conty fut mariée, en présence du roi le 9 juillet 1713, dans la chapelle du château de Versailles, par le cardinal de Rohan, grand-aumônier de France. (Le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. I, p. 349.)

(5) Cette anecdote est reproduite dans le *Journal* de Barbier (t. I,

de son sort qui ne lui laissoit voir qu'un infidèle dans un Époux jaloux, l'emportement et les outrages de ce jaloux, la mort sans cesse offerte à ses yeux : quels objets pour une Femme jeune, belle, méprisée, et si cruellement offensée! Cette occasion fit de l'éclat. L'esprit humain, toujours tourné à la malignité, ne pouvant concevoir qu'une belle femme ne soit pas coquette, aima mieux soupçonner la vertu de la Princesse que la raison du Prince. Elle s'attacha à l'éducation de ses enfans. Sa dépense étoit proportionnée à sa fortune, c'est-à-dire assez bornée; car son Époux avoit été bien éloigné de suppléer à son peu de richesses par une sage et prudente économie. La Princesse de Conty est d'un caractère peu constant, excepté dans ce qu'elle veut absolument. Elle a de la fierté, le port noble, la phisionomie ouverte et très gracieuse. Elle est insinuante, a beaucoup d'esprit et possède l'art de parvenir habilement à ses fins et de tourner à son avantage les choses mêmes qui paroissent faire le plus d'obstacle à ses desseins et devoir les faire échouer. Elle s'applique beaucoup à la chimie et s'est trouvée plusieurs fois à des inventaires de chimie, où elle ne gênoit pas ceux qui se trouvoient à ces ventes (1).

La Nature sembloit avoir voulu épuiser ses dons en faveur des Princesses de cette famille. Mademoiselle de Charolois (2),

p. 120), avec des détails un peu différents. A propos de la jalousie du prince de Conty, Marais raconte également l'anecdote suivante : « Il demanda un jour à sa femme à quoi elle rêvait, et, comme elle ne lui répondait pas : « Vous pensez, lui dit-il, que vous voudriez bien être défaite de moi. » Elle avoua que c'était vrai et qu'elle serait bien heureuse. Il voulut savoir si elle le faisait cocu; elle lui a répondu qu'elle en avait dix manières dont il ne s'apercevrait pas. « Mais, le suis-je? — Il faudra bien que vous le soyez un jour si vous me traitez toujours de même. » (*Journal*, t. II, p. 207, à la date du 25 décembre 1721.) — Sur les querelles et la séparation du prince et de la princesse de Conty, voir la *Correspondance de Madame (passim)* et les *Mémoires de Maurepas*.

(1) Ce portrait de la princesse de Conti, ainsi que ceux de Mademoiselle de Clermont, de Mademoiselle de Sens et de Mademoiselle de La Roche-sur-Yon, ne se trouvent que dans l'édition de 1746 et dans le manuscrit. La dernière phrase du portrait de la princesse de Conti (Elle s'applique...) ne se lit même que dans le manuscrit.

(2) Louise-Anne de Bourbon-Condé, nommée en naissant *Mademoiselle*, puis *Mademoiselle de Charolais*, était née à Versailles le 23 juin 1695. Elle était la troisième fille de Louis III, duc de Bourbon et la petite-

Mademoiselle de Clermont (1), Mademoiselle de Sens (2) et Mademoiselle de Vermandois (3), sœurs de la Princesse de Conty, ne se le cédoient point en beauté. Nous avons parlé ci-devant de Mademoiselle de Vermandois, aujourd'huy Abbesse de Beaumont. Dans la suite, nous parlerons de Mademoiselle de Charolois.

Mademoiselle de Clermont étoit moins vive que la Princesse de Conty, mais aussi fière. Le rang qu'elle avoit auprès de la Reine lui donnoit un grand crédit et des revenus qui n'aidoient pas peu à soutenir sa dépense. Elle est morte fille, à l'âge d'environ quarante-quatre ans, le 11 août 1741; et comme elle avoit été fort belle, on a douté que son cœur eût été toujours oisif.

Mademoiselle de Sens (Élizabeth-Alexandrine de Bourbon-Condé, née le 15 septembre 1705), à l'âge de vingt un ans avoit un grand éclat, le teint et la peau d'une blancheur éblouissante, de beaux yeux extrêmement touchans, un tour de visage charmant et de certaines grâces dans toute sa personne qu'on sentoit sans les pouvoir exprimer. Elle est bonne, elle a de la douceur dans le caractère; cependant un certain abord froid ne permet pas toujours ni de s'en apercevoir ni d'en convenir.

Le Prince de Conty a une tante nommée Mademoiselle de la Roche-sur-Yon (Louise-Adélaïde de Bourbon-Conty, née à Versailles au mois de décembre 1696) (4), qui est douée de

fille de la princesse Palatine. Accourant un jour désolée chez sa grand'-mère, en se plaignant d'être grosse et lui demandant conseil : « Eh bien, ma fille, lui répondit celle-ci, ce qu'il faut faire, il faut accoucher. » (Le P. ANSELME, *Hist. généal.*, t. I, p. 342 E. — *Mémoires de Marais*, t. I, p. 363.)

(1) Marie-Anne de Bourbon-Condé, dite *Mademoiselle de Clermont*, sœur de la précédente, née à Paris le 16 octobre 1697, surintendante de la maison de la Reine. (Le P. ANSELME, *Hist. généal.*, t. I, p. 343. — *Mémoires du duc de Luynes*, t. I, p. 75.)

(2) Élisabeth-Alexandrine de Bourbon-Condé, née le 15 septembre 1705, nommée en naissant *Mademoiselle de Gex* et plus tard *Mademoiselle de Sens*. (Le P. ANSELME, *Hist. généal.*, t. I, p. 343.)

(3) Voyez plus haut, page 29, note 5.

(4) L'*Histoire généalogique* du P. Anselme donne à la naissance de Mademoiselle de La Roche-sur-Yon la date du 2 novembre 1696, à deux

mille belles qualités. L'habitude de la voir la dédommage de quelques agrémens qu'on lui voudroit, et est une preuve de l'empire qu'exerce une belle âme indépendamment des avantages extérieurs. Aussi son palais est-il le rendez-vous de tout ce qu'il y a de spirituel, de poli et d'aimable à la Cour de France. Elle fait une grande dépense à laquelle ses revenus ne suffiroient pas, si le bon ordre ne régnoit pas dans sa maison. Elle ne paroît point engagée sous les loix du mariage; mais on se dit à l'oreille que, touchée du mérite de M. le Comte Marton (1), seigneur généralement estimé, elle s'est secrètement unie à lui. Il a en effet un grand crédit auprès d'elle.

Entre les princes qui ont figuré à la Cour, il y a deux frères, fils de Louis XIV et de Madame de Montespan. L'aîné, dont il a déjà été question, étoit le Duc du Maine (2). Il avoit un esprit brillant, de la vivacité, de la grandeur d'âme, de la probité et de la capacité pour le Gouvernement; mais toutes ces bonnes qualités étoient un peu obscurcies par un trop grand penchant à l'avarice.

Le cadet, appelé le Comte de Toulouse (3), étoit beau, bien fait, généreux, doux, compatissant. Il avoit moins de brillant que le Duc du Maine, mais un jugement exquis et des mœurs très réglées. Il étoit généralement estimé et n'étoit pas moins aimé, même dans son domestique, qu'il traitoit cependant un peu trop sèchement. Sous la Régence, il avoit eu quelque part aux affaires et s'en étoit bien acquitté; mais des sentimens trop épurés et ce qu'on appelle esprit de détail ont fait juger qu'il auroit difficilement réussi en chef, et que les affaires, à force de vouloir les examiner, auroient souvent

heures du matin. Elle mourut le 20 novembre 1750. (T. I, p. 348.) — Cf. E. Asse, *Mémoires de la duchesse de Brancas* (Paris, 1890, in-16), p. 88, note 1.

(1) Louis-François-Armand de Roye de La Rochefoucauld, dit le *comte de Marthon*, puis le comte de Roucy, mestre de camp du régiment de Conty, né en 1695, devint, le 24 octobre 1737, duc de La Roche-Guyon. (Le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. IV, p. 434. — *Journal de Barbier*, t. II, p. 169.)

(2) Voyez plus haut, page 5, note 5 et page 6, note 1.

(3) Voyez plus haut, page 34, note 4.

langui. En un mot, on le trouvoit trop honnête homme pour croire qu'il pût être un bon Ministre. Nous aurons encore occasion de parler de ce Prince.

Le Prince de Dombes (1), fils aîné du Duc du Maine (Louis-Auguste de Bourbon, Prince de Dombes, né à Versailles le 4 mars 1700), est plus petit que grand, mais bien pris dans sa taille; il a les yeux d'une vivacité extraordinaire, la phisionomie revenante, le port noble, la démarche aisée, le teint basané, la parole haute et fière, beaucoup d'esprit, le caractère violent, le cœur bon, plein de grands sentimens, capable d'attachement, mais aisé à blesser. Il est d'une probité scrupuleuse et d'une valeur éprouvée. On le croit marié en secret à Mademoiselle de Charolois (2).

Le Comte d'Eu, son frère (Louis-Charles de Bourbon, Comte d'Eu, né à Sceaux le 15 octobre 1701) (3), est grand, élancé, laid, porte la tête haute et si droite que sa démarche en paroît un peu embarrassée. Il est aussi honnête homme et aussi brave que le Prince de Dombes, mais d'un commerce plus doux. Il aime à rendre service, est adoré dans son domestique et universellement aimé. Ces deux frères sont fort unis, et après la mort du Prince leur père, ils se firent un devoir d'acquitter ses dettes, ce qui leur fit d'autant plus d'honneur qu'on sçavoit qu'il falloit prendre beaucoup sur leurs revenus, qui ne sont pas considérables.

La Duchesse du Maine, leur mère (4) (Louise-Bénédictine de Bourbon-Condé, duchesse douairière de Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, née le 8 novembre 1676), est laide,

(1) Le prince de Dombes avait été l'amant de Mademoiselle de Charolais; il mourut à Fontainebleau le 1er octobre 1755. Il n'était pas le fils *aîné* du duc du Maine, comme le disent notre manuscrit et les Mémoires du duc de Luynes; il avait eu un frère, Louis-Constantin de Bourbon, né en 1695, qui était mort en 1698. (*Journal de Barbier*, t. IV, p. 104, note 1. — Le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. I, p. 194 et 195.)

(2) Ce portrait du prince de Dombes, ainsi que les suivants, ceux du comte d'Eu et de la duchesse du Maine, ne se trouvent que dans l'édition de 1746 et dans le manuscrit.

(3) Voyez le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. I, p. 194. — Le comte d'Eu possédait le château d'Anet, construit par Philibert Delorme pour Diane de Poitiers.

(4) Voyez plus haut, page 5, note 5.

petite et contrefaite. Elle a le regard farouche, le ton impérieux, l'abord rebutant, beaucoup d'esprit, mais méchant, l'humeur difficile, des caprices sans nombre et fréquents, et une fierté outrée dont le Prince son époux se ressentoit quelquefois et la Princesse sa fille continuellement, peut-être parce que leurs caractères contrastoient trop. Sous le gouvernement du Duc Régent, elle partagea l'exil du Duc son époux, mais elle ne le supporta pas ni avec patience ni avec dignité ni avec toute la circonspection que la puissance qui l'accabloit et la bonne politique exigeoient (1).

Le Cardinal de Fleury (2) avoit au moins soixante-treize ans quand le Roy le nomma premier Ministre. Né de parens obscurs ou du moins peu connus (3), il fut destiné à l'état ecclésiastique et instruit dans les sciences convenables à cette profession, qu'il embrassa de bonne heure. Son jeune cœur dévoré d'ambition ne lui permit pas de voir sans une espèce de désespoir qu'il fût condamné à passer ses jours dans le fond d'une Province où il étoit né (4), et ses désirs se portoient chaque jour avec violence vers la Cour. Il s'intrigua et vint enfin à bout de s'y présenter, muni d'assez bonnes recommandations, qu'une grande jeunesse et une jolie figure rendoient efficaces.

Ce jeune Abbé débuta avec une noble hardiesse sur ce nouveau théâtre, où il ne parut pas longtems étranger. Bientôt il obtint une abbaye (5), et quelques années après, à force d'in-

(1) Voici comment la duchesse d'Orléans, mère du Régent, dépeint la duchesse du Maine :

« Madame du Maine n'est pas plus grande qu'un enfant de dix ans. Quand elle ferme sa bouche, elle n'est pas laide. Elle a de vilaines dents mal rangées. Elle n'est pas très grosse, met horriblement de rouge, elle a de jolis yeux, elle est blanche et blonde; si elle était aussi bonne qu'elle est méchante, il n'y aurait rien à dire contre elle, mais sa méchanceté est intolérable... » (*Correspondance de Madame*, édition Charpentier, t. II, p. 13.)

(2) Voyez plus haut, page 32, note 1.

(3) On lit ici dans le manuscrit : « Son bisayeul étoit chapelier à Lodève, son ayeul maître d'école à Lodève et fermier de terres, et son père étoit receveur des tailles à Lodève en 1650. »

(4) Ces quatre derniers mots ne sont que dans le manuscrit.

(5) Le cardinal de Fleury était abbé de Larrivour (diocèse de Troyes) dès 1691. Cf. *Gallia christiana*, t. XII, col. 601.

trigues, il fut fait Évêque de Fréjus, poste qu'il ne quitta que pour venir derechef à la Cour, par ordre de Louis XIV, remplir celui de précepteur de Louis XV, sur l'esprit duquel il sçut prendre un empire absolu, qu'il conserva toujours. Dans sa plus haute élévation, il ne vit jamais avec étonnement la distance immense qu'il y avoit de son état présent à son origine. Il s'étoit accoutumé de bonne heure à se croire né pour les places les plus éminentes, idée dans laquelle il avoit été confirmé par les astrologues, aux prédictions desquels il donnoit beaucoup de créance, faiblesse assez commune à sa Nation.

Malgré son âge avancé, lorsqu'il prit le timon des affaires, le Cardinal de Fleury étoit encore un homme d'une belle figure. Il avoit le teint frais, les yeux vifs, le regard perçant, le front élevé, le nez bien fait, la bouche vermeille, la taille au-dessus de la médiocre, droite et aisée, la jambe belle, la démarche ferme et le port noble, un esprit délié, une ambition démesurée, possédant mieux que le plus fin courtisan le manège de la Cour, sçachant se plier aux circonstances, habile à en tirer parti, un extérieur modeste, un air de candeur tout propre à faire des dupes; parlant bien, ayant des vues même dans les conversations indifférentes, flatteur près des Grands, poli avec tout le monde, extrêmement galant auprès des Femmes, pour qui il étoit soupçonné d'avoir eu des talens peu communs et de s'être par là procuré son élévation; voluptueux par goût, sobre et réglé par raison; ennemi redoutable, ami méprisable, fourbe non seulement par état, mais par réflexion; payant de la plus noire ingratitude les services qu'il avoit reçus, ayant des connoissances assez étendues, mais l'âme trop peu élevée pour pouvoir bien gouverner un grand Royaume; toujours indécis et par conséquent lent à expédier les affaires, ne sçachant faire à propos ni la guerre ni la paix, n'entendant rien à la première; avare des trésors de son Maître au-delà de toute expression, et cependant assez foible pour acheter, à force d'argent, l'amitié des Princes voisins; laissant échapper l'essentiel pour ne s'attacher qu'à la bagatelle; voulant en général le bien, mais ne sçachant pas

le procurer; jaloux de l'autorité, la portant trop loin; zélé partisan des Molinistes (1), tyran déclaré des Jansénistes; trop facile à se laisser prévenir, incapable de revenir de ses préjugés; condamnant sans examen, caressant les délateurs, n'ayant que peu ou point d'égard à la recommandation des Princes et des Grands; faisant acheter les grâces à force de sollicitations; timide au point de n'oser les refuser à qui sçavoit les demander avec fermeté (2); trop peu éclairé pour distinguer et récompenser le mérite; s'imaginant connoître et sçavoir employer les hommes, et presque toujours dupe de ceux qu'il employoit; trop peu instruit du fort et du foible du dedans et du dehors du Royaume; d'humeur si pacifique, que souvent il n'ose pas se mettre en état de tirer raison des entreprises des Puissances voisines, aimant mieux feindre de les ignorer que d'en poursuivre la réparation par des voies honorables et propres à faire respecter la Couronne de France; au reste, aimant son maître, d'un secret impénétrable, n'ayant pas profité de sa place ni de sa faveur pour s'enrichir (3),

(1) En marge de l'édition de 1763 : « Jésuites ». La clef de l'édition de 1746 donne : « Constitutionnaire »; celle de l'édition de 1759 : « Jésuites ».

(2) Le manuscrit ajoute ici : « Témoin la nomination de M. l'Abbé de Fitzjames à l'Abbaye de Saint-Victor de Paris, et la fermeté avec laquelle M. le Maréchal de Berwick lui parla. » Il s'agit de François Fitzjames, né à Saint-Germain-en-Laye le 9 janvier 1709, qui fut duc de Fitzjames à la mort de son frère aîné. Il était le deuxième fils du duc de Berwick et de sa seconde femme Anne Burkeley, fille de Henry Burkeley et de Sophie Stuart, dame d'honneur de la reine d'Angleterre, qui mourut le 12 juin 1751. En 1727, il renonça à ses dignités et embrassa l'état ecclésiastique; il fut nommé en 1728 à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, et se démit de sa charge de premier aumônier du Roi le 6 mars 1748, deux jours après le duel de son frère avec le comte de Coigny, où celui-ci avait trouvé la mort. Il mourut à Soissons le 19 juillet 1764. (Moréri, *Dict. hist.*, t. V, p. 171. — *Journal de Barbier*, t. III, p. 30. — *Mémoires de Richelieu*, t. VII.)

Jacques Fitzjames, duc de Berwick, pair d'Angleterre et maréchal de France, était fils naturel de Jacques II, roi d'Angleterre, et d'Arabella Churchill, sœur de Jean duc de Marlborough, né en 1672, tué au siège de Philipsbourg le 12 juin 1734. On dit qu'en apprenant sa mort, le maréchal de Villars s'écria : « J'ai toujours eu raison de dire que cet homme-là était plus heureux que moi. » Montesquieu a fait son éloge historique. (Le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. V, p. 165. — Moréri, *Dict. hist.*, t. V, p. 170.)

(3) « Jamais ministre ne fut si désintéressé. Il ne voulut en bénéfices que ce qui lui était nécessaire, sans rien prendre sur l'État, pour entre-

ayant trop longtems résisté à la vanité d'élever sa famille, mais blâmable en ce qu'aussitôt après y avoir cédé, il porta à un trop haut rang quelques-uns de ses proches parens.

Tel étoit celui dont Louis XV fit choix pour être à la tête des affaires. Le Royaume prit bientôt une nouvelle face. L'épuisement où l'avoit réduit le coup fatal que lui porta le Régent, la méfiance qui n'avoit fait qu'augmenter sous le ministère du Duc de Bourbon, la disette de grains arrivée l'année qui précéda sa disgrâce, la misère et les maladies, suite inévitable d'une Famine, le taux désavantageux des monnoyes, le désordre qui régnoit dans toutes les parties de l'État, et surtout dans les finances, tous ces maux disparurent; la confiance reprit le dessus au dedans et au dehors, le commerce se ranima, l'ordre fut rétabli partout, et la France, qui, quelques mois auparavant, ressembloit à un pays dévasté, fut en peu de tems plus florissante qu'elle n'avoit jamais peut-être été. N'y eût-il que ce seul événement pendant tout le ministère du Cardinal de Fleury, il lui fait un honneur infini et méritoit qu'à l'exemple de l'ancienne Rome on lui élevât des statues, comme au restaurateur de la Patrie. Mais s'il procura le bien général du Royaume, on eut peu de tems après à lui reprocher d'avoir causé la ruine de plusieurs familles par la réduction de certains revenus affectés à vie sur les fonds mêmes de l'État (1), revenus qui auroient dû être d'autant plus sacrés, que la nécessité des tems, plutôt que la confiance publique, avoit forcé les particuliers, dès le gouvernement même du Duc d'Orléans, à déposer leur fortune dans les mains du Souverain à un modique intérêt. Cet arrangement rendit

tenir une maison modeste et une table frugale. Aussi sa succession eût à peine été celle d'un médiocre bourgeois, et n'aurait pas suffi à la dixième partie de la dépense du tombeau que le roi lui a fait élever... » (*Mémoires* de Duclos, t. II, p. 406.)

(1) Il s'agit en premier lieu de la réduction forcée d'une grande partie des rentes viagères, de six à quatre pour cent, réduction motivée sur ce que ces rentes avaient été acquises à vil prix; et en second lieu, de la suppression de toutes les rentes au-dessous de 10 livres sur les tailles, sous prétexte que la négligence des parties à les recevoir gênait la comptabilité. (Voyez Bailly, *Histoire financière de la France*, t. II, p. 112.)

le Cardinal de Fleury odieux à toute la nation. On trouva injuste de faire gagner au Roy en moins d'un jour ce qu'un petit nombre d'années lui auroit naturellement et légitimement acquis par la mort des intéressés; et l'injustice parut d'autant plus criante, que le bénéfice fut médiocre pour le Prince, et la perte très grande pour chaque Particulier.

Le Cardinal de Fleury sentit le tort qu'il s'étoit fait dans l'esprit des peuples; et pour se rétablir dans l'estime publique, il crut devoir sacrifier M. Dodun (1), qui avoit le détail des Finances. Il s'imagina qu'en le disgraciant, il persuaderoit aux François que ce sous-ministre avoit été le seul auteur du mal; mais il fut trompé dans son attente. Quoique l'on connût

(1) Dans les éditions, ce personnage est nommé *Mahamet*. L'édition de 1763 donne la note suivante : « Sous le nom de *Mahamet* on déguise Mr. Pelletier des Forts, qui entra en 1726 dans la charge de Controlleur général des Finances à la place de Mr. Dodun, qui fut remercié après la retraite du Duc de Bourbon. Mr. des Forts fut disgràcié en 1730, sur le prétexte qu'il s'étoit laissé trompé dans les actions de la Compagnie des Indes, à la sollicitation de sa femme et de son beau-frère. L'auteur de la clef jointe aux éditions précédentes se trompe en confondant Mr. Dodun avec M. Pelletier. » — Les clefs des autres éditions donnent en effet le nom de « Mr. Dodun » ou « Doudun ».

Charles-Gaspard Dodun, seigneur du Boulay, né le 7 juillet 1679, conseiller au Parlement où il fut reçu le 4 janvier 1702, ensuite président et maître des Requêtes, fils de Charles-Gaspard Dodun, seigneur du Boulay, des Chaises et d'Achères, qui mourut le 24 janvier 1716, marié le 10 juillet 1703 à une femme ridicule, Maria-Anne Sachot, fille d'un conseiller au Parlement. Il fut déclaré contrôleur général des Finances le 21 avril 1722, et exerça cette charge jusqu'au 13 juin 1726; il avait été nommé grand trésorier des Ordres du roi en 1724. Il mourut en son hôtel de la rue Saint-Dominique, et fut inhumé à Saint-Sulpice le 26 juin 1736, ainsi que le constate la lettre d'invitation à son enterrement (fol. 32 du vol. 1007, dossier 22899, des *Pièces originales,* à la Bibl. nationale, manuscrits).

Dodun avait acquis des terres considérables situées entre Blois et Vendôme, que le Roi, par lettres patentes du mois de mars 1723, voulut bien réunir en un seul corps de seigneurie, sous le titre de marquisat d'Herbaut. Cet acte souleva la question de savoir si le Roi avait le droit de distraire un fief de la mouvance d'un seigneur particulier pour le réunir au domaine de la Couronne. (Bibl. nat., *Dossiers bleus,* vol. 238, dossier 6113, fol. 7, 9, 20 et 23.)

Le Président de Maisons, ami du Régent, lui avait dressé un état et une liste du Parlement pour en connaître les sujets et s'en aider au besoin, lui enseignant les moyens de les gagner par leurs caractères, alliances, intérêts, pour se servir de ceux qui étaient autorisés, et savoir à quoi les uns et les autres lui pouvaient être propres; mais le Président de Maisons venant à mourir, il dit à Son Altesse Royale que le

M. Dodun pour un homme dur et attentif à saisir les moyens de procurer l'avantage du Souverain, il passoit pour judicieux; il avoit une longue expérience; il étoit très capable, parfaitement instruit de l'état du Royaume et porté à balancer avec une espèce d'équité les intérêts du Prince et ceux des sujets. Loin de le soupçonner d'avoir proposé ce funeste projet, on sçavoit, à n'en point douter, qu'il s'y étoit forte-fortement opposé (1). Aussi fut-il généralement plaint, et le Cardinal de Fleury restá chargé de la haine publique. M. Dodun survéquit peu à sa disgrâce.

Président pouvait le remplacer et lui rendre les services qu'il ne pouvait plus lui faire par sa mort. (Bibl. nat., *Dossiers bleus*, vol. 238, dossier 6113, folio 8.)

On lui avait donné le surnom de Colorado parce qu'il avait le cou raide et qu'il faisait le glorieux. (BARBIER, t. I, p. 216, note 2.)

Il fut chansonné pour ses ridicules, ainsi que sa femme. Voici une de ces chansons citée par Barbier (*ibid.*, p. 217), et par Marais, t. III, p. 155 :

Dodun dit à son tailleur :
« Marquis d'Herbaut je me nomme,
Il me faut en grand seigneur
Habiller, et voici comme :
Galonnez (*ter*) moi,
Car je suis bon gentilhomme;
Galonnez (*ter*) moi,
Je suis lieutenant du roi. »

« Mon cousin, dit le tailleur,
Je défie toute personne
D'avoir l'air d'un grand seigneur
Comme aura votre personne.
Galonnez (*ter*) vous.
Votre aïeul (*a*) si honnête homme
Portait galons comme vous. »

La Dodun dit à Frison :
Qu'on me coiffe avec adresse;
Je prétends avec raison
Inspirer de la tendresse.
Marronnez, bichonnez, tignonnez-moi,
Je vaux bien une duchesse.
Marronnez, bichonnez, tignonnez-moi,
Car je soupe avec le roi.

(1) Il semble bien que la mesure de la réduction des rentes viagères ne fut pas prise par Dodun, mais par son successeur Le Pelletier des Forts. Elle suscita beaucoup de réclamations, parce qu'un grand nombre de pères de famille avaient placé des fonds sur la tête de leurs enfants. Au mois de janvier suivant (1727), le roi commit M. de Machault, conseiller d'État, pour examiner les réclamations de ceux qui pourraient prouver qu'ils avaient employé une partie de leur patrimoine à l'acquisition de ces rentes. (*Journal de Barbier*, t. I, p. 249, note 2.)

(*a*) On prétendait que son grand-père avait été laquais.

Sa place fut donnée à M. Orry, homme d'une naissance fort ordinaire, qui avoit été très longtems capitaine de dragons (1). M. Orry (2), quand le Cardinal de Fleury jetta les yeux sur lui, étoit déjà sur le retour; il étoit d'une grande taille, d'une phisionomie rude, ayant l'œil dur, le sourci froncé, la voix rauque, l'abord sauvage, le ton extrêmement brusque, taxé d'aimer les présens, même de souffrir que ses plus proches fissent acheter sa protection à prix d'argent; ayant au moyen de son poste établi solidement sa fortune et celle de sa famille;

(1) Dans les éditions, cette phrase est ainsi conçue : « Sa place fut donnée à *Rhédi* [*Mr. Orry*], homme d'une naissance très-ordinaire, ayant passé une partie de sa vie dans le Corps des *Goulans*, où il commandait une troupe de cinquante Cavaliers. » Et au mot *Goulans*, les éditions de 1746 et 1763 donnent la note suivante : « Corps de Cavalerie composé d'esclaves ou d'enfans d'esclaves : ils sont pour la plupart Géorgiens. Ce Corps tient le second rang dans la cavalerie *Persane*. »

Il y a là une erreur de l'auteur. Ce fut Michel Le Pelletier des Forts, comte de Saint-Fargeau, qui succéda à Dodun au contrôle général des finances. Le *Mercure de France* du mois de juin 1726 (t. I, p. 1262) porte en effet : « M. Dodun, contrôleur général des finances, ayant demandé au Roi la permission de se retirer, S. M. a nommé controlleur général des finances M. Lepelletier des Forts, conseiller au Conseil royal des finances. »

Le Pelletier des Forts était né en 1675; il mourut au mois de juillet 1740, et resta au contrôle général depuis le mois de juin 1726 jusqu'au 19 mars 1730. (Buvat, *Journal de la Régence*, t. I, p. 286, note X. — Barbier, t. I, p. 239 et 304.)

(2) Philibert Orry, comte de Vignory, seigneur de La Chapelle, en Champagne, né à Troyes le 22 janvier 1689, mourut à La Chapelle le 9 décembre 1747. Son père Jean Orry, après avoir été entrepreneur des travaux pour la démolition des buttes et autres ouvrages qui existaient sur les boulevards de Paris, fut pourvu de l'office de secrétaire du Roi le 30 janvier 1701 et envoyé la même année en Espagne pour aider au rétablissement des finances de Philippe V. Son ministère ne plut pas aux Espagnols, sa vie fut même un instant en danger, et il revint en France avec une immense fortune due à la faveur de la princesse des Ursins. Il fut nommé président à mortier au parlement de Metz et mourut le 29 septembre 1719. (Bibl. nationale, *Dossiers bleus*, vol. 505, dossier 13045, fol. 103, 19, 27 et 30. — *Pièces originales*, vol. 2171, fol. 22.)

Philibert Orry fut le premier qui appliqua le système des corvées à la construction et à l'entretien des routes. (Jobez, *La France sous Louis XV*, t. IV, p. 211 et 212.)

En janvier 1737, il avait été fait ministre d'État et directeur général des bâtiments de Sa Majesté à la place du duc d'Antin, qui venait de mourir au mois de novembre 1736. (Barbier, t. II, p. 126.)

Quand il fut nommé au contrôle général, d'Argenson raconte qu'on disait de lui : « Mais que fera-t-il à la cour? Il y sera embarrassé comme un bœuf dans une allée. » (*Mém. de d'Argenson*, t. I, p. 70.)

4

entêté, ignorant les affaires, refusant presque toujours, accordant rarement, et l'un et l'autre sans connoissance de cause; sacrifiant tout aux intérêts de son Roy, incapable de procurer quelque soulagement aux Peuples, et ne sentant pas qu'en exigeant d'eux outre mesure, c'étoit tarir la source des trésors du Prince; ne sçachant donner au commerce ni facilités ni faveurs; ne se soutenant dans sa place que par une dureté extrême et une très grande attention à avoir toujours de gros fonds prêts (sorte de mérite estimé bien au-delà de sa valeur, et qu'il possédoit au souverain degré); retardant, pour faire sa cour au Cardinal en paroissant entrer dans son goût d'économie, des payemens nécessaires, et retranchant sur les mémoires des fournisseurs et des ouvriers sans aucun examen et sans entrer dans le détail; au reste, homme d'esprit, ayant acquis, pendant le long tems qu'il a été en place, des lumières qui lui manquoient, et ayant dans quelques occasions ouvert de bons avis sur des entreprises difficiles, dont le succès dépendoit des mesures préalablement bien prises et de préparatifs proportionnés à leur grandeur, en quoi l'événement a justifié qu'il avoit pensé juste (1).

Le Prince Charles (2), de la maison de Lorraine, que sa charge de grand-écuyer de France attache singulièrement à la personne du Roy, qu'il accompagne dans les cérémonies d'éclat, est sur le retour, grand, bien fait, d'une belle figure, bon, mais un peu fier (3). Il a beaucoup de crédit et vit avec grandeur et trop peu d'économie. Quoique ses plaisirs ayent coûté à sa santé, il en est néanmoins assez mauvais ménager,

(1) L'auteur de la *Vie privée de Louis XV*, Moufle d'Angerville, s'est inspiré de ce portrait dans celui qu'il donne de M. Orry. (Voyez l'édition de Londres, 1788, in-8°, t. II, p. 111.)

(2) Charles de Lorraine, dit *le Prince Charles*, comte d'Armagnac, né le 22 février 1684, succéda, le 14 mars 1712, dans la charge de grand-écuyer, à son frère Henri de Lorraine, comte de Brionne, né le 15 novembre 1661 et mort à Versailles le 3 avril 1713. Il était le septième fils de Louis de Lorraine, lui-même grand-écuyer de France, et de Catherine de Neufville-Villeroy. (Voy. le P. ANSELME, *Histoire généal.*, t. VIII, p. 510.)

(3) Ce portrait du prince Charles de Lorraine et tous ceux qui suivent (jusqu'à la page 61 : Le Royaume jouissoit...) ne se trouvent que dans l'édition de 1746 et dans le manuscrit.

du moins à table. Quant aux Femmes, les services qu'il leur a rendus lui ont assez fait de réputation pour qu'à son âge, qui passe cinquante ans, il soit dispensé de l'ambition de l'augmenter. Cependant, comme sa passion pour le Beau Sexe n'est pas éteinte et que d'ailleurs il n'est pas du bel air d'être sans affaire de cœur, quelle qu'elle soit, il est à la mode. Dans la force de son penchant pour les Belles, il avoit épousé Mademoiselle de Noailles (1) [ce mariage fut célébré le 12 mai 1717 à l'Archevêché par le Cardinal de Noailles (2), oncle de la Demoiselle; les époux n'habitèrent ensemble que deux ans après, selon la convention qui en avoit été faite, Mademoiselle de Noailles n'ayant alors que douze ans et demi. Il fut arrêté que le Prince Charles se nommeroit le Comte d'Armagnac. Aujourd'hui on ne connoît sa femme que sous le nom de la Princesse d'Armagnac (3)], une des filles du Maréchal dont nous parlerons dans la suite. Les grâces, la douceur, l'esprit et la vertu de la jeune épouse méritoient qu'il lui sacrifiât tous ses goûts. Il n'en fit rien; aussi cette union ne fut-elle pas heureuse. Elle essuya pendant quelques années avec une grande patience des désagrémens infinis; enfin elle se sépara, se retira dans sa famille; quelque tems après, elle prit une maison particulière. Alors, toute à elle-même, elle se donna de bonne foi à la dévotion, parti qu'elle avoit commencé d'embrasser en quittant son Époux, qu'elle soutient encore aujourd'hui avec constance, et le seul qui convienne à une femme vertueuse qui ne vit point avec son mari et qui aime sa réputation.

Mademoiselle de Noailles (4), ayeule de la Princesse d'Arma-

(1) Françoise-Adélaïde de Noailles, née le 1er septembre 1704, était la fille aînée d'Adrien-Maurice, duc de Noailles, et de Françoise-Charlotte-Amable d'Aubigné, nièce de la marquise de Maintenon, et fille de Charles, comte d'Aubigné, gouverneur de Berry, et de Geneviève Piètre. (Voy. le P. Anselme, *Histoire généal.*, t. IV, p. 795.)

(2) Louis-Antoine de Noailles, cardinal et commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, né le 27 mai 1651, fils d'Anne, duc de Noailles, mort le 5 février 1678, et de Louise Boyer, dame d'atours de la reine Anne d'Autriche, morte le 22 mai 1697. (Voy. le P. Anselme, *Histoire généal.*, t. II, p. 387, et t. IV, p. 791.)

(3) Toute cette parenthèse est une addition du manuscrit.

(4) Marie-Françoise de Bournonville, fille unique d'Ambroise, duc de

gnac, est d'une origine illustre, de la maison de Bournonville. Après avoir, par son économie et par son intelligence dans les affaires, mis d'abord l'aisance et enfin l'opulence dans la famille du Maréchal son fils, elle étoit parvenue par son esprit, qu'elle avoit infini et adroit et insinuant, à la porter à une grande élévation. Consommée dans l'art de faire habilement sa cour, elle a obtenu de Louis XIV tout ce que son ambition ou son intérêt lui a fait demander. Tout lui étoit propre. Sa faveur augmenta sous le Duc Régent et ne diminua pas après sa mort. Chargée de quantité de filles (1) auxquelles il étoit difficile de procurer des établissemens aussi grands qu'elle l'auroit désiré, elle avoit trouvé le secret de les faire entrer dans les maisons les plus distinguées à peu de frais et presque sans autres avantages que ceux que pouvoient faire espérer l'éclat de son alliance et la considération de son crédit. Malgré son âge très avancé, elle est encore extraordinairement vive, et son esprit n'a rien perdu de sa force. Elle est toujours en mouvement, prend peu de repos et n'en donne guère aux autres. Elle est envieuse, méfiante et trop livrée à l'esprit de tracasserie, source de tourmens continuels et qui rebute à la fin d'autant plus qu'on en a souffert plus longtems.

Attentive à tout ce qui pouvoit contribuer à l'avancement de son fils le Maréchal (2), elle l'avoit marié dès le règne de Louis XIV à une fille de la famille d'Aubigny (3), famille noble à la vérité, mais peu connue à la Cour, avant qu'elle se fût fait un mérite de décorer sa généalogie du nom de Madame de Maintenon (4), Favorite de Louis XIV. On n'a jamais rien su

Bournonville, chevalier d'honneur de la Reine, gouverneur de la ville de Paris, née en 1656, mariée le 13 août 1671 à Anne-Jules, duc de Noailles, lequel mourut à Versailles le 2 octobre 1708, à l'âge de cinquante-neuf ans. Elle était dame du palais de la Reine; c'est sans doute à ce titre qu'elle est appelée *Mademoiselle*. (Le P. Anselme, *Histoire généal.*, t. IV, p. 792.)

(1) Elle eut vingt-deux enfants, dont deux jumeaux morts en naissant. (Le P. Anselme, *Histoire généal.*, t. IV, p. 792 et 793.)

(2) Adrien-Maurice, duc de Noailles. (Voir plus haut, p. 51, note 2.)

(3) Le véritable nom paraît être d'Aubigny, mais le nom de d'Aubigné a prévalu. Cf. Th. Lavallée, *La Famille d'Aubigné*. Paris, 1863, in-8°,

(4) Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, née à Niort le 27 no

de bien positif de l'origine de cette favorite, ni sur sa naissance, que bien des gens ont faite équivoque (1). On prétend que, dès les premiers instants de sa vie jusqu'à un âge fait, elle avoit erré dans différens pays, sans appui, sans amis, sans secours, et qu'elle s'étoit vue réduite à une espèce de servitude. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'étant venue à Paris pour affaires, ou pour y tenter fortune, elle y fit la connoissance de Scarron (2), qui en devint enchanté et crut ne pouvoir mieux faire que de lui offrir sa main. L'établissement n'étoit pas brillant, mais c'en étoit un; le tems d'en espérer d'une certaine espèce étoit passé pour la Maintenon. Sa situation n'étant pas à beaucoup près heureuse, elle ferma les yeux sur la figure de Scarron, ou plutôt elle les y avoit si bien accoutumés qu'elle accepta la proposition sans balancer. Devenue l'épouse de Scarron (3), elle se comporta en femme attentive et reconnoissante. Il mourut et la laissa dans de nouveaux embarras. Elle prit le parti d'intéresser à son sort les connoissances qu'elle avoit faites pendant la vie de son Mari (4), et par leur moyen elle eut le bonheur d'entrer auprès de Madame de Montespan, que Louis XIV aimoit tendrement et de laquelle il avoit eu le Duc du Maine, le Comte de Toulouse, la Duchesse de Bourbon et la Duchesse d'Orléans, femme du Régent. Ce poste la mit à portée de se faire connoître du Roy, qui fut si charmé

vembre 1635, fille de Constant d'Aubigné et de Jeanne de Cardilhac, morte le 15 avril 1719 à la maison de Saint-Cyr. Cf. le P. Anselme, *Histoire généal.*, t. II, p. 428.

(1) L'acte de baptême dressé dans l'église Notre-Dame de Niort, le 28 novembre 1635, est formel; il ne saurait y avoir d'équivoque. Voy. Th. Lavallée, *La Famille d'Aubigné*, p. 48.

(2) Paul Scarron, l'auteur du *Roman comique*, était né à Paris en 1610. Il y mourut en octobre 1660. Son père et son grand-père avaient été tous deux conseillers au Parlement. Voy. Lavallée, ouvr. cité, p. 109. — Édition de 1746 : « *Cheic-Sehdy*, homme de beaucoup d'esprit, mais extrêmement disgracié de la Nature. »

(3) Le mariage se fit au mois de mai 1652. Scarron avait quarante-deux ans, Mademoiselle d'Aubigné n'avait que seize ans et demi. Elle resta veuve à vingt-quatre ans.

(4) Ces « connaissances » étaient principalement la maréchale d'Albret, la duchesse de Richelieu, la marquise de Montchevreuil et la princesse de Chalais qui devint plus tard princesse des Ursins. Ce fut chez la maréchale d'Albret que la veuve de Scarron connut Madame de Montespan. Voy. Lavallée, ouvr. cité, p. 123.

de son esprit qu'il l'éleva sur les ruines de la belle Montespan. Elle prit un si grand empire sur ce Prince, qu'il n'y a point d'exemple dans l'Histoire de France, qu'une Femme sans jeunesse et sans beauté ait gouverné si absolument. A peine futelle montée à ce degré d'élévation, que les d'Aubigny, profitant de quelque ressemblance dans le nom, et comptant bien sur la reconnoissance de la Maintenon, s'empressèrent de se dire du même sang qu'elle. Ils ne se trompèrent point dans le jugement qu'ils en avoient porté. Madame de Maintenon répandit les grâces à pleines mains sur cette famille, qu'elle adopta volontiers et qu'elle mit en honneur. La politique vouloit que les courtisans ambitieux de faire leur chemin recherchassent son alliance; aussi la mère du Maréchal de Noailles n'eut garde de manquer l'occasion d'ouvrir à son Fils le Temple des Honneurs et de la Fortune en lui faisant épouser une parente de la Maintenon. Elle s'appeloit Mademoiselle d'Aubigny. Elle étoit capricieuse, d'une humeur peu commode et extrêmement inégale; mais c'étoit bien le moins qu'on payât le crédit qu'elle apportoit et les avantages considérables que ce mariage procura dès lors et dans la suite au Maréchal de Noailles et à toute sa famille. Elle est morte à l'âge d'environ cinquante ans, assez peu regrettée, et a laissé plusieurs enfans.

Le Duc d'Ayen (1), l'aîné des garçons, a beaucoup d'esprit, surtout de cet esprit critique qui réussit si bien à répandre le ridicule. Il est vif, amusant, souhaité partout où on veut rire aux dépens d'autrui, mais craint des Courtisans et des Femmes de la Cour, que souvent il ne ménage pas dans ses chansons, sorte de point dont on trouve qu'il ne s'acquitte pas mal et qui lui a plus d'une fois attiré des affaires qui, sans le crédit de son père, auroient pu avoir des suites. Il est marié. Sa femme (fille de la maison de Brissac, qui lui a apporté

(1) Louis de Noailles, duc d'Ayen, gouverneur du Roussillon et de Saint-Germain-en-Laye en survivance de son père Adrien-Maurice, duc de Noailles, dont il a été question plus haut, naquit à Versailles le 21 avril 1713, il épousa, le 25 février 1737, Catherine-Françoise-Charlotte de Cossé-Brissac, née le 13 janvier 1724, fille unique de Charles-Timoléon, duc de Brissac. Voy. Moréri, *Dictionnaire historique*, t. VII, p. 1056, col. 1, et le P. Anselme, *Histoire généal.*, t. IV, p. 795.

200,000 livres de rente en mariage) est petite, pâle, extrêmement délicate, d'une humeur plutôt mélancolique que gaie, confinée dans sa famille, sans plaisirs, sans amusemens. Elle charme chaque jour ses ennuis par des exercices de piété presque toujours les mêmes : heureuse s'ils suppléoient dans son cœur au défaut de ce qu'une femme s'imagine pouvoir remplir agréablement ses désirs, et le vide d'une vie oisive et ennuyeuse!

Le Comte de Noailles (1), frère cadet du Duc d'Ayen, est, ainsi que son aîné, de petite taille. Son caractère est plus doux, son commerce plus agréable, son esprit moins vif et moins brillant, mais plus du goût de tout le monde, plus fait pour la société. On le trouve quelquefois un peu sombre et rêveur. Il a les yeux gros et sortans, le visage rond et plein. Ces deux frères, aspirant avec raison aux honneurs militaires auxquels leurs ancêtres sont parvenus, ont pris le parti des Armes, le seul qui convienne à la jeune Noblesse. Le Comte de Noailles a épousé une jeune héritière (l'héritière de la maison d'Arpajon (2), dans laquelle les filles ainsi que les garçons naissent avec le droit de porter le Cordon de l'Ordre de Malte (3); le grand-maître de l'Ordre a accordé le même privilège aux enfants mâles et femelles qui naîtront du mariage du Comte de Noailles avec Mademoiselle d'Arpajon) (4) d'une

(1) Philippe, comte de Noailles, grand d'Espagne de première classe par la démission du maréchal son père, né le 7 décembre 1715. Il fut gouverneur de Versailles. Voy. le P. Anselme, *Histoire généal.*, t. IV, p. 795, et Moréri, *Dict. hist.*, t. VIII, p. 1055, col. 2.

(2) Anne-Claude d'Arpajon, née le 4 mars 1729, fille unique de Louis, marquis d'Arpajon, et de Charlotte Le Bas de Montargis, dame du palais de la reine douairière d'Espagne, veuve du roi Louis Ier. Voy. le P. Anselme, *Histoire généal.*, t. V, p. 899 et 900.)

(3) En reconnaissance du secours qu'il avait apporté à l'île de Malte menacée par les Turcs, le grand-maître de l'Ordre, Jean-Paul Lascaris, accorda à Louis, duc d'Arpajon, le 30 mai 1645, le privilège pour lui et ses descendants aînés d'ajouter à leurs armes la croix octogone de Malte avec les extrémités saillantes comme les portent les chevaliers de Malte, et qu'un de ses descendants serait chevalier en naissant et grand-croix à l'âge de seize ans. Le privilège fut reconnu et certifié le 5 mai 1715 par Raimond Perellos, grand-maître de l'Ordre. Voy. le P. Anselme, *Histoire généal.*, t. V, p. 898.

(4) La comtesse de Noailles, seule héritière de la maison d'Arpajon, fut reçue grand-croix de l'Ordre de Malte, le 13 décembre 1745, par le

naissance illustre, qui, avec des privilèges singuliers et peut-être uniques, lui a apporté des biens considérables, avantages qu'on crut devoir préférer à plus de beauté qu'on auroit pu trouver ailleurs, mais à la vérité avec moins de richesses.

La Duchesse douairière de La Vallière (1), une des sœurs du Maréchal de Noailles, est demeurée veuve du Duc de La Vallière, qui avoit tenu un rang distingué à la Cour. Elle avoit l'esprit délicat, juste et solide, le cœur droit et sincère, un caractère d'âme plein de bonté, de tendresse et de générosité. Elle étoit d'une gaieté aimable, d'un commerce charmant et

bailli de Froulay, ambassadeur extraordinaire de l'Ordre. La cérémonie se fit dans l'église du Temple, au milieu d'une affluence énorme. Une messe précéda la cérémonie. La lettre du grand-maître dont il fut donné lecture portait « qu'il était juste d'accorder cette distinction à Madame la comtesse de Noailles, qu'elle était due à son zèle pour sa religion ainsi qu'à sa naissance et à la considération de ses ancêtres. Nous n'oublierons jamais, disait le grand-maître, le service important que M. le duc d'Arpajon, son bisaïeul, rendit à notre Ordre, lorsqu'il s'empressa de venir à notre secours à la citation de 1645 où il fut fait généralissime de nos troupes ». Deux discours furent ensuite échangés entre l'ambassadeur et la comtesse de Noailles qui, en revenant de l'église, alla chez l'ambassadeur où un dîner splendide fut servi. Le dessert représentait « l'isle de Malte environnée de vaisseaux chrétiens, qui donnaient la chasse à des vaisseaux Turcs dont les uns coulaient à fond et les autres étaient désemparés. On voyait ensuite tous les forts de la place garnis de troupes, et M. le duc d'Arpajon sur le port où il donnait des ordres comme généralissime des troupes de la Religion ». (*Mercure de France*, décembre 1745, t. I, p. 126.)

Il n'y avait que trois autres dames grand-croix de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem : c'étaient la princesse de Rochette en Italie, la duchesse de Wurtemberg et la princesse de Tour-et-Taxis en Allemagne. (*Ibid.*, p. 131.)

(1) Marie-Thérèse de Noailles, née le 3 octobre 1684, épousa, le 16 juin 1698, Charles-François de La Baume Le Blanc, marquis, puis duc de La Vallière, né le 23 janvier 1670, fils de Jean-François de la Baume Le Blanc, marquis de La Vallière, et de Gabrielle Glé de la Cottardaie, son épouse.

En considération de ce mariage, la princesse de Conti, cousine germaine maternelle du duc de La Vallière, qu'on désignait sous le nom de *première douairière* pour la distinguer de sa belle-sœur Marie-Thérèse de Bourbon-Condé, mariée à François-Louis, prince de Conti, et qu'on appelait *seconde douairière*, lui avait fait donation, par acte du 8 juin 1698, de biens considérables, et notamment des terres et baronnies de Châteaux et Vaujours en Anjou et de Saint-Christophe en Touraine, réunies sous le titre de terres et seigneuries de La Vallière. Cf. le P. Anselme, *Histoire généal.*, t. V, p. 474 et suiv.; Barbier, *Journal*, t. I, p. 138, note 3, et t. II, p. 230.

d'un excellent conseil, dévote sans affectation, officieuse, bienfaisante, sensible aux plus petits services. Elle jouissoit d'une réputation justement méritée. Quoiqu'elle eût au moins soixante ans, elle étoit recherchée et considérée, parce qu'elle avoit abondamment de ce vrai mérite qui fait l'ornement de tous les âges. Il s'en faut bien que son fils le Duc de La Vallière (1) lui ressemble, quoiqu'il soit né avec de l'esprit et un extérieur aimable. Son cœur, son caractère et son humeur avoient besoin de se former sur ceux de la Duchesse sa mère et de prendre une certaine connoissance que le tems et des exemples domestiques si dignes d'être imités pouvoient raisonnablement faire espérer. Il a une femme dont la personne est toute charmante. Ce n'est pas une beauté régulière, mais on l'en trouve plus aimable; on ne la voit point impunément, et cependant on craint de ne la voir pas assez. Elle n'est ni blonde ni brune, mais elle a tout le piquant de l'une et tout l'éclat de l'autre. Ses yeux sont grands, bien ouverts, tendres et languissans, et cependant vifs et pleins de feu; elle a le coup d'œil fin, la bouche belle, le souris charmant, le son de voix touchant, la taille telle qu'il faut l'avoir pour être bien faite, la gorge d'une grande beauté, le port noble, et tant de différentes sortes d'agrémens, qu'elle ne peut pas faire le moindre mouvement qu'on ne se sente ému. En un mot, tout son extérieur est extrêmement intéressant. Elle a l'esprit léger, le cœur tendre, mais peu constant, l'humeur coquette, et le caractère tel qu'elle le veut. Elle passe pour aimer les plaisirs, pour en être peu économe, et trop peu délicate dans le choix qu'elle en fait. Elle est trop entraînée par ses penchans pour les pouvoir sacrifier à sa réputation. Son imagination est vive, s'allume aisément et met dans ses sentimens et dans ses mouvemens un certain désordre qu'elle ne cherche pas même à cacher.

(1) Louis-César de La Baume-Le Blanc, comte et ensuite marquis de La Vallière, prit le titre de duc de Vaujours, lors de la cession que son père lui fit de son duché et pairie; il épousa, le 19 février 1732, Anne-Julie-Françoise de Crussol, née le 11 décembre 1713, fille de Jean-Charles de Crussol, duc d'Uzès, et d'Anne-Marie-Marguerite de Bouillon. Cf. MORÉRI, *Dict. hist.*, t. X, p. 445.

La Duchesse d'Antin (1), femme du Marquis d'Antin, l'aîné des fils de la Comtesse de Toulouse du premier lit, est d'une taille avantageuse. Elle a l'air noble, de beaux traits, une peau et un teint éblouissans. C'est une des plus aimables femmes de la Cour, et qui plaît d'autant plus qu'elle n'emprunte rien de l'art. Elle ne manque pas d'esprit; elle est douce, bonne, mais si bien dominée par la passion du jeu, qui ne la traite pas favorablement, qu'elle est obligée de recourir, pour réparer ses pertes, à des expédiens qui ne conviennent ni à son rang ni à sa naissance. Elle passe pour avoir beaucoup de vertu. Les médisans de la Cour, toujours attentifs à éplucher la conduite des uns et des autres et qui se croyent en droit de mettre le taux à la réputation, en conviennent, mais d'un air à en faire mal juger. Leur ton et leurs manières en disent d'autant plus qu'ils affectent d'en dire peu. Elle a apporté de gros biens en mariage; mais les folles dépenses de son Mari, ses débauches outrées avec des femmes perdues et sa conduite déréglée avoient mis dans sa maison un si grand désordre que tous, depuis les maîtres jusqu'au dernier des valets, y vivoient mal. Les grands biens qu'avoit laissés l'aïeul (2) du Marquis d'Antin, et ceux de sa Femme, étoient engagés, ou saisis par des

(1) Marie-Victoire-Sophie de Noailles, marquise de Gondrin, avait épousé en premières noces, le 25 janvier 1707, Louis de Pardaillan, marquis de Gondrin, qui mourut à vingt-quatre ans, le 5 février 1712. Elle se remaria, le 22 février 1723, avec son oncle, le comte de Toulouse, prince légitimé de France. De son premier mariage, elle eut trois fils : 1° Louis de Pardaillan, duc d'Antin et d'Épernon, qui épousa *Françoise-Gillone de Montmorency-Luxembourg* et mourut en 1743; 2° Antoine-François de Pardaillan, marquis de Gondrin, né le 10 novembre 1709 et mort sans enfants à Brest le 24 avril 1741; ce dernier avait épousé en 1737 Mademoiselle de Carbonnel de Canisy; 3° Charles-Hippolyte de Pardaillan, seigneur de Montcontour, qui mourut jeune.

Le « marquis d'Antin », dont il est ici question, malgré l'erreur du ms. dont l'auteur eût dû écrire « marquis de Gondrin », est donc bien le fils aîné de la comtesse de Toulouse, et non pas son second fils. Voy. le P. ANSELME, *Histoire généal.*, t. V, p. 183.

(2) L'aïeul du duc d'Antin était Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, né le 5 septembre 1665, premier duc d'Antin, en faveur de qui le marquisat d'Antin avait été érigé en duché-pairie par lettres patentes du mois de mars 1711. Il avait épousé, le 21 août 1686, Julie-Françoise de Crussol, fille du duc d'Uzès, et avait exercé la charge de surintendant des bâtiments, arts et manufactures de France jusqu'en l'an 1726, où cette place avait été supprimée; il conserva cependant le titre de direc-

créanciers. Le Marquis d'Antin (1) étoit né avec de l'esprit, beaucoup de bonnes qualités et une figure très aimable; mais son goût pour les plaisirs grossiers et le commerce des gens les plus méprisables avoient fait disparoître tous ses avantages. Il étoit tombé dans l'abrutissement et est mort avant trente-cinq ans, sans avoir voulu se prêter sérieusement à aucun arrangement pour les affaires de sa maison, qu'il laissa à débrouiller à son Fils (2), jeune seigneur de quatorze à quinze ans, qui donne d'assez belles espérances.

Entre les voluptueux qui se sont faits du renom, le Chevalier d'Orléans (3), Grand-Prieur de France, fils du Régent et de la belle d'Argenton (4), n'est pas un des moins célèbres.

teur général des bâtiments du roi. Voy. *Mémoires de d'Argenson*, t. I, p. 165, note 3, et le P. Anselme, *Histoire généal.*, t. V, p. 182 et 183.

(1) Lisez « Marquis de Gondrin » (note 1 de la page précédente).

(2) Il est ici question de Louis de Pardaillan de Gondrin, né le 15 février 1727. Filleul de Louis XV, il devint en 1743 colonel du 18e régiment dont il avait été enseigne sous les ordres de son père; puis gouverneur et lieutenant général de l'Orléanais, du pays chartrain et d'Amboise. Devenu maréchal de camp, il mourut à l'armée de Westphalie, à Brême, dans la nuit du 13 au 14 septembre 1757; il n'avait que trente ans. Sa branche et sa pairie s'éteignirent avec lui.

Les affaires de sa succession se compliquèrent de celles de la succession du premier duc d'Antin, son aïeul, et donnèrent lieu à un arrêt du Conseil d'État du 22 septembre 1742. Voy. Bibliothèque nationale, *Dossiers bleus*, vol. 510, dossier 13231, fol. 3 v° et 33; *Pièces originales*, vol. 2194, fol. 140 et suiv.; le P. Anselme, *Histoire généal.*, t. V, p. 183 et 184, et Barbier, *Journal*, t. II, p. 292.

(3) Jean-Philippe-Baptiste, dit *le Chevalier d'Orléans*, fils naturel du Régent, né en 1702, légitimé en 1706, mort au Temple à l'âge de quarante-six ans, après une vie de débauches suivies d'une telle dévotion qu'elle l'épuisa plus encore que ses débauches. (Barbier, *Journal*, t. III, p. 35.)

On lit ce qui suit dans une lettre de Madame, mère du Régent, en date du 18 juin 1715 : « J'irai au collège des Jésuites voir jouer une comédie par des élèves qui sont tous des enfants de condition. Parmi eux il y a un garçon que mon fils a eu de la Séry, qui était une de mes filles d'honneur; il s'appelle le chevalier d'Orléans; il montre beaucoup de moyens, mais il n'est pas joli et il est petit pour son âge. » (*Correspondance de Madame*, édition Charpentier, t. I, p. 169.)

(4) Il y a probablement là un jeu sur le nom de famille de la maîtresse du Régent, qui était née *Le Bel* de La Boissière de Séry (Marie-Louise). Elle mourut en 1748. (Voy. page 35, note 2.) « Mlle de Séry, dit Saint-Simon, était une jeune fille de condition, sans aucun bien, jolie, piquante, d'un air vif, mutin, capricieux et plaisant. » Édition Chéruel, t. V, p. 207. — « Sa beauté n'était pas parfaite, mais elle avait beaucoup d'agréments, un air vif et modeste, un esprit doux, une vraie tendresse pour son amant; elle n'aima que lui et l'aima ardemment. » (La Mothe,

Une figure très aimable, un air fier, une physionomie mêlée de douceur et de vivacité, une taille au-dessous de la grande, mais dégagée et bien prise, une démarche noble et ce certain je ne sçai quoi qui pare si bien, lui donnent un extérieur charmant. Il a de l'esprit, beaucoup d'enjouement, le caractère bon, mais léger, un penchant violent pour les Femmes et une passion démesurée pour le Jeu, qu'il entend mal. Il a donné des preuves de son courage, surtout dans un combat singulier que lui attira avec le Marquis de Conflans (1) son humeur quelquefois difficile, et où il a été dangereusement blessé. Ses emplois et ses revenus sont considérables; mais sa profusion et sa dissipation ont été si grandes qu'il en est continuellement réduit aux expédiens. L'usage immodéré des plaisirs, de longues et fréquentes veilles ont enfin pris si fort sur son tempérament, que sa santé en est considérablement altérée. Soit que son état, qui est devenu très fâcheux, lui ait fait craindre une mort prochaine à un âge où on ne fait que commencer à goûter la douceur de la vie (car il n'a guère plus de quarante ans), soit que de sérieuses et solides réflexions lui ayent ouvert les yeux sur sa conduite, on l'a vu tout d'un coup se jetter dans la dévotion. Pour mériter le nom d'homme aussi vertueux qu'il l'avoit été peu, il donne dans l'extrême et ne vit que de légumes apprêtés seulement à l'eau et au sel; il fréquente les églises et les prêtres, et fait des aumônes. Ce changement de vie a paru admirable à certaines gens, singulier au plus grand nombre, et à quelques-uns l'ouvrage de la politique plutôt que d'une vraie conversion.

Le Chevalier d'Orléans prit possession du Grand-Prieuré à Malte, le 21 septembre 1719, fit ses vœux le 26 du même mois,

Vie de Philippe d'Orléans, t. I, p. 22. — Voy. aussi, au tome XXXIX de la collection de Chansons dite de Maurepas, un couplet fait par le Régent sur Mlle de Séry.)

(1) Eustache, chevalier, puis marquis de Conflans, colonel du régiment d'Auxerrois, né en 1719. Le duel auquel on fait allusion eut lieu à la suite d'une dispute qu'il avait eue avec le Chevalier d'Orléans au chapitre que l'Ordre du Temple tenait le lendemain de la Saint-Barnabé. (Barbier, *Journal*, t. II, p. 150, note 1. — Cf. *Mémoires du duc de Luynes*, t. I, p. 212.)

et partit le 7 octobre pour venir en France. On donna à M. de Vendôme (1) 19,000 livres de pension par mois et son logement au Temple sa vie durant, pour la cession qu'il avoit faite du Grand-Prieuré de France à M. le Chevalier d'Orléans (2).

Le Royaume (3) jouissoit d'une paix profonde; mais le Cardinal de Fleury doutoit avec quelque espèce de raison qu'elle pût durer encore longtemps. La jalousie de certaines Puissances ennemies de tout tems de la France, le mépris qu'elles avoient peut-être conçu pour l'administration d'un homme dont le genre de vie avoit été jusqu'alors bien éloigné du Gouvernement, des Traités entre différens Princes, des armemens considérables qui se faisoient dans les États voisins, tout annonçoit une guerre prochaine et que le Cardinal jugeoit inévitable pour la France, attendu sa position et l'influence qu'elle a dans les affaires générales de l'Europe. En conséquence, ce Ministre renouvella les anciennes alliances, en fit de nouvelles, et à tout événement se mit en état. Les troupes furent augmentées, tous les Officiers eurent ordre de faire leurs équipages et de se rendre incessamment à leur Corps. Les Généraux furent nommés, les places et les frontières pourvues.

On étoit au moment d'une rupture (4), et les armées étoient

(1) Philippe de Vendôme, né le 23 août 1655 et mort à Paris le 24 janvier 1727, était le petit-fils de César, duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort. Le duché-pairie de Vendôme, qui faisait partie du patrimoine de ce roi, lui fut donné par contrat passé à Angers le 3 avril 1598. Il avait été légitimé antérieurement par lettres patentes du 6 janvier 1595, et devint grand-prieur de France. (Le P. ANSELME, *Hist. généal.*, t. I, p. 196 et 199. — Saint-Simon en a fait un triste portrait; voy. édition de Boislisle, t. XIII, p. 298-299 et 568.)

(2) Ce paragraphe manque dans les éditions, même dans celle de 1746.

(3) Dans les éditions (sauf dans celle de 1746), cette phrase, qui fait suite au portrait de M. Orry (voy. plus haut, p. 49), commence par le mot : « Cependant... »

(4) Le manuscrit donne ici cette parenthèse : « On auroit vu renaître une guerre aussi cruelle que celle de 1701, si la Cour de Vienne eût secondé l'entreprise des Espagnols, ou que le Ministre de France n'eût voulu à quelque prix que ce fût entretenir la paix. Dans ces circonstances, le Pape offrit sa médiation, et le 17 mars 1727, on signa à Paris des articles préliminaires, dont les plus importans regardent la suspen-

sur le point d'entrer en campagne, quand un esprit de conciliation s'empara de toutes les Puissances. Ainsi le grand appareil qu'avoit fait le Cardinal Ministre ne servit à rien, si ce n'est peut-être à faire rentrer les Ennemis de la France en eux-mêmes et à leur inspirer pour elle plus d'égards et de circonspection. Tous les Princes mirent bas les armes, en envoyant à l'envi leurs Ambassadeurs à Soissons, que le Cardinal leur avoit assigné pour y discuter les intérêts respectifs des parties et travailler à assurer la tranquillité de toute l'Europe. Ce fut ainsi que toutes les Puissances se virent réduites à venir traiter sous ses yeux, pour ainsi dire, et prendre le ton qu'il lui plut de donner.

La France acquit beaucoup d'honneur et de gloire dans cette conjoncture; mais la meilleure part en fut due à M. Chauvelin (1), sur la tête duquel le Cardinal de Fleury, qui

sion de la Compagnie d'Ostende pendant l'espace de sept ans et la convocation d'un Congrès, indiqué d'abord à Aix-la-Chapelle, ensuite à Cambray, assemblé en effet à Soissons le 14 juin 1728, et que les négociations particulières de Séville rendirent bientôt inutile, le 9 novembre 1729. »

Il s'agit de la coalition formée contre la France en 1701 par Guillaume III, roi d'Angleterre, sous le nom de *grande alliance*. — Le pape dont il est question est Benoît XIII, né le 2 février 1649, élu pape le 29 mai 1724 et mort le 21 février 1730. — Un traité, dit de Séville, auquel les Provinces-Unies accédèrent le 21 novembre 1729, garantissait à l'Espagne la possession de Parme et de Plaisance, à la condition qu'elle retirât sa protection à la Compagnie d'Ostende. Cf. DUMONT, *Recueil des traités*, t. VIII, 2e partie, p. 158 et 160.

La Compagnie d'Ostende ou des Pays-Bas fut d'abord, vers 1717, une simple société de commerce avec l'Inde, entièrement indépendante; elle n'obtint de lettres patentes que le 19 décembre 1722. Son capital s'élevait à 6 millions de florins: mais à peine commençait-elle à se développer qu'elle suscita la jalousie et les craintes de la plupart des puissances de l'Europe qui protestèrent contre son existence et formèrent dans ce but une ligue défensive. — Pour éviter les graves conséquences qui allaient se produire, la cour d'Autriche jugea politique de sacrifier la Compagnie, et c'est en échange de ce sacrifice que Charles VI obtint la reconnaissance de la Pragmatique Sanction. On essaya plus tard, mais sans succès, de reconstituer la Compagnie, qui disparut définitivement en 1784. Cf. BONNASSIEUX, *Les Grandes Compagnies de commerce* (Paris, 1892, in-8°), p. 429 et suivantes.

(1) Germain-Louis Chauvelin, né en 1685, mort le 1er avril 1762. Il était président à mortier au Parlement de Paris, quand il devint garde des sceaux. M. de Nicolaï, premier président de la Chambre des comptes, qui était venu le féliciter à cette occasion, le complimenta ainsi : « Monsieur le Président Chauvelin, lui dit-il, vous vous levez bien matin; il

le destinoit à lui succéder, avoit réuni la charge de premier Secrétaire d'État à celle de Garde des Sceaux, après la disgrâce de M. d'Armenonville et la démission de M. de Morville, son fils, deux hommes dont nous avons parlé ci-devant.

M. Chauvelin étoit d'une famille distinguée entre les Gens de Loi, parmi lesquels il avoit rempli avec éclat une des principales charges. Il étoit grand politique, doué d'un génie supérieur, mais à craindre. A un esprit fin et délicat il joignoit un abord facile et gracieux, un commerce charmant, une conversation séduisante; il étoit lié avec les plus grands Seigneurs de la Cour, vivoit avec eux sans bassesse, étoit bienvenu (1) des femmes, attentif à se faire des amis puissans dont le crédit pût le soutenir en cas de disgrâce; habile à découvrir ses ennemis, déconcertant leurs projets d'autant plus sûrement qu'il connoissoit toutes les intrigues de la Cour; ayant des vues étendues, des desseins vastes et des correspondances extrêmement multipliées; secret sans affectation, sacrifiant une partie de son sommeil aux affaires, et conséquemment expéditif; embrassant beaucoup d'objets, mais capable d'y suffire; aimant les gens de mérite, protégeant les Beaux-Arts, ardent à les faire fleurir; aimé et recherché par les Étrangers qui sortoient d'auprès de lui contens, toujours enchantés; craint pour toutes les Puissances de l'Europe, ne refusant que ce qu'il lui étoit impossible d'accorder, accompagnant ses refus de beaucoup de politesses et de témoignages d'affection; supérieur en tout au Cardinal, dont il avoit toute la confiance,

n'est plus question que de savoir si vous vous coucherez bien tard. » Le roi lui retira en effet les sceaux au mois de février 1737, et M. de Jumilhac fut chargé de le conduire ainsi que sa femme dans sa terre de Grosbois. Dans sa jeunesse, on l'appelait le *beau Grisenoire* à cause de la terre de Crisenoy qui appartenait à sa famille. C'était, dit d'Argenson, un *très honnête homme* et un grand citoyen, qui avait les *manières d'un fripon.* Il avait épousé la fille de Fontaine des Nouées, riche commerçant d'Orléans; son père avait été conseiller d'État et avait eu l'intendance de la Franche-Comté. Au seizième siècle, on compte plusieurs avocats célèbres de ce nom; l'un d'eux (Christophe-François-Toussaint) l'était, en 1580, de l'abbaye de Sainte-Geneviève. (D'Argenson, *Mémoires*, t. II, p. 239. — Duc de Luynes, *Mémoires*, t. I, p. 182 et 183. — Mathieu Marais, *Journal*, t. III, p. 229.)

(1) Les éditions donnent : « bien voulu ».

mais s'ennuyant d'être en second, d'autant plus qu'il sentoit sa supériorité. En un mot, on peut dire que c'étoit un homme de mérite.

A l'exception des Finances et du Commerce intérieur du Royaume, dont M. Orry étoit chargé, le détail des affaires étoit partagé entre trois hommes qui en rendoient compte à M. Chauvelin, qui en conféroit ensuite avec le Cardinal de Fleury.

Le premier est M. le Comte de Maurepas (1), qui avoit, comme il a encore aujourd'hui, la Marine et le Commerce extérieur. Il a le visage long et maigre, le front grand, les yeux bleus fort ouverts, le regard assez doux, le nez long, la bouche ni grande ni petite, le menton pointu, la tête un peu aplatie, la phisionomie revenante, le teint pâle, l'air délicat, la taille grande et mince, la jambe sèche, le port assez noble. Il est vif, ambitieux, né avec beaucoup d'esprit; possédant toutes les délicatesses de la langue, s'exprimant avec grâce; capable et travaillant avec facilité, mais paresseux, défaut que son goût pour la table et les plaisirs, auxquels il donne souvent des nuits entières, rend forcé par la nécessité indispensable de reprendre sur le jour le repos qu'il perd la nuit. Il est entré jeune, sous le règne de Louis XIV, dans le poste qu'il occupe (2), et l'ayant rempli pendant plusieurs années, il y a

(1) Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas et de Pontchartrain, né le 9 juillet 1701, mourut le 21 novembre 1781. Il était fils de Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain, et de Christine-Éléonore de Roye de La Rochefoucauld, et avait épousé, le 19 mars 1718, Marie-Jeanne Phélypeaux de La Vrillière, sœur du comte de Saint-Florentin. Il fut nommé à la marine le 11 août 1723. Cf. Moréri, *Dict. hist.*, t. VIII, p. 261 et 262.

(2) Le manuscrit ajoute : « Il n'a exercé la charge de Secrétaire d'État en chef qu'en 1719, un an après son mariage avec Mademoiselle de La Vrillière, âgée alors de quatorze ans, et lui en ayant de seize à dix-sept. M. de Pontchartrain, père de M. de Maurepas, et M. de La Vrillière, père de la Demoiselle, convinrent en arrêtant ce mariage que la jeune Épouse resteroit un an dans un couvent et que pendant cet intervalle M. de Maurepas demeureroit avec M. le Marquis de La Vrillière pour se former, sous la direction de cet habile Ministre, aux fonctions de la charge de Secrétaire d'État; après quoi ils auroient la permission d'habiter ensemble. Pour lors M. de Maurepas seroit en état d'exercer sa charge en chef. » — Louis Phélypeaux, marquis de La Vrillière, de Châteauneuf, de Tanlai, comte de Saint-Florentin, né le 14 avril 1672,

acquis une grande expérience dont il ne fait pas tout l'usage qu'il devroit et pourroit faire. Il aime les Gens de Lettres et les Beaux-Arts; il s'est fait des amis et sçait se les conserver; mais il ne se livre qu'à un petit nombre de voluptueux comme lui, avec lesquels, et assez souvent en compagnie de Femmes galantes, il fait le soir des parties secrètes, dont les mets les plus exquis et les vins les plus délicieux font moins l'agrément que l'abondance des choses fines, délicates, galantes, mêmes libres, qui s'y disent, et les scènes originales qui s'y passent. Il est aimé de tout le Corps de la Marine, pour lequel il s'intéresse fortement en toute occasion. Il a sçu plaire au Roy, dont il est regardé de bon œil, et n'étoit pas mal dans l'esprit du Cardinal Fleury, auquel on lui a reproché d'avoir fait la cour, avec quelque sorte de bassesse, foiblesse que le soin de sa fortune, la considération et les avantages attachés à une grande place pourroient rendre excusable.

Le second étoit M. Bauyn d'Angervilliers (1) que le Cardinal avoit tiré de l'intendance d'Alsace pour lui donner le détail de la Guerre; homme trop peu capable pour cet emploi, dont il ne remplissoit les fonctions que par le secours des gens consommés, des lumières et des travaux desquels il tiroit tout l'honneur.

secrétaire d'État après la mort de son père en 1700, mourut le 17 septembre 1725; il avait épousé, le 1er septembre 1700, Françoise de Mailly, fille de Louis, comte de Mailly, et de Marie-Anne de Sainte-Hermine, dame d'honneur de la Dauphine. (Moréri, *Dict. hist.*, t. VIII, p. 260, col. 1.)

(1) Nicolas-Prosper Bauyn, seigneur d'Angervilliers, né le 15 janvier 1675, mort au château de Marly le 15 février 1740; conseiller au Parlement de Paris à 18 ans; en 1702, intendant d'Alençon, puis de l'Alsace en 1722, et enfin de la généralité de Paris en 1728. Il remplaça Le Blanc à la guerre le 23 mai 1728, fut déclaré ministre d'État le 30 décembre 1729, et resta en fonctions jusqu'à sa mort. Son père était Prosper Bauyn, seigneur d'Angervilliers, maître de la Chambre aux deniers du roi, et sa mère Gabrielle Choart de Buzanval. Il avait épousé, le 14 juin 1694, Marie-Anne de Maupeou, fille de Charles de Maupeou, conseiller du roi, maître ordinaire en la Chambre des comptes, et de Madeleine Le Charron. Ils ne laissèrent qu'une fille. M. d'Angervilliers mourut sans fortune; le roi accorda à sa veuve une pension de 20,000 livres. La famille des Bauyn descendait de Prosper Bauyn, lequel était un médecin de la ville de Bâle et avait été amené en France par le roi Henri III. (Voyez Bibliothèque nationale, *Pièces originales*, vol. 232, fol. 127; *Dossiers bleus*, vol. 66, dossier n° 1603, fol. 1 r°, et 4 v°. — *Mercure de France*, février 1740, p. 396. — Duc de Luynes, *Mémoires*, t. III, p. 143.)

Le troisième étoit M. de Saint-Florentin (1). Il avoit la direction, comme il a encore aujourd'hui, des affaires générales de la Religion prétendue Réformée, l'expédition de la feuille des bénéfices, les économats, etc. C'est un petit homme tout rond, sans ambition, de peu de capacité, et que les plaisirs et le comerce des Femmes occupent plus que les affaires. Le Cardinal l'avoit trouvé en place, et l'y laissa, ayant jugé apparemment que le détail dont il étoit chargé ne demandoit pas un homme de plus grande intelligence.

A bien examiner les différens hommes d'Etat dont nous avons parlé, à comparer leur esprit, leurs talens, leurs caractères, leurs vertus et leurs défauts, on ne peut guères juger favorablement du Gouvernement de la France; et il y a lieu d'être étonné que ce Royaume, quoique riche, puissant et peuplé de sujets braves, industrieux, pleins d'un attachement inviolable pour leur Souverain, ait pu se soutenir. M. Chauvelin était le seul qu'on pût dire avoir presque toutes les qualités nécessaires à un grand Ministre; mais si la jalousie de ses confrères ne réussissoit pas à faire rejetter les projets avantageux qu'il proposoit, leur incapacité, leur paresse, et leur peu de bonne volonté en faisoient manquer l'exécution. Ainsi cet Empire se gouvernoit de lui-même, pour ainsi dire, et par l'habitude d'un certain esprit d'ordre et d'arrangement contractée depuis longtems; ou plutôt le souverain Maître des Couronnes protégeoit celle de France, et sa divine Providence veilloit à sa conservation.

Que le sort des Rois est à plaindre! Leur grandeur, leur gloire, le bonheur de leurs peuples dépendent de ceux qu'ils

(1) Louis Phélypeaux, comte de Saint-Florentin, marquis de La Vrillière et de Châteauneuf-sur-Loire, baron d'Évry-le-Châtel, né le 18 août 1705, mourut le 27 février 1777. Fils du marquis de La Vrillière, beau-frère et cousin du comte de Maurepas, il n'avait pas encore vingt ans quand il fut pourvu de la charge de secrétaire d'État en survivance et sur la démission de son père; sa femme, Amélie-Ernestine, fille d'Ernest-Auguste de Platen, comte du Saint-Empire, et de Sophie-Carcline-Ève-Antoinette d'Offelen, passait pour avoir été au mieux avec le contrôleur général Machault. Le comte de Saint-Florentin, qui était chargé des affaires de la religion, poursuivit les protestants avec acharnement. (MORÉRI, *Dict. hist.*, t. VIII, p. 266, et D'ARGENSON, *Mémoires*, *passim*.)

choisissent pour l'administration de leurs États, et ce choix n'est presque jamais l'effet de la connoissance qu'ils ont des hommes et la récompense du mérite, mais le plus souvent l'ouvrage de la faveur ou du hazard. De là la ruine des monarchies les plus solidement fondées, ruine plus ou moins prompte, à proportion du plus ou du moins d'hommes incapables et vicieux qui se trouvent en place, et du temps qu'ils y restent. Grande et utile leçon, que l'histoire de tous les siècles donne aux Souverains et qu'on ne peut trop leur répéter!

Quittons un moment la France pour rendre compte d'un événement qui surprit toute l'Europe. Victor-Amédée (1), duc de Savoye (2), et qui depuis dix ans avoit su ajouter à ses États le Royaume de Sardaigne, las de commander à des sujets qui ne l'étoient pas moins d'obéir, se détermina tout à coup à abdiquer en faveur de son fils Charles-Emmanuel III (le 30 septembre 1730) (3), âgé de vingt-neuf ans et quelques

(1) Victor-Amédée II était né le 14 mai 1666.

(2) Le manuscrit, où on lit par erreur « roy de Sardaigne » au lieu de « duc de Savoye », ajoute ici les renseignements suivants : « Il avoit épousé Anne-Marie d'Orléans, fille de Philippe de France, frère unique du Roy Louis XIV, et d'Henriette d'Angleterre, fille de Charles Ier, morte à Saint-Cloud en 1670. C'est par ce mariage que ce prince établit ses prétentions sur la couronne d'Angleterre, dont il étoit plus proche héritier que la Maison d'Hanovre, si la religion catholique et romaine qu'il professoit ne l'eût pas écarté du trône par des actes publics qui établissent la succession de la Grande-Bretagne dans la ligne protestante, à l'exclusion de toutes les branches catholiques romaines. Il demeura à l'âge de neuf ans sous la tutelle de sa mère, Princesse de Savoye. Son père, Charles-Emmanuel II, étoit mort en 1675; il étoit fils de Victor-Amédée Ier et de Christine de France, fille d'Henri IV, sœur de Louis XIII, d'Elizabeth, femme de Philippe IV, Roy d'Espagne, et d'Henriette-Marie, femme de Charles Ier, Roy de la Grande-Bretagne. »

Élisabeth ou Isabelle mourut le 6 octobre 1644. (*Art de vérifier les dates*, t. I, p. 772.) — Philippe IV, né à Valladolid le 8 avril 1605, mourut le 17 septembre 1665. (*Ibid.*, p. 771.)

Charles Ier, né le 17 novembre 1600, mourut décapité le 9 février 1649.

(3) Cette date n'est donnée que par le manuscrit. L'acte d'abdication porte d'ailleurs la date du 3, et non pas du 30 septembre 1730. Voyez Carutti, *Storia del regno di Vittorio Amedeo II* (Turin, 1856, in-8°, p. 172). Les divers incidents relatifs à cette abdication ont été relatés dans un petit volume in-12, imprimé à l'Imprimerie royale de Turin en 1734, et intitulé : *Histoire de l'abdication de Victor Amédée roi de Sardaigne, de sa détention au château de Rivoli et des moyens qu'il s'est servi pour remonter*

mois. Il ne se réserva qu'un revenu honnête (1) et le château de Rivoli, où il se retira avec une Femme qu'il aimoit beaucoup (2) et un petit nombre d'Officiers. L'abdication de ce Prince trouva des incrédules jusqu'au moment qu'on fut assuré que le Prince son fils étoit en effet paisible possesseur des États du Roy son père. Entre les différens motifs qu'on a cru avoir déterminé (3) Victor-Amédée, celui qui paroît le plus vraisemblable est que ce Prince, déjà avancé en âge, ne doutant pas que ses sujets peu contens de lui et extrêmement attachés à son fils, qu'il ne regardoit pas comme le moindre obstacle à ses vues, refuseroient de reconnoître pour leur Souveraine Mademoiselle de Cumiane, veuve du Comte de Saint-Sébastien (4), avec laquelle, aveuglé par son amour, il avoit formé le dessein de partager son trône, préféra, au

sur le trône. Cette histoire, sous forme de lettre datée de Dresde, le 29 janvier 1732, a été attribuée par Œttinger à Lamberti, mais elle ne semble pas être de lui, si on en juge par la note A de la première page; elle doit être du marquis de Trivié, envoyé du roi à la cour de George I[er] d'Angleterre. Voyez également ***Miscellanea di storia italiana edita per cura della regia deputazione di storia patria*** (Turin, 1871, t. XIII) : ***Memorie aneddotiche sulla corte di Sardegna, del conte di Blondel, ministro di Francia a Turino sotto il re Vittorio-Amedeo e Carlo Emanuele III.***

(1) Ce revenu s'élevait à 50,000 écus; l'écu piémontais valait environ 2 florins argent de Hollande. Voyez l'***Hist. de l'abdication de Victor-Amédée***, déjà citée.

(2) Note de l'édition de 1763 : « C'est la Comtesse de Saint-Sébastien ou Marquise de Spigne. Elle étoit fille du Comte de Cumiane, depuis Marquis de Saint-Thomas, Ministre d'État de Victor-Amédée. Il l'aima dans sa jeunesse, lorsqu'elle étoit fille d'honneur de Madame Royale, mère du Roi. On la maria au Comte de Saint-Sébastien, après la mort duquel elle sçut rallumer les premiers feux du Roi Victor et l'engagea même, par les bons offices du Père Andormiglia et du Docteur Borgo, Curé de Saint-Jean, à l'épouser. » Voyez la note 4 ci-après.

(3) Le manuscrit porte : « Outre... devoir déterminer. »

(4) Le comte Novarina de Saint-Sébastien était premier écuyer de Madame Royale. La comtesse était brune, bien faite; ses yeux étaient noirs et pleins de vivacité. Il existe au château de Cumiane un portrait d'elle qui la représente en pied, la main étendue sur une table, portant déjà la couronne de reine. Elle était entrée à quinze ans en qualité de fille d'honneur chez Madame Royale; Victor-Amédée en était devenu amoureux et lui avait promis de l'épouser. Le Père Dormiglia et l'abbé Boggio de Sangano étaient du complot; le marquis d'Ormea, ambassadeur à Rome, avait même été chargé de demander au pape une dispense de mariage en blanc pour un chevalier de Saint-Maurice qui voulait épouser une veuve. Voyez CARUTTI, *Storia*, déjà citée, p. 462 et suivantes.

danger de commettre son autorité et au désagrément de ne pas réussir dans une chose qu'il avoit à cœur, de mener loin du trône une vie douce et tranquille avec cette même femme, qu'on dit qu'il épousa. Mais, excité par les discours artificieux de cette Favorite ambitieuse, qui avoit tout pouvoir sur lui, il ne tarda pas à se repentir d'avoir abandonné le trône. Il ne lui manquoit qu'un prétexte plausible pour y remonter, et que des moyens suffisans pour ne pas manquer son coup. On lui fournit des moyens dans le grand nombre de mécontens que son fils venoit de faire, en déplaçant, sans nul égard à sa recommandation, les Ministres et les principaux Seigneurs dont ses Conseils étoient composés, et on lui fit trouver le prétexte dans la conduite du Gouvernement présent, qui ne pouvoit être regardé que comme une censure du sien; conduite qui, disoit-on, donnoit de justes craintes que des États qu'il avoit agrandis et rendus florissans pendant un long règne, ne tombassent en décadence par le peu de lumières et par l'imprudence d'un Prince qui se livroit à des Ministres que le Gouvernement précédent, si éclairé, avoit cru devoir tenir toujours éloignés des affaires; gens d'ailleurs qu'on pouvoit avec raison soupçonner de ne penser qu'à leurs intérêts, au détriment de l'État, puisqu'ils ne s'attachoient qu'à écarter tous ceux qu'une grande expérience et une exacte fidélité mettoient seuls en état de s'opposer à leurs pernicieux desseins. Ces discours, souvent répétés, firent leur effet. Victor-Amédée (1) se forma secrètement un parti puissant, à l'aide duquel il seroit certainement remonté sur le trône, si le Roy son fils, presque au moment de l'exécution, n'avoit pas, par les soins du marquis d'Ormea, Ministre habile et vigilant, été informé de ce qui se tramoit contre lui. Il prévint son père et le fit prendre à Turin (2), au château de Montcallier, où il

(1) Victor-Amédée, d'abord retiré à Chambéry, rentra en Piémont au mois d'août 1731 et s'installa au château de Montcalieri, où il fut arrêté le 1er octobre suivant. Voyez Carutti, *Storia*, déjà citée, chap. xxvi.

(2) Au lieu de ce qui suit dans le manuscrit, on lit dans les éditions : « Il prévint *Koturi* [Victor-Amédée], et le resserra dans son Château, de façon qu'on l'auroit pris plutôt pour un criminel d'État, que pour le père du Roi régnant. *Koturi* ne survécut, etc. »

étoit venu sous prétexte que l'air de celui de Rivoli étoit contraire à sa santé. Il fallut en forcer toutes les portes pour pénétrer jusqu'à la chambre du lit où le Roy était couché avec la Marquise de Spigno (c'étoit le nom que portoit la comtesse de Saint-Sébastien depuis son mariage avec Victor-Amédée). Deux Officiers la saisirent et la conduisirent dans une chambre voisine, d'où on la mena à Cevo, forteresse de Piémont (1). Le comte de Parouze (2) se saisit ensuite du Roy, qu'il fit habiller par des Officiers, le fit mettre dans son carrosse et le conduisit avec M. le Chevalier de Solare, lieutenant-colonel aux Gardes, accompagné d'un corps de troupes, au château de Rivoli, et là on le resserra de façon qu'on l'auroit pris plutôt pour un criminel d'État que pour le père du Roy régnant (3). Victor-Amédée ne survécut que deux ans environ à son abdication. Il mourut en 1732, le 31 octobre (4), peu regretté, avec la réputation d'un prince fourbe, dissimulé, sans foi, abandonnant un parti aussitôt qu'il trouvoit mieux dans le parti opposé, toute sa vie ayant été employé à faire un honteux trafic de son alliance, au mépris des traités les plus solemnels; au reste, fin politique, habile à parvenir à ses fins, entendant parfaitement ses intérêts, et sçachant tirer avantage de la position de ses États, dont il connoissoit toute l'utilité pour les Puissances qui l'environnoient. Son fils, Prince brave et sçavant dans la guerre, a fait voir dans la suite à toute l'Europe qu'en succédant aux États de son père, il avoit aussi hérité de son esprit, de son ambition et de sa politique raffinée.

(1) Après la mort du roi, elle fut conduite au monastère de Saint-Joseph de Carignan; elle obtint plus tard l'autorisation de se retirer au couvent de la Visitation de Pignerol où elle avait des parents et où elle mourut dans un âge assez avancé. Voyez Carutti déjà cité, p. 517.

(2) Il s'agit du colonel comte de la Pérouse.

(3) Victor-Amédée fut gardé à vu dans sa prison par quatre officiers, le comte Vagnono et les chevaliers Clavesana, Gontieri et La Matoris. Voyez Carutti, p. 511.

(4) Cette date n'est donnée que par le manuscrit. L'acte de décès de Victor-Amédée fut dressé le 1er novembre 1732, par le marquis Del Borgo, ministre des affaires étrangères et notaire de la Couronne. On lui fit des funérailles solennelles à Turin, et son corps fut transporté à la Superga. Cf. *Ibid.*, p. 517.

Cependant la Cour de France n'étoit pas sans intrigues. Chaque Ministre avoit son parti, chaque parti des Chefs accrédités et puissans; et les Femmes, déterminées ou par leur goût ou par leur caprice, quelquefois par des intérêts particuliers, étoient l'âme de ces différens partis.

La famille du Duc de Bourbon, avec quantité de Seigneurs dont le rang et la puissance de cette famille régloient les sentimens, soutenoit M. Chauvelin. La duchesse de Bourbon (1), mère du Duc de Bourbon, princesse fière, absolue, violente, vindicative, aimant un peu le trouble, jalouse de représenter, animoit cette faction. Le Duc d'Orléans, le Duc du Maine, le Comte de Toulouse, sans être ouvertement opposés à M. Chauvelin, inclinoit pour M. le Comte de Maurepas et pour M. le Chancelier. L'autorité de ces Princes, jointe au crédit de leurs parens et de leurs amis, qui étoient en grand nombre, le mettoit d'autant plus en état de contrebalancer le parti de M. Chauvelin, que le Cardinal de Fleury et le Comte de Toulouse étoient amis. Ce dernier s'étoit surtout déclaré pour M. de Maurepas, et c'étoit assez pour que la Duchesse de Bourbon, qui depuis longtemps cherchoit à traverser ce Prince et le Duc du Maine, avec lesquels, quoique ses frères, elle vivoit en mésintelligence, tînt un parti contraire. Le Cardinal de Fleury, maître de l'esprit de Louis XV, protégeoit M. Orry (2) et M. d'Angervilliers (3), que cette puissante protection mettoit suffisamment à l'abri des événemens. Quant à M. de Saint-Florentin, son bonheur et le peu de jalousie qu'il donnoit, le maintenoient peut-être autant que l'intérêt qu'y prenoient quelques Femmes, moins cependant à cause de lui et des services qu'il pouvoit rendre, qu'en considération des gens qui l'affectionnoient.

Deux Femmes, entre autres, figuroient avec éclat à la Cour, et par la distinction que le Roy leur témoignoit, donnoient un grand avantage au Comte de Toulouse et à ses partisans

(1) Voyez plus haut, p. 29, note 2.
(2) Voir plus haut, p. 49, note 2.
(3) Voir plus haut, p. 65, note 1.

L'une étoit Mademoiselle de Charolois (1), fille de la Duchesse de Bourbon et sœur du Duc de ce nom. Princesse qui a été extrêmement belle, et qui, quoiqu'âgée de plus de trente ans, a encore des jours d'une grande beauté. Elle n'est ni grande ni petite, mais bien faite, ayant des grâces en tout, le port noble, l'esprit fin et délicat, d'un commerce aimable, bonne maîtresse, amie tendre et constante, extrêmement sensible aux procédés, évitant d'y donner sujet, ne perdant ses amis qu'à regret et par leur faute; aimant à rendre service, en saisissant avec avidité les occasions; fière et douce, mélancolique et enjouée, indolente et vive, quelquefois capricieuse; jalouse de son rang, entière dans ses sentimens; aimant le plaisir, faisant de la nuit le jour et du jour la nuit; passant pour être mariée en secret avec le Prince de Dombes (2), que l'on dit avoir sçu lui plaire et dont par des raisons d'État elle n'a pu obtenir de faire hautement son Époux.

La seconde, qui est Madame la Comtesse de Toulouse (3), fut longtemps unie à Mademoiselle de Charolois par la plus grande amitié. Tant que vécut le Comte de Toulouse son époux, rien n'altéra cette union; mais peu après sa mort, elle se brouilla tout à coup avec Mademoiselle de Charolois, et ces

(1) Entres autres chansons qui ont été faites sur elle, la suivante parle ouvertement de son intrigue avec le duc de Richelieu :

Que Charolais jeune et fringante
Pour Richelieu soit complaisante,
N'est-ce pas le sort de son sang ?
Mais pour un seul, c'est bien la peine,
Quand, à son âge, sa maman
En avait plus de deux douzaines.

(*Correspondance de Madame*, t. II, p. 103, note 2.)

« Faite pour les plaisirs par sa beauté et ses grâces, *Mademoiselle de Charolais* était douée d'une sensibilité extrême qui la tournait tout entière du côté de l'amour; elle avait eu une foule d'amants et fait des enfants presque tous les ans, sans beaucoup plus de mystères qu'une fille d'opéra; cependant, pour la forme, on la disait malade pendant les six semaines, et toute la cour, d'accord là-dessus, envoyait prendre de ses nouvelles. Elle eut un jour un suisse peu stylé à ce manège; sans y faire tant de façons, il répondit à ceux qui venaient : « *La princesse se porte aussi bien que son état le permet, et l'enfant aussi.* » (Voy. *Vie privée de Louis XV*, t. I, p. 147 et 148.)

(2) Voir page 42, note 1.

(3) Voir plus haut, page 34, note 4.

deux Princesses, inséparables auparavant, cessèrent absolument de se voir. Ce changement étonna d'autant plus que la Comtesse de Toulouse ayant beaucoup d'esprit, on ne présumoit pas qu'elle ignorât de quelle conséquence il étoit pour elle-même et pour son fils, jeune encore, de se tenir plus étroitement liée que jamais avec Mademoiselle; mais gouvernée par le sieur de Lalo (1), homme de fortune en qui elle a mis toute sa confiance, elle ne pense ni n'agit que par lui. Il haïssoit Mademoiselle de Charolois, dont il redoutoit l'ascendant et à qui il sçavoit qu'il déplaisoit, et il étoit venu à bout de faire passer ses sentimens dans le cœur de la Comtesse de Toulouse. Cet homme, quoique né avec de l'esprit et des talens, ne connoissoit pas assez le terrain de la Cour, et s'imaginant pouvoir réussir dans des entreprises difficiles sans autre secours que ses propres lumières et sans autre appui que le rang et le crédit de la Comtesse de Toulouse, il dédaignoit de se communiquer, de prendre conseil et de réunir les avis (2) de la famille du Comte de Toulouse dans les occurrences qui intéressoient ou la Comtesse ou son Fils. Le trop grand empire que cet homme peu estimé avoit pris sur la Comtesse de Toulouse et les sentimens qu'il lui avoit inspirés, refroidirent Mademoiselle de Charolois et d'autres amis puissants, et les démarches qu'il lui fit faire à contretems dans des occasions de la dernière importance pour le Duc de Penthièvre (3) portèrent coup au crédit de cette Prin-

(1) Désigné sous le nom de *Nargum* dans les *Mémoires*, dont toutes les clefs, sauf celle de 1745 (2e éd.), qui n'a que des points, donnent cette note : « Homme d'affaires de la comtesse de Toulouse. »

(2) Éditions : « amis ».

(3) Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, né le 16 novembre 1725 du mariage du comte et de la comtesse de Toulouse. Il mourut au château de Bizy, près Vernon, le 4 mars 1793. La terre de Penthièvre, que le comte de Toulouse avait acquise de la princesse de Bourbon-Conti, avait été érigée en duché-pairie par lettres de Louis XIV du mois d'avril 1697. (Fortaire, *Mémoires pouvant servir à la vie de M. de Penthièvre*. Paris, 1808, in-12. — Barbier, t. I, p. 252. — Le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. V, p. 49.)

Nous trouvons un témoignage de la considération dont jouissait le duc de Penthièvre dans le document suivant tiré des Archives municipales de la ville de Sceaux et qui présente un intérêt surtout par sa date, 18 mars 1793, c'est-à-dire en pleine période révolutionnaire, en pleine

cesse, et diminuèrent la considération qu'elle s'étoit acquise.

On a prétendu (1) que la bonne intelligence qui s'étoit nouvellement établie entre le Comte de Charolois et la Comtesse de Toulouse, et que les dispositions favorables où ce Prince étoit pour le Duc de Penthièvre ne contribuèrent pas peu à porter la Comtesse de Toulouse à négliger Mademoiselle de Charolois (2). On lui avoit persuadé que l'amitié de ce Prince, devenu en quelque sorte le chef de sa famille par la mort de son frère le Duc de Bourbon, étoit pour elle et pour son fils l'appui le plus solide qu'elle pût désirer. Dans cette idée, ses liaisons avec Mademoiselle lui paroissant inutiles à ses desseins, et même d'autant moins convenables que Mademoiselle vivoit froidement avec le Comte de Charolois son frère, cette officieuse et généreuse amie fut sacrifiée. La Comtesse de Toulouse se jetta tout à fait du côté du Comte de Charolois, par l'entremise duquel elle se flatte d'obtenir un jour ce qu'elle avoit déjà inutilement tenté pour son Fils. C'est ainsi que les amitiés des Grands ne se règlent que sur la politique ou sur l'intérêt.

Terreur; nous le transcrivons sans autre commentaire : « Du 18 mars, 1793, l'an 2e de la République française, heure de midi, le conseil général (de la commune de Sceaux) réuni en la salle des assemblées... un membre a observé que M. Bourbon-Penthièvre est décédé il y a quelques jours et doit être inhumé aujourd'huy à Dreux, et comme il a été de tous temps utile à la commune, qu'il y a fait des charités annuelles et des libéralités qui ont adouci le sort des pauvres et des indigents, il croit que la commune doit temoigner sa reconnaissance à la mémoire de ce Bienfaiteur. Cette observation appuyée et mise aux voix, l'Assemblée, après avoir entendu le procureur de la commune, a unanimement arrêté que d'aujourd'huy en huit, il sera célébré au nom de la commune un service en l'église de ce lieu, pour le repos de l'âme de ce citoyen généralement regretté et que le conseil général y assistera en corps, et y convoquera la garde nationale, les citoyens et les citoyennes de cette commune, et avons tous signé avec le procureur de la commune et le secrétaire-greffier. » (A. Jal, *Dictionnaire de biographie et d'histoire*. Paris, 2e édit., 1872, p. 953 et 954.)

(1) Tout cet alinéa manque aux éditions, sauf à celle de 1746.

(2) De même que la comtesse de Toulouse avait épousé secrètement le comte de Toulouse, Mademoiselle de Charolais avait, dit-on, épousé secrètement aussi le prince de Dombes; ni l'une ni l'autre n'étaient encore parvenus à faire déclarer hautement leur mariage; le cardinal de Fleury les tenait ainsi l'une et l'autre dans son parti, par l'espoir qu'il leur ferait obtenir le consentement du Roi. (*Vie privée de Louis XV*, t. I, p. 148.)

La Comtesse de Toulouse (1), issue d'une famille extrêmement illustre par les plus grandes alliances et par les charges et les emplois les plus distingués, a beaucoup d'esprit, le caractère fier, mais le cœur bon; très attachée à sa religion, elle en remplit scrupuleusement tous les devoirs et n'a aucun goût pour les plaisirs bruyans. Elle sçait, suivant les talens et les circonstances, se rendre aimable, pense finement, s'exprime avec délicatesse, est amusante. Elle aime la dépense, soutient son rang avec dignité, se laisse facilement prévenir, n'en revient point; ambitieuse, jalouse de la faveur, habile à se la ménager, prompte à entreprendre, ferme à exécuter; quelquefois petite et trop souvent dure dans son domestique, trop peu en garde contre ceux qui étudient son foible à dessein de la gouverner; donnant et ôtant sa confiance sans trop savoir pourquoi. Elle a les yeux bruns, noirs, un peu couverts, le regard fier ou gracieux selon les gens, mais le plus ordinairement dur; le visage plein, la bouche belle, le souris charmant, le teint un peu échauffé; la gorge, le bras et la main d'une grande beauté; la taille épaisse, la démarche pesante et embarrassée, la voix perçante et le ton absolu.

Veuve d'un jeune Seigneur (2) avec qui elle ne passa que trois années, ses grâces et son esprit touchèrent le cœur du Comte de Toulouse. Il lui fit longtems l'amour, et obligé à des ménagemens pour le Duc d'Orléans, il ne l'épousa qu'après la mort de ce Prince, qui certainement n'auroit pas consenti à ce mariage. Elle avoit environ trente-six ans, quand le Comte de Toulouse avec sa main lui donna le rang et le titre de Princesse. Leur union fut des plus heureuses. Elle paya du plus parfait retour l'extrême tendresse de son époux qui, renonçant pour elle à toutes les Femmes, l'aima uniquement jusqu'à la mort et lui donna dans ce dernier moment des marques bien fortes de son amour. Ces tendres Époux vécurent environ treize ans ensemble et ne purent conserver des fruits de leur mariage qu'un Prince, qui leur étoit d'au-

(1) En marge de l'édition de 1763 : « *Noailles.* » — Les clefs de toutes les autres éditions donnent exactement : « *La Comtesse de Toulouse.* »
(2) En marge de l'édition de 1763 : « *le Duc d'Antin* ».

tant plus cher, qu'il avoit été extrêmement difficile à élever. Sa mère l'adore, et accoutumée depuis l'instant de sa naissance à trembler pour ses jours, la plus légère indisposition lui cause des frayeurs mortelles.

Depuis son mariage, le Comte de Toulouse passoit la plus grande partie de l'année à Rambouillet, terre distante de Paris d'environ dix lieues (1). Le Château est un bâtiment ancien dont le dehors n'a pas une grande apparence, mais dont les dedans, par la prodigieuse dépense que le Comte de Toulouse y a faite, sont superbes. Le bon goût règne dans tous les appartemens, dont la distribution n'est pas moins commode que bien entendue. La situation de ce Château étant dans un fond marécageux, le séjour n'en est pas fort sain: mais les agrémens que les maîtres sçavoient y procurer et le plaisir de la chasse qu'offre un parc très vaste, rempli de bêtes fauves, y attiroient sans cesse grande compagnie. L'air de magnificence qui régnoit dans cette maison, annonçoit l'opulence et la grandeur du Comte de Toulouse; l'attention de ses gens à se conformer en tout à la générosité et à la noblesse de ses sentimens acquéroit au maître l'amour et le respect, et à eux une estime universelle.

C'étoit là (2) que le Roy alloit de tems en tems se délasser

(1) Louis XV ne songea pas à acquérir le domaine de Rambouillet tant que vécut le comte de Toulouse, à qui il appartenait; il se borna à y faire construire le petit château de Saint-Hubert pour y loger sa vénerie. Ce fut Louis XVI qui acheta Rambouillet, qu'il paya 18 millions de livres au duc de Penthièvre; celui-ci fit alors transporter à Dreux les corps de sa famille qui étaient à Rambouillet, et fit l'acquisition de la terre de Châteauneuf-sur-Loire, près d'Orléans, et de celle de La Ferté-Vidame qui avait appartenu à M. de Laborde. C'était le Roi qui payait la dépense de toutes les personnes nourries à Rambouillet pendant chaque séjour; leur nombre s'élevait à plus de cinq cents. La table du Roi était de vingt et un couverts, toutes les dames y mangeaient. Il régnait une grande familiarité pendant les séjours du Roi. (Fortaire, *Vie du duc de Penthièvre*, p. 141 et suiv. — *Mémoires du duc de Luynes*, t. II, p. 177.)

(2) L'auteur de la *Vie privée de Louis XV* s'est beaucoup inspiré de ce passage, et raconte à propos des séjours du roi à Rambouillet l'anecdote suivante : « Un jour, une dame de la cour, qui était enceinte, éprouva tout d'un coup les douleurs de l'enfantement; on courut bien vite chercher un accoucheur. Le roi était dans la plus grande peine. Si l'opération presse, qui s'en chargera? disait-il. — Ce sera moi, répondit le sieur de La Peyronie, premier chirurgien, qui se trouvait là. J'ai

des fatigues d'une Cour importune. Ce n'étoit point le Monarque qui venoit chez le Comte de Toulouse, mais un Ami tendre, charmé de passer quelques jours avec la Princesse sa femme et un petit nombre de Dames et de Courtisans choisis. La chasse, que ce Prince aime passionnément, l'occupoit une partie du jour. Le soir, le jeu et la table lui procuroient de nouveaux plaisirs, qui se poussoient assez avant dans la nuit. Là, Louis XV, content parce qu'il étoit libre, étoit gai, aimable, animoit la conversation, se prêtoit volontiers à l'enjouement de la Comtesse de Toulouse et de Mademoiselle de Charolois, étoit attentif à adresser la parole à un chacun, et à mettre toute cette petite Cour à son aise. Quoiqu'ami particulier du Comte de Toulouse, le Cardinal de Fleury, soit à cause de son âge avancé, soit à cause de sa santé, étoit rarement de ces parties.

Entr'autres Femmes (1) qui se rendoient au Château de Rambouillet, lors des voyages que le Roy y faisoit, Madame de Rupelmonde (2), femme encore aimable, y brilloit. Elle étoit enjouée, amusante, jouoit volontiers et noblement. C'étoit une femme de très bonne compagnie, et qui tient bien sa place.

Le Marquis du Bordage (3), beau-frère du Maréchal de Coigny, dont nous parlerons bientôt, s'y trouvoit quelquefois.

accouché autrefois. — Mais, objecta Mademoiselle de Charolais, la médecine exige de la pratique, et vous n'êtes peut-être plus au fait. — Ne craignez rien, Mademoiselle, répliqua La Peyronie, on n'oublie pas plus à les ôter qu'à les mettre, » et le roi se mit à rire. » (*Vie privée de Louis XV*, t. I, p. 150.)

(1) Les deux paragraphes suivants manquent aux éditions, sauf à celle de 1746.

(2) Marie-Marguerite d'Alègre, l'amie de Voltaire, dame du palais de la reine, fille d'Yves, marquis d'Alègre, maréchal de France, né en 1653, mort à Paris le 2 février 1733, et de Jeanne-Françoise de Garaud de Caminade, morte à soixante-cinq ans le 28 mai 1723; mariée le 6 janvier 1705 à Philippe-Eugène-François-Joseph de Recourt-Lens-Licques, comte de Rupelmonde, lieutenant général des armées du roi, tué à la bataille de Villaviciosa, le 10 décembre 1710. Leur fils, Yves-Marie de Recourt, comte de Rupelmonde, fut, comme son père, tué à l'ennemi, le 15 août 1745. (Cf. le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VII, p. 713.)

(3) René-Amaury de Montbourcher, chevalier et marquis du Bordage, né en 1671, mort le 19 mars 1744, sans avoir été marié, fils de René de Montbourcher, marquis du Bordage, maréchal de camp, tué en 1688 au siège de Philippsbourg, et d'Élisabeth Goyon de Matignon, dame de La

Comme il est beau joueur et qu'il joue bien, il faisoit ordinairement la partie du Roy, qui le préféroit surtout pour certains jeux, à beaucoup d'autres Courtisans. Il est grand, bien fait, d'une belle figure; son âge le rend vénérable; il est extrêmement poli et s'énonce avec noblesse.

Le Roy, pendant douze ans, c'est-à-dire tant que vécut le Comte de Toulouse, ne manqua pas de faire chaque année divers voyages à ce Château, mais depuis sa mort, il en a fait très peu : grande preuve de l'estime et de l'amitié qu'il avoit pour ce Prince. Il est vrai cependant que si la Comtesse de Toulouse, devenue veuve, eût mené une vie moins retirée, que l'intérêt de son fils lui eût ouvert les yeux sur la nécessité de continuer de paroître et de figurer à la Cour pour y conduire ce jeune Prince, et que lors des derniers voyages du Roy elle n'eût point évité d'être des soupés, ou plutôt si le sieur de Lalo, ordonnateur peu entendu, n'eût pas, par ses airs impérieux et une lésine déplacée, mécontenté quelques personnes de la suite du Roy, qui, sans être d'un certain rang, ne laissoient pas d'avoir son oreille, il est vrai, dis-je, qu'il y avoit lieu d'espérer que ce Prince, qui aimoit tendrement la mère et le fils, continueroit ses parties de plaisir; mais on trouva le secret de l'en dégoûter, et bientôt celui de tourner ses pas d'un autre côté.

Le Roy n'étoit pas toujours occupé de plaisirs pendant ses séjours chez le Comte de Toulouse. Il se renfermoit quelquefois avec lui, la Princesse sa femme et Mademoiselle, quelquefois avec l'un ou l'autre; et dans ces momens précieux, ils obtenoient du Monarque tout ce que leurs intérêts personnels ou ceux de leurs amis et de leurs créatures leur faisoient demander, mais c'étoit avec réserve, et presque toujours d'accord avec le Cardinal, qu'on avoit soin de prévenir d'avance, ou de se concilier dans la suite (1). Ce fut dans ces petits

Houssaye. Sa sœur, Henriette de Montbourcher, avait épousé François de Franquetot, marquis de Coigny, maréchal de France. (Bibliothèque nationale, *Pièces originales*, vol. 2010, dossier n° 46105, fol. 9, 11, 88 et 91; et *Cabinet d'Hozier*, vol. 243, dossier 6441.)

(1) Tout ce passage a été reproduit pour ainsi dire textuellement dans la *Vie privée de Louis XV*, p. 150 et 151.

Conseils qu'on ménagea pour le jeune Prince, fils du Comte de Toulouse, la survivance des charges et des gouvernemens de son père, qu'on parvint à faire rappeler de son exil le Marquis d'Antin, fils de la Comtesse de Toulouse, du premier lit, qui, par une imprudence que sa jeunesse seule pouvoit excuser, étoit entré dans un complot dont le but étoit de détruire le Cardinal de Fleury. Ce fut dans ces tête-à-tête (1) qu'on prépara de loin la disgrâce de M. Chauvelin, qu'on lui porta des coups d'autant plus certains qu'il les ignoroit, et que par le conseil du Cardinal même, qui songeoit à la retraite, on prit des arrangemens pour mettre le Comte de Toulouse à la tête des affaires.

Enfin (2) ce fut dans ces parties de campagne qu'on crut découvrir dans Louis XV un goût naissant pour le beau sexe, et que dans la crainte qu'il ne consultât ses yeux et son cœur pour élever au rang de Favorite une Femme jeune et belle, et dès lors ambitieuse et capable de le gouverner, on estima ne pouvoir mieux faire pour l'intérêt commun que de déterminer son penchant en faveur de Madame de Mailly, qui n'avoit aucune des qualités qu'on redoutoit, mais femme sur laquelle on pouvoit compter et à qui on eut soin de faire promettre qu'elle s'en tiendroit aux seuls honneurs du mouchoir, et qu'elle ne tenteroit rien auprès du Roy sans le concours des personnes qu'elle savoit avoir la confiance et l'estime de ce Prince. Traité singulier! par lequel Madame de Mailly (3)

(1) Note de l'édition de 1763 : « On doit être surpris pourquoi on s'obstine si fort à ne pas vouloir croire qu'on ait préparé de loin la disgrâce de Mr. de Chauvelin. Le Sr. Barjeac ne fut que l'instrument dont on se servit pour indisposer davantage le Cardinal de Fleuri contre le Garde des sceaux. Une lettre de Mr. le B. de C., insérée dans la *Bibliothèque raisonnée*, t. XXXIV, p. 483, et Mr. Voltaire dans la *Défense du Siècle de Louis XIV* paraissent vouloir attribuer la disgrâce de Mr. de Chauvelin à la seule découverte du Sr. Barjeac. On réplique à la lettre [dans le] *Journal des Sçavans*, juillet 1745, édition de Hollande. Mais c'est une de ces pièces insérées, peu propres à figurer dans un journal littéraire. »

(2) Tout ce qui suit a été reproduit en appendice, d'après l'édition d'Amsterdam de 1745 et sous le titre : *Les Demoiselles de Nesle*, dans les *Mémoires de la duchesse de Brancas* publiés par Eugène Asse (Paris, 1890, in-12), p. 195-215.

(3) Louise-Julie de Mailly, née le 16 mars 1710, épousa, le 31 mai 1726,

achetoit bien cher une apparence de crédit et l'honneur de figurer à côté de Louis XV dans les parties où il n'admettoit que ses favoris; mais traité qu'elle observa religieusement tant que dura sa faveur. Sa bonne foi mérite des éloges d'autant plus grands qu'elle est peut-être unique, et qu'elle n'ignoroit pas sans doute qu'il est des momens de triomphe où une Favorite peut tout oser, tout exiger du Souverain, même le moins galant, surtout lorsqu'elle est sa première inclination. Mais apparemment que les passions de Madame de Mailly tournèrent tout au profit du cœur et qu'elle chercha moins le Monarque dans le Roy, qu'un Amant auquel elle pût s'attacher sincèrement. Aussi aima-t-elle véritablement ce Prince (1).

Madame de Mailly n'étoit ni jeune ni belle. Elle avoit près de trente-cinq ans, le visage long, le nez de même, le front grand et élevé, les joues un peu plates, la bouche grande, le teint plus brun que blanc, deux grands yeux assez beaux, fort vifs, mais dont le regard étoit un peu dur. Le son de sa voix étoit rude, sa gorge et ses bras laids. Elle passoit pour avoir la jambe fine, beauté que peut-être elle doit à sa maigreur. Elle est grande, marche d'un air assez délibéré, mais n'a ni grâce ni noblesse, quoiqu'elle se mette d'un très-grand

Louis, comte de Mailly, cousin germain de son père. Elle mourut le 30 mars 1751. Elle était fille de Louis de Mailly, troisième du nom, marquis de Nesle, né le 27 février 1689, et d'Armande-Félice de La Porte-Mazarin, morte à l'âge de trente-huit ans. A cette époque, elle succéda à sa mère dans la charge de dame du palais de la reine. Voy. le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VIII, p. 639. (Voir plus haut, page 30, note 1.)

(1) Soulavie raconte, dans les *Mémoires du duc de Richelieu*, l'anecdote suivante, à propos des premières relations du roi avec Madame de Mailly : « Le roi, encore sauvage, délicat et dévot, en 1732, époque de ses naissantes passions pour Madame de Mailly, ne recherchait alors aucune femme s'il n'en était recherché lui-même... Attendant le moment indiqué, Madame de Mailly se tint assise sur un canapé, affectant une posture voluptueuse, montrant la plus belle jambe qu'il y eût à la Cour et dont la jarretière se détachait; cette affectation repoussa le jeune monarque. Bachelier voulait lui faire apercevoir des objets délicieux; le roi, honteux ou distrait, n'y prit pas garde... Bachelier, voyant que tout était perdu sans une entreprise déterminante, prit le roi sous les aisselles et l'obligea... Le roi, qui jouait à cheval fondu avec Bachelier, avec Lebel et quelquefois avec le cardinal dans l'intérieur de ses appartements, et seul avec eux, se laissa jeter sur Madame de Mailly par son valet de chambre. » (*Mém. de Richelieu*, t. V, p. 87.)

goût et avec un art infini, talent qui lui est particulier et que les Femmes de la Cour ont tâché en vain d'imiter. Elle a beaucoup d'esprit, peu ou point d'ambition. Elle est amusante, enjouée, d'une humeur égale; amie sûre, généreuse, compatissante, ayant cherché à rendre service, mais par des voies indirectes, ne le pouvant faire par elle-même sans s'exposer à perdre sa faveur, l'amitié des personnes à qui elle la devoit, et surtout l'appui du Cardinal qui, sentant la nécessité de souffrir une Favorite, fut assez bien conseillé pour ne pas désapprouver le choix qui avoit été fait de Madame de Mailly, qu'il sçavoit n'être pas d'un caractère à travailler à lui enlever l'empire qu'il s'étoit acquis sur le Roy (1).

On a prétendu que cette passion n'étoit pas sérieuse, et qu'elle servoit de manteau à un commerce secret du Roy avec une sœur de Madame de Mailly, mariée depuis peu au Comte de Vintimille. Madame de Vintimille (2) étoit grande, aussi peu pourvue d'attraits que Madame de Mailly, mais plus jeune qu'elle. Elle avoit un esprit infini; elle étoit altière, entreprenante, envieuse, vindicative; aimant à gouverner et à se faire craindre; ayant peu d'amis, peu propre à s'en faire; ne pensant qu'à ses intérêts; n'ayant d'autre but que de tirer parti de sa faveur, et qui y auroit réussi, si la mort ne l'eût pas arrêtée au commencement de sa carrière. En un mot, c'eût été une Favorite dangereuse. Elle mourut en couches (3), peu

(1) Ce portrait de Madame de Mailly a évidemment servi à Soulavie dans les *Mémoires de Richelieu;* on y trouve les mêmes expressions, son *visage long*, son *beau front*, ses *joues plates*, son *amitié sûre*, son *humeur égale*, etc. (*Mémoires de Richelieu*, t. V, p. 85 et 86.) Barbier se contente de dire qu'elle n'était pas jolie, mais qu'elle avait de la vivacité et de l'enjouement. (*Journal*, t. II, p. 214.)

(2) Pauline-Félicité de Mailly, dite avant son mariage *Mademoiselle de Nesle*, née au mois d'août 1712, morte le 9 septembre 1741, mariée en 1739 à Jean-Baptiste-Félix-Hubert de Vintimille du Luc, des comtes de Marseille, né le 23 juillet 1720. Celui-ci était fils de Gaspard-Magdalon-Hubert de Vintimille, né le 9 mars 1687, et de Marie-Charlotte de Refuge, fille de Pompone, marquis de Refuge, et d'Anne-Françoise d'Elbène, morte le 6 février 1756. (Le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VIII, p. 639. — Moréri, *Dict. hist.*, t. X, p. 652, col. 2. — *Histoire de la maison de Mailly*, par l'abbé Ledru, Paris, 1893, in-4°, t. I.)

(3) Madame de Vintimille mourut à Versailles dans l'appartement du cardinal de Rohan, où elle avait été transportée pour faire ses cou-

regrettée, et non sans quelque soupçon que sa trop grande faveur et son esprit remuant et ambitieux n'auroient pas peu contribué à faire abréger sa vie. Sa perte fit couler pendant plusieurs jours les larmes de Louis XV (1). La tendre Mailly, dont le cœur est excellent, le seconda bien dans ce triste office, et elle pleura sa sœur de bonne foi. Comme le Roy regretta beaucoup Madame de Vintimille et qu'il prit un soin tout particulier de l'enfant qu'elle avoit mis au jour, on crut avoir de fortes raisons de penser qu'il l'avoit tendrement aimée (2).

Les plaisirs, que cette mort avoit suspendus, reprirent leur train ordinaire. La chasse, quelques voyages tantôt à Rambouillet, tantôt à d'autres maisons de plaisance (3) peu éloi-

ches. La veille de sa mort, il y eut une consultation médicale entre Sylva et Senac qui la saignèrent au pied. Le Roi resta chez elle jusqu'à deux heures du matin; elle mourut quelques heures plus tard. Comme on ne laissait jamais un mort dans le château, elle fut emportée à l'hôtel de Villeroy, puis le lendemain à la paroisse de Notre-Dame, et de là aux Récollets, où elle fut enterrée dans la chapelle Saint-Louis. On fit son autopsie et on trouva une petite boule de sang près du cerveau; il paraît qu'avant son mariage elle sentait déjà cette boule. Ce n'était qu'une veine dilatée. (*Mémoires du duc de Luynes*, t. III, p. 474 et 478.) — Elle avait mis au monde un garçon dont la ressemblance avec Louis XV était si frappante qu'on l'appela dans la suite, à la cour, *le demi-Louis*. (*Journal de Barbier*, t. II, p. 309, note 1.) — A la fin de sa grossesse qui devait lui coûter la vie, Madame de Vintimille était fort maussade. Un jour, à Choisy, Le Roy lui fit plusieurs questions pour savoir d'où venait cette mauvaise humeur : elle répondit à peine; le Roi lui dit alors : « Je sais bien, Madame la comtesse, le remède qu'il faudrait employer pour vous guérir : ce serait de vous couper la tête; cela ne vous siérait pas mal, car vous avez le col assez long; on vous ôterait tout votre sang et on mettrait à la place du sang d'agneau, et cela ferait fort bien, car vous êtes aigre et méchante. » (*Mémoires du duc de Luynes*, t. III, p. 458.)

(1) Louis XV ne voulut recevoir personne le jour de la mort de Madame de Vintimille et se retira pendant plusieurs jours avec quatre u cinq personnes seulement à Saint-Léger, dans une petite maison sise près de Rambouillet et qui appartenait à la comtesse de Toulouse. Barbier, *Journal*, t. II, p. 309. — *Mémoires du duc de Luynes*, t. III, p. 476.)

(2) Le manuscrit donne la variante fautive : « qu'elle l'avoit tendrement aimée ».

(3) Les principales maisons de plaisance étaient Choisy, Saint-Léger, Saint-Hubert, et plus tard Bellevue. Louis XV aimait beaucoup à s'y rendre : c'est ainsi que, pendant le cours de l'année 1750 notamment, il ne coucha que cinquante-deux nuits à Versailles. (Voy. *Journal de* Barbier, t. III, p. 216.)

gnées de Paris, le tendre attachement et les soins de Madame de Mailly, qui suivoit le Roy partout, l'attention de Mademoiselle de Charolois et de Madame la Comtesse de Toulouse à le divertir, et surtout ces soupés qu'il avoit coutume de faire dans ces réduits délicieux, accessibles à ses seuls confidens, lui firent oublier Madame de Vintimille.

Ces réduits appelés les Petits appartemens (1), sont l'ouvrage de Louis XV. Sans être absolument séparés de son Palais, il n'y a cependant de communication que ce qu'il en faut nécessairement pour le service. Une porte secrète, pratiquée dans l'appartement du Roy, lui donne la liberté de s'y rendre, quand il le juge à propos, avec ceux qu'il veut bien y admettre. Tout y est galamment (2) et commodément distribué (3). C'est un petit Temple où l'on célèbre fréquemment des fêtes nocturnes en l'honneur de Bacchus et de Vénus. Le Roy en est le Grand-Prêtre, et la Favorite la Grande-Prêtresse. Le reste de la troupe sacrée est composé de Femmes aimables et de Courtisans galans, dignes d'être initiés à ces mystères. Là, par quantité de libations les plus exquises et par différentes hymmes à la gloire de Bacchus, on tâche de se le rendre favorable auprès de la Déesse de Cythère, à laquelle ensuite on fait de tems en tems de précieuses offrandes. Les libations se font avec les vins les plus rares; les mets les plus recherchés sont les victimes. Souvent même (et c'est aux jours les plus solennels) ces mets sont préparés par les mains du Grand-Prêtre. Comus est l'ordonnateur de ces fêtes; Momus y préside. Il n'est permis à aucun officier du Palais d'oser troubler ces augustes cérémonies, ni d'entrer dans l'intérieur du

(1) Les éditions portent simplement : « Ces réduits étaient l'ouvrage du *Sophi* [Roy de France]. »

(2) Le manuscrit porte à tort : « également ».

(3) Les éditions continuent ainsi : « Pour en donner une idée assez juste, nous croyons ne pouvoir mieux faire que de transcrire ce qu'un Auteur du tems, mais peu connu, en a écrit. » Au bas de la page, cette note : « Histoire des différentes Religions qui se sont introduites dans la *Perse,* depuis la conquête qu'en a fait *Alexandre le Grand* jusqu'à présent, par *Kodgia.* » Le texte (depuis : « C'étoit, dit-il, un petit Temple... » jusqu'à : « dont on vouloit bien leur faire part ») est ensuite imprimé en italiques ou entre guillemets.

Temple qu'au moment que les Prêtres et les Prêtresses, comblés enfin des faveurs divines, tombent dans une extase dont la plénitude prouve la grandeur de leur zèle et annonce la présence des Dieux. Alors tout est consommé; on enlève avec respect ces Favoris des Dieux, et on ferme les portes du Temple.

Il y a certains jours de l'année qui ne sont consacrés qu'au Dieu Bacchus et dont les honneurs se font pareillement par Comus. C'étoit ces jours, qu'on peut appeller les petites fêtes, que le Grand-Prêtre admettoit autrefois dans le Temple le Comte de Toulouse, la Princesse son épouse, Mademoiselle et quelques autres, aux yeux desquels; comme profanes, on ne célébroit que les petits mystères. En effet, loin de mériter d'être du nombre fortuné à qui les fonctions importantes et essentielles du culte étoient confiées, à peine étoient-ils dignes du peu dont on vouloit bien leur faire part.

Pendant que Louis XV se livroit aux plaisirs, le Cardinal et M. Chauvelin étoient occupés de soins importans. La mort inattendue d'Auguste II (1), Roy de Pologne, mettoit toute l'Europe en mouvement. Chaque Puissance désiroit voir ce trône rempli par un Prince sur qui elle pût compter, et la France en particulier avoit intérêt de ne pas laisser échapper une si belle occasion de remettre sur la tête du Roy Stanislas, beau-père de Louis XV, une Couronne qu'il avoit autrefois portée.

La Pologne, pays grand et fertile, se divise en grande et petite Pologne. Les Grands du Royaume ont droit de vie et de mort sur le peuple, qui est esclave. Toute la force du pays consiste en Cavalerie (2). Le gouvernement est mi-parti. Le

(1) Il s'agit de Frédéric-Auguste Ier, électeur de Saxe, né le 12 mai 1670, élu roi de Pologne, sous le nom d'Auguste II, le 27 juin 1697, et couronné le 15 septembre suivant, après qu'il eut abjuré le luthéranisme. Il mourut à Varsovie le 1er février 1733. Sa femme Christine-Éberhardine, fille de Christiern-Ernest, margrave de Brandebourg-Bayreuth, ne voulut pas abjurer et ne fut pas couronnée. (*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 79, et t. III, p. 419, col. 1.)

(2) Les nobles ne servaient presque jamais dans l'infanterie, à moins que ce ne fût en qualité d'officier. Un gentilhomme qui embrassait le métier de simple soldat était regardé comme un désespéré ou comme

Roy ne peut rien faire sans le concours et le consentement des Grands; mais il a le droit de disposer des Charges et des Gouvernemens, qui ne peuvent cependant être possédés que par des Polonois. Cette couronne a de tout tems été élective et se vend à qui plus en offre (1). C'est alors que les Polonois, naturellement intéressés et avides d'argent, font acheter leurs suffrages bien cher, prenant à toutes mains, se donnant indistinctement à tous les Prétendans, tenant aujourd'hui pour l'un, demain pour l'autre, souvent même changeant de parti plus d'une fois dans le même jour. Lorsqu'il s'agit d'élire un Roy, l'usage est que chaque Seigneur se rend au lieu indiqué pour l'Assemblée générale avec un certain nombre de troupes. Ces différens Corps réunis composent une armée nombreuse destinée à mettre les Vocaux (2) à l'abri des entreprises de quelque candidat mal intentionné, et à procurer à celui qui est proclamé un moyen prompt et efficace de réduire par force ceux qui pourroient lui devenir contraires.

Il y avoit nombre d'années qu'Auguste II, Électeur de Saxe, avoit été élu Roy de ce pays. A peine eut-il pris possession de ses nouveaux États, qu'enhardi par la proximité de son

un libertin. — On appelait *ordre équestre* toute la noblesse de Pologne et de Lithuanie; le sénat, divisé en sénateurs ecclésiastiques ou séculiers, constituait un ordre mitoyen entre le roy et l'ordre équestre, pour empêcher les empiétements de l'un sur l'autre. Le nombre des officiers de la couronne et leurs fonctions étaient infinis; on comptait des grands secrétaires de la couronne, des référendaires, grands et petits généraux, grands chambellans, trésoriers porte-enseigne, miecznіks ou porte-glaives, grands-écuyers, grands-maîtres de la cuisine, poderazi ou bouteillers, krayczi ou écuyers tranchants, stolnik ou porte-viandes, podstoli ou transporte-viandes, chesnik ou échansons, notaires de l'armée généraux des gardes forestières, instigateurs, sous-écuyers, etc. Si un roturier avait osé s'arroger les honneurs ou droits réservés à l'ordre équestre, on confisquait ses biens, on l'enfermait, chacun pouvait même le tuer sans crainte de châtiment. (Bibliothèque nationale, Ms. français 12147. *Idée de la République de Pologne et de son état actuel*, p 26 et suiv., 216 et 217.)

(1) Pour bien mener une élection, il fallait « lier la partie de bonne heure, négocier sagement avec les puissances voisines, faire des largesses qui nourrissent l'espérance sans assouvir la cupidité, montrer constamment un air affable, tenir table ouverte, prodiguer le vin de Hongrie ». (Ms. français 12147, déjà cité, p. 135.)

(2) Note de l'édition de 1763 : « On appelle *Vocaux* ceux qui ont droit de donner leur voix. »

Électorat, d'où il pouvoit tirer aisément de puissans secours, il tenta de porter son autorité plus loin que n'avoient fait ses prédécesseurs et d'opprimer la liberté des Grands. Il fut même assez imprudent pour attaquer, sans en avoir aucun prétexte, le Roy de Suède, dont il méprisoit hautement (1) la jeunesse (2). Ce Roy, offensé, entra à main armée dans la Pologne, et secondé par les mécontens, il détrôna Auguste qui s'enfuit dans son Électorat (3). Ensuite, ayant fait assembler les Grands du Royaume, il fit élire Stanislas Lexinski (4), Palatin de Posnanie, Seigneur des plus puissans, qui lui étoit dévoué; mais le Roy de Suède, jeune, avide de conquêtes, voulant comme un autre Alexandre porter au loin ses armes victorieuses, fut à la fin totalement défait à Pultava (5). Aussitôt Auguste rentre dans la Pologne avec des troupes nombreuses, attaque, bat Stanislas, et le force à fuir à son tour. Ce Roy infortuné fut trop heureux de se ménager un asile dans la France, où il passa tranquillement ses jours jusqu'au moment de la mort d'Auguste II, dont le Cardinal de Fleury profita pour, sous le prétexte spécieux d'armer en faveur du beau-père de Louis XV, faire réussir des projets d'une toute autre importance (6). En effet, par la conduite que le Cardinal tint en cette rencontre, il n'y a pas lieu de penser que son unique objet fût réellement de remettre la Couronne sur la tête de Stanislas, mais bien de saisir une occasion qui se présentoit tout naturellement d'en-

(1) Le mot « hautement » manque dans le manuscrit.

(2) Charles XII était en effet très jeune lorsqu'il succéda à son père sur le trône de Suède, le 16 avril 1697. Né le 27 juin 1682, il avait à peine quinze ans; il mourut le 11 décembre 1718.

(3) C'est en 1704 que Charles XII, après ses victoires, fit assembler près de Varsovie une diète où Auguste Ier fut déposé le 15 février.

(4) Stanislas Leczinski, né à Lemberg, dans la Russie-Rouge, le 20 octobre 1677, fils de Raphaël Leczinski et d'Anne Jablonowska, fut élu roi de Pologne le 12 juillet 1704.

(5) La bataille de Pultava fut gagnée par Pierre le Grand le 9 juillet 1709. Au mois d'août suivant, le roi Auguste rentra en Pologne et fut reconnu de nouveau comme souverain le 2 octobre de la même année. Après un séjour dans la Poméranie suédoise, Stanislas finit par se retirer en France, où il habita le château de Chambord jusqu'à la mort du roi Auguste en 1733. — Le manuscrit porte par erreur « Pullouva » ou « Pultouva ».

(6) Le manuscrit donne : « espèce ».

gager, en s'opposant aux desseins de l'Empereur, une guerre dont le but secret étoit non seulement de faire, aux dépens de l'Empereur, un État considérable à Don Carlos, Infant d'Espagne, et d'augmenter les possessions du Roy de Sardaigne, avec lesquels à cet effet la France s'étoit étroitement unie, mais encore de procurer à Louis XV de grands avantages (1).

Avant que d'entrer dans le détail de cette guerre et des suites qu'elle eut, nous croyons devoir dire quelque chose des vues qu'Auguste II avoit à sa mort et (2) rapporter ce qui se passa dans la Pologne au sujet de l'élection d'un Roy.

Auguste II (3), qui regardoit avec quelque espèce de raison la couronne de Pologne comme un foible avantage, tant qu'il ne parviendroit pas à l'assurer à ses descendans, prévoyant en habile politique que si l'Empereur Charles VI venoit à mourir sans postérité masculine, il se présenteroit plusieurs prétendans à la succession, apporta tous ses soins à se mettre en état, le cas arrivant, d'acquérir quelque portion de cette riche succession qui, en agrandissant ses États, lui procurât quelque chose de plus solide que le trône de Pologne. Pour cet effet, il entretint une étroite amitié avec le Roy de Prusse, l'Électeur de Bavière, et surtout avec la France, de laquelle il sentoit que l'appui lui seroit d'une grande utilité pour parvenir à ses fins. Par une suite de la même politique, il se joignit aux

(1) Ce fut en réponse au traité d'alliance du 16 mars 1731 entre l'Autriche, les Provinces-Unies et l'Angleterre, et à la suite des provocations de cette dernière puissance, que le cardinal Fleury se décida à la guerre et signa avec l'Espagne et la Sardaigne le traité du 26 septembre 1733. (Voy. Rousset, *Recueil des traités*, t. VI, p. 13, et de Beaucaire, *Recueil des instructions aux ambassadeurs, Savoie-Sardaigne et Mantoue*, Paris, 1898, t. Ier, p. 364.)

(2) Ces treize derniers mots « dire quelque chose... mort et » manquent dans les éditions, sauf dans celle de 1746.

(3) Tout ce passage, jusqu'aux mots « moyen bien propre », se présente ainsi dans les éditions de 1745, 1759 et 1763 : « Le *Mogol* [*l'Empereur*], secondé par la *Russie*, recommandoit fortement auprès des seigneurs *Thibétiens* [*Polonois*] le fils de *Mahmoud* [Frédéric-Auguste III], qui avoit succédé à son père dans la Principauté de *Lahor* [*Saxe*], située dans son Empire et en relevant, et qui d'ailleurs avoit épousé une de ses nièces; motifs qui paroissoient bien suffisans pour justifier l'intérêt qu'il y prenoit. Dans la vue d'appuyer plus efficacement ce Prétendant, le *Mogol* [*l'Empereur*] et la *Russie* firent marcher chacun une armée vers les frontières du *Thibet* [*Pologne*]; moyen bien propre, etc. »

Électeurs de Cologne et du Palatinat, pour porter l'Empire à refuser la garantie que l'Empereur Charles VI sollicitoit de la Pragmatique sanction, qui régloit l'ordre de succéder à tous les biens de la Maison d'Autriche. Ce refus étoit pour Auguste le point le plus important. L'obtenir, c'étoit assurer le succès de ses desseins et établir l'accroissement de sa puissance et la grandeur de sa maison sur une base d'autant plus solide que, son fils ayant épousé une nièce de l'Empereur (1), ses prétentions sur la Couronne impériale se trouveroient avoir par ce mariage un fond assez apparent. Tels étoient les projets d'Auguste II, Roy de Pologne, quand une mort inopinée vint les déranger. Il laissa pour successeur à ses États de Saxe Frédéric-Auguste III. L'Empereur, présupposant qu'il avoit les mêmes vues que son père, fit marcher une armée sur les frontières de Pologne, bien résolu de traverser ce nouvel Électeur dans les démarches qu'il feroit pour se faire élire Roy de Pologne. Cependant il lui fit offrir sous main son secours et celui de la Russie, s'il vouloit garantir la Pragmatique sanction dont on vient de parler. Auguste III, qui voyoit la couronne de Pologne d'un tout autre œil que son père, et qui vouloit, à quelque prix que ce fût, se la mettre sur la tête, accepta les offres de l'Empereur et signa la garantie. Alors l'Empereur, secondé par la Russie, recommanda fortement l'Électeur de Saxe aux Seigneurs Polonois, et pour appuyer plus efficacement ce prétendant, la Russie fit aussitôt marcher une armée vers la Pologne : moyen bien propre à déterminer les suffrages des Grands, qui voyoient tout à craindre en mécontentant deux Princes qui supplioient les armes à la main.

Le Cardinal de Fleury, plus modéré en apparence, faisoit

(1) Le fils de Frédéric-Auguste Ier fut Frédéric-Auguste II, qui naquit le 7 octobre 1696, fut élu roi de Pologne le 5 octobre 1733, à la mort de son père, et couronné le 17 janvier 1734. Il mourut le 5 octobre 1763. Il avait épousé Marie-Josèphe d'Autriche, fille aînée de l'empereur Joseph Ier et par conséquent nièce de Charles VI, puisque ce dernier avait succédé à son frère; elle mourut à Dresde le 17 novembre 1757.

De même que son père, Frédéric-Auguste II, en montant sur le trône, avait embrassé la religion catholique, dans laquelle ses descendants ont persévéré, bien que la confession d'Augsbourg fût le culte public de la Saxe. (*Art de vérifier les dates*, t. III, p. 419 et 420.)

représenter dans toutes les Cours de l'Europe qu'il étoit odieux de gêner ainsi la liberté des Polonois; mais il faisoit acheter sous main leurs voix, de l'argent de la France, par un émissaire habile (1) qu'il avoit dans le pays. Cette manœuvre, qui étoit plus du goût des Grands de Pologne, jointe aux promesses que la France faisoit de les secourir puissamment en cas qu'on les attaquât et au penchant qu'ils avoient pour Stanislas, né parmi eux et qui les avoit déjà gouvernés, eut tout l'effet que le Cardinal s'en étoit promis. Il n'étoit plus question que de la présence de ce Prince pour lever tout ce qui pouvoit rester d'obstacles. On fait en France de grands préparatifs pour le voyage de Stanislas: et tandis qu'un grand cortège (2) s'achemine vers la Pologne, s'imaginant avec le Public accompagner ce Prince, il prend, déguisé, une route toute opposée et se rend heureusement en Pologne, suivi d'un seul homme de confiance (3). Il est aussitôt élu (4) par les grands seigneurs du Royaume (5). Un seul qui ne lui donna pas son suffrage, sortit de l'Assemblée et se retira à quelque distance du champ de l'élection avec les troupes qu'il avoit amenées (6), à la tête desquelles il proclama le fils d'Auguste II.

Cet événement n'auroit eu aucune suite fâcheuse pour Sta-

(1) En marge de l'édition de 1763 : « *le Mr. de Monti.* » Il s'agit d'Antoine-Félix, marquis de Monti, d'une famille d'origine italienne, né le 29 décembre 1684. Il fut envoyé en Pologne en 1729, en remplacement de l'abbé de Livry qui venait de mourir, fut fait chevalier des ordres du roi à son retour, en 1737, et mourut le 12 mars 1738. (Pinard, *Chronologie historique et militaire*, t. V, p. 189, et Farges, *Recueil des instructions aux ambassadeurs*, *Pologne*, t. II, p. 2.)

(2) Barbier donne la même version; il raconte que Stanislas partit incognito de Versailles au mois de septembre 1733, sans autre suite que le chevalier d'Andelot, son gentilhomme, qui avait un passeport de marchand et dont il passait pour être le premier commis; il prit ainsi la route de Pologne par terre, pendant que le commandeur de Thiange, arborant le cordon bleu, se dirigeait en chaise de poste à Brest, où il fut reçu sur le pied du roi. (Barbier, *Journal*, t. II, p. 25.)

(3) En marge de l'édition de 1763 : « *Wiesnoiwsiki* », et à l'errata (p 320) : « *Wiesnowicki* ».

(4) L'élection eut lieu le 12 septembre 1733. Voir la relation du voyage de Stanislas et de son élection. (Bibl. nat., ms. fr. 8989, fol. 126.)

(5) Les éditions donnent simplement : « les Grands du Royaume ».

(6) L'impératrice de Russie avait envoyé un corps de 30,000 Russes, commandés par Lasci, pour faire élire roi de Pologne le nouvel Électeur de Saxe. (*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 80, col. 2.)

nislas, si, se mettant sur le champ à la tête de l'armée des Seigneurs, comme on l'en pressoit, il eût marché droit à ce traître qu'il auroit certainement taillé en pièces. Mais soit qu'il ne voulût pas marquer son avénement au trône par l'effusion du sang de ses Sujets, soit indolence, soit mépris pour les Rebelles, dont le petit nombre ne lui paroissoit pas redoutable, il ne se donna aucun mouvement et laissa au parti opposé tout le tems de se fortifier et de mettre l'Électeur de Saxe à sa tête. Cette conduite imprudente lui coûta une seconde fois la Couronne. La plus grande partie de ses partisans l'abandonna et se rangea du côté de son adversaire. Le petit nombre qui lui étoit resté fidèle ne put tenir contre des forces supérieures. Stanislas fut obligé de prendre la fuite et de se réfugier, avec ceux qui voulurent bien suivre sa fortune, dans une ville frontière de Pologne (1), où il fut aussitôt assiégé.

Ces fâcheuses nouvelles arrivèrent bientôt en France. Tout le Royaume, qui regardoit l'affaire de Pologne comme la sienne propre, disoit hautement que la gloire du Roy et l'honneur de la Nation étoient intéressés à soutenir Stanislas. Le Cardinal de Fleury, ou plutôt M. Chauvelin, charmé de ces discours qui justifioient aux yeux de toute l'Europe les grands préparatifs de guerre qui se faisoient, fit prendre le chemin de la Pologne à un petit corps de troupes, qu'il donnoit à entendre devoir être suivi de tems en tems par d'autres, ne voulant pas, disoit-il, envoyer tout d'un coup un grand secours, dans la crainte de donner de la jalousie aux Puissances voisines, qu'il étoit essentiel de ménager, et convenant encore moins d'éloigner les forces de l'État dans un tems où l'Empereur, que l'on soupçonnoit avec raison d'avoir des desseins contraires au repos de la France, étoit en armes.

La première colonne de ce secours (2) se rendit sans acci-

(1) Ce fut le 2 octobre 1733 que le roi Stanislas alla s'enfermer à Dantzig avec le primat de Pologne et ceux des Palatins et seigneurs Polonais qui tenaient encore pour lui. (Voy. *Journal historique de la campagne de Dantzig en* 1734. Amsterdam, 1761, in-12.)

(2) Cette colonne comprenait environ six mille hommes sous le commandement de M. de la Motte de La Pérouse, brigadier et colonel de Blaisois, qui devait se mettre lui et ses troupes aux ordres de M. de

dent à Copenhague, ville capitale de Dannemarck, dont le Roy étoit dans l'alliance de la France. Aussitôt le Comte de Plélo (1), Ambassadeur de France en cette Cour, homme vif, entreprenant, et que son zèle guidoit plutôt que la prudence, se mit à la tête de cette colonne, et contre l'avis du Commandant qui vouloit attendre le reste des troupes, marche droit à Dantzic, où Stanislas étoit assiégé, dans le dessein de s'y jetter. Arrivé à la vue des lignes des assiégeans, l'impatience le prend, et avec une poignée de gens, à la vérité, de bonne volonté, et qui se présentèrent fièrement, il tenta de forcer le passage; mais il perdit beaucoup de monde à cette action et y fut tué en s'exposant comme un simple soldat (2). Le Commandant, qui avoit bien prévu ce mauvais succès, fit retraite et gagna en bon ordre Copenhague, où le reste du secours arriva quelques jours après. Alors on résolut de faire une seconde tentative et de se procurer le passage plutôt par la ruse que par la force. On marcha aux ennemis, mais on employa inutilement toutes sortes de stratagèmes, et on auroit été obligé de se retirer honteusement sans rien faire, si un jeune Officier d'environ vingt ans n'eût pas offert et répondu sur sa tête de faire entrer une partie des troupes dans la ville, en les transportant de nuit dans des bateaux par la rivière qui arrosoit

Monti, ambassadeur de France auprès du roi Stanislas à Dantzick. (*Ibid.*, p. 47.)

(1) Louis-Robert-Hippolyte de Bréhan, comte de Plélo, né à Rennes en 1699, avait épousé Louise Phélypeaux, sœur du comte de Saint-Florentin, duc de La Vrillière; il en eut une fille, mariée en 1740 au duc d'Aiguillon. Il faisait partie de la Société dite de *l'Entresol*. Son corps fut ramené dans la chapelle de Saint-Bihy, paroisse de Plélo, près de Saint-Brieuc; on y lit cette inscription : *Sparge lauris sepulcrum, viator, et benedic nomini armorico*. « Passant, couvre de lauriers ce tombeau et glorifie le nom breton. « (*Mémoires de d'Argenson*, t. I, p. 94, note 4. — Pajol, *Les Guerres sous Louis XV*, t. I, p. 179, note 1.)

(2) Voyez la lettre de M. de la Motte de La Pérouse au ministre de la guerre, datée du fort de la Munde le 28 mai 1734. (Dépôt de la guerre, vol. 2745.) Voir également la lettre que le comte de Plélo adressa à Louis XV le 16 mai 1734, et où il lui annonçait que, devant les hésitations de M. de la Motte de La Pérouse qui n'étaient peut-être que de la prudence, il va se mettre lui-même à la tête des troupes. Il partit en effet de Copenhague le 17 mai et arriva le 23 devant le fort de Weichselmunde, où s'opéra le débarquement. (Pajol, ouvr. cité, t. I, p. 176 et 177.)

les murs de la ville. Cette proposition fut acceptée, et l'officier, malgré le feu des Assiégeans, à qui le bruit des rames donna du soupçon, mit heureusement ses troupes dans la ville et revint par le même chemin, et avec le même bonheur, rejoindre le gros. Ce petit renfort ranima les Assiégés et, dans l'espérance d'en voir arriver de plus considérables, ils se défendirent avec vigueur; mais n'étant point secourus, ils perdirent tout espoir. Stanislas même, sentant bien, par l'état où la ville étoit réduite, qu'elle seroit forcée d'ouvrir incessamment ses portes à l'Ennemi, et n'ayant pas lieu de compter sur la générosité du Chef des Assiégeans, qu'il savoit en vouloir surtout à sa personne, sortit de nuit de la ville, deux jours avant la capitulation, accompagné d'un Officier fidèle (1) qui connoissoit parfaitement le pays, avec lequel, après bien des dangers évités et beaucoup de détours, il arriva enfin à Kœnigsberg (2), ville de Prusse, où par ordre du Roy il fut traité avec tous les honneurs dûs à son rang. Il fit quelque séjour dans cette ville et ne la quitta que pour revenir en France, où il mena une vie plus tranquille et plus heureuse qu'il n'auroit fait sur le trône de Pologne, dont à la paix, qui se fit peu de tems après, on lui conserva le titre de Roy, en y joignant même d'autres distinctions suffisantes pour contenter ce Prince peu ambitieux, mais dont la source fut pour la France un ample dédommagement, et bien réel, des grands frais que, sous le prétexte de soutenir son beau-père, Louis XV fit dans la guerre qu'il déclara à l'Empereur.

Lorsque le Roy Stanislas quitta Kœnigsberg, il avait cinquante-neuf ans. C'est un Prince d'une moyenne hauteur, d'une taille épaisse, ayant les épaules hautes, le visage plein, la phisionomie revenante, le maintien assez sans façon, ce qui ne lui donne pas cet air imposant et majestueux qu'on veut trouver dans les Souverains. A une grande bonté il joint beau-

(1) Stanislas s'enfuit sous un déguisement dans la nuit du 27 juin 1734, avec trois guides polonais et le général Steinflicht, déguisé comme lui. (Pajol, *Les Guerres sous Louis XV*, t. I, p. 181.) — Voir également la relation de son évasion écrite par lui-même. (Bibliothèque nationale, ms. fr. 12148.)

(2) Le manuscrit porte ici et un peu plus bas : « Konisberg. »

coup de douceur et un fond de générosité que sa fortune ne lui a pas toujours permis d'exercer. Il n'est pas guerrier, encore moins ambitieux, et se montre un peu trop familier. Bien différent de la Reine son épouse, femme haute, ambitieuse, regrettant sa grandeur passée, il a préféré la retraite et la liberté au faste de la Cour. La vie de ce Prince a été remplie de traverses. Deux fois il s'est vu assis sur le trône de Pologne, la première par l'autorité d'un Roy victorieux jointe aux mécontentemens des Polonois contre leur Roy Auguste II, la seconde par l'appui du Roy de France son gendre; deux fois il a été forcé d'y renoncer, l'une par la défaite de celui qui l'avoit fait Roy et par l'inconstance de ses sujets, et l'autre par son indolence et un excès de confiance, en un mot par sa faute. C'est ainsi que la fortune a traité ce prince digne par ses bonnes qualités d'un meilleur sort, mais en effet plus propre à mener une vie privée qu'à commander.

La France ayant déclaré la guerre à l'Empereur, le Roy mit deux grandes armées en campagne, l'une destinée à agir sur le Rhin, et l'autre en Italie (1).

Le Maréchal de Berwick (2), à la tête de la première, ayant passé le Rhin, s'empara d'abord, sans beaucoup de résistance, d'un fort assez considérable, et pénétrant dans le pays, il alla mettre le siége devant Philisbourg, place forte qui ne fit pas une aussi belle défense qu'on l'auroit cru. Malgré les obstacles du terrain et une pluie continuelle, il poussa ses travaux avec vigueur. Le soldat, animé par sa présence et par son exemple, alloit aux attaques le corps à moitié dans l'eau, avec un zèle et une bravoure dignes des plus grands éloges. M. le Maréchal de Berwick, maître de la plus grande partie des défenses, se préparoit à attaquer le corps de la place, lorsqu'il fut tué, au milieu de ses enfans et de quelques Officiers-Généraux, d'un coup de canon, au moment qu'entraîné par son humeur vive et pétulante ou plutôt par sa mauvaise destinée, il examinoit à

(1) Les éditions donnent : « et l'autre dans les *pays qu'arrose le Gange* ». — En marge de l'édition de 1763 : « *le Po.* »

(2) Voyez plus haut, page 45, la note 2 concernant le maréchal de Berwick.

découvert, de dessus le revers de la tranchée, l'effet des batteries qu'il avoit ordonnées. Le Roy perdit en lui un Général brave, expérimenté, actif, vigilant, faisant observer une exacte discipline, et d'une probité peu commune. Sa mort affligea les soldats, mais ne les découragea pas (1). Messieurs d'Asfeld (2) et de Noailles (3), ses Lieutenans-Généraux, bien inférieurs à lui pour la capacité, eurent tout l'honneur de ce siége, la place s'étant rendue à eux (4) peu de tems après la mort du Maréchal de Berwick. M. d'Asfeld, homme blanchi dans le métier des armes, et qui avoit été l'artisan de sa fortune, avoit l'intendance de ce qu'on appelle le Génie (5), qu'il n'entendoit cependant pas parfaitement. Il étoit indécis (6), ne se formoit jamais un plan fixe, mais agissoit à mesure; il faisoit souvent des fautes, et ne savoit pas assez profiter des avantages que sa position ou celle de l'ennemi pouvoit lui donner.

M. de Noailles, frère de la Comtesse de Toulouse, de laquelle

(1) Le manuscrit porte : « mais ne les dérangea pas ».

(2) Claude-François Bidal, marquis d'Asfeld, né le 2 juillet 1667, mourut le 7 mars 1743. Il avait épousé le 28 avril 1717 Jeanne-Louise Joly de Fleury, qui mourut le 23 novembre de la même année, et le 20 septembre 1718 Anne Le Clerc de Lesseville, qui mourut en 1728. Barbier prétend que son grand-père était marchand d'étoffes de soie, et qu'ayant prêté de l'argent à la reine de Suède, Pierre Bidal, son fils, reçut en échange le titre de baron par lettres données à Stockholm le 12 octobre 1653, ainsi que le fief de Harsefeld (dit depuis d'Asfeld) dans le duché de Bromen. (Moréri. *Dict. hist.*, t. I, p. 409 et 410. — Barbier, *Journal*, t. II, p. 65 et 66, note 1.)

(3) Adrien-Maurice, duc de Noailles, maréchal de France, né le 29 septembre 1678, mort le 24 juin 1766. On lui donna un instant à la cour le nom de maréchal *Colonne*, parce que, devant s'emparer du camp d'Heilbronn en partie abandonné par le prince Eugène, il s'était arrêté en disant : « Voilà encore une colonne des ennemis. » (Barbier, *Journal*, t. II, p. 63.)

(4) Les deux mots « à eux » manquent dans le manuscrit.

(5) Éditions : « de ce qu'on appelle en *Europe* le Génie ».

(6) D'après Barbier, le marquis d'Asfeld avait toujours les larmes aux yeux quand il donnait un ordre et quand il fallait prendre un parti. On le chansonna, bien entendu, à ce sujet :

Son cœur tendre à tout propos
De sanglots
Accompagne tous ses mots;
On le voit parmi les armes,
Toujours mouillé de ses larmes.

(*Journal*, t. II, p. 66.)

nous avons parlé, a beaucoup d'esprit, des connoissances très-étendues sur d'autres parties que la guerre, qu'il veut persuader qu'il entend parfaitement, peut-être parce que depuis très-longtems il en fait le métier; mais au fond guerrier médiocre, par trop précautionné; défaut qui, en donnant lieu au soldat de penser que son Général n'est pas exempt de crainte, lui ôte cette confiance qui fait l'âme d'une armée et le plus solide espoir de la victoire. Il a la vue courte, autre défaut qui dans les occasions essentielles lui a fait prendre l'ombre pour le corps. Il est avantageux, extraordinairement vif et entêté, peu estimé des troupes; d'ailleurs, fin courtisan et heureux. La conduite de l'Armée de M. le Maréchal de Berwick fut confiée (1) à ces deux Généraux qui, jaloux l'un de l'autre, n'agirent pas de concert et ne firent rien le reste de cette Campagne, ni la suivante.

La troisième, afin de prévenir le préjudice que pouvoit apporter aux opérations la mésintelligence des deux Chefs, on fit passer M. de Noailles à l'Armée d'Italie, et M. de Coigny (2), l'un des Généraux de cette Armée, eut ordre d'aller prendre la place de M. de Noailles. Malgré cette sage précaution, et quoique M. d'Asfeld et M. de Coigny fussent assez bien d'accord, cependant les armes du Roy ne firent pas de grands progrès sur le Rhin, l'Empereur leur ayant opposé un grand Général. C'étoit le Prince Eugène (3). Vieilli dans le métier des armes, ayant fait la guerre en des pays et contre des peuples différens, il avoit acquis une très grande expérience et avoit mérité à juste titre le renom du plus grand Capitaine de son tems. Il

(1) Le manuscrit porte : « sacrifiée ».

(2) François de Franquetot, duc de Coigny, né le 16 mars 1670, mort le 18 décembre 1759, nommé maréchal de France le 14 juin 1734 et duc en février 1747. Il était fils de Robert-Jean-Antoine de Franquetot, comte de Coigny, et de Marie-Françoise de Goyon de Matignon, marié le 14 décembre 1699 à Henriette de Monbourcher, fille de René de Monbourcher, marquis du Bordage. (Moréri, *Dict. hist.*, t. III, p. 797.)

(3) Eugène-François de Savoie descendait directement de Charles-Emmanuel, duc de Savoie; né à Paris le 18 octobre 1663, il était le quatrième fils du comte de Soissons, et d'Olympia Mancini, nièce du cardinal de Mazarin, et mourut à Vienne, âgé de soixante-douze ans, le 20 avril 1736. Son cœur est déposé à Turin dans le tombeau des princes de Savoie. (Pajol, *Les Guerres de Louis XV*, t. I, p. 646, note 2.)

étoit d'une haute naissance et soutenoit la noblesse de son sang par un mérite rare. A beaucoup de générosité il joignoit une grandeur d'âme et une valeur qui le faisoient adorer de ses soldats, craindre et admirer de ses ennemis. Des dégoûts qu'il avoit essuyés dans sa jeunesse à la Cour de France le forcèrent à aller demander du service à l'Empereur, qui le reçut à bras ouverts, et l'employa sur le champ. Ses premiers faits d'armes annoncèrent ce qu'il seroit un jour, et dès qu'il fut parvenu aux premiers grades, il donna à la France de fréquents sujets de se repentir de ne se l'être pas attaché.

Tout ce que purent faire Messieurs d'Asfeld et de Coigny vis-à-vis d'un guerrier si redoutable, et qui rusoit sans cesse, ce fut de conserver les conquêtes et de se poster toujours si avantageusement ou de se retrancher si bien, qu'ils ne pussent être forcés à combattre. Mais dans l'état désespéré où étoient les affaires de l'Empereur par les pertes considérables qu'il faisoit en Italie, c'étoit un coup de maître, de la part du Prince Eugène, de réduire les François à une espèce de défensive, même dans leurs propres conquêtes. Car si la France avoit eu d'aussi grands succès sur le Rhin qu'elle en avoit en Italie, on peut dire que l'Empereur étoit perdu. Il est vrai qu'il entreprit cette guerre contre l'avis du Prince Eugène, qui étoit bien éloigné de penser, comme son maître, que la France fût un Ennemi à mépriser. Et même(1), dès les premiers troubles au sujet de la Couronne de Pologne, le Roy de la Grande-Bretagne et les Généraux des Provinces-Unies, alliés de l'Empereur, n'avoient rien négligé pour l'engager à ne pas s'attirer la France sur les bras, en s'obstinant, contre toute raison, à donner l'exclusion au Roy Stanislas. Leurs remontrances furent inutiles, ce qui les détermina à refuser nettement à l'Empereur de l'aider dans cette guerre, qu'ils disoient qu'il avoit lui-même suscitée et dans laquelle ils n'avoient en effet nul intérêt. Nous parlerons dans la suite de la personne, des États et du Gouvernement de cet Empereur.

(1) Tout ceci, jusqu'à : « Nous parlerons », manque aux éditions des *Mémoires*, sauf à celle de 1746.

Le Maréchal de Villars (1), vieux guerrier de quatre-vingts ans, qui s'étoit fait une haute réputation, plutôt par sa bravoure, qu'un grand bonheur et beaucoup de présomption ne contribuèrent pas peu à rendre quelquefois téméraire, que par une expérience fondée sur une étude profonde de son métier, où il entra fort jeune avec un bien des plus médiocres et dans lequel il trouva le secret d'amasser de très grandes richesses, fut nommé Général de l'Armée destinée à opérer en Italie. Il avoit en quelque sorte sollicité ce poste, et ce fut chose risible de voir ce vieillard tout blanc, sous un harnois de guerre, faire à son départ des fanfaronnades qu'on pardonneroit à peine à un jeune homme. Ses ordres portoient de joindre ses troupes à celles du Roy de Sardaigne et d'attaquer vivement l'Empereur d'un côté, tandis que les Espagnols l'attaqueroient d'un autre. La jonction se fit, et cette Armée, que le Roy de Sardaigne commandoit en chef, devenue formidable, se trouva en état de faire une brillante offensive. M. de Villars s'y comporta bien; mais les infirmités inséparables d'une vieillesse avancée et qu'augmentèrent encore les fatigues du camp (2), lui causèrent une maladie dont il mourut vers la fin de la campagne, dans une ville peu éloignée de l'Armée, et dans la même chambre, dit-on, où il étoit né. Le Roy de Sardaigne parut le regretter; mais au fond il ne fut pas fâché d'être débarrassé d'un homme qui l'étourdissoit sans cesse de sa capacité, et qui s'opposoit à tout ce qu'il vouloit avec d'autant moins de ménagement, que les troupes qu'il commandoit, étant nombreuses, faisoient la principale force de l'Armée combinée.

Messieurs de Broglio (3) et Coigny, Lieutenans-Généraux

(1) Louis-Hector de Villars, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du roi et de la Toison d'or, né en 1652 à Turin, où il est mort au mois de juin 1734, lorsqu'il se préparait à rentrer en France, avait épousé Jeanne-Angélique Rocque de Varengeville, dame du palais de la reine, fille de Jacques Rocque, ambassadeur à Venise, et de Charlotte-Angélique Courtin. Il était fils de Pierre de Villars, connu sous le nom de marquis de Villars, mort à soixante-quinze ans le 20 mars 1692, et de Marie Gigault de Bellefonds, morte en 1706. (Le P. ANSELME, *Hist. généal.*, t. V. p. 105.)

(2) Le manuscrit donne « corps » au lieu de « camp ».

(3) François-Marie, comte de Broglie, dit *Chonchon*, né le 11 janvier 1671,

sous M. de Villars, prirent après sa mort le commandement de l'Armée Françoise. Tous deux étoient vifs, avides de gloire, fermant un peu trop les yeux sur la discipline, et dès lors aimés du soldat, très propres à bien faire ce qu'on appelle un coup de main, excellens en un mot en second et à la tête d'un corps peu considérable, mais hommes à qui le détail immense d'une grande Armée faisoit tourner la tête; au reste, braves et agissans de concert pour le bien de la cause commune.

M. de Broglio (1) essuya dans le cours de cette guerre un petit revers que luy attira son entêtement à ne point garnir, quoi qu'on lui eût dit, un poste à la vue de l'ennemi, qu'il

troisième fils de Victor-Maurice, comte de Broglie, et de Marie de Lamoignon, morte à quatre-vingt-huit ans le 12 janvier 1733, six ans après son mari. Il avait épousé, au mois de février 1716, Thérèse-Gillette Loquet de Granville, fille d'un armateur de Saint-Malo. Maréchal de France le 14 juin 1734, il mourut le 21 mai 1745 dans sa terre de Chambray, où il s'était retiré (le *Journal de Verdun*, tome LVIII, p. 80, donne la date du 22 juillet). (Bibl. nationale, *Dossiers bleus*, vol. 138, nº 3414, fol. 6, 16 vº et 37-39.)

(1) Note de l'édition de 1763 : « L'Auteur ne suit pas ici exactement l'ordre des tems ni des événemens. La surprise de Quistello dont il s'agit, arriva le 15 septembre; la bataille de Parme, dont il parle après, se donna le 29 juin, et celle de Luzara ou de Guastalle le 19 septembre 1734. Le comte de Königseck, ayant fait reconnoître la Secchia, apprit que le fond, d'ailleurs bourbeux, en étoit dur et sablonneux du côté de Gabiana, et la rivière, dans la saison de la plus grande chaleur, parfaitement guéable. Il fit donc défiler l'armée par la gauche à onze heures, laissant dans son camp de Quingentoli un grand nombre de tambours pour battre la minuit et donner le change aux François. Les Impériaux passèrent la Secchia avant que l'aurore parût et surprirent le Maréchal de Broglio tellement, qu'il étoit obligé de s'enfuir en chemise. L'Armée perdit ses tentes, le Maréchal et ses Officiers leurs équipages. L'Armée comme la ville de Paris s'en divertirent aux dépens du Maréchal. Il parut des vaudevilles sans nombre. J'en garde quelques-uns parmi mes papiers, peu dignes de revoir le jour. Les Italiens ne manquèrent pas non plus d'y prendre part, et l'occasion étoit trop belle pour ne pas travailler au second tome *de la Secchia rapita*. » La bataille de Guastalla fut effectivement livrée à la date du 19 septembre indiquée ci-dessus; ce fut à la suite de cette bataille que l'armée du maréchal de Coigny s'avança à Luzzara, qu'elle trouva abandonnée. Quant à la bataille de Parme, elle eut lieu le 29 juin 1734, et par conséquent, comme il est dit ci-dessus, antérieurement à ces événements. Voir la dépêche de M. de Pozé au ministre de la guerre, datée du camp sous Guastalla le 17 septembre 1734, et celle du maréchal de Coigny au roi du 19 du même mois. (Pajol, *Les Guerres sous Louis XV*, t. I, p. 513 et 519.)

soutenoit être hors d'insulte par la nature et la disposition même du terrain, et par lequel toutefois il fut surpris de nuit et forcé dans son quartier. Il étoit même si plein de confiance qu'après avoir visité un soir et assuré tous les autres postes, il se livra au sommeil de la même façon et avec autant de tranquillité que s'il eût été dans sa maison, au milieu de Paris. Il y avoit à peine deux heures qu'il reposoit, qu'il fut réveillé en sursaut par un grand bruit d'armes et par les cris des combattans. Il se lève au plus vite et veut se mettre en état de courir où le danger l'appelle; mais, l'attaque avoit été si imprévue et si bien conduite, que les Autrichiens avoient déjà pénétré jusqu'à sa tente, de sorte qu'encore dans le désordre où se trouve un homme qui sort des bras du sommeil, il est forcé de fuir, trop heureux de sauver sa personne aux dépens de ses équipages (1). Cette petite disgrâce, suite nécessaire de sa présomption et de son imprudence, donna lieu pendant quelques jours aux bons mots du soldat, toujours disposé à s'amuser de tout, sans même respecter son Général; mais comme sa bravoure n'étoit point équivoque, sa réputation n'en souffrit pas.

Ce fut à peu près dans ce temps-là que le Roy, en récompense des bons services que Messieurs d'Asfeld, Noailles, Broglio et Coigny lui rendoient dans ses Armées, leur envoya le même jour à chacun le bâton de Maréchal de France.

Quoique l'Empereur eût porté en Italie l'élite de ses troupes et que l'on eût donné le commandement à M. Mercy (2),

(1) La surprise des ponts de Quistello fit grand bruit à la cour; Barbier en parle longuement dans son journal et cite l'extrait d'une lettre écrite le 27 septembre 1734 par un capitaine de carabiniers au camp de Dozolo, où on lit ce qui suit: « Ils (les Allemands) investirent la caserne située au bord de la Secchia et où le général de Broglie qu'on éveilla assez à temps pour n'être pas pris, reposait tranquille avec ses enfants. Il est vrai qu'il se sauva dans un équipage peu séant à un grand général, non pas pour se mettre à la tête de son infanterie, mais pour gagner le logis du maréchal de Coigny. Il eut le temps de prendre sa culotte, mais point d'habit, ses pantoufles, sans bas, et son bonnet de nuit qu'il jugea à propos de garder sur sa tête... Il a tout perdu jusqu'à son cordon bleu qu'il faisait beau voir sur un hussard allemand. Il lui est pourtant resté un vieux mulet qui se sauva par amitié pour son bon maître. » (*Journal*, t. II, p. 58.)

(2) Claude-Ferdinand, comte de Mercy, né en Lorraine en 1666, fut tué le 29 juin 1734, près du village de Croisetta, pendant la bataille de

général brave et expérimenté, cependant il y fut malmené. Des actions fréquentes entre des détachemens où les troupes autrichiennes avoient presque toujours du désavantage, les défilés forcés, plusieurs Villes emportées coup sur coup, ouvroient aux ennemis le chemin vers les plus belles provinces de l'Empire, et il y avoit d'autant plus d'apparence qu'ils s'en empareroient en peu de tems, que le général Mercy, dans un combat qu'il avoit engagé (1), fut tué dans le moment que l'ardeur de ses troupes et une espèce de désordre dans celles des Ennemis, qui jusque-là s'étoient battus vaillamment, lui donnoient lieu de se flatter d'une victoire complette. Quelque soin qu'on prît de cacher cette mort aux troupes, elles en furent bientôt instruites. Alors, effrayées, elles n'attaquèrent plus avec la même vigueur. Ce moment de relâche fit reprendre cœur à l'Armée combinée; elle tomba avec fureur sur les Autrichiens qui, découragés, ne firent qu'une foible résistance et prirent enfin la fuite.

Les brillans succès de cette campagne, joints aux progrès que les Espagnols firent de leur côté, décidèrent du reste de cette guerre. Le général Kœnigseck (2), qui succéda au géné-

Parme. On l'appelait *le grand batailleur*, dit Barbier, « parce qu'il a toujours aimé à donner bataille quoique n'en ayant jamais gagné une seule ». Son héritier fut le comte d'Argenteau, colonel impérial, qu'il avait adopté. (BARBIER, *Journal*, t. II, p. 47.) Cf. une dépêche du maréchal de Coigny, datée de Parme, 30 juin. (PAJOL, *Les Guerres sous Louis XV*, t. I, p. 480. — MORÉRI, *Dict. hist.*, t. VII, p. 478 et 479.)

(1) Note de l'édition de 1763 : « C'est à dire dans la bataille de Parme. Le Comte de Merci, revenu des bains de Padoue le 27 juin, et prévoyant peut-être qu'on lui ôteroit le commandement, fit encore un dernier effort. Il attaqua le Maréchal de Coigny avantageusement posté derrière un vieil aqueduc, formant un creux considérable le long du Naviglio ou canal qui conduit l'eau dans la ville de Parme et au-delà duquel règne une digue. Les Grenadiers impériaux, suivis de plusieurs bataillons et soutenus de la plus grande partie de leur Cavalerie, ayant à leur tête le maréchal de Merci, le Prince de Culmbach, les Généraux de Vins, Welseg, Wachlendonck et la Tour pénètrent même jusqu'à l'artillerie françoise; mais le comte de Mercy ayant été tué au commencement de l'action, et peu après, le Prince de Culmbach et le Général de Vins et la plupart des autres Généraux blessés et mis hors du combat, la confusion se mit dans l'Armée, et elle fut obligée d'abandonner le champ de bataille et la plus belle espérance d'une victoire prochaine. »

(2) Lothaire-Joseph-Georges, comte de Kœnigseck, feld-maréchal autrichien, né en 1673, mort le 8 décembre 1751. Son père avait été vice-

ral Mercy, ne put rétablir les affaires; ses troupes furent poussées de poste en poste. Le Roy de Sardaigne se portoit partout avec une activité et une valeur peu communes. Sa capacité, à un âge où l'on peut en manquer sans honte, surpassoit celle des plus vieux Généraux, et faisoit l'admiration de l'Officier et du Soldat. Sur ses pas tous comptoient marcher à la victoire. Ce fut dans ces dispositions, si flatteuses (1) pour un Général et de si bon augure, que se donna la bataille de Parme (2), combat fameux et qui fut d'autant plus meurtrier, que les deux armées s'attaquèrent par corps détachés, qui se succédèrent tour à tour; de sorte qu'on peut dire qu'il se donna autant de combats qu'il y eut de corps qui allèrent à la charge. Le Général Kœnigseck fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un grand Général, et les Autrichiens, comme si c'eût été là leur dernier effort, se battirent en désespérés; mais enfin, après une longue résistance qui leur coûta beaucoup de monde, ils abandonnèrent le champ de bataille à l'Ennemi qui, accablé de lassitude et ayant été lui-même fort maltraité, les laissa faire leur retraite sans les inquiéter, content d'un avantage acheté bien cher.

Ce fut (3) à cette action qu'un Persan [François], officier de

chancelier de l'Empire, et lui-même, à la mort du prince Eugène, devint président du conseil de guerre.

(1) Note de l'édition de 1763 : « Justement les dispositions n'étoient point du tout flatteuses, lorsque la bataille de Luzare ou de Guastalle se donna. Le Comte de Königseck avoit surpris le Maréchal de Broglio le 15 septembre à Quistello; il poursuivit sa marche le 18 à Benedetto, où le Roi de Sardaigne avoit eu son quartier général. Il suivit l'ennemi le 19 jusqu'à Luzare, et sur le faux rapport que l'ennemi se retiroit avec précipitation, et dans l'idée de le harceler, il le fit attaquer à la Houssar. Mais la cavalerie françoise, qui, ayant passé un de leurs ponts, avoit repassé le second pour se former plus commodément, repoussa la cavalerie ennemie. Ce qui donna l'occasion que l'attaque ne se fit que successivement, et par corps détachés. »

(2) Note de l'édition de 1763 : « *la bataille de Luzare* ».

La bataille de Parme fut des plus meurtrières et sans résultat appréciable. Les Français eurent 104 officiers tués et 452 blessés; le nombre des soldats tués fut de 1,141 et celui des blessés de 3,709; les pertes des impériaux s'élevèrent à 2,074 tués et à 3,584 blessés; plus de 10,000 hommes furent ainsi mis hors de combat. (Pajol, *Les Guerres sous Louis XV*, t. I, p. 480 et 481. — Bibliothèque nationale, mss. franç. 14180, fol. 219 et suiv., et 14181, fol. 79 et suiv.)

(3) Ce passage (jusqu'à : « Depuis ce combat... ») manque au manuscrit.

marque (1), menant sa troupe à la charge, eut le malheur de tomber et d'être pendant un tems considérable foulé aux piés des hommes et des chevaux, qui lui passèrent sur le corps. Il fut enfin tiré de là dans un état déplorable, mais qui n'eut aucunes suites fâcheuses. C'étoit un des plus beaux hommes que l'on pût voir, et qui étoit taxé de s'aimer autant qu'une femme (2); ce qui donna lieu de dire que, tremblant pour sa beauté, il avoit, au danger presque inévitable d'être tué ou du moins défiguré, préféré de se laisser tomber.

Depuis ce combat, il ne se passa rien d'important. L'Armée combinée s'approcha des villes fortes dans des dispositions et avec des préparatifs qui annonçoient un siège de conséquence; mais des propositions de paix, qui vinrent à la traverse, pro-

(1) L'officier dont il est ici question, sans indication de nom, est très certainement Charles-Armand-René, duc de La Trémoïlle, né à Paris le 14 janvier 1708, mort le 23 mai 1741, après avoir épousé le 29 janvier 1725 Marie-Hortense-Victoire de La Tour de Bouillon d'Albret, sa cousine germaine. Il était en 1734 colonel du régiment de Champagne, si renommé par sa bravoure, le seul qui eût le privilège de « monter à l'assaut tambour battant ». Et cependant la bravoure de son colonel fut incriminée. BARBIER rapporte en effet (tome II, page 47), dans les termes ci-après, cet étrange incident : « Le duc de la Trémoïlle, colonel du régiment de Champagne, est tombé dans un fossé; sa brigade lui est presque entièrement passée sur le corps, et il a eu une côte enfoncée, ce qui pourtant ne sera rien. Ce duc est bien malheureux : c'est un beau seigneur qui a toujours été livré ici à tous les plaisirs de la jeunesse; dont l'esprit est des plus brillants, qui sait les belles-lettres, la musique, la danse, le tout au parfait. Aussi son rang, sa qualité et sa personne, tout est envié à la cour et à la ville, et l'on est très disposé à croire et à dire qu'il s'est laissé tomber par prudence dans un fossé. »

D'autre part, on trouve sur son compte la phrase suivante dans les *Dossiers bleus* conservés à la Bibliothèque nationale (vol. 646, n° 17113, fol. 14 v°) : « Il était né aimable et spirituel, mais il fut obligé de tirer des certificats de bravoure après la bataille de Parme pendant laquelle il tomba dans un fossé sans se relever. »

Ajoutons cependant que Barbier lui-même, dans un autre passage de son Journal (tome II, page 34), rend au contraire hommage à son courage, à l'occasion du siège de Milan où il reçut un coup de fusil dans son chapeau, « ce qui est toujours, dit-il, une preuve qu'il s'est présenté de bonne grâce au feu. » Les officiers du régiment de Champagne ont également cherché à justifier la conduite du duc de La Trémoïlle dans un mémoire daté du camp de San Benedetto, le 8 août 1734. (Bibliothèque nationale, ms. franç. 8989, fol. 134.)

(2) Note de l'édition de 1763 : « Des personnes éclairées qui ont fait l'analyse de ce fait, m'ont assuré que dans ce bruit il n'y a qu'un grand fond de cette pétulance qui règne parmi les petits-maîtres de Paris. »

curèrent une suspension d'armes. Cependant on resta armé, tant en Italie que sur le Rhin, jusqu'au moment que les Puissances belligérantes, étant d'accord, retirèrent réciproquement leurs Armées, et on laissa, jusqu'à la signature du Traité, les choses en l'état qu'elles étoient (1).

Aux pertes considérables que l'Empereur avoit faites pendant cette guerre et qui lui en faisoient désirer la fin, se joignoient d'autres considérations non moins propres à le porter à la paix. Ce Prince avoit cinquante ans et étoit d'un tempérament délicat. Il ne se voyoit pour toute postérité que des filles, et l'âge de l'Impératrice qui approchoit de quarante-cinq ans, ne lui donnoit guères d'espérance d'avoir un Prince qui relevât sa Maison, qui s'éteignoit en lui. D'ailleurs, la crainte de laisser à des Princesses, jeunes encore, à soutenir une guerre ruineuse, et, si l'on veut, le dessein de marier l'aînée à quelque Prince qu'il se promettoit de faire agréer à ses sujets pour lui succéder, en quoi il ne vouloit point s'exposer à être traversé par les Puissances avec lesquelles il étoit actuellement en guerre, tous ces motifs le rendirent traitable.

Après quelques négociations préliminaires entre ses Ministres et ceux de la France, que l'on tint secrètes, dans la crainte que le Roy d'Espagne et celui de Sardaigne ne fissent naître quelques difficultés qui en retardassent le succès, les articles furent signés à Vienne (2). Ils portoient que le Roy Stanislas abdiqueroit, et cependant seroit reconnu Roy de Pologne, et en conserveroit le titre et les honneurs; qu'il seroit mis en possession paisible de la Lorraine, pour en jouir sa vie

(1) Les hostilités cessèrent d'abord entre les Français et les Impériaux et un peu plus tard avec les alliés de la France. Le maréchal de Noailles et le comte de Kevenhuller signèrent à Mantoue une suspension d'armes le 1er décembre 1735. (PAJOL, *Les Guerres sous Louis XV*, t. I, p. 610 et suiv.)

(2) Les articles préliminaires du traité de paix furent signés à Vienne, le 4 février 1736, entre M. du Theil ministre de France, et le comte de Sinzendorff.

Le traité définitif porte la date du 18 novembre 1738; il fut signé à Vienne par le marquis de Mirepoix, ambassadeur de France et les comtes de Sinzendorff, d'Harnach et de Metch, au nom de l'Empire; le roi de Sardaigne y accéda le 3 février 1739, et les cours de Madrid et de Naples le 21 avril suivant. (PAJOL, ouv. cité, t. I, p. 623 et 651.)

durant, et qu'après sa mort cette Principauté seroit réunie en pleine souveraineté et à toujours à la Couronne de France; que le fils d'Auguste II seroit reconnu Roy de Pologne par Stanislas et par toutes les Puissances engagées dans la guerre; que pour indemniser le Duc de Lorraine du sacrifice qu'il faisoit de ses États au bien de la paix, il auroit la Principauté de Toscane; que Don Carlos, fils du Roy d'Espagne, seroit reconnu Roy des Deux-Siciles; que le Roy de Sardaigne auroit une partie du Milanois et ses dépendances; que toutes les conqu'êtes faites par la France sur l'Empereur pendant la guerre lui seroient rendues, indépendamment de quelques domaines qu'on lui cédoit en propriété; et qu'enfin la France garantiroit le fameux Édit par lequel l'Empereur avoit réglé la succession aux biens héréditaires de sa famille.

Tels furent les événemens et la fin d'une guerre dont l'Empereur Charles VI, réduit aux plus grandes extrémités, trouva le secret de sortir heureusement aux dépens des Ducs de Lorraine et de Toscane; car le sacrifice qu'il fit du Royaume des Deux-Siciles, du Milanois et de leurs dépendances étoit moins un sacrifice (1) qu'une nécessité imposée au vaincu, puisque les Espagnols avoient entièrement soumis la Sicile, sur la plus grande partie de laquelle ils avoient même des prétentions, et que d'un autre côté le Roy de Sardaigne et les François étoient maîtres non seulement du Milanois, mais encore des plus belles Provinces de l'Empire situées en Italie. D'ailleurs, les cessions que l'Empereur faisoit se trouvoient bien balancées par la générosité de la France, en lui rendant toutes les conquêtes qu'elle avoit faites sur lui, et par les domaines qu'on lui abandonna en pleine propriété par le Traité, titre plus certain que ses prétendus droits sur les États qu'il cédoit.

Dès que ces articles, dans lesquels chaque Puissance et surtout l'Empereur trouvoit ses avantages, furent signés, ce Prince s'empressa de conclure le mariage de Marie-Thérèse, sa fille aînée, avec le Grand-Duc de Toscane, qui avant la paix portoit le nom de Duc de Lorraine. Mais Charles VI, se flat-

(1) Une partie de cette phrase (de : « qu'il fit » à : « sacrifice ») a été sautée par le copiste du manuscrit.

tant toujours d'avoir un héritier, fit renoncer les deux époux au Trône impérial, en cas qu'il lui naquît un fils; et il fut stipulé par le même acte que si la Reine de Hongrie, Duchesse de Toscane n'avoit point d'enfans mâles, que sa sœur l'Archiduchesse Marianne (1) au contraire en eût, ceux-ci, à l'exclusion des filles de l'aînée, auroient seuls droit à la succession des biens héréditaires de l'Empereur, auxquels le Prince François, Duc de Toscane, pour ce qui le regardoit personnellement, ne pourroit jamais former aucune prétention.

Les Lorrains (2), qui avoient souvent éprouvé le Gouvernement françois dans des tems où les troupes françoises n'avoient nul intérêt à les ménager beaucoup, se faisoient une idée fort triste de leur changement d'état. Ces peuples, attachés depuis plusieurs siècles à leurs Princes légitimes, n'envisageoient qu'avec douleur la nécessité de passer sous une domination étrangère. Rien n'est plus touchant que la requête qu'ils envoyèrent à leur Souverain, sitôt qu'ils furent assurés de la résolution qu'on avoit prise de leur faire changer de gouvernement. La voicy :

REQUESTE DES LORRAINS A S. A. R. MONSEIGNEUR LE DUC DE LORRAINE

« La confirmation des bruits qui annoncent depuis près d'un an un changement d'État en Lorraine a jetté vos fidèles sujets dans un excès de tristesse qui ne leur permet plus de douter de la fatalité de leur destinée. Accablés de la plus vive douleur, ils sont dans la dure nécessité de venir se prosterner aux pieds du trosne pour y répandre l'amertume de leurs plaintes

(1) Marie-Anne-Éléonore, archiduchesse d'Autriche et de Hongrie, mariée le 7 janvier 1744 à Charles-Alexandre, prince de Lorraine, né le 12 décembre 1712, fils du duc Léopold-Charles de Lorraine et d'Élisabeth-Charlotte d'Orléans, sœur du Régent. Quelques mois avant sa mort, survenue le 16 décembre 1744, elle avait été nommée gouvernante des Pays-Bas conjointement avec son mari, qui conserva ensuite le gouvernement jusqu'au 4 juillet 1780, jour ou il mourut. (Moréri, *Dict. hist.*, t. VI, p. 401-402. — *Art de vérifier les dates*, t. III, p. 225. — Dewez, *Histoire de la Belgique*, Bruxelles, 1826-1828, in-8°, t. VI, p. 103.)

(2) Ce long passage sur la requête adressée par les Lorrains à leur ancien duc manque aux éditions, même à celle de 1746, et ne se trouve que dans le manuscrit.

contre un eschange opposé aux loix de l'hérédité naturelle, peu honorable à la mémoire des augustes ancestres de Votre Altesse Royalle, fatale aux Princes de son sang, préjudiciable au corps de l'Empire Germanique et funeste au repos et à la félicité de ses sujets, dont la fidélité méritoit un sort plus heureux. Ces victimes infortunées ne peuvent trop marquer leur horreur contre les conseils meurtriers qui ont surpris la religion de V. A. R. pour la faire consentir à un traité duquel on n'a point encore veu d'exemple jusqu'à présent.

« Elle peut s'en convaincre Elle-même, pour peu qu'elle daigne se rappeler à la mémoire les plus beaux faits de l'Histoire tant sacrée que prophane. Loin d'y voir abdiquer la possession immémorialle d'une Souveraineté héréditaire, Elle trouvera qu'autrefois les Princes et les Rois de l'ancien Peuple de Dieu et les Héros, tant Grecs que Romains, bornoient la grandeur d'âme à un dévouement parfait pour les interrests de la Patrie, à perpétuer dans leur race l'héritage précieux de leurs pères, aux cendres desquels ils vouloient que celles de leur postérité fussent scrupuleusement réunies.

« Vos glorieux ancestres, Monseigneur, se sont fait un devoir de suivre les loix de la plus droite nature, persuadés que le Gouvernement des peuples leur héritage étoit un dépost usufructuaire de la main du Créateur confié à leurs soins, pour la substituer indispensablement à leurs descendans, ils ont quitté cette obligation avec toutes les précautions convenables à la tendresse de leurs grands cœurs.

« L'appât d'une domination plus étendue n'a pu les détourner de cette attention, et le brave Duc René II (1) en a donné des marques qu'on ne peut trop admirer, lorsqu'il aima mieux ne point s'assurer la possession de deux riches Provinces que de porter les armes pleines d'Anjou au préjudice de l'honneur dû à celles de Lorraine. Les Princes qui l'ont précédé et ceux qui l'ont suivi sur le trône ont marqué les mêmes empresse-

(1) René II, fils de Ferri II, comte de Vaudemont, et d'Yolande d'Anjou, fille de René I[er], succéda en 1473 au duc Nicolas. Il mourut à cinquante-sept ans, le 10 décembre 1508, et fut enterré aux Cordeliers de Nancy. (*Art de vérifier les dates*, t. III, p. 56, col. 1.)

mens dans les occasions qui ont intéressé la gloire et la tranquilité de la chère Patrie, qu'ils ont conservée par une sage prudence et deffendue au péril de leur vie avec une intrépidité qui les a fait passer pour des prodiges de valeur aux yeux de toute la terre.

« Si Charles IV (1), un des premiers héros de son siècle, a cru trop facilement illustrer son auguste race par une espèce d'échange de ses Estats contre les dignités et les droits du Prince du Sang dans une puissante Monarchie (2), les Parlements de France et de Lorraine n'y ont-ils point opposé la justice des loix jusqu'à rendre des arrests qui préconiseront aux siècles à venir la candeur et la fermeté des Magistrats Lorrains à soutenir la possession inaliénable de leurs Souverains (3)?

« Seroit-il possible, Monseigneur, que V. A. R. voulût aban-

(1) Charles IV, fils de François, comte de Vaudemont, né le 5 avril 1604, mourut à Larbach dans le pays de Birkenfeld, appartenant à l'Électeur de Trèves, le 18 septembre 1675.

Il épousa le 23 mai 1620 la princesse Nicole qu'il répudia en 1637 pour épouser Béatrix de Cusance, veuve du prince de Cantecroix; mais ce second mariage fut cassé par le pape Urbain VIII. Il n'en demeura pas moins attaché à sa nouvelle épouse qui l'accompagnait partout, même à la guerre, ce qui la fit surnommer *la femme des campagnes*. (*Art de vérifier les dates*, t. III, p. 59 et 60.)

(2) Il s'agit du traité du 6 février 1662, par lequel Charles de Lorraine céda ses États à la France, à la condition que les princes lorrains seraient déclarés habiles à succéder à la couronne à défaut des princes de la maison de Bourbon. (V. Dumont, *Recueil des traités*, t. VI, 2e partie, p. 401. — Dom Calmet, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, t. III, p. 590 et suiv.)

« Le duc de Guise qui avait assisté à la signature de ce traité l'apporta à la Foire Saint-Germain au roi qui se divertissait à jouer. Sa Majesté le lut et dit qu'il n'y avait point de bijou à la Foire qui valait celui qu'elle venait de gagner. »

Les Lorrains étaient consternés pour la plupart; il y eut un paysan assez insolent pour détacher le portrait du duc qu'il trouva dans la maison d'un officier de son village et le tourner contre la muraille, disant que, puisqu'il avait « renoncé son peuple, qui avait souffert le martyre pour lui, il le fallait aussi renoncer de même... » (Dom Calmet, p. 595, 1re col.)

Le traité de 1662 avait été précédé du traité dit de Vincennes, du 28 février 1661, contenant la cession à la France du duché de Bar; des lettres de cachet avaient été nécessaires pour le faire enregistrer par le Parlement de Paris. Voyez les registres du Parlement de Paris, Bibliothèque nationale, Nouv. acq. franç. 8138, fol. 8 et 266.

(3) La cour souveraine de Lorraine et Barrois crut voir son anéantissement dans ce traité. Elle ne put, non plus que les autres fidèles sujets,

donner les traces et l'héritage de ses augustes ancêtres, supprimer l'immortalité de leurs noms, réduire les Princes de son sang au rang de cadets de bonne famille, soustraire au Corps de l'Empire un membre libre, qui lui a fourni tant d'illustres et braves soldats qui ont contribué à sa défense et à l'étendue de ses conquêtes? Voudroit-Elle enfin renoncer à sa chère Patrie et récompenser la fidélité de ses sujets, en les livrant à une domination pour laquelle leurs pères et leurs ayeulx leur ont perpétué une antipathie insurmontable et invétérée depuis plus de huit siècles entiers?

« Permettez, Monseigneur, à des malheureux de remontrer respectueusement à V. A. R. que les Souverains ne sont pas dispensés de l'observation des loix et qu'au sentiment du plus sçavant Docteur de l'Église, la possession des grands Royaumes n'est point exempte du crime, quand elle n'est pas fondée sur la justice des Loix et qu'elle manque d'une affection paternelle envers les Peuples. Sur ce principe, l'éclat du trosne plus riche et plus étendu n'est point un motif suffisant à V. A. R. pour abandonner celuy de ses ancestres, et encore moins pour infirmer le serment qu'Elle a presté en faveur de ses sujets lors de son joyeux avénement.

« Sera-t-il annoté dans l'Histoire, que sous le glorieux règne de Francois III, un fatal trait de plume a enlevé aux Peuples Lorrains leurs Souverains, qui ont fait leurs délices depuis l'Empire d'Otton le Grand (1) jusqu'à ces jours pleins de tristesse et d'allarmes? Fasse le Ciel que nous jouissions d'un bonheur pareil à celuy de nos ancestres par la perpétuité d'un règne pour lequel vos fidèles sujets seront toujours prests à se sacrifier! Quels que soient, Monseigneur, les artifices employés à la détruire, il sera toujours dangereux à V. A. R. de quitter le certain pour embrasser l'incertain. Elle voit sous les yeux

retenir ses plaintes et ses soupirs. Voyez les registres du Parlement de Paris, Bibliothèque nationale, Nouv. acq. franç. 8138, fol. 8 et 266.

(1) Othon Ier, roi de Germanie, donna, en 944, le duché de Lorraine à Conrad, dit le Roux, duc de la France rhénane, fils de Werner, comte de Spire et de Worms. (*Art de vérifier les dates*, t. III, p. 37, col. 1); Dom Calmet, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine* (Nancy, 1728, in-fol., t. I, col. 904.)

le fond qu'il y a à faire sur les traittés solemnels jurés et ratifiés par les Puissances les plus redoutables. La paix conclue de nos jours entre Sa Majesté Impériale et la Cour d'Espagne, suivie de si près par l'invasion du Duché de Milan et des Royaumes de Naples et de Sicile, ce sont des preuves irrécu sables de la confiance que l'on doit aux conventions exposées à la loi du plus fort. On n'a pas la témérité de contester à V. A. R. la puissance de se libérer des engagemens envers son Peuple; mais, Monseigneur, qu'il est à craindre que le Ciel ne se rende sensible aux cris lamentables d'un grand nombre de familles qui frémissent à la veille d'une ruine totale par le changement imprévеu de leur Souverain!

« D'un autre côté, la voix du sang de nos augustes Princes et de leurs sujets, répandu en l'espace de plus de huit cents ans pour éterniser le fameux héritage qu'on veut abolir aujourd'hui, n'est pas moins pénétrante et capable d'attirer une vengeance dont on aura peut-être trop tardé à prévenir les suites funestes.

« Sans approfondir les mystères de la politique, il est d'autres moyens que celui de sacrifier d'innocentes victimes, pour se concilier l'amitié d'une Nation belliqueuse. Les armes n'en ont pas toujours esté victorieuses, et on pourroit se la rendre favorable en lui remettant certaines places cy-devant soumises à la direction de ses loix. Ce parti, qui attireroit mille bénédictions à V. A. R., ne nuiroit point à l'exécution des grands desseins qui l'occupent ni à l'amour qu'Elle doit à sa chère Patrie. Il perpétueroit le nom, la gloire et l'héritage de ses augustes ancêtres, les aînés de la famille Impériale d'Autriche, et dissiperoit l'obscurité qui menace leurs cendres et la dignité des Princes de son sang. Il rendroit la tranquillité à un Peùple entièrement désolé, et le plus ancien Duché de l'Europe (1) continueroit d'être une pépinière féconde de braves guerriers dévoués au service de l'Empire, qui de concert avec son auguste Chef doit le protéger, conformément à

(1) Le duché de Lorraine remonte à Lothaire, second fils de l'empereur Lothaire. Il obtint de son père, en 855, la partie du royaume d'Austrasie, qui s'étend d'un côté depuis Cologne jusqu'à l'Océan et de l'autre jusqu'au mont Jura. Le nouveau royaume s'appela Lotharingie ou Lorraine.

la transaction passée en sa faveur entre l'Empereur Charles V et le bon Duc Antoine (1), de glorieuse mémoire.

« Plaise au Tout-Puissant, distributeur des Couronnes, d'anéantir les conseils contraires à tous ces avantages, et d'écouter favorablement les clameurs et les gémissemens d'un Peuple qui revendique avec la sincérité d'un cœur entièrement soumis le règne paternel de ses bons Souverains, lesquels puissent à l'exclusion de tout autre les gouverner dans leur postérité jusqu'à la fin des siècles! Tels sont, Monseigneur, les vœux et souhaits continuels de vos très humbles, très fidèles et soumis sujets, au milieu des alarmes et des inquiétudes qui menacent leurs tristes jours du plus grand de tous les malheurs. »

Étoit signé : « Bons Lorrains. »

Tels ont été les derniers efforts de tendresse qu'ont voulu signaler les fidèles sujets du Duc de Lorraine à la veille de passer sous l'empire du Roy de France.

M. Chauvelin (2), à qui on ne pouvoit refuser la gloire d'avoir procuré au Roy et à ses alliés de grands avantages par la paix, donnoit tous ses soins à faire jouir la France des fruits de ses travaux, lorsqu'il fut disgracié. On lui reprochoit d'avoir, par le traité de Vienne, sacrifié les intérêts des Alliés à l'Empereur, et de ne lui avoir pas fait acheter la paix aux conditions les plus dures, conditions que ce Prince, battu de tous côtés, auroit été forcé d'accepter, à moins qu'il n'eût voulu tout perdre. On l'accusoit encore d'avoir reçu des sommes immenses pour prix d'un si grand service. Louis XV

(1) Il s'agit du traité intervenu le 14 mai 1522, entre Charles-Quint et le duc de Lorraine Antoine, dit le Bon, lequel était né à Bar le 4 juin 1489, et avait succédé à son père René II. (*Hist. civile et ecclésiastique de Lorraine*, t. II, col. 1150, et t. IV, col. CCCLXXIX-CCCLXXXII.)

(2) Sur Chauvelin, voyez ci-dessus, p. 62, note 1. — Les causes véritables de la disgrâce de Chauvelin sont restées assez obscures; celles qu'on donne ici ne semblent pas autrement fondées. Il paraît avéré aujourd'hui que, par son énergie pendant les négociations du traité de Vienne, Chauvelin avait réparé une partie des fautes du cardinal : c'est pourquoi il fut exilé huit jours après la signature du traité. (D'HAUSSONVILLE, *Hist. de la réunion de la Lorraine à la France*, éd. de 1860, in-18, t. IV, p. 267.)

même avoit, dit-on, averti le Cardinal de Fleury d'éclairer la conduite de M. Chauvelin, et lui avoit fait entendre qu'il étoit bien informé qu'il abusoit de sa confiance; mais le Cardinal, prévenu en faveur d'un homme qui étoit sa créature et dont les lumières lui étoient devenues nécessaires, le justifioit sans cesse et attribuoit à la seule jalousie les traits envenimés qu'on lançoit contre lui. Enfin, soit qu'on fût parvenu à avoir des preuves convaincantes de l'infidélité de ce Ministre, ou que le Cardinal sentît qu'il lui devenoit impossible de le soutenir plus longtems, il fut enlevé et confiné dans un château-fort, où on ne le laissoit voir ni parler à qui que ce fût, même de sa famille (1) : châtiment trop doux pour un si grand crime, si, on en étoit certain, mais trop rude pour un simple soupçon! Il y a même toute apparence qu'on ne put pas découvrir des preuves suffisantes contre lui, puisque la détention ne fut pas longue, et qu'on le transféra à Bourges, où jouissant de la liberté qu'on accorde à un homme qui n'est point criminel d'État, il voyoit sa famille, rendoit les visites qu'on lui faisoit, recevoit et écrivoit des lettres. Telle fut la destinée d'un homme capable, dont peut-être un peu d'imprudence, mais surtout le crédit des ennemis de la famille du Duc de Bourbon qui le soutenoit, causèrent la chute, plutôt qu'un défaut de probité bien avéré. Voici la lettre que le Cardinal de Fleury lui écrivit pour lui annoncer sa disgrâce, le 21 février 1737 (2) :

« MONSIEUR,

« Les liaisons qui ont subsisté entre vous et moy m'engagent à vous donner des marques de mon souvenir dans le malheur qui vous est arrivé. Je ne puis vous plaindre que de vous être

(1) Le 20 février 1737, M. de Maurepas arriva chez Chauvelin à sept heures du matin, porteur d'une lettre de cachet de la main du roi. On conduisit Chauvelin, non pas dans un château fort, mais à sa terre de Gros-Bois, à 20 kilomètres de Paris, où le cardinal l'engagea au contraire à ne recevoir que les membres de sa famille. Le 6 juillet suivant, Chauvelin se retira à Bourges; il revint ensuite à Gros-Bois. (La terre de Gros-Bois appartient aujourd'hui au prince de Wagram.) (BARBIER, *Journal*, t. II, p. 134, 146 et 152.)

(2) Cette lettre manque à toutes les éditions.

attiré l'indignation du Roy; mais si vous faites réflexion à votre conduite, vous sentirés combien peu elle est exempte de reproche. Le Roy vous honoroit de ses bontés; vous en avés mésusé au point de rompre les mesures que Sa Majesté prenoit pour l'affermissement de l'Europe et la tranquillité de ses Peuples. Vous sçavés avec quelle ouverture de cœur je me suis toujours comporté à votre égard; malgré cela, vous trompiés ma confiance de la manière la moins permise. Rappelés-vous, Monsieur, ce que je vous dis lors des premiers avis que j'eus de certaines intelligences. La manière dont je vous en parlai me donnoit lieu d'espérer que la suitte répareroit les premières démarches. Si j'étois seul à me plaindre de vous, je serois moins sensible; mais le bien et le repos de l'État y étoient trop intéressés, et dès lors je ne pouvois plus être indifférent. Vous avés manqué au Roy, au Peuple et à vous-même. Ce sont des vérités tristes à vous dire, et qui ne sont pas moins vrayes. Cependant le Roy se contente de vous éloigner de sa personne, sans toucher à vos biens. Combien peu de Princes, aussi justement offensés, en agiroient ainsi! Admirez la clémence de Sa Majesté, et pénétré du regret que vous devés avoir, reconnoissés combien vous êtes heureux d'être sujet d'un maître aussi doux et aussi indulgent. Je suis, etc. »

M. Amelot (1) lui succéda dans la place de premier secrétaire d'État, et les Sceaux furent rendus au vieux Chancelier d'Aguesseau, à qui on les avoit ôtés il y avoit plus de seize ans.

M. Amelot, issu d'une famille connue dans la politique, avoit longtems rempli des emplois relatifs à la Finance, à laquelle il étoit plus propre qu'à la place où on l'avoit élevé, dans laquelle il ne représentoit pas des mieux. Il avoit de l'esprit,

(1) Jean-Jacques Amelot, seigneur de Chaillou, né le 30 avril 1689, était simple intendant des finances quand il fut appelé à remplacer Chauvelin dans sa place de secrétaire d'État. Il avait épousé en 1716 une Romaine de la famille Bombarda, qui mourut peu de temps après son mariage; il se remaria avec Anne de Vougny, fille d'un conseiller du roi, et mourut à soixante ans, le 7 mai 1749. (Moréri, *Dict. histor.*, t. I, p. 457.) — « C'est un homme de petite mine, dit Barbier, délicat, qui peut avoir de l'esprit, mais qui ne doit rien savoir de ce métier-là, les Affaires étrangères. » (*Journal*, t. II, p. 137.)

étoit laborieux, vif et ambitieux, et jaloux. Il bégayoit (1), défaut considérable dans un homme destiné à conférer journellement avec des Ministres étrangers. Pour l'aider dans les fonctions pénibles de sa place, il eut le bonheur de trouver d'excellens ouvriers, qui depuis longtems en faisoient le détail et connoissoient parfaitement les intérêts de la France et ceux de toutes les puissances étrangères. Ces ouvriers, moins en butte que les Ministres aux traits de l'envie, et d'autant moins exposés aux révolutions qu'il faut pour les remplacer une grande capacité qui ne peut s'acquérir que par une longue expérience, sont les hommes de l'État : les Ministres changent, et eux meurent en place (2). Il semble dès lors qu'un ministre doit les ménager et les regarder en quelque sorte ses seconds. Mais M. Amelot, fier, jaloux de son rang, et qui d'ailleurs en vouloit à un de ces hommes (3) parce qu'il avoit eu, et avec raison, toute la confiance de M. Chauvelin, s'attacha à le perdre. Pour y réussir plus sûrement, il l'accusa d'entretenir des correspondances suspectes, surtout avec M. Chauvelin, et de refuser de lui découvrir des secrets importans à l'État, dont il disoit le sçavoir instruit. Sans autre examen, cet homme fut arrété et resserré si étroitement, que sa femme même ne put obtenir la permission de le voir (4). Quoiqu'un traitement si sévère pût donner lieu de penser qu'il étoit criminel, cependant sa probité étoit si universellement reconnue, qu'on ne le

(1) On n'a pas manqué de faire une chanson sur ce bégaiement :

Le choix est bon, quoi qu'on allègue :
D'un roi qui ne sait pas parler,
L'interprète doit être bègue !

(Barbier, *Journal*, t. II, p. 148.)

(2) Cette phrase manque au manuscrit.

(3) Le manuscrit donne en marge : « M. Pecquet, premier commis ».

(4) Il semble bien qu'il s'agisse effectivement d'Antoine Pecquet, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler dans la Notice et qui était premier commis aux Affaires étrangères. D'après Barbier (t. II, p. 265), il aurait été arrêté le 30 septembre 1740, et conduit au château de Vincennes. M. Amelot n'avait jamais eu de confiance en lui, parce qu'il avait toute celle de M. Chauvelin, son prédécesseur. M. Pecquet, étant venu pour travailler avec M. Amelot, aurait pris un fauteuil ; ce dernier lui aurait dit de prendre un tabouret, ce qui aurait donné lieu à des vivacités de part et d'autre, et finalement à la disgrâce et à l'arrestation du premier commis aux Affaires étrangères.

soupçonna pas de la faute la plus légère, et son malheur fut uniquement attribué à la jalousie et au mauvais caractère de M. Amelot, à qui cette affaire fit du tort chez les étrangers et dans l'esprit de la Nation.

Ce fut peu après la disgrâce de M. Chauvelin que le Cardinal pensa à quitter le timon des affaires et qu'il détermina le Roy à jeter les yeux sur le Comte de Toulouse pour le remplacer. Quant à la droiture, au zèle pour le bien de l'État et à un excellent jugement, on ne pouvoit faire un meilleur choix, et ce sont là des qualités bien essentielles dans un homme d'État, et peut-être les seules à y chercher. Car pour le travail et les détails, on sçait qu'un ministre est toujours entouré de gens qui ne demandent pas mieux que de lui en épargner la peine. Ainsi il semble qu'il suffise qu'il ait de la probité, de l'amour pour la gloire, des vues fines et sûres, et surtout un esprit net, juste et de précision, avantages que sans injustice on ne pouvoit refuser au Comte de Toulouse.

Ce Prince, né paresseux, d'un âge où l'on pense plutôt à se reposer qu'à se livrer aux affaires, et à qui d'ailleurs une santé un peu dérangée et la mort de son frère le Duc du Maine (1), arrivée environ depuis un an, faisoient faire des réflexions, avoit longtems résisté aux vives sollicitations du Cardinal de Fleury et même du Roy; mais comme il aimoit tendrement Louis XV et qu'il ne pouvoit sans ingratitude ne pas lui donner cette preuve de son entier dévouement, il se rendit. Les mesures furent prises pour le nommer premier Ministre à Fontainebleau, où le Roy devoit aller passer une partie de l'automne avec toute sa Cour. Mais que la Providence se joue des projets des foibles mortels! Le Comte de Toulouse, qui avoit essuyé il y avoit plus de vingt ans l'opération de la pierre, et qui depuis deux à trois années ressentoit de tems en tems des douleurs dans la vessie, qui lui faisoient appréhender le retour de cette terrible maladie, usoit de remèdes qui sembloient lui procurer du soulagement, mais qui n'étoient en effet que des palliatifs. Aux approches du

(1) Le duc du Maine était mort le 14 mai 1736.

départ du Roy, il eut des attaques plus vives et plus fréquentes qu'à l'ordinaire, auxquelles se joignirent des symptômes qui étoient d'un mauvais pronostic. On s'alarma avec raison; on appela les plus fameux Médecins et un Chirurgien habile. Ils examinèrent avec toute l'attention possible l'état du malade; ils comparèrent les accidens actuels avec ceux qu'il avoit eus par le passé. Le Chirurgien (1) appliqua la sonde. Le résultat fut que le siége de la maladie étoit dans l'urètre, qu'il y avoit ulcère, et que, pour arrêter le progrès du mal et éviter une mort certaine, il falloit faire l'opération, de laquelle, quoique dangereuse, on ne doutoit pas que le Comte de Toulouse ne se tirât bien, attendu sa bonne constitution et sa vie réglée. Ce Prince s'y détermina, et le Chirurgien fit l'opération, aussi heureuse qu'on pouvoit la désirer. Les suites mêmes donnèrent d'autant plus d'espérance, que l'on gagnoit du temps, chose essentielle dans ces sortes de maladies; mais le dix-neuvième jour au matin, ce Prince se trouva très-mal et tomba dans une syncope totale qui dura vingt-quatre heures, accompagnée de mouvemens convulsifs assez fréquens. Depuis cet accident, il empira à vue d'œil, et mourut le vingt-deuxième jour vers le soir (2), après avoir, depuis l'instant de l'opération, soutenu avec une fermeté admirable les douleurs les plus aiguës. Il ne laissa qu'un fils âgé de treize ans (3), auquel, avant que de mourir, il donna les plus grandes et les plus belles instructions. La Princesse son épouse eut une grande part à ses dernières dispositions, par lesquelles il ordonna aussi à tous ses domestiques des récompenses proportionnées à leur état et à leurs services. Il fut universellement regretté et méritoit de l'être. La Princesse surtout fut inconsolable.

Le Roy envoyoit tous les jours sçavoir des nouvelles du Comte de Toulouse, et tous les Grands, autant par inclination que pour faire leur cour au Roy, suivoient son exemple. Le

(1) L'opération fut faite le 8 novembre 1737 par Morand, membre de l'Académie des sciences. (Barbier, *Journal*, t. II, p. 175.)

(2) Le 1er décembre 1737.

(3) Voy. page 73, note 3. Le roi accorda au duc de Penthièvre la tutelle du Parlement comme aux princes du sang. (Barbier, *Journal*, t. II, p. 182.)

dix-neuvième jour, que nous avons dit avoir été si dangereux, M. de La Mothe (1), gentilhomme ordinaire du Roy, vint de grand matin de la part de son Maître, et ayant ordre de voir le Comte de Toulouse, il désira d'être introduit auprès de lui, malgré le triste état où on lui dit qu'il étoit. On en informa le maréchal de Noailles, qui étoit auprès du malade; il présuma qu'en annonçant un exprès du Roy, cela pourroit donner un grand ébranlement et rendre le mouvement aux esprits. Dans cette espérance, il s'approcha du Prince et lui dit d'une voix forte que M. de La Mothe demandoit à le voir de la part du Roy, mais qu'attendu la foiblesse où il étoit, il alloit le recevoir. Le Comte de Toulouse, sortant comme d'un profond sommeil, dit au Maréchal que ce n'étoit pas trop de soi-même pour recevoir de semblables messagers, et il ordonna qu'on fasse entrer M. de La Mothe. Il entre et fait part au malade de l'inquiétude du Roy. Le Prince, avec une présence d'esprit qui étonna tous ceux qui sçavoient l'état d'où il sortoit, prie M. de La Mothe d'assurer le Roy de son respect, de sa reconnoissance et de sa fidélité, et le charge de tendres complimens (2) pour le Cardinal de Fleury, auquel il recommande singulièrement son fils et son épouse. A peine M. de La Mothe fut-il sorti, que ce Prince retomba en syncope, et quelque chose qu'on pût faire, il ne fut pas possible de tout le jour de rappeler ses sens. Circonstance bien singulière! qui ne laissa aucun lieu de douter que le Comte de Toulouse n'aimât très-tendrement le Roy, et que ce nom si cher n'eût fait sur son âme une impression si forte, que les esprits du sang se ranimèrent dans le moment.

La mort du Comte de Toulouse dérangea tous les projets du Roy et du Cardinal. Celui-cy oublia ses idées de retraite pour sacrifier le reste de ses jours au service de son maître. Les soins qu'il donna à l'État ne lui firent cependant pas perdre de vue le jeune Duc de Penthièvre. Il lui continua la tendre

(1) Louis-Charles, comte de La Mothe-Houdancourt, lieutenant général des armées du roi, chevalier d'honneur de la reine, maréchal de France en 1747, mourut le 8 novembre 1755. (Barbier, *Journal*, t. II, p. 175; d'Argenson, *Mémoires*, t. IX, p. 126.)

(2) Le manuscrit donne : « de rendre ses compliments ».

amitié qu'il avoit vouée à son père et lui en donna des marques bien effectives, en lui procurant, malgré les intrigues des jaloux et des contradicteurs, toutes les charges que le Prince avoit possédées. Le Roy, fidèle à la mémoire du Comte de Toulouse, continua même pendant deux ans d'honorer son Château de sa présence; mais les dégoûts que le sieur de Lalo, comme nous l'avons dit, donna à quelques personnes de sa suite (1) qu'il affectionnoit, et l'occasion qui se présenta de lui faire acheter une maison de plaisance, avantageusement située sur les bords de la Seine, à deux lieues de Paris, firent cesser ces voyages (c'est le château de Choisy) (2).

Le Roy se donna tout entier au plaisir de rendre ce séjour digne d'un souverain. Il fit des augmentations considérables dans les bâtimens, qui n'étoient pas assez vastes. On y admire entr'autres choses un petit appartement (3) pratiqué au-dessus

(1) On lit dans le manuscrit : « mais les dégoûts..., comme nous l'avons dit, que lui donnèrent quelques personnes de sa suite... »

(2) Cette parenthèse ne se trouve que dans le manuscrit, et tous les détails sur le château de Choisy qui remplissent l'alinéa suivant ne sont donnés que par l'édition de 1746 et par le manuscrit.

Le domaine de Choisy avait appartenu à Mademoiselle de Montpensier, *la grande Mademoiselle*, qui avait chargé Mansard en 1682 d'y bâtir un château qu'elle donna au grand Dauphin, fils de Louis XIV, on l'appelait alors *Choisy-Mademoiselle*. Le domaine fut ensuite échangé contre le château de Meudon, qui appartenait à Madame Louvois, de la maison de Souvré. En 1716, la princesse de Conti l'acheta aux héritiers de Madame de Louvois et le légua avec ses autres biens au duc de La Vallière, qui le laissa à son tour au fils né de son mariage avec Mademoiselle de Noailles. Ce dernier le vendit au Roi en 1739 moyennant cent mille écus, dont la moitié représentait la valeur des meubles et des objets d'art. Devenu demeure royale, il prit alors le nom de *Choisy-le-Roi*. Louis XV y fit faire des réparations considérables par l'architecte Gabriel; il y construisit un autre château destiné à servir de petite maison. Les plus grands artistes furent chargés de le décorer : Carle Vanloo, Boucher, Lagrenée, Oudry, Martin, Nattier, Bachelier, Desportes, Bouchardon. On y voyait notamment une remarquable statue de marbre de ce sculpteur, représentant l'Amour adolescent, qui se faisait, avec les armes du dieu Mars, un arc de la massue d'Hercule. Voy. *Journal de Barbier*, t. IV, p. 365-366; *Mercure de France*, septembre 1740. — Delacroix, *Le Château de Choisy* (Paris, 1867, in-12), p. 31.

(3) La chambre du roi était au rez-de-chaussée, à droite en entrant; à gauche, trois cabinets pour la compagnie; ensuite, une antichambre, une petite galerie qui conduisait à la salle à manger. Au premier étage, au-dessus de la chambre où le roi couchait, était la célèbre chambre n° 3, qu'on appelait la chambre bleue parce que de la soie que Madame

de celui du Roy, auquel il communique par un escalier dérobé. C'est l'appartement de la Favorite. La finesse de la sculpture, l'or, l'azur, un meuble des mieux entendus, et quantité de très belles glaces avantageusement placées, en relèvent la simplicité et lui donnent un air galant qui frappe. En un mot, l'art s'y est épuisé pour les commodités, le bon goût et la galanterie. Un des favoris du Roy, nommé le Comte de Coigny, récemment tué dans un duel (1), eut le gouvernement de cette maison, où le Roy va fréquemment (2), accompagné de la Marquise de Pompadour (3) et des personnes de sa Cour qu'il honore de sa familiarité. Ce lieu est devenu aussi fameux que les petits réduits du Palais de Versailles, et plus agréable

de Mailly avait filée et qu'elle avait donnée au roi, il avait fait faire un lit de moire bleue et blanche, avec la tapisserie et les sièges de même, et que toute la chambre avait été peinte en bleu et blanc. Au-dessus de cette chambre, au second étage, était la bibliothèque avec une porte de communication dans un autre appartement. A côté de la chambre du roi, il y avait un escalier intérieur qui montait à la chambre bleue et à la bibliothèque. (*Mémoires du duc de Luynes*, t. IV, p. 274-275.)

(1) Voyez plus haut, p. 45, note 2, et Barbier, *Journal*, t. III, p. 28.

(2) Il existe à la Bibliothèque nationale (ms. fr. n°ˢ 14129, 14436 et 14337) trois volumes relatifs aux voyages du Roy à Choisy pendant les années 1744, 1745 et 1746, 1753 et 1759. Les logements de chaque invité y sont désignés avec la liste des personnes qui les occupaient ainsi que la composition des menus du souper de chaque jour. (Voir aux Pièces justificatives, n° xxvii, la copie d'un de ces états de logement et deux menus pris au hasard, dont l'un pour un vendredi, jour maigre.)

Les états de logement comportent leur enseignement; la chambre bleue, n° 3, est d'abord occupée par Madame de Mailly; on y voit ensuite la duchesse de Châteauroux, qui l'habite pour la première fois pendant le voyage des 12 au 16 novembre 1742, et enfin la marquise de Pompadour, qui y couche le 16 septembre 1745, ayant à côté d'elle aux numéros 4 et 5 la duchesse de Lauraguais et la marquise de Bellefond. La Reine et le Dauphin, dont la présence à Choisy était rare, font cependant partie du voyage du 22 juillet 1746; la chambre de Madame de Pompadour reste vide cette fois, mais elle la reprend bientôt : la Reine habite même tout à côté d'elle, au n° 4, lors des voyages des 4 octobre et 23 novembre 1746; Mesdames Henriette et Adélaïde ainsi que le Dauphin occupent les chambres n°ˢ 5 et 6. En 1759, Madame de Pompadour quitte la chambre bleue pour descendre au rez-de-chaussée dans l'appartement même du Roi.

(3) Jeanne-Antoinette Poisson, née à Paris le 29 décembre 1721, morte à Versailles le 15 avril 1764. Son père, Antoine Poisson, était premier commis dans les bureaux des frères Pâris, et sa mère vivait publiquement avec Le Normand de Tournehem, un des syndics de la ferme générale, qui lui fit épouser, en 1741, son neveu Le Normand d'Étiolles. Elle devint la maîtresse du roi en 1745.

par le champêtre et la solitude dont on y peut jouir à tous momens.

Le Duc de Bourbon mourut à peu près dans ce tems là et fut suivi de près par M. d'Angervilliers (1), qui avoit le détail de la Guerre. Celui-ci fut remplacé par M. de Breteuil, qui l'avoit précédé dans ce poste après la disgrâce de l'infortuné M. Le Blanc.

Cette même année, mourut le Roy de Prusse (2), prince âgé d'environ cinquante-deux ans, et qui par sa vie réglée et son bon tempérament promettait une longue carrière. C'était le second Roy de ce pays. Son père (3), Électeur de Brandebourg, ayant puissamment aidé de ses troupes l'Empereur Léopold embarqué dans une guerre fâcheuse (4), en obtint pour récompense que la Prusse, dont il étoit souverain, seroit érigée en Royaume.

Le Prince, de la mort duquel nous parlons, étoit d'une moyenne taille, un peu gros, se mettoit très uniment ou plutôt sans façon, vivoit de même. Il étoit avare, ne faisoit de dépense que pour l'entretien de ses troupes, dont il avoit

(1) Le duc de Bourbon mourut le 27 janvier 1740, et M. d'Angervilliers le 15 février suivant.

(2) Frédéric-Guillaume Iᵉʳ, père de Frédéric le Grand.

(3) Frédéric III, margrave de Brandebourg, né à Kœnigsberg le 1ᵉʳ juillet 1657, fut proclamé roi de Prusse le 17 janvier 1701; ce fut lui qui fonda l'ordre de l'Aigle-Noir. Il mourut à Berlin le 25 février 1713, après s'être marié trois fois : 1° le 23 août 1679, à Élisabeth-Henriette, fille du landgrave de Hesse-Cassel; 2° le 28 septembre 1684, à Sophie-Charlotte, fille du duc de Hanovre, et le 17 septembre 1708, à Sophie-Louise, fille du duc de Mecklembourg.

« Ce prince sans génie, sans puissance, dit Frédéric II, et presque sans revenu, s'était mis dans la tête qu'on ne pouvait porter dignement une couronne sans être environné de tout l'appareil du luxe et de la magnificence, et il prit pour modèle la cour de Louis XIV qui était alors la plus brillante de l'Europe. Il voulut être sacré par un évêque et donna ce titre à un de ses chapelains. Il fit faire une ampoule sur le modèle de celle de France et alla se faire oindre à Kœnigsberg, parce que les rois de France vont se faire sacrer à Reims. Il porta les grandes perruques Espagnoles et donna des fêtes. Il avait un premier ministre, un grand-maître des cérémonies, cinquante musiciens et une Académie des sciences. » (*Vie de Frédéric*, t. II, p. 3 et 4. — *Art de vérifier les dates*, t. III, p. 532 et 533.)

(4) Il s'agit de la guerre contre les Turcs, qui se termina par le traité de paix de Carlowitz, signé le 26 janvier 1699.

toujours un corps nombreux sur pied; voulant de grands hommes (1) et n'épargnant rien pour s'en procurer, s'occupant de revues et de chasse, absolu, peu aimé de ses sujets et même de ses enfans, qu'il traitoit durement; au reste, aimant à vivre en bonne intelligence avec ses voisins, ne faisant la guerre que par de fortes raisons, ayant beaucoup de bon sens et une très grande connoissance de ses intérêts.

Il laissa ses États et des trésors immenses à Frédéric II (2), son fils aîné, âgé de vingt-neuf ans. Les Prussiens furent ravis de voir sur le trône ce Prince qu'ils aimoient tendrement et dont ils avoient conçu des espérances d'autant plus flatteuses qu'ils n'ignoroient pas qu'il avoit souvent blâmé la dureté et l'avarice de son père. Il avoit l'esprit extrêmement cultivé, mais trop tourné à la dialectique; il s'occupoit utilement, aimoit les gens de lettres. Avant de monter sur le trône, il étoit affable, doux, caressant, généreux; mais à peine y fût-il assis, que ces belles qualités disparurent. Il passe pour Roy ambitieux, politique dangereux, allié peu sûr, voisin inquiet, maître dur; en un mot, plus fier, plus absolu que son père, et encore moins généreux (3).

Cependant la France n'étoit occupée que du mariage de la fille aînée de Louis XV avec un fils du Roy d'Espagne (4). Il se fit avec tout l'éclat et toute la pompe possible. Les fêtes les plus galantes, les spectacles les plus magnifiques, les arcs de triomphe ornés de devises et d'inscriptions, les festins les plus

(1) Note de l'édition de 1763 : « C'est la taille, que l'on entend. »

(2) Charles-Frédéric II, dit le Grand, né le 24 janvier 1712, mort à Potsdam le 17 août 1786; il succéda à son père Frédéric-Guillaume Ier, le 31 mai 1740; il avait épousé le 12 juin 1732, Élisabeth-Christine de Brunswick-Lunebourg-Bevern, née le 8 novembre 1715, fille de Ferdinand-Albert II, duc de Brunswick-Wolfenbüttel, et d'Antoinette-Amélie de Brunswick-Wolfenbüttel-Blankenberg. (*Art de vérifier les dates*, t. III, p. 535 et 537. — *Mercure de France*, juin 1740, p. 1227.)

(3) Frédéric appelait à lui et flattait tous ceux qui avaient médit de lui.

(4) Louise-Élisabeth, dite *Madame Première*, née le 14 août 1727, morte à Versailles le 6 décembre 1759, mariée en 1739 à Philippe, troisième infant d'Espagne, duc de Parme et de Plaisance, né le 15 mars 1720, mort le 18 juillet 1765. (Le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. I, p. 186 B. — *Art de vérifier les dates*, t. I, p. 775, col. 1. — Moréri, *Dict. hist.*, t. V, p. 311, col. 1.)

somptueux se succédèrent tour à tour, et firent pendant plusieurs jours l'amusement de la Cour et de la Ville et l'admiration des étrangers qui étoient accourus de toutes parts à ces fêtes.

La Princesse n'avoit que treize ans. Elle étoit extrêmement aimable, et d'une grande blancheur. A une douceur charmante, qui lui gagnoit tous les cœurs, elle joignoit une noblesse qui imprimoit le respect. Elle fut l'amour des Espagnols, comme elle avoit été celui des François. Le Prince étoit âgé de vingt ans, et pour les agrémens du corps et les qualités de l'âme, il ne le cédoit point à la Princesse son épouse.

L'Europe donnoit alors toute son attention à la guerre qui venoit de se déclarer entre Philippe V, Roy d'Espagne (1), et George II, Roy d'Angleterre et Électeur de Hanovre (2), pour raison de sommes considérables que ces deux Princes se demandoient réciproquement et pour de prétendues infractions aux traités. Mais ce n'étoit là que le prétexte de la rupture. La véritable cause étoit d'ôter aux Anglois la faculté qui leur avoit été accordée de faire commerce dans les États d'Espagne (3) (faculté dont on leur reprochait d'avoir abusé), et de diminuer leur puissance déjà trop grande en tarissant la source des richesses immenses qu'ils s'étoient procurées par ce commerce. Le reproche que le Roy d'Espagne faisoit aux Anglois n'étoit pas tout à fait sans fondement. Puissans sur mer et d'un génie très propre au commerce, ils souhaitoient depuis longtemps une libre entrée dans les Ports d'Espagne; ils étoient d'autant plus jaloux de l'obtenir qu'ils sçavoient que le Roy d'Espagne ne l'accor-

(1) Philippe V, duc d'Anjou, né à Versailles le 19 décembre 1683, marié en premières noces à Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, seconde fille de Victor-Amédée II, duc de Savoie, et d'Anne-Marie d'Orléans, morte à Madrid le 14 février 1714, et en secondes noces à Élisabeth-Farnèse, fille d'Odoardo Farnèse II, duc de Parme, et de Dorothée-Sophie de Bavière. Il mourut le 9 juillet 1746, après avoir régné quarante-six ans. (Le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. I, p. 183, 185, 186.)

(2) George-Auguste, roi d'Angleterre sous le nom de George II, né le 10 octobre 1683, marié le 2 septembre 1705 à la fille de Jean-Frédéric, margrave de Brandebourg-Anspach, Guillemine-Dorothée-Charlotte, qui mourut à Kensington le 25 octobre 1760. (*Art de vérifier les dates*, t. I, p. 838)

(3) Note de l'édition de 1763 : « Dans les ports de la mer du Sud. »

doit que très-difficilement. Ils firent si bien, qu'ils parvinrent à leur but, du moins en partie. Car Philippe V, qui craignoit, en leur accordant un privilège indéfini, d'augmenter leur puissance, qui faisoit déjà beaucoup d'ombrage à la plus grande partie des Souverains, le restreignit à un seul navire. Les Anglois sçurent habilement en tirer parti, en envoyant en Espagne un vaisseau si considérable, que sa charge étoit équivalente à celle de plusieurs bâtiments ordinaires; et pour se dédommager des bornes que le Roy d'Espagne avoit prétendu donner à son privilège, ils prenoient la précaution, lors des retours, de tenir sur la route des navires dans lesquels on déchargeoit la cargaison du grand vaisseau (1), qui de cette manière se trouvoit en état de faire en très peu de tems plusieurs voyages en Espagne. En effet, on peut dire qu'on l'y voyait toujours; car à peine étoit-il sorti des Ports qu'il y rentroit. Ce manège dura plusieurs années, pendant lesquelles les Anglois firent des profits inconcevables. On ouvrit enfin les yeux en Espagne, on vit qu'on avoit été la dupe des Anglois; et pour les punir de leur mauvoise foi ou, pour mieux dire, de leur habileté, Philippe V voulut retirer son privilège. La Cour d'Angleterre fit tout au monde pour parer ce coup. Après bien des tentatives inutiles, les Anglois jugèrent que, plutôt de souffrir l'affront que l'Espagne vouloit leur faire, il étoit plus expédient de tâcher, puissans comme ils étoient, de conserver par la force des armes un avantage que leur pis-aller étoit de perdre.

Tel fut le motif de cette guerre, dont l'événement rendoit toute l'Europe attentive, lorsqu'on apprit la mort de l'Empereur Charles VI (2). Ce Prince, qui étoit le treizième Empereur

(1) Note de l'édition de 1763 : « C'est le vaisseau de permission, accordé par l'article additionnel du traité de l'Assiento à la Compagnie de la Mer du Sud. Don Manuel Menezes de Gillingham, Irlandais et catholique, avoit eu la négociation de ce Traité. Les Espagnols accusèrent les Anglois de l'avoir enfraint. Ce que l'Auteur rapporte, a été un de leurs principaux griefs. — V. Rousset, *Procès entre la Grande-Bretagne et l'Espagne.* » Ce livre de Rousset (La Haye, 1740, in-12) donne en effet tous les détails des difficultés qui surgirent à cette époque entre la Grande-Bretagne et l'Espagne, et amenèrent entre elles la guerre de 1739.

(2) Charles VI, né le 1er octobre 1685, mort à Vienne le 30 octobre 1740,

de suite de sa famille, vit éteindre sa Maison avec sa vie. Il n'avoit que cinquante-cinq ans lorsqu'il mourut, et il en avoit passé vingt-neuf sur le trône, presque toujours les armes à la main. Il avoit hérité de toute la fierté, de l'ambition et du désir de dominer de sa Maison. Sa politique étoit raffinée, sa haine contre la France implacable, son humeur sombre et mélancolique, son caractère plus doux que celui de son prédécesseur, mais absolu, son gouvernement dur, défaut commun à tous les Empereurs de cette famille. Sa Cour étoit belle sans être galante, sa dépense grande sans être magnifique. Il ne souffroit pas volontiers les avis qui ne s'accordoient pas avec ses idées. Il n'étoit ni généreux ni compatissant (1). Il avoit fait ses preuves de bravoure à la tête des Armées avant qu'il fût Empereur; mais depuis, ne faisant la guerre que de son cabinet, il avoit oublié que les armes sont journalières, et que la Fortune, cette Déesse capricieuse, tourne quelquefois le dos au guerrier le plus brave et le plus expérimenté. Sur ce principe, il punissoit sans miséricorde, par la perte de la tête ou de la liberté, un Général qui s'étoit laissé battre. Politique peu propre à former des capitaines du premier ordre! Sévérité d'autant plus injuste, que pour l'ordinaire les ordres de la Cour, pour les dispositions nécessaires aux opérations de campagne, étoient ou si lents, ou si mal exécutés, qu'un Général ne pouvoit guère se promettre de ne pas essuyer quelque échec!

Sa mort fut causée par une indigestion qui l'emporta en huit jours. De son mariage avec Élizabeth-Christine de Brunswick, qu'il avoit épousée en 1708 (2), il ne laissa que deux filles, Marie-Thérèse (3), mariée quatre ans avant sa mort au

était le second fils de l'empereur Léopold et d'Éléonore-Madeleine, sa troisième femme, fille de Philippe-Guillaume, comte Palatin de Neubourg, qu'il avait épousée le 14 décembre 1676. Il avait succédé à son frère aîné Joseph Ier, mort à trente-trois ans le 17 avril 1711. Avec lui s'éteignit la maison d'Autriche, qui avait gouverné l'Allemagne pendant plus de trois cents ans. (*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 47.)

(1) Le manuscrit donne « complaisant », sans doute par suite d'une erreur de copie.

(2) Éditions : « qu'il avoit épousée il y avoit trente-trois ans ». — Note de l'édition de 1763 : « *Élisabeth Christine*, fille de Louis Rodolph, Duc de Brunsvic Lunebourg. »

(3) Marie-Thérèse-Walpurge-Amélie-Christine, née le 13 mai 1717, cou-

Prince François de Lorraine, Grand-Duc de Toscane et aujourd'hui Empereur, et l'Archiduchesse Marie-Anne (1), qui est encore fille. Ne prévoyant pas que sa vie dût être si tôt terminée, il n'avoit pris aucunes mesures pour se donner un successeur à l'Empire, et se contentant de laisser entrevoir ses dispositions en faveur de son gendre, qu'il avoit quelqu'envie de faire désigner de son vivant, il s'en étoit tenu à sonder la bonne volonté des Électeurs, sans faire aucun arrangement sérieux.

Il étoit de la Maison d'Autriche, qui depuis plus de trois siècles occupoit le trône de l'Empire, qu'elle s'étoit, quoique électif par sa constitution, rendu comme héréditaire. Un esprit de politique toujours le même, plusieurs grands Royaumes et quantité de Souverainetés entrés de tems à autre dans cette Maison, les uns à titre de succession, les autres qu'elle s'étoit appropriés à mesure qu'elle avoit vu croître son autorité, partie par droit de Conquête, quelques-uns par des Traités, avoient élevé cette famille à un si haut degré de puissance, que tout l'Empire trembloit, surtout sous les trois derniers Empereurs, et que dans les Assemblées qui se convoquoient pour y prendre des résolutions sur les affaires générales, on n'osoit délibérer que conformément à leurs ordres (2). La liberté publique gémissoit sous le joug d'un despotisme d'autant plus injuste, d'autant plus odieux, que ces Princes n'ignoroient pas les constitutions de l'État, et qu'au mépris des sermens les plus sacrés (3), par lesquels, avant leur couronnement (4), on avoit pris la précaution de les lier envers

ronnée reine de Hongrie le 25 juin 1741, morte le 29 novembre 1780. Elle épousa, le 12 février 1736, François, duc de Lorraine, qui fut élu empereur à Francfort le 13 septembre 1745, et mourut à Innsbrück le 18 août 1765, au milieu des fêtes qu'il donnait à l'occasion du mariage de son second fils avec l'infante Marie-Louise d'Espagne. (*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 66.)

(1) Voyez plus haut, p. 105, note 2.

(2) Note de l'édition de 1763 : « Ceux qui savent ce qui s'est passé à la Diète de l'Empire conviendront que l'Auteur outre un peu trop la matière. »

(3) Note de l'édition de 1763 : « On entend les sermens prêtés pour l'affermissement de la capitulation. »

(4) Le manuscrit donne par erreur « commencement ».

tout le Corps de l'Empire, ils ne s'attachoient chaque jour qu'à éluder les conventions, ou à en détourner le sens.

Le Royaume de Hongrie fut rendu héréditaire par l'Empereur Léopold (1), qui, en sa présence, en fit couronner son fils (2) Roy dans une assemblée qu'il avoit convoquée dans la Ville capitale, pour la forme seulement, puisque de sa propre autorité il abrogea les formalités qui depuis plus de sept siècles s'étoient inviolablement observées lors des élections. Violence qui souleva la plus grande partie du Royaume, et y causa une guerre opiniâtre qui dura plusieurs années et qui coûta enfin aux Hongrois la perte entière de leur liberté et de tous leurs privilèges. Ce Prince traita de même la Transilvanie, qu'il rendit Province héréditaire. Avec la même autorité, il dépouilla un Électeur de sa dignité (3), et en créa un au-delà du nombre ordinaire (4), l'un et l'autre sans la participation et le consentement des États de l'Empire, auxquels le droit de création, ainsi que celui de destitution, est attribué par les loix. Enfin, de sa pleine puissance, il érigea la Prusse en Royaume (5).

Son successeur, l'Empereur Joseph, plus violent et plus ardent encore à faire valoir son autorité, regarda le Royaume

(1) Léopold, né le 9 juin 1640, fils de Ferdinand III et de Marie-Anne d'Espagne, couronné roi de Hongrie le 27 juin 1655, roi de Bohême le 14 septembre 1656 et élu empereur le 18 septembre 1658. Il mourut à Vienne le 6 mai 1705, après un règne de quarante-sept ans. (*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 45.)

(2) Joseph Ier, fils aîné de Léopold et d'Éléonore-Madeleine, princesse Palatine, né à Vienne le 26 juillet 1678, fut élu roi des Romains dans la Diète électorale d'Augsbourg le 24 janvier 1690, couronné le 26; il succéda à son père comme empereur le 6 mai 1705 et mourut de la petite vérole le 17 avril 1711. Il avait épousé en 1699 Guillemine-Amélie, fille de Jean-Frédéric, duc de Hanovre, qui mourut elle-même en 1742. (*Ibid.*, p. 43.)

(3) Note de l'édition de 1763 : « l'Électeur de Bavière. » — Il s'agit de Charles-Albert, né le 6 août 1697, électeur de Bavière en 1726, empereur en 1742.

(4) Note de l'édition de 1763 : « l'Électeur de Brunsvic Hanovre. » — Georges-Louis, né le 28 mai 1666, admis le 30 juin 1708 à la Diète électorale de Ratisbonne, qui succéda en 1714 à la reine Anne sur le trône d'Angleterre.

(5) Note de l'édition de 1763 : « On dira avec plus de justesse que l'Empereur consentit que Frédéric, Électeur de Brandebourg et Souverain de Prusse, en prît le titre de Roi, et qu'il le reconnut le premier. » — Cf. plus haut, p. 120.

de Bohême comme un bien héréditaire et en prit le titre de Roy, sans s'être fait élire ni couronner par les États de ce Royaume, qui cependant le reconnurent sans aucune protestation et semblèrent renoncer ainsi au privilège d'élire leur Roy (1). Privilège confirmé par un Édit authentique (2), donné il y avoit près de quatre siècles, et qui étoit regardé comme la loi fondamentale de l'Empire. Il fit proscrire dans son Conseil les Électeurs de Cologne et de Bavière, du dernier desquels la tête fut même mise à prix (3). Il déchira lui-même la minute de l'acte que l'Empereur Léopold son père avoit fait expédier pour les investir de leurs dignités, en jetta les morceaux par terre, les foula aux pieds, s'empara de leurs États, qu'il traita comme Pays de conquête, fit enlever les enfans de l'Électeur de

(1) Note de l'édition de 1763 : « Il n'y avoit plus été question du droit d'élection depuis la victoire remportée près de Prague en 1620, par Ferdinand II, sur son rival Frédéric, Électeur et Comte Palatin du Rhin. »

(2) Note de l'édition de 1763 : « L'Auteur entend la Bulle d'or. » (Voir aux Pièces justificatives, n° III). Le passage, dont on se sert pour prouver le droit d'élection des États de Bohême, se trouve dans le VII[e] chap. § 5, où il est dit qu'en cas de vacance du trône, les États de Bohême ont le droit d'élire leurs Rois. Mais ce cas de vacance n'existe qu'après l'entière extinction des Princes et des Princesses issus du sang royal. Charles IV, auteur de la Bulle d'or, décide la question à ne point laisser de doute dans sa confirmation du privilège de l'Empereur Frédéric II, chez Goldast, *De Regno Bohemiæ*, p. 57 de la nouv. édit., où il est dit : « electionem Regis Bohemiæ in casu duntaxat et eventu, quibus de genealogia, progenie vel semine aut prosapia regali Bohemiæ masculus vel femella superstes legitimus nullus fuerit oriundus, — ad Prælatos, Duces, Principes, Barones, Nobiles et communitatem Regni pertinere ». L'Empereur Ferdinand I[er], dans son Codicille du 4 Février 1574, éclairoit cette disposition encore davantage : « Nous donnâmes, dit-il, une reconnois-
« sance solennelle aux États de Bohême, qu'ils nous avoient élu Roi de
« leur pleine et libre volonté; mais examinant les libertés et préroga-
« tives de Bohême, et en particulier la Bulle de l'Empereur Charles IV,
« il s'est trouvé clairement que jamais notredit Royaume de Bohême ne
« doit retomber à l'Élection des États, lorsqu'il y a des descendans
« mâles ou femelles du sang royal. En conséquence, Nous avons sollicité
« les États dudit Royaume, qu'ils Nous ont rendu (*sic*) la reconnois-
« sance susdite, et ont reconnu que ledit Royaume étoit échu, non par
« voye d'élection, mais par voye de succession légitime à Notre bien-
« aimée Épouse, comme à leur Reine et Souveraine héréditaire. » L'autenticité de ces interprétations détruit l'opinion contraire. »

(Le Codicille de 1574 dont il est question ci-dessus se trouve reproduit dans le *Recueil historique* de Rousset, t. X, p. 184.)

(3) Voir *The history of the house of Austria*, par William Coxe (Londres, 1807), vol. I, deuxième partie, p. 1212.

Bavière, les fit conduire dans une place forte, et leur ôta jusqu'au nom de leur Maison. Il usurpa des Souverainetés sur les légitimes héritiers, en vendit d'autres qui ne lui appartenoient pas, et exerça enfin des violences inouïes, tant au dedans qu'au dehors de l'Empire (1).

L'Empereur Charles VI, à son avénement au trône, n'eut aucun égard aux instances des Hongrois pour le rétablissement de leurs droits et privilèges, et surtout à la demande qu'ils firent que l'hérédité de la Couronne de Hongrie ne pût être transmise à l'avenir aux branches féminines de la famille de l'Empereur. Il forma le dessein de retenir, et retint en effet quelque tems, les Domaines et Souverainetés des Électeurs de Cologne et de Bavière, que son prédécesseur avoit envahis. Il fit reconnoître l'Électeur que son père Léopold avoit créé, sçut engager l'Empire dans des guerres qui lui étoient personnelles; enfin il fit jurer à ce grand Corps l'exécution du Décret (2) par lequel, deux ans après son élévation à la Couronne Impériale, il avoit jugé à propos de régler l'ordre de succéder dans tous les Royaumes, États, possessions et biens héréditaires de sa Maison. Décret que par son autorité il vint à bout de faire recevoir comme loi de l'Empire et qu'il eut la satisfaction de voir garanti par la plus grande partie des Puissances de l'Europe.

Ce Décret (3), déposé dans les monumens publics pour avoir force de Règlement perpétuel et irrévocable, portoit qu'en cas que l'Empereur Charles VI mourût sans aucune lignée masculine, l'aînée de ses filles, l'ordre et droit de progéniture indivisible toujours observé, lui succéderoit dans tous ses Royaumes, Provinces et États, sans qu'il y eût jamais lieu à aucune division ou séparation de ceux où celles qui seroient

(1) Note de l'édition de 1763 : « Il y a de l'hyperbole. »

(2) Note de l'édition de 1762 : « La Pragmatique-Sanction. »

(3) La Pragmatique Sanction, édictée le 19 avril 1713, fut acceptée en 1724 par les divers États des pays héréditaires, communiquée à la Diète de l'Empire en 1731 et passée en loi et garantie le 11 janvier 1732. (Rousset, *Recueil historique*, t. XIV, p. 122.)

L'Angleterre et la Hollande s'engagèrent à la garantir le 16 mars 1731, l'Espagne le 22 juillet suivant, l'Electeur de Saxe en 1733, et la France le 3 octobre 1735.

de la seconde, troisième où dernière ligne ou degré, ou autrement, pour quelque cause que ce pût être, ce même ordre et droit de primogéniture indivisible devant subsister dans tous les autres cas et à perpétuité, dans tous les tems et dans tous les âges, également, toutes fois et quantes qu'il pourroit être question de la succession aux Royaumes, Provinces et États héréditaires de cet Empire.

La succession de ce Prince étoit immense. Indépendamment des royaumes de Hongrie et de Bohême, des Principautés d'Autriche, de Moravie, de Silésie et du Milanois, il laissa encore les États de Mantoue, de Parme et de Plaisance, les Pays-Bas, la Transilvanie, et quantité d'autres pays et Dominations. Immédiatement après sa mort, Marie-Thérèse, sa fille aînée, fut proclamée (1) Reine de Hongrie et de Bohême, Princesse souveraine d'Autriche et de toutes les Provinces et Pays héréditaires de son père, selon l'ordre établi par le Décret dont nous venons de parler. Elle fut reconnue non seulement dans tous ses États et par les Électeurs, mais même par la plus grande partie de l'Europe. Le seul Électeur de Bavière refusa de la reconnoître, à cause de ses prétentions sur la succession du feu Empereur, qu'il avoit résolu de faire valoir, et qui étoient fondées sur d'anciens Traités de famille et sur le Testament de l'Empereur Ferdinand Ier (2), mort il y avoit près de deux cens ans, qui portoit que la Princesse sa fille aînée, laquelle se trouveroit en vie au tems où la succession seroit ouverte, succèderoit aux deux Royaumes de Hongrie et de Bohême et autres États, dans le cas où il n'y auroit plus d'héritiers mâles d'aucun des trois frères de cet Empereur (3).

(1) Charles VI mourut le 20 octobre 1740. Marie-Thérèse fut couronnée le 25 juin suivant.

(2) Ferdinand Ier, né en Castille le 10 mars 1503, de Philippe d'Autriche et de Jeanne de Castille, frère et successeur de Charles-Quint, élu roi des Romains le 5 janvier 1531, et reconnu à Francfort seulement le 12 mars 1558, mourut à Vienne le 25 juillet 1564. Il avait épousé le 5 mai 1521 Anne, fille de Ladislas, roi de Hongrie et de Bohême, morte le 27 janvier 1547. (*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 41 et 42.)

(3) C'est sur les dispositions de ce testament qu'étaient fondées les prétentions de l'Électeur de Bavière aux royaumes de Bohême et de Hongrie, l'archiduchesse Anne, fille de Ferdinand, ayant épousé Albert V, duc de Bavière, et, d'autre part, Ferdinand ayant joint aux États de la

Par une autre clause de ce Testament, ce Prince ordonnoit que tous ses États héréditaires d'Autriche et leurs dépendances appartiendroient, après l'extinction de ses descendans mâles légitimes, à son frère et à ses héritiers mâles (1) qui seroient les seuls et uniques..., excepté celle de ses filles qui succéderoit à ses Royaumes et les posséderoit. Et par un Codicille, postérieur de quatre ans à ce Testament, il confirma cette disposition, et déclara expressément que, dans le cas dont il est question, les Royaumes de Hongrie et de Bohême seroient hérités par l'aînée de ses filles qui dans ce tems-là se trouveroit en vie. Cet Empereur maria sa fille aînée à un Électeur de Bavière; et c'est de ce mariage que descend la Maison régnante, et qu'elle tire ses prétentions sur la succession de l'Empereur Charles VI. La Reine de Hongrie répondit que l'article du Testament produit par l'Électeur de Bavière n'étoit pas conforme à l'original, dans lequel, au lieu de ces mots : « Dans le cas où il n'y auroit plus d'héritiers mâles », on lisoit : « dans le cas où il n'y auroit plus d'héritiers légitimes (2) »; qu'en conséquence de cette disposition, faite conformément aux droits de la Nature et à tous autres, la préférence sur qui que ce fût lui appartenoit, comme fille aînée du

maison d'Autriche en Allemagne les couronnes de Hongrie et de Bohême, par son mariage avec Anne, fille de Ladislas IV, roi de Hongrie et de Bohême, et héritière de son frère Louis II, mort sans postérité. (*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 41 et 60. — Voy. dans Rousset, *Recueil hist.*, t. XIV, p. 177, l'extrait du testament de Ferdinand Ier.)

(1) Ces huit derniers mots manquent dans le manuscrit par suite d'une erreur de copie.

(2) Extrait du testament de Ferdinand Ier en date du 1er juin 1543 :

Original du testament.	*Copie de Bavière.*
« Que la Fille aînée de l'Empereur Ferdinand Ier, qui, dans ce temps-là se trouvera en vie, succédera dans les deux royaumes de Hongrie et de Bohême, dans le cas lorsqu'il n'y aura plus des *Hoirs légitimes* d'aucun de ses trois frères.	« Que la fille, etc. dans le cas qu'il n'y aura plus des *Héritiers mâles*, etc.

« Si, selon la volonté du Tout-Puissant, il arrivait que notre bien-aimée épouse et tous nos chers fils mourussent sans descendans légitimes, ce qu'il ne plaise à Dieu de permettre, alors une de nos filles survivantes succédera en qualité d'héritière légitime, dans lesdits royaumes de Hongrie et de Bohême. » (Rousset, *Recueil histor.*, t. XIV, p. 181 et 182.)

dernier vivant des mâles; et que d'ailleurs il étoit constant que, lorsqu'il s'agit d'une succession qui n'exclut pas les femmes, elles doivent être comprises sous le nom de descendans légitimes (1).

A ce Prétendant il s'en joignit encore d'autres. L'un fut le Roy de Sardaigne (2), qui réclamoit le Milanés; l'autre, le Roy d'Espagne, qui se fondoit sur un Pacte de famille (3), signé il y avoit cent vingt-trois ans dans la Capitale de Bohême entre l'Empereur et le Roy d'Espagne régnans alors, par lequel le Roy d'Espagne cédoit à l'Empereur l'expectative de la succession aux États de Silésie, de Moravie et à plusieurs autres Provinces, à condition toutefois que si la postérité masculine de l'Empereur venoit à s'éteindre, les États cédés reviendroient au Roy d'Espagne ou à sa postérité, de manière que les filles excluoient la postérité de l'Empereur. D'où l'on concluoit que les Princes et Princesses issus de la femme de Louis le Grand (laquelle descendoit du Roy d'Espagne dont est question) avoient droit à la succession Impériale avant les filles de l'Empereur Léopold et de ses successeurs.

Le Roy de Prusse se mit aussi sur les rangs; il revendiquoit, comme Électeur de Brandebourg, les droits incontestables de

(1) Note de l'édition de 1763 : « Rousset, *Recueil hist.*, t. XIV, XV. »

(2) Charles-Emmanuel III, né à Turin le 27 avril 1701, fut reconnu roi de Sardaigne et duc de Savoie le 3 septembre 1730, après l'abdication de son père, et mourut le 20 janvier 1773. Il se maria trois fois : la première avec Anne-Christine de Neubourg, morte le 12 mars 1723, ensuite avec Christine-Jeanne de Hesse-Rheinfels-Rottembourg, et enfin avec Élisabeth-Thérèse, fille de Léopold, duc de Lorraine. (*Art de vérifier les dates*, t. III, p. 629.)

(3) Note de l'édition de 1763 : « Ce pacte de famille n'est autre chose que la renonciation de la Reine d'Espagne Anne, fille de l'Empereur Maximilien II, en faveur de Ferdinand II, de la ligne de Grätz. L'Espagne se réserva le droit de succession dans les provinces et terres possédées par la branche aînée en cas d'extinction de la postérité masculine de Ferdinand II. »

La reine Anne dont il s'agit était la quatrième femme de Philippe II; elle était née la même année et le même jour que lui, le 21 mai 1527.

Le pacte de famille dont parle le manuscrit n'est pas celui indiqué dans la note ci-dessus, car c'est précisément l'acte de renonciation de la reine Anne du 5 juillet 1546 que Marie-Thérèse opposait aux prétentions de Philippe V, laquelle renonciation avait été confirmée par Philippe III en 1621. (Rousset, *Recueil hist.*, t. XV, p. 4.)

sa Maison sur les États et Pays de Silésie (1), fondés sur d'anciens traités de famille et d'association entre les Électeurs de Brandebourg et les Princes de Silésie, et sur d'autres titres encore. En conséquence, à la tête d'une nombreuse armée, il entra dans la Province de Silésie (2), où il trouva d'autant moins de résistance, que son entreprise ayant été tenue secrète jusqu'au moment qu'elle éclata (3), la Reine de Hongrie n'avoit pas pu se mettre en état de s'y opposer. Cette démarche étonna d'autant plus toute l'Europe, que ce Prince venoit de donner à la Reine de Hongrie les plus fortes assurances de son attachement inviolable à ses intérêts et de sa sincère disposition à maintenir la tranquillité dans l'Empire. Il crut pouvoir suffisamment justifier sa conduite en déclarant que la circonstance présente et la juste crainte de se voir prévenir par ceux qui formoient des prétentions sur la succession du feu Empereur, avoient demandé tant de promptitude dans l'entreprise et de vigueur dans l'exécution, qu'il ne lui avoit pas été possible de s'éclaircir préalablement avec la Reine de Hongrie; que son dessein, en entrant à main armée dans la Silésie, n'avoit été que de la garantir de toute attaque ou invasion de la part des Prétendans à la Succession Impériale, qui auroient pu s'en emparer à forces ouvertes dans un tems où l'on sembloit être menacé d'une guerre générale (4), et qu'au surplus son intention n'étoit pas de désobliger la Reine de Hongrie, avec laquelle au contraire il souhaitoit ardemment d'entretenir une étroite amitié, et de contribuer de tout son pouvoir à ses véritables intérêts et à sa conservation.

(1) Voyez, dans Rousset (*Recueil d'actes*, t. XV, p. 168 et suiv.), l'exposé des droits de la maison de Prusse et de Brandebourg en Silésie.

(2) Le 23 décembre 1740. (Frédéric, *Histoire de mon temps*, t. II, ch. II, p. 59.)

(3) Le secret de l'entreprise fut tel que le marquis de Beauvau, envoyé par Louis XV pour complimenter le roi de Prusse sur son avènement au trône, ne sut qu'au départ de l'armée le but de ses mouvements : « Je vais, lui dit le roi, je crois, jouer votre jeu; si les as me viennent, nous partagerons. » *(Annales de Marie-Thérèse.)*

(4) C'est le prétexte que donnent presque tous les conquérants à leurs invasions. — Voir la publication faite par ordre de Sa Majesté prussienne en Silésie touchant la marche de ses troupes dans le duché. (Rousset, *Recueil d'actes*, t. XV, p. 133.)

Malgré toutes ces belles protestations, le Roy de Prusse se lia quelque tems après avec la France, l'Électeur de Bavière et celui de Saxe, par un Traité qui ne tendoit pas à moins qu'à dépouiller la Reine de Hongrie (1); et la marche des troupes de ce Prince fut le signal de la guerre presque générale qui s'alluma bientôt en Europe.

Cependant le choix du successeur de l'Empereur mettoit toutes les Puissances en mouvement, et surtout la France, à qui il importoit fort que la Couronne Impériale ne fût déférée qu'à un Prince dont elle pût en quelque sorte disposer, mais singulièrement à l'Électeur de Bavière, dont la Maison s'étoit de tout tems déclarée pour ses Rois. Les fréquens malheurs que l'alliance de la France avoit attirés à cette Maison et le ravage encore récent de ses États méritoient bien que le Roy de France donnât dans cette conjoncture des marques essentielles de reconnoissance et d'attachement au feu Électeur de Bavière. Mais avant de rapporter ce que le Roy fit en faveur de ce Prince, il ne sera pas hors de propos de dire un mot de l'Empire, de ses Constitutions, de son état et de celui du reste de l'Europe à la mort de l'Empereur Charles VI.

Cet Empire si vaste, si puissant, a été pendant longtems héréditaire (2), et est à présent électif; il renferme plusieurs États qui sont gouvernés par des Électeurs subordonnés, il est

(1) L'alliance qui existait depuis longtemps entre la France et la Bavière fut renouvelée la dernière fois le 16 mai 1738; mais elle ne fut approuvée qu'en 1741 par le traité de Nymphenbourg, signé le 18 mai par le maréchal de Belle-Isle; il n'existe aucune trace de ce traité, qui aura probablement été détruit par le maréchal avec toute sa correspondance, lors de son arrestation à Elbingerode. (Pajol, *Les Guerres sous Louis XV*, t. II, p. 39, col. 1.)

(2) Note de l'édition de 1763 : « Il le fut jusqu'au règne de Henri IV. Bruno, Religieux Bénédictin, dans l'histoire de la guerre des Saxons, nous apprend que c'étoit à l'occasion de l'élection de Roudolfe de Rheinfelde, Duc de Suabe, qu'on tâcha pour la première fois d'abroger le droit de succession héréditaire. Le mécontentement des Saxons, l'ambition des Empereurs de la maison Salique, la dispute avec le Pape et tout le clergé sur le droit de nomination aux bénéfices et même au Siège de Rome firent naître l'idée de changer la succession héréditaire de notre Empire en élection. » — (Voyez le *Liber de bello Saxonico* de Bruno, dans les *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. V, p. 327 et suiv.)

vrai, à l'Empereur, mais auxquels la souveraineté de l'Empire appartient conjointement avec le Collège des Princes, tant ecclésiastiques que séculiers, et avec celui des villes Impériales, qui ont voix décisive dans les Diètes (1). Ce tout compose trois chapitres qui, réunis (2), forment le Corps de l'Empire, dont le gouvernement est un mélange du monarchique, de l'aristocratique et du démocratique (3). Ce Corps a le droit de décider des affaires générales qui le concernent dans des assemblées qui se font à cet effet. L'Empereur peut seul convoquer ces Assemblées et Diètes (4), et y faire faire ses propositions par des Commissaires qu'il y envoye pour y présider de sa part.

L'Empire est divisé en plusieurs grandes Provinces, dont les Princes et les Comtes de certaines Provinces et les Villes qui les composent, s'assemblent dans des tems indiqués pour les affaires particulières. Ces Provinces contribuent aux besoins de l'Empire, dont elles sont membres. Elles fournissent des troupes et de l'argent à proportion de ce qu'elles peuvent supporter. Ces contingens ne sont que pour le service de l'État en général, en sorte que si l'Empereur a à soutenir une guerre qui n'intéresse point le Corps en entier, ou qui ne soit pas déclarée, en pleine Assemblée, guerre de l'Empire, il ne peut prétendre ces contingens ni aucun secours de la part des Provinces, mais c'est à lui à faire seul, à ses frais et avec ses troupes, une guerre qui est regardée comme lui étant personnelle; et c'est pour cette raison que les Électeurs ont une grande attention à ne mettre la Couronne Impériale que sur la tête d'un Prince qui soit assez riche et assez puissant pour pouvoir se maintenir par ses propres forces.

Les Électeurs auxquels il appartient d'élire l'Empereur sont ceux de Mayence, de Trèves, de Cologne, de Bohême, de

(1) Éditions : « Il renferme plusieurs États, qui sont gouvernés par des *Rajas* subordonnés il est vrai à l'Empereur, mais auxquels la Souveraineté de l'Empire appartient conjointement avec les *Omrahs* et quelques Villes principales et libres. »

(2) Éditions : « trois classes qui, réunies... »

(3) Ce dernier membre de phrase manque aux éditions.

(4) Les mots « et Diètes » ne se trouvent que dans le manuscrit.

Bavière, l'Électeur Palatin, celui de Saxe, de Brandebourg et celui de Hanower. De ces neuf Électeurs, les trois premiers ont seulement voix active, c'est-à-dire qu'ils peuvent élire, mais non pas être élus (1), à la différence des six autres, qui ont voix active et passive, c'est-à-dire qu'ils peuvent élire et être élus. La dignité d'Électeur et tout ce qui en dépend est héréditaire de mâle en mâle dans les six derniers; quant aux trois premiers, elle n'est attachée qu'à la personne de celui que les Grands du pays élèvent eux-mêmes à ce rang; privilège particulier aux États de Mayence, de Trèves et de Cologne; mais la dignité des uns et des autres est indivisiblement unie à la Principauté. Chacun de ces Électeurs a plein droit de Souveraineté dans ses États, et peut faire guerre, alliance ou traités, au dedans et au dehors de l'Empire, avec qui bon lui semble, pourvu que l'Empereur et l'Empire conjointement n'en reçoivent aucun préjudice.

Dans le cas de vacance du Trône Impérial, c'est à l'Électeur de Mayence à convoquer les autres Électeurs pour procéder à l'élection d'un Chef, laquelle pourroit être déclarée nulle, si par inadvertance, ou autrement, il avoit omis d'en inviter un d'eux. Mais si l'Empereur veut de son vivant se faire désigner un successeur, alors l'Électeur de Mayence ne peut faire la convocation, qu'il n'y soit autorisé par tous ses Collègues, qui en cette partie représentent le Corps de l'Empire (2).

Francfort, ville impériale, est le lieu où doivent se faire les assemblées pour l'élection. Celui qu'on élit doit être indispen-

(1) Leur qualité d'archevêque rendait ces Électeurs inéligibles, et c'est pour le même motif que le droit électoral était attaché à leurs personnes, sans être héréditaire comme pour les six autres Électeurs de l'Empire.

(2) Note de l'édition de 1763 : « Cela ne convient pas exactement avec le § II, art. 3, de la Capitulation. »

Les conditions et les formes de l'élection des Empereurs d'Occident ont été réglées par Charles IV, petit-fils de l'empereur Henri VII, né à Prague le 16 mai 1316 et élu roi des Romains dans la Diète de Rentz, le 19 juillet 1346. Ce fut lui qui publia, le 29 décembre 1356, dans la Diète de Nuremberg, la fameuse *Bulle d'or*, qui est devenue la loi fondamentale du Corps germanique, et qu'on a attribuée mal à propos au jurisconsulte Bartole, le nombre des Électeurs y a été fixé à sept, en l'honneur, y est-il dit, des sept chandeliers de l'Apocalypse. (*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 34 et 35.)

sablement de sexe masculin autant qu'il est possible (1), Allemand de naissance ou au moins d'extraction, et d'un âge compétent. Il doit être bon, juste, prudent, vaillant, en un mot doué de toutes les vertus qui le peuvent rendre utile (2) à l'État, et enfin riche et puissant, afin qu'il puisse soutenir avec dignité la Couronne Impériale.

Aux termes de l'Édit de Charles IV, les Électeurs doivent se rendre en personne au lieu de l'élection, ou s'y faire représenter par des personnes chargées de leurs pleins pouvoirs; et si un Électeur n'y venoit pas ou n'y envoyoit point, il perdroit, pour cette fois seulement, l'usage et le droit de sa voix. L'élection doit être faite dans le terme d'une lune, à compter du jour de la prestation de serment par les Électeurs.

Aussitôt que l'élection est faite, on fait signer au Prince élu les conditions auxquelles il a été appelé à l'Empire, et on lui en fait jurer l'observation. Ensuite, on le proclame. Ces conditions contiennent les précautions qu'on prend pour limiter son pouvoir, l'empêcher de prétendre aucune succession héréditaire dans l'Empire, de se la procurer, l'appliquer à sa personne, ou à ses héritiers ou descendans, ni à qui que ce soit, et enfin pour maintenir les prérogatives dont les Électeurs sont en possession, et les droits et libertés de l'Empire. Le jour de son couronnement, on lui fait de nouveau prêter serment, entr'autres choses, de conserver les droits et recouvrer les biens de l'Empire et de les employer fidèlement à l'utilité publique.

Suivant les Loix et Constitutions de l'Empire, l'Empereur ne peut, sans le consentement général de tous les États, proscrire quelque Électeur, Cercle ou État immédiat, confisquer leurs biens, les priver du droit de séance et de voix dans les Assemblées, engager ou aliéner les biens de l'Empire, disposer des principaux fiefs vacans, dénoncer ou faire la guerre hors ou dans l'Empire, de même que la paix ou des confédérations, et quantité d'autres choses qu'il seroit trop long de

(1) Note de l'édition de 1763 : « Il doit être toujours de naissance, c'est-à-dire du moins Comte de l'Empire d'une vieille famille. »
(2) Le mot « utile » a été omis par le copiste du manuscrit.

rapporter; mais, tous ces cas exceptés, il agit de sa pleine puissance et avec une autorité souveraine.

A la mort de l'Empereur Charles VI, Philippe-Charles d'Eltz (1), issu d'une ancienne famille noble, étoit Électeur de Mayence, dignité à laquelle son mérite l'avoit élevé depuis quelques années. Sa place, qui tenoit le premier rang dans la classe des Électeurs, lui donnoit beaucoup de crédit et d'autorité, qu'il n'employoit (2) que pour le bien de l'Empire, que pour entretenir l'union et la concorde parmi tous ses membres, et procurer à l'État un digne Chef. Il avoit sçu se concilier l'estime et l'amitié de l'Empereur défunt, celle de tout l'Empire et même de la France, avec laquelle surtout le voisinage de ses États demandoit qu'il vécût en bonne intelligence. Comme il n'étoit pas guerrier, il n'entretenoit qu'un petit corps de troupes pour la garde de ses Places. Il entendoit parfaitemennt les intérêts de l'Empire, et dans les Assemblées, on avoit tant de respect pour son âge avancé, et de confiance en son expérience, qu'on déféroit volontiers à ses avis.

L'Électeur de Trèves, qui tenoit le second rang, étoit François-Georges de Schœnborn (3). La noblesse de son origine et ses qualités personnelles avoient déterminé les Grands de Trèves à l'élire. Il étoit bon, affable, et quelque penchant qu'il montrât pour la Maison d'Autriche, il entroit assez en général dans les vues de l'Électeur de Mayence.

Le troisième, qui étoit Électeur de Cologne (4), étoit de la

(1) Philippe-Charles d'Eltz-Kempenich, né le 24 octobre 1665, mourut à Mayence le 21 mars 1743. En parlant de lui, Frédéric II dit qu'il « passait pour un bon citoyen, honnête homme, et attaché à sa patrie ». (Voyez Frédéric II, *Hist. de mon temps*, t. I, p. 28. — *Art de vérifier les dates*, t. III, p. 256.)

(2) On lit dans le manuscrit : « ... qu'il n'employoit, tant pour le bien de l'Empire, que pour entretenir... »

(3) Il était fils de Melchior-Frédéric, comte de Schœnborn, prévôt de l'Église métropolitaine de Trèves; il fut élu le 2 mai 1729 à l'archevêché de Trèves, en remplacement de François-Louis de Neubourg, et mourut le 18 janvier 1756. Frédéric II prétend qu'il ne savait que « ramper ». (*Art de vérifier les dates*, t. III, p. 314. — *Hist. de mon temps*, t. I, p. 28.)

(4) Clément-Auguste-Marie-Hyacinthe, connu sous le nom de Clément-Auguste, né à Bruxelles le 16 août 1700, de Maximilien-Emmanuel, Électeur de Bavière, et de Thérèse-Cunégonde Sobieski, fille du roi Jean de Pologne; il mourut au château d'Ehrenbreitstein, chez l'Électeur

Maison de Bavière et avoit succédé à un de ses oncles dans la dignité d'Électeur de Cologne (1). Il avoit l'âme grande, généreuse. Il étoit magnifique, zélé pour les intérests de sa Maison, et fort uni avec son frère l'Électeur de Bavière; union qui l'avoit quelquefois rendu contraire aux desseins du feu Empereur, dont ces Princes souffroient impatiemment l'espèce de despotisme.

Le quatrième Électeur étoit celui de Bohême, dignité dont Charles VI, comme Roy de Bohême, étoit revêtu, et qui par conséquent se trouvoit vacante par sa mort.

L'Électeur de Bavière (2), dont sa Maison étoit en possession depuis plus d'un siècle, tenoit le cinquième rang. Ce prince étoit grand; il avoit le visage long, les yeux assez beaux, le regard doux, le nez long, la bouche un peu grande. En tout, ce n'étoit pas ce qu'on appelle un bel homme; mais il avoit le cœur excellent, beaucoup d'affabilité, le caractère aimable, l'humeur douce; il étoit généreux, reconnoissant, constant dans ses affections, fidèle dans ses engagemens. Il passoit pour entendre médiocrement la guerre et pour n'avoir pas beaucoup de génie. Quoique l'alliance contractée avec Charles VI, dont il avoit épousé une nièce, semblât devoir l'attacher à la maison d'Autriche, cependant le bien de l'Empire, ses propres intérests et le ressentiment des rigueurs que cette Maison avoit exercées contre ses ancêtres, lui avoient souvent fait prendre un parti opposé à celui du feu Empereur.

Le sixième Électeur étoit celui de Saxe, Auguste II, Roy de Pologne (3), qui a aussi épousé une nièce du feu Empereur.

de Trèves, le 6 février 1761. Il était un des princes les plus puissants de l'Empire, et pouvait disposer de 12,000 hommes de troupes. Ce fut lui qui couronna empereur à Francfort son frère, l'Électeur de Bavière, le 12 février 1742, du consentement de l'archevêque de Mayence, qui voulut bien, pour cette circonstance seulement, lui céder sa prérogative. (*Art de vérifier les dates*, t. III, p. 284.)

(1) Note de l'édition de 1763 : « Clément-Auguste, Duc de Bavière, Électeur de Cologne. »

(2) Charles-Albert, né le 6 août 1697.

(3) Frédéric-Auguste II, né le 7 octobre 1696, devint Électeur de Saxe le 1er février 1733, et fut élu roi de Pologne le 5 octobre suivant. Il avait épousé en 1719 Marie-Joséphine d'Autriche, fille aînée de l'empereur

Ce prince est grand, beau de visage; il a la tête dans les épaules et est prodigieusement gros (1); il est bon, magnifique, généreux et d'un facile accès. Malgré l'alliance qu'il contracta avec la France, le Roy de Prusse et l'Électeur de Bavière contre la Reine de Hongrie, il étoit plus porté à la paix qu'à la guerre; et quand même il auroit été d'un caractère opposé, son propre intérest, à cause de la position de ses États, limitrophes de ceux de la Maison d'Autriche, et le penchant des Grands de son Royaume de Pologne pour cette Maison exigeoient qu'il se conduisît avec de grands ménagemens.

Frédéric II (2), Électeur de Brandebourg et Roy de Prusse, tenoit le septième rang. Le portrait de ce prince que nous avons donné ci-devant, et son irruption dans la Silésie aussitôt après la mort de Charles VI, suffisent pour mettre au fait de sa politique et de ses vrais sentimens pour la Maison d'Autriche. Nous ajouterons seulement que cet Électeur, fier de sa puissance, paroissoit avoir oublié que l'Empereur Léopold avoit décoré son aïeul du titre de Roy de Prusse, et qu'il se croyoit dispensé de toute espèce de reconnoissance pour un service si vieux, qu'il estimoit sans doute que ses prédécesseurs l'avoient suffisamment reconnu.

Le huitième étoit l'Électeur Palatin. Il s'appeloit Charles-Philippe de Neubourg (3). D'un côté, le voisinage de la France qui, au moindre mécontentement, pouvoit envahir ses États, et de l'autre, celui des domaines de la Maison d'Au-

Joseph Ier, et il mourut le 5 octobre 1763. (*Art de vérifier les dates*, t. III, p. 419.)

En parlant de lui, Frédéric II dit qu'il était « doux par paresse, prodigue par vanité, incapable de toute idée qui demande des combinaisons, soumis sans religion à son confesseur et sans amour à la volonté de son épouse ». (*Hist. de mon temps*, t. II, p. 26.)

(1) Éditions : « et étoit prodigieusement gros pour son âge. »

(2) Voyez plus haut, p. 120, note 2.

(3) Charles-Philippe, né le 4 novembre 1661, succéda à son frère en 1716 comme Électeur Palatin; il avait épousé en premières noces une fille du prince Radziwill, veuve de Louis, margrave de Brandebourg, et en secondes noces, une fille du prince Lubomirski. Il mourut le 31 décembre 1742 et fut le dernier Électeur de la branche de Neubourg. (*Art de vérifier les dates*, t. III, p. 329.)

triche, l'obligeoient à de grands ménagemens pour ces deux Puissances, avec lesquelles il lui étoit d'un notable intérêt de vivre en bonne intelligence. Cependant, dans certaines conjonctures, et surtout dans la guerre que l'Empereur Charles avoit soutenue contre la France, le Roy d'Espagne et celui de Sardaigne, il n'avoit pas cru devoir s'unir à l'Empereur, à qui cette guerre étoit en effet personnelle.

On comptoit l'Électeur de Hanower pour le neuvième. Georges II, Roy d'Angleterre (1), est le troisième de sa maison qui possède cette dignité, que l'Empereur Léopold avoit de sa propre autorité créée en faveur de Georges-Guillaume de Brunswick (2), aïeul de celui dont nous parlons, sous la condition singulière que lui et ses descendans ne donneroient jamais leur voix pour l'élection d'un Empereur qu'à un Prince de la Maison d'Autriche. Aussi le Roy d'Angleterre étoit-il entièrement dévoué à cette Maison, pour le maintien de laquelle, après la mort de Charles VI, il fit les plus grands efforts. L'Alliance de ce Prince fut d'autant plus utile à la Reine de Hongrie, qu'à sa sollicitation les Anglois non seulement aidèrent cette Princesse de sommes considérables, mais même prirent dans la suite hautement son parti; démarche qu'ils firent d'autant plus volontiers, qu'elle les mettoit aux prises avec les François, dont ils ont été de tout tems ennemis. Peut-être aussi que dans cette conjoncture il en a été des Anglois comme d'un créancier considérablement en avance, qui croit devoir risquer de nouveaux fonds dans l'espérance d'être enfin totalement remboursé, sinon de s'emparer de tous les biens de son débiteur, ou du moins de ceux qui seront le plus à sa convenance. Quoi qu'il en soit, il y a lieu de s'étonner que Georges II ait pu disposer si fort à son gré des

(1) Voyez plus haut, p. 121, note 2.

(2) Georges-Guillaume, né le 16 janvier 1624, mourut le 28 août 1705. Il avait consenti à ce que le neuvième Électorat, créé le 19 décembre 1692 par l'empereur Léopold en faveur de sa maison, fût conféré à son frère Ernest-Auguste. Le collège des Électeurs protesta contre cette innovation et forma avec plusieurs autres princes de l'Empire une entente qu'on appela la ligue des *Princes correspondants*. (*Art de vérifier les dates*, t. III, p. 435.)

Anglois, qu'on sçait être peu dociles, peu complaisans pour leurs maîtres, jaloux de leur liberté, et qui d'ailleurs étoient peu satisfaits en général du gouvernement de leur Roy, dont ils ne voyoient pas volontiers les voyages fréquens dans son Électorat de Hanovre. Cependant ce Prince dans ce Royaume aristo-démocratique est peut-être plus absolu qu'aucun de ses prédécesseurs et se fait accorder tout ce qu'il désire; fruits de la politique et de l'habileté de ses Ministres, qui lui donnent toute autorité dans la classe du Parlement (1), qui est la plus nombreuse, et dans laquelle ils trouvent moyen de procurer l'entrée à quantité de gens accrédités qui, devant au Roy leur fortune ou leurs emplois, se déclarent toujours pour lui et l'emportent dans les délibérations par leurs suffrages (2), et par ceux des membres qu'ils gagnent, quelques-uns par menaces, la plus grande partie par l'espoir des récompenses. Ce Prince est plus petit que grand; il a le regard fier, l'air peu prévenant, et malgré sa conduite assez conforme à la bonne politique et aux intérêts de son État, on ne lui trouve pas beaucoup de génie. Il ne se mêle guère des affaires, lesquelles, comme beaucoup d'autres Princes, il abandonne à ses Ministres; il fait beaucoup de mécontens (3), même parmi ses enfans, dont l'aîné (4) est si fort aimé d'un grand nombre d'Anglois, qu'il auroit pu se faire un parti redoutable, s'il eût voulu profiter de leur bonne volonté et écouter les pernicieux conseils des flatteurs, dans des tems de mésintelligence entre son père et lui. Georges II a eu quelque penchant pour les femmes, et peu ou point pour les grandes choses. Quoiqu'il se soit fait voir à la tête de ses Armées, il n'est pas guerrier. Son caractère n'est pas décidé; il n'est ni vif ni violent, n'a ni fierté ni douceur. Plus mélancolique que gai, sa Cour est moins bril-

(1) Les éditions portent : « la seconde classe du Sénat. » — L'édition de 1763 a de plus cette note : « La Chambre des Communes. »

(2) Le manuscrit, par suite d'un bourdon, a omis les mots « leurs emplois .. par leurs », et donne : « leur fortune et leurs suffrages ».

(3) Editions : « Il fit souvent des mécontens. »

(4) Frédéric-Louis, prince de Galles, mort sans avoir régné le 31 mars 1751, et père de George-Guillaume III, roi d'Angleterre sous le nom de George III. (*Art de vérifier les dates*, t. I, p. 840.)

lante par les plaisirs qu'il y procure et par la dépense qu'il y fait, que par celle des Seigneurs Anglois, la plupart très riches et aimant tous le faste.

Outre ces neuf Électeurs, il y avoit encore dans l'Empire plusieurs Princes dont la puissance faisoit rechercher (1) l'alliance et l'amitié, et quelques Villes libres qui n'étoient pas sans considération. Au reste, les Allemands en général, las de la domination de la Maison d'Autriche, se virent avec plaisir rentrer, par la mort de Charles VI, dans la jouissance de leurs anciens droits, et maîtres enfin de se choisir un Chef auquel il leur seroit loisible (2) d'imposer, pour le maintien de la liberté publique, telles loix qu'ils jugeroient à propos.

Le trône d'Espagne étoit rempli par Philippe V, prince d'un âge déjà avancé, et qui, de même que Louis XV, dont il étoit très proche parent, n'aimoit pas les affaires. Il étoit bon, humain, pacifique, et son règne auroit été des plus heureux, s'il ne s'étoit pas laissé trop gouverner par la Reine sa femme (3), princesse douée d'un très grand génie, haute, fière et ambitieuse, entreprenante, entière dans ses sentimens; aimant à dominer; voulant, à quelque prix que ce fût, faire des établissemens considérables à ses enfans; princesse en un mot plus généralement crainte qu'aimée dans toutes les Cours de l'Europe. Philippe V et Louis XV, que venoit d'unir encore plus étroitement le mariage d'une Princesse de France avec Don Philippe, Infant d'Espagne du second lit, avoient les mêmes vues et les mêmes intérêts; et de plus le Roy d'Espagne, comme nous l'avons dit, avoit des prétentions sur la succession de Charles VI.

Don Carlos (4), fils aîné de Philippe V, du second lit, que la France, avec laquelle il lui importoit d'être en bonne intel-

(1) Le manuscrit donne « chercher ».

(2) Le manuscrit porte « loisir ».

(3) Note de l'édition de 1763 : « Élisabeth de Farnèse. » Née le 25 octobre 1692, elle était fille d'Odoard Farnèse, frère de François, duc de Parme et de Plaisance; elle épousa Philippe V le 24 décembre 1714. (*Art de vérifier les dates*, t. I, p. 773, col. 2, et 775, col. 1.)

(4) Don Carlos, né le 20 janvier 1716, fut roi des Deux-Siciles en 1735 et proclamé roi d'Espagne le 11 septembre de la même année. Il avait

ligence, avoit si fort contribué à mettre sur le trône, étoit Roy des Deux-Siciles. Ce prince, quoique jeune encore, gouvernoit avec sagesse et avec prudence; et ce qui fait son éloge, c'est qu'il étoit aimé de ses sujets, peuple inquiet, inconstant et difficile à conduire. Dans le cœur il étoit ennemi de la Maison d'Autriche; mais ses États pouvant être facilement insultés par la Reine de Hongrie et par ses Alliés, cette considération le fit longtemps balancer à se joindre (1) à la France et à l'Espagne. D'ailleurs, le Roy de Pologne, Électeur de Saxe, son beau-père, lui inspiroit des sentimens pacifiques.

Le Roy de Portugal (2), beau-frère du feu Empereur, avoit formé quelques prétentions sur la succession Impériale, pour lesquelles il avoit été sur le point d'entrer en guerre avec la Reine de Hongrie; mais la crainte que lui inspira la puissance sur mer du Roy d'Angleterre, dont les vaisseaux pouvoient infester (3) ses côtes, l'empêcha d'éclater. Au reste, il n'y avoit pas grand fond à faire sur ce Prince, dont l'esprit n'étoit pas dans une très bonne assiette.

Quoique (4) nous ayons déjà parlé du Roy de Sardaigne à l'occasion de l'abdication de son père Victor-Amédée et de la guerre qu'il fit à l'Empereur conjointement avec l'Espagne et la France, sa conduite dans les présentes conjonctures nous oblige à le mettre de nouveau sur les rangs. Ce Monarque, qui avoit épousé depuis peu une sœur du Prince François (5), Grand-Duc de Toscane et époux de la Reine de Hongrie, étoit

épousé, en 1737, Marie-Amélie-Walburge, fille de Frédéric-Auguste II, Électeur de Saxe et roi de Pologne, née le 24 novembre 1724. (Moréri, *Dict. hist.*, t. III, p. 253.)

(1) Les mots « à se joindre » manquent dans le manuscrit.

(2) Jean V, fils de Pierre II, roi de Portugal, et d'Élisabeth de Bavière, né le 22 octobre 1689, épousa le 28 octobre 1708 Marie-Anne-Josèphe-Antoinette, fille de l'empereur Léopold, née le 7 novembre 1683 et morte 14 août 1754. Il mourut lui-même le 31 juillet 1750. (*Art de vérifier les dates*, t. I, p. 785 et 786.)

(3) Le copiste du manuscrit, qui avait d'abord écrit « infester », a ensuite corrigé ce mot en « infecter ».

(4) Les éditions portent : « Le Royaume de *Nechal* [Sardaigne] étoit possédé par *Korsula* [Charles-Emmanuel], Souverain de *Jésofa* [la Savoie]. Quoique nous ayons déjà parlé de ce Prince... »

(5) Voyez plus haut la note 3 de la page 123.

vivement sollicité par cette Princesse. Les offres qu'elle lui faisoit de lui céder une partie considérable du Milanés, sur laquelle il prétendoit avoir des droits, auroient été bien capables de le déterminer. Mais les propositions que d'un autre côté l'Espagne et la France lui faisoient faire, le tenoient en balance. Au fond, il paroissoit naturel qu'il s'unît à la Reine de Hongrie, qui étoit la maîtresse d'exécuter à tout instant les conditions du Traité; mais la guerre une fois déclarée, il étoit à craindre que les armes de la France et de l'Espagne ne luy enlevassent non seulement ce que la Reine de Hongrie lui auroit cédé, mais même ses propres États. Ce prince, en habile politique, tira donc les négociations en longueur, pour gagner du tems et ne se décider que selon le train que les affaires prendroient. Cependant, il se faisoit marchander par les deux partis, et peut-être se seroit-il enfin déclaré contre la Reine de Hongrie, si l'Angleterre ne l'eût déterminé en faveur de cette Princesse, par l'offre qu'elle lui fit de grosses sommes d'argent à titre de subsides et des troupes pour la défense de ses États (1). C'est ainsi que ce Prince, qui, comme son père (2), aimoit à pêcher en eau trouble, ne se rendit que lorsqu'il vit des avantages réels. Si la Reine d'Espagne n'avoit pas trop hésité à accorder au Roy de Sardaigne la part qu'il demandoit dans les pays qu'on se promettoit de conquérir sur la Reine de Hongrie, on auroit paré ce coup (3); mais les vues qu'elle avoit sur les mêmes pays, pour former un établissement à celui de ses fils qui étoit gendre de Louis XV,

(1) Note de l'édition de 1763 : « C'est-à-dire, les subsides de la Grande Bretagne fournirent les moyens au Roi de Sardaigne de mettre une armée sur pied, capable de garder non seulement les passages des Alpes, mais de faire conjointement avec les troupes Autrichiennes tête aux Espagnols et Neapolitains. D'ailleurs la flotte Angloise leur coupa la communication par mer, et les empêcha d'être secourus des côtes de France ou d'Espagne. »

(2) Le père de Charles-Emmanuel III était Victor-Amédée II. Voyez plus haut, note 1 de la page 67.

(3) Note de l'édition de 1763 : « J'en doute fort. Car quand même on auroit accordé au Roi de Sardaigne la part qu'il demandoit, ce Prince y auroit-il trouvé ses sûretés? Dès que la maison d'Autriche étoit une fois chassée d'Italie, il étoit à la discrétion des Espagnols. Ce Roi si éclairé sur les intérêts de sa maison ne l'auroit-il pas prévu? et auroit-il oublié ce qui se passsa [en] 1735? »

la firent s'obstiner, contre la bonne politique, à ne point céder ce qu'elle ne couroit aucun risque de promettre, puisqu'il étoit encore à conquérir.

La Russie avoit pour Empereur un Prince encore à la mamelle, dont le père, en qualité de Régent, gouvernoit les États (1). La Reine de Hongrie pouvoit d'autant plus compter sur ce puissant Empire, que le Régent et le Ministère (2) étoient tout dévoués à la Maison d'Autriche.

Le Landtgrave de Hesse-Cassel (3), Roy de Suède, et le Roy de Danemarck (4) voyoient avec peine (5) la fermentation que la mort de l'Empereur causoit dans les différentes Cours de l'Europe. Tout leur annonçoit une guerre prochaine, qu'ils auroient désiré détourner.

Mamouth (6) étoit Empereur des Turcs; mais quelque pen-

(1) Ivan Antonovitch né, le 23 août 1740, d'Antoine-Ulric de Brunswick-Bevern et d'Anne de Mecklembourg, fut proclamé empereur le 29 octobre suivant (il était âgé de deux mois) en vertu du testament de l'impératrice Anne et par ordre du duc de Biren, son favori. Ce fut ce dernier, et non pas le père d'Ivan, comme l'indique le manuscrit, qui devint régent de l'empire; sa mère, la duchesse de Bevern, fut ensuite proclamée régente. (*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 131.)

(2) Note de l'édition de 1763 : « Du moins seroit-il fort difficile de le prouver du Comte d'Osterman, qui alors étoit à la tête des affaires en Russie. »

Le chancelier d'Osterman était fils d'un pasteur luthérien de Westphalie; il eut la direction des affaires du cabinet pendant que le vice-chancelier Golovkin dirigeait les affaires intérieures. (*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 131, col. 2.)

(3) Frédéric Ier, né le 28 avril 1676, avait succédé comme landgrave de Hesse-Cassel au landgrave Charles, son père; il avait épousé en secondes noces, le 4 avril 1715, Ulrique-Éléonore, fille de Charles IX, roi de Suède, et sœur de Charles XII, qui était montée sur le trône le 3 janvier 1719. Celle-ci parvint, avec l'agrément des États, à associer au trône son époux, qui fut couronné à Stockholm le 14 mai 1720 et y mourut le 15 avril 1751. (*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 104, et t. III, p. 378.)

(4) Christian ou Christiern VI naquit le 30 novembre (10 décembre, nouveau style) 1699; il succéda le 6 juin 1731 au roi Frédéric IV, son père, et mourut à Christianbourg le 6 août 1746. Il avait épousé, en 1721, Sophie-Madeleine de Brandebourg-Culmbach. (*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 104 et 105.)

(5) On lit dans les éditions : « *Dabur* de *Hasseclesse* [le Landtgrave de Hesse-Cassel] régnoit à *Jalékeldar* [la Dalécarlie ou Suède], et *Mohadi* [Christian VI] à *Balck* [le Dannemarc]. Ces deux Rois voyoient avec peine... »

(6) Mahmoud ou Mahomet V, né en 1696, fils de Mustapha II, devint empereur le 16 octobre 1730 (14 de Rabié II 1143 de l'Hégire). La céré-

chant qu'il eût à traverser la Maison d'Autriche, il étoit trop occupé à la défense de ses propres États pour penser à se mêler des affaires de l'Empire d'Allemagne.

Après les différens États dont nous venons de parler, les Hollandois figuroient avantageusement dans l'Europe, et leur alliance étoit recherchée par tous les Princes. Leur Gouvernement est républicain. L'autorité réside dans un certain nombre de députés que chaque Province nomme, qui représentent tout le Corps de l'État et agissent en son nom. Mais comme chaque Province est libre et maîtresse de prendre telle résolution que bon lui semble et de se gouverner à sa fantaisie, ceux qui sont à la tête des affaires ne peuvent rien déterminer (1) dans certains cas importans sans en communiquer aux Provinces respectives, dont ils sont obligés de prendre l'avis (2).

L'opposition d'une seule province suffit (3) pour faire rejetter les propositions, ou pour arrêter l'exécution d'une délibération (4). D'ailleurs, la grande Assemblée, à laquelle le pouvoir

monie qui le consacra consista à lui ceindre le cimeterre d'Othman, dès qu'il eut été proclamé sultan par le moufti, l'uléma et la milice. Il mourut après vingt-cinq ans de règne, en 1168, le 8 de Rabió I (13 décembre 1754). (*Art de vérifier les dates*, t. 1, p. 508 et 509.)

(1) Le manuscrit porte « détourner ».

(2) Les députés n'étaient que des procureurs ou des commis sans aucune autorité personnelle, bien qu'ils jouissent de toutes les prérogatives de la souveraineté. (Voyez Desjardins et Sonnius, *Hist. générale des Provinces-Unies* (Paris, 1757, 8 vol. in-4°), t. I, p. 214.)

(3) Note de l'édition de 1763 : « La pluralité décide dans tous les cas où il ne s'agit ni de la paix, ni de la guerre, ni des contributions à lever. Ces trois cas font exception dans l'union d'Utrecht, et ils requièrent l'unanimité de toutes les Provinces. »

(4) D'après l'article VII de l'union d'Utrecht, signée le 29 janvier 1578 entre les États généraux de Gueldre et de Zutphen, de Hollande, de Zélande, d'Utrecht, de Frise et des Pays entre l'Ems et les Lamvers, l'*unanimité* était nécessaire dans les quatre cas suivants :

1° Quand il s'agissait de paix ou de guerre;

2° Pour lever des hommes ou de l'argent;

3° Pour conclure une alliance ou une ligue avec l'étranger;

4° Enfin en matière d'abrogation, de promulgation et d'interprétation des lois.

Cependant, dans certains cas qui exigeaient une grande célérité, les députés ont pris quelquefois parti sans attendre la réponse de leurs commettants. Des décisions importantes ont même été prises à la *pluralité* des voix seulement, comme par exemple la résolution du 2 février 1743,

suprême est confié, est composée d'un si grand nombre d'hommes et de caractères si différens, qu'il est presqu'impossible qu'il y ait de l'unanimité et que tous marchent d'un pas égal pour l'intérêt public. On sent à combien d'inconvéniens ce Gouvernement peut être sujet, combien il est aisé de faire naître la division entre les Députés, et d'en profiter au désavantage de la Nation (1). Il est même étonnant que cet État ait subsisté si longtems. Les diverses secousses qu'il a essuyées depuis environ deux cens ans que les Hollandois ont secoué le joug de l'Espagne pour se mettre en République (2); la désunion presque continuelle qui règne dans la grande Assemblée, le mécontentement des Peuples, qui se sont quelquefois portés jusqu'à la révolte; l'attention qu'on apporte à éloigner des affaires les sujets capables, et surtout le manque d'un Chef (3) dont la naissance en impose et qui réunisse en sa personne la plus grande partie de l'autorité, pourroient faire prédire que cet État ne se conservera pas encore longtems tel qu'il est, d'autant plus qu'il a déjà reçu quelques altérations, qui, quoique peu considérables en apparence, influent sur le fond de la Constitution.

Les Souverains de cet État tinrent, après la mort de l'Empereur, une conduite qui parut singulière aux uns et très-prudente aux autres. Ils négocioient à la Cour de France, avec laquelle ils n'avoient garde de se brouiller (4); ils ménageoient également la Maison d'Autriche, le Roy d'Angleterre et toutes les parties intéressées. Il leur importoit beaucoup (5), en effet,

de fournir des secours à la maison d'Autriche. (Voy. Desjardins, ouvr. cité, t. I, p. 216, et Cérisier, *Tableau de l'hist. des Provinces-Unies* (Utrecht, 1778-1784, 10 vol. in-12), t. X, p. 275.

(1) Ces douze derniers mots manquent au manuscrit.

(2) Ce fut le 26 juillet 1581 que les États solennellement réunis à La Haye déclarèrent le roi d'Espagne déchu de toute autorité dans les Pays-Bas. (Voy. Cérisier, *Tableau de l'histoire génér. des Provinces-Unies*, t. III, p. 457.)

(3) Le chef de la République avait le titre de Stathouder. Guillaume d'Orange fut le premier élu à cette dignité. Il mourut assassiné le 10 juillet 1584, à l'âge de cinquante-deux ans.

(4) Voyez les *Lettres et négociations de M. Van Hoey*, ambassadeur des Provinces-Unies à la cour de France (Londres, 1743, in-12).

(5) Ce mot manque dans le manuscrit.

d'entretenir la paix dans l'Europe. La guerre ne pouvoit que causer un très-grand préjudice à leur Commerce, qui est extrêmement étendu et fait le seul soutien de leurs États, qui ne produisent pas à beaucoup près ce qui est nécessaire pour la subsistance d'un nombre prodigieux d'habitans. Leurs sujets sont tous négocians, et en quelque sorte les facteurs de toute l'Europe. Leur principale ville est un entrepôt général. Il entre chez eux des richesses immenses qui, en faisant l'opulence du particulier, rendent l'État très-puissant. Ils couroient risque de perdre ces avantages par la guerre. Il leur étoit donc d'une très-grande conséquence d'apporter leurs soins pour empêcher une rupture. Mais il étoit bien difficile de tenir un milieu qui pût contenter des Puissances dont les intérêts étoient si opposés. La France avec ses Alliés vouloit le démembrement (1) de la succcession du feu Empereur et l'abaissement de la Maison d'Autriche, à laquelle l'extinction des mâles en la personne de Charles VI venoit déjà de porter un grand coup. Elle se proposoit encore de faire passer le Sceptre Impérial dans les mains de l'Électeur de Bavière. A bien des égards, il étoit indifférent aux Hollandois que ce Prince plutôt qu'un autre fût élu Empereur; mais ils avoient un intérêt sensible au maintien de la Maison d'Autriche et à la conservation de la Couronne Impériale (2) sur la tête de la Reine de Hongrie, à cause des sommes considérables que cette Reine et sa Maison leur devoient, pour sûreté desquelles on leur avoit engagé quelques Villes (3) dans la Flandre, qui leur convenoient d'autant mieux, qu'elles couvroient les possessions qu'ils avoient de ce côté-là. Se déclarer ouvertement contre la Reine

(1) Le manuscrit porte « démembrer ».

(2) Édition de 1763 : « et à la conservation de la Succession Impériale en son entier sur la tête... »

(3) Note de l'édition de 1763 : « L'auteur entend les places de barrière dans les Païs-Bas, où les Hollandois ont droit de tenir garnison. »

Il s'agit du traité dit *de la Barrière*, signé à Anvers le 15 novembre 1715, entre Charles VI, les États généraux des Provinces-Unies et George, roi de la Grande-Bretagne. Aux termes de l'article 4 de ce traité, l'Autriche avait accordé aux Provinces-Unies le droit de tenir garnison à Namur, Tournay, Menin, Furnes, Warneton, Ypres et dans le fort de Knocke, situé dans la province de Bruges. (DUMONT, *Recueil de traités*, t. VIII, p. 458, col. 2.)

de Hongrie, c'étoit s'exposer à perdre ce nantissement; d'autant plus qu'en ce cas les Anglois, avides depuis longtemps d'avoir un pied dans le voisinage de la France et de l'Allemagne, pouvoient avancer à cette Princesse les fonds nécessaires pour rembourser les Hollandois (1), et se mettre ainsi à leur lieu et place (2) : coup qu'il étoit essentiel de parer, la puissance des Anglois donnant déjà trop de jalousie aux Hollandois, pour qu'ils ne craignissent pas plus que tout au monde de les avoir pour proches voisins. Une autre raison non moins puissante pour tenir les États de Hollande attachés à la Reine de Hongrie, étoient les traités d'alliance offensive et défensive (3) entre la Maison d'Autriche, l'Angleterre et eux (4). D'ailleurs, les Anglois primoient sur mer et pouvoient beaucoup nuire au commerce des Hollandois, auquel, à la suite d'une guerre qui ne fut pas avantageuse à ceux-ci, l'Angleterre porta une rude atteinte, en leur ôtant la faculté de négocier de la Hollande en Angleterre, et réciproquement, que par des vaisseaux Anglois même (5).

Pour remplir leurs engagemens avec la Maison d'Autriche et le Roy d'Angleterre, les États Généraux ordonnèrent de grands préparatifs de guerre par terre et par mer. Mais en même tems, pour ne pas donner lieu à une rupture avec la France et ses Alliés, ces préparatifs se firent si lentement, qu'il étoit aisé de voir que ce n'étoit que pour satisfaire purement aux Traités : obligation dont en effet ils se faisoient, surtout à la Cour de France, une excuse qui les mettoit à l'abri des reproches. Cependant, en restant unis à la Reine de Hongrie, ils s'exposoient à voir emporter par les armes de la France les

(1) Le manuscrit donne, par erreur : « cette Princesse »; les éditions portent : « les *Ceylanois* [Hollandois]. »

(2) Note de l'édition de 1763 : « On auroit mieux dit, que cela auroit pu faire brèche au traité de barrières. »

(3) Ces deux derniers mots manquent au manuscrit.

(4) Le traité d'alliance entre l'Angleterre et l'Autriche est du 16 mars 1731; les États généraux des Provinces-Unies y adhérèrent seulement le 20 février 1732.

(5) Note de l'édition de 1763 : « L'auteur parle de l'acte de navigation, passé sous le gouvernement de Cromwel. » Cet acte porte la date du 9 octobre 1651.

Villes qui leur avoient été engagées par la Maison d'Autriche, attendu que la Reine de Hongrie en étoit toujours souveraine et que la France devoit naturellement commencer ses hostilités contre cette Princesse par l'attaque des Places qui lui appartenoient, fussent-elles même défendues par les troupes des Sept Provinces Unies. Ce qui arriva en effet, dès que la guerre fut déclarée, et comme nous le dirons dans la suite.

Tandis que les États Généraux de Hollande se comportoient avec tant de ménagemens, beaucoup de leurs sujets, indisposés contre le ministère de France, blâmoient ouvertement leur conduite. Les lieux d'assemblées ne retentissoient que de plaintes contre le gouvernement, que de témoignages d'affection pour la Reine de Hongrie, et que de discours injurieux contre ses adversaires. Ceux qui gouvernoient ne faisoient nulle attention à toutes ces choses. Ils n'ignoroient pas que ces discours se tenoient le soir, surtout après avoir bu amplement (1). Ils pensoient que c'étoit bien le moins qu'on pût faire, que de laisser l'entière liberté de critiquer à des négocians à qui la République devoit toute sa force; gens d'ailleurs qui cherchoient à se délasser des fatigues du jour, et qui, à leur réveil, ayant perdu le souvenir des propos de la veille, n'avoient plus d'autres soins que celui de leur commerce, au prix duquel on sçavoit que, jusqu'aux heures d'assemblées, tout leur étoit indifférent.

Les États Généraux (2) avoient alors pour ministre à la Cour de France M. Vanhoët (3), homme qu'on estimoit en France,

(1) Édition de 1763 : « le soir surtout, et après avoir bu simplement. » — Note de cette édition : « L'auteur ne me paroît guère connoître les Hollandois ni les lieux de leurs assemblées, et il fait beaucoup de tort à leur so[briété et à leur] frugalité. C'est à la vérité la manière du païs de s'assembler vers les quatre heures d'après-midi en certains lieux publics, de s'entretenir jusqu'environ les six heures sur toute sorte de matières, en ne dépensant que quatre ou cinq sous. On y boit rarement du vin, et chacun se retire fort sobrement chez lui. D'ailleurs la nation étoit également indisposée contre la France et contre la Prusse. J'en suis témoin; car j'y fus en 1741, et j'ai souvent assisté à leurs discours. »

(2) Tout cet alinéa ne se trouve que dans l'édition de 1746 et dans le manuscrit.

(3) Van Hoey, né à Gorkum en 1642, devint conseiller de la cour de Hollande en 1713 et maître des comptes en 1717. Il succéda en 1727 à

très propre à seconder leurs vues; un grand air de douceur, beaucoup de politesse et une certaine franchise répandue dans tous ses procédés, annonçoit le fond de son caractère. Il étoit prévenant, affable, d'un très bon commerce, et circonspect. Ces qualités l'avoient fait généralement estimer et lui avoient acquis l'amitié du Cardinal Fleury. Cependant sa conduite déplut à ses maîtres. On lui reprocha d'avoir manqué de sagacité pour pénétrer les desseins de ce premier Ministre, de s'être laissé surprendre par les témoignages d'amitié fréquens et distingués qu'il en recevoit et par les protestations qu'on lui faisoit à tout propos de ne point chercher à troubler le repos de l'Europe; en un mot, d'avoir été plus soigneux de mander ce que disoit le Cardinal que ce qu'il faisoit, et d'avoir, au moyen de ce, exposé la République à des inconséquences et à des fausses mesures. On rendit publiques quelques Lettres et Mémoires qu'il avoit adressés aux États Généraux, dans lesquels effectivement il appuyoit fortement et sans cesse les dispositions pacifiques de la France (1), quoiqu'on n'ignorât nulle part les grands préparatifs de guerre qui s'y faisoient. On vint à bout d'indisposer la plus grande partie de la Nation contre lui; mais en France on pensoit que la conduite que nous verrons que le Roy tint avec les Hollandois justifioit pleinement M. Vanhoët, et qu'elle prouvoit évidemment qu'il ne s'étoit pas trompé, du moins en assurant que la Hollande n'avoit pas à redouter aucun coup d'éclat de la France. On soupçonna des esprits inquiets d'avoir voulu pousser M. Vanhoët et décréditer le Ministère françois, en publiant des Pièces qui doivent toujours rester dans le plus profond secret (2).

J. Borxel en qualité d'ambassadeur en France. Très bien vu de cette cour, il adressa en 1743 aux États Généraux de son pays des conseils et remontrances, pour les engager à ne pas se mêler aux querelles de la succession d'Autriche; mais on lui en sut mauvais gré. Il demanda alors son rappel, et ne l'obtint qu'en 1747. Il mourut en 1766. (J. Van der Aa, *Biographisch Woordenboek der Nederlanden*).

(1) Le manuscrit porte : « la ville ».

(2) Les lettres de négociation de M. Van Hoey ont été publiées en partie à Londres en 1743, soi-disant pour servir à l'histoire de la vie du cardinal Fleury. Elles témoignent de son grand sens politique, de l'indépendance de son caractère et de ses généreux efforts pour empêcher la République des Provinces-Unies d'être entraînée malgré elle dans la

Venise, autre République, riche et puissante, quoique d'une petite étendue, n'étoit pas moins considérable que la Hollande. Le timon de l'État est confié à un certain nombre de Nobles, à la tête desquels est un Chef qui n'a de pouvoir que conjointement avec le Conseil suprême (1). Indépendamment de ce

guerre qui se préparait. Sa franchise déplaisait parfois à son gouvernement, et on lui avait reproché des ***réflexions peu décentes non seulement sur la conduite des alliés de l'État, mais encore sur la conduite et les délibérations de l'État même.*** Il répond, le 11 février 1743, avec sagesse et dignité à ces reproches : « Je suis, dit-il, pour la règle qui dit : ***Antequam incipias, consulto; postquam consulueris, mature facto opus est...*** Une résolution prise par le souverain est une loi sacrée pour les sujets, et un chacun doit y conformer ses actions; mais je crois aussi que tandis que le souverain délibère, il doit être libre à tous ceux qui ont quelque vocation légitime, de dire leur avis selon leurs lumières, sur tout ce qui intéresse le service de l'État. Faire de son mieux, et cela sans se laisser détourner par des considérations de faveur ni de haine, fut jugé de tout temps et à très bon droit être un devoir des plus essentiels d'un membre de la haute Régence; et la vogue de cette grande maxime dans un État, regardée constamment comme l'effet le plus heureux, la preuve la plus évidente et l'appui le plus assuré de notre liberté. » (P. 183.)

Peu de temps après, on l'invita à ne plus ajouter ses sentiments particuliers et ses avis aux Relations qu'il envoyait : « Je m'y conformerai avec obéissance, dit-il. Je demande seulement très humblement permission de faire ressouvenir L. H. P. de la manière la plus soumise que j'ai l'honneur d'avoir séance dans leur illustre Assemblée, comme membre d'icelle et Député, et que mes Relations n'ont jamais eu d'autre but que de communiquer à L. H. P. tout ce qui pouvait venir à ma connaissance et que je croyais pouvoir concerner les intérêts de l'État directement ou indirectement, ne me souvenant pas que j'aye ajouté à mes Relations mon sentiment particulier, excepté seulement par rapport aux conséquences qui me paraissaient résulter naturellement et nécessairement des choses, eu égard à la disposition des esprits de cette cour et à la nature de ses affaires. » (Ouvr. cité, p. 220. Lettre du 25 février 1753 à M. Fagel, greffier des États généraux.)

En 1744 parut également à Londres un volume intitulé : ***Lettres, négociations et pièces secrètes, pour servir à l'histoire des Provinces-Unies et de la guerre présente, et de suite ou de confirmation aux lettres de M. Van-Hoey.***

Il s'agissait toujours de savoir si les États généraux se trouvaient dans l'obligation absolue de remplir les engagements qui résultaient du traité de Vienne de 1731, et si cette obligation devait prévaloir sur les intérêts les plus essentiels de la République.

La personne de M. Van Hoey semble ici disparaître : elle est remplacée par celles du marquis de Fénelon, ambassadeur de France, et du baron de Reischach, envoyé extraordinaire de la reine de Hongrie, et par les Résolutions des États généraux.

(1) Venise comprenait trois principaux conseils : le Grand Conseil, composé de tout le corps de la noblesse; les Pregadi, c'est-à-dire le

Conseil, il y a un Tribunal souverain composé de dix citoyens (1) justes, incorruptibles et possédant les Lois et les Constitutions de l'État. Ce Tribunal est redoutable aux grands et aux petits, et contient chacun dans le devoir. Cette forme de Gouvernement est très ancienne; beaucoup de sagesse et de prudence en ont été de tout tems la base, et l'État leur doit son opulence et sa force. Les Vénitiens, se conduisant toujours par les mêmes principes, ne voulurent point prendre de parti dans les querelles auxquelles il y avoit apparence que la mort de l'Empereur alloit exposer la plus grande partie de l'Europe. Attentifs à mettre leur pays à l'abri de toutes insultes, ils restèrent spectateurs des événemens.

Les Suisses (2), qui forment un Peuple nombreux, dispersé dans des montagnes inaccessibles, belliqueux et frugal, exempt de luxe (3) et de l'ambition de s'agrandir, se faisoient aussi rechercher. Ils sont divisés en différens Cantons, indépendans les uns des autres, et dont chacun se gouverne à son gré, mais alliés ensemble pour l'intérêt commun. Ils vivent en bonne intelligence avec toutes les Puissances de l'Europe et ne refusent de secours d'hommes à aucune, en payant : politique qui décharge d'autant le Pays, qui n'est pas abondant, et y fait entrer beaucoup d'argent, qui sans cette espèce de trafic y seroit très rare (4). Ces peuples gardèrent une exacte

Sénat, et le Collège, où les ambassadeurs avaient audience. Le Conseil des Dix était le tribunal institué pour juger les crimes contre l'État. A tous ces conseils présidait la *Seigneurie*, sorte de septemvirat, composé du duc et de six conseillers appelés le Petit Conseil (Consiglietto). Le chef de cette Seigneurie était le Doge. (Amelot de la Houssaie, *Hist. du gouvernement de Venise*, Lyon, 1740, 3 vol. in-12.)

Le doge de Venise était alors Alvise Pisani, qui succéda le 17 janvier 1735 au doge Carlo Ruzzini et mourut le 17 juin 1741, à soixante-dix-huit ans.

(1) Note de l'édition de 1763 : « Il entend *il Consiglio dei Dieci*, le Conseil de[s] Dix. »

(2) « Une nation sans chef, composée de treize corps politiques différents entre eux par la forme du gouvernement, démocratique chez les uns, aristocratique chez les autres, également divisés par le culte religieux, ici catholiques, là zuingliens ou calvinistes, mais réunis par un amour égal de la liberté; telle est en résumé la République des Suisses. » (*Art de vérifier les dates*, t. III, p. 587.)

(3) Les éditions portent : « du luxe *Asiatique* ».

(4) Note de l'édition de 1763 : « Le commerce des Suisses est aujour-

neutralité et, ne s'appliquèrent, ainsi que les Vénitiens, qu'à mettre leurs frontières en sûreté.

Il y avoit encore la Principauté de Toscane, de Modène (1), et plusieurs autres petits États, qui par leur position étoient emportés dans le tourbillon des grands États dont ils étoient voisins, ou dans lesquels ils étoient enclavés.

Telle étoit la situation de l'Europe à la mort de Charles VI. Cependant les Électeurs, invités par celui de Mayence (2), se disposoient à se rendre à Francfort, pour procéder à l'élection d'un Chef de l'Empire. Cette grande affaire mettoit toutes les Puissances en action. La France faisoit de grandes levées de troupes et des magasins considérables sur les frontières, et néanmoins elle se préparoit à envoyer un Ambassadeur à Francfort, ainsi qu'elle est dans l'usage de faire lors de l'élection d'un Empereur.

Il y avoit alors à la Cour M. de Belle-Isle (3), homme de

d'hui sur un pié si florissant, que l'argent n'est pas si rare que l'auteur le prétend. »

(1) Ces deux mots manquent au manuscrit et à l'édition de 1746. — Au lieu de *Modène*, la clef de 1759 donne : « le Novarrois et le Tortonnois, partie du Milanez ; » celle de 1745 : « partie du Milanez. »

Le duc de Modène était alors François-Marie III, fils et successeur du duc Renaud, né le 2 juin 1698, marié le 21 juin 1720 à Charlotte-Aglaé, fille du Régent. Il mourut à Varese le 23 février 1780, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. (*Art de vérifier les dates*, t. III, p. 703.)

(2) Cette invitation avait lieu conformément à l'article 1er de la *Bulle d'or*, § 18 et § 19, ainsi conçus : « § 18. — Mandons et ordonnons que l'archevêque de Mayence, qui tiendra alors le siège, envoye des lettres patentes par courrier exprès à chacun desdits autres Princes, Électeurs Ecclésiastiques et Séculiers, ses Collègues, pour leur intimer ladite Élection...

« § 19. — Les lettres contiendront que dans trois mois, à compter du jour qui y sera exprimé, tous et chacun des Princes-Électeurs ayent à se rendre à Francfort sur le Mein en personne, ou à y envoyer leurs Ambassadeurs, par eux authentiquement autorisez et munis de Procuration valable, signée de leur main et scellée de leur grand sceau, pour procéder à l'élection d'un Roy des Romains, futur Empereur. » (Voyez *La Bulle d'or*, trad. française, Paris, 1711, in-32, p. 23 et 24.)

(3) Charles-Louis-Auguste Foucquet, appelé le comte de Belle-Isle, né à Villefranche-en-Rouergue le 22 septembre 1684, fils de Louis Foucquet, marquis de Belle-Isle, et de Catherine-Agnès de Lévis, petit-fils du surintendant Nicolas Foucquet, épousa en premières noces, le 21 mai 1711, Henriette-Françoise de Durfort-Civrac, de la maison de Duras, et, après la mort de celle-ci, Marie-Casimire-Thérèse-Geneviève-Emmanuelle de Béthune, veuve de François Rouxel de Médavy, marquis de Grancey. Il mourut le 26 janvier 1761. (Moréri, *Dict. histor.*, t. V, p. 268.)

beaucoup d'esprit et qui n'avoit pas moins d'ambition. Il n'étoit plus jeune, et il avoit passé toute sa vie dans le métier de la guerre. Il étoit brave, quelquefois téméraire, mais bon Officier et très-capable. Quoiqu'il fatiguât le soldat par des revues fréquentes et des exercices continuels, il en étoit cependant fort aimé, parce qu'il lui procuroit des revenans-bons, en l'employant aux travaux des Places de son Gouvernement de Metz (1) et qu'il le soutenoit contre l'Officier, qu'on trouvoit qu'il ne traitoit pas avec assez d'égards. Il étoit vif, entêté dans ses sentimens, occupé de projets, et désiroit avec raison de parvenir aux grades les plus distingués du Militaire, dans lequel, malgré sa capacité, il avoit fait assez lentement son chemin. Son origine, sans être ancienne, est illustre; son aïeul a été dans le Ministère et est mort disgracié (2). Cette disgrâce diminua beaucoup le crédit de cette famille; mais comme elle étoit fort riche, elle se soutint, et M. de Belle-Isle, qui en étoit devenu le chef, n'étoit pas sans considération à la Cour. Il vouloit sçavoir de tout, ne négligeoit rien de ce qui pouvoit l'instruire du fort et du foible des différentes Puissances de l'Europe; ce qui, joint aux correspondances qu'il entretenoit partout, lui donnoit tant de travail, qu'on assure qu'il occupoit journellement six secrétaires. Il étoit entreprenant, n'étoit pas sans envieux et passoit dans l'esprit de bien des gens pour ne pas sçavoir proportionner à ses projets les moyens nécessaires pour les faire réussir. Il avoit un frère (3), de quelques années plus jeune, aussi employé dans le Militaire, qui ne lui cédoit point pour l'esprit, mais plus posé, plus prudent, qui examinoit les choses avec plus de

(1) Les éditions portent simplement : « de son Gouvernement ».

(2) Note de l'édition de 1763 : « C'est Monsieur Fouquet, surintendant des finances, qui fut disgracié sous Louis XIV et renfermé à Pignerol »

(3) Note de l'édition de 1763 : « C'est le Chevalier de Bellisle, tué à l'attaque du Col de Sieta en 1747. » Louis-Charles-Armand Foucquet, chevalier de Belle-Isle, brigadier des armées du roi, né à Agen le 19 septembre 1693, était dans sa cinquante-quatrième année quand il fut tué le 19 juillet 1747 à la tête de ses troupes, en attaquant les retranchements que le roi de Sardaigne avait élevés sur le plateau de l'Assiette, pour couvrir Exiles et Fenestrelles. (Moréri, *Dict. histor.*, t. V, p. 267 et 268.)

sang-froid et vouloit toujours, avant que de faire quelque entreprise, voir comme il en sortiroit. Les deux frères vivoient dans une grande union, et l'aîné consultoit volontiers son cadet, dont on prétend que les avis lui ont été souvent très-utiles.

M. de Belle-Isle, tel que nous venons de le représenter, avoit, dit-on, formé un grand projet, dont il fit part au Cardinal Fleury : il consistoit non seulement à procurer la Couronne de l'Empire à l'Électeur de Bavière, en gagnant quelques-uns des principaux Électeurs et en intimidant les autres, mais encore à porter un coup mortel à la Maison d'Autriche, en lui enlevant ses plus beaux États pour en faire un établissement à cet Électeur, qui n'étoit pas assez puissant par lui-même pour soutenir convenablement la Dignité Impériale. Il faisoit voir (1) que, pour réussir dans ce projet, il falloit faire choix, pour l'ambassade de Francfort, d'un homme au fait des différens caractères des Électeurs, capable de manier leurs esprits, et assez instruit des affaires de l'Empire d'Allemagne pour leur faire sentir que leurs véritables intérêts étoient d'entrer dans les desseins de la France; que pour appuyer efficacement ces négociations et abattre pour toujours la Maison d'Autriche, il étoit nécessaire de faire passer dans les États de l'Électeur de Bavière une armée de 100,000 hommes, qui, sous le nom de troupes auxiliaires de cet Électeur, et sous le prétexte de lui aider à faire valoir ses droits sur la succession du feu Empereur, s'empareroit de l'Archiduché d'Autriche, du royaume de Bohême et des plus belles Provinces de la Reine de Hongrie, et tiendroit en même tems en respect de ce côté-là les Électeurs et les Princes qui auroient quelque penchant pour cette Princesse; qu'il falloit faire marcher quarante mille hommes au moins dans l'Électorat de Cologne pour le protéger, contenir ses voisins, et pour être à portée d'entrer dans la Principauté de Hannovre, dont le Roy d'Angleterre, qu'on sçavoit être pour la Maison d'Autriche, étoit Électeur; et surtout s'assurer du Roy de Prusse, dont l'irrup-

(1) Le mot « voir » a été omis par le copiste du manuscrit.

tion récente dans la Silésie étoit une puissante diversion toute faite dont il étoit essentiel de profiter; que cependant le Roy d'Espagne attaquât, conjointement avec le Roy des Deux-Siciles son fils, les États que la Reine de Hongrie possédoit en Italie; mais que de la promptitude dans l'exécution et de la profusion de l'argent dépendoit la réussite de cette affaire, qui ne pouvoit pas durer plus de six mois, si on suivoit exactement ce plan.

Le Cardinal de Fleury goûta le projet (1); mais la dépense de deux armées montant à 140,000 hommes, indépendamment des frais de l'ambassade, l'effraya. D'ailleurs il avoit la vue trop courte (2) pour voir que l'invasion dans les États de la Reine de Hongrie devoit être traitée comme un coup de main, pour lequel il falloit absolument être en force; qu'autrement on donneroit le tems à l'ennemi de se reconnoître et de faire acheter bien cher, peut-être même d'empêcher de faire les conquêtes qu'on se proposoit de faire. Mais en acceptant le plan, il se réserva intérieurement d'y faire les changemens que son économie lui dicteroit (3). Cependant l'auteur fut récompensé du titre d'Ambassadeur à la Diète de Francfort (4); il fut fait Maréchal de France, et on lui remit des sommes immenses. Il eut ordre de les employer vis-à-vis les Électeurs et les Princes de l'Empire dont l'alliance méritoit d'être recherchée, de n'épargner ni insinuation ni argent pour les gagner, de concerter avec l'Électeur de Bavière les opérations de guerre déduites dans le projet, et enfin de s'aboucher avec le Roy de Prusse pour le bien de la cause commune. Le Maréchal de Belle-Isle ne négligea rien pour rendre son ambassade éclatante, et il porta la magnificence si loin, qu'on

(1) Voyez aux Pièces justificatives, nº IV, la lettre que l'Électeur de Bavière adressa le 29 octobre 1740 au cardinal de Fleury, pour faire valoir ses droits à la couronne impériale et entraîner la France à les appuyer. (Bibl. nat., Nouv. acq. franç. 490, fol. 224.)

(2) Le manuscrit donne « la veüe courte ».

(3) Note de l'édition de 1763 : « Surtout celui de ne pas tout donner à la Bavière, mais de diviser les États héréditaires. »

(4) Nommé ambassadeur le 16 décembre 1740, il partit le 4 mars 1741. Le 11 février précédent, il avait été créé maréchal de France. (Moréri, *Dict. hist.*, t. V, p. 268.)

n'avoit jamais rien vu à Francfort d'aussi superbe, et de cortége aussi nombreux et aussi leste (1). Pour donner une idée de la dépense prodigieuse qu'il fit, il suffira de dire que toutes les semaines il partoit de Paris deux voitures chargées de provisions pour Francfort, où elles arrivoient en très peu de jours, au moyen de relais disposés de distance en distance sur la route; ce qui dura près d'un an qu'il séjourna dans cette Ville. Il ne partit cependant pas avec toute la satisfaction possible. Le Cardinal de Fleury lui déclara que le Roy (2) vouloit bien faire marcher 40,000 hommes vers les États de l'Électeur de Cologne, mais qu'il n'en donneroit qu'un pareil nombre à l'Électeur de Bavière, avec le titre de Généralissime. M. de Belle-Isle fit en vain les représentations les plus fortes sur l'insuffisance de cette Armée pour les opérations projetées. Il alla même jusqu'à dire que c'étoit exposer la gloire de Louis XV et l'honneur de la Nation; qu'il valoit mieux ne rien faire du tout, que de faire si peu; en quoi il fut même secondé par M. Orry (3). Il ne put rien gagner, et il fut obligé de suivre sa destination, avec le chagrin de prévoir qu'un projet si beau échoueroit, mais en même tems avec la résolution de

(1) L'entrée du maréchal de Belle-Isle à Francfort dépassa en magnificence toutes les autres. Précédée de courriers, sa suite arriva avec douze chevaux tenus en mains suivis de douze voitures à quatre chevaux, sous des couvertures de velours vert, tous avec l'écusson de ses armes en bosse, relevées de deux bâtons de maréchal de France, entrelacés de guirlandes d'or avec les armes pareilles aux quatre coins; cent cinquante valets de pied en livrée verte galonnés sur toutes les coutures, avec culotte et veste écarlate, nœuds d'argent à l'épaule, chapeau galonné surmonté d'un plumet vert, puis des pages; enfin vingt-quatre seigneurs formant l'ambassade, dont son frère, le chevalier de Belle-Isle; M. Blondel, envoyé de France, longtemps près de l'Électeur Palatin et à la cour électorale de Mayence; M. le chevalier d'Harcourt. Au centre, le maréchal sur un cheval magnifique avec un harnachement enrichi de pierreries et d'or. (Pajol, *Guerres sous Louis XV*, t. II, p. 41.) Voyez au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, collection Hennin, t. 96, l'entrée du Maréchal, la décoration de la salle des fêtes, les feux d'artifice et illuminations de son hôtel à Francfort.

(2) Le roi avait commencé par dire, à la mort de l'empereur Charles VI, qu'il ne voulait se mêler de rien, qu'il demeurerait *les mains dans les poches*, à moins qu'on ne voulût élire un protestant. (*Mémoires du duc de Luynes*, t. III, p. 266.)

(3) Voyez plus haut, p. 49, note 2.

n'en devoir le succès qu'à son esprit et aux ressorts qu'il comptoit faire jouer. En effet, il se trouvoit d'autant plus animé à tirer de lui-même les ressources dont il auroit besoin, qu'il sentoit qu'en cas de mauvaise issue le blâme lui en seroit entièrement donné.

Ce fut dans cet esprit, qu'avant de se rendre à Francfort, il visita les Électeurs de Mayence, de Trèves, de Cologne, l'Électeur Palatin, et quelques Princes dont on croyoit devoir s'assurer. Il eut lieu d'être content des favorables dispositions où il trouva les uns, et qu'il sçut inspirer aux autres (1).

Il se rendit ensuite auprès de l'Électeur de Bavière, auquel il fit part des desseins de la France pour son élévation au trône Impérial, et de ce qu'il avoit fait avec les Électeurs et les Princes dont nous venons de parler. Il lui remit aussi de la part du Roy la patente de Généralissime d'une Armée de 40,000 François, qui devoit se mettre en marche dès que la saison le permettroit, indépendamment d'une pareille qui s'assembleroit sur les frontières de l'Électorat de Cologne. En habile homme, il fit beaucoup valoir ces secours, et en laissa espérer d'autres, si la situation des affaires le demandoit; « ce qui ne paroissoit pas vraisemblable, disoit-il, si aussitôt après la jonction des troupes françoises à celles de Bavière, on attaquoit la Reine de Hongrie dans le cœur de ses États, en marchant droit à Vienne en Autriche; qu'après s'en être emparé, ce qui ne seroit pas difficile, tout le Pays se soumettroit; qu'ensuitte on se replieroit sur le Royaume de Bohême, dont la conquête seroit d'autant plus aisée, qu'elle auroit été précédée par celle de l'Archiduché d'Autriche, qui en est voisin, et que le Roy de Prusse, avec lequel il avoit ordre de s'aboucher, le faciliteroit encore par la puissante diversion qu'il venoit de faire dans la Silésie. C'étoit ainsi que le Maréchal de Belle-Isle travailloit de loin à faire tourner à

(1) Le 1er septembre 1741, le maréchal de Belle-Isle écrit de Francfort à Moreau de Séchelles : « Nous avons par écrit la promesse de l'Électeur de Mayence pour son suffrage; je suis pareillement assuré de celui de Trèves; ainsi nous voilà bien certains de notre Élection; il s'agit à présent d'en préparer les formalités et d'en assurer l'exécution. » (Bibl. nat., Nouv. acq. franç. 5253, fol. 18.)

l'avantage de l'entreprise la médiocrité même des moyens, qui peut-être auroient pu devenir suffisans, si on les eût employés comme il le proposoit. C'étoit ainsi que, pour empêcher l'Électeur de Bavière d'ouvrir les yeux sur la foiblesse du secours de la France, il lui insinuoit habilement le plan des opérations de la campagne prochaine, et l'usage qu'il falloit faire, pour s'agrandir aux dépens de la Maison d'Autriche, des troupes que le Roy lui confioit.

Tout étant réglé avec l'Électeur de Bavière, M. de Belle-Isle s'achemina vers le Roy de Prusse, qu'il trouva occupé au siége d'une des principales villes de la Silésie, à la suite d'une grande victoire (1) qu'il venoit de remporter sur les Autrichiens, qui avoient enfin été obligés de lui abandonner le champ de bataille, après avoir longtems combattu avec toute la valeur possible. Le Maréchal félicita le Roy de Prusse sur ses succès et lui fit part des desseins où le Roy son maître étoit de contribuer à l'avantage et à la tranquillité de l'Empire d'Allemagne, et de la bonne amitié qu'il désiroit d'entretenir avec le Roy de Prusse. Le Ministre de France fit un court séjour auprès de ce Monarque (2), qui le traita avec la plus grande distinction, et après avoir admiré l'Armée, qui

(1) Note de l'édition de 1763 : « Il entend la bataille de Molwitz. » Cette bataille eut lieu le 10 avril 1741. D'après la relation que Frédéric II en a faite, elle coûta aux Autrichiens 180 officiers et 7,000 soldats; du côté des Prussiens, on compta 2,500 morts, dont le margrave Frédéric, cousin du roi, et 3,000 blessés. (*Hist. de mon temps*, t. II, p. 72 et suiv.)

(2) Dans l'*Histoire de mon temps*, Frédéric raconte ainsi la visite du maréchal : « Le maréchal de Belle-Isle vint dans le camp du Roi lui proposer, de la part de son maître, un traité d'alliance, dont les articles principaux roulaient sur l'élection de l'Électeur de Bavière, sur le partage et le démembrement des provinces de la reine de Hongrie, et sur la garantie que la France promettait donner de la Basse-Silésie, à condition que le roi renonçât à la succession des duchés de Juliers et de Berg et qu'il promît sa voix à l'Électeur de Bavière. » Le traité fut ébauché, mais ne fut pas signé tout de suite. Le maréchal de Belle-Isle, ajoute Frédéric, se livrait trop souvent à son imagination; on aurait dit, à l'entendre, que toutes les provinces de la reine de Hongrie étaient à l'encan. Un jour qu'il se trouvait auprès du roi, ayant un air plus préoccupé et plus rêveur que d'ordinaire, le prince lui demanda s'il avait reçu quelque nouvelle désagréable : « Aucune, répondit le maréchal; mais ce qui m'embarrasse, c'est que je ne sais ce que nous ferons de cette Moravie. Le roi lui proposa de la donner à la Saxe », pour attirer par cet appât le roi de Pologne dans la grande alliance; le maréchal

eut ordre de se mettre sous les armes pour lui faire honneur, il prit la route de Francfort. On prétend, et il y a toute apparence, que dans cette entrevue on mit la dernière main aux arrangemens que les deux Couronnes avoient précédemment pris.

La Reine de Hongrie étoit alors dans la plus fâcheuse position. Tandis que le Roy de Prusse, uni à l'Électeur de Saxe, subjuguoit avec une rapidité étonnante les Provinces de Silésie et de Moravie, le Roy de France et l'Électeur de Bavière se disposoient à porter le fer et le feu dans l'Autriche et dans le Royaume de Bohême. Dans le même tems, le Roy d'Espagne menaçoit les Provinces situées en Italie. Le nerf de la guerre manquoit à cette Princesse, et elle auroit eu la douleur de se voir enlever ses plus beaux États sans les pouvoir défendre, si les Anglois entr'autres ne l'avoient pas soutenue en lui fournissant des sommes considérables, qui lui procurèrent le moyen de lever et d'entretenir de nombreuses armées, de repousser ses ennemis, et enfin de rétablir ses affaires (1).

Ce fut à peu près dans ce tems qu'arriva à Paris la mort de la Duchesse de Bourbon, princesse âgée seulement de vingt-sept ans (2), et qui n'avoit pas vécu heureuse avec son époux, mort seize mois avant elle, quoiqu'elle fût belle, d'un caractère aimable et d'une douceur charmante. Elle ne laissa de son mariage qu'un Prince encore enfant.

Cependant les différens corps dont le Roy avoit ordonné de

trouva l'idée admirable et l'exécuta dans la suite. » (*Hist. de mon temps*, t. II, chap. III, p. 79.)

(1) L'agression si peu justifiée de Frédéric avait provoqué une indignation générale en Angleterre et en même temps l'enthousiasme de toute la nation pour Marie-Thérèse. Le roi prononça un discours solennel pour réclamer le concours du Parlement en sa faveur, et maintenir l'équilibre des puissances de l'Europe. Ce discours fut suivi d'une adresse chaleureuse, accompagnée d'un secours de 300,000 livres au profit de la reine de Hongrie. (*History of the house of Austria*, by William Coxe. Londres, 1807, in-8°, t. II, p. 259.)

(2) Le manuscrit insère ici les renseignements suivants : « Elle mourut le 14 juin 1741. Elle fut mariée le 23 juillet 1728 avec le Duc de Bourbon, mort le 27 janvier 1740. Cette princesse étoit fille d'Ernest-Léopold, Lantgrave de Hesse-Rheinsfeld, mort le 25 septembre 1731, et d'Éléonore-Marianne, fille de Maximilien-Charles de Lowenstein-Wertheim. »

composer les Armées destinées pour les Électorats de Bavière et de Cologne se mettoient en mouvement. Ceux qui devoient servir sous les ordres de l'Électeur de Bavière s'assembloient sur la frontière de la France, du côté de Mayence, et l'autre, qui devoit marcher vers l'Électorat de Cologne, avoit son rendez-vous sur la Meuse (1). Aussitôt que ces deux Armées, qui étoient très belles, furent assemblées, la seconde Armée d'observation, alla prendre poste dans les États de l'Électeur de Cologne, et s'y tint cette campagne et une partie de la suivante, sans commettre aucune hostilité (2). Elle étoit commandée par M. le Maréchal de Maillebois (3). Il passoit pour bon Officier; cependant sa capacité n'étoit pas généralement reconnue. Le voisinage (4) de cette armée ne donna pas peu d'inquiétude au Roy d'Angleterre. Jl craignoit qu'elle ne portât le fer et le feu dans son Électorat de Hanovre. Pour détourner cet orage, il crut devoir signer un traité de neutralité (5) pour son Électorat, par lequel il s'engagea à ne donner aucun secours à la Reine de Hongrie, et à ne point traverser le Roy de Pologne, l'Électeur de Bavière ni les autres alliés de la France; mais dans la suite, c'est-à-dire dès que le danger fut passé, ce Prince rompit ce traité que les seules circonstances lui avoient arraché.

(1) Note de l'édition de 1763 : « L'Armée, qui devoit prendre ses quartiers en Westphalie, traversa une partie des Païs-Bas autrichiens, l'Évêché de Liége et le duché de Juliers, où je l'ai vue pleine de présomtion de donner un Empereur à l'Allemagne et un Maître à la Hollande. »

(2) Cette armée attendait, sans s'engager encore, le résultat des négociations entamées depuis longtemps par M. de Bussy, l'ambassadeur de France, avec le roi d'Angleterre, en vue de l'amener à proclamer sa neutralité. (Pajol, *Guerres sous Louis XV*, t. II, p. 63.)

(3) L'Édition de 1763 ajoute : « à qui une expédition récente contre des *Insulaires* [*Corses*] révoltés avoit mérité *le grand Calaat* [*bâton de Maréchal*]. » Jean-Baptiste-François des Marets, marquis de Maillebois, né à Paris le 3 mai 1682, était fils de M. des Marets, ministre et secrétaire d'État, et de Mademoiselle de Béchameil; il fut fait maréchal le 11 février 1741 à la suite de sa campagne de Corse et mourut le 7 février 1762. (Moréri, *Dict. hist.*, t. IV, p. 127.)

(4) Toute la fin de cet alinéa ne se trouve que dans l'édition de 1746 et dans le manuscrit.

(5) Le traité porte la date du 17 juillet 1741. (Pajol, ouvr. cité, t. II, p. 51.)

L'autre Armée, dont M. de Belle-Isle avoit le commandement, indépendamment du caractère d'Ambassadeur à Francfort, prit la route de la Bavière, où elle arriva après une marche longue et pénible. Elle y fut jointe par 30,000 Bavarois, et forma ainsi une Armée de 70,000 hommes, à la tête de laquelle se mit l'Électeur de Bavière comme Généralissime (1) Aussitôt il marcha vers l'Autriche, comme s'il eût été dans le dessein d'aller droit à la Capitale, dont nous avons dit que M. de Belle-Isle lui avoit si bien montré la nécessité et la facilité de s'emparer. S'il eût pris ce parti, il eût mis la Reine de Hongrie dans un grand embarras. Vienne étoit presque sans défense (2). Au premier bruit de l'entrée de l'Électeur de Bavière, elle avoit pris l'alarme; elle s'étoit retirée en Hongrie avec toute sa Cour, et n'avoit laissé dans la ville de Vienne qu'une foible

(1) Les lettres patentes du 21 juillet 1741, par lesquelles le roi de France donnait à l'Électeur de Bavière le commandement de l'armée auxiliaire de 40,000 hommes qu'il lui envoyait, étaient ainsi conçues :

« Louis, etc. Notre très haut et très aimé frère et cousin l'Électeur de Bavière nous ayant requis de lui accorder les secours nécessaires pour se mettre à couvert des insultes qu'il pourrait craindre et en état de faire valoir les droits de sa maison : Nous nous sommes portés d'autant plus volontiers à faire passer dans ses États une armée auxiliaire. Pour ces causes, Nous constituons par ces présentes, signées de notre main, notre cousin l'Électeur de Bavière, lieutenant général, représentant notre personne en notre armée d'Allemagne, avec plein pouvoir et autorité à toutes les troupes. Donnons en mandement à nos lieutenants généraux qui le suivront en ladite armée, et à tous nos maréchaux de camp, brigadiers, tant de cavalerie et dragons que d'infanterie, colonels, mestres de camp, et autres officiers d'artillerie, des vivres ou commis à l'exercice de leurs charges, capitaines, chefs et conducteurs de nos gens de guerre, tant de cheval que de pied, Français et étrangers, et autres officiers et sujets qu'il appartiendra, de le reconnaître et de lui obéir. » (Pajol, ouvr. cité, t. II, p. 57.)

(2) Voici comment Frédéric II juge la conduite de l'Électeur de Bavière : « Il avait été à deux marches de Vienne; s'il eût avancé, il se serait trouvé aux portes de cette capitale, qui, mal fournie de troupes, ne lui aurait opposé qu'une faible résistance. L'Électeur abandonna ce grand projet, par l'appréhension puérile que les Saxons, étant seuls en Bohême, pourraient conquérir ce royaume et le garder. Les Français, par une finesse mal entendue, s'imaginèrent qu'en prenant Vienne le Bavarois deviendrait trop puissant; ils fortifièrent donc, pour l'en éloigner, sa méfiance contre les Saxons. » Cette faute capitale fut la source de tous les malheurs qui accablèrent ensuite la Bavière. (Frédéric II, *Hist. de mon temps*, t. I, chap. iv, p. 95.) Voyez également le mémoire adressé par le roi de Prusse à l'Électeur de Bavière pour l'engager à pousser la guerre en Autriche. (*Ibid.*, t. I, chap. v, p. 104.)

garnison, avec ordre de réparer les anciennes fortifications et, si on avoit le tems, d'y ajouter de nouveaux ouvrages.

L'Électeur de Bavière avoit de tout autres vues (1) que de mettre le siège devant Vienne. Il vouloit commencer par la conquête du Royaume de Bohême (2), dont son intention étoit de se faire élire et couronner Roy. Mais, pour empêcher les Officiers françois de pénétrer son dessein, il crut d'abord devoir se saisir de quelques petites places frontières, et dans le moment qu'on s'attendoit qu'il alloit marcher à Vienne, il se jetta en Bohême (3). Le Maréchal de Broglio (4), qu'on lui avoit envoyé pour commander sous lui, parce que M. de Belle-

(1) Le manuscrit porte : « avoit toutes autres vues ».

(2) « Je suis toujours d'avis, écrit-il au maréchal de Belle-Isle, qu'il faudrait, s'il est possible, commencer par la grande entreprise de la Bohême : Prague n'est pas si forte que nous l'avons cru; si trente-deux bataillons pouvaient passer avec la première et la seconde colonne jointes à huit ou dix mille chevaux, je croirais la conquête de la Bohême assurée... La difficulté du retardement serait levée et la guerre serait d'autant plus courte et, sans faute, heureuse. » (Lettre de Charles-Albert au maréchal de Belle-Isle, datée de Francfort, le 31 juillet 1741. — Bibliothèque nationale. Nouv. acq. franç. 489, fol. 223.)

(3) Note de l'édition de 1763 : « C'étoit justement selon le projet du partage des païs héréditaires, dressé dans le Cabinet du Cardinal de Fleury. On ne vouloit pas en France que l'Électeur de Bavière se rendît maître de tous les païs de la maison d'Autriche. Charles VII avoit besoin du secours de la France et devoit par conséquent diriger les opérations selon les ordres de Versailles. »

Il est certain que la France ne voulait pas Charles-Albert trop puissant, et les instructions données soit au maréchal de Belle-Isle, soit au marquis de Beauvau, ministre plénipotentiaire auprès de l'Électeur de Bavière, étaient conçues dans ce sens. Les troupes alliées ne devaient pas dépasser la rivière d'Enns. Elles s'y arrêtèrent en effet; toutefois sur les conseils de Frédéric II, très occupé alors en Silésie, ou plutôt de son habile représentant M. de Schmettau, le plan de la France fut un instant abandonné et la marche sur Vienne résolue. Elle commença même le 4 octobre ; on arriva jusqu'à Saint-Polten, à deux journées de la capitale dégarnie de troupes, et, malgré ses hésitations qui durèrent un mois, il est probable que l'Électeur y serait entré si une lettre du roi de France, adressée le 23 octobre au maréchal de Belle-Isle, ne l'avait pas autorisé, en cas de marche sur Vienne, à se séparer des Bavarois. L'Électeur abandonna donc son entreprise sur Vienne, et, ramenant ses troupes en arrière, il en revint au plan de la France; la campagne de Bohême allait commencer. (Pajol, t. II, p. 91.) Voyez l'instruction du roi au marquis de Beauvau, datée de Versailles le 1er juillet 1731. (Aff. Étr. *Bavière, Mémoires et documents*, t. IV. — *Correspondance*, t. XCII.)

(4) Voyez plus haut, p. 97, note 3.

Isle ne pouvoit pas être en même tems à la tête de l'armée et à Francfort, lui représenta en vain les dangereuses conséquences de cette conduite (1) : rien ne put lui faire changer sa marche. Il se contenta de laisser dans l'Autriche M. de Ségur (2), Officier François, avec un corps de 10,000 hommes, la plupart François (3), pour contenir le Pays (4) et conserver les places conquises. Après ces dispositions qui lui parurent suffisantes, il partagea son Armée en plusieurs colonnes, et continua sa

(1) Il semble surprenant que le maréchal de Broglie ait pu conseiller à l'Électeur de Bavière un plan de campagne en opposition formelle avec les idées du roi et les instructions données au maréchal de Belle-Isle.

(2) Henri-François, marquis de Ségur, né le 1er juin 1689, épousa en 1718 Philippe-Angélique de Froissy, fille naturelle non reconnue du Régent et de la comédienne Charlotte Demares. Fils aîné de Henry-Joseph, marquis de Ségur, et de Claude-Élisabeth Binet, dont le père était fermier général, il mourut le 18 juin 1751.

Son grand-père Jean Isaac, dit le *beau Ségur* ou le *beau Mousquetaire*, cadet de sa maison et sans fortune, eut une jambe emportée à la bataille de Marsalle. Comme il était très bien fait,il chercha à faire son chemin par sa bonne mine. Se trouvant en quartier à Nemours, il plut à Madame de Beauvilliers, abbesse de la Joie; il chantait et dansait à merveille et il jouait si bien du luth que cet instrument fut celui de sa fortune. (On raconte même que plus tard sa belle-fille ne voulut jamais se séparer de ce luth et qu'elle l'avait suspendu dans sa chambre à titre de souvenir.)

L'abbesse était jeune, belle, charmante, et ne respirait que la joie et le plaisir; elle voulut apprendre à jouer du luth, et comme il était difficile à Ségur de le lui enseigner à travers la petite porte de la grille du couvent, elle consentit qu'il y passât; sa taille était fine et son corps souple, mais ces tendres accords eurent bientôt des suites embarrassantes; l'abbesse dut prétexter un voyage aux eaux; or, elle partit trop tard, fut prise en chemin et accoucha à Versailles d'un petit Amphion. Le duc de Saint-Aignan, son père, apprit lui-même l'histoire au roi, croyant le divertir aux dépens de quelque autre; mais le duc de La Feuillade, qui était venu dans la même intention et mieux instruit, lui dit qu'il était surpris qu'il voulût faire rire le roi à ses dépens en lui apprenant que c'était de l'aventure de sa fille dont il régalait le roi; la pauvre abbesse fut enfermée et n'emporta de son abbaye que le portrait de M. de Ségur qu'elle avait fait peindre en sainte Cécile jouant du luth.

On assure que les *Lettres portugaises* sont de cette abbesse (*a*). L'aventure, qui aurait perdu tout autre, fit l'avancement du beau Ségur. Le roi le voulut voir, fut charmé de sa bonne mine et lui fit du bien. (Bibliothèque nationale, *Dossiers bleus,* vol. 609, dossier 16026, fol. 10.)

(3) Ces trois mots manquent au manuscrit.

(4) Les éditions portent « la Province ».

(*a*) C'est la première fois, croyons-nous, que les *Lettres portugaises* reçoivent cette attribution. — Voir Barbier, *Dict. des ouvrages anonymes* (3e édit., Paris, 1882), t. II, p. 1286.

marche vers Prague, Capitale de la Bohême, sous les murs de laquelle toutes les troupes avoient ordre de se réunir pour en former le siége. La Reine de Hongrie n'ayant point alors de corps d'armée dans le Pays, mais seulement quelque Cavalerie légère (1), dispersée çà et là, qui étoit moins redoutable qu'inquiétante, on parvint pour ainsi dire sans perte devant Prague, qu'on investit aussitôt. La garnison étoit au plus de deux mille (2) hommes de troupes réglées, qui tirèrent à peine un coup de fusil (3), et il n'y avoit presque point de munitions. On n'ignoroit pas le mauvais état de la Place; aussi l'Électeur de Bavière n'étoit-il pas d'humeur d'en faire le siège dans les formes, mais bien de s'en rendre maître au moyen des intelligences qu'on y avoit, ou de l'emporter d'assaut. Elle fut prise en effet par escalade au bout de quelques jours (4); fait d'armes d'autant plus éclatant qu'il est rare. Le projet et l'exécution en furent dûs au Maréchal Comte de Saxe (5), Officier brave, très expérimenté, et en qui les troupes avoient de la confiance. Il est, comme tout le monde sait, fils d'Auguste Ier, Roy de Pologne, dont nous avons parlé, et d'une de ses favo-

(1) Ce dernier mot n'est que dans l'édition de 1746 et dans le manuscrit.

(2) Manuscrit : « dix mille. »

(3) Note de l'édition de 1763 : « On en tira assés du côté où les Saxons attaquoient. »

(4) C'est dans la nuit du 25 au 26 novembre 1741 que la ville de Prague fut prise d'assaut par le comte de Saxe; grâce à ses bonnes dispositions et à sa fermeté, il n'y eut pas le moindre pillage; les trois quarts des habitants n'apprirent qu'à leur réveil la prise de la ville. (Pajol, t. II, p. 124.) Voyez aux Pièces justificatives, n° vi, la lettre de Louis XV à l'Électeur de Bavière, datée de Versailles, 15 décembre 1741.

(5) Hermann-Maurice, comte de Saxe, né à Gotzlar (Saxe), le 28 octobre 1696, mourut à Chambord le 30 novembre 1750, dans les bras de son ami Senac qui l'avait suivi dans ses campagnes. Il était fils naturel du roi Auguste II et de la comtesse Marie-Aurore de Kœnigsmark, qui épousa ensuite Woldemar, comte de Lowendal. Le duc de Luynes en parle ainsi : « Il n'avait été connu dans sa jeunesse que par son adresse, sa force et l'agrément de sa figure, mais il montra plus tard des talents supérieurs dans le métier de la guerre. On disait avec raison qu'il ressemblait à l'idée que nous nous faisons du dieu Mars. Il avait un courage d'esprit, une justesse dans le jugement et un sang-froid dont il avait donné des preuves. Il ne voyait pas tout, mais ce qu'il voyait était ordinairement ce qu'il y avait de meilleur à faire. » (*Mémoires du duc de Luynes*, t. VI, p. 466, et t. X, p. 386 et suiv.)

rites d'une naissance illustre. Il est depuis plusieurs années au service de la France, et Louis XV l'aima (1) beaucoup. Il a le visage sec, le teint un peu bazané, un air robuste, une très-grande taille et une force extraordinaire. Son esprit est délicat, son commerce aimable; il a du penchant à la tendresse, et passe pour avoir des talens supérieurs; mérite qui l'a mis en grande considération auprès des femmes, chez lesquelles on assure qu'il s'est fait à juste titre une très-grande réputation. On a prétendu qu'il s'étoit pris autrefois (2) de belle passion pour la Lecouvreur (3), fameuse comédienne, incomparable dans l'art de représenter les passions, mais moins célèbre encore pour ce talent, que par son génie et la noblesse de ses sentimens. Elle voyoit chez elle tout ce qu'il y avoit de grand et de distingué dans Paris (4). Elle mourut en très-peu d'heures dans des douleurs aiguës, qui firent soupçonner qu'elle avoit été empoisonnée (5). On alla même jusqu'à dire qu'elle avoit été la vic-

(1) L'édition de 1763 porte : « l'aimoit ».

(2) Ce mot n'est que dans le manuscrit.

(3) Adrienne Couvreur, fille de Couvreur et de Marie Bouly, née le 5 avril 1672 à Damery en Champagne, mourut le 20 mars 1730. Maurice de Saxe, Voltaire et le chirurgien Faget assistèrent à ses derniers moments. (LEMAZURIER, *Galerie des acteurs du Théâtre-Français*, Paris, 1810, 2 vol. in-8°, t. II, p. 278.)

(4) « Elle n'était pas jolie, dit Barbier, mais elle avait beaucoup d'esprit, savait et parlait de tout. Elle a eu beaucoup d'amants, notamment le maréchal de Saxe, à qui elle a rendu de grands services d'argent et de conseils dans les affaires qu'il a eues avec le roi de Pologne, son père, au sujet de la Courlande. » (BARBIER, *Journal*, t. I, p. 305.) — « Mademoiselle Lecouvreur, dit encore Lemazurier, était d'une taille médiocre; elle avait la tête et les épaules bien placées, les yeux pleins de feu, la bouche belle, le nez aquilin, beaucoup d'agrément dans l'air et les manières, un maintien noble et assuré... Les traits étaient bien marqués et convenables pour exprimer avec facilité toutes les passions de l'âme... Elle n'avait pas beaucoup de tons dans la voix; mais elle possédait l'art de les varier à l'infini, de leur donner les plus touchantes inflexions et d'y joindre toujours l'expression la plus pathétique. » (LEMAZURIER, ouvrage cité, t. II, p. 281.)

(5) Dans sa préface aux *Lettres d'Adrienne Lecouvreur*, M. Georges Monval traite en détail toute cette histoire de l'empoisonnement d'Adrienne Lecouvreur. L'abbé Bouret lui avait écrit, dit-on, qu'il était chargé de l'empoisonner, mais qu'il l'en avertissait par pitié. On l'arrêta et il fut mis à la Bastille; il aurait avoué plus tard qu'il avait inventé cette calomnie pour se procurer une entrée chez elle, mais cette rétractation a-t-elle été sincère, ou fut-elle le prix de sa délivrance? C'est ce qu'il est difficile d'établir. Ce qu'on a peine à comprendre, c'est pour

time d'une femme jalouse des visites, trop fréquentes à son gré, que le Comte de Saxe lui rendoit (1). Peu après sa mort, on parla beaucoup de prétendues lettres de ce Seigneur et d'elle (2), mais soit qu'elles ayent été supprimées, ou que ce bruit fût sans fondement, il n'en a paru aucune.

Le Prince François de Lorraine (3), époux de la Reine de Hongrie, marchoit au secours de Prague à la tête d'une Armée de 80,000 hommes. Mais ce Prince, ne présumant pas que la Ville pût être emportée d'emblée, ne faisoit que de petites marches, donnoit de fréquens séjours à ses troupes, qu'il ne vouloit pas fatiguer, et s'amusoit à chasser dans les forêts qui se trouvoient sur sa route (4), en sorte qu'il n'arriva à cinq lieues de Prague que le lendemain de sa prise. Cet événement dérangeant ses projets, il assembla un grand Conseil de guerre, dont le résultat fut qu'il falloit se retirer, ne s'attacher qu'à une guerre de chicane, harceler l'ennemi déjà fatigué par de longues et pénibles marches, peu fait d'ailleurs au climat et dans l'impossibilité morale de se pouvoir recruter et conséquemment hors d'état de rien entreprendre de considérable.

Pendant que ce Prince prenoit un parti sage et qu'il ne pensoit qu'à couvrir le reste du Royaume, l'Électeur de Bavière s'en faisoit reconnoître et couronner Roy (5) aux acclamations

quels motifs Bouret aurait imaginé ces prétendus mensonges qu'il *avait soutenus* jusque-là avec tant de fermeté. (Monval, *Lettres d'Adrienne Lecouvreur* (Paris, Plon, 1892, in-16), p. x.)

(1) Il s'agit de Marie-Charlotte, petite-fille de Jean Sobieski, roi de Pologne, qui épousa en secondes noces Charles-Godefroy, prince de Bouillon, frère de son premier mari. On la soupçonna d'avoir fait empoisonner Mademoiselle Lecouvreur. Cette accusation, qui se trouve aussi dans les Lettres de Mademoiselle Aïssé, a été niée par Voltaire. (Barbier, *Journal*, t. I, p. 219, note 1, et p. 306, note 2.)

(2) Sur les quatre-vingt-quatre lettres de Mademoiselle Lecouvreur qui ont été publiées par M. Monval, il n'y a pas une vraie lettre d'amour, et le nom de Maurice de Saxe n'est cité qu'une fois (lettre 45, du 15 décembre 1729). Peut-être en existe-t-il dans les papiers du maréchal de Saxe, conservés à la Bibliothèque de Strasbourg.

(3) Tout cet alinéa ne se trouve que dans l'édition de 1746 et dans le manuscrit.

(4) Cet incident est confirmé dans l'*Histoire de la dernière guerre de Bohême*, attribuée à Mauvillon, d'après le P. Lelong. (Francfort, 1745, 2 vol. in-16, t. II, p. 2.)

(5) Le couronnement eut lieu le 7 décembre 1741. Le roi reçut d'abord

des habitans (1) qui s'estimèrent trop heureux que le vainqueur eût bien voulu ne pas les traiter à toute rigueur, suivant les loix de la guerre.

La fortune n'étoit pas si favorable à ce prince dans l'Archiduché d'Autriche, ni dans son Électorat de Bavière. M. de Ségur, que nous avons dit avoir été (2) laissé avec un corps de 10,000 hommes, dont la plupart étoient François (3), pour assurer les conquêtes qu'on avoit faites dans ce Pays, se sentant trop foible pour oser tenir la campagne devant le Comte de Kevenhüller, Général Autrichien, se retira sous Lintz, ville assez forte, située sur le Danube, par lequel il espéroit faire venir ses convois; mais le Comte de Kevenhüller (4) lui en ôta la communication et le réduisit en peu de jours à manquer absolument de vivres. M. de Ségur, n'ayant plus de ressources, aima mieux capituler, le 23 février 1742 (5), que de tenter, à la tête de sa petite armée, de s'ouvrir honorablement

l'hommage de la ville de Prague, après quoi il fit publier les lettres de convocation aux États du royaume. — Voyez les détails de la cérémonie du couronnement dans l'*Histoire de la dernière guerre de Bohême*, t. II, p. 8.

(1) Éditions de 1745, 1759 et 1763 : « Dès qu'on eut mis ordre à tout dans *Jénupar* [Prague], *Cha Baskan* [l'Électeur de Bavière] en fut élu et couronné Roi aux acclamations... »

(2) Le mot « été » manque dans le manuscrit.

(3) Ces cinq derniers mots manquent aux éditions.

(4) Le comte de Kevenhüller, gouverneur de Vienne, né en 1684, mort le 26 janvier 1744. Il a laissé des mémoires très dispersés et un petit volume de maximes de guerre. (Paris et aux Deux-Ponts 1771), traduits par le baron de Saint-Clair. (Pajol, t. I, p. 631, note 1.)

M. de Kevenhüller arriva le 31 décembre 1741 sous les murs de Linz et fit sommer M. de Ségur de se rendre. Il lui fit répondre qu'on l'attendait de pied ferme; le lendemain, nouvelle sommation avec menace d'attaquer dans la journée. On congédia le tambour, chargé de répondre au général autrichien « que s'il envoyait un troisième parlementaire on le ferait pendre; que lui, M. de Kewenhüller, serait le bienvenu, mais que la garnison distribuée dans chaque maison ferait le coup de fusil, et que, tant qu'il y aurait une pierre sur l'autre, on ne se rendrait point. » (*Ibid.*, t. I, p. 171 et 172.)

Voir aux Pièces justificatives, n° VII, le rapport du sieur Châtillon, contrôleur des vivres, envoyé par le comte de Ségur au maréchal de Broglie.

(5) Cette date n'est que dans le manuscrit. Elle est erronée : c'est le 23 janvier 1742 qu'il faut lire. Le lendemain 24, pendant que les troupes françaises et bavaroises sortaient de Linz, la diète de Francfort élisait

un passage l'épée à la main (1); ce qui ne lui fit pas honneur (2), quoiqu'on ait assuré qu'il produisit pour sa justification des ordres par écrit du Cardinal de Fleury d'en user ainsi; à quoi il y a quelque apparence, puisqu'il fut bien reçu du Roy et employé dans la suite. Mais une faute dont il ne put se laver, fut de n'avoir pas eu l'attention de faire spécifier dans la capitulation la route que ses troupes tiendroient dans leur retraite; en sorte qu'on le força de faire une marche longue et pénible, qui fit périr la plus grande partie de ses soldats, auxquels même on refusa les choses nécessaires à la vie. Dans sa retraite, ses

l'Électeur de Bavière. (Voir sur la capitulation de Linz l'*Histoire de la dernière guerre de Bohême*, t. II, p. 45.)

M. de Ségur fut pris dans Linz avec 8,700 hommes d'infanterie et 1,700 de cavalerie; les princes de Rohan, Tingry, Zollern, milord Clare, les marquis de Marcieux, Châtelet, Souvré, Beauffremont, L'Hôpital, le comte Minuzzi furent faits prisonniers de guerre pour un an. (Bibl. nat., *Dossiers bleus*, vol. 609, nº 16029, fol. 11.)

(1) L'auteur du manuscrit est bien sévère pour M. de Ségur, qui semble avoir opposé au général Kevenhüller toute la résistance possible. La place de Linz n'était pas défendable malgré les quelques travaux que l'Électeur de Bavière y avait fait élever après la conquête de la Haute-Autriche.

Les attaques de M. Kevenhüller contre les faubourgs de la ville furent repoussées, mais le point capital de la résistance se trouvait en amont de Linz. La prise de Scharding, le 12 janvier, par l'armée autrichienne la rendit maîtresse du cours du Danube, que le maréchal de Torring essaya en vain de reprendre d'assaut, le 21 du même mois, pendant que sous les murs de Linz les troupes de M. de Ségur le défendaient avec la plus grande énergie, faisant de fréquentes sorties, allant elles-mêmes chercher l'ennemi dans ses lignes, et ne laissant pas un jour s'écouler sans se battre. Même après l'insuccès de la tentative sur Scharding, M. de Ségur résolut de tenter un coup de désespoir et de s'ouvrir lui-même un passage soit sur la Bohême vers Piteck, soit sur la Bavière. Toutes ses tentatives échouèrent, et ce ne fut qu'en présence d'un assaut imminent, de l'épuisement des vivres et dans l'impossibilité de tout secours que le conseil assemblé des principaux officiers décida qu'on capitulerait. (Pajol, ouvr. cité, t. II, p. 169 et suiv. — Voir également l'*Hist. de la dernière guerre de Bohême de 1745*, t. II, p. 45.)

(2) Note de l'édition de 1763 : « Le Maréchal Comte de Thœring, ne pouvant parvenir à couvrir la communication avec la ville de Linz, le Comte de Ségur fut obligé de la rendre. Cette reddition de Linz fit du bruit à Paris, et Madame de Ségur ayant paru à la Comédie, eut la mortification que le parterre lui criât : « Madame, Linz! Linz! » Le Comte de Ségur fit en 1745 la belle retraite de Bavière et convainquit ses ennemis de sa valeur et de sa capacité. »

Nous n'avons pas trouvé dans les mémoires de l'époque la moindre allusion à l'incident rapporté dans cette note.

équipages furent pillés par quelques troupes légères Autrichiennes. M. de Ségur se plaignit de cette violence, qui étoit en effet contre les loix de la guerre. Le Comte de Kevenhüller, qui craignit que les François n'en prissent un prétexte d'enfraindre la capitulation, qui portoit entr'autres choses de ne point servir pendant un certain temps contre la Reine de Hongrie (1), offrit de réparer le dommage (2), qui fut estimé 18,000 livres, et payé. Il fit défenses à ses troupes, sous des peines rigoureuses, de se porter à l'avenir à de pareils excès; conduite bien louable, mais que plusieurs Généraux de la Reine de Hongrie ne crurent pas devoir imiter (3). M. de Ségur est un grand homme, beau et bien fait; il a de la vivacité (4), de l'enjouement, et est tout à fait propre pour la Cour, où sa belle figure lui a fait plus de réputation que sa capacité pour la guerre. M. le Comte de Kevenhüller, après cette expédition, soumit en peu de tems le reste de l'Autriche (5). Il se jetta à la tête d'une autre armée dans la Bavière, il passa sur le ventre du Comte de Thœring (6), Général Bavarois (7), peu capable de l'arrêter, et mettant tout à feu et à sang, il s'empara des principales villes et marcha vers la Capitale, dont il forma le siége. Elle se défendit avec vigueur (8), mais enfin elle fut

(1) Article 3 de la Capitulation. — Voir *Le Maréchal de Ségur*, par le comte de Ségur (Paris, 1895, in-8°).

(2) Voyez l'*Hist. de la dernière guerre de Bohême*, déjà citée, t. II, p. 49. On lit, en outre, dans une lettre du cardinal Fleury, adressée le 16 juin 1742 à l'empereur :

« Le Roy, après avoir fait examiner mûrement le grief que la garnison de Linz reprochait à des hussards autrichiens qui avaient enlevé quelques provisions de fourrages qu'elle avait fait, n'a pas jugé qu'il fût suffisant pour le regarder comme une infraction de la capitulation que le grand duc avait signée... C'eût été manquer absolument à la bonne foi et s'attirer un juste reproche de la part de la cour de Vienne. » (Biblioth. nat. Nouv. acq. franç. 491, fol. 24.)

(3) Ces quatre dernières phrases (depuis : « Dans sa retraite... ») ne se lisent que dans l'édition de 1746 et dans le manuscrit.

(4) Le manuscrit donne : « vanité ».

(5) L'édition de 1763 porte : « *Xura* [*Mr. de Berenklau*], à la tête d'une autre Armée, se jeta dans le *Visapouran* [Bavière]. » Pour le nom de M. de Berenklau, elle est d'accord avec la clef de l'édition de 1759.

(6) Dans le manuscrit : « Torring ».

(7) Ce dernier mot n'est que dans le manuscrit.

(8) Note de l'édition de 1763 : « Munich est une place ouverte, et la défense qu'on fit étoit fort peu de chose. »

forcée de se rendre (1). On reprocha aux Autrichiens, non seulement d'avoir pillé toutes les maisons de la Ville et le Palais de l'Électeur, d'où ils enlevèrent de grandes richesses, mais même d'y avoir exercé toutes sortes de cruautés. On assure qu'on en fit d'inutiles représentations au Comte de Kevenhüller, et qu'il n'y répondit que ces mots : « Malheur aux vaincus (2)! » Le seul trait que nous allons rapporter suffira pour donner une idée de l'inhumanité avec laquelle on dit qu'ils en usèrent (3). Un riche marchand, voyant l'ennemi prêt à forcer un pont qui communiquoit à la Ville, le fit couper au plus vite, et de sa maison située en face, et dans laquelle il avoit rassemblé quelques gens d'élite, incommoda fort les assiégeans. Après la réduction de la Ville, les Autrichiens, loin de respecter ce brave homme, qui n'avoit fait que son devoir en combattant pour son Prince et pour sa Patrie, le pendirent au bout du même pont qu'il avoit si bien défendu. M. de Kevenhüller, maître de la Capitale, ne tarda pas à l'être de tout le pays. Ainsi l'électeur de Bavière dans une campagne se trouva sans États (4).

D'un autre côté, le prince Charles (5), beau-frère de la Reine

(1) Le colonel de Mentzel, à la tête de 5,000 hommes, s'empara de Munich le 13 février 1742. Il était né à Leipzig; son père était barbier, et sa mère blanchisseuse; il avait épousé la fille d'un des écuyers du manège de Vienne dont il était tombé amoureux. On le représente comme brave et entreprenant. Il aimait fort à boire, passait rarement un jour sans se griser et prétendait qu'il ne réussissait jamais mieux dans ses entreprises que dans cet état. Il fit répandre dans toute la Bavière, après la prise de Munich, un manifeste dans lequel il menaçait les Bavarois qui seraient pris les armes à la main de leur faire couper le nez et les oreilles. (*Hist. de la guerre de 1741*, Amsterdam, 1755, in-16, p. 102. — *Hist. de la dernière guerre de Bohême*, t. II, p. 39, 40, 50 et 59.)

(2) Cette phrase ne figure que dans l'édition de 1746 et dans le manuscrit.

L'auteur de l'*Histoire de la dernière guerre de Bohême* prête au général Berenklau cette répétition de la réponse de Brennus (t. II, p. 51.)

(3) Éditions de 1745, 1759 et 1763 : « . . avec laquelle on dit qu'ils en usèrent. »

(4) Les éditions de 1745, 1749 et 1763 ajoutent : « et réduit à mener une vie assez triste à *Amadabat* [*Francfort*], où il tenait sa Cour. »

(5) Charles, prince de Lorraine, né le 12 décembre 1712, marié à Marie-Anne-Éléonore, archiduchesse d'Autriche, morte le 16 décembre 1744.

Fils de Léopold-Joseph-Charles-Dominique-Agapet-Hyacinthe, duc de

de Hongrie, à la tête d'une nombreuse armée, avoit déterminé les Armées combinées (1) de Prusse et de Saxe à la retraite. Elles avoient évacué la Moravie; mais la mésintelligence s'étant mise entre les Chefs, elles s'étoient séparées, et celle de Saxe étoit allée se joindre aux François dans le Royaume de Bohême (2). Cependant le Prince Charles suivit le Roy de Prusse de si près, que ce Monarque ne put éviter d'en venir à une bataille. Elle se donna dans la plaine de Czaslau (3). Les Autrichiens culbutèrent tout, et perçant jusqu'au corps de réserve, ils pénétrèrent dans le camp ennemi. Là, le soldat, avide de butin, se débanda et s'amusa à piller, faute trop ordinaire à la guerre! Le Roy de Prusse en profite, rallie ses trouppes, tombe sur les Autrichiens, en fait un horrible carnage, et leur arrache la victoire des mains (4).

La Reine de Hongrie pensa alors à détacher le Roy de Prusse de la grande alliance, en lui abandonnant une grande (5) partie de ce qu'il avoit conquis. Ces négociations ne purent être si secrètes, qu'il n'en transpirât quelque chose. Le Maréchal de Broglio en avoit même informé la Cour de France, et avoit mandé plusieurs fois qu'il ne falloit avoir aucune confiance au

Lorraine, né à Innsbruck le 11 septembre 1679 et mort le 27 mai 1727, et d'Élisabeth-Charlotte d'Orléans, fille de Philippe de France, frère unique de Louis XIV, née le 13 septembre 1678, morte à Commercy le 23 décembre 1744. (Moréri, *Dict. histor.*, t. VI, p. 401 et 402. — *Hist. de la dernière guerre de Bohême*, t. II, p. 24.)

(1) Éditions de 1745, 1759 et 1763 : « Ces revers et la marche du Prince *Salcher* [*Charles de Lorraine*], beau-frère de la Reine de *Golconde* [*Hongrie*], déterminèrent les Armées... »

(2) Le commandement de ces deux armées réunies avait été confié au comte Jean-Baptiste de Polastron, né en 1686, qui mourut à Wolin, en Bohême, le 4 mai 1742. « C'était un des meilleurs officiers du roi, dit le duc de Luynes; valeur, sagesse, exactitude, grande appréciation et goût pour son métier; le roi de Prusse, qu'il avait suivi pendant quelque temps avec un corps de troupe de 5 à 6,000 hommes, l'avait extrêmement goûté. » (Pajol, *Les Guerres sous Louis XV*, t. I, p. 189, note 1. — *Mémoires du duc de Luynes*, t. IV, p. 143.)

(3) Le manuscrit porte « Caslau ». La bataille de Czaslaw ou de Chotusitz eut lieu le 17 mai 1742. Elle coûta près de 7,000 hommes aux Autrichiens et 4,000 aux Prussiens. (Jobez, *La France sous Louis XV*, t. III, p. 265.)

(4) Note de l'édition de 1763 : « Lisés, s'il vous plaît, le détail de la marche de la Moravie vers la Bohême, et celui de la bataille de Czaslau, avec sa critique dans les *Campagnes du Roi*, part. I, lettre 6, 11 et 18. »

(5) Ce mot n'est que dans le manuscrit.

Roy de Prusse (1), que ce Prince ne cherchoit que ses propres avantages, et qu'avant qu'il fût peu, on le verroit prendre le parti de la Reine de Hongrie, ou du moins faire sa paix avec elle, sans égards pour la France et ses Alliés. On donnoit d'autant moins de créance en France à ses discours, que M. de Belle-Isle, malgré toute sa pénétration et son esprit, se laissa amuser par ce Prince (2), près duquel (3) il se rendoit fréquemment, mandoit tout le contraire. Mais ces bruits n'étoient que trop bien fondés, et l'événement justifia que M. de Broglio ne s'étoit pas trompé. Le Roy de Prusse fit en effet son traité avec la Reine de Hongrie (4) et retira ses troupes. Cette Princesse eut même la satisfaction, peu de tems après, de voir l'Électeur de Saxe accéder à ce traité par les bons offices du Roy d'Angleterre.

La conduite du Roy de Prusse fut généralement improuvée, et fit à sa gloire une tache qu'il aura peine à effacer (5). La France auroit paré ce coup, si au lieu de 40,000 hommes, le Cardinal de Fleury, moins économe, en avoit (6) envoyé 100,000 à l'Électeur de Bavière, dont la grande supériorité

(1) Dans une lettre adressée au cardinal de Fleury, le 17 juin 1742, du camp sous Prague, le maréchal de Broglie s'exprimait ainsi : « A en juger par le passé, on ne doit point compter sur le Roy de Prusse, et je l'ai toujours appréhendé, comme Votre Éminence a pû s'en apercevoir. Il me paraît même que M. de Belle-Isle commence à n'en pas espérer de grands secours. » (*Campagnes des maréchaux de France*, Amsterdam, 1772, t. V, p. 190.)

En parlant de Frédéric, Amelot écrivait de son côté au maréchal de Belle-Isle, le 15 juillet 1742 : « Le prince n'est pas perfide à demi; il n'y a point de noirceur à laquelle on ne doive s'attendre de sa part. » (Affaires-Étrangères, Archives *Correspondance d'Allemagne*.)

Frédéric II avait en effet traité le 11 juin avec Marie-Thérèse. (Voir le texte de ce traité dans Pajol, ouvr. déjà cité, t. II, p. 211.)

(2) Voyez aux Pièces justificatives, n°s viii et x, la lettre du 15 janvier 1742 par laquelle Frédéric annonce au maréchal de Belle-Isle le départ de son armée, et celle du 23 février suivant relative au maréchal de Belle-Isle.

(3) Les éditions portent : « près de qui... »

(4) Voy. la note 1 ci-dessus.

(5) Éditions : « qu'il n'a jamais pu effacer ».

Voy. aux Pièces justificatives, n° xi, la lettre adressée à ce sujet le 27 juin 1742 par le cardinal de Fleury à l'empereur Charles VII.

Voir également (Pièces justificatives, n° xiii) celle du 20 juillet 1742, par laquelle l'Empereur Charles VII rappelle au cardinal les engagements de la France et lui dépeint la triste situation où il se trouve.

(6) Le manuscrit porte simplement « eût », au lieu de « en avoit ».

auroit contenu le Roy de Prusse. Quoi qu'il en soit, après la défection du Roy de Prusse, la Reine de Hongrie, maîtresse de faire assembler (1) les troupes qu'elle lui avoit opposées, les fit marcher au plutôt vers la Bohême, et ses sujets s'empressant de lui fournir des secours, elle se vit bientôt en état de se faire d'autant plus redouter, que les maladies et la mortalité avoient considérablement diminué l'armée Françoise. Ce qui en restoit avoit été distribué dans différens quartiers éloignés, et qui n'avoient pas même entr'eux une communication aisée. C'étoit l'Électeur de Bavière qui, contre l'avis du Maréchal de Broglie, avoit fait cette mauvaise disposition. On a prétendu même que M. de Belle-Isle, qui avoit fait différens voyages de Francfort à l'Armée, l'avoit conseillée; et quoiqu'elle ne s'accordât pas avec le génie qu'on lui attribue pour la guerre, il n'est pas moins certain qu'on lui en donna le blâme. Peu de tems après cette manœuvre (2), l'Électeur de Bavière, ayant appris qu'il venoit d'être élu Empereur d'Allemagne (3), laissa le commandement à M. de Broglio, et se rendit à Francfort pour recevoir la Couronne Impériale (4). Ce fut peu de mois après que M. de Kevenhüller lui enleva ses États de Bavière (5); ce qui réduisit ce Prince à la nécessité de tenir sa Cour à Francfort, où il mena une vie assez triste (6).

(1) Éditions : « agir. »

(2) Note de l'édition de 1763 : « Mais Charles VII avait déjà été élu Empereur avant la bataille de Czaslau. »

En effet, l'élection de Charles VII est du 25 janvier 1742, et la bataille de Czaslau du 17 mai suivant.

(3) Le maréchal de Belle-Isle écrivait à Moreau de Séchelles le 22 janvier 1742 : « Je ferai faire l'Élection après-demain, s'il plaît à Dieu, malgré les difficultés qui naissent de dessous les pavés, la cour de Vienne remuant ciel et terre pour la retarder. La Reyne de Hongrie a écrit des lettres fulminantes à tout le Collège Électoral, où elle dit le diable de la France, et je n'y suis pas oublié... » (Papiers de Moreau de Séchelles. Bibliothèque nationale. Nouv. acq. franç. 2523, fol. 197.)

(4) Voyez aux Pièces justificatives, n° v, la note du 5 novembre 1741 sur l'élection et, n° ix, la lettre du maréchal de Belle-Isle à Moreau de Séchelles, du 24 janvier 1742.

(5) Voyez aux Pièces justificatives, n° xii, la lettre que l'empereur adressa au cardinal de Fleury le 9 juillet 1742, pour pousser la France à continuer la guerre, sans traiter avec la cour de Vienne.

(6) Cette phrase ne se trouve à cette place, assez justement d'ailleurs, que dans le manuscrit. Cf. plus haut, p. 171, note 4.

Vers le commencement de l'année, il avoit paru une Comète (1), qui s'étoit fait voir pendant tout un mois. Elle étoit fort brillante, et sa queue, extrêmement chevelue, s'étendoit très-loin du côté du Nord. Sa grandeur et la durée de son apparition donnèrent lieu à bien des discours, auxquels, sans le concours (2) de la Comète, la situation des affaires étoit plus que suffisante pour donner quelque poids; mais c'est ainsi que le vulgaire s'effraye de ces météores, tout naturels qu'ils sont, et qu'il en tire toujours des pronostics sinistres, qui n'ont de fondemens que dans son ignorance. Cependant l'Armée de la Reine de Hongrie s'avançoit à grandes journées vers le Royaume de Bohême, et recevoit chaque jour des renforts considérables. Le Maréchal de Broglio, qui en fut informé, ordonna de lever les quartiers; mais le grand éloignement et le défaut de communication ne permirent pas de les mettre ensemble. Tout ce qu'on put faire fut de former, avec assez de peine, deux ou trois corps, et de chercher à se réunir au plutôt : l'Ennemi, de beaucoup supérieur, n'en donna pas le tems. M. de Broglio (3), avec environ 12,000 hommes, très harassés et découragés par la retraite des Saxons, se détermina à se retirer sous Prague. Sa marche se fit avec toute l'habileté possible. Étant parvenu à mettre un ruisseau entre le Prince Charles et lui, il rangea sa petite Armée en bataille, et attendit l'Ennemi de pied ferme. Cette manœuvre si fière et son air serein inspirèrent tant de confiance et de courage à ses soldats. que les Autrichiens, fort de 50,000 hommes, n'osèrent jamais tenter de passer le ruisseau entre le Prince Charles et lui (4). La journée se passa en escarmouches; et dès que la nuit fut venue, M. de Broglio décampa et continua sa route vers Prague.

(1) D'après Barbier, l'apparition de cette comète aurait eu lieu au mois de janvier 1744. (*Journal*, t. II, p. 382.)

(2) Manuscrit : « secours ».

(3) Tout ce passage, jusqu'à la seconde phrase de l'alinéa suivant, est ainsi résumé dans toutes les éditions, sauf dans celle de 1746 : « *Nessir* [M. de Broglio], dont le corps étoit le plus considérable, venoit de recevoir un échec, qui l'avoit déterminé à se retirer sous *Jénupar* Prague], et à la mettre en état de défense. Comme il en avoit fait... »

(4) Le manuscrit répète ici, par erreur, la phrase précédente : « Il rangea sa petite armée en bataille. »

Chaque jour, il étoit inquiété par les troupes légères Autrichiennes, mais quelquefois à leur désavantage. Cette retraite du Maréchal de Broglio est assurément un chef-d'œuvre, et on a peine à croire qu'une poignée d'hommes en ait arrêté 50,000, et se soit tenue plus de douze heures en présence sans recevoir le moindre échec.

Arrivé à Prague (1), le premier soin de M. de Broglio fut de mettre la ville en état de défense. Comme il en avoit fait sa place d'armes, et qu'elle étoit assez bien munie, il compta bien en faire acheter cher la conquête aux Autrichiens. Il mit une partie de ses troupes dans la Ville, et fit camper le reste autour des murs des retranchemens, qui, quoique faits à la hâte, étoient cependant formidables par leur disposition (2). Le Maréchal de Belle-Isle l'y vint joindre (3), et s'y enferma avec lui. Les Autrichiens (4) ne tardèrent pas à se présenter devant. Aussi M. de Belle-Isle offrit de remettre la Ville aux troupes Autrichiennes, pourvu qu'il fût permis à l'Armée et à la Garnison de se retirer. Le Prince Charles accepta la proposition pour l'armée seulement, et voulut que la Garnison (5) fût prisonnière de Guerre. MM. de Belle-Isle et de Broglio ayant rejetté ce parti, on les assiégea dans les formes; mais comme ils étoient retranchés jusqu'aux dents et que d'ailleurs le Prince Charles se flatoit qu'il n'étoit pas nécessaire de presser des gens qui

(1) Le maréchal y arriva le 13 juin 1742. L'armée campa à la droite et à la gauche de la Moldaw. Voy. la lettre du maréchal de Broglie au ministre de la guerre dans laquelle il lui explique sa marche et sa retraite. (Pajol, ouvr. déjà cité, t. II, p. 218.)

(2) Éditions de 1745, 1759 et 1763 : « autour des murs derrière de bons retranchemens qu'il fit faire, et auxquels il ajouta tout ce que son expérience lui fit juger nécessaire. »

(3) Le maréchal de Belle-Isle arriva à Prague deux jours après le maréchal de Broglie; il visita le camp que celui-ci avait établi et en critiqua la disposition. En désaccord complet avec lui, il écrivit dès le lendemain au marquis de Breteuil pour dégager sa responsabilité. (*Campagnes de France*, t. V, p. 170.)

Pendant ce temps, le maréchal de Broglie avait au contraire écrit au roi, le 8 juillet 1742, que son armée était si bien disposée qu'*elle était comme dans une boîte*. (Pajol, déjà cité, t. II, p. 218, et même page, note 3.)

(4) Les éditions de 1745, 1757 et 1763 ajoutent : « commandés par le Prince *Salcher* [Charles de Lorraine]. »

(5) Le manuscrit porte : « sa garnison ».

se rendroient bientôt d'eux-mêmes (1), le siège alloit lentement (2). Enfin, on vit si peu d'apparence à pouvoir forcer les François, qu'on se détermina à changer le siège en blocus. Le Prince Charles ferma si bien tous les passages, qu'il étoit impossible aux Maréchaux d'avoir aucune communication avec le dehors. Cependant de gros détachemens Autrichiens battoient la campagne, et ne faisoient aucun quartier aux François. Un de ces partis tomba sur un petit endroit sans défense, dont on avoit fait un hôpital, où il y avoit au moins 800 François malades, gardés par environ 200 hommes, qui se rendirent sur le champ : tout fut passé au fil de l'épée sans miséricorde.

La Reine de Hongrie, animée par ses succès, ordonna enfin le siège de Prague (3). Le Prince Charles fit aussitôt toutes les dispositions nécessaires pour ruiner les retranchemens du Maréchal de Broglio. Ils furent canonnés et bombardés avec tant de vivacité, que les Assiégés avouèrent qu'ils n'avoient jamais vu un feu si terrible (4). Mais la bravoure des François, leur activité à réparer les ravages que l'artillerie faisoit dans les ouvrages qui les couvroient, leurs fréquentes et sanglantes sorties, dans lesquelles ils ruinoient les approches et batteries des assiégeans et retardoient leurs projets; enfin leur constance dans les travaux, leur patience à supporter leur misère, qui étoit extrême, les ressources étonnantes qu'ils trouvoient pour leur défense dans leur propre courage, rendront ce siége d'autant plus mémorable, qu'il paroîtra bien étonnant qu'une place qui n'avoit aucun ouvrage avancé ait été foudroyée pendant plus de trois mois, sans qu'on n'ait vu ni brèche ni assaut,

(1) Cette incidente n'est que dans l'édition de 1746 et dans le manuscrit.

(2) Le siège de Prague dura plus de six mois. La garnison en sortit avec les honneurs de la guerre le 2 janvier 1743.

(3) Voyez la lettre adressée de Prague, le 13 août 1742, par le maréchal de Broglie à l'intendant général Séchelles, sur les dispositions à prendre pendant le siège de Prague. (Pièces justificatives, n° XVI.)

(4) Éditions de 1745, 1759 et 1763 : « Ils furent attaqués avec vigueur, et défendus de même. » — Dans les mêmes éditions, la suite est ainsi résumée : » Les *Golcondois* [Autrichiens] retournèrent en vain plusieurs jours de suite à la charge; ils ne purent gagner de terrain. *Salcher* [le prince Charles], voyant ses troupes rebutées, et qu'il avoit inutilement sacrifié beaucoup de monde, revint à son premier projet... »

et que 22,000 hommes, ayant à se défendre des ennemis du dedans autant que de ceux du dehors, réduits pour toute nourriture à du pain, du vin et de la chair de cheval, encore en petite quantité, et assiégés par plus de 60,000 hommes frais, et à qui rien ne manquoit, ayent préféré de s'ensevelir sous les ruines de la Place à faire la moindre démarche qui pût rendre leur courage douteux (1).

Le Prince Charles, voyant qu'il avoit affaire à un Ennemi déterminé, audacieux et entreprenant, revint à son premier projet, qui étoit de tenir les François bloqués et de les prendre enfin par famine. Ce parti, qui étoit le plus sûr, auroit infailliblement réussi, si Louis XV, bien informé du triste état de ses troupes, n'avoit pas envoyé l'Armée de l'Électeur de Cologne à leur secours. En peu de mois, la misère avoit fait périr un grand nombre de François, et ceux que la mort avoit épargnés étoient réduits à manger la chair de leurs propres chevaux, dont, sur la fin du blocus, la livre se vendoit même jusqu'à vingt-quatre à trente sols. On a prétendu que le Cardinal de Fleury avoit caché avec soin au Roy la situation du Maréchal de Broglio, et que ce Prince n'en fut instruit que par une lettre qu'on vint à bout de faire parvenir à Madame de Mailly. Après l'avoir lue, elle la laissa sur une table, prévoyant bien que le Roy, curieux, et peut-être jaloux, ne manqueroit pas de s'en emparer. Cet innocent stratagème réussit, et Louis XV apprit par ce moyen à quelle extrémité M. de Broglio étoit réduit (2). Il parut piqué; mais son foible pour le Cardinal étoit si grand,

(1) « Les soldats exténués de faim et de fatigue n'étaient plus soutenus que par leur courage. C'est une chose admirable que plus de 20,000 hommes ayent mieux aimé périr que de faire une *démarche qui eût pu rendre leur courage douteux*... On voit quelquefois le même courage, la même résolution dans trois ou quatre hommes; mais que cela se trouve dans toute une armée, c'est une chose dont l'histoire ne nous fournit aucun exemple. » (*Hist. de la dernière guerre de Bohême*, t. II, p. 179.)

(2) C'est pour la première fois, croyons-nous, que cet incident est rapporté. Nous n'en avons en tout cas trouvé aucune trace dans les Mémoires du temps que nous avons eus sous les yeux. — MM. de Goncourt l'ont reproduit dans leur livre sur la duchesse de Châteauroux et ses sœurs (Paris, 1897, in-12, p. 137), mais il est à présumer qu'ils l'ont extrait des présents *Mémoires*.

qu'il ne lui en fit pas plus mauvaise mine. Il se contenta de faire assembler son Conseil en sa présence. On y discuta si on secourroit, ou non, les troupes enfermées dans Prague. Le Cardinal de Fleury fut pour la négative, et représenta les sommes immenses qu'il en avoit coûté jusqu'alors pour un Prince qui ne s'aidoit pas lui-même. Mais la plus grande partie des Ministres, et surtout M. Orry, qui parla avec fermeté, quoiqu'il dût son élévation au Cardinal, firent voir que la gloire du Roy et l'honneur de la Nation étoient intéressés, non seulement à dégager le Maréchal de Broglio (1), mais à continuer de soutenir l'Électeur de Bavière, d'autant plus qu'on avoit plus (2) fait pour lui, et qu'enfin, le danger étant extrême, il n'y avoit point à balancer d'ordonner à M. de Maillebois de marcher en diligence à Prague. M. Orry alla même jusqu'à dire que l'argent ne manqueroit pas, et qu'il avoit au moins 1,350,000 livres pour cette expédition. Il fut donc décidé qu'on secourroit M. de Broglio, et en conséquence, le Maréchal de Maillebois reçut ordre de marcher à grandes journées (3). A cette nouvelle, son Armée témoigna une joie inexprimable et une ardeur qui donna tout lieu d'espérer que, malgré l'éloignement elle arriveroit assez tôt pour tirer M. de Broglio d'affaire. On étoit cependant dans une très-grande inquiétude à la Cour de France, et on ne se rasseura que quand on apprit

(1) Le manuscrit donne tantôt « Broglio », tantôt « Broglie ».

(2) Le manuscrit porte : « tout fait ».

(3) La marche que fit le maréchal de Maillebois pour dégager les maréchaux de Broglie et de Belle-Isle enfermés dans Prague, lui valut le surnom de général de l'armée des Mathurins, du nom de l'ordre religieux qui s'était voué à la rédemption des captifs. (Voy. Jobez, *La France sous Louis XV*, t. III, p. 281, et Barbier, *Journal*, t. II, p. 326.

A ce moment, on fit sur le maréchal de Maillebois une chanson qui commençait ainsi :

Voici les Français qui viennent,
Ma mie, sauvons-nous!
Oh! que nenny, dit la reine,
C est Maillebois qui les mène,
Je m'en f...

(Barbier, *Journal*, t. II, p. 332.)

Voir aux Pièces justificatives, n° xv, la lettre que l'Empereur adressa le 2 août 1742 au cardinal de Fleury, en apprenant le départ de l'armée de secours commandée par le maréchal de Maillebois.

que M. de Maillebois étoit sur les frontières du Royaume de Bohême (1); qu'il avoit été renforcé par 10,000 hommes de recrues, qu'on avoit envoyés il y avoit quelques mois, et qui n'avoient pu pénétrer; et qu'enfin, malgré le Prince Charles, qui avoit levé le blocus pour aller à sa rencontre, il comptoit joindre dans peu M. de Broglio, qui de son côté s'étoit mis en marche, avec une partie de ses troupes, pour faciliter la jonction, tandis que M. de Belle-Isle étoit resté dans Prague avec le reste. Le Maréchal Comte de Saxe, qui possédoit la carte du pays, s'étoit aussi rendu auprès de M. Maillebois avec environ 14,000 hommes, et dans un Conseil de guerre, il répondit sur sa tête de faire passer l'Armée, sans aucun obstacle, par un débouché qu'il connaissoit. Mais rien ne put déterminer le Maréchal de Maillebois à marcher en avant. Soit terreur panique, soit ordres particuliers du Cardinal, comme on le soupçonna (2), avec une armée de près de 60,000 hommes, belle, pleine de feu, et qui ne demandoit qu'à aller à l'Ennemi, il se retira et prit la route du Danube, dans le dessein de se jetter dans la Bavière. La conduite de M. de Maillebois fut d'autant plus blâmée, que la jonction étoit un coup de partie essentiel, et qu'il étoit assez fort pour le pouvoir faire, malgré les Autrichiens. Aussi ce Général fut-il rappellé et disgracié, mais trop tard; car l'ardeur de ses troupes s'étoit ralentie, et

(1) Voyez aux Pièces justificatives, nº XVII, la lettre du cardinal de Fleury à l'Empereur, datée du 17 août 1742, où il lui annonce la marche de l'armée du maréchal de Maillebois, et supplie Charles VII de ne pas prendre le commandement des troupes.

(2) A propos de ce mouvement du maréchal de Maillebois, l'Électeur de Bavière, devenu empereur sous le nom de Charles VII, écrivait en effet le 29 octobre 1742 au cardinal de Fleury : « Je vous dois trop de confiance, mon cher Cardinal, pour vous cacher les mauvais bruits qui courent dans le monde, que le maréchal de Maillebois n'attaquerait pas les ennemis, que sa marche n'en était qu'une d'ostentation. » (Bibliothèque nationale. Nouv. acq. franç. 488, fol. 85. — Autographe.) — D'après d'Argenson, M. de Maillebois aurait pris sur lui de quitter la Bohême et de passer au Danube (*Mémoires*, t. IV, p. 42.) Il prétend également qu'on aurait intercepté une lettre que lui écrivait le maréchal de Belle-Isle et qui contenait la phrase suivante : « Ne vous pressez pas, un autre cueillerait les lauriers que vous auriez acquis [cet autre était le maréchal de Broglie], nous avons pour nous la sultane favorite [Madame de Mailly]. » (*Ibid.*)

la rigueur de la saison, qui étoit devenue extrême, pendant qu'on perdoit le tems en Conseils de guerre et en délibérations (1), en avoit fait périr beaucoup.

Il faut convenir que la France avoit pris le plus mauvais parti. Son but étant de délivrer l'Armée assiégée dans Prague, le moyen le plus simple étoit de conduire celle du Maréchal de Maillebois dans l'Archiduché d'Autriche, ou dans l'Électorat de Bavière (2), dont elle n'étoit pas fort éloignée, et dans lequel elle auroit pu se rendre en peu de jours, sans craindre de grands obstacles (3). Cette diversion auroit infailliblement dégagé le Maréchal de Broglio, parce qu'elle auroit forcé le Prince Charles à abandonner la Bohême pour aller au secours de la Bavière et couvrir la Ville de Vienne, qui auroit couru des risques. On en revint à cette opération, mais il n'étoit plus tems. L'armée du Maréchal de Maillebois étoit excédée (4), et elle s'acheva par une marche longue et pénible, sans magazins, sans munitions, à travers un pays fertile par lui-même déjà ruiné par le passage des amis et des ennemis, et sans cesse harcelée par le Prince Charles qui la suivoit. Toutefois l'arrivée de cette Armée, quoique délabrée, dans la Bavière, contribua à en procurer le recouvrement. Mais, malgré les secours que le Roy y fit passer, M. de Broglio, qui, après le rappel de M. de Maillebois, avoit pris le commande-

(1) L'édition de 1746 porte par erreur : « de délibérations ».

(2) Les éditions de 1745, 1759 et 1763 donnent seulement : « dans les États de *Visapour* [Bavière]. »

(3) D'après l'auteur de l'*Histoire de la dernière guerre de Bohême*, la marche sur Prague aurait été voulue par Charles VII, qui l'aurait pour ainsi dire imposée à M. de Maillebois (t. II, p. 189).

Il résulte toutefois de sa correspondance avec le cardinal de Fleury et le maréchal de Belle-Isle, que ce dont se plaignait surtout Charles VII, c'était l'inaction du maréchal de Maillebois et qu'il le pressait de marcher soit vers Vienne en suivant la ligne du Danube, soit en Bohême directement pour dégager Prague. (Bibliothèque nationale. Nouv. acq. franç. 488, fol. 280, 283 et 286.)

Voy. également la lettre du maréchal de Maillebois au cardinal de Fleury, du 19 octobre 1742, par laquelle il se déclare dans l'impossibilité de secourir Prague. (*Campagnes des maréchaux de France*, t. I, p. 339.)

(4) Cette armée était si fatiguée des mouvements qu'elle avait faits, et elle avait tant souffert de la disette des vivres, qu'en arrivant sur le Danube elle était diminuée de plus de 6,000 hommes. (*Hist. de la dernière guerre de Bohême*, t. II, p. 195 et 196.)

ment ne put la conserver. Les Autrichiens le délogèrent de ce pays, qui fut pris et repris jusqu'à trois fois, et enfin totalement ruiné à la troisième conquête qu'en fit la Reine de Hongrie (1).

Les François étoient encore maîtres, dans le Royaume de Bohême, de quelques Places qu'on assiégea successivement. M. de Belle-Isle étoit enfermé dans la Capitale avec environ 11,000 hommes, sans compter les malades. Le Prince Charles, en quittant ce Royaume pour suivre l'Armée de M. de Maillebois, y avoit laissé le Prince Lobkowitz (2), avec ordre d'investir de nouveau Prague. Ce Général obéit, et coupa au Maréchal de Belle-Isle toute communication; mais, après plus de deux mois de blocus, celui-ci forma le projet de sortir de la Place, et de dérober sa retraite à l'Ennemi. Pour assurer le succès d'une si grande entreprise et donner le change même à ses troupes, quatre jours avant l'exécution, il ordonna à la Garnison de se tenir prête à faire une sortie générale. En conséquence, on pourvut les soldats d'une certaine quantité de munitions, et on enleva tous les chevaux qui étoient dans la Ville, qu'on distribua en différents endroits (3). Il ne découvrit son dessein qu'à la veille du départ et sortit en effet le lendemain avant le jour, à la tête d'environ 10,000 hommes, dont 1,600 chevaux, avec un train d'artillerie de campagne, des chariots, des bagages et des caissons. Il emmena plusieurs ôtages, tant pour répondre de la sûreté des malades, que par représailles de ce qui s'étoit passé en Bavière (4). Il s'étoit mis en fonds par de fortes contributions, qu'il avoit levées sur les habitans, et pour le payement desquelles ils s'étoient dépouillés de ce qu'ils avoient de plus précieux. A son départ il eut la précaution de faire fermer les portes de la Ville, afin

(1) Voyez la lettre du maréchal de Belle-Isle à l'Empereur en date du 31 octobre 1742. (Nouv. acq. franç. 493, fol. 127.)

(2) Jean-Georges-Christian, prince de Lobkowitz, né en 1686, mort le 9 octobre 1753, commandait un corps de l'armée autrichienne. (Pajol, ouvrage cité, t. II, p. 519, note 2.)

(3) Éditions de 1745, 1759 et 1763 : « qu'on distribua aux différens corps »; édition de 1746 : « qu'on distribua en différens corps ».

(4) Éditions : « à la prise de *Visapour* [Munich]. »

d'empêcher que le Prince de Lobkowitz, qui y avoit des intelligences, ne fût informé de ce qui se passoit. Ses mesures furent si bien prises, que son avant-garde ayant été rencontrée par les patrouilles ennemies, celles-ci crurent que les François allaient à un grand fourrage. Mais quoiqu'il eût deux marches sur le Prince de Lobkowitz, il fut cependant atteint par quelque Cavalerie légère. Il perdit au moins 3,000 hommes, tant par le fer des ennemis et par la désertion, que par le froid qui étoit extrême. On lui enleva presque toute son artillerie, ses bagages, et jusqu'à ses équipages et ceux du Commissaire-Général de son Armée. Il avoit laissé dans la Place un Officier-Général (1), et environ 900 hommes, avec ordre de faire la meilleure composition qu'il seroit possible. Huit jours après, le Prince Lobkowitz fit sommer cet Officier, qui obtint une capitulation honorable (2), la Garnison ayant eu la liberté de sortir

(1) Le manuscrit porte : « Officier général de son armée ». — Note de l'édition de 1763 : « Le Maréchal de Bellisle eut ordre de sa Cour d'évacuer Prague : il le fit la nuit du 16 au 17 Décembre, par un temps extrêmement froid, la campagne étant couverte de neiges et de verglas. Il surmonta tous les obstacles, quoique la retraite lui coûtât jusqu'à trois milles (*sic*) hommes. On voyoit en divers endroits des pelotons de soldats, les membres engourdis et un trompette avec eux, pour demander au vainqueur le secours que l'humanité inspire. Cette retraite des François est à bien des égards préférable à celle [des] dix mille Grecs. Voyés la lettre du Maréchal de Bellisle au Comte de Seckendorf. L'officier qu'on avoit laissé à Prague étoit Monsieur de Chevert, alors Brigadier des Armées du Roi de France. »

(Voy. la relation officielle de la retraite du maréchal de Belle-Isle dans sa lettre du 6 janvier 1743 adressée d'Amberg au cardinal de Fleury : *Campagnes des Maréchaux de France*, t. VII, p. 1.)

Cette retraite fut célébrée en France avec un enthousiasme peut-être un peu exagéré, ce qui fit dire à Frédéric le Grand : « Dans tout autre pays, une retraite comme celle-là aurait causé une consternation générale; en France, où les petites choses se traitent avec dignité et les grandes légèrement, on ne fit qu'en rire et Belle-Isle fut chansonné. En pareille occasion on aurait jeûné à Londres, exposé le sacrement à Rome, coupé des têtes à Vienne; il valait mieux se consoler par une épigramme. » (*Hist. de mon temps*, t. III, p. 5.)

De son côté, le cardinal Fleury écrivait à Moreau de Séchelles, intendant général des vivres, le 7 janvier 1743 : « Rien n'est plus grand, plus heureux et plus avantageux tant pour la liberté que pour l'honneur de la nation que ce que M. le maréchal de Belle-Isle vient de faire en quittant Prague avec l'armée du Roy. » (Papiers de Moreau de Séchelles. Bibl. nat., Nouv. acq. franç. 5251, fol. 19.)

(2) Voyez le texte de la capitulation signée le 27 décembre 1742 entre

avec tous les honneurs de la Guerre. On trouva dans la ville une nombreuse artillerie, un gros magazin de munitions dans le Château, des pontons, beaucoup d'attirail de guerre, et plus de 3,000 malades (1) qui furent faits prisonniers. Malgré les disgrâces que M. de Belle-Isle essuya dans sa retraite, il mérite des éloges d'autant plus grands, que la réussite de son projet étoit, sinon impossible, du moins très difficile, le Prince Lobkowitz ayant fait rompre tous les ponts, et que, nonobstant une indisposition qui ne lui permettoit pas de monter à cheval, il n'abandonna point sa petite Armée, et se fit porter partout où sa présence étoit nécessaire. La récompense de tant de soins et de fatigues fut, à son arrivée à la Cour, une réception si froide (2), qu'il crut devoir se retirer dans une maison de campagne (3), qu'il a à quelques lieues de Paris.

La Reine de Hongrie célébra la reddition de Prague par une fête magnifique et des plus galantes, qu'elle donna à Vienne. C'étoit une course de chevaux et de chars, à l'imitation des Grecs, qui fut d'autant plus singulière, qu'il n'y eut que les Dames, à la tête desquelles elle étoit avec l'Archiduchesse Marie-Anne, sa sœur, qui entrèrent en lice pour y disputer les prix (4) : spectacle inconnu jusqu'alors en Allemagne, et peut-être dans le reste du monde (5).

M. de Chevert et le prince de Lobkowitz, dans l'*Hist. de la dernière guerre de Bohême*, t. II, p. 211-219.

(1) Parmi ces malades se trouvait Vauvenargues, alors capitaine, qui donna sa démission en 1744 et mourut trois ans après, en 1747, à l'âge de trente-deux ans.

(2) Le maréchal de Belle-Isle a-t-il été reçu aussi froidement que le dit l'auteur des *Anecdotes?* Dans une lettre qu'il adresse le 7 mars 1743 à l'Empereur Charles VII, le maréchal écrit en effet ce qui suit : « Je suis venu descendre droit chez M. Amelot, avec lequel j'ai été tout de suite chez le Roy qui m'attendait, et m'a donné deux grosses heures d'audience que j'ay employées à faire le détail de tout ce dont V. M. Impériale m'a chargé, à quoy j'ai ajouté tout ce que je pense des affaires politiques et militaires, tout ce que je sçay de sa situation actuelle et tout ce que m'inspire l'attachement que j'ay pour Votre Personne... » (Barbier, *Journal*, t. II, p. 360 ; Bibl. nat. Nouv. acq. franç. 493, fol. 162 v°.) Cette longue audience ne s'accorde guère avec la froideur prétendue de l'accueil royal.

(3) Éditions : « maison de plaisance ».

(4) Le manuscrit porte : « le prix ».

(5) Le grand-duc de Toscane écrit en effet, le 29 novembre 1742, au

Peu de tems après, elle établit dans Prague un Tribunal, chargé de faire le procès aux Citoyens, même les plus distingués; il en coûta la vie aux uns, et des sommes immenses aux autres. Une trop grande affection pour l'Électeur de Bavière fut le prétexte de ces châtimens; mais on pensa que le véritable crime de la plus grande partie étoit d'être très-riches, et qu'il falloit à la Reine de Hongrie des secours considérables et prompts. La sévérité que cette Princesse exerça en cette occasion, loin de contribuer à affoiblir l'idée de cruauté que ses Ennemis s'en étoient formée, ne fit que l'augmenter (1). Nous avons parlé si souvent de cette Reine, qu'il est à propos de la faire connoître un peu plus particulièrement, ainsi que le Prince son époux et le Prince Charles, son beau-frère.

La Reine de Hongrie et de Bohême est jeune, d'une taille avantageuse, et d'une grande beauté au goût de quelques-uns. Elle a le visage plein, le front grand et élevé, les yeux beaux, le coup d'œil fier, le regard fixe, le nez un peu trop formé, la bouche assez belle, quoiqu'elle ait les lèvres un peu épaisses (2), le teint beau et le port noble. Elle joint à beaucoup d'esprit une fermeté d'âme rare dans son sexe. Elle est impérieuse, emportée, vindicative, mais généreuse et reconnoissante. Elle aime à dominer (3) et veut être ponctuellement obéie. Les cruautés de ses troupes et le traitement qu'elle a fait aux villes de Bavière et de Bohême, lui ont donné, peut-être avec quelque fondement, le renom d'avoir aimé à arroser les lauriers de sang et d'avoir fait la guerre en femme furieuse (4). Il est vrai que l'acharnement de ses Ennemis à

prince Charles, son frère : « *Hisi les carousel occupe tout le monde et on nantan que cela.* » Le 15 avril, il écrit encore : « *Hisi les Dame ce prepare a forse poure le baux carousel qui doy ce fere dans 15 joure. K. A.* » Ce carrousel eut lieu le 2 janvier 1743. Voy. *Premières années du règne de Marie-Thérèse*, par le chevalier D'ARNETH (Vienne, 1864, in-8°), t. II. p. 194 et 506.

(1) Note de l'édition de 1763 : « L'auteur a peut-être cru qu'en déguisant l'histoire de l'Europe sous le nom de l'Asie, il lui fût permis, à la manière des Orientaux, d'exagérer la sévérité de la Reine de Hongrie. »

(2) Éditions : « les lèvres épaisses. »

(3) Le manuscrit porte : « donner ».

(4) Note de l'édition de 1763 : « L'auteur excède ici les bornes du res-

lui enlever ses États, et que l'extrémité où elle avoit été réduite, étoient bien suffisans pour exciter sa haine et pour lui faire souhaiter de trouver l'occasion de se venger. Mais le retour inespéré de la fortune auroit dû étouffer des sentimens si peu généreux et ne laisser voir qu'une noble ambition de l'emporter sur eux en grandeur d'âme et de les vaincre de belle guerre (1). Au reste sa fermeté dans l'adversité, et les ressources qu'elle a sçu (2) trouver pour se relever méritent autant d'éloges que son obstination à ne point reconnoître pour Chef de l'Empire le Prince que les Électeurs avoient élu, et par conséquent prolonger une guerre qui a coûté tant de sang à l'Allemagne et au reste de l'Europe, lui ont attiré de blâme.

Le Prince François de Lorraine (3), Grand-Duc de Toscane, son époux, est d'une moyenne taille, d'une physionomie assez ordinaire, quoiqu'avec de beaux traits. Il est bon, d'un esprit borné, n'a nulle capacité pour la guerre, et ne s'est pas même fait de réputation dans ses campagnes. La Reine son épouse l'avoit associé à son Gouvernement plutôt pour se faire honneur que pour le besoin qu'elle crut en avoir ou l'utilité

pect et de la vérité. La vérité est qu'on établit, après la reddition de Prague, une commission pour faire une exacte recherche de ceux qui avoient trop favorisé le parti Bavarois. Il y en eut quelques-uns qui furent condamnés à mort; mais ils eurent grâce de leur vie, et la peine de mort fut commuée en prison. Ce qui eut même lieu à l'égard du plus coupable. Ceux qui avoient pris le parti de se retirer ont presque tous reçu leurs biens. Les cruautés commises dans cette guerre de Bavière par les troupes irrégulières ne doivent pas être absolument imputées à la Souveraine, qui la fit par ses Généraux. »

(1) Note de l'édition de 1763 : « La Reine de Hongrie attaqua l'élection de Charles VII comme vicieuse et nulle. On disputa à la diète si les mémoires présentés par ses Ministres au Directoire de Mayence devoient être portés à la Dictature publique. L'Empereur soutenoit la négative, puisque, manquant de respect envers lui, ils étoient contraires à la disposition du treizième article § 7 de la Capitulation. Ce qui fit naître une autre contestation entre les Électeurs et les Princes de l'Empire, à sçavoir si c'est aux seuls Électeurs que le droit appartient de décider la question : si un mémoire manque de respect envers l'Empereur? et s'il doit par conséquent être porté à la Dictature publique, ou non? D'ailleurs, l'obstination de la Reine de Hongrie n'a pas proprement été la cause de la continuation de la guerre. »

(2) Éditions : « qu'elle sçut. »

(3) Voyez ci-dessus, p. 123, note 3.

qu'elle prévit en pouvoir tirer. Cependant, dans la suite, on eut lieu de penser qu'elle n'avoit fait cette association que pour se donner jour à faire valoir ses prétentions à l'exercice de la dignité et des droits d'Électeur en Bohéme, et que pour couvrir par ce moyen, assez bien imaginé, l'incapacité de son sexe (1).

Son frère, le Prince Charles (2), est grand, bien fait, plutôt gras que maigre, et cependant dégagé. Il a le front large, les yeux noirs, pleins de feu et à fleur de tête, le nez petit, mais bien fait, le visage long et fort maltraité de la petite vérole, le teint brun et fort hâlé, l'air guerrier, la phisionomie spirituelle et l'humeur fort gaie. Il parle beaucoup et s'énonce avec grâce. Il est brave, généreux, extrêmement poli et gracieux (3). Il aime la guerre, l'entend bien, est chéri des soldats, mais moins des Officiers, qu'on le taxe de traiter quelquefois avec hauteur (4). Il est actif, vigilant, du moins le matin; car il passe pour se soucier peu des affaires de guerre après son dîner. Son illustre origine et le titre de beau-frère de la Reine lui donnoient beaucoup d'autorité; et elle, en lui confiant le principal commandement de son Armée, agit prudemment, et prévint la jalousie et la mésintelligence qui ne règnent que trop entre des Généraux qui ordinairement ne se veulent rien céder en naissance, en mérite et en capacité.

Cependant le Roy de France, las de faire une guerre ruineuse, offrit de retirer ses troupes, et de laisser à l'Empire même le soin de soutenir le Chef qu'il s'étoit donné. Après quelques difficultés de la part de la Reine de Hongrie, ces propositions furent enfin acceptées (5). En conséquence, M. de Broglio ras-

(1) Cette dernière phrase ne se trouve que dans l'édition de 1746 et dans le manuscrit.

(2) Ce portrait du prince Charles est presque identique à celui du même personnage dans l'*Histoire de la dernière guerre de Bohéme* (t. II, p. 24-25).

(3) Toute cette première partie du portrait du prince Charles se réduit, dans les éditions de 1745, 1759 et 1763, aux deux lignes suivantes : « Son frère *Salcher* [*Charles de Lorraine*] étoit grand, bien fait, fort maltraité de la petite vérole; il aimoit la guerre... »

(4) Éditions : « l'entendoit bien, étoit brave, chéri des soldats, mais peu [*ou* moins] des Officiers, qu'il traitoit quelquefois avec hauteur. »

(5) Note de l'édition de 1763 : « Une armée des Anglois, des Hano-

sembla ses troupes et prit la route du Rhin pour rentrer en France. On lui fit donner des ôtages pour sûreté qu'il ne commettroit aucune hostilité dans sa retraite : précaution bien inutile (1), puisque le Prince Charles avec toute son armée suivit les François jusqu'aux frontières. De 130,000 hommes environ, que le Roy avoit en différens tems fait marcher en Allemagne, le Maréchal de Broglio n'en ramena que 25,000, et beaucoup moins, selon quelques-uns; mais ce sur quoi on s'est trouvé d'accord, c'est que ce qui revint étoit dans un état déplorable. On estime que Louis XV perdit en deux campagnes, non pas par les armes (car il y eut peu de sang répandu), mais par la misère, le froid et la désertion, au moins 80,000 hommes de ses plus belles troupes, perte considérable et difficile à réparer. Il lui en a coûté plus de 315 millions, beaucoup de braves Officiers, et un très grand nombre de gens chargés de différentes fonctions relatives au service des Armées.

Après avoir mis ses troupes en quartier sur les frontières, le Maréchal de Broglio se rendit à la Cour, où il fut mal reçu. Ce Général, dont on avoit exalté la bravoure et la conduite dans la Bohême, au point qu'on le regardoit comme le seul capitaine qu'eût la France, ne trouva pas un ami qui voulût ou osât parler en sa faveur, et ce guerrier, que l'Ennemi avoit souvent admiré et respecté, eut ordre de se retirer dans ses Terres. Quelques-uns ont cru que le Roy ne se porta à le disgracier que pour complaire à l'Empereur Charles VII (2), qui ne l'aimoit pas; d'autres ont dit qu'il avoit effectivement bien fait dans les commencemens, mais qu'à la fin il n'avoit

vriens et des troupes de la Reine dans les Païs-Bas, les négociations entre l'Empereur et le Roi de la Grande-Bretagne, les progrès victorieux du Prince Charles en Bavière, auxquels le Maréchal de Broglio fut accusé d'avoir beaucoup contribué par sa mésintelligence avec le Comte de Seckendorf, la convention de Nieder-Schœnfeld entre l'Empereur et la Reine furent les véritables causes de la retraite du débris de l'Armée françoise vers le Rhin. »

(1) Le manuscrit porte, peut-être ironiquement : « précaution bien utile! »

(2) Voyez aux Pièces justificatives, n°ˢ XXI, XXIII, XXIV et XXV, la correspondance échangée à ce sujet entre le roi de France et l'empereur Charles VII.

plus de tête, et qu'au lieu de s'occuper de son métier, il passoit le tems à table, qu'on lui reprochoit d'aimer outre mesure. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas disconvenir qu'un Officier de soixante-quinze ans au moins, reconnu pour brave et qui avoit bien servi, méritoit un autre sort, surtout après une guerre si difficile, qu'on avoue que ceux qui l'ont faite ont plus souffert en deux campagnes qu'on ne fait ordinairement en vingt. Il avoit un frère puîné dans l'état ecclésiastique, Abbé du Mont-Saint-Michel (1). Il avoit été répandu dans un très grand monde et avoit fait du bruit à la Cour, autant par son caractère d'esprit, sa vivacité et son enjouement, que par ses talens et son goût pour les plaisirs de la table et l'exercice de la chasse. Ce qui fut cause qu'il obtint l'Abbaye du Mont-Saint-Michel mérite d'avoir ici sa place. Un jour, M. le Régent, ayant bu de son vin et l'ayant trouvé très excellent, le pria de vouloir bien lui en faire avoir de même. Il ne manqua pas d'en envoyer à M. le Régent qui, étant satisfait de l'envoi qu'il lui avoit fait, voulut le lui payer. Mais M. l'abbé de Broglio lui envoya un mémoire de la dépense conçu en ces termes :

Pour du vin de Bourgogne et autres vins... zéro.

Total : *l'Abbaye du Mont-Saint-Michel.*

Ce qui plut à M. le Régent, et la lui accorda (2). Le Comte de Toulouse l'avoit assez ordinairement chez lui, ce qui lui procura l'honneur d'être souvent admis aux parties du Roy. Il ne sçavoit pas mal faire sa cour, et c'étoit un homme assez à la mode, quoiqu'il ne fût plus dans la fleur de l'âge et qu'il portât une phisionomie rude. Degoûté tout à coup du monde, il s'étoit peu de tems après la mort du Comte de Toulouse,

(1) Charles-Maurice de Broglie, quatrième fils du maréchal Victor-Maurice de Broglie et de Marie de Lamoignon, mourut en 1766. Il était docteur en théologie, agent général du Clergé de France, abbé des Vaux-de-Cernay en 1712 et en même temps abbé de Baume-les-Messieurs; ce fut en 1721 que le Régent le nomma à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, dont il fut le quarante-sixième abbé. (Le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VII, p. 694, et *Gallia Christiana*, t. VII, col. 898, t. XI, col. 533, et t. XV, col. 182.)

(2) Cette anecdote (depuis : « Ce qui fut cause... ») ne se trouve que dans le manuscrit.

confiné dans son Abbaye, où il servoit d'exemple à ses religieux par la régularité de sa vie. Sa retraite étonna la Cour et la ville, et ceux qui le connoissoient doutoient qu'il soutînt constamment un parti si fort opposé à son humeur. Cependant, soit que son zèle ait été sincère ou qu'il ait craint le qu'en dira-t-on, il y a persisté, et il n'y a eu que la fâcheuse position de son frère dans la Bohême qui ait été capable de le déterminer à reparoître à la Cour, où il vint solliciter qu'on le dégageât. Son objet rempli, il reprit le chemin de sa solitude (1) et ne l'a plus quittée (2).

Depuis deux ans, les Anglois avoient tenu avec la Couronne de France une conduite qui pouvoit être regardée comme insultante. Le Cardinal de Fleury l'avoit toujours dissimulée, et peut-être que ses ménagemens n'avoient pas peu contribué à rendre les Anglois plus entreprenans. Pour leur en imposer et faire respecter le nom François, on avoit fait un armement considérable, effort qui avoit paru d'autant plus surprenant que la Marine n'étoit pas en viguéur en France. Le commandement de la Flotte avoit été donné à M. le Chevalier d'Antin, second fils de Madame la Comtesse de Toulouse, du premier lit, seigneur d'environ trente ans, qui avoit fait une étude singulière de la navigation, qu'il auroit fort souhaité être en plus grande recommandation aux François (3). Il avoit porté ses attentions jusqu'aux petits détails et n'avoit pas négligé, quand l'occasion s'en étoit présentée, de s'instruire de la Marine des Peuples les plus renommés sur la Mer. Il étoit grand, et si gros pour son âge, que sa démarche en paroissoit entreprise. Il avoit le visage rond, le front plutôt petit que grand,

(1) Éditions : « de son désert, et ne le quitta plus. »

(2) Cette retraite de l'abbé de Broglie en janvier 1740 fit beaucoup de bruit à Versailles; on prétendait qu'elle lui avait été conseillée par la comtesse de Toulouse. (*Mémoires du duc de Luynes*, t. III, p. 106.)

(3) Voyez ci-dessus, p. 58, note 1. — Le chevalier d'Antin était un officier d'avenir. Il a rédigé un journal détaillé de l'expédition à laquelle il prit part en 1731, en qualité de capitaine de vaisseau en second, embarqué sur l'*Espérance*, sous le commandement de Duguay-Trouin. Le manuscrit de ce journal se trouve à la Bibliothèque du service hydrographique de la marine, où il est classé sous le n° 7242. Voy. Lacour-Gayet, *La Marine sous Louis XV* (Paris, 1902, in-8°), p. III, note 2.

l'œil noir et couvert, le coup d'œil assez ordinairement rude, le regard quelquefois embarrassé, le nez court et relevé, la bouche un peu platte, mais gracieuse, le teint blanc, et de très-belles couleurs. Sa voix étoit forte, son parler vif, et son air robuste et vigoureux. Son esprit étoit brillant, mais il l'avoit juste. Il étoit bon, fort réglé dans ses mœurs, et s'étoit acquis une estime universelle. Il étoit ami essentiel, et se faisoit un plaisir de rendre service. Ceux qui ne le connoissoient pas à fond le trouvoient quelquefois froid et d'humeur peu commode; mais ses amis sçavoient que sa froideur et son air sombre ne prenoient rien sur son caractère, qui étoit excellent. Il étoit naturellement gai, et aimoit à railler; mais il le faisoit sans blesser même ceux à qui il ne devoit nul égard. Comme (1) il n'avoit jamais vu de combats, on ne peut pas décider s'il étoit brave. Il étoit trop bien né pour qu'il y eût lieu de craindre qu'il s'oubliât dans les occasions où il auroit fallu payer de sa personne. Après environ dix mois d'une navigation qui ne laissa pas que d'inquiéter les Anglois et pendant laquelle sa santé se dérangea, il rentra fort malade dans les Ports de France. On le mit à terre avec assez de peine, et au bout de quelques jours il mourut. Ceux qui lui avoient fait la cour le plus assiduement pendant sa vie tinrent après sa mort des discours injurieux à sa mémoire. Il y en eut qui débitèrent qu'il étoit mort des blessures qu'il avoit reçues dans un combat singulier avec un Officier de sa flotte. Les gens sensés ou instruits méprisèrent tous ces discours, et le regrettèrent véritablement. Il laissa une veuve très-riche, belle et encore fort jeune, dont il n'avoit point eu d'enfans. Sa mort affligea sensiblement la Comtesse de Toulouse, qui l'aimoit beaucoup. Quelques jours avant son départ (2), M. le Comte de Maurepas (3) lui dit : « Je vous souhaite un heureux voyage. Revenez comblé de gloire. C'est le moyen de faire votre fortune et d'affermir la mienne. » Malgré des souhaits si flatteurs

(1) Ce mot manque au manuscrit.

(2) La fin de cet alinéa manque à toutes les éditions, sauf à celle de 1746.

(3) Voyez ci-dessus, p. 64, note 1.

et des espérances si douces, on crut s'apercevoir que le Chevalier d'Antin n'avoit pas cette gaieté qu'il avoit montrée à ses premiers (1) voyages. On n'y fit pour lors qu'une légère attention; mais à sa mort on y en fit une plus sérieuse, et on ne douta pas que l'air triste qu'on lui avoit remarqué n'eût été en lui un pressentiment.

Au commencement de la seconde année de la guerre de Bohême, il arriva à Paris un Ambassadeur de Turquie chargé, dit-on, de négociations fort importantes, mais, en effet, seulement d'un traité de commerce. Sa suite était nombreuse, et son entrée fut très brillante. Le Maréchal de Noailles fut chargé de l'accompagner à cette cérémonie (2). Cet ambassadeur se nommait Méhémet-effendi (3). C'étoit un homme sur

(1) L'édition de 1746 porte « précédents ».

(2) M. de Verneuil, introducteur des ambassadeurs, assistait le maréchal de Noailles.

(3) Son véritable nom était Méhémet-Pacha, fils de Méhémet-Effendi, qui était venu en France en 1721. Il était beglier-bey de Roumélie, c'est-à-dire le seigneur des seigneurs; celui de Roumélie en Romanie est le premier de tous.

Sa suite se composait de cent quatre-vingt-trois personnes, dont un théologien jurisconsulte, un médecin, un pourvoyeur de la maison, un contrôleur de la dépense du dehors, un chantre pour annoncer la prière, un aga chargé d'étendre les tapis pour la prière, un barbier, un aga présentant la serviette, un autre ayant soin du blanchissage, un porteur de parfums, un officier chargé de tout ce qui concernait le café, un autre qui avait soin des bougies, cinquante valets de pied, des palefreniers, des porteurs d'eau, trois tailleurs et deux pelissiers, enfin quatorze esclaves turcs.

En sa qualité de pacha à trois queues, il avait droit à une suite trois fois plus nombreuse.

Parti de Constantinople le 2 août, il arriva à Paris au mois de décembre 1741, et fit son entrée solennelle le 7 janvier suivant (1742). Le cortège était ainsi composé : la compagnie des inspecteurs de police à cheval, précédée de timbales, trompettes et hautbois; la compagnie du guet à cheval, précédée de timbales et trompettes, marchant quatre à quatre, M. Duval commandant cette compagnie étant seul en tête; le carrosse de l'introducteur, précédé de quatre chevaux de main, et d'un domestique à cheval, six gentilshommes du maréchal de Noailles marchant deux à deux; son écuyer; huit chevaux de main, deux suisses à cheval, son carrosse; le chevalier de Mailly, mestre de camp du régiment de Mailly, précédé de ses chevaux de main, les officiers de ce régiment dont les dragons marchaient quatre à quatre; douze chevaux de main de la grande et de la petite Écurie du roi; six interprètes de l'ambassadeur à cheval et marchant deux à deux; trente de ses pages ou officiers marchant de même; quatre trompettes de la chambre du

le retour, d'une moyenne taille, et d'une physionomie respectable. Il avoit le maintien grave, l'œil vif et spirituel. Il avoit beaucoup d'esprit, des connoissances assez étendues, un caractère liant, une politesse aisée, et aimoit fort le séjour de Paris. On lui attribua quelques aventures galantes qui ne firent pas grand bruit; mais quelques-uns des principaux de sa suite en eurent qui firent tant d'éclat, qu'il fut obligé de leur en imposer. L'usage étant en France que les Ambassadeurs turcs soient défrayés, il souhaita de faire lui-même sa dépense, et qu'à cet effet on lui remît l'argent qui avoit été fixé pour chaque jour. En quoi il fut taxé d'avoir eu envie de gagner; ce qui n'étoit pas sans fondement, car il n'étoit rien moins que généreux. Il eut toutes sortes d'agrémens à

roi; le chariot sur lequel était la tente que le Grand Seigneur envoie au roi; un brancard qui portait d'autres présents; neuf chevaux que le grand Seigneur envoie à Sa Majesté et dont le dernier avait un harnais très magnifique; quatre autres trompettes de la chambre.

M. de La Tournelle, secrétaire à la conduite des ambassadeurs, marchant seul; dix des principaux officiers de l'ambassadeur, deux à deux; le maréchal de l'ambassade et le fils de l'ambassadeur; un sous-écuyer de l'ambassadeur; huit chevaux de main harnachés à la turque et couverts de boucliers; six heyduques, marchant deux à deux; M. de Laria, interprète du roi, à cheval.

L'ambassadeur, le maréchal de Noailles à sa droite, et M. de Verneuil, introducteur, à sa gauche, marchant tous trois de front; un sous-écuyer de l'ambassadeur, à pied, à la tête de son cheval, et deux officiers des Écuries du Grand Seigneur à pied aux deux côtés. L'écuyer de l'ambassadeur était derrière lui; sa livrée marchait en deux files depuis la croupe de son cheval; celles du maréchal de Noailles et de l'introducteur étaient auprès d'eux; vingt maîtres du régiment de Beaucaire-cavalerie, commandés par un lieutenant et un maréchal des logis, marchaient sur la droite et sur la gauche de l'ambassadeur.

La compagnie des grenadiers à cheval, le marquis de Creil à la tête, marchait après l'ambassadeur; le régiment de cavalerie de Beaucaire, le mestre de camp et les officiers à la tête venaient ensuite. Le carrosse du roi marchait après le régiment de cavalerie; la connétablie était aux deux côtés du carrosse du roi, lequel était suivi de celui de la reine, de ceux de Madame la duchesse d'Orléans, du duc d'Orléans, du duc de Chartres, de la duchesse de Bourbon, du comte de Charolais, du comte de Clermont, de la princesse de Conty, du prince de Conty, de la duchesse du Maine, du prince de Dombes, du comte d'Eu, de la comtesse de Toulouse, du duc de Penthièvre et de celui de M. Amelot, ministre et secrétaire d'État, ayant le département des Affaires étrangères. Un détachement de la compagnie du guet à cheval, fermait la marche. (*Mercure de France*, juin 1742, p. 851 et suiv.)

Paris (1); et lorsqu'il partit, le Roy le chargea, pour l'Empereur son maître, de riches présens, qui l'emportoient sur ceux qu'il avoit apportés au Roy, quoiqu'ils fussent fort beaux. Il en reçut aussi, dont il eut tout lieu d'être content, pour lui et pour sa suite. Il séjourna près d'un an à Paris, et n'en partit qu'à regret (2).

Peu de tems après l'arrivée de cet Ambassadeur, Louis XV en envoya un au Roy d'Espagne, chargé de négociations relatives aux projets des deux Couronnes contre la Maison d'Autriche, mais surtout de ménager le mariage d'une des Princesses d'Espagne avec le Dauphin, jeune Prince âgé pour lors de treize ans, d'une belle figure, d'un esprit vif, et quelquefois difficile à manier, mais qui donnoit les plus grandes espérances. L'Ambassadeur étoit l'Évêque de Rennes (nommé Vauréal) (3). C'étoit un grand homme, de beaucoup d'esprit, parlant bien, plein de vivacité, dont l'air peu moral ne s'ac-

(1) Il alla à l'Opéra voir la *Pastorale* d'Issé, où dansait la Camargo; à l'hôtel des Comédiens français, où on joua *Le Fat puni*, *Les Trois Cousines et l'Oncle;* à l'hôtel de Bourgogne, pour y voir la Comédie italienne. Il alla aussi à la foire Saint-Germain. Les enfans de Langues du collège des jésuites lui furent présentés. Il visita la manufacture royale des Gobelins, la manufacture des Draps et Teintures en écarlate du chevalier de Julienne, la manufacture royale de la Savonnerie, puis le cabinet de physique de M. Pagny, qui fit devant lui des expériences; la Bibliothèque du roi et les principales bibliothèques de Paris, ainsi que l'Hôtel des Invalides. M. de La Tour fit son portrait au pastel. (*Mercure de France*, juin 1742, p. 986.)

(2) Il eut son audience de congé le 12 juin 1742, et on lui offrit des présents dont voici la liste : des candélabres en argent faits par Ballin, orfèvre du roi; une table ronde pour douze personnes, avec au milieu un grand vase pouvant recevoir quarante jattes, suivant la diversité des mets, une cuvette et sa buire par Germain, deux grands miroirs de quinze pieds de haut, des tapis de la Savonnerie, un grand jeu d'orgue, des meubles en marqueterie de bois des Indes, un microscope universel composé par M. Lebas des galeries du Louvre, etc.

(3) Louis-Guy Guérapin de Vauréal, né vers 1690, fut promu au siège épiscopal de Rennes le 24 août 1732, se démit de son évêché en 1758 et mourut à Nevers le 17 juin 1760. Voir *Recueil des instructions aux ambassadeurs*, XII *bis*, t. III, p. 239 et suiv.

Très protégé par Mademoiselle de Charolais, dont il passait pour être l'amant, (D'ARGENSON, *Mémoires*, t. II, p. 11), Vauréal, ayant fait pendant son ambassade une cour irrespectueuse à Madame Infante, reçut, à son retour de Madrid, l'ordre de se rendre à son évêché sans reparaître à la cour. (*Ibid.*, t. V, p. 456.)

On publia contre lui, en 1740, une brochure intitulée *La Tête de Veau*,

cordoit guère avec son état, pour lequel il ne paraissoit pas né. Aussi craignoit-on qu'il ne réussît pas dans une Cour aussi circonspecte que l'étoit celle de Madrid. Il étoit très galant auprès des dames (1), fin, dissimulé, et passoit pour n'être point exempt de manœuvres basses et indignes de son caractère. Il étoit pointilleux, méfiant, avare, et si violent qu'il se laissoit quelquefois aller à des discours indiscrets. Il fut très bien reçu du Roy d'Espagne Philippe V, mais peu fêté par les seigneurs Espagnols, qui l'estimèrent d'autant moins que sa réputation l'avoit devancé. On fut surpris à la Cour de France que le Cardinal de Fleury eût fait un pareil choix; mais les spéculatifs s'imaginèrent qu'il avoit saisi cette occasion d'éloigner, avec honneur (2), un homme dont il redoutoit l'esprit et l'intrigue.

Le Roy de Sardaigne s'étoit déclaré, comme nous l'avons dit, pour la Reine de Hongrie; et s'étant joint aux Autrichiens, il marcha contre les troupes d'Espagne et de Naples, qui étoient entrées dans les États de la Maison d'Autriche situés au delà du Pô, sous la conduite du Duc de Montemart, Officier Espagnol fameux par la conquête qu'il avoit faite, quelques années auparavant, du Royaume de

parce qu'il avait permis dans son diocèse de manger gras en carême quatre jours par semaine. (*Ibid.*, t. III, p. 53.)

On fit également sur son ambassade la chanson suivante :

Notre gaillard ambassadeur,
Voulant faire en Espagne
Le métier d'aussi grand bretteur
Qu'à Paris, qu'en Bretagne,
La Catholique Majesté
Pour réformer l'Église
Ordonna qu'il lui soit coupé
Sa belle marchandise.
On n'a point vu d'ambassadeur,
En France, en Allemagne,
Être plus grand instrumenteur
Que j'étais en Espagne.
J'ai porté au plus haut degré
Le titre d'Excellence,
Et cependant je suis châtré
Pour toute récompense.

(*Bibliothèque facétieuse*, éditée par les frères Gébéodé, 1856, t. III, p. 117.)

(1) Ces cinq mots manquent à toutes les éditions.
(2) Ce mot manque au manuscrit.

Naples (1). La Cour de Madrid, mécontente du peu de progrès qu'il fit, le rappela et lui substitua M. de Gages qui, n'ayant pas mieux réussi, faute de forces suffisantes, justifia son prédécesseur (2). Il se trouva même dans une position fort embarrassante, le Roy de Naples ayant retiré ses troupes et pris le parti de la neutralité, intimidé sans doute par des vaisseaux de guerre anglois qui se montrèrent sur ses côtes et menacèrent d'y faire une descente. M. de Gages, considérablement affoibli par la retraite des Napolitains, se détermina prudemment à s'éloigner assez pour n'avoir point à craindre qu'on entreprît sur lui. Cette sage précaution auroit cependant été inutile, et ce général se seroit bientôt vu forcé de quitter la partie, l'ennemi le suivant de poste en poste, si le Roy d'Espagne n'eût pas fait dans le Duché de Sardaigne une diversion qui obligea le Roy de Sardaigne à y courir avec la meilleure partie de ses troupes, qu'il avoit jointes à celles de la Reine de Hongrie. Cette diversion, dont le but étoit de pénétrer dans les États de la Reine de Hongrie par ceux du Roy de Sardaigne et de se joindre au Comte de Gages, mit d'abord ce Général plus au large. La Savoye fut conquise en peu de tems, et la ville capitale prise par Don Philippe, gendre de Louis XV, à qui le Roy d'Espagne son père avoit confié cette expédition (3). Le Roy de Sardaigne ne laissa pas

(1) Don José Carillo Albornoz, comte, puis duc de Montemar, avait commencé sa carrière comme capitaine dans la guerre de la succession d'Espagne. A la suite de la célèbre bataille de Bitonto qu'il gagna sur les Autrichiens, il fut élevé à la dignité de grand d'Espagne. Il mourut en 1747. (Pajol, ouvrage déjà cité, t. III, p. 7, note 1.)

(2) Jean-Bonaventure-Thierry Du Mont, comte de Gages, né à Mons le 27 décembre 1682, mourut à Pampelune le 31 janvier 1753. Il fut nommé comte de Campo-Santo à la suite de la bataille de ce nom (8 février 1743.)

Sa mémorable retraite, après la bataille de Campo-Freddo, fut jugée par Frédéric le Grand comme un magnifique fait de guerre. Jean-Jacques Rousseau en parle également dans ses *Confessions* (part. II, liv. VII) et la considère comme la plus belle manœuvre de guerre du siècle. Il était reconnu pour un des plus grands généraux de l'Europe. (Pajol, ouvrage cité, t. III, p. 23, note 1. — *Mémoires du duc de Luynes*, t. VII, p. 258.)

(3) Philippe, duc de Parme et de Plaisance, né le 5 mars 1720, mourut le 18 juillet 1765; il était frère de Don Carlos et le second fils de Philippe V, roi d'Espagne, et de sa seconde femme Élisabeth Farnèse. (*Art de vérifier les dates*, t. I, p. 775, col. 1.)

ce jeune Prince jouir longtems de ses conquêtes. Il les lui fit abandonner avec autant de rapidité qu'il les avoit faites. Don Philippe demanda des renforts qui le missent en état de réparer incessamment cet échec; non seulement il en reçut, mais le Roy son père lui envoya M. de La Mina pour commander sous lui à la place de M. de Glinies, qu'on trouvoit trop lent, et auquel on attribuoit d'ailleurs, la perte de la Principauté de Savoye. Le Marquis de La Mina (1), plus vif, plus entreprenant, rentra dans la Savoye, et après s'être rendu maître d'un Château (2) dont il fit la garnison prisonnière de guerre, il marcha au Roy de Sardaigne, dans le dessein de donner la bataille; mais il le trouva posté si avantageusement, qu'il ne crut pas devoir l'attaquer. Les armées restèrent deux jours en présence, et au moment qu'on s'y attendoit le moins, le Roy de Sardaigne décampa, et se retira dans le Piémont, laissant la Savoye à la discrétion de Don Philippe, qui fut reçu dans la Capitale en vainqueur. Cette manœuvre du Roy de Sardaigne inquiéta la Reine de Hongrie et le Roy d'Angleterre, et fit soupçonner qu'il y avoit quelque traité entre ce Monarque et le Roy d'Espagne; mais il dissipa ce soupçon en justifiant sa retraite par le défaut de fourrages, la foiblesse de ses troupes, d'ailleurs extrêmement fatiguées, et par la supériorité de l'ennemi.

Les Espagnols, maîtres et cantonnés dans tout le Pays, y exigeoient de grandes contributions, en attendant de France un secours considérable, avec lequel ils comptoient forcer les passages au printems. Cependant Don Philippe, au milieu des plaisirs qu'il avoit rappelés dans la Capitale, courut risque de perdre la vie, le feu ayant pris la nuit dans son appartement; un de ses Gardes, plein de zèle et d'intrépidité, enfonça la porte de sa chambre, enleva le Prince tout endormi, et le sauva. Il étoit tems; car quelques instans après, le plancher

(1) Don Jaime Miguel de Guzman, marquis de La Mina, duc de Lucera et prince de Massa, né le 15 janvier 1690, mort à Barcelone le 15 janvier 1767.

Il fut ambassadeur en France et laissa des manuscrits sur la guerre de Sardaigne et de Sicile. (Pajol, ouvrage cité, t. III, p. 20, note 1.)

(2) Il s'agit du château d'Apremont.

s'enfonça et l'appartement fut réduit en cendres. Le Prince reconnoissant récompensa généreusement son libérateur. Cet accident, que le seul défaut de précaution occasionna, fut soupçonné d'être l'effet de la vengeance du Roy de Sardaigne, ou du moins de la haine de ses sujets pour leur nouveau maître. C'est ainsi qu'on alla imaginer des causes bien éloignées, et autant injurieuses à la gloire du Roy de Sardaigne qu'opposées aux loix de la belle guerre.

Le Roy de France se détermina enfin à aider son gendre de 12,000 hommes, qu'il porta dans la suite jusqu'à 22,000, dont il donna le commandement au Prince de Conty (1); choix qu'on assure qu'il fit pour ne pas donner de désagrément au Marquis de La Mina qui, pointilleux et sur le quant-à-moi, s'étoit expliqué, dit-on, qu'il ne serviroit avec aucun Officier François, même d'un grade supérieur au sien. Le Prince de Conty ayant joint Don Philippe, on examina avec les Généraux des deux nations les moyens de parvenir au principal but de la diversion, et il fut résolu qu'on tenteroit le passage de la principauté même dans laquelle le Roy de Sardaigne s'étoit retiré. Après avoir pourvu (2) à la conservation de la Savoye, l'armée combinée se mit en marche. Les Princes, tous deux jeunes, braves, avides de gloire, pénétrèrent en une campagne dans le Piémont, et s'emparèrent de quelques places fortes, aux dépens, il est vrai, de beaucoup de sang. Mais, malgré les obstacles que leur opposa la nature du pays plein de défilés difficiles à forcer, et malgré la résistance du Roy de Sardaigne, qui disputa le terrain pied à pied avec autant de valeur que de capacité, il y avoit quelque apparence que les Princes seroient venus à bout de percer jusqu'aux États de la Reine de Hongrie, s'ils n'avoient pas été retenus

(1) Louis-François de Bourbon, prince de Conti, né le 13 août 1717, mort le 22 août 1776.

Il était fils d'Armand de Bourbon-Conti, frère du grand Condé, et de Louise-Élisabeth de Bourbon, fille de Louis III, duc de Bourbon. Il avait épousé, le 22 janvier 1732, Louise-Diane d'Orléans, dite *Mademoiselle de Chartres*, fille du Régent, et fut plus tard le chef de la correspondance secrète du roi. (Le P. ANSELME, *Hist. général.*, t. I, p. 349. — PAJOL, ouvrage cité, t. V, p. 527, note 1.)

(2) Le manuscrit donne par erreur « preveu ».

plus longtems qu'ils n'avoient compté par un siège (1) qui fut long et meurtrier, et que la saison avancée et la chute des neiges les obligèrent enfin de lever, pour donner à leur Armée, de beaucoup diminuée et très fatiguée, des quartiers d'hiver, dont elle avoit extrêmement besoin (2).

Peu après l'élévation de l'Électeur de Bavière sur le trône Impérial, on apprit en France la révolution qui venoit d'arriver en Russie, où les troupes avoient détrôné leur Empereur enfant pour mettre à sa place Élizabeth, Princesse âgée d'environ trente-trois ans, et qui étoit extrêmement chère à la nation (3). La haine que l'on portoit au ministère, qui au gré des peuples se conduisoit un peu trop par les principes de la Maison d'Autriche, causa cette révolution, qui fut si prompte et si bien conduite, qu'une seule nuit en vit le commencement et la fin (4). Le Roy de France avoit alors pour Ambassadeur à cette Cour M. de La Chétardie, âgé d'environ trente-six ans, grand, bien fait, d'une figure très aimable, spirituel, extrêmement poli, et encore plus galant (5). On le disoit fort avant

(1) Note de l'édition de 1763 : « C'est le siège de Coni. »
Coni n'était pas une place de premier ordre par ses fortifications, mais sa position était des plus avantageuses au point de vue de la défense. (Pajol, ouvrage cité, t. III, p. 68. — Le manuscrit donne « pour » au lieu de « par ».

(2) Ce fut à la suite d'un conseil de guerre, réuni le 17 octobre 1744 chez l'Infant, que la levée du siège de Coni fut décidée et que l'armée se retira à Demonte.

(3) Élisabeth Pétrowna, fille de Pierre le Grand et de Catherine, née le 29 décembre 1710, proclamée impératrice le 7 décembre 1741, morte le 5 janvier 1772, à l'âge de cinquante et un ans. (*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 131, col. 2, et p. 132, col. 1.)

(4) Ce fut dans la nuit du 6 décembre 1741 que la régente fut enlevée de son lit, le prince de Brunswick arrêté, ainsi que le petit tsar, par les soldats à la tête desquels s'était mise la princesse Élisabeth, qui aurait dû succéder à l'impératrice Anne conformément au testament de Catherine. (Voyez le récit de cette révolution conservé aux Archives du ministère des Affaires étrangères; Vandal, *Louis XV et Élisabeth de Russie*, Paris, 1896, in-8°, p. 139 et suiv.)

(5) Joachim-Jacques Trotti, marquis de La Chétardie, naquit en 1705. D'Hozier dit que son véritable nom de famille était *Trotin* et non *Trotti*. (Bibliothèque nationale, *Cabinet d'Hozier*, vol. 92, dossier 2445, fol. 9.)
Il fut nommé colonel du régiment de Tournésis en 1734, et envoyé en 1739 auprès de la tsarine comme ambassadeur, à défaut du comte de Vaugrenant, qui avait décliné cette mission. Il y arriva le 27 décembre 1739,

dans les bonnes grâces d'Élizabeth, à qui, en effet il faisoit régulièrement sa cour et dont il étoit traité avec distinction (1). Ce qu'il y eut de singulier, c'est que les soldats députèrent cinquante d'entre eux à M. de La Chétardie, pour lui faire part de ce qui se passoit, lui recommander l'Impératrice, pour laquelle ils sçavoient, disoient-ils, qu'il avoit beaucoup d'affection, et lui témoignèrent qu'ils désiroient ardemment que leur nouvelle maîtresse vécût en bonne intelligence avec le Roy de France, qu'ils aimoient et respectoient. Cet événement causa d'autant plus d'inquiétude à la Reine de Hongrie, qu'Élizabeth avoit fait arrêter (2) les ministres et quelques Seigneurs dévoués à sa Maison, dans les papiers desquels ou trouva des projets et des correspondances dont la nouvelle Impératrice n'eut pas lieu d'être contente. Cette révolution dérangea tout à fait ses affaires dans cette Cour, et fit craindre une rupture. M. de La Chétardie profita habilement des dispositions de l'Impératrice, et comme il acquéroit de jour en jour plus de crédit auprès d'elle, on ne douta pas

et fit une entrée solennelle à Saint-Pétersbourg, dont le compte rendu est donné par le *Mercure de France* (février 1740, p. 337). Chevalier de Saint-André avec une croix et une étoile de 50,000 roubles, il reçut, en outre, une tabatière avec portrait de 50,000 roubles également, ainsi que 12,000 roubles en argent et 20,000 en vaisselle.

Lors de son arrestation, le 17 juin 1744, on le dépouilla de l'ordre de Saint-André et du portrait de la tsarine. Il mourut en 1758 commandant de la place de Hanau, et fut enseveli dans l'église de Dornstein, près de Mayence. (*Mémoires du duc de Luynes*, t. XVI, p. 336.)

Bertin du Rocheret, empruntant à Toussaint le portrait des *Anecdotes*, dit qu'il était « grand, bien fait, aimable, spirituel, poly, galant », un peu fat, beaucoup ivrogne et indiscret. (Bibl. nat. *Dossiers bleus*, vol. 183, dossier 4758, fol. 2 v°.)

Voy. également les *Instructions données aux ambassadeurs*, t. VIII, Paris, 1890, in-8°, p. 440.

C'est à propos de son arrivée à Berlin en 1733, en qualité de ministre, que Frédéric II qui n'était encore que prince royal écrivait : « Le marquis viendra la semaine prochaine, nous aurons du bonbon. » Le bonbon qu'il apportait avec lui était une causerie spirituelle, semée d'anecdotes et relevée trop souvent par de piquantes indiscrétions. (Vandal, ouvrage cité, p. 115.)

(1) Aucun témoignage authentique n'est venu confirmer ce bruit, mais tous l'ont laissé deviner. Élisabeth avait alors vingt-huit ans, une belle taille, des yeux bleus et un regard humide d'un charme singulier. (Vandal, ouvrage cité, p. 119 et 147.)

(2) Ce mot a été sauté par le copiste du manuscrit.

qu'elle ne prît ouvertement le parti de la France. La Couronne de Russie, dont la puissance étoit assez peu connue vingt ans auparavant, avoit été négligée par les Souverains de l'Europe; mais le Csar Pierre I[er], Prince habile, et qui avoit de grandes vues, ayant tout à coup tiré ses États de l'espèce de néant où ils étoient, et créé, pour ainsi dire, un peuple nouveau, avoit tiré tous les yeux sur lui, et étoit enfin parvenu à avoir beaucoup d'influence sur les affaires générales (1). M. de La Chétardie étoit le premier que le Roy de France eût envoyé dans cette Cour avec le titre d'Ambassadeur. Cette démarche y avoit plu, et il y avoit lieu de croire que si la France se déterminoit à y avoir toujours un Ministre du premier ordre, elle s'y maintiendroit en grande considération.

L'année (2) qui précéda la sortie des François de l'Allemagne, la Reine de Hongrie et ses Alliés firent passer plusieurs corps dans la Flandre. Leur plan étoit de pénétrer en France et d'obliger par cette diversion le Roy à rappeler ses troupes, ce qui n'auroit pu se faire sans les exposer à de grands dangers dans leur retraite. Heureusement le Roy s'étoit précautionné. Loin de désarmer, il avoit fait de nouvelles levées qu'on avoit envoyé à mesure sur les frontières. Indépendamment d'une nombreuse armée qui pouvoit s'assembler en peu de jours dans le voisinage du Rhin, il en avoit une autre dans la partie de la Flandre qui lui appartenoit. Sur le bruit que les Alliés se mettoient en mouvement de ce côté-là, il fut résolu de la faire agir. Le commandement en fut donné à M. le Maréchal de Coigny (3), qui fut assez mal conseillé pour le refuser, piqué peut-être de ce qu'on ne le décora pas de la même dignité dont le Maréchal de Broglio avoit été récompensé lors de son expédition en Bohême, peut-être aussi parce qu'il ne regardoit toute cette guerre que comme un jeu ou une

(1) Pierre I[er], dit le Grand, né à Moscou le 11 juin 1672 (30 mai), mort le 28 janvier (8 février) 1721, à Pétersbourg. Fils du tsar Alexis et de Nathalie, marié en 1707 à Catherine qui lui succéda. (*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 127.)

(2) Le manuscrit porte par erreur : « L'Armée ».

(3) Voyez plus haut, p. 95, note 2.

cavalcade; car c'étoit ainsi qu'il s'en expliquoit assez ouvertement (1). A son refus, le Maréchal de Noailles (2) commanda. Tous les Princes et les Grands se firent un devoir de se rendre à cette Armée. On partit tard, et quoiqu'on s'attendît chaque jour à quelque action d'éclat, il ne se passa rien, parce que les Alliés ne firent aucune entreprise. Le Roy montra beaucoup de modération en cette occurrence. Il voyoit l'Ennemi à ses portes, il n'en ignoroit pas les projets; cependant il se contenta de se mettre en bonne posture et ne se prévalut point de la conduite des Alliés, d'autant moins mesurée qu'il n'y avoit point encore de guerre déclarée. Le Maréchal de Noailles s'occupa de marches, de camps et de ses précautions ordinaires; il visita les Places, les mit en état et donna des soins particuliers aux fortifications d'une Ville maritime d'une extrême conséquence, que le Roy vouloit mettre hors d'insulte (3).

Ce fut là la première campagne du jeune Duc de Penthièvre (4). Il s'y distingua moins par la grande magnificence de ses équipages, que par son application à s'instruire, sa vigilance, son zèle infatigable, et surtout par son affabilité et sa générosité. Il mérita les éloges des Officiers, et s'acquit le cœur des soldats. Ce jeune Prince avoit alors près de dix-sept ans. Il étoit beau, grand pour (5) son âge, et très bien fait. Il avoit de la finesse dans la phisionomie, de la noblesse et un grand air de douceur. Un maintien contraint et embarrassé avec les personnes de son rang ou avec des inconnus, et une espèce de timidité le faisoient paroître quelquefois (6) déplacé. Il s'en défit, du moins en partie, pendant cette campagne, et prit des manières plus libres et plus aisées. Il avoit

(1) Toute cette fin de phrase, depuis « peut-être aussi », ne se trouve que dans l'édition de 1746 et dans le manuscrit.

(2) Voyez plus haut, p. 94, note 3.

(3) On jugea nécessaire de joindre aux forts de campagne des redoutes le long du canal de Bergues à Dunkerque et le long de la colline de Bergues à Saint-Omer pour assurer la communication entre les places et ôter à l'ennemi le moyen de prendre à revers le camp de Dunkerque. (Pajol, ouvrage cité, t. III, p. 321.)

(4) Voyez plus haut, p. 73, note 3.

(5) Le manuscrit porte « par ».

(6) Ce mot manque dans le manuscrit.

de l'esprit, une noble ambition et une bonté de cœur peu commune; en un mot c'étoit un Prince fort aimable, et dont il y avoit tout (1) à espérer. La Comtesse de Toulouse sa mère le vit partir avec d'autant plus d'inquiétude, qu'il étoit extrêmement délicat; mais deux mois de séjour à l'armée affermirent son tempérament, et il en revint tout à fait changé en bien.

Peu avant cette campagne, mourut à Paris, à l'âge de trente-trois ans, Élizabeth, Reine douairière d'Espagne (2), veuve de Louis Ier, fils aîné de Philippe V, en faveur duquel il avoit abdiqué il y avoit dix-huit ans, et qui n'avoit pas régné un an. Cette Princesse étoit fille du Duc d'Orléans, Régent, et l'une des deux dont nous avons dit, au commencement de ces Mémoires, que le mariage fut une des conditions de la paix entre la France et l'Espagne. Depuis son retour à Paris (3), elle avoit mené une vie retirée et assez triste.

Le Duc de Nevers (4) avoit tenu un rang considérable auprès d'elle; mais ayant déplu à la Cour d'Espagne, il avoit été obligé de se retirer. Il étoit d'une ancienne et illustre origine, qu'il se persuadoit encore plus relevée. Il avoit les manières impérieuses, l'abord désobligeant, et le ton dur jusqu'à l'affectation. Sa taille est petite, sa phisionomie rude, son teint rembruni, son air fier et arrogant. Il étoit magnifique et extrêmement curieux en beaux chevaux, qu'il a en grand nombre, et dont il est peut-être plus amoureux que de sa maî-

(1) Le manuscrit donne « tant ».

(2) Louise-Élisabeth d'Orléans, veuve de Louis, prince des Asturies. qui l'avait épousée en 1722 et qui mourut en 1724. Après la mort du roi, elle était venue fixer sa résidence au Luxembourg. Elle mourut le 18 juin 1742, après avoir demandé, par testament, à être enterrée à Saint-Sulpice, où elle fut portée très simplement. (*Mercure de France*, juin 1742, p. 1479.)

(3) En 1725.

(4) Ce paragraphe relatif au duc de Nevers ne se trouve que dans l'édition de 1746 et dans le manuscrit. — Philippe-Jules-François Mazarini-Mancini, duc de Nevers, né le 4 octobre 1676, prit le titre de prince de Vergagne que portait son beau-père, en épousant, en 1709, Marie-Anne de Spinola, morte à Paris le 11 janvier 1738, fille aînée du marquis de Spinola, lieutenant-général des armées du roi Charles II. Il fut reçu duc et pair au Parlement le 14 janvier 1721. (Barbier, *Journal*, t. I, p. 70 et 71, note 1.)

tresse (1), la Quinault (2), actrice de la Comédie françoise dont il a fait sa femme. Elle excelloit dans l'art d'amuser le public par des farces, des chants et des danses. Elle a beaucoup d'esprit, et encore plus de manége. Le Duc de Nevers la tira de cet état, méprisé et méprisable, pour l'élever jusqu'à lui et en faire une femme de grande qualité, personnage plus difficile à jouer que celui qu'elle avoit quitté; aussi ne le joue-t-elle pour l'ordinaire que vis-à-vis de son mari et dans son domestique, ou vis-à-vis de ses frères (3), qui ont fait la même profesion qu'elle, et que le Duc en avoit aussi tirés.

Vers la fin de cette même (4) année, Madame de Mailly perdit le titre de favorite, et fut disgraciée. Son bon cœur fit son malheur. Elle avoit trois sœurs (5), dont elle en produisit une à la Cour, Madame de Châteauroux (6), veuve depuis quelques

(1) Édition de 1746 : « d'une Maîtresse qu'il avoit, et qu'il épousa dans la suite. C'était une de ces Filles, dont la profession est d'amuser le Public... »

(2) Marie-Anne Quinault, dite *l'aînée*, pour la distinguer de ses deux sœurs, Françoise Quinault, femme de Hugues Denesle, et Jeanne-Françoise Quinault. La cadette est la plus célèbre.

Elle ne fut attachée au Théâtre-Français que de 1714 à 1722, et mourut centenaire en 1791. Marais prétend (*Journal*, janvier 1722) qu'elle était enceinte quand elle épousa secrètement le duc de Nevers. Elle avait eu pour amants Samuel Bernard, le marquis de Nesle et le duc de Chartres. (*Voyage de Piron à Beaune*, éd. Honoré Bonhomme, Paris, 1884, in-18, p. 139, note 1. — Lemazurier, *Galerie historique des acteurs du Théâtre-Français*, t. II, p. 329.)

(3) Jean-Baptiste Quinault, l'aîné, et Abraham-Alexis Quinault-Dufresne, dont Voltaire a célébré le talent par les vers suivants :

Quand Dufresne ou Gaussin, d'une voix attendrie,
Font parler Orosmane, Alzire, Zénobie,
Le spectateur charmé, qu'un beau trait vient saisir,
Laisse couler des pleurs, enfants de son plaisir.

(Voy. Lemazurier, déjà cité, t. II.)

(4) Le mot « même » manque dans le manuscrit.

(5) Note de l'édition de 1763 : « Elle en avoit quatre, la Duchesse de Lauragais et Mesdames de Vintimille, de la Tournelle et de Flavacourt. L'auteur, qui a parlé auparavant de Madame de Vintimille sous le nom de Zacchi, n'en fait point mention ici, puisqu'elle étoit déjà morte en 1743. »

(6) Marie-Anne de Mailly de Nesle, née le 5 octobre 1717, mariée le 19 juin 1734 à Jean-Baptiste-Louis, marquis de La Tournelle, capitaine au Royal-Étranger, mort à vingt-trois ans le 23 novembre 1740. Elle fut créée duchesse de Châteauroux par le roi, le 21 octobre 1743, et mourut le 8 décembre 1744.

années d'un jeune Seigneur, mort à vingt-cinq ou vingt-six ans d'une fièvre pestilentielle. Elle étoit d'une jolie figure, fort blanche; et quoiqu'elle n'eût pas fait grand bruit dans le monde depuis son veuvage, elle ne se vit point à la Cour sans plaisir et sans ambition. Admise par les soins de Madame de Mailly aux parties du Roy, elle ne désespéra pas de toucher son cœur et de supplanter sa sœur. Le Duc de Richelieu (1) eut, dit-on, beaucoup de part à cette intrigue. C'est un grand homme, bien fait, d'une phisionomie gracieuse, extrêmement galant, et qui a encore un goût vif pour les plaisirs, dont le grand usage l'a usé de bonne heure et vieilli avant le tems. Il a beaucoup aimé les femmes, et passe pour en avoir été bien traité. Ses galanteries ont fait un grand éclat, et lui ont attiré quelques affaires dont il s'est tiré avec honneur. Il a beaucoup d'esprit, est gai, amusant, très-riche, mais mauvais ménager. Il tient un grand rang à la Cour, et a su gagner les bonnes grâces du Roy. Il est ambitieux, et après la mort du Cardinal de Fleury, il fut taxé d'aspirer au Ministère, poste auquel, malgré tous ses talens, on peut dire que son penchant pour le plaisir, son esprit inappliqué et son air un peu dissipé ne le rendoient pas propre.

Louis XV ne put se défendre des charmes de Madame de Chasteauroux; mais cette femme intéressée, et qui vouloit tirer bon parti des avantages qu'elle sçavoit que sa beauté lui

(1) Dans les éditions : « ***Azamut***, l'un des quatre ***Méthers***... » — Note de l'édition de 1763 : « L'auteur de la clé jointe à la seconde édition des Mémoires de Perse étant toujours dans la fausse supposition que le mot de ***Mether*** signifie un Secrétaire d'État, ne sait pas comment expliquer le mot d'***Azamut***. Il est donc assez plaisant de mettre dans la clef ; ***Azamut, l'un des quatre Secrétaires d'État;*** mais le lecteur reviendra toujours à demander : Qui est donc cet Azamut ? Pour l'instruire, il faut savoir que l'auteur signifie par le mot de ***Mether*** un des premiers gentilshommes de la Chambre du Roi, et par le mot d'***Azamut*** le Duc de Richelieu, que sa Campagne en Allemagne nous a fait assez connoître. »

Louis-François-Armand Vignerod du Plessis, duc de Richelieu, né à Paris le 13 mars 1696, mourut le 8 août 1788; il épousa d'abord, le 12 février 1711, Anne-Catherine de Noailles, morte à l'âge de vingt ans, et en secondes noces la fille d'Anne-Marie-Joseph de Lorraine, comte et prince de Guise-sur-Moselle. Il était premier gentilhomme de la chambre du roi et maréchal de France. (Moréri, *Dict. hist.*, t. VIII, p. 404, col. 2.)

donnoit sur sa sœur, fit acheter sa conquête (1). Elle ne voulut du rang de Favorite qu'avec des titres et des distinctions dont on n'avoit vu qu'un exemple sous le règne de Louis XIV, et elle ne se rendit qu'après s'être fait assurer un état qui pût la mettre à l'abri des événemens (2). Le Roy étoit trop amoureux pour ne pas tout accorder, et le crédit de cette femme devint si grand, qu'on appréhenda qu'elle ne parvînt à gouverner absolument. Ce fut pour elle qu'on fit un petit appartement si galant dans le Château de Choisy (3). Ce fut pour elle qu'on inventa des machines commodes et propres à la transporter d'un lieu à un autre dans des tems et des cir-

(1) La chanson suivante parut à cette occasion :

Et allons, dame La Tournelle,
Et allons donc, rendez-vous donc.
Quand votre Roi vous appelle,
Vous faites trop de façons.
Et allons donc, mademoiselle,
Et allons donc, rendez-vous donc.

Quand votre Roi vous appelle,
Vous faites trop de façons.
Encore si étiez pucelle,
Vous le pardonnerait-on.

Encore si étiez pucelle,
Vous le pardonnerait-on.
Si vous vous donniez pour telle,
Toute la cour dira non.

Si vous vous donniez pour telle,
Toute la cour dira non.
De faire ainsi la cruelle,
Ma foi, c'est hors de saison.

De faire ainsi la cruelle,
Ma foi, c'est hors de saison.
Dans le sang de la de Nesle
En a-t-on jamais vu? Non.
Et allons donc, mademoiselle,
Et allons donc, rendez-vous donc.

(2) Note de l'édition de 1763 : « Louis XV créa Madame de la Tournelle Duchesse de Châteauroux, en y annexant des revenus considérables. L'auteur de la clef, peu versé dans l'histoire de la Cour de Louis XV, fait de la Duchesse de Châteauroux et de Madame de la Tournelle deux personnes différentes. »

Le duché de Châteauroux que le roi avait acquis du comte de Clermont valait à lui seul 90,000 livres de rente. (Barbier, *Journal*, t. II, p. 373.)

(3) Éditions : « Dans la Maison de plaisance, dont nous avons dit que le *Sophi* [Louis XV] avoit fait l'acquisition deux ans après la mort de *Sévagi* [le comte de Toulouse]. »

constances que son amant jugeoit (1) mériter les plus grandes attentions.

Madame de Mailly n'apprit sa disgrâce qu'avec une douleur inexprimable (2). Comme elle avoit aimé de bonne foi, et pour l'intérêt du cœur seulement, elle fut longtems inconsolable. Mais le Père Renault (3), de l'Oratoire, homme de beaucoup d'esprit et fort zélé, la fit rentrer en elle-même. Les fréquens entretiens qu'elle eut avec lui rétablirent le calme dans son âme et l'éclairèrent sur ses devoirs. On vit cette femme, autrefois vêtue si superbement, sans cesse

(1) Le manuscrit porte : « jugeroit ».

(2) On fit naturellement aussi des chansons sur la disgrâce de Madame de Mailly. En voici une entre autres que nous trouvons dans le *Recueil Clairambault-Maurepas*, t. VI, p. 329 :

Grand Roi, que vous avez d'esprit,
D'avoir renvoyé la Mailly!
Quelle haridelle aviez-vous là!
Alleluia.

Vous serez cent fois mieux monté
Sur la Tournelle que vous prenez.
Le d'Agenois vous le dira.
Si la canaille ose crier
De voir trois sœurs se relayer,
Au grand Tencin envoyez-la.
Le Saint-Père lui a fait don
D'indulgence à discrétion
Pour effacer ce péché-là.
Dites tous les jours à Choisy,
Avant que de vous mettre au lit,
A Vintimille un Libera.
Alleluia.

Madame Olympe est toute en pleurs.
Voilà ce que c'est d'avoir des sœurs!
L'une jadis lui fit grand'peur.
Mais, chose nouvelle,
On prend la plus belle.
Ma foi, c'est jouer de malheur.
Voilà ce que c'est d'avoir des sœurs!

La Mailly est en désarroi :
Voilà ce que c'est d'aimer le Roi!
Sa sœur cadette a son emploi
Et la Vintimille
Par goût de famille
Avait subi la même loi.
Voilà ce que c'est d'aimer le Roi!

(3) Le manuscrit seul donne le nom du P. Renault. Les éditions se bornent à dire : « Un *Iman* [*Ecclésiastique*]... » (Voyez le *Journal* de Barbier, t. III, p. 241.)

occupée de plaisirs, fréquenter assiduement les Églises, simplement mise, et confondue avec les autres femmes, dont elle ne se faisoit distinguer que par son recueillement et sa modestie (1), plus admirée, plus respectée dans cet état d'humiliation, qu'elle ne l'avoit été dans tout l'éclat de sa faveur. Le Roy lui assura 40,000 livres de rente, lui donna une maison, et ordonna qu'on payât ses dettes qui montoient à 765,000 livres; somme qui, quoique considérable, paroîtra modique, si on fait attention qu'elle n'avoit tiré aucun avantage du rang qu'elle avoit occupé, et qu'elle ne touchoit qu'environ 22,500 livres par an, qui ne suffisoient pas, à beaucoup près, pour la dépense qu'elle étoit obligée de faire à la Cour. Le payement de ces 765,000 livres fut assigné sur le revenu des Douanes; mais, malgré les ordres du Roy, ceux qui furent chargés de la distribution des fonds, non contents de faire languir les créanciers, firent perdre.considérablement à la plus grande partie.

Des deux autres sœurs de Mailly, l'une, nommée Madame de La Tournelle, étoit mariée depuis quelques années à M. de La Tournelle, qui, sans être du premier rang, tenoit bien sa place à la Cour. Madame de La Tournelle étoit grande, bien faite, avoit de ces physionomies qui plaisent, et une conduite qui ne donnoit aucune prise à la médisance (2). L'autre sœur se nommoit Madame de Lauragais; c'étoit la cadette. Elle étoit d'une grande taille, épaisse et mal prise. Sa figure étoit de celles dont on ne dit rien. Elle avoit au moins vingt-sept ans, et elle fut mariée, l'année suivante, au Duc de Lauragais, veuf depuis quelques années, jeune encore, fort riche qui tenoit un rang distingué, et dont on ne disoit ni grand bien ni grand mal.

(1) Le manuscrit porte : « et une modestie. »

(2) Note de l'édition de 1763, qui identifie, avec grande raison, à ce qu'il semble, l'*Euxica* des *Mémoires* avec *Madame de Flavacourt* : Madame de Flavacourt étoit la plus belle de ses sœurs, et le Roi eut de grandes inclinations pour elle; mais on dit que son mari l'a retenu dans l'ordre par ses menaces impolies, en lui disant que, si elle s'avisoit de lui jouer une infidélité, aucun Roi du monde ne le pourroit empêcher de lui brûler la cervelle. »

A la fin de cette année mourut dans sa capitale l'Électeur Palatin (1), âgé de quatre-vingt-un ans, sans laisser d'enfans. La dignité d'Électeur et ses États échurent par droit de succession au Prince de Sultzbach (2), de la même famille, mais d'une autre branche, âgé d'un peu plus de dix-huit ans. Il entra en possession de ses États dans des circonstances bien critiques et dans un âge où communément la prudence ne guide pas toujours. Il tint cependant une conduite sage et parut ne vouloir prendre part aux troubles qui agitoient l'Allemagne que pour contribuer à y rétablir la tranquillité.

La Guerre se continuoit avec vigueur, du moins sur mer, entre l'Espagne et l'Angleterre. Les deux Nations se prenoient fréquemment des vaisseaux; et suivant les états qui parurent, les Anglois, quoique bien supérieurs en marine, en avoient plus perdu que les Espagnols. Il est vrai que si l'Espagne eût tenu la mer avec une Armée navale et qu'elle eût tenté le sort d'un combat, il y auroit eu tout à parier qu'elle auroit été battue. Mais elle se contentoit de faire sortir différentes petites escadres qui voltigeant de côté et d'autre, inquiétoient plus les Anglois que si elles se fussent mises ensemble. Cette guerre coûtoit des sommes immenses aux deux Nations, et surtout aux Anglois, dont les côtes, n'étant point défendues par des forts, ne pouvoient être protégées que par un grand nombre de vaisseaux; ce qui, joint aux secours qu'ils fournissoient à la Reine de Hongrie, leur causoit des dépenses prodigieuses. Mais comme ils étoient puissamment riches et qu'ils avoient dans leur industrie, leur commerce et la constitution de l'État des ressources infinies, quelques dépenses, quelques pertes qu'ils fissent, elles étoient beaucoup moindres à proportion de celles que faisoit l'Espagne, qui n'avoit pas les mêmes avantages.

(1) Il s'agit de Charles-Philippe, né le 4 novembre 1661, qui avait succédé en 1716 à son frère dans l'Électorat des comtes Palatins du Rhin et mourut le 31 décembre 1742. Il fut le dernier Électeur de la branche de Neubourg. (*Art de vérifier les dates*, t. III, p. 329, col. 1.)

(2) Charles-Théodore, prince Palatin de Sultzbach, né le 11 décembre 1724. Il parvint à l'Électorat par succession de branche aînée et droit d'agnation. (*Ibid.*, col. II.)

Entr'autres entreprises, les Anglois tentèrent de s'emparer d'une ville maritime d'Espagne (1), dans laquelle on avoit retiré de très grandes richesses. Ils avoient fait pour cette expédition de très grands préparatifs. Le succès n'en fut pas heureux; ils furent contraints de se retirer avec perte, et les maladies et le mauvais tems achevèrent de ruiner les équipages de leurs vaisseaux; mais leurs pertes même les animèrent à de plus grands efforts. On vit avec étonnement sortir des Ports d'Angleterre de nouveaux armemens plus nombreux et plus formidables que ceux des années précédentes, tant est grande la puissance de ce Royaume! tant le courage de ses peuples est admirable!

Cependant la santé du Cardinal de Fleury s'altéroit de jour en jour. Son âge avancé et une incommodité habituelle, que la vieillesse rendoit encore plus dangereuse, annonçoient une fin prochaine. Il tomboit souvent dans des états très fâcheux. Les médecins lui ayant absolument défendu toute application au travail, il ne prenoit aux affaires que le moins de part qu'il pouvoit, et passoit la plus grande partie de sa vie dans sa maison d'Issy, près Paris. Les Ministres y alloient chaque jour luy rendre compte et prendre ses ordres. M. de Breteuil, que nous avons dit avoir succédé à M. d'Angervilliers dans le détail de la guerre, y étant venu un matin travailla quelques heures avec lui. Soit mauvaise disposition, soit excès de circonspection, il se trouva si mal en sortant, qu'on le tint pour mort. L'abbé Couturier (2), l'homme de confiance du Cardinal, et qui lui devoit sa fortune, craignant peut-être que cet accident ne fît une trop grande impression sur lui, dont la situation n'étoit pas assez bonne pour qu'il ne s'effrayât pas, ne donna pas le moindre secours à M. de Breteuil, et le fit transporter en toute diligence à Paris, où il arriva mort, selon les uns, et, selon les autres, dans un état si

(1) Note de l'édition de 1763 : « L'Auteur entend la ville de Cartagène en Amérique, dont les Anglois furent obligés de lever le siège. » Cette ville est située dans la Terreferme de l'Amérique méridionale.

(2) Ce nom n'est donné que par le manuscrit. L'abbé Couturier était supérieur général du séminaire de Saint-Sulpice; il mourut le 31 mars 1770. (Barbier, *Journal*, t. IV, p. 95, note 2.)

désespéré, qu'il mourut le lendemain (1). Cette mort fit du bruit, et on en chargea assez publiquement l'abbé, qu'on taxa d'inhumanité. Son procédé parut d'autant plus odieux, qu'on assuroit que si M. de Breteuil avoit été secouru à tems, on lui auroit sauvé la vie.

Sa place fut vivement sollicitée. M. d'Argenson l'emporta (2). Il est grand, bien fait; il a les traits beaux, l'air gracieux, quoiqu'un peu mélancolique, le port noble, l'esprit brillant, mais peu solide, une connoissance superficielle de beaucoup de choses; et comme il parle aisément et bien, il en impose au premier abord. Il a eu pendant longtems la confiance du Duc d'Orléans. Son ambition est extrême, et on dit qu'il n'a si fortement sollicité la place de M. de Breteuil, dont on ne l'estimoit pas très capable, que pour avoir un pied dans le Ministère, et se mettre plus à portée de travailler à se procurer le poste de Chancelier de France. Ce Ministre s'est conduit si habilement, qu'il est parvenu à avoir beaucoup de crédit auprès du Roy.

La mort du Cardinal de Fleury arriva peu de mois après (3).

(1) Barbier confirme les circonstances dans lesquelles le marquis de Breteuil mourut le 5 janvier 1743, sans cependant accuser l'abbé Couturier d'inhumanité. (*Journal*, t. II, p. 341.)

(2) Pierre-Marc Le Voyer de Paulmy, comte d'Argenson, né le 16 août 1696, mourut en 1764. Il était fils de Marc-René Le Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, né à Venise le 4 novembre 1652, et de Marguerite Le Fèvre de Caumartin. Il épousa, le 24 mars 1719, Anne Larchet, fille posthume de Pierre Larchet, conseiller au Parlement de Paris. (Moréri, *Dict. hist.*, t. X, p. 712, col. 2.)

(3) Le cardinal de Fleury mourut le 29 février 1743, dans sa maison de campagne d'Issy. Il avait été très lié avec la maréchale de Noailles, également fort âgée, et qui lui survécut. Peu de jours avant sa mort, il fit répondre à la maréchale qui avait fait demander de ses nouvelles : « Qu'elle avait plus d'esprit que lui, qu'elle savait vivre et que, quant à lui, il cessait d'être. » (*Journal* de Barbier, t. II, p. 348.) C'est à elle encore qu'il écrivait le 26 août 1742 : « Vous vous portez, Dieu merci, en perfection; vous mangez hardiment de la croûte de pâté d'Amiens, tandis que je ne peux en faire autant d'une aile de poulet. Je ne vous envie point ce privilège, qui vous est particulier, mais comme nous nous sommes engagés mutuellement à passer cent ans, je vous prie de me communiquer votre secret, afin que je ne vous manque point de parole... » (*Mém.* de Duclos, édit. Michaud et Poujoulat, t. X, p. 810.) Voyez aux Pièces justificatives, n° xxii, la relation, datée du 16 février 1743, de ce qui s'est fait avant et pendant la maladie du cardinal de Fleury.

Il souffrit longtems et avec beaucoup de fermeté. Il conserva tout son esprit presque jusqu'au dernier soupir. Le Roy lui rendit deux visites pendant sa maladie, et ils furent longtems enfermés tête-à-tête. On prétend que dans ces conférences, en rendant compte à son maître de l'état du Royaume et de ce qu'il estimoit nécessaire dans les circonstances où se trouvoit l'Europe, le Cardinal lui inspira de l'éloignement pour le Cardinal de Tencin (1); homme de beaucoup d'esprit, qu'il craignoit qu'on ne lui donnât pour successeur, quoiqu'il eût toujours paru vivre en bonne intelligence avec lui, et qu'il lui eût, dit-on, plus que fait espérer une grande part au Gouvernement. Le Cardinal mourut, au grand contentement de plusieurs, mais regretté du Roy qui lui fit élever un tombeau magnifique, monument éternel de la bonté de son cœur et de sa reconnoissance.

Le Cardinal de Fleury avoit pendant plus de seize années gouverné absolument le Roy et tout l'État. Le peu de bien qu'il a laissé étoit une preuve de son désintéressement; mais il avoit pris soin de pourvoir avantageusement ses parens : façon d'établir solidement la fortune des siens d'autant plus raffinée, qu'elle est plus noble, plus éclatante, qu'elle flatte davantage l'amour-propre, et qu'elle n'est point en butte aux soupçons dont l'opulente succession d'un Ministre n'est pas ordinairement exempte. Son ambition (2) l'ayant porté à procurer une place de Premier Gentilhomme de la Chambre (3) à un de ses neveux (4), il eut le chagrin de voir les

(1) Pierre Guérin de Tencin, né à Grenoble le 22 août 1680, mourut à Lyon le 2 mars 1758. Il fut fait cardinal en 1739, eut l'archevêché de Lyon en 1740 et devint ministre d'État en 1742. Sa sœur, la marquise de Tencin, fut le principal auteur de sa fortune.

(2) Les mots « n'est pas ordinairement exempte. Son ambition » manquent dans le manuscrit.

(3) Éditions : « une place de *Mether*... » — Note de l'édition de 1763 : « C'est-à-dire une place de premier Gentilhomme de la Chambre du Roi. Le neveu à qui il la procura est le Duc de Fleuri. Les autres premiers Gentilshommes de la Chambre du Roi, qui s'y opposoient, furent les ducs de Richelieu, d'Aumont et de Gèvres. »

(4) André-Hercule de Rosset, marquis de Rocozel, duc de Fleury, né le 27 septembre 1715, brigadier de dragons en 1740, fils aîné de Jean-Hercule, duc de Fleury, et petit-fils de Marie de Fleury, sœur du car-

autres Gentilshommes peu disposés à recevoir parmi eux un homme qu'ils regardoient comme indigne d'un poste auquel ils disoient qu'une haute naissance devoit seule donner droit de prétendre. Le Roy leur en imposa; mais toute son autorité ne put les empêcher de saisir avec avidité les occasions qui pouvoient se présenter de donner des désagrémens à ce nouveau confrère.

Comme homme privé, le Cardinal de Fleury avoit beaucoup d'excellentes qualités. Son esprit étoit vif et délicat, sa conversation aisée et amusante. Il étoit humain, honnête homme, fort réglé dans ses mœurs, bon parent, bon maître; mais il étoit fin, dissimulé, vindicatif, et ami peu essentiel. Comme homme d'État, il étoit trop susceptible de prévention, trop peu en garde contre les délateurs, ridiculement entêté de l'ambition de passer pour un grand Ministre, même dans l'esprit des Étrangers; trop économe, trop jaloux de dominer, et trop peu instruit de ce qui constitue la vraie gloire, pour sçavoir soutenir à propos celle de son maître. Il n'avoit que de médiocres talens pour gouverner un grand Royaume, parce qu'il manquoit de cette étendue, de cette force de génie qui embrasse, saisit dans le moment tous les objets, en développe le fort et le foible, en voit les avantages et les inconvéniens, et en tire toujours le parti (1) le plus utile à un État. En se parant d'un grand amour de la paix, il étoit parvenu à faire illusion à différentes Puissances; cependant il intriguoit dans plusieurs Cours et travailloit sourdement à troubler le repos de l'Europe par des guerres dans lesquelles son intention n'étoit pas d'entrer, quelques espérances qu'il donnât d'y prendre part. Il fit une tache à la gloire du Roy, en contre-

dinal, qui avait épousé en 1680 Bernardin de Rosset, sieur de Rocozel. Il avait un frère, Pierre-Augustin-Bernardin de Rosset de Rocozel, dit l'abbé de Fleury. Le duc de Fleury succéda le 31 mai 1741 au duc de La Trémoïlle dans sa charge de premier gentilhomme de la chambre, à la suite d'une vive compétition entre le fils du duc de La Trémoïlle décédé, le duc de Luxembourg et lui. (Barbier, *Journal*, t. II, p. 295 et suiv. — Voy. également la lettre adressée à ce sujet à la duchesse de La Trémoïlle par le cardinal de Fleury (*Mélanges historiques* de Boisjourdain, t. II, p. 124.)

(1) Les mots « le parti » manquent au manuscrit.

venant à un Traité qu'il avoit eu l'imprudence de lui faire signer, il y avoit quelques années, avec la Maison d'Autriche, au préjudice des Traités antérieurs avec d'autres Princes, et il avilit le nom François par la médiocrité des forces qu'il employa pour faire valoir l'infraction de ce traité. A son entrée dans le Ministère, il trouva le Gouvernement dans un désordre extrême, et il le rétablit en peu de tems, époque bien glorieuse à sa mémoire! Mais il ne fut point assez habile pour tirer tout l'avantage possible (1) des occasions qui se présentèrent d'augmenter la puissance de la France, ni pour prévoir celles qui survinrent dans la suite. En un mot, les grands événements qui arrivèrent pendant son Ministère lui ouvrirent une belle et vaste carrière de gloire, qu'à la honte et au détriment de sa Nation, il fut incapable de fournir (2).

Aussitôt après la mort du Cardinal de Fleury, le Roy déclara qu'il gouverneroit lui-même (3). Il se livra en effet tout entier au soin de son État, et fixa des heures à ses Ministres pour travailler avec lui. On applaudit beaucoup, et avec raison, au parti qu'il prit; mais on ne put se persuader qu'il y persistât (4). Le peu de goût qu'on lui connoissoit pour le travail, et l'éloignement où il avoit toujours été tenu des affaires, firent penser que dans peu il choisiroit quelqu'un sur qui il se déchargeroit d'un fardeau qu'on estimoit trop pesant pour lui. Sur ce fondement on s'intrigua beaucoup à la Cour; chacun de ceux qui croyoient pouvoir prétendre à ce poste de confiance (et le nombre n'én étoit pas petit, car personne ne se juge inférieur à un autre en esprit et en capacité) dressa ses batteries. M. Chauvelin même se flatta de pouvoir rentrer

(1) Éditions (sauf celle de 1746, qui concorde, comme presque toujours, avec le manuscrit) : « pour mettre à profit les occasions... »

(2) Voici comment Frédéric II jugeait le cardinal : « On a dit trop de bien de lui pendant sa vie, on le blâma trop après sa mort. Ce n'était point l'âme altière de Richelieu, ni l'esprit artificieux de Mazarin. C'étaient des lions qui déchiraient des brebis. Fleury était un pasteur sage qui veillait à la conservation de son troupeau. » (*Histoire de mon temps*, t. II, p. 2.)

(3) Voyez aux Pièces justificatives, n° xx, la lettre que Louis XV adressa le 9 janvier 1743 à l'empereur Charles VII pour lui annoncer la mort du cardinal.

(4) Le manuscrit porte « résista. »

dans le poste qu'il avoit occupé. Pour y réussir, il fit un grand Mémoire, dans lequel il blâmoit sans ménagement le feu Cardinal (1). Il vint à bout de faire passer ce Mémoire entre les mains du Roy, qui fut saisi d'étonnement et d'indignation contre son auteur, et lui en auroit fait sentir tout le poids, si on ne l'eût pas apaisé. Il faut convenir que M. Chauvelin prit bien mal son tems, et qu'il étoit de la dernière imprudence de s'exposer à censurer un homme, pour ainsi dire, encore tout chaud, et dont la mémoire étoit chère à Louis XV. Il fut mal conseillé, et encore plus mal servi; sa précipitation gâta tout; et supposé qu'il y eût eu pour lui quelque espérance, elle lui fut entièrement ôtée par la manière dont le Roy s'expliqua sur son compte. Ce mauvais succès, loin de rebuter les aspirans, les encouragea d'autant plus qu'ils auroient redouté M. Chauvelin et son parti; mais le Roy ne marqua de préférence pour personne, excepté peut-être M. Orry, dont le crédit augmenta beaucoup par l'attention qu'il eut de fournir les fonds nécessaires aux dépenses que ce Prince faisoit pour sa Maison de plaisance. Un jour, entre autres, il fit à ce sujet habilement sa cour. Le Roy, après quelques heures de travail avec lui dans cette même Maison, le laissa se retirer sans lui parler d'un état d'augmentation à faire dans les (2) bâtimens pour une somme d'environ 1,215,000 livres. Sa timidité naturelle et les dépenses immenses qu'on étoit obligé de faire dans les conjonctures ne lui permirent pas de remettre de la main à la main cet état à M. Orry, dont il craignoit apparemment les représentations; mais à peine fut-il sorti qu'il donna le Mémoire à un de ses Officiers, avec ordre de le remettre au plus tôt au Contrôleur général et de lui dire que le Roy avoit oublié de le lui donner. M. Orry l'ouvrit dans le moment, et voyant de quoi il étoit question, il entra dans l'appartement, et dit au Roy qu'il étoit étonné de la modicité de la somme, qu'il avoit compté sur une plus grande, et qu'il s'étoit arrangé

(1) Ce fut à la suite de ce mémoire et à l'instigation de M. de Maurepas que M. Chauvelin fut exilé à Issoire au mois de février 1743. (Barbier, *Journal*, t. II, p. 351.) Voy. Pièces justificatives, n° XXII.

(2) Le manuscrit donne « ses ».

sur 1,575,000 livres. Le Roy fut charmé du zèle et de la complaisance de son Ministre, et lui en sçut d'autant meilleur gré, qu'il ne s'y attendoit pas. Cette bagatelle mit M. Orry très bien dans l'esprit de son maître, tant il est vrai qu'auprès des Grands tout dépend de l'à-propos! M. Chauvelin le manque, et achève de se perdre. M. Orry le saisit, et augmente en faveur.

Pendant que ces choses se passoient en France, on regrettoit en Allemagne l'Électeur de Mayence, mort dans sa Capitale à l'âge de soixante-dix-huit ans (1). C'étoit une perte, surtout dans les circonstances où l'Empire se trouvoit. On lui donna un successeur qui ne montra à son avénement aucun penchant pour un parti préférablement à l'autre (2). Dans la suite, il parut favoriser un peu la Reine de Hongrie, ce qui déplut fort à l'Empereur. Au reste, la puissance de cet Électeur étant moins considérable par ses troupes que par l'autorité que sa dignité lui donne, son alliance n'est pas d'un grand poids quant à la guerre.

Quelques mois après, mourut à Paris la Duchesse de Bourbon, à l'âge de soixante-dix ans (3). Elle laissa le parti de M. Chauvelin en quelque sorte sans chef, et une succession très opulente. Cette Princesse avoit été gouvernée jusqu'à sa mort par le Marquis de Lassay (4), homme de beaucoup

(1) Voyez plus haut, p. 136, note 1.

(2) Cette phrase est remplacée par les deux suivantes dans toutes les éditions : « Les Grands de *Guzàrate* [Mayence] élurent pour son successeur Mir-Kassem Kan [*Jean-Frédéric-Charles, comte d'Ostein*]. Ses intérêts demandant qu'il restât neutre dans les querelles qui divisoient l'Empire, il ne montra à son avènement aucun panchant pour un parti préférablement à l'autre. »

Il s'agit de Jean-Frédéric-Charles, né le 6 juillet 1689, de Jean-François-Sébastien, baron d'Ostein, et d'Anne-Charlotte-Marie, comtesse de Schœnborn, et qui mourut le 4 juin 1763. Il fut élu archevêque de Mayence le 22 avril 1743 et couronna à Francfort, le 4 octobre 1745, le grand-duc de Toscane, à la suite des victoires qu'il avait remportées en Bavière. (*Art de vérifier les dates,* t. III, p. 256, col. 2.)

(3) Voyez ci-dessus, p. 35, note 1.

(4) Toute la fin de cet alinéa, relative au marquis de Lassay, ne se trouve que dans l'édition de 1746 et dans le manuscrit.

Léon de Madaillan de l'Esparre, comte et plus tard marquis de Lassay, né en 1676, mourut à Paris le 2 octobre 1750. Il était fils d'Armand de Madaillan de l'Esparre, marquis de Lassay, né le 28 mai 1652, mort le

d'esprit, fin courtisan, intrigant, sçachant profiter de sa faveur, et qui sous le Régent en avoit habilement tiré parti pour se faire une fortune considérable. La Princesse de Bourbon ne décidoit rien que par ses avis. Elle avoit tant de confiance en lui, qu'elle lui abandonna la direction d'un magnifique Palais qu'elle faisoit bâtir. Tout joignant, M. de Lassay en fit élever un petit, moins superbe à la vérité, mais mieux entendu, mieux ordonné, plus commode, plus recherché, préférable en un mot, au jugement des connoisseurs, par le goût et les vraies beautés qui y régnoient (1). On assure qu'on voyoit dans ce Palais des tableaux originaux d'un très-

21 février 1738, et de Marianne Pajot, morte le 19 octobre 1681. Il était premier écuyer de la duchesse de Bourbon. (P. Anselme, *Hist. gén.*, t. IX, p. 275; *Mémoires du duc de Luynes*, t. II, p. 39, et t. X, p. 346. — Pierre de Ségur, *Un Héros de Roman au grand siècle*, dans la *Revue de Paris*, année 1901, t. II, p. 293. — Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi.*)

(1) L'hôtel de Lassay est le palais qui sert actuellement de demeure au Président de la Chambre des députés. La duchesse de Bourbon, ayant d'abord fait construire pour elle un magnifique palais à l'italienne sur l'emplacement de la Chambre actuelle des députés, donna à son ami le marquis de Lassay des terrains avoisinants pour qu'il en construisît un autre tout à côté pour lui.

On commença les travaux en 1722; ce fut l'architecte italien Giardini qui en fut chargé, et tandis que l'hôtel de la duchesse de Bourbon subissait bien des métamorphoses, celui du marquis de Lassay est au contraire demeuré pour ainsi dire tel quel. L'ancienne distribution restée presque la même était la suivante : en entrant dans la longue avenue des marronniers, on avait à droite la basse-cour et les cuisines, à gauche les écuries et les remises. En face, on montait quelques pas et on entrait dans un vestibule d'ordre corinthien. Deux portes conduisaient, la première dans un cabinet d'étude, la seconde dans l'antichambre séparée de la galerie par la salle à manger, dont le caractère était sévère. Cette galerie fut un constant objet d'admiration et de curiosité. Vers 1770, la décoration en fut modifiée en l'honneur du grand Condé. Casanova peignit sur les lambris la bataille de Lens et celle de Fribourg; Le Paon retraça les journées de Nordlingen et de Rocroy; sur les portes il mit les sièges d'Ypres, de Thionville, de Dunkerque et de Philipsbourg; dans le demi-cintre de l'entrée, Coustou dressa les statues de Minerve et de l'Abondance; puis, au-dessous du grand fronton, le même statuaire exécuta en bas-relief le Char du Soleil accompagné des Heures, des Saisons et autres allégories.

Le cabinet de travail fut aussi transformé en salon de musique, décoré de tous les attributs qui conviennent à cet art; à droite, c'est-à-dire vers le point opposé à la galerie, s'ouvrait le salon boisé splendidement incrusté de ciselures et de dorures, orné des meubles les plus magnifiques. Il était suivi de la chambre à coucher, tendue l'hiver de tapis des Gobelins et ornée de médaillons coloriés, peints d'après les plus

grand prix, dont il n'y avoit que des copies dans celui de la Duchesse, à qui cependant, dit-on, les originaux appartenoient. Ces deux Palais se communiquoient par une porte secrète et une galerie souterraine qui déroboit M. de Lassay aux regards curieux.

La neutralité à laquelle le Roy des Deux-Siciles (1) s'étoit engagé, n'étant que l'effet de la crainte qu'il avoit que les Anglois fissent une descente dans ses États, elle ne l'empêcha pas d'envoyer au Comte de Gages quelques Régimens, qu'on publia être les mêmes que Philippe V avoit autrefois prêtés pour la conquête du Royaume de Naples, et qui, ayant toujours été à la solde de cet Empereur (2), doivent marcher à

jolis tableaux de Boucher. L'appartement était terminé par un cabinet de travail ou boudoir et par deux chambres à alcôve.

Quand le palais et l'hôtel furent à peu près achevés, Lassay parla de la nécessité d'imiter encore les Italiens dans leur amour des bons tableaux. On acheta les ouvrages des maîtres les plus estimés. La princesse eut alors un nouveau scrupule : elle voulait bien avoir une galerie, mais elle souffrait de ne pas faire le partage des chefs-d'œuvre avec Lassay. Celui-ci trouva moyen de la consoler : il demanda la permission de faire exécuter par de bons artistes la copie de tous les tableaux précieux qu'elle réunirait dans son palais. Ainsi tout, dans son petit hôtel, rappellerait l'objet de ses constants hommages, et plus les copies seraient satisfaisantes, mieux il sentirait la valeur et le mérite des originaux.

... On trouva bientôt à gloser sur les belles imitations des originaux de la duchesse de Bourbon.

Lorsqu'on acheva les constructions en 1725, la duchesse de Bourbon avait près de cinquante ans et le marquis de Lassay plus de soixante-douze. Faisant allusion au passage ci-après des *Mémoires de Perse* qu'il reproduit en entier, M. Paulin Paris ajoute que cela diminua beaucoup l'avantage ou l'inconvénient des portes secrètes et des galeries souterraines.

Une grande partie des tableaux du marquis de Lassay lui avait été léguée par testament par la comtesse de Verrue, née de Luynes, petite-fille du connétable, très connue par sa beauté et son goût. Elle avait un salon des mieux fréquentés; son hôtel était situé au coin des rues du Regard et du Cherche-Midi.

En 1770, l'hôtel fut réuni au palais principal par le prince de Condé, qui l'habita de préférence. Confisqué en 1791, il revint en 1814 au légitime propriétaire, le dernier des Condé, qui lui rendit une partie de son ancien ameublement. (*Bulletin du Bibliophile*, année 1848, article de M. Paulin Paris, p. 719 et suiv.)

(1) Le ms. porte : « à laquelle les Deux-Siciles s'étoit engagé. »

(2) « Empereur » doit être un *lapsus calami*, qui d'ailleurs se trouve dans le manuscrit et dans toutes les éditions.

ses ordres. La Cour d'Angleterre eut beau se plaindre de ce procédé comme d'une infraction à la neutralité; elle n'en put tirer d'autre satisfaction; elle s'en contenta, du moins en apparence, d'autant mieux que, peu de temps après, Don Carlos (1) retira l'artillerie et les munitions qu'il avoit envoyées l'année précédente pour le service des Espagnols. Mais ce Prince ne demeura dans l'inaction qu'autant de tems qu'il lui en fallut pour mettre ses côtes à l'abri de toute insulte, et ses Ports en si bon état de défense, qu'il n'eût rien à redouter des Anglois. Ces précautions prises, il arma puissamment et marcha en personne au secours de M. de Gages (2). Les succès de Dom Philippe dans les États du Roy de Sardaigne, le désir de contribuer à l'établissement d'un frère, sentiment bien naturel, les vives sollicitations des Cours d'Espagne et de France, et une forte aversion pour la Maison d'Autriche déterminèrent le Roy de Naples à rompre la neutralité. La jonction des Napolitains ne produisit cependant pas tout ce qu'on avoit espéré. Les Autrichiens étoient supérieurs, et tout ce qu'on put faire fut de se tenir sur la défensive jusque vers la fin de l'année suivante, que le Général Autrichien se retira pour se mettre à portée de soutenir le Roy de Sardaigne et de couvrir le Milanois, dans lequel les progrès des Espagnols et des François faisoient craindre une prochaine invasion. Elle seroit vraisemblement arrivée, si comme nous l'avons dit, la rigueur de la saison ne les avoit pas contraints de lever le siége d'une ville forte située presque dans le cœur des États du Roy de Sardaigne (3).

L'Empereur Charles VII pensoit néanmoins à la paix, et faisoit faire de tems en tems à la Reine de Hongrie des propositions, que, résolue de n'entendre à aucune paix particulière, elle rejettoit toujours; conduite qui fit dire à ses ennemis, qu'elle vouloit perpétuer la guerre, mais conduite d'autant plus régulière vis-à-vis de ses Alliés, que, sans leur secours, elle n'auroit pas pu se défendre! La nécessité et l'ef-

(1) Voyez plus haut, p. 141, note 4.
(2) Voyez plus haut, p. 196, note 2.
(3) Il s'agit de la place de Coni, comme on l'a vu plus haut.

ficacité de ces secours donnèrent un beau champ aux partisans de la Reine de Hongrie, qui en concluoient que les États de la Maison d'Autriche, conservés même dans leur indivisibilité, étoient plus foibles que les Puissances armées contre elle. Conséquence fausse quant aux hommes, puisque les nombreuses armées que la Reine de Hongrie mit sur pied prouvoient que ses États étoient une pépinière de soldats; mais juste quant à la disette de l'argent, qui la mettoit en effet hors d'état de pouvoir par elle-même faire usage de ses forces.

Les États et les Princes de l'Empire étoient partagés entre l'Empereur et la Reine de Hongrie. Chacun avoit pris son parti suivant son penchant ou ses intérêts. C'étoit ainsi que ce Corps si puissant, si redoutable, travailloit à sa propre ruine, en se déchirant le sein, et forgeoit lui-mène les fers dont son aveuglement ne lui permettoit pas de voir que le parti victorieux pourroit un jour l'accabler. Ce n'étoit pas l'Empire d'Allemagne seul que la discorde avoit infecté de son souffle empoisonné; l'Empire de Russie et le Royaume de Suède en avoient eu leur part. Ils se faisoient une guerre cruelle, à laquelle le Cardinal de Fleury, dit-on, avoit sçu exciter les Suédois, sans doute à dessein d'occuper la Russie et de priver la Reine de Hongrie des secours qu'elle auroit pu s'en promettre, par l'entremise du Roy de la Grande-Bretagne, qui avoit un grand crédit dans cette Cour (1). Cette guerre fut, du commencement à la fin, désavantageuse aux Suédois, et auroit pu leur devenir funeste, si l'Impératrice de Russie n'eût pas eu la générosité de se prêter aux propositions de paix qui lui furent faites (2); à quoi on la disposa favorablement par la promesse qu'on lui fit d'appeler un de ses proches parents au trône de Suède, qui est électif. Deux Généraux

(1) Le cardinal de Fleury voulait assurément empêcher la Russie d'apporter son concours à l'Autriche, et dans ce but il n'était pas fâché de l'occuper par une guerre avec la Suède; mais prévoyant une défaite certaine, il aurait désiré retarder la lutte, tandis que pour les mêmes raisons la Russie avait au contraire tout intérêt à ce qu'elle éclatât le plus tôt possible. La rupture entre la Suède et la Russie eut lieu le 28 juillet 1741.

(2) La paix d'Albo, qui mit fin à cette guerre, fut conclue le 2 avril 1744, à la suite des négociations engagées entre la France et la Russie.

payèrent de leur tête (supplice infamant en Suède) les mauvais succès de cette guerre. On fit l'impossible pour leur sauver la vie, surtout à l'un d'eux, nommé Leuwenhaupt, qui prouva qu'il n'avoit pas encore joint ni pu joindre l'Armée Suédoise, lorsqu'elle fut mise en déroute par les Russiens. Rien ne put vaincre l'animosité du plus grand nombre des membres des États, à qui cette déroute tenoit au cœur : ils furent exécutés. L'infortuné Leuwenhaupt (1), la veille de son supplice, tenta de s'évader, et y réussit, du moins en partie; mais des contretems, que la prudence humaine ne peut prévoir, l'ayant empêché de s'éloigner assez pour n'avoir point à craindre d'être repris, il fut reconnu, ramené dans la Ville capitale, et décapité le lendemain de son arrivée. La haine de la Nation expira avec lui, et ce grand homme fut généralement regretté. Triste et mémorable exemple de l'ingratitude et de l'inconstance du Peuple (2)!

Vers le commencement de cette année (3), quelques vaisseaux de guerre Anglois et un brûlot se présentèrent devant la barre d'un Port neutre, dans lequel s'étoit retiré un vaisseau de guerre Espagnol de soixante-dix pièces de canon, commandé par *Hussein* (4), Officier François d'une intrépidité peu commune. Deux des vaisseaux Anglois se détachèrent, entrèrent dans le Port, et sommèrent *Hussein* de se rendre. Ce brave Officier ne répondit que par une décharge de toute

(1) Le maréchal Lewenhaupt, né en 1692, avait été président de la Diète suédoise en 1734. Il fut acclamé en 1741 comme chef de l'armée d'opération. Traduit devant un conseil de guerre et condamné à mort le 9 août 1742, il subit cette peine le 15 du même mois, sur la place de Norder-Malm, à Stockholm. — Son père, le comte de Lewenhaupt, avait été un des meilleurs généraux de Charles XII; fait prisonnier à la bataille de Pultawa, il mourut en Sibérie, après dix ans de captivité, le 15 août 1742. (Pajol, ouvr. cité, t. VI, p. 368, note 1, et p. 369.)

(2) Dans sa session de 1747, la Diète suédoise, pour réparer dans la mesure du possible, cet assassinat juridique, déclara que la mise en jugement de Lewenhaupt n'avait été qu'une concession à la fureur populaire, et que le roi devait une réparation à ses enfants ou à ses héritiers. (Pajol, ouvr. cité, t. VI, p. 369.)

(3) Toutes les éditions, y compris celle de 1746, donnent cet alinéa qui manque au manuscrit.

(4) Les clefs donnent cette indication trop peu nette : « Officier *François*, capitaine d'un vaisseau *Espagnol*. »

son artillerie; mais voyant que les Anglois n'en suivoient pas moins leur pointe, et que le Commandant du Fort ne se mettoit pas en devoir de le défendre, il fit passer son équipage à terre, mit le feu à son vaisseau, et le fit sauter. Les malades y périrent; accident bien fâcheux, mais forcé, le peu de tems qu'on avoit n'ayant pas permis de les débarquer.

Cependant, la Reine de Hongrie avoit sur les bords du Rhin une Armée nombreuse, sous les ordres du Prince Charles de Lorraine, qui menaçoit de passer ce fleuve, et de rendre à la France invasion pour invasion, en portant chez elle le fort de la guerre. Il étoit d'autant plus à craindre que ce projet ne réussît, que dans ce même tems elle et ses alliés assemblèrent plus haut une autre grande Armée, aux environs de Francfort (1), dont on présume que le but étoit de se joindre au Prince Charles. Pour rompre ces projets, le Roy de France mit le Maréchal de Noailles à la tête de 55,000 hommes destinés à s'opposer à la jonction, et il en donna autant au Maréchal de Coigny, avec ordre de défendre le passage du Rhin et de couvrir les Provinces qui en sont voisines.

Le Maréchal de Noailles passa le Rhin et s'avança vers le fleuve du Mein, dans le dessein de s'emparer d'un poste avantageux; mais ayant été prévenu par le Comte de Stairs, Général Anglois actif (2), il se porta sur les bords du Mein sur lequel il jetta deux ponts pour en avoir le passage libre et pouvoir profiter des mouvemens que feroit l'Armée confédérée, campée de l'autre côté. Le Roy d'Angleterre venoit de se rendre à la tête de cette Armée, où le Duc de Cumber-

(1) Note de l'édition de 1763 : « L'armée se forma dans les Païs-Bas et fut commandée par le Roi de la Grande-Bretagne en personne. Elle s'avança vers le Mein, ce qui fit soupçonner aux François qu'elle devoit mettre le Maréchal de Broglio, revenant de Bavière et poursuivi par le Prince Charles, entre deux feux. Pour rompre ce projet, le Maréchal de Noailles s'avança à la tête d'une fort belle Armée vers le Mein pour observer celle du Roi de la Grande-Bretagne. » Son véritable objectif était d'empêcher les ennemis de prendre position entre la France et la Bavière.

(2) John Dalrymple, second comte de Stair, fils du premier comte de Stair, lord avocat, lord clerc de justice et secrétaire d'État pour l'Écosse, né le 20 juillet 1673 à Édimbourg, où il est mort le 9 mai 1747. (*Dictionary of national biography*, t. XIII, p. 420.)

land, son fils (1), l'avoit devancé. Les troupes des différens Peuples qui la composoient étoient commandées par des Généraux de leur nation, braves et expérimentés. Le Comte de Stairs commandoit les Anglois et les corps qui étoient à leur solde. Les Autrichiens étoient sous les ordres du Duc D'Aremberg (2) et du Prince Georges de Hesse. On s'observa pendant plusieurs jours. Enfin (3), les alliés ayant fait un mouvement sur leur droite en remontant le fleuve, pour s'approcher, selon quelques-uns, d'un renfort de 20,000 Hollandois qui s'avançoit; selon d'autres, pour se mettre à portée d'avoir des vivres et des fourrages qui leur manquoient absolument, le Maréchal de Noailles, qui fut informé de ce mouvement, fit aussitôt passer le fleuve à environ 30,000 hommes, l'Infanterie sur les deux ponts, et la Cavalerie par les gués, dans l'intention de tomber en force sur l'arrière-garde des ennemis et de la défaire. Le Comte de Stairs, s'apercevant de la manœuvre du Maréchal de Noailles, et en concluant que toute l'Armée Françoise passoit, rangea au plus vite en bataille les Anglois qui faisoient l'arrière-garde, tandis qu'on envoya ordre à l'avant-garde de revenir incessamment sur ses pas. Les François, ayant marché par un défilé qui leur déroboit les dispositions de l'ennemi, furent étonnés, en débouchant, de se trouver en pleine bataille; mais comme ils avoient fait trop de chemin pour reculer, et que d'ailleurs ils comptoient n'avoir affaire qu'à l'arrière-garde, ils marchèrent fièrement aux Anglois, dont ils essuyèrent tout le feu, qui fut terrible. Les François dont les rangs avoient été considérablement éclaircis, se mirent un peu en désordre, et perdirent du terrain. Leurs Chefs les rallièrent, leur firent faire une seconde charge, qui n'eut pas un meilleur sort que la première, et

(1) Guillaume-Auguste, duc de Cumberland, né le 26 avril 1721, mort le 31 octobre 1765. Ce fut lui qui commandait les troupes anglaises et perdit la bataille à Fontenoy, le 11 mai 1745. (*Art de vérifier les dates*, t. I, p. 860.)

(2) Léopold-Philippe-Charles, duc d'Arenberg, prince de Ligne, né à Mons le 14 octobre 1690, mort en 1754, au château d'Hervelée, près Louvain. (Pajol, ouvr. cité, t. II, p. 500, note 1, et t. III, p. 336, note 4.)

(3) Le mot « enfin » manque au manuscrit.

enfin une troisième, qui réussit aussi peu. Les Autrichiens étant venus pour lors, le Duc de Chartres (1), le Comte de Clermont, les deux fils du Duc du Maine (le Prince de Dombes et le Comte d'Eu), et le Duc de Penthièvre y firent des prodiges (2). Quelques Régimens d'Infanterie se comportèrent bravement; mais ils furent mal secondés par celui des Gardes, qui, ayant lâché pied à la troisième charge, communiqua son épouvante à la plus grande partie de l'Infanterie; qui prit la fuite et abandonna la Cavalerie, qui fut obligée de se battre en retraite avec un grand désavantage. Cette Cavalerie étoit l'élite de celle du Roy; elle fit fort bien, et souffrit extrêmement. Les Anglois même avouèrent que la fierté avec laquelle elle attaqua, les étonna, et que c'en étoit fait d'eux, si elle avoit soutenu la troisième décharge avec la même intrépidité, ou que l'Infanterie ne l'eût pas abandonnée, ou enfin, si les Autrichiens n'étoient pas arrivés fort à propos. Les fuyards, s'imaginant voir (3) l'Ennemi à leurs trousses, se précipitèrent dans le Mein, où une partie se noya. Les François perdirent à cette action, qui dura quatre heures et

(1) Louis-Philippe Ier d'Orléans, troisième duc de Chartres, petit-fils du Régent, avait alors dix-huit ans et commandait le régiment dont il avait reçu la propriété en 1737. Ce régiment fut celui qui souffrit le plus dans cette journée de Dettingen (27 juin 1743.)

M. de Rochedouart, âgé de vingt-deux ans, y fut tué; ayant perdu le drapeau de son régiment dans la retraite, il se mit à la tête de ses officiers avec ses grenadiers et reprit son drapeau en laissant dix-sept officiers sur le terrain. (Pajol, ouvr. cité, t. II, p. 347, note 1, et p. 346.)

(2) Dans son poème de Fontenoy, dédié à la duchesse du Maine, Voltaire a glorifié la bravoure de ces trois princes. (*Œuvres complètes de Voltaire*, édit. Beuchot, t. XXI, p. 100-145.)

Voici en outre dans quels termes le maréchal de Noailles signale leur conduite dans son rapport au roi, daté du camp de Seligenstadt, le 29 juin 1743, le lendemain de la bataille de Dettingen :

« Je ne puis me dispenser de vous dire, Sire, combien M. le duc de Chartres s'est distingué hier, s'étant toujours trouvé dans le plus grand chaud de l'action, ralliant ses troupes, les ramenant lui-même au combat, avec un courage, une présence d'esprit et un zèle que je ne puis trop louer ni trop admirer.

« M. le comte de Clermont, M. le prince de Dombes et M. le comte d'Eu ont fait, à la tête de leur division, tout ce que l'on peut attendre du plus grand courage et de la plus grande volonté. » (*Campagnes du maréchal duc de Noailles*, Amsterdam, 1760, 2 vol, in-16, t. I, p. 249.)

(3) Editions : « avoir ».

demie, beaucoup de monde (1), surtout un très-grand nombre de braves Officiers qui, voyant leurs Régimens tourner le dos, se mirent en ligne, et aimèrent mieux périr honorablement en faisant ferme, que de fuir brusquement (2). L'échec (3) que les François essuyèrent fut attribué au Duc de Gramont (4), qui commandoit un corps considérable d'Infanterie,

(1) On lit dans le même rapport du maréchal de Noailles au roi : « C'est à la seule discipline des ennemis, à la subordination des officiers et à l'obéissance au commandement qu'on doit attribuer les manœuvres qu'ils ont faites hier; et c'est avec douleur que je suis obligé de dire à Votre Majesté que c'est ce qu'on ne connaît pas dans ses troupes, et que si l'on ne travaille pas avec l'attention la plus sérieuse et la plus suivie à y remédier, les troupes de V. M. tomberont dans la dernière décadence. » (*Campagnes du maréchal duc de Noailles*, éd. citée, t. I, p. 251.)

(2) Note de l'édition de 1763 : « L'auteur parle de la bataille de Dettinghe. Le Roi de Grande-Bretagne ayant [avoit?] donné ses ordres aux troupes pour marcher à Hanau, où le Prince George de Hesse étoit avec une partie des troupes Allemandes. On attribue au Maréchal de Noailles le plus beau plan du monde. C'étoit de prendre le Roi de la Grande-Bretagne avec dix ou douze mille hommes d'un seul coup de filet, mais peut-être est-ce une invention faite après coup; pourtant ne manque-t-elle pas de vraisemblance. On dit que le Maréchal de Noailles, exactement informé de la situation, prévit que les Anglois devoient passer par un chemin creux qui traverse un ravin formé par un ruisseau qui, en descendant par le village de Dettinghe, s'embouche dans le Mein. Il fit donc passer une grande partie de ses troupes et surtout la Maison du Roi sur les ponts, à Seligenstad, et posta le Duc de Grammont, de manière qu'il devoit prendre les Anglois qui auroient passé le creux en flanc. pendant que le gros des troupes les attaqueroient de front. Monsieur le Duc de Grammont sortit de son poste contre l'ordre du Maréchal de Noailles, à ce que l'on dit, et passa le ravin et le chemin creux en entraînant par son exemple le gros des troupes qui auroient dû attaquer de front. C'est donc ce qui doit avoir sauvé l'armée Angloise. La Cavallerie de la Maison du Roi fit des prodiges de valeur, mais le Régiment des Gardes françoises lâcha pié. Les Anglois demeurèrent maîtres du champ de bataille. Mais la victoire fut une de celles qui ne sont point décisives. »

(3) Tout ce qui suit (jusqu'à : « Les Alliés, qui avoient été fort maltraités... ») manque aux éditions, sauf à celle de 1746.

(4) Louis de Gramont, comte de L'Esparre, dit *le comte de Gramont*, second fils du maréchal Antoine V, duc de Gramont, et de Marie-Christine de Noailles, né le 29 mai 1689; il épousa le 11 mars 1720 Geneviève de Gontaut, fille de Charles-Armand de Gontaut, duc de Biron, et de Marie-Antonine de Bautru de Nogent, et devint duc de Gramont le 16 mai 1741, à la mort de son père.

Il fut tué à Fontenoy à la tête du régiment des gardes françaises, dont il était colonel général depuis le 1er janvier 1743. (Le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. IV, p. 128 et 617. — Pajol, ouvr. cité, t. III, p. 387, note 1.)

qu'il mena jusqu'au delà du débouché, malgré l'ordre positif du Maréchal de Noailles de se porter en deçà. La Cavalerie, jugeant que cette manœuvre ne se faisoit qu'en conséquence d'une nouvelle disposition du Général, s'ébranla, et se porta en avant à la suite de cette Infanterie, dans un terrain aussi peu avantageux que celui qu'elle venoit de quitter l'étoit beaucoup. L'imprudence du Duc de Gramont (1), qui couroit aveuglément après le bâton de Maréchal (2), coûta cher aux François, et sauva l'armée ennemie. Sous un gouvernement moins doux que celui de Louis XV, il auroit payé de sa tête une faute d'une si grande conséquence, et qui fit répandre tant de larmes aux familles les plus distinguées du Royaume.

M. de Gramont étoit grand, bien fait, bel homme, se présentant bien, brave, mais trop ambitieux de parvenir aux premiers honneurs militaires pour pouvoir agir par prudence, et trop prévenu en sa faveur pour soumettre ses lumières à la capacité ou aux ordres de ses Supérieurs.

Les Alliés, qui avoient été fort maltraités par l'artillerie des François, et qui s'imaginoient que toute leur Armée étoit passée, ne jugèrent pas à propos de poursuivre les fuyards. Ils craignoient apparemment que l'ambition de remporter un plus grand avantage ne leur fît perdre celui qu'ils avoient gagné. Ils se contentèrent de rester sur le champ de bataille jusqu'au lendemain après midi, qu'ils décampèrent; et ce qui paroît singulier, ils abandonnèrent leurs blessés et quelques pièces de canon. On publia cependant que s'ils eussent profité du désordre des François, et qu'ils se fussent mis en posture de passer le Mein, ils auroient pu rendre leur victoire

(1) Frédéric II a reconnu que « la véritable cause de la défaite ne devait être attribuée qu'au mouvement imprudent de M. d'Harcourt et de M. de Gramont. Ils étaient à la droite de l'armée avec la brigade des gardes françaises; ils quittèrent leur poste sans ordre et s'avisèrent de vouloir prendre en flanc la gauche des alliés qui tiraient vers le Mein; par cette manœuvre, ils empêchèrent leurs batteries, qui se trouvaient au delà du Mein, et qui incommodaient beaucoup les alliés de tirer. » (*Hist. de mon temps*, t. III, p. 13.)

(2) Le bâton de maréchal, sur lequel comptaient MM. d'Harcourt et de Gramont et qu'ils n'eurent point, fit donner à la bataille du 27 juin le nom de *Journée des bâtons rompus*. (Pajol, ouvr. cité, t. II, p. 347.)

complette, tant l'Armée Françoise en général étoit effrayée!

Le Duc de Cumberland ayant, tout blessé qu'il étoit, reconnu sur le champ de bataille un Cavalier François couvert de blessures, dont il avoit remarqué la bravoure dans l'action, le fit porter dans une tente, et ordonnna qu'on le pansât avant lui. Action d'autant plus digne d'éloges, que ce jeune Prince s'oublia lui-même pour donner tous ses soins à un Ennemi qui lui étoit bien inférieur, mais qu'une grande valeur lui avoit rendu recommandable!

Quelques jours après la retraite des Alliés, le Maréchal de Noailles décampa, repassa le Rhin (1), s'enferma dans des lignes formidables, qu'il abandonna ensuite pour s'approcher du Maréchal de Coigny, qui avoit besoin d'être soutenu, et pour couvrir en même tems les Provinces sur lesquelles on savoit que le Prince Charles avoit des desseins.

Ce Prince avoit ouvert la campagne avec avantage. Un des généraux de l'Empereur Charles VII battu (2); l'autre hors d'état d'oser tenir la campagne (3); la Bavière soumise; l'armistice convenu récemment entre l'Empereur et la Reine de Hongrie; la neutralité à laquelle les troupes même de ce Prince venoient de s'engager; un fameux Capitaine François (4) enlevé avec sa troupe; M. de Broglio poussé de

(1) Note de l'édition de 1763 : « Le Maréchal de Noailles ne repassa le Rhin qu'après que le Prince Charles de Lorraine fut arrivé dans les environs de Heilbron. »

Ce fut dans la nuit du 17 au 18 juillet que ce passage eut lieu. (Pajol, ouvr. cité, t. II, p. 352.)

(2) En marge de l'édition de 1763 : « Minuzzi. » — Christof-Adam Ossalko, comte de Minucci, d'origine italienne, devint général en 1721 et feldzeugmeister général en 1742. Sa réputation d'organisateur l'emportait sur ses qualités de commandant d'armée. Voy. *Das Tagebuch Kaiser Karl's VII*, publié par Théodor Heigel (Munich, 1883, in-8°), p. 153.

(3) En marge de l'édition de 1763 : « Seckendorf ». — Frédéric-Henri, comte de Seckendorf, né à Königsberg, en Franconie, le 16 juillet 1673. Après avoir été attaché à l'armée du Rhin avec le prince Eugène, il entra au service de l'Électeur de Bavière en 1740, pour se venger de la conduite de l'Autriche à son égard. Soupçonné d'entretenir une correspondance secrète, il fut enfermé pendant six mois à Magdebourg par le roi Frédéric, et mourut le 23 novembre 1763, dans sa terre de Menselwitz où il s'était retiré. (Pajol, ouvr. cité, t. II, p. 496, note 1.)

(4) En marge de l'édition de 1763 : « la Croix ». — Le capitaine La Croix faisait partie d'un corps libre; il était ce que les Allemands appe-

poste en poste; toutes les Places dont les François s'étoient emparés reprises; l'obligation où le Roy avoit été de retirer ses troupes d'Allemagne, étoient autant de trophées pour le Prince Charles. Ensuite de ces succès, il avoit marché vers le Rhin et faisoit des dispositions qui annonçoient qu'il vouloit le passer. M. de Coigny, retranché sur le bord opposé du fleuve, dont différens Corps placés de distance en distance étoient chargés de défendre le passage, observoit tous les mouvemens de l'Ennemi, qui lui donnoit de fréquentes alarmes. Enfin, le Prince Charles se détermina une nuit à tenter de passer par deux endroits en même tems (1). Il avoit construit un pont qui aboutissoit dans une Ile que la Nature avoit formée au milieu du Rhin (2). Il passa sur ce pont, et malgré le feu continuel des François placés dans l'Ile, il prit poste avec environ 12,000 hommes. Cependant le Prince de Waldeck (3), l'un de ses Généraux, à la tête de 3,000 hommes d'élite qu'il mit dans des bateaux, fit une autre tentative vis-à-vis d'un poste défendu par M. de Balincourt (4), Officier-Général, brave et expérimenté, qui l'obligea à se retirer avec

laient un *Freifahne*. (Voy. *Das Tagebuch Kaiser Karl's VII*, déjà cité, p. 185.)

(1) Dans la nuit du 30 juin au 1er juillet (1744), le passage eut lieu à Schreck, dans la Basse-Alsace, et en même temps près de Neuburgweier, dans la Haute-Alsace. Le Prince Charles faisait pendant ce temps trois fausses attaques, l'une vis-à-vis des retranchements des îles, l'autre à Oppenheim, et la troisième dans le glacis de Mayence. (Pajol, ouvr. cité, t. II, p. 387 et 388.)

(2) Il s'agit de l'île de Reignac, en face de laquelle le maréchal de Coigny avait fait élever des retranchements. — Lettre de M. Lamy de Bezanges à M. d'Argenson. (*Campagnes du maréchal de Coigny*, 1743, t. II, p. 32.)

(3) Note de l'édition de 1763 : « Le Prince de Waldeck fit cette tentative le 6 de septembre, mais il fut repoussé par Mons. de Balinqcourt. »

Charles, prince de Waldeck, comte de Pyrmont-Arholtz, parent de Georges de Brunswick, roi d'Angleterre, était fils d'Antoine-Ulrich, prince de Waldeck, comte de Pyrmont, né en 1676, mort à Mannheim en 1728, et de Louise, Palatine de Bavière Birkenfeld, qu'il avait épousée en 1700. Il avait été dangereusement blessé, en 1739, à la bataille de Groska contre les Turcs, où son fils fut tué. (Bibl. nat., *Dossiers bleus*, vol. 679, dossier Waldeck, fol. 6.)

(4) Claude-Guillaume Testu, marquis de Balincourt, né le 17 mars 1680, était lieutenant général pendant cette campagne: il fut nommé ensuite gouverneur de Strasbourg et maréchal de France. Il mourut le 27 juin 1770. (Pajol, ouvr. cité, t. II, p. 518, note 1.)

perte. Le Prince de Waldeck se signala en cette rencontre, et peut-être auroit-il réussi, s'il n'avoit pas eu M. de Balincourt en tête. Ce coup manqué, le Prince Charles ne pensa qu'à se maintenir dans l'Ile, à en déloger les François et achever son passage. Le Maréchal de Coigny n'étoit pas assez fort pour résister à un Ennemi de beaucoup supérieur, et d'ailleurs ses troupes étoient extrêmement fatiguées. Ce fut ce qui détermina le Roy à faire marcher le Maréchal de Noailles pour le soutenir. Les Alliés se mirent sur les pas de ce Général, et, chemin faisant, rasèrent les lignes qu'il avoit abandonnées; après quoi, la saison s'avançant, ils repassèrent le Rhin et se séparèrent. D'un autre côté, le Prince Charles, réduit à l'impossibilité d'exécuter son projet depuis l'arrivée du Maréchal de Noailles, et craignant le débordement du fleuve, se retira et mit son armée en quartier d'hiver. M. de Balincourt, quelques semaines après, profita de l'éloignement des Autrichiens, passa le Rhin avec un corps considérable, releva des ouvrages dans une Ile autre que celle dont nous venons de parler, et les munit. Expédition qui fut regardée comme contraire aux Traités, mais que la raison de guerre fit juger nécessaire.

Peu de tems auparavant, un Général Hongrois (1), que la fortune et une valeur farouche avoient élevé d'un état obscur aux premiers grades militaires, pénétra, à la tête d'une troupe déterminée et avide de pillage, dans la Lorraine, cette même Province cédée en toute souveraineté à la France par le Traité de Vienne. Il y commit toutes sortes d'excès, et y répandit un écrit tendant à exciter les Peuples à la révolte et à rentrer sous la domination de leurs anciens Maîtres. De fortes contri-

(1) En marge de l'édition de 1763 : « Menzel, » et en note : « Mr. Menzel, né à Leipzig d'un père barbier, ayant servi en Pologne et en Russie, n'étoit parvenu qu'au grade de Colonel, et n'eut que quelques heures avant sa mort le brevet de Major Général. »

Il naquit en 1698, fit ses premières campagnes sous Auguste le Fort, roi de Saxe et de Pologne, et commandait pendant la guerre un corps franc de Croates; il avait la haine de la France, et, sur son lit de mort, il exprima le regret de n'avoir pu accomplir le dessein qu'il avait formé depuis longtemps de pénétrer dans Paris et d'y lever une énorme contribution de guerre. (*Das Tagebuch Kaiser Karl's VII*, p. 174 et 176, et PAJOL, ouvr. cité, t. II, p. 98, note 1.)

butions qu'il exigea et un butin considérable furent tout le fruit qu'il remporta de cette invasion, qu'il auroit pu payer cher, s'il ne se fût pas retiré en diligence, sur l'avis qu'on lui donna qu'un gros Corps de François alloit lui tomber sur les bras.

Pendant que ces choses se passoient en Europe, la Russie se vit à la veille d'une révolution, dont le plan étoit de détrôner l'Impératrice et de rappeller le jeune Empereur. On arrêta quelques-uns des conjurés, du nombre desquels étoient plusieurs Femmes de la Cour. Huit furent condamnés à mort, auxquels l'Impératrice donna la vie; mais on leur coupa la langue, et ils furent exilés (1). Le Ministre de la Reine de Hongrie (2) dans cette Cour fut nommément accusé par l'Impératrice d'avoir trempé dans la conspiration et promis des secours aux mécontens. Elle en demanda satisfaction à la Reine, qui, intéressée à ménager cette Princesse, s'empressa de la donner. Le Ministre se justifia; mais quelles impressions ne laissèrent pas de semblables accusations, surtout ensuite de la découverte que l'Impératrice avoit faite peu après son avènement au Trône, de correspondances secrètes entre ses Ministres et ceux de Hongrie! Il semble qu'il y avoit une espèce de fatalité attachée à la personne de l'Impératrice, qui la mettoit en butte aux intrigues. Car, l'année suivante, M. de La Chétardie, que le Roy, dans la vue de traverser la Reine de Hongrie et les Alliés, venoit de renvoyer en Russie avec le caractère d'Ambassadeur qu'il y avoit eu deux ans auparavant (3), ayant été chargé d'imputations à peu près

(1) Le général Lapoutkine, notamment, ainsi que sa femme, eurent tous deux la langue coupée et subirent le supplice du knout. (Vandal, *Louis XV et Élisabeth de Russie*, p. 183.)

(2) Note de l'édition de 1763 : « On entend le marquis de Botta. » Le marquis Botta d'Adorno avait cherché à reprendre au profit de la maison détrônée de Brunswick le rôle que La Chétardie avait joué en faveur d'Élisabeth. (Vandal, *Louis XV et Élisabeth*, loc. cit.; voir également d'Arneth, *Geschichte Maria Theresia's*, ouvrage composé sur les documents conservés aux Archives de Vienne.)

(3) Voyez les instructions données à M. de La Chétardie retournant en Russie, le 22 septembre 1743 (Archives des Affaires étrangères), et sur les incidents de son arrivée à Pétersbourg, le 6 décembre, jour anniversaire de l'avènement d'Élisabeth, sa dépêche du 2 avril 1744 (Archives des Affaires étrangères). Voyez aussi l'ouvrage de M. Pékarski

semblables, eut ordre de l'Impératrice de sortir dans vingt-quatre heures de la Ville capitale et, dans huit jours, de l'Empire (1). On saisit ses Papiers, dans lesquels on publia qu'on avoit trouvé les projets d'une révolution prochaine. Il y eut cependant cette différence entre ce Ministre et celui de Hongrie, qu'Élizabeth ne demanda pas au Roy de satisfaction de la conduite de M. de La Chétardie; différence qui donna lieu de douter de la réalité de l'accusation et de soupçonner plutôt ce Seigneur de procédés plus injurieux à l'Impératrice qu'à sa Couronne, et d'autant plus offensans qu'elle l'avoit comblé de bienfaits et qu'elle l'avoit traité avec une distinction singulière. Peut-être aussi quelques jaloux, auxquels il ne donnoit que trop de prises par son extrême penchant pour les Femmes et son peu de circonspection dans ses avantures galantes, parvinrent-ils à le noircir dans l'esprit de cette Princesse. Quoi qu'il en soit, son crime dut être très-grand, puisqu'il fut forcé de rendre tout ce qu'il tenoit de la libéralité de l'Impératrice, jusqu'aux marques d'honneur dont elle

sur le marquis de La Chétardie, publié à Pétersbourg (en russe), cité, comme les pièces précédentes, par Vandal, *Louis XV et Élisabeth*, p. 186-188, et p. 193, note 1.)

(1) Voyez p. 199, note 5.

Voici le texte de la déclaration qui lui fut adressée par le chancelier Bestouchef, son plus grand ennemi, le 12 juin 1744, au nom et sur l'ordre de la tsarine :

« Sa Majesté voit avec déplaisir qu'au lieu de reconnaître ses bontés, vous vous êtes oublié, certainement sans les ordres du Roi, non seulement jusqu'à tâcher de corrompre la fidélité de plusieurs personnes, même du clergé, de vous faire un parti dans la cour et de bouleverser son ministère, mais aussi jusqu'à dépeindre et calomnier avec autant d'audace que de témérité, sa personne sacrée dans vos dépêches, tellement que cela ne se souffre et ne sera jamais souffert d'aucun souverain, témoin ce qui a été fait en France en pareil cas avec le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne. Malgré les justes droits que vous donnez sur votre personne, Sa Majesté Impériale, ne consultant en cette occasion que le souci avec lequel elle a toujours cultivé et veut sincèrement entretenir une bonne intelligence avec S. M. le Roi, votre maître, oublie généreusement son ressentiment et que vous n'êtes qu'un simple particulier, qui, quand même il le voudrait, ne peut plus se prévaloir d'aucun caractère, vous ordonnant de partir dans les 24 heures, sans voir personne, de cette capitale, et de sortir au plus tôt de son Empire. » (Vandal, *Louis XV et Élisabeth*, p. 194). — On voit que La Chétardie avait tardé avec intention à présenter ses lettres de créance comme ambassadeur.

l'avoit décoré lors de sa première ambassade. Il fut remplacé par un homme qui avoit fait un long séjour en Russie, dont il possédoit la langue, mais qui manquoit, disoit-on, des parties nécessaires à un Ministre du premier ordre (1).

M. de Chavigny (2), qui avoit été pendant quelques années Ambassadeur de France auprès du Roy de Portugal, en étoit depuis peu de retour. Le Roy jeta les yeux sur lui pour l'envoyer exécuter auprès de l'Empereur Charles VII une commission importante, qui servit de prétexte à des négociations secrètes avec quelques Princes d'Allemagne et à des insinuations qu'il étoit chargé de leur faire relativement aux conjonctures présentes (3). C'étoit un grand politique, et peut-être le plus habile négociateur qu'il y eût en Europe. Il jouissoit, même chez l'Étranger, d'une grande réputation, justement méritée. Il étoit d'un commerce aisé, bon ami, prudent, d'une pénétration rare, exempt d'ambition et de cet air suffisant qui ne siéroit bien qu'au vrai mérite, mais qu'il n'a jamais. Il avoit la phisionomie revenante, l'air gracieux et doux, l'abord froid, la taille haute et les épaules un peu rondes. Ce ne fut pas le

(1) Il s'agit de M. d'Usson d'Alcon, neveu de Jean-Louis d'Usson, marquis de Bonnac, qui fut, de 1713 à 1725, ambassadeur du Roi à Constantinople. Lors de la première mission du marquis de La Chétardie en Russie, il avait été son secrétaire et l'avait ensuite remplacé en qualité de ministre plénipotentiaire. Voy. *Recueil des instructions aux ambassadeurs*, t. VIII, *Russie* (Paris, 1890), p. 384 et 457.

(2) Théodore Chavignard de Chavigny était fils d'un simple particulier de la ville de Beaune, où il était né. Il s'était autrefois présenté à la cour de Louis XIV comme fils du marquis de Chavigny, lieutenant-général, de bonne maison, et qu'on avait perdu de vue. Il avait même présenté au roi des lettres de son prétendu père ; mais sa supercherie ayant été découverte, il fut chassé de la cour, ainsi que son frère, qui était président à mortier au Parlement de Bourgogne. Le duc d'Orléans l'employa plus tard dans des négociations délicates, il fut ensuite nommé ambassadeur en Portugal, toujours sous le nom de marquis de Chavigny qui ne lui appartenait pas. (Barbier, *Journal*, t. II, p. 248.)

(3) Il s'agissait d'une entente entre Charles VII, le roi de Prusse, la Maison Palatine, celle de Hesse et quelques autres princes de l'Empire, ayant pour objet de demander à Marie-Thérèse la restitution de la Bavière occupée par ses troupes et la délivrance des Archives de l'Empire, en lui proposant un armistice et en lui laissant entrevoir un arrangement amiable au sujet de la succession d'Autriche. (*Das Tagebuch Kaiser Karl's VII*, p. 114.)

seul voyage qu'il fit à la Cour de Francfort. Comme il étoit en quelque sorte l'unique ressource de la France, il y fut encore envoyé l'année suivante.

Le Duc de Chartres, à son retour de l'armée du Rhin à Paris, épousa la sœur du Prince de Conty, princesse d'environ dix-huit ans, belle, bien faite, d'un caractère charmant, et d'un esprit fin et délicat (1). Le prince son époux, à peu près du même âge, étoit assez beau, mais prodigieusement gros, d'une humeur quelquefois peu commode, et d'un génie dont on ne vouloit rien dire. Au reste, il étoit bon et humain, quoiqu'au fond trop peu généreux. Son enfance avoit donné les plus grandes espérances, et il étoit à présumer qu'elles auroient été remplies, si celui qui présida en second à l'éducation de ce Prince eût suivi les traces du premier (M. Bombelle) (2), qui en avoit été chargé. Tant il est rare, en matière d'éducation, que le changement ne tombe pas en pure perte pour le sujet qu'on élève!

La France fit, pendant l'hiver, de très-grands préparatifs par terre et par mer pour la campagne prochaine, qu'elle ouvrit de très bonne heure, du moins sur mer. Dès le deuxième mois de l'année, elle fit sortir ses vaisseaux de guerre d'un de ses Ports (3), dans lequel s'étoient réfugiés l'année précédente quelques vaisseaux Espagnols, qu'une flotte Angloise avoit tenus pour ainsi dire bloqués depuis ce tems-là. Les Espagnols, bien résolus à combattre les Anglois, quoique de beaucoup supérieurs, s'ils se présentoient, mirent à la

(1) Louise-Henriette de Bourbon, née le 20 juin 1726, fille de Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, né le 10 novembre 1695, mort le 4 mai 1727, et de Louise-Élisabeth de Bourbon. Son mariage avec le duc de Chartres fut célébré le 17 décembre 1743, dans la chapelle du château de Versailles, par le cardinal de Rohan, grand-aumônier. (Moréri, *Dict. histor.*, t. II, p. 148, col. 2.)

(2) Ce nom n'est donné que par le manuscrit. — On ne connaît pas exactement les causes du remplacement de M. de Bombelles, qui était un brave officier très aimé de M. de Ségur et passait pour un esprit supérieur. Le public en fut surpris. Il fut remplacé par M. de Balleroy, officier des gardes du corps, parent de M. d'Argenson, ce qui ne l'empêcha pas d'être exilé plus tard. (Barbier, *Journal*, t. II, p. 102, 103 et 414.)

(3) En marge de l'édition de 1763 : « *Toulon.* »

voile en compagnie des François (1). L'Amiral Anglois (2) parut en effet sur le midi en ordre de bataille, et attaqua les Espagnols, qui avoient l'avant-garde de l'Armée combinée. Les Espagnols se battirent avec toute la bravoure imaginable et souffrirent beaucoup, ayant essuyé seuls pendant trois heures le feu des Anglois. Leur Amiral surtout s'y signala (3), son vaisseau fut extrêmement maltraité; mais il eut la gloire de démâter et de désagréer l'Amiral Anglois, qui ne put s'emparer que d'un seul vaisseau, qui fut même repris dans la suite de l'action. Le combat dura cinq heures, avec un acharnement inexprimable de la part des Anglois, qui avoient l'avantage du vent (4). L'Amiral François ne donna que vers la fin (5), manœuvre singulière et d'autant plus blâmable que

(1) Les deux flottes sortirent le 19 février 1744; celle de M. Court, qui commandait la flotte française de Toulon, se dirigeant vers le sud, et celle de l'amiral anglais Matthews venant des îles d'Hyères. La flotte anglaise cherchait à empêcher le ravitaillement des deux armées du prince de Conti et de don Carlos en Italie, que la neutralité de Gênes rendait très difficile. La flotte espagnole, avec douze vaisseaux, était à l'arrière-garde commandée par l'amiral don José Navarro, ancien officier milanais peu exercé à la mer. (Voir la *Relation du combat naval qui s'est donné sur les côtes de Provence le 22 février 1744*, par M. Court. — Bibl. nat., Lb[38] 450.)

(2) En marge de l'édition de 1763 : « *Matthews.* »

(3) Tel n'a pas été l'avis de tous ceux qui ont étudié la bataille de Toulon. On lit en effet dans l'*Histoire maritime de France au dix-huitième siècle*, par Henri Rivière (t. II, p. 79), ce qui suit : « L'amiral don Navarro reçut deux contusions, l'une au pied, l'autre à la tête. C'était un homme sans énergie et sans courage. Il remit le commandement à M. de Lage de Cueilli, et descendit à la cale. Quelques-uns de ses officiers gravement blessés le conjurèrent de remonter; le sergent de garde lui-même hésita à le laisser entrer : « Général, lui dit-il, vous n'êtes pas blessé. » Don Navarro supporta cette humiliation; il alla tranquillement s'asseoir sur un câble, et y resta la tête plongée dans ses mains, conservant ainsi jusqu'au bout le singulier courage et l'étrange impassibilité de sa démoralisation. »

(4) Il existe un grand nombre de relations de cette bataille, qui eut lieu le 22 février 1744, et non le 11, comme l'indique la Biographie nationale anglaise. Voir notamment celle de M. de Lage (Affaires Étrangères, Espagne, t. 480, p. 115), la relation espagnole citée par Danvila y Collado, *Reinado de Carlos III*, t. I, p. 236, et la relation de M. Court cité plus haut, page 198, note 2. — Baudrillart, *Philippe V et la cour de France*, Paris, in-8°, t. V, p. 186, note 1.

(5) La Bruyère de Court, lieutenant général des armées navales, fut nommé en mai 1739 commandeur de l'ordre de Saint-Louis. (Bibl. nat., *Dossiers bleus*, vol. 216, dossier Court, n° 5563, fol. 2.) A l'âge de quatre-

s'il eût soutenu d'abord les Espagnols, il est à présumer que l'Amiral Anglois auroit été défait (1), son Contre-Amiral (2), avec qui il étoit en mésintelligence, étant fort éloigné avec sa division, qui faisoit au moins un tiers de la Flotte, et hors de portée de le secourir. Les Anglois, quoiqu'ils eussent plusieurs vaisseaux fort endommagés, et surtout leur Amiral, demeurèrent maîtres du champ de bataille, les Flottes combinées s'étant retirées dans les Ports d'Espagne. Le Général François fit tous ses efforts pour se justifier; mais on n'y eut nul égard, et il fut disgracié, châtiment trop doux au jugement du Public.

Le Cardinal de Tencin (3), que nous avons dit que le Cardinal de Fleury, avant de mourir, avoit desservi auprès du Roy, étoit enfin parvenu à avoir entrée dans les Conseils.

vingts ans, il quitta sa retraite de Gournay pour prendre le commandement de la flotte à Toulon; mais à la suite de la bataille du 22 février, il y rentra disgracié, alors que les officiers espagnols étaient récompensés et que don Navarro, qui s'était assez mal conduit pendant l'action, recevait le grade de lieutenant général et le titre de duc de la Victoire. (Henri Rivière, ouvr. cité, t. II, p. 173 et suiv. — Barbier, *Journal*, t. II, p. 392 et 398.)

(1) M. de Court avait reçu l'ordre formel de soutenir la flotte espagnole et d'attaquer les Anglais à quelque prix que ce fût. (Affaires étrangères, Espagne, t. 480, fol. 7.)

On a cherché plus tard à expliquer sa conduite par ce fait que les bois des vaisseaux de la flotte étaient de si mauvaise qualité qu'ils risquaient d'éclater et de se fendre, si on tirait des bordées de canon. (Barbier, *Journal*, t. II, p. 398.)

Dans sa relation déjà citée du combat, l'amiral Court explique que pendant que l'amiral anglais attaquait les Espagnols, il était lui-même aux prises avec M. « Rouler », qu'il avait pendant l'action fait signal à son avant-garde de revirer pour aller au secours des Espagnols, mais que la fumée avait empêché de voir les signaux.

(2) Note de l'édition de 1763 : « Mr. Rowley était Contre-Amiral et fit son devoir, mais l'Amiral Mathews, Chef de la flotte, accusa son Vice-Amiral, Mr. de Lestock, de n'avoir pas fait le sien. » — Sir William Rowley était né en 1690; il mourut en 1768. — Thomas Mathews, né en 1676, mort en 1751, avait remplacé l'amiral Haddock à la tête de la flotte anglaise. — Le contre-amiral Richard Lestock (1679-1746) l'avait commandée par intérim jusqu'à son arrivée, et comme il espérait en avoir le commandement définitif, on peut expliquer sa conduite à la bataille de Toulon, où il resta sous lui sans combattre.

(3) Pierre Guérin de Tencin naquit à Grenoble le 22 août 1680; il fut nommé cardinal le 23 février 1739, et mourut à Lyon le 2 mars 1758. Son véritable nom était Guérin; Tencin était celui d'une petite terre de amille. (*Mémoires de Saint-Simon*, édit. Chéruel, t. XVI, p. 350.)

C'est un homme de beaucoup d'esprit, aussi souple que le feu Cardinal, mais plus délié, plus entreprenant, plus actif, en un mot plus capable (1). Il avoit au moins soixante ans. Il est maigre, d'une taille ordinaire; son œil est vif, son air fin, son langage séduisant, et il possède le talent de persuader tout ce qu'il veut. Sa vie a été remplie de beaucoup d'intrigues, dont quelques-unes ont donné de mauvaises impressions qui ne sont pas encore effacées dans l'esprit d'un certain Public. Aussi n'est-il pas sans ennemis au-dedans et même au dehors. Les Anglois surtout le redoutoient. Au reste, il est ami essentiel, et gagne à être connu. Il n'est pas exempt d'ambition, et il auroit désiré de se voir à la tête des affaires, dont, à bien des égards, et singulièrement pour ce qui concernoit la Politique, il se seroit bien tiré, quoi qu'en disent ses ennemis et ses envieux. Il avoit à cœur la gloire de l'État; mais il s'abandonnoit peut-être trop à ses projets.

Entre autres sœurs (2), il en avoit une très aimable, qui fait beaucoup de bruit à Paris (3). Son esprit est supérieur; elle possède parfaitement tout ce qu'on appelle à la Cour intrigue, politique et manége. Sa maison est le rendez-vous de quantité de gens distingués par leur naissance, par leurs emplois ou par leur mérite. Elle les charme par son caractère d'esprit,

(1) Le Président Hénault l'a jugé plus sévèrement : « C'était, dit-il, un ignorant fieffé qui n'avait ni goût ni esprit; on disait de lui qu'il était *sublime* dans une intrigue de femme de chambre. Il était doux, insinuant, faux comme un jeton, ignorant comme un prédicateur, ne sachant pas un mot de notre histoire; en géographie, plaçant le Paraguay sur la côte du Coromandel. » Voy. *Mémoires du Président Hénault* (Paris, 1855, in-8°), p. 395.

(2) Ce portrait de Madame de Tencin ne se trouve que dans l'édition de 1746 et dans le manuscrit.

(3) Le cardinal de Tencin avait trois sœurs et un frère président à mortier au Parlement de Grenoble. La plus célèbre de ses sœurs était Claudine-Alexandrine Guérin, marquise de Tencin, née à Grenoble en 1681 et morte à Paris le 4 décembre 1749. Ce fut elle qui donna naissance à d'Alembert et dont le salon, qu'elle appelait « sa ménagerie », était si fréquenté. Les deux autres étaient Marie-Angélique, femme du comte de Ferriol, receveur des finances du Dauphiné, mère de Pont de Veyle et de d'Argental, l'ami de Voltaire, et enfin la comtesse de Groslay, que d'Argenson appelle « une bête bavarde ». (Notice mise en tête des *Mémoires de Comminges*, par Madame DE TENCIN, Paris, 1815. — D'ARGENSON, *Mémoires*, t. VI, p. 142.)

non moins profond dans les matières sérieuses et qui demandent de l'application, qu'enjoué et délicat dans les conversations badines et de pur amusement. Comme elle a de grandes liaisons, son amitié est autant à désirer que sa haine est à craindre. Elle a renoncé au mariage dès ses jeunes années. Maîtresse d'elle-même, elle vit heureuse et ne doit compte de sa conduite qu'au Public, dont on a prétendu qu'elle a quelquefois trop peu respecté l'approbation. Son frère la voit tous les jours quand il est à Paris. Soit prévention, soit qu'ils apportent trop peu de circonspection dans leurs tête-à-tête, la chronique scandaleuse, sans nul respect pour le caractère du Cardinal et pour la réputation de sa sœur, ose donner à ces assiduités des motifs infâmes. Mais n'est-ce point plutôt l'effet de l'inquiétude et de la jalousie que causent les démarches des personnes qui ont beaucoup d'esprit et dont on croit devoir craindre les talents? On cherche à les pénétrer. N'en peut-on venir à bout? On les noircit. La malignité supplée au manque de pénétration; elle commence où celle-ci finit.

On attribua au Cardinal de Tencin un projet que la France fit éclore dans le même tems du combat naval dont nous venons de parler. Ce projet, qu'il étoit bien capable d'avoir imaginé, consistoit à faire une descente en Angleterre, et à y causer une révolution en faveur d'un jeune Prince (le Prétendant) (1) dont l'ayeul avoit autrefois été assis sur le trône de ce Royaume, que des mécontens le forcèrent d'abandonner (2).

On n'avoit rien négligé pour assurer le succès d'une si

(1) Note de l'édition de 1763 : « C'est le fils du Prétendant Charles-Édouard, qu'on fit venir de Rome. Il fut embarqué à Brest, et, malgré la vigilance des Anglois, débarqué sur la côte occidentale de l'Écosse. Son trajet de la mer Méditerranée, son incognito à Paris et l'entrevue avec le Roi de France, son péril éminent qu'il courut d'être pris sur mer, en allant à l'Ecosse, sont des événemens qui méritent l'attention du Curieux. »

Charles-Edouard était né à Rome le 31 décembre 1720; il avait été nommé prince de Galles à sa naissance.

(2) Jacques III, fils de Jacques II et de Marie d'Este-Modène, né le 21 juin 1688, mort à Rome, le 1er janvier 1766, avait épousé en 1719 Marie-Clémentine Sobieski, petite-fille du roi de Pologne. (*Art. de vérifier les dates*, t. I, p. 835 et 841.)

grande entreprise. On avoit fait sortir les vaisseaux Espagnols et François dont nous venons de faire mention, présumant bien que l'Amiral Anglois (1) profiteroit de l'occasion pour engager le combat. C'étoit tout ce qu'on demandoit, parce que ce combat donneroit le tems d'exécuter la descente en Angleterre, et que, quand même les Anglois remporteroient la victoire, ils ne se trouveroient pas en état de voler au secours de leur Patrie, étant moralement impossible qu'ils ne souffrissent pas beaucoup dans une action qui devoit être fort chaude, ou qu'au pis aller ils y arriveroient trop tard. Ces raisonnemens étoient justes et fondés sur l'expérience journalière des combats sur mer. On avoit armé dans d'autres Ports plusieurs vaisseaux qu'on disoit destinés pour une toute autre expédition que celle de l'Angleterre. On y avoit embarqué quantité d'armes et d'équipages de guerre. Ces vaisseaux avoient ordre de relâcher à une Ville maritime et d'y prendre différens corps de troupes qu'on y avoit rassemblés pour faire la descente. Le secret, qui est l'âme des grandes affaires, avoit été si bien gardé, que les commandans même ignoroient leur destination jusqu'au moment du départ. Avec la même précaution on s'étoit fait un parti considérable en Angleterre. On avoit fait venir de Rome le jeune Prince Édouard qui devoit jouer le principal rôle, et on avoit eu l'adresse de le faire passer au milieu de ses plus redoutables ennemis sous un nom supposé et sous la foi respectable du droit des gens, accompagné d'un frère du Cardinal de Tencin : circonstance qui ne contribuera pas peu à faire croire ce Prélat l'auteur du projet. La nuit d'une réjouissance publique, qu'on avoit à dessein fait courir le bruit que le Roy honoreroit de sa présence et à laquelle bien des gens furent persuadés qu'il assista, ce Monarque eut une conférence avec le jeune Prince, qui partit ensuite incognito pour le lieu de l'embarquement. Tout répondit aux désirs du Roy. Le combat s'étoit donné. La Flotte Angloise y avoit été maltraitée assez pour n'avoir pu regagner les Ports d'Angleterre. La deuxième escadre Fran-

(1) L'amiral Bing croisait avec une flotte au sud et à l'est de l'Écosse, pour intercepter les secours qui viendraient de France ou d'Espagne.

çoise étoit à la rade de la Ville maritime d'où se devoit faire le transport des troupes. Le jeune Prince y étant arrivé sans accident, on s'embarque, on met à la voile, on part avec les plus flatteuses espérances; mais une tempête s'élève, dissipe en peu d'heures tout ce grand appareil, et fait échouer le projet. Ces sortes d'entreprises demandent toujours beaucoup de célérité, et surtout en hiver, où l'inconstance de la mer rend les momens précieux. On ne fit pas une assez grande diligence en France, ou, pour mieux dire, on ne put pas en faire davantage; car, malgré la précision des ordres qu'on avoit donnés, malgré la justesse des mesures qu'on avoit prises, quelques bâtimens de transport n'ayant pu se trouver au rendez-vous à point nommé, on ne put mettre à profit plusieurs jours d'un tems favorable. Ce retardement fit non seulement manquer un coup essentiel, mais même perdre beaucoup d'hommes et quelques vaisseaux. La fortune servit bien les Anglois en cette occasion. Ils étoient si peu sur leurs gardes, qu'ils n'avoient chez eux presque point de vaisseaux, et encore moins de troupes à opposer à l'ennemi. La Flotte Françoise rentra dans ses Ports pour se remettre du dommage qu'elle avoit souffert, et le jeune Prince revint à Paris attendre de la générosité du Roy de nouveaux moyens pour faire une seconde tentative (1).

Peu après cet événement, M. Amelot fut remercié. Cet ex-ministre fut peu regretté. Quoique le Roy, pour ôter à ce déplacement l'air d'une disgrâce, le récompensa magnifiquement (2), on n'en pensa pas moins qu'il y avoit quelque mécontentement secret. Le Roy fut quelque tems sans lui

(1) Charles-Édouard avait été définitivement vaincu à Culloden, le 27 avril 1746, par le duc de Cumberland. (H. Rivière, *Hist. marit. de France au dix-huitième siècle*, t. II, p. 196.)

(2) Amelot se retira le 27 mai 1744 avec une pension de 24,000 livres. On a prétendu que son départ aurait eu pour cause le mécontentement du roi auquel il aurait, sur l'ordre du cardinal, caché plusieurs lettres que le roi de Prusse lui aurait adressées, avant de se séparer de la France, pendant la campagne de Bohême. (Barbier, *Journal*, t. II, p. 391 et 397.)

Frédéric a dit de lui « qu'il était de ces esprits rétrécis qui, comme les yeux myopes, distinguent à peine les objets de près ». (*Hist. de mon temps*, t. III, p. 4.)

donner de successeur. Le Maréchal de Noailles fut enfin chargé de ce détail. On mit sous lui M. de Chavigny (1), dont nous venons de parler, et qui, par sa capacité et l'honneur qu'il s'étoit acquis dans plusieurs grandes négociations, étoit autant digne que qui ce fût de cette place. On lui joignit M. du Theil (2), connu par sa longue expérience, par quelques commissions importantes dont il avoit été chargé et par le traité de Vienne. Cet arrangement fut de peu de durée, soit que le Roy crût le Maréchal de Noailles plus utile à la tête de ses Armées, soit par d'autres raisons, au nombre desquelles le Public mettoit le peu de confiance qu'en général on avoit depuis longtemps en lui. M. de Villeneuve (3), créature du feu Cardinal de Fleury, et qui avoit été quelques années ambassadeur à la Cour Ottomane, fut choisi. Comme il étoit déjà sur le retour, et que depuis son ambassade il s'étoit confiné dans ses terres, il préféra sa retraite au brillant éclat d'une place qu'il connoissoit délicate, surtout dans les circonstances où l'on étoit. A son refus, M. d'Argenson, frère aîné du Ministre de la guerre, fut nommé (4). Il avoit un esprit solide et profond et étoit très capable de remplir avec distinction toutes sortes de postes; mais on le trouvoit moins liant que son frère, plus froid et plus sec. Le Roy combla cette

(1) Voy. p. 232, note 2.

(2) La Porte du Theil, premier commis aux Affaires étrangères, représenta la France au Congrès d'Aix-la-Chapelle, et fut un des négociateurs du traité qui donna la Lorraine à la France. Il eut pour fils Francois-Jean-Gabriel La Porte du Theil, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et mourut au mois d'août 1755.

D'Argenson dit qu'il était lourd et emphatique et qu'il jouissait d'une réputation imméritée. (Barbier, *Journal*, t. II, p. 138, et d'Argenson, *Mémoires*, t. IX, p. 69.)

(3) Louis-Sauveur-Renaud, marquis de Villeneuve, avait été lieutenant général de la maréchaussée de Marseille en 1708; il devint ambassadeur à Constantinople en 1728 et conseiller d'État le 29 mai 1740; il avait épousé Anne de Bausset, fille de Pierre de Bausset, lieutenant général civil et criminel de Marseille, et de Théodore d'Audiffret. Son père, François de Villeneuve, avait été conseiller au Parlement de Provence et avait épousé Madeleine de Fourbin de Sainte-Croix, alliée aux Vintimille. (Bibl. nat., *Dossiers bleus*, vol. 672, dossier Villeneuve, n° 17880, fol. 10 r° et 34 v°.)

(4) René-Louis, marquis d'Argenson, fils aîné de Marc-René d'Argenson, garde des sceaux, né en 1696, mort à Paris en 1757.

famille d'honneurs et de dignités (1), un des enfans ayant eu dans le même tems la place de Lieutenant de Police, qu'on ôta à M. Herault (2), que ses plaisirs occupoient plus que les fonctions de son poste. Cette place étoit, en quelque sorte, dûe aux descendans de M. d'Argenson, ayeul du nouveau Lieutenant de Police, qui y avoit acquis beaucoup de réputation et avoit su, d'un emploi borné et assez peu honorable, en faire un distingué et d'une très-grande importance.

Le Roy, déterminé à agir vigoureusement cette campagne, déclara enfin la guerre à la Reine de Hongrie, au Roy d'Angleterre et au Roy de Sardaigne (3). 120,000 hommes marchèrent en Flandres, sous les ordres du Maréchal de Noailles et du Comte de Saxe. M. de Coigny, à la tête de 50,000 François, se porta sur les bords du Rhin, et couvrit les provinces situées en deça de ce fleuve. Le Maréchal de Belle-Isle, qui avoit repris faveur, étoit avec un corps considérable sur la Moselle, d'où il protégeoit la Lorraine et les pays voisins. Le Duc d'Harcourt (4), à la tête de 40,000 hommes, se tenoit à portée d'agir suivant les circonstances et le besoin. Indépendamment de ces différens corps, le Roy avoit fourni à l'Empereur Charles VII près de 20,000 hommes de vieilles troupes, et envoyé á Dom Philippe un renfort de 22,000 hommes sous le Prince de Conty, ainsi que nous l'avons dit en parlant de la guerre de Savoye.

Le Roy fit sa première campagne cette année à la tête de

(1) Ce qui suit manque au manuscrit.

(2) M. Hérault, intendant de Tours, avait succédé comme lieutenant de police à M. d'Ombreval. Il mourut à l'âge de quarante-neuf ans, le 6 août 1740, après avoir été nommé intendant de Paris au mois de décembre 1739. Sa charge de lieutenant de police avait été donnée à son gendre, M. Feydeau de Marville. (Barbier, *Journal*, t. I, p. 227, et t. II, p. 259 et suiv.)

(3) Ce fut le 15 mars 1744 que la guerre fut déclarée à l'Angleterre et, le 26 avril suivant, à la reine de Hongrie.

(4) François, duc d'Harcourt, né le 4 novembre 1690, fut nommé maréchal de France en novembre 1746 et mourut le 10 juillet 1750. Il avait épousé en premières noces, le 14 janvier 1716, Marguerite-Louise-Sophie de Neuville, fille du duc de Villeroy, qui mourut le 4 juin suivant, et en secondes noces, le 31 mai 1717, Marie-Madeleine Le Tellier de Barbezieux, qui mourut le 10 mars 1735. (Moréri, *Dict. histor.*, t. V, p. 523, col. 1.)

son armée de Flandres. Ce fut alors que les Hollandois éprouvèrent, comme nous l'avons observé ci-devant, qu'en restant unis à la Reine de Hongrie, ils s'exposoient à voir emporter par les armes de la France les Villes qui leur avoient été engagées par la Maison d'Autriche. En effet, malgré la bonne intelligence qui régnoit entre le Roy et les Hollandois, ce Prince fit le siége de quelques Villes où ceux-ci avoient garnison, et il s'en rendit maître, sans beaucoup de résistance. Les États-Généraux n'étoient pas d'humeur à sacrifier leurs soldats pour une cause dans laquelle la politique et les circonstances les retenoient bien plus que l'inclination, et par cette raison, ils n'avoient eu garde de garnir ces places suffisamment, pour qu'elles fissent une défense convenable. Cependant ils se plaignirent hautement des entreprises du Roy sur ce qu'ils appeloient leurs Villes, et donnèrent à entendre que, s'il continuoit, ils ne pourroient se dispenser de se déclarer ouvertement. Mais le Roy, toujours en traitant les troupes hollandoises avec les égards qu'on n'a pas pour des ennemis, n'en alla pas moins son chemin, et répondit qu'il croyoit avoir autant de droit d'assister l'Électeur de Bavière, que les Hollandois pouvoient en avoir de secourir la Reine de Hongrie, attendu que, de part et d'autre, on prétendoit y être autorisé par des traités. La Reine de Hongrie et ses Alliés étoient si fort inférieurs au Roy, qu'il y avoit toute apparence, malgré leurs propos avantageux, que ce Prince soumettroit dans cette campagne la meilleure partie de ce que la Maison d'Autriche possédoit en Flandres. Le Duc d'Harcourt avoit eu ordre de s'approcher, avec ses 40,000 hommes, d'une des plus fortes villes qu'on ne doutoit pas qu'il n'investît incessamment. On étoit dans la même appréhension, à la Cour de la Reine, pour d'autres places d'une aussi grande importance. La Reine de Hongrie s'efforçoit en vain de piquer les Hollandois d'honneur; ils lui alléguoient qu'ils avoient rempli, et même au-delà, leurs engagemens, qu'il n'étoit ni de la prudence, ni de leur intérêt, qu'ils s'exposassent à attirer la guerre dans leur propre pays, en se sacrifiant pour autrui; qu'ils avoient déjà assez perdu dans cette campagne, pour penser à sauver

le reste par la voie des insinuations amiables et des négociations; et qu'enfin ce qui les engageoit à ne point rompre avec la France étoit le désir de conserver toujours, par leur médiation, une porte ouverte à un accommodement; conduite qui ne pouvoit paroître que louable à leurs Alliés. C'étoit par ces raisons que les Hollandois se défendoient de faire de plus grands efforts ou se déclarer ouvertement (1).

La rapidité des conquêtes de Louis XV en Flandres, auxquelles les Alliés n'étoient nullement en état de s'opposer, fut tout d'un coup arrêtée par la nouvelle que le Prince Charles avoit passé le Rhin, et qu'à la tête de 80.000 hommes, il poussoit vivement M. de Coigny, qui avoit été obligé d'abandonner avec beaucoup de précipitation le pays qu'il occupoit en avant, et de se retirer sur les derrières, afin d'empêcher l'ennemi de pénétrer dans le Royaume de France. Ce passage surprit d'autant plus que, quoique le Maréchal de Coigny fût assez fort pour le faire acheter du moins bien cher, le Prince Charles n'éprouva aucune résistance de la part de ces mêmes François qui, l'année précédente, avoient eu la gloire de faire échouer les tentatives qu'il avoit faites. On soupçonna que le Roy, afin de déterminer le Roy de Sardaigne qu'on sollicitoit fortement de se déclarer contre la Reine de Hongrie, et qui ne demandoit qu'un prétexte pour le faire, donna ordre à M. le Maréchal de Coigny de laisser passer le Rhin aux Hongrois sans opposition (2). Ce passage étoit en effet un pré-

(1) Les États généraux de Hollande résolurent, le 2 février 1743, d'embrasser la cause de l'Autriche. Voy. Rousset, *Recueil d'actes, négociations, mémoires et traités* (La Haye, 1744), t. XVII, p. 316.

(2) Note de l'édition de 1763 : « Le passage du Rhin s'exécuta en divers endroits la nuit du 1er au 2 juin. Les troupes irrégulières le passèrent au-dessus des lignes de Lauterbourg, qui couvroient l'Alsace, et s'en emparèrent d'un bout à l'autre. Lauterbourg et Wissembourg, dont les Commandans avoient perdu la tramontane, s'etoient rendues sans coup férir. Si le Prince Charles ne pouvoit arriver à temps pour les soutenir, la ville de Strasbourg n'étant gardée que de 4,000 Miliciens, étoit en danger, et la Lorraine, fort attachée à ses anciens maîtres, à la veille de se déclarer pour eux. Le maréchal de Coigni, qui observoit le Prince Charles au dessous des lignes, comprit l'importance d'en déloger les troupes irrégulières, avant d'être renforcées. Il fit donc toute la diligence d'y arriver plutôt, et fut assez heureux d'y réussir après une rude attaque et de se rouvrir la communication avec Strasbourg. Vu

texte des plus spécieux pour justifier aux yeux de toute l'Europe la conduite de Frédéric II, Roy de Prusse.

La nécessité où par cet événement Louis XV alloit se voir réduit de cesser d'aider l'Électeur de Bavière pour défendre ses propres États; les suites fâcheuses qui en résulteroient pour l'Empereur, qui alloit se trouver dénué de tout secours; la crainte que la Reine de Hongrie, en se vengeant de ce Prince, ne travaillât à asservir l'Empire; la dignité du corps entier exposée; l'honneur des Électeurs intéressés à soutenir le Prince qu'ils avoient élu, toutes ces raisons pouvoient paraître suffisantes pour engager le Roy de Sardaigne à prendre la défense de l'Électeur de Bavière; et il s'en servit, du moins en partie, pour autoriser le traité qu'il venoit de faire avec cet Empereur, le Roy et quelques autres Princes, et pour motiver ses hostilités contre la Reine de Hongrie.

Louis XV, craignant cependant que les Hongrois ne lui fissent payer cher la complaisance qu'il avoit eue de leur laisser passer le Rhin sans coup férir (1), laissa le Comte de Saxe, qu'il avoit depuis peu décoré du titre de Maréchal de France (2), à la tête de l'armée de Flandres, et avec 35,000 hommes qu'il en détacha, il vola au secours du Maréchal de Coigny. Le Duc d'Harcourt eut ordre d'y conduire aussi l'Armée qu'il commandoit. Ces différens Corps firent des marches forcées, et vinrent à bout de se réunir (3), malgré les précautions que le

ces circonstances, il n'y a pas la moindre apparence de croire que le maréchal de Coigny eût ordre de laisser passer le Rhin aux Autrichiens sans opposition. D'ailleurs il n'est pas sans vraisemblance que l'heureux passage du Rhin ne hâtât l'exécution de l'Union de Francfort et la marche des troupes Prussiennes en Bohême. »

Toute la correspondance de M. de Coigny vient à l'encontre de cette supposition (Voir *Campagne du maréchal de Coigny en Allemagne*, 3e partie, notamment les lettres à M. d'Argenson des 3 et 5 juillet 1744, p. 8 et 18, celle de M. de Gensac et de M. de Vanolles au même et, à la même date du 3 juillet, p. 12 et 13, les réflexions en forme de lettre sur le passage du Rhin par les Autrichiens du 8 juillet 1744, p. 52, et autres.)

(1) Voyez la note précédente, où il est fait justice de la prétendue complaisance de Louis XV.

(2) Le comte Maurice de Saxe avait été nommé maréchal de France le 26 mars 1744. (Pajol, ouvr. cité, t. 7, note 1.)

(3) Les troupes de Flandre avaient reçu l'ordre d'opérer leur jonction

Prince Charles avoit prises pour les en empêcher. De part et d'autre, les forces étoient formidables, l'ardeur égale; dans les Hongrois, une ferme résolution de conserver leurs avantages, même de les pousser; dans les François, un désir vif de faire passer le Rhin à l'ennemi, et de se signaler sous les yeux de leur Roy. Ces dispositions ne laissoient aucun lieu de douter qu'on n'en vînt aux mains, et on s'y attendoit chaque jour, lorsque le Roy tomba dangereusement malade à Metz (1). En peu de tems, il fut à toute extrémité, et même le bruit courut qu'il étoit mort (2). Tout autre intérêt fit place dans le cœur des François à celui qu'ils devoient prendre à une tête si chère. Leur amour pour ce Prince, la juste appréhension de le perdre, surtout dans les conjonctures où l'on étoit, suspendirent toutes les opérations, et les Généraux s'appliquèrent seulement à se mettre en si bonne posture, que l'ennemi ne pût profiter de la consternation des François, ni du malheur qui les menaçoit. Mais dans le tems qu'on n'espéroit plus rien que de la vigueur de l'âge et de la nature, une crise favorable survint, et tira ce Prince des bras de la mort (3). Alors la mesure de la douleur qu'on avoit ressentie, fut celle de l'allégresse publique. Tous les Ordres de l'État firent à l'envi éclater leur joie, et la France ne fut occupée, pendant plus de deux mois, que de réjouissances et de fêtes qui causèrent une dépense prodigieuse, malgré l'attention qu'on eut d'y mettre des bornes, de peur que la fortune des particuliers n'en

avec l'armée de Coigny le 13 septembre au nord de Strasbourg, et elle n'eut lieu que le 17. (Pajol, ouvr. cité, t. II, p. 408, note 1.)

(1) Ces deux derniers mots ne sont que dans le manuscrit.

Voyez sur la maladie du roi le journal contemporain de son séjour à Metz, du 4 août au 29 septembre 1744. (Metz, imprimerie de la veuve de Pierre Collignais, imprimeur de l'hôtel de ville et du collège, place Saint-Jacques, *A la Table d'or*. 1744.)

(2) Note de l'édition de 1763 : « La maladie arrêta Louis XV à Metz. Les intrigues qu'on joua, même après le rétablissement de la santé du Roi, sont connues. Elle fut pourtant un de ces heureux accidens à la guerre, qui facilita la retraite des Autrichiens. » — Ce ne fut pas la maladie du roi qui facilita la retraite des Autrichiens, mais bien l'entrée en campagne des Prussiens qui décida le prince Charles à repasser le Rhin. (Pajol, t. II, p. 403 et suiv.)

(3) Le roi entra en convalescence le 19 septembre 1744.

souffrît. Témoignage de zèle et de tendresse bien honorable pour la Nation, et encore plus glorieux pour son Prince!

Le passage du Rhin par le Prince Charles et son irruption dans les Provinces voisines, n'eurent pas pour l'Europe des suites aussi funestes qu'il y avoit lieu de le craindre (1). La marche du Roy de Prusse, à la tête de 100,000 hommes, vers la ville de Prague obligea le Prince Charles à repasser le fleuve au plus vite, pour aller s'opposer à ce nouvel ennemi (2); mais quelque diligence qu'il fît, il ne put arriver assez tôt pour empêcher la prise de la Capitale (3) et la réduction d'une partie du Royaume. La conduite de Frédéric II, Roy de Prusse, fit beaucoup crier les Alliés de la Reine de Hongrie, et surtout les Hollandois, qui ne le ménageoient nullement dans leurs discours. La haine des Peuples de Hollande pour ce Prince étoit si grande, qu'elle les aveugloit sur leurs propres intérêts, au point qu'ils ne sentoient pas combien il leur étoit avantageux qu'il eût pris parti contre la Reine de Hongrie, dans un tems où des prétentions sur leurs possessions, qu'il paroissoit disposé à faire valoir par la force, ne pouvoient manquer d'occasionner une guerre ouverte entre le Roy de Sardaigne et les Provinces Unies. Ils ne voyoient pas que les engagemens que Frédéric II, Roy de Prusse, venoit de prendre, éloignoient d'eux l'orage, et que la guerre qu'il

(1) C'est de cette campagne de 1744, que date en France l'adoption du fusil à baïonnette, ainsi que l'emploi de la cartouche au lieu de la charge à la main. De plus l'ordre mince sur trois rangs prit la place de l'ancien ordre profond sur six rangs. (Pajol, ouvr. cité, t. II, p. 392, note 1.)

(2) Le 12 juillet 1744, Frédéric écrivait à Louis XV : « J'apprends que le prince Charles a pénétré en Alsace : ceci me suffit pour déterminer mes opérations. Je serai en marche à la tête de mon armée le 13 août (il partit en effet le 15 août de Potsdam) et devant Prague à la fin du même mois. »

L'armée ne comprenait que 70,000 hommes et non 100,000, comme le dit le manuscrit; elle fut partagée en trois colonnes qui pénétrèrent en Bohême, l'une par la Saxe, l'autre par la Lusace et la troisième par la Silésie. (Pajol, ouvr. cité, t. II, p. 400 et 413. — *Hist. de mon temps*, t. III, p. 54, note C.)

(3) La place de Prague capitula avec sa garnison forte de 12,000 hommes, après un siège qui dura seulement quatorze jours. (Pajol, ouvr. cité, t. II, p. 400.)

entreprenoit devenant vraisemblablement onéreuse (1), il ne se trouveroit de longtems en état de les inquiéter.

La diversion du Roy de Sardaigne étoit un coup terrible pour la Reine de Hongrie. Par là, les États de cette Princesse devenoient de nouveau le théâtre de la guerre. Par là, l'Électeur de Bavière et ses nouveaux alliés étoient à portée, non seulement de recouvrer la Bavière, malgré 30,000 hommes que le Prince Charles avoit eu la précaution d'y jeter en marchant au secours de la ville de Prague, mais même de porter leurs armes dans la Principauté d'Autriche. Par là enfin, les François, délivrés du fâcheux voisinage des Hongrois, se voyoient maîtres d'entrer à leur tour dans les Provinces soumises à la Reine de Hongrie, avec l'espérance d'y pousser plus loin leurs conquêtes. Il étoit difficile que la Reine de Hongrie pût faire face partout à la fois. L'Armée confédérée de la Flandre restoit dans une inaction qui démentoit les bruits qu'on avoit fait courir qu'elle attaqueroit incessamment le Comte de Saxe. Il n'y avoit guère d'apparence, en effet, que les Alliés pensâssent à entreprendre quelque chose sur un Général expérimenté, avantageusement posté, et vis-à-vis duquel il étoit dangereux d'oser s'exposer avec une Armée bien peu supérieure. Heureusement pour la Reine de Hongrie, Auguste II, Roy de Pologne et Électeur de Saxe (2), déter-

(1) Éditions : « devant vraisemblablement lui coûter beaucoup d'hommes et d'argent. »

(2) Note de l'édition de 1763 : « Heureusement pour la reine de Hongrie, on ne trouva pas à propos, de la part des François, de harceler son armée dans la retraite. Le mécontentement du Roi de Prusse en fut extrême et public. Le Comte de Schmettau parla fort haut à la Cour de France; mais cela n'eut point d'effet par des raisons très connues, et on ne voulut pas ruiner une armée qui devoit faire tête au Roi de Prusse » (Voy. Les *Lettres et Mémoires* du comte de Schmettau. »

Samuel, comte de Schmettau, né en Prusse le 26 mars 1684, mourut à Berlin le 18 août 1751; il prit successivement du service en Hollande pendant la guerre de la succession d'Espagne, ensuite auprès du roi de Pologne Auguste II, puis en Autriche; il fut rappelé par Frédéric II qui le nomma général feldzeugmeister et grand-maître de l'artillerie, et l'employa surtout à des missions diplomatiques. Il avait été envoyé à Paris au mois de novembre 1744, où il assista à un dîner à l'Hôtel de ville où se trouvait le roi; il fut de nouveau envoyé auprès de lui à Metz pendant sa maladie. (*Allgemeine Deutsche Biographie*, t. XXXI, p. 644-647. — *Mémoires de d'Argenson*, t. IV, p. 114 et 245.)

miné par les sollicitations et encore plus par les subsides du Roy d'Angleterre, se déclara pour elle, et envoya un secours de 22,000 hommes au Prince Charles. Ce renfort le mit en état de reprendre la plupart des places dont le Roy de Prusse s'étoit rendu maître, et de contraindre ce Monarque à se retirer avec d'autant plus de précipitation que, d'un côté, il craignoit d'être forcé d'en venir à une bataille qu'il auroit vraisemblablement perdue, la désertion et les maladies ayant considérablement diminué son Armée; et que, de l'autre, il lui étoit important de couvrir la Silésie, qu'une armée de Hongrois, nouvellement formée, menaçoit d'une invasion. La retraite de Frédéric II, Roy de Prusse, fut si prompte, qu'il n'eut pas le tems de retirer les garnisons qu'il avoit dans la ville de Prague et dans deux ou trois Places (1). La plus grande partie fut faite prisonnière de guerre; plus de 8,000 hommes, qui étoient dans Prague, en sortirent avec un butin immense; mais ils furent si malmenés par l'ennemi, que très peu rejoignirent la grande Armée. Telle fut l'issue de l'entreprise de Frédéric II, Roy de Prusse, que les partisans de la Reine de Hongrie traitoient hautement d'équipée. Elle auroit pu cependant mériter un tout autre nom, si la maladie de Louis XV n'eût pas mis d'obstacles à l'exécution du dessein qu'on avoit formé d'attaquer le Prince Charles, de le forcer à repasser le Rhin, et de le harceler dans sa retraite, au point qu'il se vît hors d'état de faire tête au Roy de Prusse; ou si après le rétablissement de la santé du Roy, il eût été possible de forcer la marche assez pour tomber sur les Hongrois, ou pour les mettre entre le feu des troupes du Roy de Prusse et des François, ou enfin si la saison eût permis de pénétrer dans les États de la Reine de Hongrie assez avant pour obliger le Prince Charles de s'y porter, et pour dégager, par cette diversion, le Roy de Prusse, qui alors se seroit trouvé suffisam-

(1) Note de l'édition de 1763 : « La garnison de Prague se retira en Silésie, quoique extrêmement harcelée dans sa marche; les garnisons des petites villes furent coupées; mais la retraite du Roi de Prusse ne fut pas si précipitée, qu'il lui fût impossible de retirer ses garnisons. Cela se fit par une de ces fautes dont les *Campagnes du Roi* ne parlent pas. »

ment en force pour pouvoir au moins conserver ses conquêtes.

Les succès de la Reine de Hongrie contre Frédéric II, Roy de Prusse, furent balancés par la perte de quelques Places, entr'autres d'une considérable, dont le Roy s'empara après un siège long et meurtrier (1), et par le recouvrement que fit l'Électeur de Bavière d'une partie de la Bavière. Ces différentes expéditions terminèrent la campagne, et chaque partie prit des quartiers d'hiver. La France, dans l'intention de se mettre à portée de commencer de bonne heure les hostilités l'année suivante, se disposa à faire hiverner, de gré ou de force, dans les États des Électeurs de Mayence, de Trèves et de Cologne 40,000 hommes sous les ordres de M. de Maillebois qui étoit rentré en grâce. On publia même que cette armée étoit destinée à attaquer la Principauté de Hanovre, ou à pénétrer jusqu'aux États du Roy de Prusse, pour le forcer à tenir bon, s'il pensoit à abandonner la cause commune, comme on croyoit avoir lieu de le craindre.

Le Roy étoit attendu avec impatience à Paris. Il s'y rendit enfin, et y fut reçu aux acclamations des habitans, aussi touchés du plaisir de recevoir un Prince qu'ils adoroient, qu'ils l'avoient été de la crainte de le perdre. Sa maladie n'avoit été fatale qu'à Madame de Châteauroux et à sa sœur. Elles l'avoient suivi, ainsi que plusieurs Dames de la Cour, dans la Flandre, et de là sur le Rhin. Toutes deux eurent ordre de se retirer incessamment, et on leur ôta des postes qu'elles devoient à la tendresse du Roy; mais le retour de sa santé fut le terme de leur disgrâce. Elles revinrent à la Cour, où leur triomphe fut d'autant plus éclatant, que leurs postes leur furent rendus, et que Louis XV donna à Madame de Châteauroux (2) de nouvelles preuves de son attachement. Cette Favorite, peu après son rappel, fut attaquée d'une maladie qui la mit au tombeau. Les uns soupçonnèrent qu'elle avoit été empoisonnée; d'autres attribuèrent sa mort à un remède

(1) Il s'agit du siège de Fribourg en Brisgau, dont la capitulation eut lieu le 6 novembre 1744.

(2) Voyez plus haut la note 2 de la p. 206. — La duchesse de Châteauroux mourut à l'âge de vingt-sept ans, le 8 décembre 1744.

fait à contretems; quelques-uns enfin s'imaginèrent qu'un excès de joie l'avoit causée. Elle laissa de grandes richesses, dont elle disposa en faveur de ses sœurs. Louis XV fut extrêmement touché de la perte de Madame de Châteauroux; mais des soins importans firent diversion à sa douleur. Le mariage du Dauphin avec une fille du Roy d'Espagne n'étoit pas un des moindres (1). Il venoit d'être arrêté, et il falloit penser à faire faire solennellement la demande de la Princesse par un ambassadeur. Tous les Seigneurs du premier rang ambitionnoient cet honneur. M. de Châtillon, gouverneur du Dauphin, prétendoit qu'en cette qualité il lui appartenoit de droit (2). Son rang, son mérite, indépendamment de l'avantage d'avoir élevé l'héritier présomptif de la Couronne, auroient bien pu faire pencher Louis XV en sa faveur; mais il avoit été exilé peu de jours avant le retour de ce Prince; sa disgrâce avoit été si marquée, qu'on ne lui avoit accordé, et à sa femme, que quelques heures pour se disposer à obéir. C'étoit un homme d'un âge un peu avancé, d'un abord froid, inébranlable dans ses résolutions, peu ambitieux, ne demandant rien, d'un caractère peu indulgent, et qui ne plioit pas; mais d'ailleurs bien digne, par la noblesse de ses sentimens et par sa grande probité, de la préférence que Louis XV lui avoit donnée pour l'éducation de son successeur. Quelques discours tenus mal à propos, et encore plus mal à propos rapportés, causèrent son exil.

Cependant les nouvelles varioient chaque jour sur le choix

(1) Le mariage du dauphin venait d'être déclaré avec Marie-Thérèse-Antoinette-Raphaële, infante d'Espagne, née le 11 juin 1726. (Barbier, *Journal*, t. II, p. 413, note.)

(2) Alexis-Magdeleine-Rosalie, appelé d'abord le comte de Châtillon, fils de Claude-Elzéar, premier gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, et d'Anne Moret, né le 20 septembre 1690, fut nommé gouverneur du Dauphin en 1736 et créé duc de Châtillon la même année. Il avait épousé Anne-Gabrielle Le Veneur de Tillières. Tous deux furent exilés, au mois de novembre 1744, dans leur terre de Poitou; on reprochait au duc de Châtillon d'avoir amené le dauphin à Metz pendant la maladie du roi, contrairement aux représentations du chancelier et du premier président. Le duc de Châtillon mourut le 15 février 1754. (Asse, *Mémoires de la duchesse de Brancas*, p. 58, note 1. — Barbier, *Journal*, t. II, p. 413.)

du sujet pour l'Ambassade d'Espagne; mais enfin le Roy fixa l'incertitude publique en nommant M. de Vauréal (1), évêque de Rennes, qui étoit alors ambassadeur à la Cour d'Espagne. Le goût de Louis XV pour l'économie n'eut peut-être pas moins de part à la nomination de M. de Vauréal, que les vives sollicitations de ses amis, qui n'eurent garde de laisser échapper une si belle occasion de lui faire faire la fortune la plus éclatante.

Dans le même temps d'exil de M. de Châtillon, le gouverneur de M. le Duc de Chartres (M. de Bombel) (2) eut le même sort. On en fut d'autant plus surpris, qu'il étoit proche parent de M. d'Argenson, secrétaire d'État pour les Affaires Étrangères, et de M. d'Argenson, Ministre de la guerre, qui étoient en grande faveur et qui l'avoient produit et soutenu jusqu'alors. Il s'étoit fait si peu aimer, qu'il ne se trouva presque personne qui prît part à son malheur.

Plusieurs Courtisans, parmi lesquels il y en avoit que le Roy avoit traités avec distinction, furent aussi disgraciés, pour avoir pris la liberté d'improuver l'intention où Louis XV étoit de rétablir le Duc de Penthièvre, et conséquemment les deux Princes ses cousins, fils du Duc du Maine, dans tous les honneurs, rangs, droits et prérogatives que Louis XIV avoit solennellement accordés à leurs pères et dont après la mort de ce Monarque ils furent authentiquement privés, du moins quant à leur postérité. On fit cette injustice à ce Prince à la réquisition principalement (3) du Duc de Bourbon, et par les instigations de sa mère, sœur de ces Princes, femme extrême, qui ne sentit pas qu'elle se déshonoroit elle-même, en poursuïvant ainsi son propre sang (4). Ce qu'il y eut de plus odieux dans le procédé de cette Princesse, c'est qu'elle força pour ainsi dire, son fils à porter les premiers coups, dans le tems même qu'il étoit en partie de plaisir au château de M. le Comte de Toulouse.

(1) Voyez plus haut, p. 194, note 3.
(2) Ce nom n'est donné que par le manuscrit. — Voyez plus haut, p. 233, note 2.
(3) Le mot « principalement » manque au manuscrit.
(4) La phrase se comprend assez mal; il s'agit de l'injustice qu'on fit au duc de Penthièvre en ne lui rendant pas ses prérogatives.

Le motif qui engageoit le Roy à faire revivre les décrets de Louis XIV, étoit le mariage du Duc de Penthièvre avec la Princesse de Modène, nièce de M. le Duc d'Orléans, dont on désiroit que la célébration fût précédée par cet acte de l'autorité Royale (1). Il étoit assez naturel que Louis XV donnât des marques éclatantes de son amitié à une Princesse de son sang, et qu'il fît en faveur des enfans qui naîtroient d'elle, tout ce qu'on pouvoit attendre du pouvoir souverain. C'étoit à quoi la plupart des Grands, jaloux de transmettre à leurs descendans leurs droits et leurs rangs, sans aucune altération, prétendoient mettre obstacle. Cette affaire mettoit la Cour dans une agitation extrême. Les plus prudens des Courtisans agissoient sourdement, les moins circonspects éclatèrent, et en furent punis par l'exil. Mais, malgré ces marques de la sévérité du Roy, et quelque favorables que fussent ses dispositions pour le Duc de Penthièvre, son dessein ne pouvoit que rencontrer de grandes difficultés, et sa volonté suprême, empêcher au moins les protestations et autres actes conservatoires (2).

La Princesse de Modène, jeune, belle et issue du sang royal par sa mère, étoit un parti bien capable de flatter le goût et l'ambition du Duc de Penthièvre. Peu s'en étoit fallu qu'elle

(1) Pour le duc de Penthièvre, voyez plus haut la note 3 de la p. 73. Marie-Thérèse-Félicité d'Este, princesse de Modène, née le 6 octobre 1726, morte le 30 mai 1754. (Barbier, *Journal*, t. II, p. 377, note 2. — *Ibid.*, t. IV, p. 19.)

Un édit du 2 juillet 1717 avait enlevé aux princes légitimés le droit de succession à la couronne que leur avait conféré Louis XIV; mais après avoir obtenu d'abord ce qu'on appelait à la cour « les entrées familières », auxquelles était attaché le droit d'aborder partout le roi, excepté à ses heures de travail, ils étaient rentrés dans leurs anciens honneurs par une déclaration royale du 26 avril 1727. Ils avaient ainsi recouvré le titre d'Altesse sérénissime et la préséance sur les ducs et pairs; le président du Parlement était également tenu d'ôter son bonnet lorsqu'il leur demandait leurs suffrages. — (Barbier, t. I, p. 252, Jobez, *La France sous Louis XV*, t. II, p. 332.)

(2) Il ne semble pas que les mémoires ou les historiens du règne de Louis XV aient relevé les intentions de ce Prince en faveur du duc de Penthièvre, à l'occasion de son mariage avec la princesse de Modène. Peut-être ne les ont-ils pas connues, puisque ce ne fut qu'un projet et un bruit de cour qui n'ont pas abouti; peut-être n'ont-ils pas osé en parler; ce qui est certain, c'est que nous n'en avons pas trouvé trace ailleurs que dans notre manuscrit.

n'eût épousé le Duc de Chartres. Sa mère, la Duchesse de Modène, s'étoit conduite si habilement qu'elle étoit venue à bout de l'emporter sur la Princesse de Conty douairière, mère de la Princesse de Conty; et l'on étoit à la veille de prendre les derniers arrangemens, quand celle-ci fit jouer de nouveaux ressorts qui détruisirent les espérances de la Duchesse de Modène. La Cour étoit alors dans une maison de plaisance, à une journée de chemin de Paris. La Duchesse de Modène y jouissoit de toute la satisfaction que peut faire goûter à une mère la certitude d'un grand établissement pour sa fille. Elle ne se méfioit de rien, et ce fut avec la dernière surprise qu'elle apprit un soir qu'il ne falloit plus compter sur le Duc de Chartres. Elle en douta d'abord, mais, voulant s'en assurer, elle partit sur le champ pour Paris, et se rendit au palais du Duc d'Orléans, où cette triste nouvelle lui fut confirmée. Sa douleur fut extrême; mais elle ne lui fit point oublier que la cérémonie n'étant pas encore prête à se faire, rien n'étoit désespéré. Elle donna tous les mouvemens que méritoit une affaire si avantageuse à tous égards. Elle eut le chagrin d'échouer. L'alliance du Duc de Penthièvre la consola, si quelque différence dans le rang et les richesses peuvent consoler un cœur ambitieux (1).

Dans ce même temps (2), M. de Gensac, Officier François, qui avoit été dégradé quelques mois auparavant, avec les flétrissures les plus infamantes, pour avoir fait une capitulation peu honorable dans une forteresse (Lauterbourg) (3) qui lui avoit été confiée, et dans laquelle on avoit jugé qu'il auroit pu se maintenir, se justifia et fut rétabli dans son premier état. Bel exemple de la justice, et encore plus de la bonté et de la modération de Louis XV! Sous un Gouvernement moins indulgent, on auroit agi bien différemment :

(1) Le mariage fut célébré au mois de décembre 1744. (Barbier, *Journal*, t. II, p. 377, note 3.)

(2) Ce passage manque au manuscrit, où l'alinéa suivant commence par les mots : « Dans ce même tems, les préparatifs... »

(3) Voir, sur la reddition de la place de Lauterbourg, la *Campagne du maréchal de Coigny*, 3e partie, p. 24 et suiv.; voir également Jobez, *La France sous Louis XV*, t. III, p. 399.

sur le champ on auroit fait perdre la vie à cet Officier, d'autant plus à plaindre alors dans son malheur, qu'une trop grande précipitation lui auroit ôté les moyens de réparer son honneur et sa réputation.

Les préparatifs pour le mariage du Dauphin n'empêchoient pas que le Roy ne donnât des soins particuliers aux moyens de pousser la guerre avec vigueur. On faisoit de nouvelles levées, on faisoit marcher beaucoup de troupes dans la Flandre, où on publioit que les François ouvriroient de bonne heure la campagne par le siège d'une Place importante. On parloit fortement d'une prochaine et nombreuse promotion d'Officiers Généraux. On se disposoit en un mot à faire une brillante guerre offensive l'année suivante, malgré les projets d'accommodement qui étoient sur le tapis, et la sincère inclination que le Roy déclaroit avoir de contribuer à pacifier l'Europe. La Reine de Hongrie, le Roy d'Angleterre et leurs Alliés ne négligeoient rien de leur côté pour rendre leurs armes victorieuses. Ils comptoient sur des secours considérables de la Russie au printems. Ils se flattoient de parvenir pendant l'hiver à engager encore différens Princes dans leur alliance, et même de vaincre l'éloignement que les Suédois montroient pour entrer dans la guerre, ou pour se déclarer contre l'Électeur de Bavière, avec lequel leur Roy, comme Prince de l'Empire d'Allemagne, s'étoit lié depuis quelques mois par le traité de Francfort, conjointement avec le Roy de Prusse, l'Électeur Palatin et quelques autres Princes (1).

Telle étoit la situation des affaires générales, lorsque l'Archiduchesse Marie-Anne, sœur unique de la Reine de Hongrie et mariée depuis environ un an au Prince Charles, mourut dans la capitale de la partie de Flandre qui appartenoit à la Maison d'Autriche, et dont elle étoit gouvernante (2). Cette Princesse fut extrêmement regrettée. Elle n'avoit que vingt-six ans. Sa

(1) Le traité entre la France, le roi de Prusse, l'Empereur, l'Électeur Palatin et le roi de Suède en sa qualité de landgrave de Hesse-Cassel, fut signé à Francfort le 22 mai 1744. Il commença à recevoir son exécution au mois d'août suivant par le départ de Berlin de Frédéric II, le 15 août, pour assiéger Prague. (Pajol, ouvr. cité, t. II, p. 400.)

(2) Voyez plus haut, p. 105, note 1.

bonté, son humanité, un caractère charmant, sa beauté que bien des gens mettoient au dessus de celle de sa sœur, l'avoient fait adorer des peuples et rendirent sa perte plus sensible. Un accouchement fâcheux, et qui ne produisit qu'un enfant mort, lui causa une maladie de langueur qui dura plus de deux mois, et que tout l'art des plus fameux médecins ne put guérir. Cette mort procura un avantage à la Reine de Hongrie, en rendant nulle la clause de son contrat de mariage avec le Duc de Lorraine, par laquelle il étoit stipulé qu'en cas qu'elle n'eût pas d'enfans mâles et qu'au contraire Marie-Anne en eût, ils auroient seuls droit à la succession des biens héréditaires de la maison d'Autriche à l'exclusion des filles de la Reine de Hongrie. Quoique la Reine de Hongrie eût un Prince et qu'elle pût en espérer d'autres, il y auroit toujours eu lieu de s'inquiéter pour l'avenir, si Marie-Anne (1) eût laissé des Princes, au lieu que sa mort arrivée sans aucune postérité ôtoit tout sujet d'inquiétude, motif assez propre à se consoler de sa perte.

Un événement, qui arriva peu de tems après la mort de Madame l'Archiduchesse, donna une ample matière aux spéculateurs politiques. Après que les troupes Françoises eurent pris leurs quartiers, le Maréchal de Belle-Isle, au lieu de retourner à Paris, partit de l'armée avec son frère et une suite nombreuse. Il se rendit auprès de l'Empereur de Bavière. De là, il prit sa route vers les frontières de Hanovre, pour aller, dit-on, concerter avec le Roy de Prusse les opérations de la campagne prochaine. Peut-être étoit-ce aussi pour rassurer ce Prince, inquiet et mécontent, qui se plaignoit hautement de ce que les François n'avoient pas attaqué les Hongrois, lorsqu'ils avoient repassé le Rhin, ou du moins de ce qu'on ne les avoit pas suivis dans leur marche vers la ville de Prague; double faute, disoit-il, qui avoit extrêmement préjudicié à la cause commune, puisqu'elle l'avoit réduit à abandonner ses conquêtes et à se retirer précipitamment devant un ennemi qu'on auroit pu défaire, si on l'eût combattu, ou

(1) Le ms. porte par erreur : « Madame de Mailly. »

mettre entre deux feux, si on l'eût suivi. La guerre qui se faisoit étant en quelque sorte l'ouvrage de M. le Maréchal de Belle-Isle, c'étoit à lui à travailler à en faire sortir la France avec honneur. Il étoit très-connu et estimé du Roy de Prusse; il étoit donc très apparent que son voyage n'avoit point d'autre but que de conférer avec ce Prince.

Le Maréchal de Belle-Isle, dont on n'ignoroit pas la démarche, arriva sur les frontières de Hanovre, et comme Général François, il fut arrêté avec toute sa suite, faute de passeports, et sous le prétexte de la guerre que Louis XV avoit déclaré à Georges Ier [II], Roy d'Angleterre, Électeur de Hanovre (1). Les uns regardèrent cette affaire comme devant avoir de grandes suites, d'autres comme un coup fait à la main. En effet, il paroissoit contre le bon sens que le Maréchal de Belle-Isle, pour se rendre à Brandebourg, eût choisi la route de Hanovre préférablement au chemin ordinaire, et qu'en ce cas, il eût négligé de se munir de passeports, à moins qu'il n'eût un dessein prémédité de se faire arrêter, afin que par sa détention la France, qui peut-être se méfioit ou se lassoit du Roy de Prusse, eût un prétexte plausible pour rompre avec lui, ou pour se justifier, si les opérations à venir n'alloient pas au gré de ce Prince, supposé qu'il restât constamment dans l'Alliance. Mais le départ précipité de ce Monarque de sa Capitale pour son Armée, qu'il n'avoit quittée que depuis quelques jours, dans le tems précisément que le Maréchal de Belle-Isle étoit en route et qu'on publioit qu'il se

(1) Le maréchal de Belle-Isle fut arrêté avec son frère le 20 décembre 1744, à Elbingerode, conduit à Hanovre, et embarqué ensuite pour l'Angleterre où il fut emprisonné au château de Windsor et gardé par un officier qui ne le quittait ni jour ni nuit.

Une caricature du temps intitulée : « Cortège funèbre de l'Empereur », où tous les souverains de l'Europe sont travestis, représente Belle-Isle monté sur un grand cheval de Hanovre, dont son frère est en train de couper la queue, pendant que de sa bouche sort une banderole qui porte ces mots : *Je saurai bien les entallarder* (allusions aux intrigues de Tallard), et au-dessous : *Belle-Isle est-il un assassin ou un espion? C'est ce qui n'est pas clair, mais ce qui est sûr, c'est que sa présence ne nous apporte rien de bon.* Voir notre introduction, p. CXIX et suiv. — (Duc de Broglie, *Louis XV et Marie-Thérèse*, t. I, p. 135. — Journal de l'arrestation de Belle-Isle. Correspondances diverses au ministère de la guerre.)

rendoit près de lui, donna lieu de penser que Frédéric II, Roy de Prusse, vouloit éviter toute conférence, et par conséquent renoncer au traité de Francfort. Quelques-uns soupçonnèrent que le Maréchal de Belle-Isle n'avoit dirigé sa marche par les frontières de Hanovre, qu'afin d'examiner par lui-même s'il ne seroit pas possible de faire pénétrer dans cette Principauté l'armée françoise qui étoit du côté de Mayence et de Cologne, en la conduisant par des montagnes de difficile accès, à la vérité, mais non pas insurmontables (1). Ce soupçon étoit d'autant moins destitué de fondement, que ces montagnes, que l'on regardoit comme une défense suffisante, n'étoient ni gardées ni fortifiées, et que le Maréchal de Belle-Isle affecta d'y passer avec toute sa suite, parmi laquelle on disoit qu'il y avoit plusieurs Officiers entendus et très-capables de tirer le plan du terrain. On alla plus loin. On s'imagina que l'arrêt du Maréchal de Belle-Isle dans les États de Hanovre n'avoit été fait que pour lui procurer un moyen simple et naturel d'entrer en quelque négociation avec le Roy d'Angleterre, tendante à une paix générale ou à un accommodement particulier; à l'effet de quoi on ne doutoit pas que les ordres de le transférer en Angleterre n'arrivassent incessamment (2).

Dans ce même tems, on fit courir le bruit que Louis XV alloit incessamment accorder aux Réformés le libre et public exercice de leur Religion dans ses États (3). Ce projet, que plusieurs regardèrent comme un grand trait de politique, trouva bien des contradicteurs; quelques-uns le révoquèrent en doute; d'autres en jugèrent l'exécution impraticable, parce

(1) Ces dix derniers mots manquent au manuscrit.

(2) Note de l'édition de 1763 : « Voilà bien des conjectures sur la détention du Maréchal de Bellisle, dont la plus extraordinaire est qu'on dit que le Maréchal, craignant d'échouer dans sa négociation à Berlin, s'est laissé arrêter de dessein prémédité. Elbingerode, où il fut arrêté par le Baillif du lieu, nommé Mayer, est une petite ville de la dépendance de l'Électorat d'Hannovre, mais enclavée dans les États du Roi de Prusse, qui y a un bureau de poste : ce qui fit prendre le change aux François, qui s'y croyoient en toute seureté. Il y en a qui prétendent qu'on avertit le Maréchal, à Cassel, du danger où il s'exposoit en passant par Elbingerode; mais on ne l'a jamais bien prouvé. »

(3) Voyez nôtre introduction, p. CXXII et suiv.

qu'il heurtoit de front les gens de loy (1), toujours prêts à faire parade d'un zèle outré et qui, par la facilité qu'ils ont à tourner à leur gré l'esprit du peuple, toujours superstitieux et conséquemment ignorant, sont capables de bouleverser un État plutôt que de souffrir certaines innovations.

S'il est permis de hasarder son sentiment sur les desseins qu'on prête aux Souverains, ce projet ne devoit paroître ni imaginaire, ni impossible dans l'exécution.

Quelque vaste et peuplée que fût la France, les grandes pertes qu'elle avoit faites en trois années et demie de guerre, lui avoient considérablement enlevé des hommes. Les nouvelles levées n'avoient pu se faire sans de grandes difficultés, puisqu'au défaut de garçons, on avoit été obligé de faire marcher des gens mariés; même depuis quelques années, les hommes que les différentes Provinces avoient fournis, étoient pour la plupart au-dessous de la taille ordinaire, trop jeunes, et si foibles, qu'il en étoit mort beaucoup avant de joindre les Corps et les Garnisons auxquels ils étoient destinés. Les vieux Régimens étoient fondus, il n'en restoit que le nom; à peine y avoit-il dans chacun une centaine d'hommes qui eussent vu la guerre, et qui fussent en état de former les nouveaux venus au maniement des armes, à la discipline et aux travaux militaires, et de leur inspirer ce qu'on appelle l'esprit du corps. Il y avoit toute apparence que la guerre seroit longue et meurtrière. On ne pouvoit compter sur les nouvelles milices qu'après trois ans passés dans des Garnisons. Il falloit cependant compléter les Corps, et remplacer ceux qu'on tiroit chaque année des Garnisons pour le service de campagne. Les paysans, espèce d'hommes qui peuple les Armées, manquoient. L'impossibilité de payer les impôts, et une misère qu'on ne peut bien dépeindre en avoient forcé, depuis plusieurs années, un grand nombre à abandonner leurs villages et la culture des terres, même à fuir leur Patrie, ce qui avoit nécessairement occasionné une diminution des revenus du Roy, partie non moins importante en fait de guerre. Il

(1) L'édition de 1763 porte en marge : « ecclésiastiques ».

étoit essentiel de remédier au plus tôt à tous ces maux, et le moyen de le faire étoit assurément de chercher à se procurer de nouveaux habitans, qui devinssent une ressource pour l'État, soit en hommes, soit en contribution aux charges. Le choix de ce fond d'un Peuple nouveau n'étoit point indifférent. Il étoit naturel de préférer ceux qui par leur naissance, ou par leur origine, tenoient à l'État même, et qui portoient dans le cœur cet amour de la Patrie, qui semble né avec tous les hommes, ou ce penchant secret que les enfans ont ordinairement pour le pays de leurs pères. Les Réformés, en général, avoient toutes ces qualités; de plus, leur séjour dans les pays étrangers les avoient rendus plus industrieux, plus habiles dans le commerce, plus opulens, plus souples même, ou par conséquent très propres à faire fleurir un État. Les motifs respectables de Religion à part, la persécution qu'on avoit exercée contre eux avoit fait un préjudice inexprimable à la France. La population en avoit souffert, les Arts y avoient perdu, les trésors du Prince en avoient été diminués, et l'Étranger en avoit été enrichi. Quels objets! qu'ils sont intéressants pour un Souverain! Qu'ils aient frappé Louis XV et qu'il ait pensé à agir en conséquence, il n'y a rien d'étonnant. Tout Prince sensé, instruit de la vérité, aimant le bien de son État, et habile politique, en usera de même.

D'autres motifs encore auroient pu déterminer le Roy à rendre cet Édit en faveur des Réformés. Il y en avoit une quantité prodigieuse dans différens pays, et surtout dans ceux avec qui il étoit en guerre. La confiance en leur Souverain, l'amour de la Patrie, la température du climat, les moyens plus fréquens de faire fortune, pouvoient en ramener beaucoup en France. Quelles pertes pour les Puissances ennemies, ou qui pouvoient le devenir dans la suite!

On n'avoit pas sans doute entièrement perdu de vue le projet d'une révolution dans l'Angleterre; des conjonctures favorables pouvoient le faire revivre. Il étoit de la saine politique de se concilier les Réformés, qui sont nombreux dans cet Empire, et de les disposer d'avance du moins à ne point traverser l'entreprise.

Il paroissoit plus que vraisemblable que les Hollandois se déclareroient enfin ouvertement pour la Reine de Hongrie. Les Réformés faisoient la plus forte partie de leurs sujets. Le ressentiment des maux qu'ils avoient éprouvés en France leur donnoit pour le Gouvernement François une aversion que n'avoient pas les naturels. Il étoit important de détruire ces fâcheuses impressions, et d'en faire naître de plus favorables, qui pussent, sinon rendre les Réformés à leur patrie, du moins leur faire désirer et peut-être faciliter la conquête des États de Hollande en tout ou en partie, si la guerre venoit une fois à se déclarer entre le Roy et les Hollandois.

La France avoit encore dans son sein nombre de familles Réformées exerçant en secret leur Religion, à qui cette obscurité, cette contrainte tenoient au cœur. Les ennemis de la France ne l'ignoroient pas. Il étoit à craindre qu'ils ne vinssent à bout d'engager ces Réformés, parmi lesquels il y en avoit de puissans, à arborer l'étendart de la révolte, et qu'une guerre intestine, enfantée par celle du dehors, ne mît l'État à deux doigts de sa perte (1). Il étoit de la prudence de prévenir de si grands malheurs, et d'intéresser ces familles à la gloire et au soutien de la Patrie, en les prenant par l'endroit le plus sensible aux hommes, c'est-à-dire leur croyance et la liberté d'en faire profession publique. Cette conduite politique ne pouvoit manquer de réussir, parce que ces Réformés se seroient estimés heureux d'être de niveau avec les autres sujets du Roy, auxquels alors ils n'auroient cédé ni en zèle, ni en fidélité.

Quant à l'opposition des gens de loy, en l'examinant sans prévention, on ne la trouvera peut-être pas insurmontable. Le droit d'interpréter la Loi est dévolu aux Chefs. C'est à eux à fermer la bouche ou à l'ouvrir à ceux qui sont chargés en sous-ordre de l'instruction des peuples. Ils donnent le ton à ceux qui dépendent d'eux. On n'ignore pas que ces Chefs, pour la plupart Évêques, ne sont exempts ni d'ambition ni

(1) Note de l'édition de 1763 : « Les Huguenots ne sont pas assez puissans aujourd'hui pour pouvoir mettre l'État à deux doigts de sa perte, et ils sont trop bons sujets pour le vouloir. »

d'intérêt ni du désir d'être bien en cour, d'y figurer et d'y pouvoir avancer leurs familles. Quelles ressources la politique n'a-t-elle pas dans ces différentes passions pour faire agir et parler ces Chefs à son gré, et conséquemment tout ce qui leur est subordonné!

Il est en France une autre espèce d'hommes plus dangereux, parce qu'ils ne tiennent à rien, et qu'ils n'ont personnellement rien à perdre. Ce sont les Moines (1). Mais une attention tant soit peu réfléchie sur l'utilité dont ils sont dans l'État, sur leur institution et les changemens considérables qu'ils y ont successivement introduits; sur l'intérêt qui les domine, sur leur génie et l'art qu'ils employent pour parvenir à leurs fins; sur la crainte où ils sont d'une recherche exacte de leurs biens primitifs et actuels; sur les avantages qui résulteroient de leur interdire toute communication au dehors, singulièrement avec les femmes et les enfans, de les rendre immédiatement dépendans des Chefs des gens de loy, et de leur faire surtout des défenses expresses et rigoureusement maintenues de recevoir parmi eux des gens d'un certain âge, ne pourroit-elle pas entre autres moyens en fournir de plus propres à leur en imposer et à les empêcher de nuire? Au surplus, que pourroit-on craindre des insinuations, des instigations soit des gens de loy, soit des moines, si on apportoit des soins continuels à faire fleurir les Arts et le Commerce, à animer l'Agriculture par des récompenses, même par des distinctions; à répandre des libéralités sur les familles nombreuses; à rendre la justice sans acception de personnes, et à mettre le Peuple dans un certain bien-être qui détournât le sentiment de sa misère réelle? Les hommes, quelque peu éclairés qu'on les suppose, préféreront toujours en général un état assuré à un avenir incertain, capable de les exposer à perdre un présent qui leur plaît, et dont ils jouissent paisiblement. Les intérêts temporels sont le premier objet qui les touche, ceux de la Religion ne sont que le second; et s'ils ne voyent pas clairement qu'elle puisse affermir ou améliorer

(1) Note de l'édition de 1763 : « Quoique l'auteur parle en général des Moines, il paroît pourtant avoir particulièrement en vue les Jésuites. »

leur fortune, ils ne feront rien pour elle; sentiment qu'on seroit porté à croire que la Providence a voulu mettre dans leurs cœurs pour servir de barrière à la superstition et au faux zèle.

On trouvera, sans doute, ces réflexions trop longues, et même d'autant plus déplacées, qu'elles ne portent que sur un projet qui n'a pu avoir d'autre fondement qu'un bruit populaire. Mais si l'on considère de quelle importance est ce projet en lui-même, on nous saura peut-être quelque gré d'avoir recherché les motifs qui auroient pu en faire naître l'idée à la Cour de France, et d'avoir exposé quelques-uns des moyens qui nous ont paru propres à en rendre l'exécution possible.

Cependant (1) toute la *Perse* [France] n'étoit occupée que des préparatifs pour le mariage du Fils de *Cha-Séphi* [Louis XV] avec la fille aînée de l'Empereur de la *Chine* [Espagne]. La ville d'*Ispahan* [Paris] sur-tout, jalouse de se distinguer par le nombre et la magnificence de ses fêtes, épuisoit tout ce que l'art aidé du génie peut produire de superbe, de galant, de digne en un mot du grand objet qui animoit son zèle. Plusieurs salles, construites en différents quartiers de la ville, étoient destinées à donner des spectacles, des jeux et des festins au Peuple. La nouveauté de l'invention, la variété de l'architecture, l'élégance des décorations, l'entente de l'ordonnance, la beauté des emblêmes et des devises, tout plaisoit, tout enchantoit. Chaque salle en particulier demandoit la préférence; toutes ensemble elle ne laissoient pas la liberté de la donner, et elles mettoient dans une incertitude, qui est la preuve la plus certaine du grand et du vrai beau. D'un autre côté, au milieu d'une place spacieuse s'élevoit un superbe Temple consacré à la Divinité qu'adoroient les anciens *Persans* [François]. C'étoit l'ouvrage des Mages et le chef-d'œuvre de l'imagination. Les faces extérieures étoient ornées d'attributs relatifs au sujet. Dans l'intérieur étoient rangés avec un ordre et une simétrie admirables des espèces de vases de

(1) Toute cette fin ne se trouve que dans l'édition de 1746, p. 252 et suivantes. Bien qu'elle manque au manuscrit, elle est assez dans le goût de Toussaint.

différentes formes et grandeurs, remplis d'un feu d'une composition extraordinaire, symbole de la Divinité du Temple, de ce Feu élémentaire, principe de vie qui éclaire et échauffe toute la Nature. Au moment fixé pour la fête, ces vases devoient s'enflammer d'eux-mêmes, pour ainsi dire, et de la plus belle nuit en faire le plus beau jour.

Les Poëtes, de leur côté, travailloient à célébrer cette fête, et *Coja-Séhid* [Voltaire], l'un d'eux, se promettoit bien d'en faire tous les honneurs. C'étoit un homme d'un peu plus de quarante ans, de moyenne taille, fort maigre, et dont l'extérieur étoit assez peu distingué. Il avoit le front élevé, les yeux noirs, tout de feu et dans une agitation continuelle, la bouche grande et peu gracieuse, le teint brun, la barbe noire et très-épaisse, le visage long et sec, les joues creuses, et que deux gros os en saillie au-dessous des yeux faisoient paroître encore plus creuses. Son esprit étoit vif et ardent. Dominé par une imagination toujours allumée, il étoit incapable de se contenir dans de certaines bornes, et dès-lors très-souvent la dupe de son imagination. Il se croyoit né extraordinairement pour l'ornement de son siècle, pour donner le ton aux Poëtes, aux Historiens, aux Orateurs, aux Géomètres, aux Phisiciens, aux Philosophes, et même aux Théologiens. Aussi étoit-il d'un orgueil insoutenable. Les Grands, les Princes même l'avoient gâté, au point qu'il étoit impertinent avec eux, impudent avec ses égaux, et insolent avec ses inférieurs. Sa vanité lui faisoit trouver grand nombre de ces derniers, quoique dans le fond il ne fût pas d'une famille si fort au-dessus du commun, qu'il ne dût pas craindre de rencontrer au moins beaucoup de ses égaux parmi ceux qu'il regardoit comme ses inférieurs. Il avoit l'âme basse, le cœur mauvais, le caractère fourbe. Il étoit envieux, Critique mordant; mais peu judicieux, Écrivain superficiel, d'un goût médiocre, se faisant valoir par un certain jargon, qu'en dépit des Maîtres de l'Éloquence, et au préjudice du beau Langage, la mode s'efforçoit de mettre en crédit. Il étoit sans amis, et ne méritoit pas d'en avoir. Quoique né avec un bien fort honnête, il avoit un si grand penchant à l'avarice, qu'il sacrifioit tout,

loix, devoirs, honneur, bonne foi, à de légers intérêts. Il s'étoit fait un grand nom par ses Poësies, dont quelques-unes sont en effet d'une grande beauté. On le qualifioit *Prince des Poëtes,* titre ridicule, et qui prouvoit seulement la disette d'hommes excellens. Tandis que *Coja-Séhid* [Voltaire], admiré par quantité de gens, et prôné par des femmes, dont quelques-unes prétendoient au bel-esprit, s'efforçoit en vain (1) de tirer de sa lire indocile des sons dignes de l'auguste mariage qui combloit les vœux du Public, les Personnes de la Cour de l'un et l'autre sexe faisoient des préparatifs, dont le succès étoit moins équivoque. Les Femmes, sur-tout, mettoient en œuvre tout ce que l'art peut ajouter à la magnificence. Leur jalousie les animoit; c'étoit à qui l'emporteroit par le choix, par la richesse et le bon goût des ajustemens. On eût dit que l'*Asie* [l'Europe] avoit ouvert tous ses trésors.

La curiosité avoit attiré à *Ispahan* [Paris] un nombre prodigieux d'Étrangers. Un d'eux, accoutumé à étudier les hommes, et attentif à rechercher le génie et les mœurs des Nations, même dans leurs amusemens, vit la Cour en attendant le mariage du Prince, et il la vit en Philosophe. Voici le portrait qu'il en fit à un de ses amis.

« ... J'ai été à la Cour. Je l'ai examinée avec attention. J'ai vû un Souverain à la fleur de son âge, d'une figure aimable, d'un maintien grave et modeste; adoré de ses Sujets, et qui mérite de l'être par sa bonté et sa clémence; redoutable par le nombre et la valeur de ses soldats, par ses richesses immenses, et par la vaste étendue de ses États; possédant tant d'avantages sans fierté, peut-être même ne les sentant pas assez; embarqué dans une guerre que les maximes de la Politique pouvoient faire juger nécessaire, mais que la considération d'engagemens, quoiqu'inconsidérément pris par un Ministre inhabile, devoit faire éviter; qu'un enchaînement de

(1) Note de l'édition de 1746 : « Il y a dans l'original persan : « L'œil « indigné du saint Prophète voit l'enfant de l'orgueil oser tenter d'imiter « les accens de la divine *Fatmé* sa Fille, la lumière des Femmes, la fleur « du Printemps, dont la voix mélodieuse ravit les esprits célestes, etc. » « On a cru devoir accommoder cette phrase *Orientale* à nos idées et à « nos mœurs. »

circonstances oblige à soutenir, et que certains événemens pourroient rendre longue.

« La Sultane-Reine, déjà dans l'été de ses ans, est sans beauté; mais sa vertu, sa raison et sa bonté la dédommagent des dons extérieurs qui lui manquent.

« J'ai vu l'Héritier du Trône, il ne fait que de sortir de l'enfance. Il est beau, bien fait; il marche noblement; il a des grâces. Mais la fierté qui est répandue dans toute sa personne et sa grande vivacité me font craindre pour la *Perse* [la France] un Maître absolu, et pour les États contigus un Voisin inquiet et ambitieux.

« Je me suis trouvé plusieurs fois parmi les Courtisans. Ils sont en grand nombre, mais il en est peu qui ayant un mérite tout-à-fait à eux, je veux dire qui soit indépendant du rang, des dignitez, et de cet éclat imposant qui éblouït et qui séduit l'imagination. J'ai frémi de me voir au milieu d'eux; plus d'une fois j'ai voulu fuir, mais l'envie de les connoître à fond m'a retenu. J'ai vu de vils adorateurs du Trône sans attachement sincère pour le Prince qui y est assis. Soumis et respectueux par crainte, zélés par grimace, fidèles par nécessité, leurs respects, leurs protestations de zèle et de fidélité sont une monnoie fausse, dont ils payent au Maître une dette que leur cœur désavoue. Ils s'imposent des devoirs et des assujettissemens contre lesquels leur amour propre réclame. La puissance suprême en fait des esclaves, la Fortune et la Faveur des ambitieux, la Lâcheté des flateurs, l'Intérêt des fourbes, la Vertu et le Mérite des envieux, l'Envie des calomniateurs et des médisans, la Concurrence des ennemis. Humiliés en présence du Souverain, rampans devant les Favoris et les Gens en place, ils sont partout ailleurs d'une arrogance brutale. Dans l'intérieur du Palais on en voit sautiller guindés sur la pointe de leur chaussure, et oser à peine toucher du bout du pié la terre, qu'au dehors ils foulent avec un fol orgueil. Leur grandeur n'est que bassesse, leur supériorité que tyrannie, leur pouvoir qu'injustice, leur générosité qu'ostentation. Leurs caresses sont intéressées, leur politesse affectée, leur bienveillance méprisante, leur amitié fausse,

leur familiarité outrageante, leur compassion insultante. Ils établissent leur félicité dans des bagatelles. Leurs fantaisies passent pour raison, leurs tracasseries pour amour du bon ordre, leurs finesses pour prudence, leur indiscrétion pour sincérité, leur inconstance pour discernement, leur ignorance pour titre de noblesse, leurs discours licencieux pour gentillesse d'esprit, leurs mœurs dépravées pour manières d'agir distinguées. Un air suffisant et effronté, un maintien ridicule, des façons et un langage plein de fadeur et d'affetterie accompagnent assez ordinairement une figure que la Nature a manquée. A la variété et à la volubilité des mouvemens de leur tête, de leurs épaules, de leurs hanches, en un mot de tout leur corps, on les prendroit pour des machines à ressorts, et à leurs habillemens pour des Baladins qui répètent des Scènes pour l'amusement du Public.

« Je n'ai point vû les Femmes, mais on m'a assuré qu'elles sont le regard du tableau. Je n'en doute pas. Comment pourroient-elles se préserver de la corruption? tout ce qui les environne, jusqu'à l'air qu'elles respirent, est infecté. On dit qu'il y en a de respectables, mais qu'en général elles sont si entêtées de l'ancien goût *Asiatique,* qu'elles se peignent avec excès les cheveux, les sourcils, le visage et certaines parties du corps. Ce sont d'assez beaux Masques, et de laides Femmes. Elles ne sentent pas que ces secours empruntés gâtent la belle nature, et détruisent leurs grâces. Elles sont bien éloignées de croire qu'elles plaisent d'autant moins, qu'elles employent plus d'artifice pour y parvenir. La coquetterie les a imaginés, ces artifices, la mode les autorise, et les dommages causés par un usage continuel les rendent nécessaires. Quelques-unes ont renoncé à toutes ces vanitez, mais elles ont vécu. A présent une vie retirée, un air mortifié, et des habillemens bizares, qui cachent de tristes restes, prêchent la pénitence. Ce sont des quêtes fréquentes pour les Pauvres, des visites journalières à des Malades, de longues stations dans les Mosquées, une affectation servile à assister aux différentes Prières. Toutes ces pratiques servent à remplir le vuide, que le Monde, qui les a abandonnées, a laissé

dans le cœur, et à détourner de cruels souvenirs. Jalouses cependant de conserver les apparences d'un crédit dont elles ont perdu la réalité avec leur jeunesse, elles s'intriguent, elles tourmentent les Ministres et les Gens en faveur, elles les harcellent continuellement. Elles obtiennent à la fin. C'est qu'on s'en trouve fatigué, et que la réussite est tout auprès de l'importunité. »

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

IN HONOREM DIVI PARIDIS

HYMNUS (1)

Huc frequens plebis veniat caterva,
Et procul victi fugiant profani;
Semper hic fulgent oculis piorum
Acta stupenda.

Invidorum nunc nigra conticescat
Turba; nunc proles tremat impiorum;
Exit e fundo Paridis sepulcri
Ipsa Dei vox.

Iste qui condit lapis ossa sancta,
Fit novatorum scopulus; sed illic
Protinus portum reperit salubrem
Naufraga virtus.

Pulvis hic frigens generat favillam,
Vibrat et flammas quibus atra fraudis
Umbra vanescit, fruiturque puro
Lumine verum.

Purpuræ saccum lacerum, decoris
Ædibus tecti latebras remoti,
Nemini notus Paris o beate
Ante ferebas.

Te cibi viles aluere; tandem
Vita quam durus tibi tunc trahebas,
Mors fuit; sed nunc medio resurgens
Funere vivis.

(1) Bibliothèque nationale. Yc 337 (in-fol., s. l. n. d.).

Te decus nusquam dubium, perennis
Fama, concentus populi colentis
Elevant, ipso gremio fovetque
Conditor orbis.

Ergo circumdent tumulum sacratum
Languidi, certam teneant salutem,
Mortuum sanctum venerentur : illos
Vivus amavit.

Ergo laudetur genitor supremus,
Filius laudem parilem reportet,
Et novo cantu celebretur alte
Spiritus almus.

II

Notice de Charles Palissot sur François-Vincent Toussaint

Toussaint (François-Vincent), né à Paris en 1715, mort à Berlin en 1772. Après avoir commencé sa carrière par des hymnes latines à la louange du bienheureux Pâris, ce qui prouve que sa jeunesse n'avait pas été exempte d'une sorte de fanatisme, un fanatisme d'une autre espèce le jeta dans le parti philosophique (1).

Son livre des *Mœurs* étonna par des principes auxquels on n'était point encore accoutumé; mais comme certaines vérités morales y sont présentées avec le sentiment de la conviction, comme le dogme sacré d'un Dieu rémunérateur et vengeur y est conservé, et qu'en général on y reconnaît toutes les obligations imposées à l'homme par la loi naturelle, ce livre, appuyé du moins sur les principes du pur théisme, ne ferait plus fortune aujourd'hui parmi nos philosophes. On sait que la plupart de ces messieurs ont enfin secoué le joug de toutes ces vérités importunes, et que leur licence s'est égarée dans le plus absurde pyrrhonisme : aussi le livre des *Mœurs*, précisément par ce qu'il contient d'estimable, est-il relégué, pour ainsi dire, par nos esprits forts, dans la classe des livres de dévotion, et traité par eux avec le même mépris.

Nous approuvons, au contraire, le respect que l'auteur a conservé pour quelques vérités fondamentales. Son ouvrage d'ailleurs est recommandable du côté du style; mais nous sommes fâché, pour l'honneur de la philosophie, qui semblait alors n'avoir pas encore tout à fait abjuré le langage des bienséances, d'y trouver quelques propositions malsonnantes, telles que celles-ci : « Un fils ne doit

(1) *Mémoires sur la littérature française*, nouvelle édition (Genève et Paris, 1775, in-8°), p. 265.

aucune reconnaissance à son père de lui avoir donné le jour. — L'amour filial est susceptible de dispense. — Le seul moyen de s'affranchir des besoins est de les satisfaire. »

Ces propositions, où la philosophie commençait à lever le masque, nous rappellent un mot de la courtisane Glycère au philosophe Stilpon. Ce dernier lui reprochait de corrompre la jeunesse : « Cela peut être, lui répondit la courtisane; mais, vous autres philosophes, on vous reproche précisément la même chose, convenez-en de bonne foi. Eh! qu'importe, après tout, par qui se dérange votre jeunesse, par une courtisane, ou par un philosophe? » Ce mot piquant, qui nous a été conservé par Athénée, prouve que ce n'est pas de nos jours seulement que la philosophie s'est rendue suspecte de dépraver les mœurs; et à juger du caractère de la courtisane par cette saillie, nous croyons qu'elle était de meilleure compagnie que ces pédans à la mode, qui ne cessent de nous étourdir de leurs fastidieuses déclamations.

Malgré la douceur apparente de son caractère, Toussaint avait sa bonne dose de l'orgueil, du fiel et de l'intolérance des adeptes de la nouvelle philosophie. Dans un ouvrage qu'il a intitulé *Éclaircissement sur le livre des Mœurs*, tout en disant *qu'il n'aime pas à parler mal de personne, qu'il est rempli d'humanité, et d'une sensibilité si tendre qu'il n'égorgerait pas un poulet*, voici la manière honnête et modérée dont il s'exprime sur l'auteur de la comédie des *Philosophes* : « Il regarde comme flétris tous ceux qui le voyent ou tous ceux qu'il aime ». Il l'appelle fourbe, sycophante, calomniateur, boute-feu, Érostrate, enfin Catilina de la république littéraire, dont il voudrait, ajoute-t-il, se faire passer pour le Tullius.

Eh quoi! doucereux Toussaint, c'est ainsi que vous prétendiez justifier ce caractère de bonhomie, cette humanité, cette sensibilité tendre que vous vous attribuez dans votre livre! Ne voyez-vous pas que, sous la peau de mouton qui vous couvre, vous laissez trop maladroitement apercevoir qui vous êtes (1)?

III

PRÉAMBULE DE LA BULLE D'OR

Au nom de la Sainte et Indivisible Trinité. Ainsi soit-il.

Charles, par la grâce de Dieu, Empereur des Romains, toujours auguste, et roy de Bohême; à la mémoire perpétuelle de la chose. Tout royaume divisé en soi-même sera désolé : et parce que ses

(1) *Mémoires sur la littérature française* (Paris, 2 vol. in-8°, an XI-1803), t. II, p. 423.



Princes se sont faits compagnons de voleurs, Dieu a répandu parmi eux un esprit d'étourdissement et de vertige, afin qu'ils marchent comme à tâtons en plein midi, de même que s'ils étaient au milieu des ténèbres; il a osté leurs chandeliers du lieu où ils étaient, afin qu'ils soient aveugles et conducteurs d'aveugles. Et en effet ceux qui marchent dans l'obscurité se heurtent; et c'est dans la division que les aveugles d'entendement commettent des méchancetés. Dis, Orgueil, comment aurais-tu régné en Lucifer, si tu n'avais appelé la dissention à ton secours? Dis, Satan envieux, comment aurais-tu chassé Adam du Paradis, si tu ne l'avais détourné de l'obéissance qu'il devait à son Créateur? Dis, Colère, comment aurais-tu détruit la République romaine, si tu ne t'étais servi de la division pour animer Pompée et Jules à une guerre intestine, l'un contre l'autre? Dis, Luxure, comment aurais-tu ruiné les Troyens si tu n'avais séparé Hélène d'avec son mary? Mais toi, Envie, combien de fois t'es-tu efforcée de ruiner, par la division, l'Empire chrétien que Dieu a fondé sur les trois vertus théologales, la Foi, l'Espérance et la Charité, comme sur une sainte et indivisible Trinité, vomissant le vieux venin de la dissention parmi les sept Électeurs, qui sont les colonnes et les principaux membres du Saint-Empire et par l'éclat desquels le Saint-Empire doit être éclairé, comme par sept flambeaux, dont la lumière est fortifiée par l'union des sept Dons du Saint-Esprit! C'est pourquoi, étant obligés tant à cause du devoir que nous impose la dignité impériale dont nous sommes revêtus, que pour maintenir notre droit d'Électeur en tant que Roy de Bohême, d'aller au-devant des dangereuses suites que les divisions et dissentions pourraient faire naître à l'avenir entre les Électeurs dont nous sommes du nombre; Nous, après avoir meurement délibéré en nostre Cour et Assemblée solennelle de Nuremberg, en présence de tous les Princes Électeurs ecclésiastiques et seculiers, et austres Princes, Comtes, Barons, Seigneurs, gentilshommes et villes, estant assis dans le Trône Impérial, revestu des habits Impériaux, avec les ornemens en mains et la Couronne sur la teste par la plénitude de la Puissance Impériale, avons fait et publié par cet Édit ferme et irrévocable les Lois suivantes, pour cultiver l'union entre les Électeurs, établir une forme d'Élection unanime et fermer tout chemin à cette division détestable et aux dangers extrêmes qui la suivent. Donné l'an du Seigneur mille trois cent cinquante six, Indiction neuvième, le dixième janvyer, de nostre règne le dixième et de nostre Empire le second (1).

(1) Paris, chez Jollet, au bout du pont Saint-Michel, 1711. (Bibl. nat., Inventaire M. 14563.)

IV

LETTRE DE L'EMPEREUR CHARLES VII AU CARDINAL DE FLEURY

29 octobre 1740.

MONSIEUR,

Le grand événement qui fait aujourd'hui l'attention de toute l'Europe étoit préparé sans doute depuis longtems par la Providence pour éterniser le règne de S. M. T. C., et servir à la gloire d'un ministère que Votre Éminence a rempli jusqu'à présent avec tant de sagesse et de prudence. Vous êtes trop éclairé pour ne pas voir du premier coup d'œil toutes les suites heureuses qui peuvent résulter de ce même événement pour faire jouir chacun de ce qui luy appartient, et pour rétablir parmi le chef et les membres de l'Empire ce juste équilibre auquel la France, comme protectrice de la liberté Germanique, a travaillé si longtemps comme au seul moyen de la garantir du danger de succomber sous un chef trop puissant.

Votre Éminence est informée de la solidité de mes droits fondés sur les dispositions des ancêtres du feu Empereur Charles VI, qui luy ont tellement lié les mains, qu'il n'étoit plus en son pouvoir d'y déroger par une nouvelle Pragmatique et ordre de succession. Le Roy a eu pour moy la bonté de faire connoître à l'Empereur, par le canal de Votre Éminence, combien Sa Majesté désireroit que mes prétentions fussent éclaircies pour obvier aux suites que ce différent pourroit avoir. Pour réponse, on s'est vanté de la part de la Cour de Vienne de faire voir l'invalidité de mes prétentions par des preuves invincibles qu'on a promi[s] d'envoyer à Votre Éminence. Non seulement elles n'ont jamais paru, nonobstant vos instances réitéré[e]s, mais la Cour de Vienne m'a refusé constam[m]ent la communication de l'original du testament de Ferdinand Ier, et avec d'autant plus d'injustice, que c'est un instrument commun à mon égard, puisqu'il contient la substitution en vertu de laquelle je dois succéder, en qualité de descendant en droite ligne de la fille aînée dudit Empereur Ferdinand Ier, à tous les États qu'il a possédé, au défaut des masles. Sans aucun égard à mon droit incontestable, la Grande-Duchesse de Toscane d'abord, après la mort de l'Empereur, a pris le titre de Reine Hongrie et de Bohême, et en qualité de souveraine de tous les États hér[é]ditaires s'est fait prêter le serment. Malheureusement je ne me vois point en état d'opposer à cette usurpation d'autres armes que celle de[s] foibles, c'est-à-dire de protester contre tout ce qui pourroit être fait à mon préjudice, comme j'ay ordonné à mon ministre de le faire et de se retirer. Cette demande sera suivie d'un manifeste

que j'envoyerai à Votre Éminence pour le communiquer au Roy.

Si j'avois pu me maintenir dans l'état de forces où je me suis trouvé par l'assistance de S. M. T. C. il y a quelques années, la Cour de Vienne auroit sans doute fait plus d'attention à moy, et auroit cherché à s'accom[m]oder à quel prix que ce fût. Mais la même protection et le même appui que j'ay eu alors, je l'ay encore, et je n'ay jamais conté plus fortement sur les bontés et les secours du Roy que dans le moment présent, où il ne tient plus qu'à Sa Majesté de me procurer toute la justice et tous les avantages qu'elle m'a promis. Inviolable observateur de ses anciens engagements, le Roy n'a garanti la Sanction pragmatique qu'en autant qu'elle ne préjudic[i]oit à personne, ainsi que l'Empereur en avoit assuré non seulement Sa Majesté, mais presque toute l'Europe. Le Roy devoit ajouter foy d'autant plus facilement, qu'il ne pouvoit point s'attendre qu'on voulût luy en imposer, et qu'on osât luy demander de dépouiller de ses justes droits une maison attachée à sa couronne autant par son affection et sa fidélité inébranlable que par les liens du sang. S. M. étant donc en pleine liberté d'accomplir ses engagemens à mon égard, j'espère, et je l'en supplie, qu'elle voudra bien commencer par donner ses ordres à son ambassadeur à Vienne, de représenter à ce Ministère la nécessité de me faire justice, et qu'en attendant, il ne fasse aucune démarche qui puisse préjudicier en rien aux droits de ma Maison. J'asseure Votre Éminence qu'en pren(n)ant ce parti elle coupera court à tous les subterfuges de la Cour de la Grande-Duchesse, et que vous l'obligerés à la fin à venir sur mes droits à un éclaircissement que vous n'en avés jamais pu obtenir.

A l'égard du Vicariat de l'Empire ouvert par la mort de l'Empereur, je dois informer Votre Éminence que l'an 1724, lorsque le premier traité d'union fut conclu entre feu l'Électeur mon Père, de glorieuse mémoire, et l'Électeur Palatin présentement régnant, à fin de ne laisser aucune semence de division entre nos Maisons, le grand différent par rapport au Vicariat fut réglé de façon que, le cas arrivant, elles l'exerceroient conjointement dans l'étendue des pays prescrite(s) par la Bulle d'or. C'est donc sur ce pied que moy et l'Électeur Palatin nous allons entrer en fonctions, et nous ne manquerons pas d'en donner part à S. M.

Le Roy peut être bien asseuré qu'en mon particulier je n'aurai rien plus à cœur que d'entretenir entre Sa Majesté et le corps Germanique la plus parfaite intelligence, et de luy témoigner toutes les attentions qu'elle peut attendre d'un Prince qui luy est aussi parfaitement attaché que moy.

Pour ménager les moments prétieux de Votre Éminence, et pour ne la point fatiguer par une plus ample lettre, elle trouvera bon que je me remette pour les autres matières, dont j'aurois encore à l'entretenir, à ce que le Prince de Grimberghen aura l'honneur de luy dire de ma part, et que je me borne ici à renouveller à Votre

Éminence les asseurances de mon entière confiance en son amitié et aux bons offices qu'elle voudra bien me rendre auprès du Roy dans la plus importante occasion de ma vie. J'y compte d'autant plus seurement que votre Éminence a toujours reconnu que les intérêts du Roy sont inséparables des miens. Rien ne pourra égaler ma vive reconnoissance que le parfait et tendre attachement avec lequel je suis... (1).

V

NOTE SUR L'ÉLECTION DE CHARLES VII

A Francfort, le 5 novembre 1741.

L'ouverture des conférences préliminaires pour l'élection d'un Empereur se fit le quatre de ce mois avec les formalités ordinaires. Le Comte de Papenheim, Maréchal héréditaire de l'Empire, ayant fait annoncer par un de ses conseillers la veille l'assemblée, tous les ambassadeurs électoraux, lesquels cependant n'ont point pris encore caractère public, se rendirent au Remer, autrement dit l'Hôtel de ville, à dix heures du matin, dans une salle particulière, et s'étant communiqués leurs pleins pouvoirs à cet effect dont la titulature ne fut point lüe, mais censée suivant la règle, afin d'éviter les difficultés qui auroient pû naître entre les Ambassadeurs Palatins et ceux d'Hannover au sujet de l'archi-office d'Archi-Grand-Trésorier, et lesdits pleinpouvoirs s'étant trouvez légitimes et suffisans, le Chancelier de Mayence fit un discours fort éloquent, pour exposer les raisons qui ont empêché jusqu'icy lesdites conférences, dont la principale étant le suffrage de Bohême, il proposa de délibérer à cet égard. Le Ministre de Trèves dit que l'opinion de son maître étoit qu'elle fût admise, se fondant sur le sens littéral de la Bulle d'or; que nonobstant il ne s'opposeroit point à la pluralité des voix contre laquelle il ne feroit aucune protestation. Celuy de Cologne fut du sentiment qu'elle devoit dormir et être suspendüe, et cet avis fut suivy par le Ministre de Bavière, Saxe, Brandebourg et Palatin. Celuy d'Hannover dit n'avoir point encore ses instructions à ce sujet, mais qu'il ne s'opposeroit point à la pluralité; sur quoy les Ministres directoriaux de Mayence adhérant de la part de leur maître à la pluralité, il fut fait un *conclusum* à la pluralité de six contre deux (dont l'un, quoyque d'un avis contraire ne s'opposa ny ne protesta, et l'autre, sans instruction, ne s'opposa ny ne protesta), portant que la voix de Bohême dormira et sera suspendüe à ladite Diète d'élection de 1741, sans préjudice au Royaume pour l'avenir. Sur quoy le Ministre de Bavière dit

(1) Bibliothèque nationale. *Nouv. acq. franç.* 490, fol. 224 — Minute.

qu'attendu ce *conclusum*, le Collège ne pouvoit pas souffrir qu'il y eût dans Francfort un quartier de Bohême, et que le Braunfelss, maison destinée au Roy des Romains, et occupée dans les dernières Diètes par les Ambassadeurs de Bohême, devoit être évacuée par M. le Baron de Brandau qui s'en étoit emparé par surprise, et qui se qualifioit d'ambassadeur de Bohême. Cette proposition mise en délibération, les avis furent les mêmes que pour la suspension de la voix de Bohême. Ainsy on forma un *conclusum* à la pluralité, portant que l'Ambassadeur de Saxe, dans la qualité de son maître d'Archi-Grand-Maréchal de l'Empire, après que le premier *conclusum* de la suspension de la voix de Bohême auroit été insinüé(e) au Baron de Brandau, feroit intimer quelques jours après audit Baron le second *conclusum*, afin que dans un court délay il eût à évacüer non seulement le Braunfelds (*sic*), mais encore tous les quartiers de Bohême qu'il peut occuper.

Vers les quatre heures après midy, le secrétaire de légation de l'Ambassade Électorale Dire[c]toriale de Mayence, chargé du premier *conclusum*, se rendit au Braunfelds, et ayant demandé M. le Baron de Brandau qu'on luy dit être dans son appartement, il se fit annoncer. Ledit Baron, se doutant de la commission qu'il venoit exécuter, fit dire qu'il n'y étoit pas; sur quoy le Secrétaire de Mayence demanda le Secrétaire dudit Baron, auquel il voulut remettre le *conclusum* du Collège Électoral. Ce dernier s'excusa de le recevoir, alléguant n'avoir point d'ordre de son maître pour recevoir aucun papier. Le Secrétaire de Mayence étant venu faire son raport au Directoire, il luy fut ordonné de retourner au Braunfelds et de remettre ledit *conclusum*, soit à M. de Brandau, soit à son secrétaire, ou à leur défaut de laisser sur la table d'un des appartemens du Braunfelds ledit *conclusum* et de tâcher d'avoir pour témoins les gentilshommes de la prétendüe Ambassade de M. de Brandau. Le Secrétaire de Mayence a rempli ses ordres, et M. de Brandau et son secrétaire ayant fait dire qu'ils n'y étoient pas, il s'est conformé à l'*ultimatum* qui luy étoit prescrit, et il a laissé le *conclusum* sur la table d'un des appartemens en présence de tous les gentilshommes du baron de Brandau.

M. de Brandau est party ce matin, à ce que nous aprenons dans le moment (1).

(1) Bibliothèque nationale. *Nouv. acq. franç.* 5251, fol. 201.

VI

LETTRE DE LOUIS XV A L'EMPEREUR CHARLES VII

15 décembre 1741.

Mon frère et cousin,

Le Vidame de Vassé (1) m'a remis vostre lettre du 27 novembre, et les détails qui y estoient joints des trois attaques qui vous ont rendu maistre de Prague. Vos dispositions estoient si bien concertées qu'on doit leur attribuer la première part d'un succez aussy surprenant. La discipline observée par mes troupes dans une place emportée d'assault est effectivement sans exemple, et je suis très aise qu'elles vous ayent donné une preuve aussy marquée de l'attention qu'elles auront toujours à se conformer à vos intentions. J'en ay marqué ma satisfaction au sieur Chevert en le faisant brigadier. J'ay chargé le sieur de Breteüil de vous en adresser le brevet, et de vous informer de ce que je pouray faire pour les autres officiers auxquels vous vous intéressez. Les drapeaux pris sur les troupes de la garnison doivent vous rester par touttes sortes de raisons. Je ne suis pas moins sensible à l'envie que vous avez eüe de me les envoyer. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon frère et cousin, en sa sainte et digne garde. A Versaille, le 15 décembre 1741.

Vostre bon frère et cousin,

Louis (2).

VII

RAPPORT DU SIEUR CHATILLON, CONTROLEUR DES VIVRES, ENVOYÉ PAR M. LE COMTE DE SÉGUR A M. LE MARÉCHAL DE BROGLIE, PARTI DE LINTZ LE 3 JANVIER 1742 A MIDI.

Après que les lignes de la Rivière d'Ens furent forcées par les ennemis et qu'ils se furent emparés de Steyer et d'Ens, d'où M. le Comte de Ségur étoit retiré avec tout le canon et tous les équipages à minuit dans Lintz, il proposa à M. le maréchal Minutii, général des troupes bavaroises dans la haute Autriche, trois choses : la pre-

(1) Les Grongnet de Vassé portaient héréditairement le titre de « vidames du Mans ».

(2) Bibliothèque nationale. *Nouv. acq. franç.* 487, fol. 37. Original. — Au fol. 38 v°, adresse : « A mon frère et cousin l'Électeur de Bavière. » — Cachets de cire rouge sur lacs de soie bleue.

mière, que lui, M. le maréchal Minutii, s'il le jugeoit à propos, partiroit avec les troupes bavaroises pour aller couvrir la Bavière, ou que lui, M. le Comte de Ségur, partiroit avec les troupes françoises pour cet effet, ou qu'ils resteroient ensemble dans Lintz pour le deffendre conjointement. Ce fut là le sentiment de M. le maréchal Minutii et le parti qu'on a pris.

Le 1er janvier 1742, M. le général de Kewenhuller envoya un tambour à M. le Comte de Ségur pour le sommer de se rendre. A quoi M. le Comte de Ségur répondit qu'il n'étoit point du tout disposé à le faire. L'après-dînée du même jour, un second tambour fut renvoyé par M. de Kewenhuller pour sommer une seconde fois et, au cas de refus, de compter d'être attaqué le lendemain. A quoi M. de Ségur répondit qu'il étoit surpris de la seconde démarche de M. de Kewenhuller et qu'il n'avoit qu'à lui dire que, s'il en renvoyait un troisième, il le feroit pendre, et que lui, M. de Kewenhuller, n'avoit qu'à venir, qu'on l'attendoit de pied ferme, même avec impatience; que, loin d'appréhender ses menaces, il verroit comme à son arrivée les barrières de la ville lui seroient ouvertes; qu'il n'avoit qu'à compter que, tant qu'il y auroit une pierre l'une sur l'autre de quelques maisons, il ne le trouveroit certainement pas disposé à se rendre. Il paroît qu'une réponse aussi déterminée de la part de M. le Comte de Ségur a fait faire quelques réflexions à M. de Kewenhuller et lui a fait mettre de l'eau dans son vin, puisque deux fois vingt-quatre heures après la menace faitte, il ne parut pas un ennemi.

M. le Comte de Ségur a laissé dans Enns M. de Montrosier, commissaire des guerres, pour y avoir soin des malades qu'on n'a pu faire conduire à Lints par la brièveté du temps (1).

VIII

LETTRE DU ROI DE PRUSSE AU MARÉCHAL DE BELLE-ISLE

A Potzdam (*sic*), ce 15 janvier 1742.

Monsieur le Maréchal! Informé par le Roi de Bohême lui-même du danger que court la Bavière, je me mets en chemin pour aller à l'armée et je demande à Monsieur de la Saxe le commandement de ses troupes, de même que celles de Monsieur Polastron, pour déloger avec eux le Prince de Lobkowitz d'Iglaw et pour pousser en avant. Vous voyez par là combien je suis attaché à la cause commune, mais j'avertis d'avance qu'un Roi de Prusse ne sert pas en subalterne et qu'il dois (*sic*) commander où il se trouve. C'est pourquoi

(1) Bibliothèque nationale. *Nouv. acq. franç.* 5251, fol. 205.

je dois m'attendre à ce que les Saxons me remettent le commandant de leurs troupes et que Mr de Polastron agira en conséquence.

Adieu, mon cher Maréchal, je suis chargé d'affaires, mais je vous demande à cors et à cry, car vos braves François, qui sont des héros sous vos ordres, ne sont que des b... sous Broglio.

Je suis avec toute l'estime imaginable votre inviolable ami

Frederic (1).

IX

LETTRE DU MARÉCHAL DE BELLE-ISLE A MOREAU DE SÉCHELLES

A Francfort, le 24 janvier 1742,
à 6 heures du soir.

Conformément à la Bulle d'or, Monsieur, je sortis hier de Francfort ainsy que tous les ambassadeurs et ministres étrangers. J'y rentre dans ce moment et je ne diffère pas à vous écrire pour vous donner la nouvelle de l'élection unanime d'un Roy des Romains, dans la personne de l'Électeur de Bavière. Sa proclamation a été faite aujourd'huy à midy, au bruit d'une triple décharge du canon des remparts, et au son de toutes les cloches, avec l'acclamation du peuple : *Vivat Carolus septimus!* Jamais Diète ne s'est passé[e] avec plus de tranquillité et avec moins de contradiction. Je dois la justice à tous les Ambassadeurs électoraux et particulièrement à celui d'Hannover, qu'ils se sont portés avec zèle et affection à cet important ouvrage, et ils ont répondu aux vœux de tout l'Empire, qui depuis la mort du feu Empereur proclame l'Électeur de Bavière. Tous les Ministres du Corps Germanique réunis dans cette ville donnent des démonstrations publiques de leur joye et de leur contentement par des illuminations, des festins et des bals, et l'affluence de la noblesse de l'Empire est telle, qu'on n'y trouve plus aucun logement pour or ni pour argent.

Le Collège Électoral a dépêché en sortant de l'église le Comte de Papenheim, Maréchal héréditaire de l'Empire, à Manheim, comme courrier pour porter la nouvelle verbale à l'Électeur de Bavière de son élection de Roy des Romains.

L'Électeur de Mayence, comme doyen du Collège Électoral, envoye ce soir le comte d'Eltz, son neveu et son grand Chambellan, pour complimenter le Roy des Romains.

Le prince Clément de Bavière est arrivé hier icy et sera chargé par le Collège Électoral de porter le diplôme d'élection, qui, luy, sera à Manheim de bonne heure le 26. Ainsy, le Roy des Romains pourra en partir le 27 et faire son entrée solennelle icy le 28.

(1) Bibliothèque nationale. *Nouv. acq. franç.* 488, fol. 203. — Copie.

La Reine de Hongrie continuant à faire refus de laisser sortir de Vienne la Chancellerie de l'Empire, le Collège Électoral a formé un *conclusum*, par lequel il s'engage d'aider l'Empereur de toutes ses forces dans le cas où la Reine d'Hongrie s'obstineroit à la retenir.

Je suis, Monsieur, plus véritablement que personne,
Votre très humble, très obéissant serviteur

LE MARÉCHAL DE BELLEISLE (1).

X

LETTRE DE L'EMPEREUR CHARLES VII AU CARDINAL DE FLEURY

A Franckfort, le 23e fevrier 1742.

Je ne puis, Monsieur mon cousin, laisser partir d'ici le maréchal de Belleisle, qui s'est chargé de vous rendre compte de l'état présent de mes affaires, sans ajouter, à ce qu'il aura l'honneur de vous dire de ma part, les plus fortes instances pour que vous vouliés bien considérer toutes les circonstances qui accompagnent la situation où je me trouve actuellement avec les sentimens de cette amitié paternelle dont vous m'avés déjà donné tant de marques, et dont je vous conserveray une reconnoissance éternelle. C'est en vous que je mets toute ma confiance, et c'est par votre crédit que j'attend les secours que je demande au Roy; jamais ils ne me furent plus nécessaires, et jamais votre amitié pour moy ne se manifestera mieux que dans cette occasion si pressante, où il est aussy question de finir l'ouvrage que vous avés si bien commencé, et que vous ne voudriés point laisser imparfait. Une chose que je crois qui contribuera beaucoup à l'exécution de ce grand projet, sera le prompt renvoy(e) du Maréchal de Belleisle en ce pays ici, connoissant toute l'utilité que je puis tirer de ses lumières et bon[s] conseils, surtout lorsque je me retrouveray à la teste d'une armée.

Je vous ay dit dans ma dernière que j'entrois dans les raisons qui engageoient alors le Roy à différer encore d'accorder au Maréchal de Belleisle la dignité de duc et pair; mais aujourdhuy que par mon couronnement la grande affaire se trouve entièrement consommée, il me semble que c'est ce temps que vous attendiés, où les affaires s'ec(c)laircissent, et où il ne sera point difficile de fermer la bouche aux envieux. C'est là cette occasion que vous m'assuriés que S. M. ne perdra point pour conférer cette dignité au Maréchal de Belleisle. Elle le peut à présent sans aucune consé-

(1) Bibliothèque nationale. *Nouv. acq. fran* 5253, fol. 203. — Original.

quence, puisqu'étant Empereur je demande au Roy d'accorder cette grâce à celui qui a tant contribué à mon élévation par tous les soins et peines qu'il s'est donné. Et plus ma satisfaction seroit grande de pouvoir donner cette marque de mon amitié et de ma juste reconnoissance au Maréchal, plus j'ay lieu de me flatter que vous voudrés bien disposer le Roy à la luy accorder, ce que je regarderay comme un nouveau témoignage de la vôtre, et vous en auray une obligation infinie, que j'ajouteray à tant d'autres que je vous ay déjà, et dont je ne perdray jamais le souvenir. Rien ne peut égaler, Monsieur mon cousin, l'amitié inaltérable que j'auray toute ma vie pour vous (1).

XI

LETTRE DU CARDINAL DE FLEURY A L'EMPEREUR CHARLES VII

(27 juin 1742.)

Sire,

C'est avec le plus sincère attendrissement que j'ay reçû la lettre sans datte dont il a plû à Votre Majesté Impériale de m'honorer sur la défection du Roy de Prusse. Les noms qu'elle mérite sont trop indécents pour une tête couronnée pour la caractériser comme elle doit l'être, et quoique je l'eusse toujours crainte, j'en suis pourtant également surpris et pénétré. Ce Prince n'a gardé aucune ombre de ménagement, et je lui avois faussement supposé assés d'honneur ou de vanité pour n'avoir pas stipulé du moins quelque sûreté pour ses alliés. Quoi qu'il en soit, voilà tout nôtre édifice détruit par les fondemens, et nous sommes avec juste raison fort en peine de nos armées séparées et entourées d'ennemis de tous côtés. Tout enfin ne nous fait envisager rien que de triste, et ce qui nous afflige le plus est la situation affreuse de V^re^ M^té^. Le Roy conserve pour elle la même amitié et bonne volonté; mais ce qui met le comble à sa douleur est la peine que Sa M^té^ sent de se voir presque hors d'état de la lui marquer. Quelque bonne opinion que nous aiions de la probité et de la fidélité du Roy de Pologne, ce seroit être trop crédule d'espérer qu'il veuille risquer le tout pour le tout, et il est fort à craindre qu'il ne préfère de demeurer comme il est, sans rien prétendre, pour se mettre à couvert de ce qu'il [a] à appréhender du Roy de Prusse. V^re^ M^té^ peut compter que nous fairons humainement tout ce qui sera possible pour ses intérêts, et nous sommes forcés à rassembler toutes nos trouppes pour n'en composer qu'une armée capable de se faire respecter. On a donné ordre à M. d'Harcourt de munir Ingollstat, d'y laisser une

(1) Bibliothèque nationale. *Nouv. acq. franç.* 488, fol. 30. — Minute.

bonne garnison et de pourvoir aussi à la sûreté de Donnavert. C'est à la vérité abbandonner la Bavière, mais V^re^ M^té^ peut voir elle-même si nous pouvons faire autrement. Je ne veux point augmenter sa douleur en lui peignant celle dont je suis pénétré jusqu'au fond du cœur. Elle en doit juger par le tendre attachement, si elle me permet de m'exprimer ainsi, que j'ay toujours eu pour sa personne sacrée et par le profond respect avec lequel je serai toute ma vie

Sire

De Votre Majesté Impériale

Le très humble et très obéissant serviteur

LE CARDINAL DE FLEURY (1).

A Issy, ce 27e juin 1742.

XII

LETTRE DE L'EMPEREUR CHARLES VII A M. LE CARDINAL DE FLEURY

A Francfort, le 9 juillet 1742.

Monsieur mon cousin, Vous serés déjà informé que l'on (2) a osé proposer que les François évacuassent la Bohême, et que le Maréchal de Belleisle a demandé que les Autrichiens se retirassent pareillement de la Bavière; que cette condition a esté refusée avec toute la hauteur dont la Cour de Vienne est capable. Je vous avoüe, mon cher Cardinal, que j'ay esté surpris qu'on négociât sans que j'en fusse informé et que dans une extrémité aussy déshonorante je n'ay consulté que les obligations que j'ay au Roy qui me rendront toujours extrêmement sensible à tout ce qui peut toucher à sa gloire et à celle de ses armes, et que je la trouve très interressée à ne pas souffrir que la Cour de Vienne luy impose des conditions aussy dures. Je me suis flatté qu'avec les secours d'un grand Roy, aussy puissant que généreux, je contraindrois mes ennemis à me rendre justice : j'ai deu espérer de parvenir à un agrandissement assés considérable pour soutenir la dignité à laquelle j'ay esté élevé et que je dois à l'amitié du Roy. Aujourd'huy que les circonstances ont changé(es) si malheureusement, si le mal étoit sans remède, je sçaurois céder aux conjonctures, et m'armer de fermeté, quelques sacrifices que je me visse forcé de faire, sans rien diminuer de ma

(1) Bibliothèque nationale. *Nouv. acq. franç.* 491, fol. 25. — En tête : « 27 juin 1742. — Envoyé copie à M. le maréchal de Terring. » — Autographe.

(2) D'abord : « le Prince Charles », puis : « le Comte Königseck ».

confiance dans le Roy. Mais accoutumé à vous parler avec sincérité et sans réserve et telle qu'un fils reconnoissant la doit à un bon père, je croirois y manquer si je vous cachois que je suis pénétré de douleur du party que je crains qu'on prenne d'accepter les loix que la Cour de Vienne veut nous imposer. Je n'envisage qu'en tremblant les suites funestes qu'une pareille résolution entraîneroit après elle; c'est avec peine que je vous représente les tristes conséquences qui s'ensuivroient. La France perdroit tout son crédit, toute sa considération, je ne dis pas dans l'Allemagne seulement, mais dans toute l'Europe. Et peut-estre ce discrédit attireroit-il au Royaume même des guerres cruelles. Vous avés trop d'attachement pour le Roy, pour sa gloire et l'honneur de ses armes et de son Royaume, pour ne pas envisager combien un party aussy déshonnorant relèveroit le courage et augmenteroit l'animosité de tous les ennemis de la France. Vous ne sçavés que trop combien elle en a qui n'ont esté retenus que par la crainte d'en estre accablés. Cette crainte s'évanouïra. Quoy! la France, qui seule a résisté à toute l'Europe conjurée, qui luy a imposé ses loix, en recevroit d'une puissance qu'elle a mis à deux doigts de sa perte? Que seroit devenüe cette gloire et cette supériorité qu'elle a soutenües avec autant d'éclat et de succès pendant plusieurs siècles? Vous, mon cher Cardinal, qui avés rempli vostre ministère avec tant de sagesse et tant de gloire, consentiriés-vous à la voir perdre? Car ce seroit se flatter que d'espérer de pouvoir rétablir cette première considération. La France, diroit-on, n'auroit envoyé de nombreuses armées au secours de son allié, de son amy, que pour leur voir faire des capitulations honteuses. Trente mille François dont le nom seul inspiroit autrefois la terreur aux troupes les plus aguéries, renfermés dans un camp, y attendent et y subissent la loy sans avoir combattu. Non, mon cher Cardinal, vous ne le souffrirés jamais, et d'aussy braves gens en mourroient de honte.

Ce n'est pas que je propose de ne prendre conseil que du désespoir. Je sçay combien de pareilles résolutions sont dangereuses, quoiqu'elles ayent esté souvent suivies des plus glorieux succès. Mais nous avons en Bavière une armée nombreuse. En rassemblant les bataillons de milice et les autres troupes destinées à l'occupation de l'Autriche antérieure, en retirant nos postes, nous pouvons former une armée de près de $\frac{M}{40}$ effectifs homme par homme. Que le Roy donne ses ordres pour marcher à l'ennemy, mais sans perte de tems; je me charge de l'exécution, et je réponds que nous le battrons et que nous nous ferons peut-estre jour jusques en Bohême. Ce n'est pas la considération de mon interrest qui me fait proposer ce party qui est le seul qu'on puisse et qu'on doive suivre. C'est le seul moyen d'obtenir des conditions honnorables. Mais si, contre toute apparence, nous avions du désavantage, que risquons-nous? On sera toujours assés à tems d'évacuer la Bohême. Nous sommes supérieurs de plus d'un tiers par le nombre, mais de combien le

sommes-nous par la qualité des troupes? Y a-t-il de la comparaison à faire de troupes réglées, braves, de François enfin, à des Pandours et autres espèces? Car l'ennemy a peu de troupes réglées. Je le répète, je réponds que nous chasserons l'ennemy. Mais si nos avantages n'étoient pas assés considérables pour nous faire obtenir des conditions honnorables, au moins aurons-nous tenté de nous soustraire à cette tirannie. Il faut vous l'avouer: nostre inaction, contre laquelle je n'ay cessé de m'élever, est la cause de la décadence de nos affaires. Sans elle le Roy de Prusse ne se seroit pas accommodé; c'est la seule raison qu'il allègue et malheureusement nous ne pouvons pas la détruire ny même la combattre. Quoy! parce que l'armée de Bohême est resserrée, faut-il que celle de Bavière reste sans agir? Je vous conjure donc, par la gloire du Roy, par celle de vostre ministère, par l'honneur du Royaume, par la conservation de son repos même, de faire donner des ordres au duc d'Harcourt, de rassembler tous les François qui sont en Bavière et dans la Franconie, je donneray aussy les miens, et d'attaquer l'ennemy. N'écoutés que l'interrest du Royaume que vous gouvernés depuis si longtems avec tant de sagesse. Je veux bien oublier tous les miens, et je puis vous asseurer que je ne suis touché que des importantes considérations que je viens de vous représenter, et qui doivent vous estre une preuve de mon fidel attachement pour le Roy. Je dois vous dire aussy, avec cette vérité dont je me picque, que je suis étonné du mistère qu'on m'a fait de ce qui se traite en Bohême, et que cette négociation me touche d'assés près pour que j'en fusse informé. et des pleins pouvoirs que le Maréchal de Belleisle a receus. Ainsy j'espère que vous me ferés instruire de tout. Soyés bien persuadé de la tendre et sincère amitié que je vous conserveray, Monsieur mon cousin, tant que je vivray (1).

XIII

LETTRE DE L'EMPEREUR CHARLES VII AU CARDINAL DE FLEURY

A Franckfort, le 20 juillet 1742.

Monsieur mon cousin, Me trouvant désolé à un point qui est difficile à dépeindre, je ne puis m'empescher de m'expliquer cordialement avec vous sur la triste situation dans laquelle je me trouve, abandonné de la pluspart de mes alliés, et même sur le point d'estre le seul sacrifié. J'ay d'autant plus à craindre ce sort inouï, que ma bonne foy et ma droiture n'ont certainement pas mérité, que depuis un certain tems, je vois à mon grand regret et avec une

(1) Bibliothèque nationale. *Nouv. acq. franç.* 488, fol. 57. — Minute.

surprise extrême que vous-même, en qui j'ay toujours mis une entière confiance, et dont j'attendois tout mon salut, me faites un mistère en toutes choses et allés en avant sur celles qui ne regardent principalement que moy. Je ne commenceray pas à réclamer le tems qu'on a perdu par une inaction incroyable, et combien d'occasions on a laissé échaper qui auroient mis fin à cette guerre, et m'auroient procuré une entière satisfaction sur mes droits. Mais depuis que j'ai fait la conqueste de Pragues et de la haute Autriche, on a refusé toutes les occasions où il s'agissoit d'aller en avant et de consolider mes conquestes. Le lendemain de l'heureuse escalade, j'ay proposé aussitôt que nos armées qui arrivoient le même jour seroient jointes, j'irois au devant des ennemis pour les chasser entièrement de la Bohême, et de nous asseurer de la communication avec le Danube et la haute Autriche. On s'est excusé sur le manquement de subsistances qui auroient esté très aisé (*sic*) à trouver pour les cinq ou six jours que cette expédition auroit duré. Enfin on n'a pas voulu finir, et l'ennemy a eu le tems de se reconnoître, ainsy que je l'avois prédit. Ayant esté informé que l'ennemy vouloit étendre ses quartiers de cantonnement de l'un et de l'autre costé de la Moldave, et soutenir Budweis, le corps des Bavarois et un corps des François sous le commandement du Comte d'Aubigny ont esté détachés pour les prévenir. Les Bavarois, qui ont eu l'avant-garde, ont chassé les ennemis de Piscek et de Frauenberg, jusqu'où ils ont poussé leur teste, y attendant les François pour s'emparer de Budweis. Mais la même excuse des subsistances les arresta à Protiwin, et malgré les ordres précis qu'on avoit donnés de se joindre pour se rendre maître de Budweis, on ne l'a pas voulu. On a laissé les Bavarois exposés plus de quinze jours autour de Frauenberg jusqu'à ce que toute l'armée ennemie s'y est trouvée rassemblée, et que par conséquent cette entreprise, si facile dans le commencement, n'estoit plus à entreprendre. Cette inaction et perte de tems a esté seule la cause de la triste scène de Lintz, et de la perte et ruine totale de la Bavière qui s'en est suivie. Les malheurs arrivés au Maréchal de Terring en ont esté la suite, mais il n'étoit pas possible qu'avec cinq ou six mille hommes de ses troupes il eût esté en estat de résister à une armée avec laquelle celle qui estoit à Lintz sous le commandement du Comte de Ségur, a esté obligée de capituler. Après avoir veu ainsy ravager la Bavière, et même ma capitale d'où j'ay deu sauver mes deux Princesses et les envoyer dans le Pays d'Aichstet, j'ay enfin obtenu du Roy un secours de 40 bataillons et 36 escadrons. Ce secours plus que suffisant auroit certainement nettoyé la Bavière si on luy avoit donné la permission d'agir. Les ennemis ayant appris leur approche ont abandonné la ville de Munic, et se sont sauvés de toutes parts. De sorte qu'on n'avoit qu'à les suivre pour les chasser sans coup férir. Mais non; la teste des 15 bataillons qui ont pris la route de Bohême, et le reste s'est avancé avec une lenteur si ter-

rible que l'ennemy a eu tout le tems de se rassembler derrière l'Iser, et d'occuper derechef la ville de Munic. Le siége de Passau a esté résolu, et à la place d'en haster l'expédition, on a laissé le tems aux ennemis de construire deux ponts pour se mettre à cheval sur le Danube et couvrir cette place. Depuis ce tems on a toujours eu la supériorité sur les ennemis, et on a esté les maistres de les attaquer avec avantage; mais on a resté sans rien faire, et le Duc d'Harcourt a eu les mains tellement liées qu'il a eu deffense de ne rien entreprendre sans ordre du Maréchal de Broglie qui devoit de Pragues commander l'armée en Bavière. Tous les miens, qui ne regardoient que le bien commun et celuy de ma Patrie qui me touche de trop près, ont esté éludés, et par conséquent j'ay eu beau réitérer mes ordres d'affranchir la Bavière des calamités dont elle est accablée, je n'ay jamais esté obéi, et on s'excusoit toujours de ne pouvoir rien faire sans ordre des Maréchaux. On n'a donc fait que consommer les fourages de ce costé cy, d'en faire souvent manquer mes troupes qui par cette raison et par les fatigues continuelles se sont abîmé[e]s. On n'a fait qu'achever de ruiner le Pays, et souffrir que les ennemis y brûlent, pillent et ravagent à la barbe de l'armée françoise sans donner un signe de vie; dont (je ne sçaurois vous le cacher) tout l'Empire se trouve scandalisé. Je ne parleray point des fautes commises depuis l'affaire de Sahay en Bohême, ny de la lenteur dans les recrües et remontes ont esté acheminées pour joindre l'armée. Tout cela est assés connu; il me suffit de dire que cette inaction et manœuvre sont en partie cause de la défection du Roy de Prusse, et que touts mes malheurs en proviennent. Mais que dirai-je? Ce n'est que sur moy que retombe ce triste sort. Je me trouve dépoüillé d'un Royaume et Pays revendiqué selon qu'il m'appartient de justice. Je me vois privé de mon ancien patrimoine, mes peuples saccagés, mon armée ruinée, moy-même avec ma famille errant et sans ressource, malgré les Traités les plus sacrés par lesquels on m'a garanti une partie de la succession de la Maison d'Autriche, selon la justice de mes droits, dont je m'étois contenté, quoique je l'eusse à prétendre tout entière. Malgré, dis-je, ces Traités par lesquels mes propres possessions et patrimoines se trouvent également garentis, bien loin de m'en fournir la moindre indemnisation ainsy qu'elle me seroit deüe, on me laisse manquer de tout, et mener icy la vie la plus triste et sans exemple la plus misérable pour un allié revêtu de la première dignité. Toutes ces contraventions à nos Traités et cet abandon ne suffisent pas encore : on donne ordre à mon insu au Maréchal de Belleisle de faire des propositions de paix à quelque prix que ce soit; il offre d'évacuer mon royaume de Bohême à condition qu'on évacue la Bavière pour avoir une armistice; et tout cela sans que j'en sache rien. Les courriers en sont expédiés à Versailles et à Vienne, comme si je n'y avois rien à dire ni à faire. L'entrevüe avec le Maréchal de Königseck, le plein pouvoir qu'on

a envoyé au Maréchal de Belleisle, tout cela s'est fait sans m'en donner une participation préalable. Le courrier même avec la résolution de la France vient de repasser il y a déjà quelques jours à Nuremberg sans que j'en sois informé. C'est pourtant moy qui ay annoncé la guerre, c'est pour moy que le Roy m'a envoyé généreusement de nombreuses troupes auxiliaires, c'est de mes prétentions dont il est question, et on traite sans moy! Je ne sçaurois non plus vous cacher que je suis averti de bonne part qu'il y a déjà quelque tems que vous faites des propositions à Vienne même. On sçait que l'abbé Deville en fait aussy à La Haye. Où en sommes-nous donc, mon cher Cardinal, avec nos Traités? Où en sont les engagements que le Roy a pris avec moy de ne point faire de paix sans mon entière satisfaction sur mes justes prétentions, ny même d'écouter des propositions sans se les communiquer? Vous offrés de faire une paix particulière, ce qui ne sçauroit estre sans que j'en sois le sacrifié. On a aussy pris la résolution de retirer l'armée du Maréchal de Maillebois sans en avertir préalablement l'Électeur de Cologne mon frère, de sorte qu'il s'en voit tout d'un coup abandonné.

Je suis bien fâché, comme vous pouvés bien vous l'imaginer, d'entrer avec vous dans un aussy fâcheux détail. Mais la nécessité d'une part, et de l'autre ma propre seureté m'y obligent. Il s'agit donc pour le présent que vous vouliés bien me donner des ecclaircissements positifs sur tout ce que je viens d'alléguer, et de vous déclarer si le Roy, dans lequel j'ay toujours mis toute ma confiance, est encore intentionné de soutenir ma juste cause ainsy que ses engagements l'exigent, si les armées ont ordre de sortir de leur inaction, si enfin les troupes auxiliaires que le Roy a bien voulu m'envoyer sont prestes à m'obéir, et si je puis compter sur une assistance réelle, si le Roy me dédommagera des revenus de la Bavière qui me manquent totalement et sans lesquels je ne puis subsister; si on veut continuer de traiter à part, et par conséquent se rendre partie, par où on a perdu l'avantage de médiateur qu'on auroit pû se ménager si on n'avoit pas eu tant de précipitation, et enfin quel plan on a fait, dont je ne sçay encore rien, et sur quelle satisfaction düe à mes droits et à ma dignité je puis compter. [J'aurois aussy souhaité que l'électeur de [Cologne] eût appris directement par votre Cour la résolution où le Roy paroist estre de retirer l'armée du Maréchal de Maillebois, affin qu'il eût pû prendre les mesures en conséquence au cas qu'il y eût eu quelque chose à craindre pour ses Etats (1).]

Comme je vous ay toujours regardé en vrai Père, je me flatte que vous n'en aurés pas écarté les soins, et que par conséquent, ayant la gloire du Roy et de la Nation, la religieuse observation de vos engagements, la justice de ma cause, et vostre amitié pour

(1) La phrase imprimée entre crochets a été ajoutée, puis biffée.

moy également à cœur, vous prendrés un tel party qu'il vous mettra à l'abry de tout reproche, et me rendra plus content que je n'ay lieu de l'estre. Sur tout cela j'attends que vous me ferés une réponse précise et catégorique. En me tirant avec honneur de l'embarras où je me trouve, vous ajouterés encore de nouvelles obligations à celles que je vous ay déjà. Vous connoissés la tendre et fidèle amitié, etc. (1).

XIV

LETTRE DU CARDINAL DE FLEURY A L'EMPEREUR CHARLES VII

(27 juillet 1742.)

SIRE,

Je ne puis qu'avouër que Votre Majesté Impériale est infiniment à plaindre, et j'entre avec toute la sensibilité possible dans le malheur de sa situation. Je la connois dans toute son étendüe, et je n'ai lû la lettre dont Elle m'a honoré du 20e de ce mois qu'avec un véritable attendrissement; mais Votre Majesté me permettra d'ajouter que, lui étant si respectueusement attaché, je ne puis qu'être extrêmement blessé des griefs qu'Elle croit avoir de se plaindre de moi en particulier. Je ne lui ai fait mistère de rien de tout ce qui la regarde, et je vois avec douleur que des gens malintentionnés ne cherchent qu'à lui déguiser la vérité, ou à sup[p]oser des faussetés pour l'aigrir contre nous.

Je vais répondre à tous les articles de sa dépesche, et puisque Votre Majesté me force à lui rappeler des tristes évenemens, je vais me servir de la liberté qu'Elle a bien voulu me donner de lui parler avec franchise, et je vais remonter, quoiqu'avec peine, jusqu'à la source de nos malheurs.

Votre Majesté, née avec le caractère le plus aimable, d'une bonne foy et d'une sincérité qu'on ne peut trop louër, se livra d'abord au Roy de Prusse et le regarda comme un allié sur lequel Elle pouvoit compter. Ce Prince n'oublia rien pour lui inspirer cette confience, et il faut convenir que M. le Maréchal de Belleisle pensa de même et n'eut jamais le moindre soupçon qu'il pust nous manquer. Il commença par lui envoyer M. de Schmettau, qui a beaucoup d'adresse et d'esprit, pour l'aider en apparence de ses conseils, et il trouva moyen de persuader Votre Majesté de faire la conqueste de l'Autriche supérieure, et de s'approcher même de Vienne pour la menacer d'un siège. L'intention de son maître ne tendoit qu'à obliger le Maréchal de Neuperg de marcher à son secours et le laisser en liberté de prendre Neiss et de faire d'autres conquestes.

(1) Bibliothèque nationale. *Nouv. acq. franç.* 488, fol. 62. — Minute.

M. de Schmettau s'empara par malheur de l'esprit de M. le Maréchal de Terring, qui le crut de trop de bonne foy et qui inspira ces mêmes sentimens à Votre Majesté. Cela retarda la marche de nos troupes dans la Bohême, et il seroit inutile d'en rappeler les suites.

La prise de Prague rétablit pour un moment nos affaires, et si on avoit rassemblé toute notre armée pour aller au devant de celle des Autrichiens, il y a tout lieu de croire qu'on l'auroit bien embarassée et obligée du moins à quitter la Bohême. Si on manqua ce coup important, Votre Majesté ne doit s'en prendre qu'à M. le Maréchal de Belleisle qui, n'étant pas en état d'agir, forma d'autres projets dont l'issüe a été si malheureuse. Le Roy n'avoit pû prévoir la prise de Prague, ni donner des ordres en conséquence, et ce ne fut qu'avec un vrai chagrin qu'il apprit le parti qu'avoit pris ce Maréchal.

Je n'entrerai point dans le détail de toutes les autres fautes qui furent faites depuis, et ni nous ni nos troupes ne peuvent en être coupables. Que Votre Majesté me permette donc, s'il lui plaist, de ne nous point justifier ni d'accuser personne de tous les événemens qui ont suivi depuis. On a toujours voulu suposer qu'il eût été très aisé de forcer les Autrichiens dans Budweiss et qu'ils y étoient trop faibles pour résister si on les eût attaqués. On a prétendu sur de très faux calculs qu'ils n'y étoient qu'au nombre de six ou sept mille hommes, et nous avons sceu avec certitude qu'ils n'en ont jamais eu moins de douze à treize mille, très bien retranchés et avec une grosse artillerie dont nous manquions.

Je passerai sous le même silence tout ce que Votre Majesté me fait l'honneur de me mander sur les quinze bataillons qu'on fit marcher de la Bavière en Bohême, aussi bien que les ordres que Votre Majesté Impériale avoit donnés de faire le siège de Passau, comme s'il eût été possible de l'entreprendre. Elle a été trompée sur la plus grande partie de tous ces articles, et sans vouloir imputer de mauvaises intentions à personne, on lui a déguisé la vérité des faits pour sa propre justification. Votre Majesté se plaint qu'on a laissé manquer ses troupes de fourages pour en fournir les nostres; mais je suplie Votre Majesté de se souvenir que dans le tems même que les nostres en manquoient, on en avoit trouvé dans une terre d'un de vos principaux officiers qu'on leur avoit soigneusement cachés. L'affaire de Lintz est l'origine de tous les ravages de la Bavière, et si M. de Ségur n'eût pas obéi aussi exactement qu'il fit aux ordres précis de Votre Majesté d'y demeurer, son Pays se seroit peut-être garanti de toutes les horreurs dont il a été accablé. Nous les avons sentis autant que Votre Majesté même, mais peut-Elle nous les imputer? Je suis bien éloigné d'y répondre par des récriminations, et il semble que Votre Majesté oublie le contre-coup affreux qui en retombe sur nous. Peut-on nous reprocher d'avoir abandonné Votre Majesté, tandis que nous avons fait les dépenses les plus excessives, et que nous avons sacrifié toutes

les forces du Royaume pour sa deffense? Nous l'avons secourue d'argent et de troupes bien au delà de nos Traités, et si nous n'en avons pas fait davantage, Votre Majesté est trop juste pour ne pas convenir de l'impossibilité d'aller plus loin.

Je viens à un autre article dont je conviens que Votre Majesté a un juste sujet de se plaindre, mais sans qu'il y ait aucun tort de notre costé. M. le Mareschal de Belleisle avoit ordre d'agir en tout de concert avec Elle, et nous ne devions pas suposer qu'il lui eût fait mistère de la conférence qu'il avoit demandée avec M. le comte de Königsegg; mais en même tems je prends la liberté de dire à Votre Majesté qu'Elle n'est pas exactement informée de ce qui s'est passé là-dessus. M. le Maréchal de Belleisle, sachant que le Roy de Pologne avoit demandé un armistice à la Cour de Vienne, sans y comprendre ses alliés, crut qu'il devoit suivre son exemple, et proposa à M. le Prince Charles de Lorraine une conférence avec lui ou avec M. le Comte de Königsegg. Il l'accepta pour ce dernier et elle ne roula que sur des propos généraux sans aucun projet formel ni précis. M. de Königsegg ayant parlé en termes très vagues de l'évacuation de la Bohême par nos troupes, M. de Belleisle lui répondit qu'il suposoit apparament aussi celle de la Bavière par les Autrichiens. Cette conférence qui en faisoit espérer une autre à ce Maréchal est demeurée sans effet, et il n'a même eu aucun signe de vie depuis de M. de Königsegg.

Pour ne rien cacher à Votre Majesté, M. de Stainville, ayant été voir M. Amelot qui lui témoigna en général les intentions du Roy pour une pacification, se chargea d'en écrire à sa Cour qui lui répondit par le récit de la conférence de M. de Belleisle avec M. le Maréchal de Königsegg, et l'instruisit des demandes que la Reine de Hongrie auroit à faire au cas qu'on en vînt à des propositions, et elles sont en vérité trop dures pour en faire part à Votre Majesté. Depuis ce tems là il n'y a pas eu la moindre négotiation ni proposition qui soit venüe à ma connoissance. Le Courrier qui a été envoyé à M. le Maréchal de Belleisle lui a porté l'ordre de tout tenter pour un armistice qui pust mettre les troupes du Roy en seureté, en tâchant d'obtenir par préliminaires quelques avantages présens pour Votre Majesté Impériale, sauf à discuter par la suite ses intérests plus amplement, n'étant aucunement vraisemblable que la paix définitive se puisse faire entre M. le Maréchal de Belleisle et M. de Königsegg. M. le Maréchal de Belleisle a été en même tems instruit des dispositions que témoignoient les Saxons, qui n'ont cependant aucune apparence de réalité, afin qu'il pust se régler sur toutes ces connoissances pour prendre le parti qui conviendroit le mieux aux intérests de Votre Majesté Impériale, et à ceux du Roy qui sont les mêmes. C'est tout ce que je puis lui dire aujourd'hui, n'ayant point receu de lettres de M. de Belleisle depuis celle qu'il a écrite le 9 de ce mois, mais je ne dois pas dissimuler à Votre Majesté qu'il a paru, ainsi que M. le Maréchal de

Broglie, tellement frapé du danger où étoit l'armée, que je ne serois point surpris qu'il eût souscrit à toutes les conditions qu'on aura voulu exiger. Tout ce qu'on a dit d'un homme que j'avois envoyé en secret à Vienne pour y traiter un accommodement, est de la dernière fausseté, et je le dis avec une asseurance qui ne craint point d'être démentie. C'est une pure suposition qu'on a inventée pour justifier le Roy de Prusse.

A l'égard de l'abbé de La Ville, il n'est allé à La Haye que pour aider M. de Fénelon qui l'a demandé lui-même. La négotiation dont M. de Fénelon est chargé ne tend essentiellement qu'à tâcher de retenir les Hollandois et à les empêcher de faire cause commune avec l'Angleterre; mais les affaires d'Allemagne sont aujourdhui tellement connexes avec celles de la France qu'il n'est pas possible d'éviter qu'il soit fait mention des intérests de Votre Majesté et des secours que la France lui donne, dans les conférences que l'Ambassadeur du Roy doit avoir avec les Ministres de la République. Leurs dispositions paroissent aujourdhui bien différentes de ce qu'elles étoient avant la défection du Roy de Prusse. M. de Fénelon tâchera de les faire expliquer sur le plan de pacification qu'ils auroient en veüe. Il y a peu d'apparence jusques à présent qu'ils veulent favoriser Votre Majesté par des avantages qui ayent aucune proportion avec ses espérances. J'attens incessamment des nouvelles de M. de Fénelon, et Votre Majesté sera exactement instruite de ce qu'il aura mandé.

Quant à la retraite de notre armée du bas Rhin, Votre Majesté connoist les raisons qui ont déterminé le Roy à la rappeller. Il n'y en a point d'autre que la nécessité malheureusement trop pressante de songer à la défense des frontières du Royaume. L'Électeur Palatin en est instruit, ainsi que l'Électeur de Cologne, et, bien loin que ce dernier en conçoive le moindre déplaisir, je puis asseurer Votre Majesté que c'est ce qu'il désire le plus ardemment, puisqu'il me l'a écrit lui-même.

Nous cherchons tous les expédiens possibles pour tâcher de faire agir promptement et efficacement nos troupes du Danube pour secourir notre armée de Prague. Nous avions proposé à M. le Maréchal de Belleisle d'aller se mettre à la teste de notre armée de Bavière ou de marcher avec celle de Votre Majesté Impériale, si Elle trouvoit bon de lui en confier le commandement, ou pour attaquer M. de Kevenhuller, ou pour aller au secours de nos troupes de Bohême. Nous avons donné aussi à M. le Maréchal de Broglie l'option d'y aller et de concerter tout avec M. de Belleisle. Je ne sais si nous pourrons en avoir la réponse, car tous les chemins sont fermés, et nos courriers ne peuvent passer. J'examine actuellement un autre arrangement dont j'aurai l'honneur de faire part à Votre Majesté si on y trouve de la possibilité.

Voilà, Sire, un tableau fidèle de notre situation et une réponse exacte à toutes les questions de Votre Majesté. Il ne me paroist

pas que notre Traité nous engage à la dédommager de la perte de la Bavière, qui ne peut nous être imputée, et nous ne pouvons être encore moins garants de tous les événemens d'une guerre que nous avons entrepris de concert, et dont les malheureux succès ne peuvent pas tomber sur nous, ou qui, sans vouloir accuser personne, peuvent tout au plus nous être communs avec nos alliés. Le Roi ne séparera jamais ses intérests de ceux de Votre Majesté. Elle connoist trop sa tendre amitié pour Elle pour n'être pas persuadée qu'il fera tous les efforts possibles pour adoucir la rigueur de sa situation; mais Elle est trop juste pour exiger que nous fassions l'impossible aussi reconnu qu'il l'est. C'est avec la plus vive douleur que je ne déguise rien, et j'eusse ardemment souhaité d'avoir une moins triste occasion de renouveller à Votre Majesté les asseurances du profond respect avec lequel je suis,

Sire,

De Votre Majesté Impériale,

Le très humble et très obéissant serviteur,

LE CARDINAL DE FLEURY (1).

D'Issy, le 27 juillet 1742.

XV

LETTRE DE L'EMPEREUR CHARLES VII AU CARDINAL DE FLEURY

2 août 1742.

Monsieur mon cousin, Je passe de la douleur la plus vive à la joye la plus parfaite en aprenant par le ministre du Roy Blondel la résolution que ce grand Prince vient de prendre de faire passer à mon secours une nouvelle armée commandée par le Maréchal de Maillebois. Il est vray que ç'avoit esté ma première idée, mais dans la situation présente des affaires, autant occupé des interrests du Roy même que des miens propres, vous avés veu le party que j'avois pris et qui me coûtoit d'autant plus que je ne pouvois me résoudre à subir le joug que l'on vouloit m'imposer. Jugés donc vous-même, mon cher Cardinal, de l'impression que m'a faite une nouvelle qui me tire d'un état forcé et dont je ne prévoyois qu'avec douleur les tristes conséquences. (Voilà les premiers objets qui m'ont frapé et à qui j'ay fait céder mes propres avantages.) Je dois tout espérer à présent, et ce qui met le comble à ma joye, c'est de devoir tout au Roy seul, mon bienfaiteur, et à vous, mon cher Car-

(1) Bibliothèque nationale. *Nouv. acq. franç.* 491, fol. 47. — Original.

dinal, qui me donnés dans cette occasion des preuves uniques de vos sentiments paternels. Quelle satisfaction pour moy de voir qu'en même temps que vous travaillés si solidement à la gloire du Roy, vous immortalisés celle de votre ministère que vous avés soutenu avec tant de sagesse et auquel je m'interresse très sensiblement. A ces sentiments mieux gravés dans mon cœur que je ne puis les exprimer, soyés persuadé que j'y joindray toute ma vie, Monsieur mon cousin, l'amitié la plus tendre et la plus fidèle (1).

XVI

LETTRE DU MARÉCHAL DE BROGLIE A MOREAU DE SÉCHELLES

Au camp sous Prag, ce 13 aoust 1742.

Je reçois, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'escrire le 12 de ce mois, par laquelle vous me marqués que les capitaines des trois villes vous ont envoyé leurs certificats de la réception de l'ordonnance pour la vaisselle d'argent, qu'elle a été publiée et affichée.

A l'égard de ce que M. le Comte de Viesnick persiste à demander la permission, pour que quelques personnes de la Noblesse puissent garder une paire de cousteaux, fourchettes et cuillières d'argent, pourveu que cela n'aille qu'à deux ou trois douzaines au plus en tout, je veux bien y consentir, mais pas davantage.

Il ne faut pas se relâcher non plus sur l'ordre que vous avés signiffié aux communautés religieuses et chapitres, qu'il falloit que la vaisselle d'argent servant aux ornements des églises fût portée à la monnoye. Il est absolument nécessaire que cela soit exécuté à la rigueur.

Quand vous aurés un Estat bien exact du nombre que sont les Juifs à Prag, il faut au moins en faire sortir la moitié, et que ce soit valets ou pauvres, qui ne peuvent contribuer aux impositions, afin qu'ils n'ayent pas de prétexte pour demander une diminution.

Pour ce qui regarde M. l'Archevêque, pour le renvoy des moin(n)es puisqu'il dit ne pouvoir s'en mêler, quand vous aurés un Estat exact du nombre qu'ils sont, on donnera une ordonnance pour qu'il ne reste que les Chefs d'Ordre, Prieurs, etc., et quelques religieux pour dire la messe et secourir les malades, et faire sortir tous les autres. Cela ne fera pas tort aux impositions, puisque ce sont les maisons qui en répondent, et non chaque particulier.

Je suis bien aise de ce que vous m'asseurés que tous les étudiants

(1) Bibliothèque nationale. *Nouv. acq. franç.* 488, fol. 72. — Minute.

sont sortis de Prag, estant une mauvaise race, qui a témoigné beaucoup de mauvaise volonté contre l'Empereur.

Il est absolument nécessaire, Monsieur, que vous fassiés porter au magasin, sans perdre de tems, le grain nécessaire et dont nous sommes convenus, pour pouvoir fournir du pain à l'armée jusqu'au premier janvier 1743, parce que si vous ne pren(n)és pas cette précaution, ce grain pourroit se détourner, et que, quand vous compteriés l'avoir, vous n'y trouveriés plus rien. Vous sentés comme moy la conséquence dont il est d'avoir du pain pour l'armée jusqu'au premier de janvier. Ainsy vous ne sauriés trop tost vous assurer de ce grain, et l'avoir entre vos mains. C'est l'opération de toutes celles que nous avons à faire de la plus grande conséquence. Ainsy je vous prie de ne pas perdre un moment à vous en rendre le maître.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

LE MARÉCHAL DE BROGLIE (1).

XVII

LETTRE DU CARDINAL DE FLEURY A L'EMPEREUR CHARLES VII

19 août 1742.

SIRE,

J'ai receu en même tems les deux lettres dont il a plu à Votre Majesté Impériale de m'honorer, du 31 du mois dernier et du 4 du présent. La dernière m'a causé le plus sensible plaisir d'y voir l'approbation qu'Elle donne au parti que le Roy a pris de faire marcher l'armée du maréchal de Maillebois pour tâcher de dégager celles de Prague et de la Bavière. C'est la plus grande marque que Sa Majesté pût donner du vif et tendre intérest qu'Elle prend à la malheureuse situation où se trouvoit Votre Majesté; car, il ne faut pas le dissimuler, cette entreprise ne laisse pas d'avoir beaucoup de danger, et les Anglois nous menaçent d'assembler une armée de 60,000 hommes en Flandres, où nous n'avons pas de forces égales à y opposer. Nous ne sommes point encore assés asseurés des Hollandois pour n'en avoir rien à craindre, et si par malheur ils venoient à se déclarer, il faut avoüer que nos frontières courroient grand risque d'être entamées; mais d'un autre costé, le Roy est si touché du triste état où se trouve Votre Majesté qu'il n'a pas balancé à passer par dessus toutes ces réflexions pour tâcher de lui

(1) Bibliothèque nationale. *Nouv. acq. franç.* 5252, fol. 238. — Original.

procurer des conditions plus suportables que celles qu'on veut lui imposer.

Nous comptons que notre armée du bas Rhin sera dans le moment présent bien près de Francfort, et que M. le Maréchal de Maillebois aura l'honneur de conférer avec Elle sur la route ultérieure qu'il devra prendre pour se joindre à nos troupes de Bavière et pour marcher ensemble au secours de celle de Prague. Cet événement ne laisse pas d'être fort délicat et demande la plus sérieuse attention. Il sera difficile de prendre une résolution précise jusqu'à ce qu'on voye ce que fera l'armée du Grand-Duc pour s'opposer à nos opérations, et il faudra nécessairement s'en remettre à la décision de nos Généraux, s'ils trouvent moyen de se concerter, car on ne peut prévoir de si loin une conduite seure et formelle.

Je ne dois point cacher à Votre Majesté Impériale que tous nos François sans exception souhaitent d'être tous rassemblés et de n'être point séparés. Ils sont persuadés que tous nos malheurs ne viennent que d'avoir toujours été dispersés, et je doute qu'on puisse se flater de retrouver parmi eux la même ardeur et la même confiance si on en usoit autrement. Je ne dois point aussi lui dissimuler que c'est l'intention du Roy.

Le Comte de Saxe qui commande présentement notre armée de Bavière a ordre se préparer à l'avance pour marcher à Amberg où il pourra se joindre avec M. le Maréchal de Maillebois; et ce sera à Votre Majesté à décider ce qu'Elle jugera que les troupes Impériales devront faire dans ce moment-là. Je doute qu'elles soient assés fortes toutes seules contre M. de Kewenhuller, et je ne sais s'il ne suffiroit pas de laisser dans les places principales de bonnes garnisons pour arrester du moins les efforts des Autrichiens jusqu'à ce qu'on vît le tour que prendront les affaires. En ce cas, Votre Majesté déterminera si ses troupes se joindront aux nostres pour asseurer leur marche vers Amberg, ou même si elles iront jusqu'en Bohême.

Le grand courage de Votre Majesté Impériale la porte naturellement à se mettre à la teste de toutes nos armées, et il n'est pas à douter que sa présence et sa valeur ne fissent une grande impression sur tous nos François; mais je suplie Votre Majesté de me permettre quelques réflexions sur les inconvéniens de ce parti. Conviendroit-il à un Empereur de n'y pas paroître avec tout l'éclat et l'équipage que sa dignité exige? Nous devons espérer un bon succès de notre entreprise; mais comme tout est incertain dans ce monde, que Votre Majesté juge, en cas que les affaires tournassent mal, aux suites où Elle se trouveroit exposée, sans retraite, sans place de seureté et dans un Pays qui ne lui paroist pas aussi affectionné qu'il le faudroit, ni soumis. Sa présence est même nécessaire à Francfort pour contenir tous les Princes de l'Empire et tâcher d'en tirer le secours qu'Elle leur demande.

Je conviens que ce plan déplaira infiniment à Votre Majesté et

qu'Elle aura une répugnance extrême à l'embrasser; mais que Votre Majesté considère, s'il lui plaist, qu'il y va de tout pour Elle et pour nous, que sa personne Impériale est si précieuse que tout seroit perdu si Elle soufroit quelque disgrâce. Je la conjure à genoüil de peser tous ces inconvéniens, et de moins écouter dans ce moment la noblesse et l'élévation de son cœur, en la supliant de pardonner ma liberté à mon zèle invariable qui me fait parler ainsi, et en même tems au profond respect avec lequel je suis,

Sire,

De Votre Majesté Impériale,

Le très humble et très obéissant serviteur,

Le Cardinal de Fleury (1).

A Issy, le 19 août 1742.

XVIII

LETTRE DE L'EMPEREUR CHARLES VII AU CARDINAL DE FLEURY

A Francfort, le 31 aoust 1742.

Monsieur mon cousin, Avant que de répondre à vos deux lettres du 19 de ce mois, je commenceray par vous asseurer que rien ne peut égaler la beauté, le bon ordre, l'exacte discipline, la volonté et l'ardeur des troupes de l'armée du Maréchal de Maillebois, que la veuë d'une si belle armée m'a dicté ce que je devois vous répondre sur la tendre inquiétude ou vous me paroissés estre que je ne me mette trop tost à sa teste; je ne puis jamais estre plus en seureté que je le seray avec des troupes dont le courage promet des succès certains. C'est aller à la gloire que de marcher avec elles, et je croirois manquer à ce que je dois au Roy si, quand elles combattent pour mes interrests, je ne partageois leurs peines et leurs fatigues; car pour du danger, on n'en craint point à la teste d'une armée aussy distinguée par la valeur des troupes que par leur nombre.

Je ne puis assés vous exprimer combien j'ay lieu d'estre content du Maréchal de Maillebois; ses talents, son mérite distingué, son sincère attachement à la gloire du Roy et aux avantages de la cause commune luy auroient acquis toute ma confiance quand je n'aurois pas esté prevenu pour luy d'une vraie estime depuis le séjour qu'il avoit fait auprès de moy. Comme il est déjà bien digne des grâces et des bontés du Roy, et que je suis persuadé qu'il les

(1) Bibliothèque nationale. *Nouv. acq. franç.* 491, fol. 55. — Original.

méritera encore davantage par ses services, j'espère et vous prie qu'il en soit traité avec autant de distinction que les deux autres Maréchaux, que le Roy voudra bien luy donner des marques honorables de sa satisfaction et que vous voudrés bien y contribuer comme à quelque chose dont le succès me flattera sensiblement.

La marche de cette armée commence à intimider la cour de Vienne et ses partisans qui ne s'aperçoivent que trop que la Grande-Duchesse ne peut résister à des forces si supérieures aux siennes, quelque chose qu'elle puisse faire pour les réunir toutes, et que le Roy ne s'est pas déterminé à faire passer en Bohême un secours si considérable dans la seule vue de dégager son armée de Pragues. Je ne serois pas étonné que la Grande-Duchesse, intimidée par les progrès rapides qu'elle doit bien s'attendre que nous allons avoir, ne cherchât à prévenir tout ce qu'elle en doit craindre, en renouant les négociations que sa hauteur et sa fierté luy ont fait rompre, mais je suis bien persuadé aussy que ny le Roy ny vous, mon cher Cardinal, ne vous prèterés pas à des facilités qui nous feroient perdre tous les avantages que nous avons lieu de nous promettre avant la fin de cette campagne.

Il est certain que si les ennemis peuvent se flatter de se rendre maîtres de Pragues avant que l'armée du Rhin et du Danube puissent le secourir, soit en entrant en Bohême, soit en marchant sur l'Autriche, ils ne feront aucune proposition d'accommodement; que si au contraire ils en font, c'est une preuve indubitable qu'ils perdent toute espérance de prendre Pragues. Ainsy, dans le premier cas ils rejetteroient, comme ils l'ont déjà fait, toute ouverture de nostre part, et dans le second il ne nous convient pas d'en faire, puisque par là le Roy perdroit tout l'avantage qu'il doit espérer de la jonction de toutes ses troupes. Elles trouveront les ennemis fatigués de la longue résistance qu'ils auront essuyée devant Pragues, rebutés de leurs pertes et découragés par nostre supériorité. Nous ne pouvons pas souhaiter une position plus heureuse et dont les suites soient plus glorieuses au Roy et plus avantageuses à l'exécution du plan qu'il avoit formé, et qui est plus près de s'exécuter qu'il ne l'a jamais été et qui me donnera la satisfaction de ne devoir qu'au Roy seul l'élévation et l'agrandissement de ma maison et le soutien de mes justes droits.

Quoique je doive naturellement désirer tout ce qui peut contribuer à me faire obtenir une juste satisfaction, ce n'est pas ce seul motif qui me porte à vous représenter tout ce qu'on peut retirer de l'heureux changement dans les affaires au moment que l'armée du Maréchal de Broglie étant dégagée et toutes les forces réunies elles seront de beaucoup supérieures aux Autrichiens, non seulement par le nombre et la valeur, mais par la qualité des troupes, celles des ennemis consistant pour la plupart en milice hongroise que l'espérance du pillage a retenue jusqu'à présent, et qu'on doit croire qui désertera bientost quand cette espérance ne la soutiendra

plus; c'est la conservation de la paix qui ne peut estre stable tant qu'on ne m'aura pas rendu justice sur mes prétentions; c'est l'interrest du Roy; c'est sa considération qu'il augmentera, son plus fidel allié ne devant ses avantages qu'a son secours aussy puissant que généreux. Mais si on en venoit actuellement à la paix, je n'aurois rien ou du moins très peu de choses à espérer de la hauteur de la Cour de Vienne; ainsy n'étant point en estat de soutenir la dignité impériale, je deviendrois un allié inutile au Roy, sans crédit et sans autorité dans l'Empire dont ma situation me rendroit en quelque façon dépendant; on verroit bientost passer dans la maison de Lorraine cette couronne dont je n'aurois senti que le poids, et qui y deviendroit héréditaire par les mêmes raisons qui l'ont conservée si longtems dans la maison de feu l'Empereur, et la France se verroit encore exposée à des guerres d'autant plus longues que l'on ne trouveroit que trop de prétextes d'y faire entrer l'Empire par l'interrest et les avantages qu'on luy présenteroit.

Je n'entre avec vous, mon cher Cardinal, dans un si grand détail qui n'aura pas échapé à vos lumières, que par une suite de cette confiance avec laquelle je vous ay toujours parlé et que je dois à vostre amitié pour moy.

Pragues secouru, jamais les affaires n'auront esté dans une plus belle situation, et jamais la Grande-Duchesse n'aura été moins en estat de se deffendre; toutes ses ressources étant épuisées par les derniers efforts qu'elle a faits, nous serons en état de faire une paix glorieuse avant l'hyver et de donner aux troupes du Roy de bons quartiers et un repos qu'elles auront bien mérité. Les Anglois même, voyant que les secours d'argent qu'ils ont fourni jusqu'icy si abondamment ont esté infructueux, se borneront à se contenter, pour la Grande-Duchesse, des conditions que le Roy sera en estat d'imposer. On veut bien soutenir une maison, mais on ne la relève pas quand elle est abbattue. L'époque de l'abaissement de la cour de Vienne sera celle de la grandeur du Roy, de l'affermissement du repos de l'Europe, de la gloire de vostre ministère et de l'établissement d'une maison étroitement unie avec la France dont elle sera toujours l'alliée fidèle par attachement et par la reconnoissance que je luy transmettray avec le souvenir de tout ce que je devray au Roy et à vous, mon cher Cardinal, pour qui mon amitié durera aussy longtems que ma vie (1).

(1) Bibliothèque nationale. *Nouv. acq. franç.* 488, fol. 73. — Minute.

XIX

LETTRE DU MARÉCHAL DE BELLE-ISLE A L'EMPEREUR CHARLES VII

31 octobre 1742.

Sire,

Je viens de recevoir la lettre dont Votre Majesté Impérialle m'a honnoré du 23, où elle a la bonté de me faire part de la suitte du glorieux succès de ses armes sous le commandement de M. le Maréchal Comte de Seckendorff qui a chassé les ennemis de la Bavière où ils ne tiennent plus que Scharding, d'où je ne doute pas qu'ils ne soient également chassés si le renfort qu'a conduit M. le Général Serbellony à M. de Berinclaw luy en a laissé le loisir.

J'ose dire que je n'ay pas été moins affligé que Votre Majesté Impérialle lorsque j'ay appris la retraitte de M. le Maréchal de Maillebois sur Egra. J'ay senti sur le champ le contrecoup que cette démarche portait sur toutes les parties, et comme je ne doute pas que M. le Maréchal de Maillebois ne l'ait connu tout comme moy, indépendam[m]ent de son intérest personnel, il faut croire que les difficultés qu'il a rencontré ont été absolument insurmontables. J'avoueray à Votre Majesté Impérialle, et [que?] ç'a toujours été avec grand regret et contre mon avis que cette armée a pris cette route : je voulois qu'elle se portât droit au Danube, pour écraser M. de Kewenhuller, qui ne pouvoit être secouru que difficilement, ou du moins que par la levée du siège de Prague. Ce party n'ayant point été pris, je voulois encore que M. de Maillebois appuyât toujours sur sa droite, mouvement qui obligeoit également M. le Grand-Duc à marcher par sa gauche et à nous ouvrir le chemin d'Egra et de Pilsen. Il est bien fâcheux qu'on ait perdu un tems aussy précieux, et ce qui y met le comble est que M. le Maréchal de Broglie en a usé de même icy : nous n'avons jamais eu autour de Prague que 13 ou 1500 hussarts ou hongrois des comits et 1000 pandures ou croates de ce côté de la Moldaw, sous les ordres du Lieutenant Général Ferstititz, et sept ou 800 hussarts et autant de pandures ou croates de l'autre côté à la rive gauche, sous les ordres du Général Major Comte de Forgatz. Nous aurions pu remonter notre cavalerie en grande partie et ravitailler cette place en grains et en fourages : l'on n'a rien fait de tout cela, et je n'oserois mander par écrit à Votre Majesté Impérialle l'état de disette dans lequel nous nous trouvons icy aujourd'huy sur l'article de touttes les subsistances les plus essentielles. C'est dans cette situation que M. le Maréchal de Broglie vient de quitter cette

armée, dont il m'a remis le commandement pour s'aller mettre à la teste de celle de M. le Maréchal de Maillebois.

. . . .

Signé : LE MARÉCHAL DE B[ELLEISLE] (1).

XX

LETTRE DE LOUIS XV A L'EMPEREUR CHARLES VII

(Versailles, 9 janvier 1743.)

MONSIEUR MON FRÈRE ET COUSIN,

La perte que je viens de faire du Cardinal de Fleury, dont je ne puis trop regreter la sagesse et les lumières, et à laquelle je ne doute point que Votre Majesté ne soit infiniment sensible, est pour moi une nouvelle raison de m'apliquer de plus en plus à l'administration des affaires de mon Royaume; et comme celles qui regardent les intérests de Votre Majesté y sont intimement liées par l'amitié véritable que j'ai pour Elle et le désir que j'ai de pouvoir lui en donner les marques les plus essentielles, je n'ai pas voulu différer à en renouveller les assurances à Votre Majesté. Je la prie d'être toujours persuadée de la sincérité de mes sentimens pour Elle, et de la volonté constante où je suis de lui en donner tous les témoignages qui pouront dépendre de moi dans les circonstances présentes.

Je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Majesté le très bon Frère et Cousin

LOUIS (2).

A Versailles, le 9e janvier 1743.

XXI

LETTRE DE L'EMPEREUR CHARLES VII A LOUIS XV

Francfort, le 23 janvier [1743].

MONSIEUR MON FRÈRE ET COUSIN,

C'est à la dernière extrémité que je me détermine à ouvrir mon cœur à V. M. sur des choses dont la connoissance ne peut que Lui être très sensible; mais je ne puis cependant lui cacher plus long-

(1) Bibliothèque nationale. *Nouv. acq. franç.* 493, fol. 127. — Original.
(2) *Ibid. Nouv. acq. franç.* 487, fol. 62. — Original.

temps, sans manquer à la reconnoissance que je conserverai toute ma vie de tout ce que V. M. a fait et qu'Elle continue de faire avec tant de générosité. Plus que je dois, moins je puis me dispenser d'entrer avec Elle dans bien des détails. Il est si fort contre mon caractère de me plaindre de ceux en qui V. M. paraît mettre sa confiance, qu'il a fallu, pour m'y déterminer, des motifs aussi puissants que ceux qui me forcent à rompre le silence, quoique j'aie peut-être à me reprocher de l'avoir gardé trop longtemps. Il s'agit de l'honneur de V. M., de la gloire de ses armes et de la conservation de ses troupes, tous objets qui m'intéressent autant qu'Elle-même.

J'avais toujours été prévenu d'une véritable confiance dans les talents et la longue expérience du du Maréchal de Broglie; je savois l'estime que l'Électeur mon père en avoit fait; je connoissois le zèle qu'il avoit toujours marqué pour les intérêts de ma maison, et je savais combien il étoit attaché à la gloire de V. M. et aux avantages de son état. Tant de considérations réunies m'avoient fait regarder avec plaisir le choix qu'Elle en avoit fait, pour lui confier, lors de la maladie du Maréchal de Belleisle, le commandement de ses armées, et j'étois persuadé qu'Elle ne pouvoit mieux le placer.

Ce n'a été qu'après avoir recherché les causes des tristes revers que nous avons essuyés, en avoir combiné toutes les circonstances, et en avoir examiné avec la dernière attention toutes les fâcheuses suites, que je n'ai pû douter que le Maréchal de Broglie ne se fût laissé prévenir et qu'il n'eût suivi avec trop de facilité les conseils de gens qui n'avoient d'autre objet que d'empêcher la réussite du grand projet que V. M. avoit formé et qui auroit été exécuté avec tant de gloire, si tous ceux qui devoient y concourir eussent été animés du même zèle et n'eussent pas sacrifié à des intérêts particuliers celui de la cause commune.

De là sont venus les malheurs qui ont suivi la glorieuse journée de Sahay, quand avec plus de conduite on pouvoit se promettre les plus grands succès. Le Roi de Prusse n'a pas caché et il s'en est formellement expliqué dans les lettres qu'il m'a écrites, pour me préparer à son accommodement avec la cour de Vienne, qu'il étoit las de la lenteur de nos opérations et qu'il ne vouloit pas porter plus longtemps tout seul le fardeau de la guerre. Je veux croire que ce n'étoit qu'un prétexte, mais il n'est que trop vrai que nous le lui avons fourni par la retraite précipitée de Frauenberg, et par le refus qui avoit précédé, de marcher et de passer la Moldaw, lorsque le Roi de Prusse entra en Moravie; l'abandon de la Beraun dans le désordre où étoit l'armée a achevé de déterminer ce Prince. C'est ce même abandon de la Beraun et la mauvaise disposition de l'armée sous Pragues qui ont déterminé le Roi de Pologne, qui voyoit par cette manœuvre ses États découverts, à retirer ses troupes et à traiter avec la cour de Vienne. On l'en auroit facilement em-

pêché par des manœuvres plus hardi[e]s et des discours qui marquassent plus de résolution et de fermeté.

Je ne puis me dispenser de faire faire à V. M. attention sur le temps que le Maréchal de Broglie a mis à se rendre de Pragues à l'armée du Danube; temps inutilement perdu et dont tous les moments étoient prétieux, puisqu'il s'agissoit de réparer par la plus grande diligence tout ce que nous avoit fait perdre la marche en Bohême, à laquelle je m'étois toujours opposé, prévoyant, comme je le dis au Maréchal de Maillebois, qu'il faudroit en revenir à mon projet de marcher sur le Danube. C'étoit effectivement le seul moyen de remplir en même temps toutes nos vues, de dégager Pragues en chassant les ennemis de toute la Bavière et en pénétrant dans l'Autriche. Nous y aurions pris des quartiers d'hiver et nous serions encore maîtres de Pragues et de toute la Bohême, que la valeur des troupes de V. M. m'avoient fait gagner et que les fautes qu'on a faites me font perdre.

Pour regagner en quelque façon le temps que nous avions perdu, il falloit se porter sur Passau et prendre Scharding. C'est ce que le Maréchal de Broglie a refusé, n'ayant voulu entendre à rien de ce que le Maréchal de Seckendorf lui a proposé. Les affaires en sont venues à une telle extrémité, malgré la supériorité que nous avions moins encore par le nombre que par la valeur, que faute de secours que V. M. avoit ordonné qu'on envoie au Maréchal de Seckendorf, sous le commandement du marquis de Balincourt, les ennemis ont osé attaquer, bombarder et ruiner Braunau en présence des troupes de V. M., et qu'il s'en est peu fallu que par le retardement de tout secours, mes troupes ne fussent affamées dans cette place. Ainsi, bien loin d'avoir sur les ennemis aucun avantage, nous avons perdu une grande partie de ceux que mes troupes avoient eu sur les Autrichiens, qu'elles avoient acculés dans Scharding. Après avoir enfin, à force d'instances et de représentations, persuadé le Maréchal de Broglie de marcher au secours de Braunau, ce qui a obligé les ennemis à en lever le siège, il a refusé d'aller en avant, comme le Maréchal de Seckendorf l'en pressoit; il n'a pu même en obtenir 3 à 4,000 hommes, qui, pour seconder ses desseins, n'avoient qu'à se porter sur Altheim où ils auroient toujours été couverts par mes troupes, moyennant quoi les ennemis auroient infailliblement quitté la Bavière, ayant eu des avis certains qu'ils étoient sur le point d'abandonner Scharding. Au lieu de faire une manœuvre aussi utile pour les avantages de la cause commune ce Maréchal à retrousser (*lisez :* a rebroussé) chemin et vient de prendre une position aussi ruineuse pour mes États que peu honorable aux armes de V. M. et destructive pour ses troupes. Elles sont entassées les unes sur les autres dans des lieux où elles manquent de tout; ce qui y cause les plus grands désordres et réduit mes sujets à la plus affreuse misère, sans que le soldat en soit mieux.

On auroit pû parer ces inconvénients, dont les suites ne peuvent

être que très préjudiciables, en élargissant les quartiers et portant la gauche de l'armée au Danube à Vilshofen. Par là on auroit pû mettre sur la gauche de ce fleuve 18 ou 20 bataillons, pour couvrir le Palatinat, garder tous les défilés des montagnes de Bohême, empêcher les ennemis de pénétrer dans le Palatinat et assurer la communication avec Egra, qu'il est d'une conséquence infinie de soutenir. En faisant cette manœuvre, les troupes de V. M. seroient bien, et on pourroit tirer des impositions, contributions et subsistances des cercles de Pilsen et de Saaz. Avec une aussi grande supériorité en infanterie, on pouvoit encore, en faisant les arrangements convenables, former une entreprise d'hiver dans le mois prochain, pour chasser les ennemis de Scharding et de la ville de Passau, d'où il résulteroit plusieurs avantages également utiles et glorieux; l'on s'ouvriroit les moyens de tirer des subsistances et de l'argent de la haute Autriche, et l'on s'assureroit la prise du château de Passau dès l'ouverture de la campagne, ce qui est d'une conséquence décisive; l'on mettroit les troupes à leur aise et sainement, l'on préviendroit les maladies, l'on se procureroit la tranquillité et la sûreté pour le reste de l'hiver, et l'on perdroit les trois quarts moins dans cette opération militaire que l'on ne fera par les maladies qui affoibliront les bataillons à un tel point que toutes les recrues que V. M. va envoyer seront encore insuffisantes. Quelle douleur pour moi de voir périr, sans fruit et sans gloire, tant de braves gens!

Comme depuis bien longtemps le Maréchal de Broglie ne me rend plus de compte, je ne puis plus espérer de l'amener à rien, et par les discours que l'on m'assure de tous côtés qu'il tient, je ne puis douter que son unique objet ne soit de porter V. M. à faire rentrer toutes ses troupes dans son royaume et à abandonner par conséquent son plus fidel allié. *Je La prie de rappeller ce Maréchal*, et comme je ne connois personne qui soit plus intéressé à l'exécution du plan que V. M. avoit formé, que le Maréchal de Belleisle, qu'Elle avoit destiné Elle-même au commandement, sous mes ordres, de l'armée qu'Elle m'a si généreusement confié, avec laquelle j'ai eu le bonheur de me rendre maître d'une grande partie des pays qui m'appartiennent si légitimement et qui m'ont été assurés par les traités les plus solennels, je regarderai comme une nouvelle marque de Son amitié qu'Elle veuille bien me confier celle qu'Elle me laisse.

Je connais trop le cœur de V. M. pour douter qu'Elle ne m'accorde ce que je Lui demande avec instance : j'ose Lui répondre que jaloux de Sa gloire comme je le suis, je ne lui demanderois pas le Maréchal de Belleisle, si je n'étois persuadé qu'il la soutiendra et qu'il répondra à l'honneur du choix de V. M. Je joindrai la reconnoissance de cette nouvelle preuve de son amitié à celle que je Lui dois et avec laquelle je serai toute ma vie... (1).

(1) Bibl. nat. *Nouv. acq. franç.* 488, fol. 1. — Copie.

XXII

RELATION DE CE QUI S'EST FAIT ET PASSÉ D'ESSENTIEL AVANT ET PENDANT LA MALADIE DU CARDINAL DE FLEURY, ET DEPUIS SON DÉCÈS

(Du 16 février 1743.)

Le Cardinal de Fleury, sentant au mois de novembre 1742 que ses forces diminuant de jour en jour, sa fin étoit prochaine, se détermina à parler au Roy qui luy donna une audiance de près de quatre heures.

Il n'est pas douteux que le Cardinal emploia ce tems à représenter à Sa Majesté la conduite qu'Elle devoit tenir, et qu'il marqua certains sujets en crayon rouge, et d'autre en crayon noir. Tout doit faire présumer que M. de Chauvelein a eü la notte noire.

Il n'est pas douteux, aussi, qu'après que Son Éminence eut expliqué verbalement au Roy ce qu'Elle pensoit sur la situation présente de l'Europe, Elle ne luy ait laissé un sistème par écrit dont on ne sçaura jamais le contenû du vivant du Roy, qui est d'un secret impénétrable.

Cette longue audiance finie, on s'aperçeut que le Roy étoit triste et pâle. A l'égard du Cardinal, il parût assés serein, et dit, en traversant les appartemens, qu'il venoit de demander au Roy la permission de se retirer à Issy pour tout le mois de décembre, que sa santé exig[e]oit ce tems de repos, et qu'il priroit qu'on ne luy parlât point d'affaires, que même les Ministres ne prissent pas la peine de l'y venir voir. Cependant le Cardinal ne fut pas deux jours à Issy, qu'il souffrit qu'on l'instruisît de tout, qu'il se mesla de tout, qu'il ordonna sur tout, même dans les choses les plus simples, et les Ministres allèrent travailler avec luy comme à l'ordinaire.

Il fit, pendant le cours du mois de Décembre, deux voyages à Versailles, où il ne resta que quelques heures. Il avoit résolu d'y venir à demeure, mais sa foiblesse de corps et d'esprit augmantant d'un moment à l'autre, il ne peut pas quitter Issy. Le Roy l'y est allé voir deux fois. La première fois, Sa Majesté y fut 26 minuttes. Le Cardinal luy parla toujours à l'oreille, et comme Son Éminence articuloit malaisément, lentement et très bas, le Roy se teint dans une attitude très gênente pour aprocher son oreille de la bouche du Cardinal. L'on asseure que ce fut alors qu'il conseilla au Roy de ne point se servir du Cardinal de Tencin.

La seconde visite du Roy ne fut que de 12 minutes. Le Cardinal, qui luy parla peu, luy remit un portefeuille qui renfermoit nombre de papiers qui ne devoient être remis qu'entre les mains de Sa Majesté.

Le Cardinal de Tencin se trouva aux deux visites que fit le Roy. Mais il n'est nullement vray que Sa Majesté l'y eût amené.

Dès que le Roy sçut la mort du Cardinal, il en parût très touché. Il se renferma, avec ordre de n'entrer que quand il sonneroit. Le Cardinal de Tencin se présenta, et ayant dit à l'huissier de la chambre qu'il venoit pour informer le Roy des dernières paroles de M. le Cardinal de Fleury, l'huissier fut l'an[n]oncer à Sa Majesté, qui répondit qu'Elle avoit ordonné de n'entrer que lorsqu'Elle sonneroit, et qu'Elle vouloit estre obéie. Ainsy le Cardinal de Tencin ne fut point admis. L'on ignore encore à présent ce qu'il vouloit dire au Roy.

Après la mort du Cardinal, le Roy fit an[n]oncer, par M. Amelot, à tous les Ministres étrangers qu'il n'y auroit point, en France, de principal Ministre, et que les affaires se trait[e]roient comme du tems de Louis XIV.

Sa Majesté a donné la feuille des Bénéfices à l'ancien évêque de Mirepoix (précepteur de M. le Dauphin); ce qui mortiffiant infiniment M. le Cardinal de Tencin, a fait dire au Public que cette Éminence n'aura fait (ainsy que Moÿze) que voir la Terre Promis(s)e sans y entrer.

Pendant la maladie du Cardinal Fleury, le Roy a commencé à travailler seul. Il a examiné avec beaucoup d'application et d'attention, et notté, de sa propre main, plusieurs mémoires qu'il a demandés concernant les affaires du tems.

Le deuxième jour du décès du Cardinal, M. le Maréchal de Noailles, travaillant seul avec le Roy, luy représenta qu'il étoit de son intérest et de sa gloire, de l'honneur et de l'avantage de la nation françoise, de faire l'impossible pour soutenir l'Empereur; que tous les efforts et toutes les dépenses que l'on pourroit faire pour remplir un objet aussi important et aussi capital ne seroit rien en comparaison de ce que l'on seroit obligé d'essuyer et d'entreprendre pour se mettre à couvert des tentatives que l'Archiduchesse ne manquera pas de faire, si Elle vient à bout de se maintenir dans sa puissence; étant constant que si Elle y réussit, Elle se liguera avec les Puissences maritimes, et qu'ensemble ils mettront tout en usage et feront jouer tous les resords (*sic*) imaginables, justes ou injustes, vrays ou faux, pour engager dans leur party d'autres puissences, tant Germaniques qu'aûtres, pour ensuite accabler la France en luy déclarant une guerre qui (suivant les apparences) seroit aussi longue que formidable, et peut-estre préj(e)udiciable au Roy et à ses sujets; qu'en un mot on devoit s'attendre à toutes sortes de maux de la part de la Cour de Vienne; qu'il fal[l]oit donc ne rien épargner non seulement pour les éviter, mais même pour les prévenir, et que l'on ne pouvoit y parvenir qu'en faisant actuellement l'impossible pour soutenir et appuier Sa Majesté Impériale; — que pour cet effet l'on estimoit que le Roy devoit :

1° Faire en sorte que Sa Majesté Impériale ait un corps de 60,000 hommes et plus, s'il est possible, de troupes nationales, et réunir toutes les troupes françoises qui sont en Allemagne;

2° Tâcher de s'ajuster avec le Roy de Prusse pour qu'il fournisse au moins 30,000 hommes;

3° Ne rien négliger pour s'at[t]irer le Roy de Pologne qui est en estat de donner 30,000 hommes et plus;

4° Se servir de toutes les res[s]ources que la plus sage et la plus adroite politique peut sucgérer (*sic*), pour pratiquer un accommodement entre l'Espagne et le Roy de Sardaigne qui engage les deux couronnes à tenir une armée assés forte en Italie pour estre en estat d'en faire un détachement consid[é]rable prest à estre envoyé en Allemagne, si les circonstences l'exigent;

5° Qu'à l'égard de la France, elle doit travailler à avoir deux grandes armées, dont l'une sur le Rhin, et l'autre en Flandres.

Voilà au vray les observations et le projet que M. le Maréchal de Noailles a exposé au Roy qui, en approuvant l'un et l'autre, a ordonné au Maréchal de se communiquer à M. Amelot, et de former le projet par escrit. C'est à quoy on travaille actuellement. On se flatte d'en avoir une copie, si ce n'est du tout, du moins des points essentiels, qu'on envoyra.

M. le Comte de Saxe est arrivé à Paris cette nuit. On y attend M. le Mareschal de Belleisle, dont les actions sont bien baissées; peut-être que sa présense (*sic*) les fera remonter. Mais les Ministres ne l'aiment pas, et l'on croit que M. le Comte de Saxe, l'emportant sur luy, commendera en Allemagne, dont on rapellera MM. les Maréchaux de Broglio et de Maillebois.

La cause de la dernière disgrâce arrivée à M. de Chauvelin provient d'un paquet qu'il avoit adressé à un homme en le priant, par écrit, de le remettre secrètement au Roy. Cet homme femelle (puisqu'on asseure que c'est Madame la Princesse de Conty) donna le paquet au Roy, et en luy fesant voir la lettre qui l'avoit accompagné, luy dit que si Sa Majesté ne trouvoit pas à propos de le recevoir, qu'il le renvoyroit; mais soyt qu'Elle le receut, ou qu'Elle ne le receut pas, il la suplioit de ne point nommer la persònne qui le luy auroit présenté. Le Roy le luy promit, prist le paquet, et l'ouvrit. Il y trouva une lettre et trois mémoires, dont le premier attaquait feu M. le Cardinal de Fleury, le second fesoit l'apologie de M. de Chauvelin, et le troisième (que l'on prétend estre admirable) contenoit des réflexions sur l'estat présent de l'Europe, en fournissant des moyens propres à remédier à tout.

Le Roy (piqué du Mémoire qui regarde M. le Cardinal de Fleury) fit appeler M. de Maurepas, et luy dit : « Voilà ce qu'un quelqu'un que je ne nommeray pas (car je l'ai promis) vient de me remettre de la part de Chauvelin, qui s'égare jusqu'à m'adresser un mémoire contre le pauvre cardinal de Fleury. Mon intention est de l'envoyer au château de Pierre-Ensise. » Sur quoy M. de Maurepas fit

des remontrences au Roy : « Il faut toujours, dit Sa Majesté, le sortyr de Bourges, et l'exiler dans le lieu le plus écarté et le moins fréquenté de l'Auvergne. » Elle examina la carte, y aperceut un endroit entouré de montag[n]es aussi harid(e)es qu'élevées. Le Roy chercha le lieu le plus prochain de ce désert. Il vit que c'étoit *Issoire*. Il ordonna à M. de Maurepas d'expédier, sur le champ, une lettre de cachet pour envoyer M. de Chauvelin à Issoire, qui est à 25 lieux (*sic*) de Bourges, mais des lieux (*sic*) beaucoup plus grandes que celles d'Allemagne. La lettre de cachet fut adressée à l'intendant de Bourges pour la donner à M. de Chauvelin, qui, après l'avoir lüe, y obéit dans l'instant, en montant dans sa chaise, avec son fils, pour se rendre, en poste, au lieu de sa destination.

Issoire (1) est, à la vérité, entouré de montagnes, et de rochers aff(e)reux; mais la ville (qui est fort jolie, bien bâtie, et où il y a très bonne compagnie) est scituée dans un val[l]on, qui forme une val[l]ée charmante, bien plantée et bien cultivée, et arrosée par des eaux de cristal, très abondentes en bons et délicats poissons.

La démarche de M. de Chauvelin a d'autant plus étonné, que ses parens ont monstré des lettres par lesquelles il les prioit, et leurs enjoinnoit (*sic*) même, de ne se donner aucun mouvement; qu'il avoit bien sçeu rester à Bourges pendant près de six ans; qu'il y resteroit bien encore six mois, et un an s'il étoit nécessaire, pour attendre le moment favorable à demander son rappel et à l'obtenir.

Mais l'on présume qu'il a escrit de la sorte à ses parens afin d'agir seul, et qu'il a agi si promptement, craignant que, s'il tardoit, la place qu'il avoit occupée ne fût donnée à un aûtre, se flattant que son Mémoire sur les affaires présentes toucheroit le Roy et l'en[ga]geroit de le rappeller auprès de sa personne. Cette espérence, quoyque mal placée, a esté bien mal conduite. Il auroit dû, en sage politique, et en expert et adroit rhétoricien, faire l'éloge du Cardinal, et non le blasmer, et luy se justifier sans faire son apologie. Enfin il s'est noyé volontairement; car, suivant les apparences, il n'ap[p]rochera plus du port.

Du 4 mars 1743.

Il est constant que les Anglois font tous les efforts imaginables pour engager les Suisses à donner 12.000 hommes à l'Archiduchesse, et afin d'obtenir ce secours, il[s] font les offres les plus considérables et les plus avantageux (*sic*).

Mais la France, instruite des propositions des Anglois, agit avec

(1) « Nota que M. de Chauvelin n'est point dans la ville, mais dans le château qui est tout délabré, situé sur une montagne très escarpée, ce qui en fait le séjour aff(e)reux. »

beaucoup de vivacité et d'activité pour non seulement empêcher que ces propositions ne soyent pas acceptées, mais même pour obliger les Suisses à fournir à l'Empereur les mêmes 12.000 hommes que les Anglois demandent pour l'Archiduchesse. Il semble que la France s'y prend de façon à pouvoir espérer une heureuse réussite, attendu que le personnage qu'Elle a chargé de négocier avec les Suisses est de la nation, et a un crédit considérable tant par luy même que par ses parens et ses amis qui occupent les premières charges.

M. le Maréchal de Belleisle arriva hier dimanche à 3 heures après midy à Versailles. Luy et M. Amelot ont, le même jour, été deux heures avec le Roy. Ce qui a été traité dans cette conférence n'a point encore trenspiré. L'on est très étonné que M. de Broglio reste en Allemagne, et l'on croit que le Roy changera cette disposition (1).

XXIII

LETTRE DE LOUIS XV A L'EMPEREUR CHARLES VII

(21 février 1743.)

Monsieur mon Frère et Cousin,

J'ai reçû la lettre de Votre Majesté du 23 janvier, et j'y ai vû avec une peine extrême les sujets de mécontentement qu'Elle croit avoir de la conduite du maréchal de Broglie. Comme je n'ai rien plus à cœur que les intérests de Votre Majesté, et que j'y ai même sacrifié les miens en refusant tous les avantages qui m'ont été offerts, si j'avais cru avoir un meilleur général, je l'aurois choisi pour mettre à la teste de mes armées d'Allemagne. La grande expérience du maréchal de Broglie, ainsi que le zèle que je lui connois pour la gloire de Votre Majesté, m'ont déterminé à lui donner toute ma confiance, et je ne pourois la donner aussi entière à aucun autre. S'il falloit rappeller en détail toutes les causes des mauvais succès que mes troupes ont éprouvé(e)s en Bohême, et du peu de concert qui a fait échoüer toutes les opérations, il seroit difficile de voir que ce n'est pas au maréchal de Broglie qu'on doit les imputer. Vostre Majesté n'a pas sans doute été exactement instruite du mauvais état dans lequel étoit l'armée dont il a été prendre le commandement, lorsqu'Elle lui reproche son inaction. Je pourois avec plus de raison me plaindre du peu de secours que mes troupes ont trouvé en Bavière, et de plusieurs mauvaises

(1) Bibl. nat. *Nouv. acq. franç.* 498, fol. 172. — Original (évidemment de la main d'un agent secret de l'empereur Charles VII).

manœuvres que je ne veux pas relever. Le maréchal de Belleisle doit être bien flatté de la préférence que Votre Majesté lui donne. Je connois tous ses talens et son attachement pour la personne de Votre Majesté; mais Elle peut juger Elle-même, puisqu'il a l'honneur d'être auprès d'Elle, s'il est en état de faire les fonctions de général; sa santé l'en rend absolument incapable, et il me l'a certiffié lui-même dans toutes ses lettres. Je prie donc Votre Majesté d'ajouter moins de foy aux rapports infidèles qu'on lui fait sur le compte du maréchal de Broglie, et de lui marquer un peu plus de confiance : c'est le moyen d'augmenter son zèle pour les intérests de Votre Majesté. Il répondra comme il le doit aux bontés que Votre Majesté voudra bien lui témoigner. J'ai gardé le plus grand secret sur tout ce que Votre Majesté m'a écrit à son sujet, et il n'en parviendra jamais rien à sa connoissance. Je suis, Monsieur mon frère et cousin,

De Votre Majesté

Le bon frère et cousin

Louis (1).

A Versailles, le 21 février 1743.

XXIV

LETTRE DE L'EMPEREUR CHARLES VII A LOUIS XV

Francfort, le 6 mars 1743.

Monsieur mon Frère et Cousin,

Je vois avec douleur par la réponse de V. M. du 21 du mois dernier, qu'Elle croit que je cède à des préventions qui me sont inspirées contre le Maréchal de Broglie. Personne n'est plus éloigné que moi d'en prendre, surtout contre un général pour qui j'ai toujours eu de l'estime et dont je connoissois le zèle pour ma maison. D'ailleurs il me suffira toujours que V. M. accorde sa confiance à quelqu'un pour que je lui donne la mienne. Ce ne peut donc être qu'après avoir suivi sa conduite et un mûr examen, que je me suis déterminé à demander son rappel. De pareilles démarches coûtent trop à faire pour les hazarder sans de grandes raisons. Je m'y suis vû forcé malgré moi, après avoir épuisé toutes les marques de la confiance la plus intime. Les lettres que je lui ai écrites en sont des preuves indubitables.

Je rends justice au Maréchal de Broglie sur ses talents et sa longue expérience, mais *j'ai lieu de croire que l'exécution du projet que V. M. avoit formé, dépend absolument de son rappel.* Il n'y a point

(1) Bibl. nat. *Nouv. acq. franç.* 487, fol. 64. — Original.

de plan, point d'opérations, auxquels il se soit prêté; tout a été rejetté, sans même alléguer de bonnes raisons, et je ne vois aucune apparence de rétablir jamais l'union, le concert et la bonne intelligence, si nécessaires pour le succès de cette campagne. Je répète à V. M. que je suis très éloigné d'avoir aucune prévention; mais à supposer même que le défaut d'harmonie ne vient que de cette cause, toute injuste qu'elle seroit, l'importance des grands intérests qui doivent nous occuper aujourd'hui devroit l'emporter sur toute autre considération.

Je parle à V. M. à cœur ouvert; c'est le moins que je doive faire, quand Elle a fait tant pour moi, et je lui tiendrois le même langage, quand je n'aurois aucun intérêt au succès de la campagne prochaine. Je dois tout à V. M.; c'est m'acquitter en partie des obligations sans nombre que je Lúi ai, que de Lui parler avec sincérité. Je La prie même d'être persuadée que, dépouillé de tout préjugé, je ne Lui ai proposé le Maréchal de Belleisle, que parce que je croyois que, V. M. lui ayant confié toutes les vues et les desseins, il y entreroit peut-être mieux qu'un autre, et que sa santé se rétablissant de jour en jour, ce seroit un obstacle que la vivacité de son zèle lui feroit vaincre. Mais quel que soit le général sur lequel V. M. jetteroit les yeux, elle me verroit y mettre ma confiance dès qu'elle lui accorderoit la sienne. Les talents et expérience ne suffisent pas à un général; cette activité qui caractérise si avantageusement les troupes de V. M. et qui est l'âme du succès, quand les opérations ont été réglées, lui est également nécessaire. Les ennemis ne nous ont que trop fait voir qu'ils savoient profiter de notre lenteur et inaction, et ils n'ont pas caché qu'ils ne trouvoient plus cette ardeur qui leur étoit si redoutable.

Comme c'est à V. M. seule que je m'explique, je me reprocherois si je Lui cachois rien. Des succès de cette campagne dépend absolument ou une paix honorable ou une paix forcée. V. M. est trop sensible à la gloire pour rien mettre au hazard. Le point principal est de prévenir les ennemis; cela demande des précautions, de l'activité et surtout un concert et une harmonie que je suis contraint d'avouer que je n'ai pu trouver les moyens de former, quoique j'aie souvent sacrifié à cette vue des mécontentements personnels. Je puis moins l'espérer aujourd'hui que jamais, que le maréchal de Broglie n'ignorera pas que j'ai demandé son rappel. Il ne dépend plus de moi de reprendre pour lui cette confiance qu'en vain je lui ai témoigné et qu'il n'est pas dans mon caractère de feindre, quelqu'effort que j'y fisse par amour de V. M.

Je La prie de faire là dessus les plus sérieuses réflexions, les moments pressent et je crains que l'on ne voulût les racheter bien cher. Rien ne peut exprimer l'étendue de la tendre amitié et de la parfaite reconnoissance avec le[s]quel[le]s je suis... (1).

(1) Bibl. nat. *Nouv. acq. franç.* 488, fol. 3. — Copie.

XXV

LETTRE DE LOUIS XV A L'EMPEREUR CHARLES VII

(17 mars 1743.)

MONSIEUR MON FRÈRE ET COUSIN,

Je comprends la peine que Votre Majesté a eüe à renouveller ses instances pour le rapel du maréchal de Broglie par celles qu'Elle a dû prévoir que me causeroient les plaintes réïtérées qu'Elle me fait sur son compte. Rien ne peut m'être plus douloureux que de voir Votre Majesté aussi indisposée contre le général à qui j'ai donné toute ma confiance. Si Votre Majesté avoit été à portée d'en juger par Elle-même, je suis persuadé qu'Elle lui rendroit plus de justice, et qu'Elle reconnoîtroit que le peu d'activité qu'Elle lui reproche ne provient que de l'impossibilité d'avoir pû mieux faire avec une armée exténüée par les fatigues et par les maladies. Heureusement le retour de la belle saison, et l'arrivée des recrües que j'envoye pour la renforcer, la mettront en état d'agir avec plus de vigueur. Le maréchal de Broglie sçait combien j'ai à cœur les intérests de Vostre Majesté, et que je ne les distingue pas des miens propres; c'en est assés pour qu'Elle ne doive pas douter du zèle qu'il montrera pour son service, aussitost qu'il en aura les moyens, et j'espère qu'Elle reprendra pour lui des sentimens plus favorables. Je ne sçais pas pourquoi Votre Majesté présume que le maréchal de Broglie n'ignorera pas qu'Elle ait demandé son rappel, puisque j'en ai promis le secret à Vostre Majesté et que je le garderai inviolablement.

Je suis, Monsieur mon frère et cousin, de Votre Majesté

Le très bon frère et cousin,

LOUIS (1).

A Versailles, le 17 mars 1743.

A l'Empereur.

XXVI

LETTRE DE LOUIS XV A L'EMPEREUR CHARLES VII

(7 août 1743.)

MONSIEUR MON FRÈRE ET COUSIN,

La lettre de Votre Majesté du 21 du mois dernier, par laquelle j'aprends qu'Elle s'est résolüe à donner les mains à un accommodement avec la Cour de Vienne, m'a pénétré de la plus vive douleur, en voyant l'apréhension dans laquelle Elle est que cette Cour ne veuille

(1) Bibl. nat, *Nouv. acq. franç.* 487, fol. 70. — Original.

abuser de ses prospérités, pour lui imposer les conditions les plus dures. Plus Votre Majesté me témoigne de confiance, plus je suis affligé de ne pouvoir remédier aussi efficacement que je voudrois à l'amertume de sa situation. Votre Majesté voit cependant par les efforts que je fais en tout genre pour rétablir et augmenter mes troupes, que je suis bien éloigné de vouloir la mettre dans la nécessité de subir des loix trop rigoureuses; quoique mes armées ayent repassé le Rhin, ce n'a jamais été dans la vue de la laisser à la merci de ses ennemis, et je me flatte qu'Elle me rend trop justice, et qu'elle a eu jusqu'ici trop de preuves de mon amitié pour avoir eu une pareille pensée. J'ai soutenu ses intérests comme les miens propres, et j'ai continüé la guerre en Allemagne aussi longtems que je l'ai pu, et le dernier combat de Dettingen a dû lui faire connaître que j'ai persévéré dans cette résolution jusqu'à ce que j'aye été obligé de céder à la nécessité des conjonctures. Elle sçait aussi bien que moi toutes les raisons qui rendoient la retraite du Maréchal de Noailles indispensable. J'aurois cru qu'Elle pouvoit s'en faire un mérite auprès de l'Empire, et que cette démarche auroit été plus capable qu'aucune autre de lui concilier les esprits; Votre Majesté en a jugé autrement par des raisons qui me sont inconnües, et Elle a mieux aimé que la Déclaration que je lui proposois de donner Elle-même, fût faite à la Diette en mon nom; comme j'aprends qu'Elle a été universellement approuvée, il en résultera du moins cet avantage : que les auxiliaires de la Reine de Hongrie n'auront plus de pretexte pour rester en Allemagne. Vraisemblablement l'Empire ne souffrira pas qu'ils continüent d'assiéger Votre Majesté dans la ville qu'Elle a choisi pour sa résidence, et par leur éloignement Elle poura avec plus de liberté suivre la négociation qu'Elle a entamée. Je me flatte que Votre Majesté voudra bien m'instruire du progrés qu'Elle aura; et si les soins du Prince Guillaume de Hesse ne pouvoient engager la Cour de Vienne à convenir d'un accommodement acceptable, Votre Majesté peut compter que mon amitié pour Elle ne me permettra jamais de l'abandonner dans une extrémité aussi fâcheuse. Le Comte de Lautrec a dû lui renouveller de ma part les offres de continuer à l'aider par des subsides. Je lui confirme encore aujourd'hui les mêmes assurances, et que je ne poserai point les armes qu'Elle ne soit préliminairement rétablie dans l'entière possession de ses États. C'est la moindre marque que je puisse lui donner de la véritable et sincère amitié avec laquelle je suis,

Monsieur mon frére et cousin, De Votre Majesté

Le très bon frère et cousin,

LOUIS (1).

A Versailles, le 7 aoust 1743.

A l'Empereur.

(1) Bibl. nat. *Nouv. acq. franç.* 487, fol. 86. — Original.

XXVII

Nous reproduisons ici deux états de logement de la Cour lors des voyages du Roi au château de Choisy, ainsi que deux menus de la table de Sa Majesté. (Voir *les Anecdotes*, p. 118.)

Second Voyage du Roy.

16 septembre 1745.

LOGEMENT

CORPS DU CHATEAU

Rez de Chaussée		1er. Le Roy. Bains.
1er Étage.	Par l'Escalier de la Salle des Gardes..	3. Mad^e La Marquise de Pompadour. 4. Mad^e La Duchesse de Lauraguais. 5. Mad^e La Marquise de Bellefond.
	Par l'Escalier de la Chapelle	6. Mad^e La Marquise de St Germain. 7. .... 8. ....
Palier de la Tribune		11. M. Le Duc Dayen.
Mansardes du Château		12. M. Le Duc de Duras. 13. .... 14. .... 15. M. le Prince de Soubise. 16. M. Le Duc de Luxembourg. 17. M. Le Prince de Tingry. 18. M. Le Duc de la Vallière. 19. M. Le Duc d'Enville. 20. M. Le Duc de Villeroy. 21. M. Le Duc de Richelieu. 22. M. Le Duc d'Aumont.
Pavillon de M. Le Gouverneur..		24. M. Le Gouverneur.
Corridor des Offices		27. ......
Entresolle de l'Escalier Ovale...		28. M. Le Marquis de Meuse.
Mansarde de l'Aisle de l'Horloge.		30. .... 31. ......

Voyages du Roy, etc., années 1744-1745 et 1746. — Bib. nat. *Ms. franç.* 14436, fol. 26.

Neufvième Voyage du Roy.

Du 21 aoust 1753.

LOGEMENT

	du 21 aoust 1753	du 22 aoust 1753
Rez de Chaussée........	1. Le Roy....................	Le Roy.
Sur l'Escalier du Vestibule	2.	Madame Infante.
	3. Made La Marqe de Pompadour.	Made La Marqe de Pompadour.
	4.	Madame Louise.
	5.	Madame Sophie.
	6.	....
	7.	Madame Victoire.
	8.	Madame Adélaïde.
Entresolle au dessus du Vestibule.............	9. Made la Duch. de Brancas....	Made La Duch. de Brancas.
	10.	Made La Marq. de Leyde.
Au dessus de la Tribune.	A 11.	Made La Cesse de Chateauregnault.
Mansardes. Sur la Cour à gauche.	11.	Made La Marq. de Civerac.
	12. M. Le Maréchal de Richelieu..	M. Le Maréchal de Richelieu.
Mansardes. Sur le Jardin à droite	13. M. Le Duc d'Estissac.........	M. Le Duc d'Estissac.
	14. M. Le Comte de Maillebois....	M. Le Comte de Maillebois.
	16.	Made La Marquise de Narbonne.
	17. M. Le Prince de Turenne....	M. Le Prince de Turenne.
	18. M. Le Duc de Chevreuse.....	M. Le Duc de Chevreuse.
	19. M. Le Marquis de Poyanne...	M. Le Marquis de Poyanne.
	20. M. Le Marquis de la Suze....	M. Le Marquis de la Suze.
	21. M. Le Marquis d'Armentières.	....
	22. M. Le Prince de Tingry......	M. Le Prince de Tingry.
	23. M. Le Duc de Penthièvre....	M. Le Duc de Penthièvre.
	24. Made La Marqe de la Rivière..	Made La Marq. de la Rivière.
	25. M. Le Marquis de Gontault...	M. Le Marquis de Gontault.
	26.	....
Au dessus de la Gallerie.	B 24. M.........................	Made La Comtesse du Roure.
	C 25. Made La Comtesse d'Estrade..	Made La Comtesse d'Estrade.
	D 26.	Made La Maréchale de Duras.
	E M..........................	Made La Marquise de Clermont.
Corridor des Offices.....	F 27. M. Le Marquis de Fosseuse...	M. Le Marq. de Fosseuse.
Aisle des Seigneurs. Rez de Chaussée... Escalier de la Comédie......	1er. M. Le Marquis de Meuse.....	M. Le Marquis de Meuse.
	2. M. Le Duc de Villeroy.......	M. Le Duc de Villeroy.
	3-4. M. Le Gouverneur...........	M. Le Gouverneur.
	5. M. Le Marquis de Villeroy...	M. Le Marquis de Villeroy.
	6. M. Le Duc de Luxembourg..	M. Le Duc de Luxembourg.
	7. M. Le Duc de la Vallière.....	M. Le Duc de la Vallière.
	9. M. Le Duc Dayen...........	M. Le Duc Dayen.
Aisle des Seigneurs. 1er Étage...	10. M. Le Baron de Montmorency.	M. Le Baron de Montmorency.
	11. M. Le Marquis St Vital.......	M. Le Marquis de St Vital.
	12.	Melle de Braque.
	13.	Made La Comtesse de Mauld.
	14. M. Le Cte de Clermont d'Amb.	Made La Comtesse de Durfort.
	15. M. Le Marquis de Beaufremont.	Made La Marq. de Goebriant.
	16.	Made La Maréch. de Maillebois.
	17. Made La Marquise de Livry...	Made La Marquise de Livry.

Voyages du Roy au château de Choisy avec les logements de la Cour et les menus de la table de Sa Majesté. Année 1753. — Bibl. nat. *Ms. franç.* 14129, fol. 29.

A souper. Jeudy 16 *Septembre* 1745.

DORMANT

2 BOUTS

Une Terrine d'un Haricot.
Une Terrine d'une Financière.

2 FLANCS

D'une oille à la purée.
D'une oille aux choux.

HORS-D'ŒUVRE ET ENTRÉES

De filets de Poulardes façon de Monglas.
D'un Mincé aux concombres.
De Petits Pigeons aux truffles entières.
D'un Dindon à la Villeroy.
De Crépinettes de Lapereaux.
De petits Patés à l'Espagnolle.
De petits Poulets à la Polonnoise.
De Filets de Perdreaux au Suculant.
De Tourteraux à l'Italienne.
De Filets de Veau au Chevreuil.
D'un Salmy de Perdreaux.
De Filets de Faisands à la Chirac.
D'aislerons en surprise.

4 RELEVÉS

D'un Aloyau dans son jus.
D'une selle de mouton.
D'un quartier de Veau.
D'un Paté de Faisands.

2 GRANDS ENTREMETS

D'un Paté en Fusée.
D'un Gateau de Compiègne.

ROST

De Cannetons de Rouen.
De Perdreaux.
De Guignards.
De Poussins.
De faisands.
De Cailles.

ENTREMETS

D'un Jambon.
De Begnets de Pesches.
D'une Crême à la Genest.
De Truffes à la Serviette.
D'œufs au Jus de Veau.
De Choux fleurs au Parmezan.
De pieds de Dindons à la Ste-Ménehould.
De petites Langues.
De petites bouchées.
D'une crême veloutée.
De Cervelles de Veau frites.
D'un ragout meslé à la Provençalle.
De Cardes à l'Essence.
D'Artichauts au Singara.

Ibid. *Ms. franç.* 14436, fol. 27.

A souper. Vendredy 17 Septembre 1745.

DORMANT

2 OILLES

D'une Oille aux Ris d'Écrevisses. Une Oille d'une Jullienne d'herbes,

2 GRANDES ENTRÉES

D'un Brochet à la Pollonnoise. D'un paté de Truites.

HORS-D'ŒUVRE ET ENTRÉES

De petites Pates.
De Filets de Perches à la Crème.
De Saumon en Bresolles.
De Solles aux fines herbes.
D'une Omelette.
D'œufs hachés à la Chicorée.
De Morüe.
D'Anguilles à la Broche Sauce piquante.
D'Haricots.
De Lantilles.
D'œufs à l'oseille.
D'œufs aux concombres.

4 RELEVÉS DES LÉGUMES

De Vives sauce à l'Eau.
De Filets de Solles à l'Orange.
De Maquereaux à la M[tre] d'hostel.
De Rougets Barbets.

2 RELEVÉS DES OILLES

De Carpes farcies, un Ragout dessus.
De Perches à la Pollonnoise.

2 GRANDS ENTREMETS

D'une Brioche.
D'un Buisson d'Écrevisses femelles.

ROST

D'une Carpe au Bleu.
De Turbotins au blanc.
De Solles frites.
De Solles frites.
De Lottes frites.
De Turbotins au blanc.

2 MOYENS ENTREMETS

De la Bouillie.
D'une Tourte de Pêches grillées.

12 PETITS

D'une Crème simple.
De Choux fleurs.
D'un Ragout de Tortues.
De Petits pains à la Flamande.
D'artichauts au beure.
De Begnets à la Cloche.
D'une Crème de Caffé.
D'Asperges au beure.
De Roties aux Anchoyes.
D'Epinards.
D'Haricots verts.
D'Ecrevisses à l'Angloise.

Ibid. *Ms. franç.* 14136, fol. 28.

BIBLIOGRAPHIE

I

NOTE SUR LES MANUSCRITS DES « ANECDOTES »

A. — Le volume dont nous nous sommes servi, de format petit in-4° (205 × 115 millim.), porte aujourd'hui, à la Bibliothèque nationale, le n° 13781 du fonds français (anc. Supplément français, 3029 [7]). Il a conservé son ancienne reliure en veau plein et ses tranches rouges. Il se compose de 7 feuillets préliminaires pour le titre et la « Table alfabétique des noms et de matières ». Le texte des *Anecdotes* remplit 335 pages

Grâce à une note qui figure sur le feuillet de garde, nous savons d'où provient ce manuscrit : « Vente Mérigot, 1er Pluviose an 9, 18 l. 19 s. » On trouve en effet, dans le *Catalogue des livres provenant du fonds d'ancienne librairie du citoyen J.-G. Mérigot*, sous le n° 3263 (p. 277), un article ainsi conçu : « Anecdotes curieuses de la Cour de France, sous le règne de Louis XV, par Toussaint, auteur du livre intitulé les Mœurs. *In-4°, v. m.* Manuscrit sur papier », et on a ajouté dans la marge de l'exemplaire de ce Catalogue conservé à la Bibliothèque nationale le montant du prix d'adjudication : « 18 l. 19 s. » L'identification est donc absolument certaine.

Mais d'où Mérigot, qui n'était qu'un commerçant, tenait-il le volume? On peut tout au moins le conjecturer, en s'appuyant sur la phrase suivante de l'*Avertissement* du Catalogue : « La plus grande partie des Manuscrits de ce Catalogue vient de la superbe Bibliothèque de MM. de Lamoignon. »

Le manuscrit des *Anecdotes* est une copie de l'original de Toussaint. Ce n'est pas un remaniement fait sur une édition des *Mémoires de Perse :* les fautes grossières qui s'y rencontrent çà et là, les variantes que nous avons relevées dans les notes, les quelques passages inédits le prouvent surabondamment. On se trouve donc en face d'une sorte de mise au net du travail même de l'auteur, qui avait choisi un assez bon « écrivain », mais aurait pu rencontrer un meilleur « lecteur ». Peut-être aussi ce copiste a-t-il dû exécuter sa tâche clandestinement, rapidement, et par conséquent dans de très défavorables conditions.

La plus saillante particularité du manuscrit des *Anecdotes*, c'est de

donner en clair les noms des personnages et des pays mis en cause par Toussaint. Dans les *Mémoires de Perse*, ils étaient dissimulés sous des pseudonymes d'un orientalisme plus ou moins spirituel, mais que l'on n'a jamais cherché à expliquer. Nous terminerons donc cette note par quelques indications sur ce point.

Les relations de Chardin et de Tavernier avaient mis l'Orient à la mode, et c'est de leurs récits que sortirent tant de tragédies, d'opéras, de romans, de poèmes, de satires tout remplis de noms orientaux et d'une phraséologie qui voulait passer pour asiatique. Le plus célèbre de tous ces ouvrages est sans contredit le recueil des *Lettres persanes* de Montesquieu. Il est à peu près sûr que Toussaint a connu aussi bien que Montesquieu les « Voyages » de Chardin et de Tavernier; mais il a surtout fréquenté, comme on pouvait s'y attendre, les Persans du grand philosophe français. Il n'y a aucun doute à ce sujet : les noms d'*Anaïs*, *Cha-Abbas*, *Cha-Soleiman*, *Cosrou*, *Fatmé*, *Gemchid*, *Hassein*, *Ibben*, *Ibbi*, *Mirza*, *Nargum*, *Narsic*, *Nessir*, *Rhédi*, *Rica*, *Roxane*, *Rustan*, *Sélim*, *Usbeck*, *Zachi*, *Zélide*, *Zéphis*, ont directement passé des récits des grands voyageurs du dix-septième siècle dans les *Lettres persanes* et des *Lettres persanes* dans les *Mémoires de la cour de Perse*. La *Scherazade* des *Mémoires* s'est échappée d'entre les pages de la traduction des *Mille et une Nuits* de Galland. Et ce ne sont peut-être pas là, pour cette onomastique étrange, les seules sources de Toussaint. Mais nous ne voulons pas insister davantage sur cette question, et nous dirons de préférence quelques mots sur les noms d'allure orientale moins franche et qui, si on les examine de près, apparaissent comme de simples et assez ridicules anagrammes : *Cha-Poledol* (l'empereur Léopold), *Hasse Clesse* (Hesse-Cassel), *Darejean* (M[lle] de Séry, dame d'Argenton), *Enmi* (Mein, fleuve), *Eveneg* (le prince Eugène), *Feldran* (Flandre), *Jaber* (le duc d'Are[n]b[er]j), *Jesova* (Savoie), *Kalucad* (Valdack = Waldeck), *Kigon* (Kogni, Coigni), *Kihelt* (du Theil), *Korsula* (Karolus : Charles-Emmanuel de Savoie), *Koturi* (Victor-Amédée de Savoie), *Kasula* (Caslau, Czaslau), *Rutorcha* (Harcourt), *Salcher* (Charles de Lorraine), *Seipho* (Joseph), *Selatibeth* (Élisabeth), *Semir* (Merci), *Sigoken* (Konigsek), *Tamel* (Amel[ot]), *Vrinub* (Brunvi = Brunswick), *Zenska* (Zensac = de Gensac), etc. Ce sont là des puérilités que l'on est bien obligé de signaler en passant; mais elles ne valent pas la peine que l'on s'y arrête plus longtemps. Il paraît d'ailleurs certain qu'elles ont peu piqué la curiosité des lecteurs contemporains : les clefs plus ou moins exactes jointes aux éditions des *Mémoires* enlevaient tout intérêt à ce petit jeu.

B. — Au moment où nous achevions notre publication in-folio, la Bibliothèque de l'Arsenal acquérait un nouveau manuscrit des *Anecdotes*, sur lequel M. Camille Stryienski donnait, peu après, dans la *Revue Bleue*, un article intéressant, mais inexact sur plus d'un point.

Ce manuscrit, d'une exécution matérielle plus soignée que celui de la Bibliothèque nationale, contient avec d'assez rares et d'assez légères variantes qui se retrouvent dans les éditions des *Mémoires de Perse*, le même texte que ce dernier : portraits manquant à toutes les éditions sauf à celle de 1746, requête des Lorrains, additions biographiques, etc.

Il a reçu, à la bibliothèque de la rue de Sully, le n° 7546. De format petit in-4°, écrit sur papier fort, il compte 765 pages et est revêtu d'une reliure en veau plein, avec dorures au dos. Les pages sont encadrées d'un filet rouge. A la page 2, on lit la note suivante : « Bibliothèque de

M. de Broé (1). — Désiré de Broé m'a cédé ce volume le treize février 1844, jour auquel je lui ai remis tous les manuscrits de la bibliothèque de Broé, à l'exception de ceux qu'il m'a donnés ou cédés. — J. L. (?) ». Et au-dessous : « Quel est ce Panage? » Cette dernière note est relative au titre qui se trouve en face, page 3 : ANECDOTES TRÈS CURIEUSES DE LA COUR DE FRANCE PAR M. PANAGE. Titre très important pour nous, puisqu'il confirme, une fois de plus, l'attribution des *Anecdotes* à l'auteur des *Mœurs*, c'est-à-dire à Toussaint.

Signalons encore quelques corrections apportées au texte. Dans le paragraphe relatif à Amelot, la phrase : « les Ministres changent et ceux cy restent en place », a été suppléée, au XIXe siècle et probablement par l'auteur de la note de la page 2, entre les mots : « les hommes de l'État » et « Il semble dès lors... » (p. 113 de notre édition). Un peu plus bas, en marge du passage concernant la disgrâce d'Antoine Pecquet, le copiste avait écrit : « M. Fouquet »; une main un peu postérieure a biffé ce nom et écrit à sa place : « M. Pecquet ».

II

BIBLIOGRAPHIE DES MÉMOIRES SECRETS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA COUR DE PERSE

I

[MÉMOIRES || SECRETS || POUR SERVIR || A || L'HISTOIRE || DE || PERSE]. — Amsterdam || 1745.

Petit in-8°, 3 pages pour l'AVERTISSEMENT + 265 pages pour le texte des *Mémoires* + 37 pages n. c. pour la *Table des principales matières, contenues dans ce Volume.*

Voici le texte de l'Avertissement, revu sur toutes les éditions que nous avons pu consulter :

AVERTISSEMENT

Chercher à prévenir le Public sur le mérite des Anecdotes (2) qu'on lui présente, ce seroit douter de son discernement. Il ne paroît que trop d'Ouvrages pour lesquels on demande grâce; et ce, avec d'autant plus de raison, qu'il n'en est presque point qui méritent qu'on la leur fasse (3). Le Lecteur jugera donc de ces *Mémoires*. Mon but étant de l'amuser et de lui plaire, je m'estimerai trop heureux si le succès répond à mes desirs. Mon dessein dans cet *Avertissement*, est seulement de rendre compte de quelle façon le Manuscrit m'est tombé entre les mains.

Il y a quelques années qu'un de mes intimes Amis, *Anglois* de nation, ayant envie de connoître le royaume de *Perse* (4), partit pour *Ispahan* (5). Un assez long séjour dans cette Ville lui rendit la Langue *Persane* aussi

(1) Le célèbre procureur général de la Restauration, Jacques-Nicolas de Broé, né à Beauvais en 1790, mort en 1840.

(2) Ce mot, qui rappelle le titre véritable de l'ouvrage de Toussaint, est à remarquer.

(3) Éd. de 1763 : « qu'on leur en fasse ».

(4) Dans les clefs des diverses éditions des *Mémoires*, on voit que la *Perse* désigne la *France*.

(5) *Ispahan*, dans les mêmes clefs, c'est *Paris*.

familière que sa langue naturelle : beaucoup d'esprit, et surtout une politesse infinie lui acquirent à la Cour plusieurs Amis du premier rang. De ce nombre fut *Ali-Couli-Kan*, Premier Secrétaire d'État, seigneur d'un mérite distingué (1). Il avoit dans sa Bibliothèque quantité de Mémoires secrets manuscrits en Langue *Persane*, dont il laissa la disposition à l'*Anglois*, qui entreprit de traduire une partie de ceux du Règne de *Cha-Séphi I.* du nom (2).

A son retour en *Angleterre*, il me fit part de son Ouvrage, et le plaisir que je pris à le lire me fit présumer que le Public ne seroit pas fâché de connoître un peu particulièrement une Cour, qui jusqu'à présent a été assez ignorée en *Europe*. Sur cette présomption, et de l'aveu de mon Ami, j'ai traduit ses Mémoires en *François*. Je n'ose pas me flatter d'avoir atteint à la pureté et à la finesse de l'Original *Anglois*; ainsi, si le Lecteur n'est pas satisfait, c'est à moi seul qu'il doit s'en prendre. Je le prie cependant de considérer que le génie de la Langue *Angloise* est bien différent de celui de la Langue *Françoise*. Celle-ci est plus claire, plus méthodique, mais moins abondante et moins énergique que la Langue *Angloise*, dont j'ai éprouvé plus d'une fois, dans le cours de la Traduction, qu'il m'étoit impossible de rendre toute la force.

Indépendamment de ce qui concerne la *Perse*, on trouvera dans ces *Mémoires* plusieurs morceaux d'autant plus dignes de curiosité, qu'ils donnent sur les affaires générales de l'*Asie* des lumières absolument nécessaires (3).

Bibliothèque nationale, Lb^{38} 45 E (titre refait à la main; reliure veau marbré, aux armes de Marie-Anne de Bourbon, dite *Mademoiselle de Clermont;* le fer a probablement été utilisé par un de ses héritiers, car elle était morte depuis 1741; à la fin, résumé manuscrit, en six pages, de la clef de l'édition suivante.)

II

MÉMOIRES || SECRETS [rouge] || POUR SERVIR || A || L'HISTOIRE [r.] || DE || PERSE. [r.] || ... *Vitiis nemo sine nascitur, optimus ille est* || *Qui minimis urgetur.* HORAT. || (Fleuron gravé) || A AMSTERDAM, [r.] || AUX DEPENS DE LA COMPAGNIE || MDCCXLV [r.]

In-12, 7 pages n. c. pour le titre et l'*Avertissement* + 302 pages pour le texte des *Mémoires* et la *Table des principales matières continues* (sic) *dans ce Volume* (p. 266-302) + 11 pages pour la *Liste ou Clef des noms propres de ces Mémoires.* — Le fleuron gravé sur cuivre, dans un joli encadrement de bon style, est signé *P Tanje f.;* il représente une petite scène symbolique dont Minerve et Mercure sont les principaux personnages : c'est l'union des lettres et du commerce.

Notre Bibliothèque (rel. veau plein, filets or; tranches dorées).

(1) Selon les clefs déjà citées, *Ali-Couli-Kan* désignerait Charles-Philippe-Théodore, Électeur Palatin et prince de Sulzbach. Il n'y faut sans doute voir ici qu'un nom de fantaisie.

(2) *Cha-Séphi Ier*, c'est, toujours suivant les mêmes clefs, le roi Louis XV.

(3) Éd. de 1746 : « qu'ils donnent des lumières absolument nécessaires sur les affaires générales de l'*Asie.* »

III

MÉMOIRES || SECRETS [r.] || POUR SERVIR || A || L'HISTOIRE [r.] || DE || PERSE [r.] — A AMSTERDAM [r.], || *aux depens de la Compagnie.* || MDCCXLV.

Petit in-8°, 6 pages, n. c. pour le titre et l'AVERTISSEMENT + 8 pages n. c. pour la *Liste ou Clef des noms propres de ces Mémoires* + 265 pages + 37 pages n. c. pour la *Table des principales Matières contenues dans ce Volume.*

Bien que cette édition reproduise page pour page le texte des *Mémoires* tel qu'il est donné dans l'édition n° I, elle en diffère cependant par la disposition typographique de la Préface et par le corps des caractères employés, qui sont ici beaucoup plus forts et plus nets. Elle contient de plus la *Clef.*

Au-dessus du libellé du titre se lit l'épigraphe :

> .... *Vitiis nemo sine nascitur, optimus ille est*
> *Qui minimis urgetur.* HORAT.

Et au-dessous du même titre, entre l'épigraphe et l'adresse, on voit une petite gravure sur cuivre. C'est la marque typographique de la Compagnie des libraires d'Amsterdam. Elle représente une balance établie sur des faisceaux; vers le haut et en avant des faisceaux, deux mains s'étreignent fortement. Au-dessous du fléau de la balance, à droite, un angelot à ailes d'oiseau, assis, tient un rouleau sur ses genoux, et à ses pieds sont déposés des livres; à gauche, un second angelot à ailes de papillon et à figure féminine semble briser les bâtons d'un faisceau. Sous les pieds de chacun des deux petits personnages, une corne d'abondance et des amas de pièces d'or. En haut, une banderole s'enroule autour du fléau de la balance et porte cette devise : VIS UNITA MAIOR.

L'AVERTISSEMENT reproduit exactement celui de la première édition.

Bibliothèque nationale, Lb³⁸ 45 c (reliure veau marbré, au chiffre de Du Tartre de L'Aubespin : *d'azur à deux bars adossés d'argent, accompagné de quatre croisettes du même, 1, 2 et 1,* frappé en or).

IV

MÉMOIRES || SECRETS [r.] || POUR SERVIR || A || L'HISTOIRE [r.] || DE || PERSE. [r.] || *Nouvelle Édition,* || revue, corrigée & augmentée. [r.]. — A Amsterdam [r.], || *Aux depens de la Compagnie.* || MDCCXLVI. [r.].

Petit in-8°, 6 pages n. c. pour le titre, l'*Avis des libraires* et l'*Avertissement* + 307 pages pour le texte des *Mémoires* (1-260), la *Table des principales matières contenues dans ce Volume* (261-297) et la *Clef des Mémoires secrets de la Cour de Perse* (298-307 . Cette *Clef* contient, à la fin, l'avis suivant : « Les noms marqués d'une * sont des Articles nouveaux, qui ne se trouvent pas dans la première édition. » — Au-dessous du titre, même épigraphe tirée d'Horace et même marque de librairie que dans l'édition de 1745; mais la marque a été regravée et présente quelques légères différences de détail.

Cette édition est la plus complète de toutes celles des *Mémoires.* Outre les « portraits » qui y sont ajoutés et notés d'un astérique dans la *Clef,* « portraits » qui ne figurent que là et dans le manuscrit des *Anecdotes,*

elle se termine par sept pages et demie de texte (p. 252, 2e alinéa — p. 260) qui manquent même au manuscrit :

Voici le texte de l'*Avis* qui la précède :

AVIS DES LIBRAIRES

Voici une nouvelle Édition des Mémoires Secrets pour servir à l'Histoire de Perse. *Le favorable accueil que le Public a fait à la première nous donne tout lieu d'espérer qu'il recevra celle-ci, avec d'autant plus de plaisir, qu'elle est corrigée augmentée de plusieurs Portraits intéressans, et qui sont touchés avec la même force, que ceux qui ont mérité les suffrages des Connoisseurs* (1).

Bibliothèque nationale. Lb38 45 D (rel. veau, tranches rouges; sur le feuillet de garde : « Pour M. le Chev. de Ste Marie, officier aux Gardes »). — Notre Bibliothèque (rel. veau, tranches rouges; sur les plats, traces d'armoiries enlevées avec soin).

V

MÉMOIRES || SECRETS [r.] || POUR SERVIR || A || L'HISTOIRE [r.] || DE || PERSE. [r.] || NOUVELLE EDITION, || revue, corrigée et augmentée. [r.] || ... *Vitiis nemo sine nascitur, optimus ille est* | *Qui minimis urgetur.* HORAT. || (Marque de la Compagnie des libraires d'Amsterdam, gravée plus finement que les précédentes.) || A AMSTERDAM, [r.] || AUX DÉPENS DE LA COMPAGNIE. || MDCCXLVI. [r.]

Petit in-8°; 24 pages n. c. pour le faux-titre, le titre, l'*Avis des Libraires*, l'*Avertissement*, la liste alphabétique des *Livres nouveaux imprimés depuis peu par la Compagnie d'Amsterdam* et la *Clef des Mémoires secrets de la Cour de Perse* + 344 pages pour le texte des *Mémoires* + 40 pages n. c. pour la *Table des principales Matières contenues dans ce Volume.*

Notre Bibliothèque (rel. veau, tranches rouges; sur le titre, nom d'un ancien possesseur : « Baudelot Rouvrai, capitaine bombardier »).

VI

MÉMOIRES || SECRETS || *POUR SERVIR* || A || L'HISTOIRE || DE PERSE || ... *Vitiis nemo sine nascitur, optimus ille est* || *Qui minimis urgetur.* Horat. (entre deux filets) || (Petit fleuron très simple) || A || BERLIN, || Aux dépens de la Compagnie. || *M. DCC. LIX.*

In-24, XXIV pages pour le titre, l'*Avertissement* et la *Liste ou Clef des Noms propres de ces Mémoires* + 352 pages pour le texte des *Mémoires* (1-304) et la *Table des Matières* (305-352).

Pas de marque de librairie. C'est une reproduction de l'édition de 1745, augmentée de la *Clef*.

Bibliothèque nationale, Lb38 45A (demi-rel. moderne). — Notre Bibliothèque (rel. maroquin rouge, filets or, tranches dorées).

VII

MÉMOIRES || SECRETS || POUR SERVIR || A || L'HISTOIRE || DE || PERSE. — || ... *Vitiis nemo sine nascitur. optimus* || *ille est* || *qui minimis urgetur.*

(1) Nous avons relevé ces portraits dans les notes de notre présente édition des *Anecdotes* de Toussaint.

HORAT. || (Petit fleuron différent de celui de l'édition précédente.) || A AMSTERDAM, || AUX DÉPENS DE LA COMPAGNIE. | (filet) | M DCC LIX.

In-24, XXIII pages pour le titre, l'*Avertissement* et la *Liste ou Clef des Noms propres de ces Mémoires* + 386 pages pour le texte des *Mémoires* (1-295) et la *Table des Matières* (297-386.)

Pas de marque de librairie. — Sauf la disposition typographique, cette édition est identique à celle que nous venons de décrire (n° VI, Berlin, 1759).

Notre Bibliothèque (rel. veau fauve, tranches marbrées).

VIII

MÉMOIRES || *SECRETS* (1) [r.] || POUR SERVIR || A || L'HISTOIRE (2) || DE || PERSE [r.], || avec || des éclaircissemens et une clef marginale, || plus complette et rectifiée || *par* || D. S. [r.]. — à AMSTERDAM || MDCCLXIII.

Petit in-8°, 16 pages n. c. pour le titre, la *Préface de l'Éditeur* et l'*Avertissement* + 320 pages (1-319 pour le texte des *Mémoires* et 320 pour l'*Errata*). — Au-dessous du titre, même épigraphe que dans les éditions précédentes; puis petite gravure sur cuivre représentant une Persane (Turque?) assise dans une sorte de rocaille. — En tête de la préface, fleuron représentant une sorte de jardin, de style rococo. — La *Clef*, comme l'indique la *Préface*, au lieu d'être réunie en une *Liste*, a été disposée en manchettes dans les marges du texte, au fur et à mesure que les pseudonymes s'y présentaient. — Pas de Table des Matières. — Notes explicatives au bas des pages. L'auteur de ces notes, qui a signé la *Préface* des initiales D. S., est peut-être Etienne DE SILHOUETTE, le contrôleur général des finances, qui avait publié en 1748 des *Réflexions sur le livre des « Mœurs »* (voyez notre Notice sur Toussaint, p. XXIX, note 1).

Nous reproduisons la brève introduction qui précède cette édition sous le titre suivant :

PRÉFACE DE L'ÉDITEUR

Les mémoires secrets pour servir à l'*histoire de Perse*, c'est-à-dire de France, parurent pour la première fois en 1745. L'éditeur voulut faire accroire au public qu'ils n'étoient qu'une traduction d'un original Anglois. Peut-être le fit-il pour exciter d'autant plus la curiosité du public, et pour cacher en même tems le véritable auteur. On les attribua au célèbre monsieur PECQUET, Premier Commis des affaires étrangères, dont nous avons d'excellens ouvrages de Morale et de Politique. Il y a pourtant lieu d'en douter, vû la différence du stile des mémoires secrets de Perse à celui de M. PECQUET (3). Dans la même année, on en fit une copie en Hollande, et pour faire valoir cette édition, on y joignit une clef la plus fautive du monde. Le débit de ce petit livre fut si extraordinaire, qu'on en fit une seconde en 1756 à Amsterdam (4). On tâcha en même tems de persuader le public, qu'on l'avoit considérablement augmentée; mais on ne fit que lui imposer (5). Contre ces mémoires

(1) Les deux premiers mots sont imprimés en *caractères de civilité* majuscules.

(2) Ce mot est en capitales italiques évidées.

(3) Sur cette question, voyez notre Notice, p. XCVII-C.

(4) Il veut évidemment faire allusion à l'édition de 1746. (Cf. ci-dessus, n° IV.)

(5) L'auteur de cette *Préface* a sûrement confondu l'édition d'Amsterdam 1746, qu'il n'a pas eue sous les yeux, avec celle d'Amsterdam 1759. (Cf. ci-dessus, n° VII.)

secrets de Perse avoit déjà paru une lettre de M. le B. de C** insérée dans la *Bibliothèque raisonnée*, tom. XXXIV, p. 483. Les objections ne sont pas d'importance; on y réplique dans le *Journal des Savans*, Juillet 1745, édit. de Hol., p. 348. Voyés aussi *Journal universel*, juin 1745, et *Bibliothèque françoise*, tome XLII. Les répliques ne valent pas beaucoup mieux que les objections. On donna enfin une *quatrième* édition en 12 (*sic*), à *Berlin* en 1759. Un honnête homme, qui aime à servir le Public, m'engagea à en donner la cinquième (1). Je l'ai augmentée des éclaircissemens propres et nécessaires à répandre de la lumière sur les ténèbres dont l'auteur a jugé à propos d'envelopper les événemens. Pour la commodité du Lecteur, on a mis la clef dans la marge vis-à-vis les noms déguisés, et on a tâché de la rectifier. C'est à Vous, Cher Lecteur, à juger si j'y ai réussi.

D[E] S[ILHOUETTE?].

Bibliothèque nationale. Lb38 45 (demi-reliure moderne).

III

BIBLIOGRAPHIE DES « MŒURS »

I

LES || MŒURS ||. *Respicere exemplar vitæ morumque.* || HOR. ad. Pis. || (Marque de librairie). || *A Amsterdam,* || *aux dépens de la Compagnie.* || MDCCXLVIII.

Petit in-8°; XL pages pour la dédicace *A Madame M. A. T****, l'*Avertissement* et le *Discours préliminaire sur la vertu* + 391 pages (1-373 pour le texte des *Mœurs* et 374-391 pour la *Table des chapitres et articles*. — Sans gravures, sauf la marque des libraires (gravée sur bois; décrite ci-dessus), et quelques ornements typographiques sans importance. — Au feuillet de garde, en face du titre, d'une main du dix-huitième siècle : « par M. Toussains, curé de Meudon (*sic*) ».

Voici le texte de la lettre dédicatoire et de l'Avertissement :

A MADAME M. A. T***

MADAME,

Ce n'est point à un Grand, à un Prince, ou un Ministre d'État que je présente mon Ouvrage : c'est à vous, MADAME, dont le rang n'est qu'égal au mien. Mais que vous êtes amplement dédommagée de cette égalité par vos qualités personnelles! Je la vois bien-tôt disparoître, dès que je viens à vous apprécier par l'esprit et par le cœur : je trouve alors la belle MENOQUI bien plus digne de mes hommages, que ces vaines idoles du peuple, qui n'ont pour elles que leurs grands noms, et la pompe qui les environne. J'ai dit quelque part, dans ce Livre, que si la vertu se rendoit visible, ce seroit Dieu que nous verrions, dans tout l'éclat de sa grandeur, et de sa sainteté : J'ajoûte ici, MADAME, que si pour ménager la faiblesse de notre vue, elle empruntoit une forme humaine, ce seroit la vôtre qu'elle prendroit; du moins, ne pourroit-elle mieux choisir, pour se rendre aimable aux hommes, et les gagner par ses attraits. Je

(1) Elle parait bien être en effet la cinquième.

ne puis donc aussi mieux m'adresser qu'à vous, Madame, pour dédier un travail que je consacre à sa gloire. Quel accueil ne devez-vous pas faire aux *Mœurs*, vous qui en avez de si pures? J'ose dire, que l'Auteur même mérite aussi de votre part quelque considération. La morale qui règne dans cet Ouvrage est exacte et hors de critique; or cette morale est la mienne; c'est l'expression sincère des sentimens de mon cœur. Quelque tendre que soit un ami qui la pratique, ne craignez rien de sa part, ce ne peut être un séducteur. Je vous laisse volontiers tout l'honneur de votre vertu : mais ne m'enviez pas la mienne. Je vous crois, Madame, assez circonspecte pour éviter les pièges d'un amant : mais regardez-moi comme un ami assez droit pour ne vous en jamais tendre. Vous me feriez une injustice insigne, si vous me soupçonniez de n'être sage, que parce que vous l'êtes : ce seroit juger bien injurieusement du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

MADAME,

Votre très humble et très obéissant serviteur, Panage.

AVERTISSEMENT

Je ne dirai point à mon Lecteur, malgré l'usage établi, qu'un ami m'ayant surpris une copie de l'ouvrage que je donne aujourd'hui, l'alloit rendre public, lorsqu'informé fort à propos du risque que je courois d'être imprimé sur des brouillons informes, j'ai mieux aimé donner les mains de bonne grâce à l'impression : parce que dans tout cela il n'y auroit rien de vrai, et que d'ailleurs c'est une coquetterie d'Auteur usée. J'ai l'esprit un peu tourné à la Philosophie morale : or comme l'envie de convertir en livre tout ce qu'on pense de bon et de mauvais, est une maladie courante dans ce siècle, la contagion m'a gagné : je me suis mis à moraliser par Chapitres. Le mobile qui m'a déterminé est, si vous voulez, l'amour propre, car inutilement le nierois-je : mais du moins il s'y en est joint un autre plus noble, qui est l'amour de la vertu. Enflammé pour elle d'un zèle apostolique, je voudrois rendre tous mes lecteurs vertueux. Je sai bien que je n'y réussirai pas : mais si j'étois sûr d'en gagner seulement un sur mille, quelque pénible que soit le métier d'Auteur, je ne ferois plus que des Livres, et tous sur la même matière.

Qu'on se rappelle le titre de celui-ci : on n'exigera point de moi ce que je n'ai pas promis. Ce sont *les Mœurs* qui en sont l'objet; la Religion n'y entre qu'en tant qu'elle concourt à donner des mœurs : or, comme la Religion naturelle suffit pour cet effet, je ne vais pas plus avant. Je veux qu'un Mahométan puisse me lire aussi bien qu'un Chrétien : j'écris pour les quatre parties du monde.

Peut-être eût-on trouvé plus modeste que j'eusse intitulé cet Ouvrage, *Essais de morale;* mais c'eût été copier un Théologien du siècle dernier (1) : or, je déclare que je ne veux point aller sur les brisées de ces Messieurs-là. Pour *Réflexions morales*, ce n'étoit pas une chose possible c'est un titre trop décrié depuis trente-cinq ans (2); je n'ai pas envie de me faire mettre à l'*Index*. Il me restoit de l'appeller *Essai sur les Mœurs;* mais outre que les boutiques des Libraires sont déja surchargées d'*Es-*

(1) Toussaint fait ici allusion à Nicole dont les *Essais* avaient commencé à paraître en 1671.

(2) Le livre du P. Quesnel qui porte ce titre parut en 1693-1694; on se rappelle qu'il provoqua la Bulle *Unigenitus*.

sais, il me semble que c'est une impolitesse choquante, que d'annoncer au Public qu'on s'essaye à ses dépens (1); je voudrois, quand on débute, qu'on fût déjà sûr de sa marche. Je l'ai appellé simplement *les Mœurs;* parce que j'y peins celles qu'on a, et celles qu'on devroit avoir.

Je proteste, ainsi qu'il convient à un Auteur qui se mêle de faire des portraits, contre toute clé qu'on pourroit faire, pour m'imputer des applications malignes. Dire que je n'ai eu personne en vue, ce seroit dire une fausseté, et même une fausseté inutile, parce qu'on ne m'en croiroit pas. J'ai tracé tous mes tableaux d'après nature, j'eusse risqué sans cela de peindre des êtres idéaux : mais je n'ai désigné distinctement aucun de mes originaux, dont les noms sont un mystère impénétrable, que je me réserve *in petto*. Les traits dont j'ai peint les vices, je les ai tirés d'hommes vicieux : mais le grand nombre de ceux qui le sont, doit empêcher qu'on n'arrête ses conjectures (2) sur tel ou tel en particulier.

En plusieurs endroits je me suis contenté de crayonner les vices, sans discourir sur leur difformité : le tableau parle de lui-même. Si j'avois peint d'après *Virgile* l'énorme chef des Cyclopes, aurois-je besoin d'avertir que *Poliphème* est un monstre hideux? J'ai fait de même des vertus : j'ai souvent peint leurs grâces et leurs beautés, sans ajouter aux traits par où je les caractérise, d'ennuyeux panégyriques.

Lorsque j'ai posé de ces maximes de morale auxquelles les vicieux mêmes font hommage, je ne me suis point mis en frais de les appuyer sur des preuves. Étoit-il besoin de prouver que la calomnie, le faux témoignage et le guet-à-pens sont des crimes?

J'ai répandu dans cet Ouvrage plus de sentiment que d'esprit ; premièrement, parce que l'un m'étoit plus facile que l'autre; et de plus, parce que la science des mœurs est, de sa nature, une science de sentiment. Lorsqu'il est question de corriger des cœurs gâtés, il vaut mieux toucher que plaire : convaincre même n'est pas le point dont il s'agit. C'est peut-être là ce qui a fait dire fort chrétiennement à l'illustre Monsieur *Dacier* (3), « qu'il n'est pas de la majesté de Dieu de prouver la nécessité, la justice et la vérité de ce qu'il ordonne, qu'il fait aimer ce qu'il commande, et que c'est plus faire que prouver ». Que ne suis-je aussi le maître de faire aimer la vertu! elle n'auroit pas un seul ennemi sur la terre.

Si quelqu'un de mes lecteurs venoit me dire avec sincérité : « Vous avez fait un bon Livre », j'en serois flatté sans doute : mais je le serois bien davantage, s'il ajoutoit : « Vous m'avez inspiré des mœurs. »

Bibliothèque nationale. Inv. R. 19.094 (reliure en veau fauve).

II

LES | MŒURS. | *Respicere exemplar vitæ morumque* || Hor. ad Pis. || PREMIÈRE PARTIE. || (Fleuron et filets) || [S. l.] MDCCXLVIII.

Petit in-8°; 32 pages préliminaires pour le titre, la dédicace, l'Avertis-

(1) Voltaire fut moins dédaigneux et donna le titre d'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* (Genève, 1775, 6 vol. in-8°) à la nouvelle édition de son *Essai sur l'histoire universelle* (1754-1758, 6 vol. in-12).

(2) Éd. de 1755 : *conjonctures* (faute d'impression).

(3) Dans sa Préface sur *Platon*. [Note de Toussaint.]

sement, la Table et l'Explication du frontispice, du fleuron et des vignettes + 528 pages. — Mêmes gravures que dans l'édition originale. — Cf. l'édition de 1755 décrite ci-dessous, n° VI.

Voici l'explication du frontispice, du fleuron et des vignettes :

EXPLICATION DU FRONTISPICE, DU FLEURON ET DES VIGNETTES.

FRONTISPICE.

La Vertu fixe tendrement ses regards sur Dieu, portó par un nuage, et foule d'un pié le vice, qui étendu par terre et démasqué, se couvre les yeux d'une main, pour ne pas voir la lumière, et de l'autre tient un poignard, dont il menace la vertu. Les deux mots Grecs tracés dans le livre qui est en face de Dieu, signifient *: l'amour et la pratique du bien.*

FLEURON.

Deux génies dont l'un surprend l'autre endormi, et le masque levé.

I. VIGNETTE.

La Piété, un genou en terre, offre un cœur à la Divinité, désignée par un triangle, dans lequel est inscrit le nom de Dieu en langue et en caractères Hébraïques.

II. VIGNETTE.

La Sagesse, sous la figure de Minerve, assise, écartant d'une main la Folie; et de l'autre montrant avec sa pique une inscription Grecque, qui signifie : *se connoître soi-même.*

III. VIGNETTE.

L'humanité exprimée par l'emblème d'une Charité Romaine, qui allaite son père, et tend la main à des malheureux, des mendians et des captifs qui implorent son assistance. Elle est représentée avec des ornemens de Reine, pour marquer qu'elle est la première des vertus sociales, et que c'est d'elle qu'elles émanent toutes.

Bibliothèque Mazarine, 55.552, *Réserve* (rel. maroquin rouge avec armes : à gauche, *d'or au sautoir engrêlé de sable.* [Saint-Blimond]; à droite, *d'or* (?) *à la bande de...;* cimier : pélican et ses petits; couronne de marquis).

III

LES || MŒURS || *Respicere exemplar vitæ morumque.* | Hor. ad. Pis. || (Fleuron et filets noirs) || M. DCC. XLVIII. (S. l.).

Petit in-8°, 32 pages préliminaires n. c. + 474 pages.

En face du titre, frontispice gravé. En tête de chacun des trois livres, une vignette, et sur le titre de chaque partie, un fleuron, toujours le même quant à la composition générale, mais tiré au moyen de deux planches différentes, puisque, comme l'a déjà remarqué Barbier (1), dans le fleuron de la seconde et de la troisième parties, le génie qui soulève le voile est à gauche, tandis qu'il est à droite sur les titres des deux autres parties. Ce fleuron est ainsi expliqué : « Deux génies dont l'un

(1) Cependant il faut observer que Barbier n'a signalé ce détail que pour la seconde partie. Peut-être son exemplaire était-il différent du nôtre.

[la Philosophie] surprend l'autre endormi et le masque levé [la Nature]. »

Notre Bibliothèque. — Bibliothèque de M. Paul Lacombe (exemplaire en grand papier, rel. demi-maroquin bleu de 1850 environ; le titre manque; en tête de la dédicace : « Ex libris F. De la Mennais »; no es ou additions marginales du dix-huitième siècle.

IV

LES | *MŒURS.* | *Respicere exemplar vitæ morumque.* | Hor. ad Pis. | (Fleuron et filets noirs) | MDCC.XLVIII.

Petit in-8°; 32 pages pour le titre et les pièces liminaires; 547 pages. Frontispice, fleurons et gravures en tête de chaque partie, comme dans l'édition originale.

Bibliothèque Mazarine, 27.738 F (rel. veau plein).

V

LES || MŒURS. [r.] || (filets noirs) || *Respicere exemplar vitæ morumque.* || Hor. ad Pis. || NOUVELLE ÉDITION [r.] || Corrigée, et à laquelle on a joint les || PENSÉES PHILOSOPHIQUES. [r.] || où est le Vers, *Piscis hic non est* || *omnium;* Ouvrage du même genre, || rare et très bien écrit; || Le tout divisé en quatre Parties. || PREMIÈRE PARTIE [r.] || (Petit fleuron : tête) || AUX INDES, [r.] || Chez BEDIHULDGEMALE [r.] || (filets noirs) || MDCCXLVIII. [r.].

In-12; XII pages pour la lettre dédicatoire et l'avertissement + 114 pages pour le Discours Préliminaire et le texte de la première partie + 6 pages n. c. pour la *Table des chapitres et articles de la première Partie;* — 2 pages n. c. pour le titre de la seconde partie + 240 pages pour le texte de cette seconde partie + 10 pages n. c. pour la *Table* + 1 feuillet blanc; — 1 feuillet n. c. pour le titre de la troisième partie + 147 pages pour le texte + 4 pages n. c. pour la *Table*; — 1 feuillet n. c. pour le titre des *Pensées philosophiques* + 68 pages pour le texte + 8 pages n. c. pour la *Table des Matières.* — Sans gravures.

Bibliothèque de M. Paul Lacombe (rel. veau filets or).

VI

LES || *MŒURS* || (Filets noirs) || *Respicere exemplar vitæ morumque.* || Hor. ad Pis. || PREMIÈRE PARTIE. || (Fleuron et filets noirs) || M. DCC. LV.

Petit in-8°; 30 pages préliminaires pour le titre, la dédicace *A Madame M. A. T***, l'*Avertissement* la *Table des chapitres et articles contenus dans ce volume*, et l'*Explication du frontispice, du Fleuron et des Vignettes* + 528 pages pour le texte des *Mœurs.* (Cf. l'éd. de 1748, n° II.)

Bibliothèque nationale. Inv. R. 44.144 (demi-rel. veau).

VII

LES | *MŒURS.* | *Nouvelle édition,* | Revue & corrigée. | (Filet | *Respicere exemplar vitæ morumque.* | Hor. ad Pison. | (Fleuron géométrique) | *A BERLIN* | (filet | M. DCC. LVII.

Petit in-12; 12 pages préliminaires pour la lettre dédicatoire et l'Avertissement + 343 pages pour le texte et la Table.

Bibliothèque Mazarine, 56.099 (rel. veau plein).

VIII

LES | MŒURS [r.] || (filets noirs) || *Respicere exemplar vitæ morumque.* || Hor. ad. Pis. || PREMIÈRE PARTIE [r.]. || (Fleuron) || A AMSTERDAM, [r.] || *AUX DÉPENS DE LA COMPAGNIE.* || M.DCC.LXIII. [r.].

In-12; XXVIII pages pour le frontispice, le titre, la dédicace *A Madame M. A. T.****, l'*Avertissement,* la *Table des Chapitres et Articles contenus dans ce Volume* et l'*Explication du frontispice, des Fleurons et des Vignettes* + 404 pages pour le texte des *Mœurs.*

Bibliothèque nationale. Inv. R. 19 093 (reliure en plein maroquin rouge, aux armes et chiffre de Louis XV). — Bibliothèque Mazarine, 22.788 D (demi-rel. veau).

IX

ÉCLAIRCISSEMENT [r.] || SUR LES || MŒURS, [r.] || PAR || *L'AUTEUR DES MŒURS* || (Fleuron assez grossièrement gravé sur bois : roses et fleurs de lis héraldiques) || A AMSTERDAM [r.] || Chez MARC-MICHEL REY. || M. DCC.LXII. [r.].

In-12; LX pages pour le titre et la *Préface* + 333 pages pour le texte de l'ouvrage + 3 pages n. c. pour la *Table des chapitres.*

Bibliothèque nationale. Inv. R. 10.096 (rel. maroquin rouge, aux armes et chiffre de Louis XV). — Bibliothèque Mazarine, 55.114 (rel. veau fauve, aux armes de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, tranches rouges).

X

ÉCLAIRCISSEMENT [r.] || SUR LES || MŒURS. [r.] || PAR || L'AUTEUR DES MŒURS. [r.] || (Fleuron). — A AMSTERDAM, [r.] || Chez MARC-MICHEL REY. || M.DCCLXII. [r.]

In-12; LX pages pour le titre et la *Préface* + 6 pages n. c. pour la *Table des Chapitres* et l'*Errata* + 412 pages pour le texte. — Le fleuron, gravé sur cuivre, représente une ruche placée sur un piédestal, au milieu des fleurs; en haut, une banderole avec la devise : INGENIOSA ASSIDUITATE. — Les caractères typographiques sont différents de ceux de l'édition précédemment décrite (n° IX).

Notre Bibliothèque (rel. veau marbré, dos orné, tranches rouges).

XI

LE MANUSCRIT DES « MŒURS ».

Le manuscrit des *Mœurs* se serait conservé jusqu'à nos jours, si l'on en croit le *Bulletin du Bouquiniste,* numéro du 22 juin 1886, p. 95, n° 1158 :

« TOUSSAINT. *Les Mœurs,* 1748, petit in-4°, d.-rel. 15 »

« Manuscrit original de la première édition des mœurs, par Vincent Toussaint, publié sous le nom de Panage. La dédicace, qui ne se trouve pas dans les autres éditions, est adressée par l'auteur à sa femme Monique, sous le nom de Menoqué (*sic*). »

Les erreurs ne manquent point dans cette courte description, qui n'est pas de nature à faire honneur au rédacteur du *Bulletin;* aussi faudrait-il retrouver ce « manuscrit original » des *Mœurs* pour voir s'il est vraiment « original ». Quant à « Ménoqui », qui peut être en effet, l'ana-

gramme de « Monique », ce devait être le nom d'une parente de Toussaint, et non point de sa femme. Pour la dédicace, elle se retrouve dans toutes les éditions des *Mœurs*.

XII

Lettre | de Mr Toussaint, | Auteur du Livre | des *Mœurs*. | Destinée à faire voir qu'un | autre n'est pas lui. — Leide | De l'Imp. d'Elie Luzac, fils. 1750. | Et se trouve à la *Haye* chez Daniel Aillaud, Libraire à la sale de la Cour.

Avec cette épigraphe :

..... Nec potest fieri, tempore uno,
Homo idem duobus locis ut simul sit.

PLAUT.

Page 3-9 : Avertissement (daté : Le 27 juin 1750).

Page 10-16. Lettre de Mr Toussaint (datée : Paris, 15 juin 1750). — Petit in-8°.

Dans le même recueil factice de la Bibliothèque Mazarine (22.788 A), pièce 4 :

Zoroastre, | Histoire | traduite du chaldéen. — A Berlin, | A l'Enseigne du Roi Philosophe. | M. DCC. LI.

Page 3 : ÉPITRE A MR T. A. D. M. [Toussaint, Auteur des Mœurs].

MONSIEUR,

C'est un Homme qui ne vous connoît pas, qui peut-être ne vous connoîtra jamais, qui n'espere rien de vous, qui vous adresse cet hommage; à vous, son égal, à vous qui ne brillez d'aucun titre éminent parmi les hommes. Il doit vous en être plus flatteur. C'est que ni l'intérêt ni la vanité ne déciderent jamais de ma vénération; mais mon estime pour les lumières et les vertus. Irois-je préférer aux fruits de l'étude et du génie, des titres transmis par une aveugle naissance, ou donnés par une fortune plus aveugle encore? Me verroit-on encenser des hommes brillans d'une grandeur qui m'accable, ou tout au moins indifférente à mon bonheur, tandis que je refuserois mon respect à ces ames sublimes, qui ne s'élevent que pour m'éclairer, ou à ces génies aimables, qui dans des veilles heureuses, se consacrent à m'embélir. Vous vous êtes montrés l'un et l'autre dans un Livre charmant consacré aux mœurs. Vous avez osés dévoiler la vérité aux hommes. Vous avez fait plus : vous l'avez fait aimer. Vous avez frappé ces deux excès : l'impiété et la superstition. Si l'on peut vous reprocher quelques portraits, c'est que vous avez imaginé que l'éclat de la vertu seroit mieux relevé par les contrastes. Je fus charmé, en méditant votre ouvrage, de trouver l'histoire de mon cœur, les sentimens que j'avois toujours eus. Je fus encore plus charmé de les voir si embélis. Zoroastre me tomba alors entre les mains. On me força de le donner au Public. C'est la coutume de choisir quelque Grand pour prôtecteur de ses essais. Je ne balançai pas un moment à préférer un Philosophe. A qui pouvois-je mieux dédier l'Histoire d'un Sage qu'à un Sage?

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,
Votre très humble
et très-obéissant
serviteur ****.

L'auteur de *Zoroastre* a tenu à imiter, dans sa *Préface*, l'innocente supercherie, alors si commune, dont Toussaint avait usé pour les *Mémoires de Perse :*

Page 7 : Préface. Elle débute ainsi : « Un de mes Amis, qui a fait un long séjour dans l'Orient, m'apporta à son retour, parmi plusieurs papiers, un Manuscrit Chaldéen, qu'il me dit être fort révéré de la secte des Guèbres. Comme je me suis appliqué aux Langues sçavantes, je vins enfin à bout de le déchiffrer après bien des travaux. Je fus charmé d'y trouver la vie du plus fameux et du moins connu de tous les Philosophes... » (Page 14 :) « J'avois condamné cette foible traduction à une éternelle obscurité. Je craignois de misérables allusions que les petits esprits ne manquent jamais de faire. Mais mes Amis m'ont persuadé enfin que je ne devois pas immoler à ce scrupule l'utilité que de bons esprits en pourroient retirer. »

Pages 13-26 : A M. l'abbé***.

C'en est fait, j'ai brisé ma chaîne.
Un Dieu puissant m'a conservé :
Un Dieu protecteur m'a sauvé :
Une obéissance inhumaine,
Alloit m'enchaîner à l'Autel.
Victime d'une loi suprême,
J'allois subir l'arrêt cruel
Qui me ravissoit à moi-même.
Déjà des Prêtres odieux
Préparoient des liens horribles.
Déjà le ministre des Dieux
Me dictoit les sermens terribles
Qui devoient captiver mes vœux.
L'injuste Démon de l'envie
A soufflé sa noire fureur,
Par la main de la calomnie
J'ai vû briser ces nœuds d'horreur.

Doux mouvemens de la nature,
Renaissez, célestes désirs.
Brillans amours, tendres soupirs,
Étouffez la vile imposture
Qui fait un crime des plaisirs.
Ne craignez plus un vain murmure,
Doux enfans de ma liberté,
Revenez, troupe aimable et pure,
Ramenez la félicité.

. . . .

(P. 15 :) Abbé, je le sçais. L'opulence
Ne sourit point à ces projets.
Les honneurs, la dévote aisance
Pouvoient flatter mon espérance.
Mais ce phantôme vû de près
Que présente-t-il ? mille peines ;
Des faux plaisirs, des vrais malheurs
Des routes sans cesse incertaines
Qu'assiègent les pâles terreurs,
Où marche en tremblant la bassesse
Rampant sous un fat protecteur
Dont elle encense la foiblesse ;
L'envie armant la main traîtresse
De l'ami volage ou méchant
Ou d'un sot crédule, imprudent ;

Des refus moins durs que les grâces
Qu'on vous accorde avec hauteur :
Et la contraire et les disgrâces...
Laissons un éclat imposteur
A l'illusion du vulgaire.
Dans une pompeuse misère
Laissons-le chercher le bonheur.
Je l'ai dans mon indépendance,
Dans mes amis, dans ta constance,
Ma lyre, l'étude et mon cœur.

Pages 1-60 : Zoroastre | ou | l'histoire | des Guebres.

Suivent deux pièces en vers qui doivent être l'œuvre du même auteur : *Le Bonheur* (pp. 1-9), *Eglé* (p. 10).

Petit in-8°, 16 + 60 + 10 pages.

Dans la pièce « à M. l'Abbé*** », on retrouve la morale et peut-être aussi un peu l'histoire de la jeunesse de Toussaint. Il était dit, d'ailleurs, que ce petit livre ressemblerait en tout à celui de Toussaint, même dans ses malheurs. Car si ZOROASTRE ne fut pas brûlé, son auteur, le chevalier DE MÉHÉGAN, fut mis à la Bastille. On lit en effet dans BARBIER, *Dict. des ouvrages anonymes* (Paris, 1882, in-8°), t. IV, p. 1130, à l'article *Zoroastre :* « Réimprimé la même année sous ce titre : « De l'Origine « des Guèbres, ou la religion naturelle mise en action », ainsi que dans « L'Abeille du Parnasse » (1752, tome V. nos 3-5), et dans les « Pièces « fugitives » de cet auteur. L'exempt de police d'Hemery, dans ses notes, fait de Méhégan « un jeune abbé de condition et qui a beaucoup d'esprit ». Il a 1000 livres de pension sur l'évêché de Saint-Claude et 200 livres sur le Trésor royal. Il a un frère qui fait joliment des vers, qui est major du régiment de la Couronne. Il est clerc tonsuré du diocèse d'Alais, et il aurait pu être évêque, s' « il n'avait pas prêché le déisme, qu'il professe ouvertement ». Il a fait aussi une critique ou plutôt une apologie de « Zoroastre, qu'il a fait imprimer par Dufour, garçon imprimeur, qui a été arrêté à ce sujet ». « Le 11 août 1751, l'abbé Méhégan a été arrêté et conduit à la Bastille en vertu de « l'ordre du roi précédent » (1er février 1751), à l'occasion de son Zoroastre. »

XIII

Le *Zoroastre* du chevalier de Méhégan n'est sûrement pas le seul ouvrage « moral » qui ait été dédié à Toussaint. Mais ces dédicaces ne sont pas toujours faciles à découvrir : en dépit de leur affection et de leur admiration pour Toussaint, ses panégyristes n'oubliaient pas que le livre des *Mœurs* avait été condamné au feu, et ce petit accident leur conseillait la prudence. En 1754, un certain Glénat (1), personnage assez équivoque et qui s'attaquait volontiers à la candeur des gens de lettres, dédiait *A Monsieur****, en 1754, un opuscule intitulé *Du Bonheur de la*

(1) Il signe « Glenat E. de la M. ». Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur cet assez obscur écrivain. C'est probablement le même qui nous est présenté sous un jour peu favorable par Mme de Vandeul dans ses *Mémoires sur Diderot :* « Il recevoit souvent un M. de Glénat; cet homme venoit s'établir deux ou trois heures dans son cabinet; il avoit toujours besoin de conseils sur des matières de politique, et il aimoit assez la métaphysique. M. de Sartines eut l'honnêteté de prévenir mon père que c'étoit un espion de police... » (ASSÉZAT et TOURNEUX, *Œuvres complètes de Diderot*, t. I, p. XLVII). D'ailleurs, Diderot a raconté lui-même, dans une de ses plus amusantes lettres à Mlle Volland, son aventure avec Glénat (lettre du 19 septembre 1762; *ibid.*, t. XIX, pp. 130-132). Ce pauvre diable avait aussi tenté de devenir secrétaire de Grimm. — Nous devons à M. Maurice Tourneux ces intéressantes indications.

Vie (à La Haye, in-18, xxiv-46 pages; avec cette épigraphe : « Summum bonum est, animus fortuita despiciens virtute lætus ». Senecæ, *de Vita beata, cap.* 4 *n.* 618). Dans notre exemplaire, les étoiles sont suivies du nom du dédicataire : *Toussaint*, et il y a d'autant moins lieu de douter de cette indication manuscrite, que le nom de Toussaint a été répété, au bas de la page xvii, à l'endroit où s'étale son éloge — et que, d'autre part, la lettre dédicatoire et l'*Avant-Propos* sont bien l'œuvre d'un disciple, sincère ou non, de l'auteur des *Mœurs*.

Voici la dédicace : « Ce n'est ni le vil intérêt, ni une basse flatterie qui me portent à vous adresser cette foible production de mon lent et tardif génie; le seul avantage que je me propose [de] tirer de mon entreprise, est simplement de pouvoir dire avec une entière satisfaction, qu'en vous le consacrant je rends ici un hommage, que je dois à la vertu; cet hommage est d'autant plus légitime, monsieur, que cette vertu dont quelques-uns commencent à goûter les charmes et les attraits, est le fruit de vos veilles et de vos pénibles travaux; vous l'avez tirée du sombre et ténébreux cahos où les mœurs déréglées l'avoient ensevelie; par le secours de la Divinité de qui vous avez emprunté son sublime langage et son esprit de vérité, vous nous en avez découvert la véritable et solide beauté, l'éclat et la splendeur dont elle est environnée; et par la sagesse de vos maximes, l'excellence, et la force de vos préceptes, vous nous avez en quelque sorte contraints à lui restituer un encens que le vice jusqu'ici lui avoit entièrement usurpé. C'est enfin un témoignage que l'équité doit à vos généreux efforts, d'avoir forcé tant de funestes obstacles, pour la rappeller de son exil sur ces bords infortunés. Et en dépit de la jalouse envie. j'admirerai sans cesse avec la postérité ces immortels écrits où brillent à la fois ce génie, cette probité, cette sagesse, en un mot, cette excellence morale qu'autrefois ces illustres Grecs, Socrate, Aristippe, Platon et Aristote dictoient à leur patrie, ravie, étonnée; et c'est comme à l'émule de ces grands hommes que je trouverai toute ma vie un plaisir indicible à me dire, etc. »

L'*Avant-Propos* est tout aussi caractéristique; mais il est moins habile, moins mesuré, si l'on peut parler ici de mesure : le bout de l'oreille s'y laisse trop voir et dénonce l'intrigant et le parasite. En voici l'endroit qui touche notre Toussaint de plus près (p. xv et suiv.) :

« ... Il faut convenir que la vertu se trouve rarement avec les richesses... Ce n'est pas cependant qu'il ne puisse se trouver des riches respectables par leurs mœurs, et qui soient des modèles de vertu; (c'est une opinion sur laquelle je dois me rendre). Mais ceux-là ne possèdent les richesses que pour soulager l'indigent, soit pour tirer la vertu de l'oppression, soit respectivement à la simple qualité d'humain, qu'ils envisagent dans leurs semblables. Car. comme dit fort bien un célèbre Auteur moderne : « L'excédent de nos besoins est l'apanage des pauvres ». Mais où voit-on de ces âmes-là. Il en est bien peu; et dans le petit nombre, je n'en connais que trois qui soient pénétrés de la vérité de cette maxime. Le premier (1), à la perfection et à la solidité de sa morale, réunit encore des mœurs qui ne méritent pas moins notre admiration; azile assûré des malheureux; consolateur des affligés; protecteur du faible et du pupile; il ne cherche sa félicité que dans le nombre de ses bienfaits; et

(1) Dans notre exemplaire, un signe de renvoi, et en bas de la page, d'une main du dix-huitième siècle : « M. Toussaint ».



enfin par la pratique la plus admirable, nous confirme ce qu'il est véritablement dans la théorie. Le second (1), dans la distinction d'un rang et d'une fortune élevée, n'en jouit que pour se rendre le bienfaiteur d'une multitude d'infortunés. Le troisième (2) joint à l'avantage des richesses celui d'avoir de profondes connaissances dans notre jurisprudence; l'un et l'autre ne lui servent qu'à procurer le repos et la tranquillité des familles, et à soulager le pauvre orphelin dans son oppression, en prenant généreusement sa défense. Ce sont de ces faits rares, mais vrais, puisque mon expérience m'en a convaincu; mais aussi je les regarde comme des phénomènes, à la vue desquels je ne puis m'empêcher d'être surpris ».

La grossièreté de cet encens ne paraît pas avoir trop choqué Toussaint, car le même Glénat lui dédia bientôt un nouvel opuscule intitulé : *Contre les craintes de la Mort* (La Haye et Paris, 1757, in-18; IV-63 pages) (3) dont l'Épître *A Monsieur* *** est sûrement adressée à Toussaint : « Vous ignoriez, dit-il, que ce travail fût un sacrifice que je vous préparois. Voulant m'assurer du succès de mon offrande, vous êtes à cet effet l'oracle que jai consulté. Peu digne, je l'avoue, par sa médiocrité, du célèbre Auteur... mais en même tems digne de toute sa gloire, si l'amitié, le zèle et la pureté de mon intention peuvent y suppléer. Vous avez dit quelque part, Monsieur, dans votre admirable Ouvrage... que rien ne ressembloit tant à la Divinité qu'un homme vertueux (4). Ce principe me conduit ici; reconnoissant en vous ce sublime modèle, ma démarche devient pour moi d'autant plus satisfaisante que l'hommage que je vous rends est le prix même de la vertu. Il n'est donc pas la production de la basse flatterie, ni celle du vil intérêt. Il doit son origine à un bien plus noble motif : au pur désintéressement; à l'abandon de tous ces manèges souples et bas, qui du mépris conduisent aux graces, et des graces au mépris; au seul amour de la vertu; aux charmes séduisans de cette vérité qui partout vous guide et vous inspire... » A défaut de talent, ce Glénat avait de l'audace.

III

LE PROJET DE LA TRADUCTION DE L'« HISTOIRE DE L'ART », DE WINCKELMANN

Nous avons fait allusion, dans notre notice sur Toussaint (p. CXXX, note 4), à une traduction de l'*Histoire de l'Art*, de Winckelmann, qui avait été entreprise par l'auteur des *Anecdotes*, devenu l'un des académiciens de Frédéric II. Ce renseignement était tiré de la *Prusse littéraire* de l'abbé Denina (t. III, p. 478), et nous ne l'avions accueilli qu'avec précaution, sans trop y insister, surtout à cause des circonstances romanesques dont était entouré le récit de cet auteur.

C'était, en cette occasion du moins, trop se défier de lui; car son témoignage est confirmé dans ses moindres détails, par le traducteur de

(1) Dans notre exemplaire, renvoi et note : « M. la Balme ».
(2) *Ibid.* « M. Begon », peut-être un des descendants du grand collectionneur du dix dix-septième siècle.
(3) Bibl. nat. Inv. R. 2351.
(4) Lettre dédicatoire des *Mœurs*.

Winckelmann, Henri Jansen. On lit en effet, dans les *Lettres familières de M. Winckelmann,* première partie (Amsterdam et Paris, 1781, in-8), p. VII de la *Préface du Traducteur* (Jansen) : « Le projet de M. Winckelmann, en se rendant en Allemagne [Winckelmann fut assassiné au cours de ce voyage, à Trieste, le 8 juin 1768], était de faire traduire cet ouvrage [son *Histoire de l'Art*] en françois à Berlin, par M. Toussaint, Auteur du livre des Mœurs, pour le faire imprimer sous ses yeux à Rome. Sa mort empêcha l'exécution de ce projet. Nous allons être dédommagés de cette perte par la traduction que M. Huber, si avantageusement connu dans la République des Lettres, doit nous donner en trois volumes in-quarto de l'*Histoire de l'Art,* avec des vignettes et des culs-de-lampe exécutés sur les dessins de M. Oëser. Cette édition, qu'on ne peut trop encourager, devoit déjà paraître à Pâques. On vient de publier à Milan une traduction de cet ouvrage, faite par une société de Gens de Lettres. » Si l'on en croit Domenico Rossetti, l'auteur du bel ouvrage intitulé : *Il Sepolcro di Winckelmann in Trieste* (Venise, 1823, in-4°, pp. 8 et 235), Winckelmann avait formé ce projet pour faire oublier la mauvaise traduction qui avait été donnée de son livre par Sellius et Robinet (Paris et Amsterdam, 1766, 2 vol. in-8°). Cet incident, qui rattache de si près notre Toussaint aux derniers moments du grand archéologue, méritait d'être signalé.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Les chiffres romains indiquent les pages de la Notice; les chiffres arabes celles des « anecdotes », des Pièces justificatives et de la Bibliographie.

I

NOTICE SUR TOUSSAINT

II

ANECDOTES SUR LA COUR DE LOUIS XV

III

PIÈCES JUSTIFICATIVES

IV

BIBLIOGRAPHIE

INDEX ALPHABÉTIQUE

PARIS. TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8. — 10202.

A LA MÊME LIBRAIRIE

Madame de Prie (1698-1727), par H. THIRION. Un vol. in-8° avec deux héliogravures . . . . 7 fr. 50

Le Mariage de Louis XV, d'après des documents nouveaux et une correspondance inédite de Stanislas Leczinski, par Henry GAUTHIER-VILLARS. Un vol. in-8° avec deux portraits en héliogravure. 7 fr. 50

La Fin d'une société. — **Le Duc de Lauzun et la cour intime de Louis XV**, par Gaston MAUGRAS. 11e édition. Un volume in-8° écu avec portrait. . . . . 7 fr. 50
(Couronné par l'Académie française, prix Guizot.)

La Cour de Lunéville au dix-huitième siècle. *Les Marquises de Boufflers et du Châtelet, Voltaire, Devau, Saint-Lambert, etc.*, par Gaston MAUGRAS. 12e édit. Un vol. in-8° avec une héliogravure . . 7 fr. 50

Dernières années de la cour de Lunéville. *Mme de Boufflers, ses enfants et ses amis*, par Gaston MAUGRAS. 7e édition. Un volume in-8° avec un portrait. . . . . 7 fr. 50

Le Duc et la duchesse de Choiseul. — *Leur vie intime, leurs amis et leur temps*, par Gaston MAUGRAS. 8e édition. Un vol. in-8° avec des gravures hors texte et un portrait en héliogravure . . . . . 7 fr. 50

La Disgrâce du duc et de la duchesse de Choiseul. — *La vie à Chanteloup, le retour à Paris, la mort*, par Gaston MAUGRAS. 5e édition. Un vol. in-8° avec des gravures hors texte et un portrait en héliogravure. . . . . 7 fr. 50

Le Roi Stanislas et Marie Leczinska, par la marquise DES RÉAULX. Un vol. in-8°, avec quatre portraits et fac-similé . . . . . . 7 fr. 50

Mémoires de Frédéric II, roi de Prusse, écrits en français par lui-même, pour la première fois publiés en France, et entièrement conformes aux manuscrits autographes, avec Notes et Tables analytiques, par MM. BOUTARIC et A. CAMPARDON, des Archives nationales. Deux volumes grand in-8°. . . . . 16 fr.

Louis XV intime et les petites maîtresses, par le comte FLEURY. 3e édit. Un vol. in-8° écu avec portraits . . . . 6 fr.

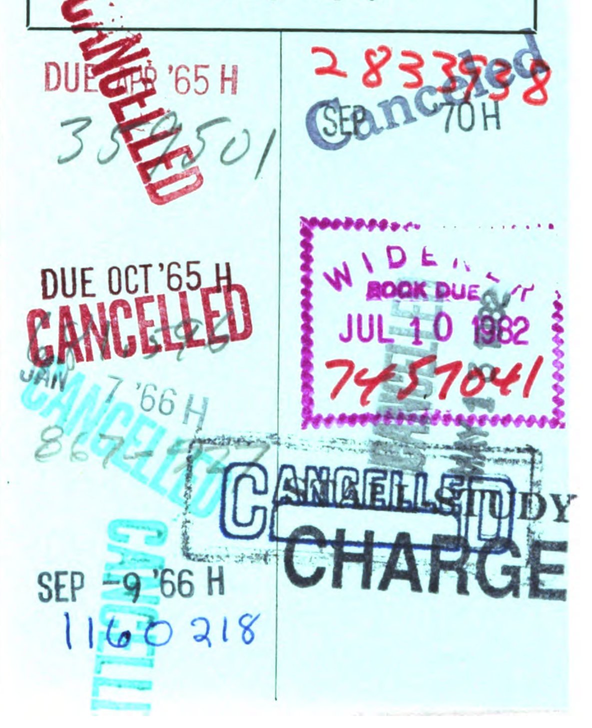
Louis XV et Élisabeth de Russie, par Albert VANDAL, de l'Académie française. 4e édition. Un volume in-8° cavalier. . . . . 8 fr.
(Couronné par l'Académie française, prix Bordin.)

Mémoires du duc de Choiseul (1719-1785). 3e édition. Un vol. in-8° avec un fac-similé . . . . 7 fr. 50

Correspondance inédite du roi Stanislas-Auguste Poniatowski et de Mme Geoffrin (1764-1777), par le comte DE MOUY, précédée d'une étude sur Stanislas-Auguste et Mme Geoffrin, et accompagnée de nombreuses notes. Un volume in-8° avec un portrait à l'eau forte et deux fac-similés . . . . 8 fr.

Le Chevalier de Vergennes. *Son ambassade à Constantinople*, par L. BONNEVILLE DE MARSANGY. Deux volumes in-8° . . . . 15 fr.
(Mention honorable de l'Académie française.)

PARIS. TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 10202.



This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.
A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.
Please return promptly.
CANCELLED
'65 H
DUE OCT '65 H
CANCELLED
7 '66 H
CANCELLED
SEP -9 '66 H
CANCELLED
70 H
BOOK DUE
JUL 10 1982
CANCELLED
CHARGE

